



HAL
open science

Pouvoir politique et question agraire en Algérie

Gauthier De Villers

► **To cite this version:**

Gauthier De Villers. Pouvoir politique et question agraire en Algérie. Géographie. Université Catholique de Louvain, 1978. Français. NNT : . tel-01095332

HAL Id: tel-01095332

<https://theses.hal.science/tel-01095332>

Submitted on 15 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Institut des Sciences Politiques et Sociales

T
0050
(1)

Pouvoir politique et question agraire en Algérie

Volume I

par Gauthier De Villers

Dissertation doctorale en sociologie
soumise au jury en vue de la
défense publique

1978



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Institut des Sciences Politiques et Sociales

MAG-T. 90(1)

BIBLIOTHEQUE
MAGREBINE
E.R.A. 706

Pouvoir politique et question agraire en Algérie

Volume I

par Gauthier De Villers

Dissertation doctorale en sociologie
soumise au jury en vue de la
défense publique

1978

POUVOIR POLITIQUE ET QUESTION AGRAIRE
EN ALGERIE

ERRATUM

Un membre de phrase a été omis au troisième paragraphe de la page 667.
Il faut lire :

" Les facteurs qui pourraient être le support d'une telle évolution existent dès maintenant : la dépendance économique maintenue ; la reproduction à travers des formes non capitalistes (entreprise publique, autogestion, coopération), de manière déformée et partielle, de rapports de type capitaliste (formes de concurrence...". La suite comme dans le texte.

Je remercie Monsieur le professeur Maurice Chaumont qui a accepté la direction de ce travail et dont les critiques et suggestions m'ont été fort précieuses.

En Algérie, mes dettes sont trop diversifiées pour que j'essaie de les recenser ici. Je formulerai simplement le souhait que cette recherche soit de quelque utilité d'abord là-bas pour ceux qui s'efforcent de préparer l'avenir en déchiffrant un présent difficile, passionnant.

I N T R O D U C T I O N

1. OBJET

Cette recherche a pour thème la question agraire dans l'Algérie indépendante, le processus de transformation des structures de la production et des rapports de classes dans le secteur agraire de la formation sociale algérienne avec ces temps forts que constituent les deux réformes agraires réalisées depuis l'indépendance.

L'analyse de la question agraire contribue ici de manière essentielle à éclairer l'évolution de la formation sociale.

La question agraire a en effet joué un rôle capital dans le développement du nationalisme algérien et dans la détermination de ses orientations.

En outre, les réformes agraires sont révélatrices de la nature des rapports sociaux dominants dans l'Algérie indépendante, en particulier des contradictions à travers lesquelles s'édifie l'Etat national.

Mais comment circonscrire la question agraire?

L'ensemble des structures de la formation sociale concourent à en fixer les termes.

Ne faut-il pas dès lors référer les différents moments de la recherche à un corps de propositions sur les caractères fondamentaux de la formation sociale saisis dans leur évolution (combinaison de modes de production, structure de classe, système politique et forme de l'Etat...)?

Nous ne le pensons pas.

C'est vouloir mettre la charrue devant les boeufs que de chercher à fonder le schéma d'analyse de tout processus particulier sur une théorie d'ensemble de la formation sociale. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre de notre travail que l'état de la recherche théorique et empirique concernant l'Algérie ne permet pas, à notre sens, de partir de propositions générales qui soient suffisamment fondées.

La tâche qui s'impose alors est de mener des analyses limitées qui débouchent sur la mise en place, sous forme encore d'hypothèses, d'éléments d'un système explicatif global.

Ainsi, dans cette recherche nous viserons principalement à saisir deux objets particuliers dont l'analyse peut être jusqu'à un certain point autonomisée :

Plan
I - les rapports de classes dans la société rurale (dans le secteur agricole de la formation sociale) ;

II - les interventions de l'Etat dans la question agricole, c'est-à-dire la ligne et le programme agricoles du pouvoir politique, la méthode et les moyens d'application de ce programme, les contraintes rencontrées et les effets obtenus.

L'unité de la démarche résultera du fait qu'on analysera les rapports entre classes agricoles dans la perspective de préciser les termes de la question agricole à laquelle le pouvoir politique est confronté.

Il sera nécessaire d'élargir le champ d'investigation au contexte politique (politico-idéologique) dans lequel se pose la question agricole. Nous le ferons surtout en analysant d'une part les caractéristiques du mouvement nationaliste, d'autre part les orientations générales de la politique suivie par le régime du président Boumediène.

A travers cet ensemble d'analyses, analyses distinctes mais liées et complémentaires, notre objectif central est d'éclairer les rapports du pouvoir politique au champ des contradictions d'intérêt et des luttes de classes, et par là de contribuer à poser la question de la nature du pouvoir politique et de l'Etat en Algérie.

2. PLAN

Dans une première partie, nous définirons les termes fondamentaux dans lesquels se pose la question agraire au moment de l'indépendance.

Nous analyserons les structures agraires dans le secteur colonial (chapitre 1) et dans le secteur non colonial (chapitre 2), en nous situant dans la dernière période de la colonisation.

Il nous faudra étudier aussi, et nous le ferons cette fois dans une perspective plus historique, l'évolution du mouvement nationaliste (chapitre 3). Par ce biais d'une analyse des forces politiques qui s'affirment dans la lutte pour l'indépendance, on saisira, comme en filigrane, les lignes de force de l'évolution d'ensemble des rapports de classes.

La deuxième partie portera alors sur la première réforme agraire réalisée après l'indépendance, celle de 1963 concernant l'agriculture coloniale (chapitres 4 et 5).

Dans la troisième partie, nous reprendrons de manière plus approfondie et plus systématique qu'au chapitre 2 -en tenant compte de l'évolution intervenue dans la décennie qui suit l'indépendance- l'analyse du secteur agraire non touché par la réforme de 1963 (chapitres 7 et 8).

Nous introduirons cette troisième partie par un chapitre théorique précisant les concepts et la démarche que nous mettons en oeuvre dans l'analyse des structures agraires (chapitre 6).

La quatrième partie aura pour objet principal la seconde réforme agraire -la "révolution agraire" de 1971 (chapitre 10). Cette analyse

sera précédée d'un exposé de la ligne générale du régime du président Boumediène mis en place en 1965 (chapitre 9).

Lors des conclusions générales, nous nous efforcerons de dégager les facteurs explicatifs généraux des deux réformes agraires, et à partir de là nous déboucherons sur des propositions concernant les caractéristiques du pouvoir politique et de l'Etat en Algérie.

3. DEMARCHE

L'ampleur du champ couvert par la recherche et la complexité de l'objet entraînent deux grandes conséquences du point de vue de la nature de notre démarche, de son statut scientifique.

1° Notre recherche présente en partie les caractéristiques d'un travail de synthèse.

Nous aurons recours, avec une pondération variable, à trois types de moyens d'investigation :

- analyse d'ouvrages et articles ;
- analyse documentaire (statistiques, documents juridiques, rapports administratifs, journaux...) ;
- analyse secondaire d'enquêtes de type sociologique ou socio-économique.

La part des analyses de première main sera donc réduite et consistera en observation documentaire plutôt qu'en observation directe (x). Dans une recherche empirique de ce type, la possibilité de conceptualisation et de systématisation se trouve nécessairement plus limitée que dans une démarche reposant sur une enquête faite "à la première personne".

(x) Un chapitre -le chapitre 8- est cependant basé sur les résultats d'une enquête à laquelle nous avons participé.

?
 Constitution
 Démocratie
 Situation

2° L'étude de la question agraire, en particulier des réformes agraires, met en jeu assez directement l'ensemble de la formation sociale. Or, nous nous refusons, nous avons indiqué pourquoi, à mener nos analyses en fonction d'un système d'hypothèses générales sur les caractéristiques de la formation sociale algérienne.

Justification (Il en résulte que notre recherche présentera, surtout au niveau de l'analyse du processus de réforme agraire, un caractère assez largement inductif, ce qui implique des moments plus analytiques ou descriptifs que théoriques et systématiques.

Mais, en donnant à nos investigations un tour méthodique, en les sous-tendant, comme nous allons le redire, par une problématique théorique déterminée, nous nous donnons les moyens d'aboutir à des propositions générales qui, développées, devraient constituer le point de départ de nouvelles recherches et analyses, allant plus loin dans la rigueur et la précision.

"La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage, est de savoir celle qu'il faut mettre la première", observait Pascal (x).

X

à Notre démarche sera donc incomplètement et inégalement théorique (dictée par un corps de propositions théoriques) (xx).

Cependant, nous engagerons une problématique au sens d'un petit nombre de concepts fondamentaux définis dans leur généralité et leurs grandes articulations et constituant le vecteur de nos analyses.

Nous ne ferons pas d'exposé d'ensemble de cette problématique dont on verra qu'elle s'inscrit dans le champ théorique du matérialisme historique.

(x) B. PASCAL, Pensées, fragment 19.

(xx) Comme l'est d'ailleurs, de manière variable selon la nature de l'objet, le type de techniques utilisées et de données exploitées, l'état des connaissances dans le secteur analysé..., toute démarche d'analyse concrète.

Nous procéderons, au fur et à mesure, au chapitre 6 surtout mais aussi à d'autres moments, à des développements théoriques qui préciseront les concepts de base auxquels nous nous référons et les principes guidant notre démarche.

Nous aurons le souci dans l'ensemble de ce travail, en même temps que de ne pas masquer les limites de la recherche par une théorisation fonctionnant à vide, de maintenir un cap théorique.

4. BREVE REMARQUE COMPLEMENTAIRE SUR LES ORIENTATIONS DE CE TRAVAIL

Ce travail est dans l'ensemble très critique à l'égard du régime politique algérien.

Pourtant, si nous procédions à une analyse politique, au sens d'une analyse visant à déboucher sur des propositions d'engagement et d'action politiques, notre jugement serait beaucoup plus nuancé.

C'est que l'optique du politique n'est pas celle du sociologue.

Le premier est guidé par le souci de déterminer, en fonction à la fois de ce qui est en jeu dans une conjoncture historique singulière et de ses objectifs partisans, une ligne d'action.

Le second doit, à notre sens, adopter un point de vue critique radical, saisissant les contradictions et les limites de tout processus historique - même si celui-ci est impulsé par des forces sociales et politiques dont le rapprochement ses options.

Observant un régime politique ayant des orientations de base auxquelles il adhère en tout ou en partie, ou qui lui paraissent les meilleures possibles dans une conjoncture déterminée, le sociologue doit,

pensons-nous, garder à l'esprit cette remarque de Weber : "Il est une chose incontestable, et c'est même un fait fondamental de l'histoire... : le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur. On peut même affirmer qu'en règle générale il n'y répond jamais et que très souvent le rapport entre le résultat final et l'intention originelle est tout simplement paradoxal".

Mais Weber ajoutait que "cette constatation ne peut servir de prétexte pour s'abstenir de se mettre au service d'une cause" (x).

Cette position sceptique n'est démobilisatrice que si on fait abusivement de ce qui apparaît comme une constante de l'histoire, du moins de l'histoire moderne -celle du développement du capitalisme et des formes de lutte contre sa domination- une fatalité.

(x) M. WEBER, Le Savant et le Politique, Librairie Plon, Paris, 1959, p.180.

P R E M I E R E P A R T I E

LES DONNEES FONDAMENTALES DE LA QUESTION AGRAIRE A LA FIN
DE LA PERIODE COLONIALE

D'un point de vue historique, la contradiction principale de l'agriculture algérienne, c'est-à-dire la contradiction dont il faut partir pour expliquer l'évolution des structures agraires et la manière dont se pose encore aujourd'hui la question agraire, est celle qui a opposé le capitalisme agraire colonial aux masses de la paysannerie algérienne.

Cette contradiction ne recoupe pas exactement celle entre l'agriculture capitaliste et l'agriculture non capitaliste, ni celle entre le secteur moderne et le secteur traditionnel (ou mieux : non moderne) de l'agriculture.

En effet, déjà pendant la période coloniale, un certain nombre d'agriculteurs algériens (x) ont modernisé leurs exploitations et se sont parfois transformés en entrepreneurs capitalistes. Mais c'est la colonisation qui a déterminé les formes et les limites de cette évolution.

La colonisation, avec son axe le capitalisme agraire, n'a pas effacé les oppositions de classes au sein de la société rurale algérienne mais elle a été le principal facteur de leur évolution et elle a rendu ces oppositions, ne disons pas secondaires, ce qui serait ambigu, mais secondes.

En consacrant la majeure partie des meilleures terres algériennes au système de la grande exploitation capitaliste, la colonisation a défini les termes fondamentaux de la question agraire, a créé le problème dont la solution conditionnait largement le processus d'ensemble de transformation des structures agraires.

X

(x) Par commodité, plutôt que de distinguer entre Algériens musulmans et non musulmans (ou Européens), on appellera algérienne -chaque fois que le contexte ne permet aucune ambiguïté- la seule population musulmane (de même on parlera de terres algériennes à propos des terres des seuls Musulmans, etc.).

On suivra dans cette première partie une démarche en trois temps :

- analyse de la forme spécifique du capitalisme agraire colonial (chapitre 1) ;

- analyse des structures sociales dans le secteur agraire non colonial (chapitre 2) ;

- enfin, analyse du contexte politique et idéologique dans lequel se pose au moment de l'indépendance la question agraire, à travers l'étude, inscrite dans une perspective historique, des caractéristiques du mouvement nationaliste (chapitre 3) .

C H A P I T R E 1

LA FORME SPECIFIQUE DU CAPITALISME AGRAIRE COLONIAL

On ne refera pas ici l'histoire de la colonisation agraire. On mettra simplement en lumière les caractéristiques de cette colonisation permettant de comprendre quelle marque elle a laissée sur la société rurale d'aujourd'hui, quel héritage elle a légué.

La grande colonisation (1)(x) a développé en Algérie une forme particulière de capitalisme agraire. Trois facteurs expliquent les particularités de cette forme. Evoquons-les brièvement.

1° Rôle de l'Etat. L'intervention de l'Etat est aux débuts de la colonisation le moteur de son développement et elle continue ensuite à jouer un rôle essentiel.

L'Etat français tout d'abord intervient de façon décisive dans la constitution de la base foncière de la colonisation : directement en s'appropriant par divers procédés (mainmise sur des biens religieux -les habous publics-, succession à la propriété des terres du beylik turc, séquestre et cantonnement des tribus...) un domaine qu'il rétrocède ensuite gratuitement aux colons sous forme de lotissement (colonisation officielle); indirectement en promulguant une série de lois foncières qui démantèlent le régime de propriété musulman ou coutumier en rendant librement aliénables les terres communes des tribus (terres arch) et les terres indivises des familles patriarcales (terres melk) : transformée en marchandise la terre devient accessible à la colonisation privée (2).

D'autre part, les colons bénéficiaient de conditions privilégiées par rapport aux agriculteurs métropolitains en ce qui concerne particulièrement le régime fiscal, le crédit et la commercialisation (3).

(x) Les notes sont regroupées en fin de chaque chapitre.

2° Orientation commerciale exportatrice et caractère extraverti. L'étroitesse du marché intérieur algérien (importance de l'autoconsommation et faiblesse des revenus monétaires de la population musulmane) et l'union douanière réalisée avec la France expliquent l'orientation des colons vers des cultures principalement destinées à l'exportation.

Dès lors, c'est la situation du marché métropolitain qui a largement déterminé le choix des spéculations dans le secteur colonial : développement du vignoble, dans les années 1880, à la suite de la crise phylloxérique en France, mais, à partir de 1934-1935, interdiction de nouvelles plantations et début d'une politique d'arrachage, le vignoble algérien étant devenu concurrent du vignoble français reconstitué ; encouragements des pouvoirs publics à la culture du blé dur partiellement exporté en France, au détriment du blé tendre que l'Algérie importe de Métropole et de l'orge ; primauté accordée par les maraîchers aux primeurs pour l'exportation ; extrême faiblesse de spéculations comme l'élevage ou la betterave sucrière, qui s'explique au moins en partie par les intérêts des producteurs métropolitains ...

3° Existence d'une "armée de réserve" agricole. Dans les pays européens, comme l'analyse Marx (4), l'expropriation massive des paysans liée au développement marchand et capitaliste de l'agriculture a fourni à la révolution industrielle, à la fois la main-d'oeuvre nécessaire et des "réserves" permettant la compression des salaires et l'extension continue de l'échelle de la production.

En Algérie, l'expropriation de la paysannerie combinée à la croissance démographique et non accompagnée d'une industrialisation importante a permis à la colonisation, au moins à partir des années 30, de disposer avec les paysans pauvres et les paysans sans terre (5) d'une main-d'oeuvre abondante et bon marché (6).

Dans sa grande majorité, cette "armée de réserve" est formée non de prolétaires purs mais de semi-prolétaires, d'exploitants agricoles (propriétaires ou métayers) auxquels les revenus de leur exploitation ne suffisent pas.

Le jeu de ces facteurs a créé une forme spécifique de capitalisme agraire. La spécificité de cette forme se marque aux trois niveaux d'analyse qui, dans la problématique marxiste, permettent de caractériser un mode de production :

- au niveau des rapports de production, c'est-à-dire des rapports que les agents de la production nouent dans le procès de la production des biens matériels (propriété des facteurs de production, distribution du produit, formes d'organisation sociale de la production) ;

- au niveau des forces productives, c'est-à-dire du procès de la production analysé dans ses caractéristiques techniques et matérielles et avec la forme de développement que lui impriment les rapports de production ;

- au niveau des formes superstructurelles, c'est-à-dire des rapports de classes idéologiques et politiques nécessaires à la reproduction des rapports de production (7).

On se limitera ici aux deux premiers niveaux de l'analyse du capitalisme colonial. Le troisième niveau (qui impliquerait en particulier une analyse des rapports entre la grande colonisation et le pouvoir colonial) intéresse plus directement une histoire de la colonisation.

1. CARACTERISTIQUES DES RAPPORTS DE PRODUCTION

Le développement du capitalisme agraire colonial s'accompagne

- d'une séparation croissante entre la paysannerie et ses moyens de production ;

- autre face du même processus, de la constitution d'une masse prolétarisée, disponible où et quand la production agricole le requiert, en surnombre par rapport aux besoins du capital et dès lors faisant pression sur les conditions d'emploi et de travail.

11. La terre : accaparement par la colonisation et concentration

Au recensement agricole de 1950-1951 (8), dernier recensement de l'agriculture avant l'indépendance, il y avait (chiffres arrondis) 22.000 exploitants européens sur un total de 653.000 exploitants (soit 3 %) détenant 2,7 millions d'ha sur une superficie totale des exploitations privées de 10,1 millions d'ha (soit 27 %).

Il s'agit dans ces chiffres de l'ensemble de la superficie possédée privativement, y compris par exemple les terres de parcours ou les forêts. En termes de superficie agricole utile (SAU = terres cultivées + terres en jachère), le taux de concentration change peu ; les colons exploitaient 2,1 millions d'ha, les Algériens 5,5 millions, c'est-à-dire que 3% des agriculteurs détenaient 28 % de la SAU.

Mais le raisonnement en termes de superficie est trompeur. Quand on tient compte de la qualité des terres liée à leur localisation, le poids de la colonisation apparaît comme encore plus important : ainsi, les colons s'étaient surtout implantés dans l'Algérie maritime au climat doux et aux pluies suffisantes pour les cultures intensives les plus riches (ils détenaient par exemple 85 % de la superficie appropriée privativement dans la Mitidja, 59 % dans le Sahel d'Alger, près de 50 % dans la plaine de Bône...(9).

En outre, les opérations publiques de mise en valeur bénéficiaient essentiellement aux colons : ainsi, ils disposaient des trois quarts de la superficie irriguée par les grands barrages (10).

X

La dépossession massive de la paysannerie algérienne est en partie liée au fait d'une colonisation de peuplement. La colonisation officielle (1,7 million d'ha contre 1 million pour la colonisation libre) devait être le support de l'implantation d'une importante paysannerie européenne en Algérie. En fait, quelles que furent les intentions des pouvoirs publics, c'est, à travers la colonisation libre comme à travers la colonisation officielle, une grande agriculture capitaliste qui s'est développée en Algérie (11) avec ses traits classiques : la concentration foncière et l'importance du faire-valoir indirect (12).

Concentration foncière : d'après le recensement de 1950-1951, les exploitants européens disposant de moins de 50 ha représentaient 59 % des colons mais se partageaient 6 % seulement de la superficie possédée par la colonisation, 12 % des exploitants européens avaient de 50 à 100 ha et 7 % de la superficie, enfin, quelques 6.400 colons (29 % de l'ensemble) exploitaient 87 % des terres européennes.

Importance du faire-valoir indirect : 50 % des exploitations européennes de plus de 100 ha et 50 % de leur superficie sont tenues par des fermiers ou des métayers ou encore sont en faire-valoir mixte.

12. Les travailleurs : forme des rapports d'exploitation

Le recensement de 1950-1951 montre que plus de 90 % des colons avaient recours à une main-d'oeuvre rémunérée.

La question qu'il faut poser à travers l'analyse des caractéristiques de cette main-d'oeuvre est celle de la nature du processus de prolétarianisation de la paysannerie algérienne produit par la colonisation.

Les travailleurs algériens des domaines coloniaux formaient une catégorie peu homogène. Il y avait d'abord un certain nombre de travailleurs payés en nature dans le cadre de contrats de type traditionnel. Le phénomène du recours par les colons à des formes de contrat indigènes a perdu de son ampleur avec la consolidation de la colonisation ; il reste cependant qu'en 1950-1951 une minorité non négligeable de colons (10 %) utilisaient sur tout ou partie de leurs terres une formule de métayage telle que le khammessat ou le khadara.

Le khammessat est une forme de contrat partiaire en vertu duquel le propriétaire de la terre fournit l'ensemble des facteurs matériels de production et reçoit en nature les 4/5 du produit tandis que le travailleur, le khammès, apporte son travail et est rémunéré au cinquième. Le khadara est une variante de ce type de contrat.

Ces formes de métayage permettaient au colon de disposer non seulement de la force de travail du métayer lui-même, mais aussi de celle de sa famille. Aussi, il y avait surtout recours pour les spéculations demandant une main-d'oeuvre nombreuse et régulière (ainsi, les plantations de tabac, la phoeniciculture) (13).

Quant aux salariés des colons, ils connaissaient une grande variété de conditions malgré un statut juridique généralement identique.

Les ouvriers agricoles étaient payés à la journée selon un forfait rémunérant des journées de travail légalement limitées, dans la dernière période de colonisation, à 7, 8 ou 9 heures d'après la saison (mais la législation était souvent violée en particulier en ce qui concerne la longueur de la journée de travail).

La grande majorité des ouvriers agricoles étaient des manoeuvres (14) recevant un forfait journalier oscillant autour de 7 FF. en 1961. Pour ces travailleurs, les différences de revenus salariaux ne tenaient pas au montant du salaire quotidien mais au nombre de jours travaillés dans l'année.

La catégorie statistique des ouvriers agricoles comprend aussi bien des travailleurs effectuant seulement quelques journées par an que des travailleurs employés de façon quasi constante.

Les statistiques distinguent entre les ouvriers dits "permanents" (c'est-à-dire effectuant plus de 180 jours de travail par an), qui en 1950-1951 étaient en moyenne occupés 250 jours par an, et les "ouvriers temporaires". On ne peut établir avec précision le rapport numérique entre ces deux couches. Si on sait, toujours d'après le recensement de 1950-1951, que les salariés "permanents" des colons étaient 120.000 (plus quelques 10.000 khammès et analogues), on ne connaît pas le nombre de temporaires. On peut cependant estimer leur importance en notant que sur les 51 millions de journées de travail salarié effectuées sur les terres de la colonisation, 21 millions étaient le fait des ouvriers temporaires.

Il faut bien voir que cette distinction statistique n'oppose pas deux catégories de travailleurs ayant des statuts juridiques différents. Mis à part un petit nombre de travailleurs réellement permanents et dont la stabilité d'emploi était garantie par la possession d'une qualification ou par la confiance du patron, la masse des ouvriers agricoles était composée de journaliers, donc de travailleurs embauchés à la journée, sans assurance de retrouver du travail le lendemain.

Michel Launay, qui a observé les rapports entre colons et travailleurs à la fin de la colonisation, note : "L'employeur prend qui il veut et pour le temps qu'il veut. On voit la pression constante de cet usage sur l'attitude de l'ouvrier agricole, qui se demande sans cesse si le lendemain le patron "aura besoin de lui". Le patron a tout son temps pour faire l'essai de l'ouvrier, et il choisira les plus dociles comme "permanents", travaillant 220 à 250 jours par an" (15).

Ces caractéristiques du salariat agricole sont liées à la situation du marché du travail dans les campagnes algériennes et à la nature des spéculations pratiquées par les colons.

On peut faire l'hypothèse que l'abondance de main-d'oeuvre disponible et l'existence d'une agriculture "traditionnelle" entretenant une partie au moins de la force de travail pendant les périodes où elle ne pouvait s'employer dans le secteur colonial ont permis aux colons de s'orienter vers des monocultures au calendrier d'emploi très irrégulier (céréaliculture, viticulture, arboriculture) plutôt que de rechercher des combinaisons culturales attachant les travailleurs à la ferme en leur assurant un plein emploi (16).

X

Les données précises manquent pour analyser les différents types de liens que les travailleurs du secteur colonial continuaient à entretenir avec l'agriculture que nous appelons par commodité traditionnelle. Il semble que l'on puisse dire que les distinctions entre travailleurs selon la régularité d'embauche et la stabilité d'emploi recourent en partie une opposition entre d'une part des travailleurs ayant souvent perdu tout lien avec la terre familiale et résidant à proximité du domaine (aux abords immédiats du domaine ou du village de colonisation, parfois sur le domaine lui-même, dans des logements réservés par le colon à ses "meilleurs" travailleurs) et d'autre part des travailleurs migrant de manière saisonnière vers les plaines de colonisation à partir des massifs montagneux et des zones de piémont où ils perpétuaient sur une petite échelle des activités de type agricole.

Mais la situation variait selon les zones de colonisation. L'opposition que nous venons d'établir vaut sans doute surtout pour les régions où l'implantation coloniale était la plus forte, la plus exclusive (Mitidja, arrondissements viticoles d'Oranie...). Ailleurs, là où la petite agriculture algérienne s'était mieux maintenue, devait prédominer un type de semi-prolétaires, d'ouvriers-paysans.

X

La situation des ouvriers agricoles (travail sans qualification et instable, forte concurrence sur le marché du travail, maintien fréquent des activités agricoles familiales...) et le jeu de variations de cette situation (redoublant souvent des différences régionales et ethniques) entravaient l'unification des travailleurs agricoles autour d'une prise de conscience de leurs intérêts communs et leur participation au développement des luttes sociales et politiques.

Nous retrouverons les implications de cette analyse.

2. TYPE DE DEVELOPPEMENT DES FORCES PRODUCTIVES

Le système capitaliste produit des effets contradictoires sur le développement des forces productives agricoles. En même temps qu'il provoque l'essor technologique de l'agriculture et élève la productivité du travail, il épuise, comme l'écrit Marx, "les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et le travailleur" (17).

Les caractéristiques de la colonisation en Algérie expliquent que les effets négatifs du développement du capitalisme sur l'évolution des forces productives soient ici singulièrement marqués.

Le système socio-économique d'ensemble de la colonisation (relative facilité d'accès à la terre, à la main-d'oeuvre, au crédit ; marché protégé pour les produits colons ; domination du capital bancaire sur le capital productif (18)) faisait souvent des colons plutôt de bons commerçants que de bons entrepreneurs, des spéculateurs plutôt que ces paysans-pionniers d'une imagerie d'Epinal (19). Parmi les facteurs explicatifs des orientations du capitalisme colonial, il faut mettre en particulier l'accent sur la poursuite du processus d'expropriation de la paysannerie pendant presque toute la durée de la colonisation (20), processus accompagné, on l'a vu, d'un mouvement de très forte concentration des terres dans le secteur de la colonisation. Ces conditions d'accès à la terre permettaient aux gros colons de rechercher l'accroissement de leurs revenus plus par l'extension des superficies que par l'intensification du système de culture (21).

X

Le meilleur exemple de la nature du développement des forces productives dans l'agriculture coloniale est fourni par la céréaliculture.

Les céréales occupaient en termes de superficie la première place dans l'économie agricole européenne (70 % de la SAU en 1950-1951) mais contribuaient seulement pour un peu plus de 20 % à la formation du produit brut (végétal et animal) de l'agriculture coloniale (22).

Si les rendements étaient deux fois plus élevés que dans l'agriculture traditionnelle (en moyenne dans les dernières années de la colonisation 9 à 10 quintaux à l'ha contre 4 ou 5), pour des raisons qui ne tenaient pas toutes à une supériorité technique, ils restaient nettement inférieurs à ceux de l'agriculture métropolitaine (25 à 30 quintaux à l'ha)(23). En outre la superficie laissée chaque année au repos était très importante (24).

Cette médiocrité des rendements et la pratique de la jachère ne s'expliquent qu'en partie par les conditions naturelles (surtout : faiblesse et irrégularité des pluies). Le mode d'exploitation mis en place par la colonisation est aussi en cause.

Un agronome, Marcel Mazoyer, a analysé les caractéristiques de ce mode d'exploitation (25). Nous reprendrons les grandes lignes de cette analyse.

En Europe, la "première révolution agricole"(que les Pays-Bas inaugurèrent au XV^e siècle) a reposé centralement sur la valorisation de la jachère par des cultures fourragères. Le développement des cultures fourragères permet une extension et une intensification de l'élevage. En même temps, la production céréalière augmente elle-même fortement (accroissement de la superficie emblavée du fait de la diminution des pâturages ; amélioration du rendement des céréales par le jeu de plusieurs facteurs : fumier plus abondant, meilleure force de traction animale, azote procurée par les cultures fourragères).

La "seconde révolution agricole" européenne est basée sur la mécanisation (26). Mazoyer montre qu'en Algérie la "seconde révolution agricole" a été accomplie sans la première et analyse les effets de ce processus.

Après des tâtonnements, les colons expérimentent à partir de 1890 et puis généralisent la méthode américaine du "dry-farming", de la culture en sec des céréales. Cette méthode consiste à pratiquer la jachère biennale comme dans la céréaliculture traditionnelle mais en travaillant les

parcelles laissées au repos (labour et déchaumage) afin d'ameublir la terre et ainsi d'améliorer l'emmagasinement des pluies. Le système de la jachère travaillée, s'il permet dans un premier temps une amélioration des rendements, conduit à un appauvrissement du sol : l'aération de celui-ci libère une certaine quantité d'azote, la suppression du couvert végétal par le déchaumage accentue l'érosion éolienne et le lessivage des terres lors des pluies importantes.

Avec la motorisation et la mécanisation de l'agriculture coloniale, qui s'accélérent surtout après la crise des années 30 et aux lendemains de la seconde guerre mondiale, une nouvelle progression des rendements est recherchée par la mise au point du système de la jachère dite "intégrale", correspondant à une multiplication des façons culturales sur la superficie laissée en repos. "C'est, note Mazoyer, le raffinement ultime de l'exploitation minière du sol. La jachère intégralement travaillée ne peut plus être pâturée, la charge en bétail est aussi diminuée par la réduction des animaux de trait, chassés par la motorisation. De moins en moins fumée, la terre voit ses réserves d'humus s'épuiser davantage". Et Mazoyer reproduit alors des données des services agricoles montrant que les progrès de la mécanisation se sont traduits par une diminution des rendements de la céréaliculture (on passe de 15-20 quintaux par ha avant la seconde guerre mondiale à 12-14 dans la période suivante).

Les contraintes naturelles expliquent très partiellement que la pratique des assolements (céréales-cultures fourragères ou céréales-légumineuses alimentaires, par exemple) ait été si peu répandue : selon A. Tiano ce serait seulement en-deça de 450 mm de pluie que les assolements deviendraient problématiques et en-deça de 350 mm que la jachère biennale s'imposerait dans tous les cas (27). En retenant de telles limites à l'extension des assolements, on pourrait déjà montrer que sur la majeure partie des terres coloniales, la jachère pouvait être supprimée mais il faut noter que ces limites sont établies sans tenir compte des possibilités de la rénovation rurale : l'agronome, André Monjauze, a montré comment, par une série d'opérations techniques et agronomiques (rootage, création de banquettes...), les 3 millions d'ha de jachère existant en 1958 dans la zone recevant plus de 100 mm d'eau par an pouvaient être consacrés à des cultures ou à des vergers (28).

Au total, la colonisation a mis en place un système d'exploitation extensif à caractère minier, c'est-à-dire un système n'assurant pas les conditions de renouvellement des ressources naturelles utilisées.

En particulier, le capitalisme agraire a, de manière directe et indirecte, aggravé dramatiquement les processus d'érosion en Algérie :

de manière directe, par l'exploitation spéculative de vastes forêts (de chênes-liège surtout) livrées à des sociétés capitalistes, par des défrichements massifs en vue de l'extension des cultures, par l'adoption, comme nous l'avons vu, d'un type de céréaliculture conduisant à supprimer largement le couvert végétal dans les plaines et sur les piémonts ;

de manière indirecte, par les effets du refoulement ou du cantonnement des populations autochtones.

En ce qui concerne ce dernier point, deux phénomènes majeurs doivent être relevés. D'une part, la colonisation, en repoussant une partie des populations des plaines, a provoqué le surpeuplement des zones montagneuses et par là entraîné leur surexploitation et leur déboisement (développement de l'élevage caprin destructeur de la végétation ; défrichement ; extension de la céréaliculture sur des pentes de plus en plus fortes donc sur des sols vulnérables à l'érosion). D'autre part, en détruisant les anciens liens économiques entre les nomades de l'intérieur et les zones telliennes (pratique de la'achaba, c'est-à-dire de la migration estivale des troupeaux à partir des zones steppiques et des hautes plaines vers le Tell méditerranéen ; échange de produits de l'élevage, de dattes etc... contre des produits céréaliers lors de ces déplacements annuels), elle a cantonné les nomades dans la Steppe, suscitant là encore des formes de surexploitation (charge excessive du troupeau par rapport aux possibilités fourragères et développement de la céréaliculture dans les zones steppiques provoquant l'érosion par le dénudement de la Steppe) (29).

Les effets destructeurs du capitalisme agraire ont été ici d'autant plus forts que l'Etat, dans un contexte colonial, joue beaucoup moins

que dans les pays capitalistes développés son rôle de régulateur, de correcteur des déséquilibres trop accusés produits par la course au profit (30).

Ainsi, alors qu'on estimait nécessaire le reboisement de 4 millions d'ha dont 3,5 millions avaient été détruits depuis le milieu du XIX^e, les programmes de reboisement arrêtés par l'Etat colonial à partir de 1885, n'avaient abouti, à la veille de la seconde guerre mondiale, qu'à la restauration de 13.200 ha.

Après 1940, une nouvelle politique fut adoptée liant le reboisement à des interventions plus systématiques contre l'érosion. En 1942, est créé à Alger, le service de "Défense et Restauration des sols" (DRS) ; en 1945, est arrêté un programme portant sur 5 millions d'ha à aménager dont deux "en première urgence" : en 20 ans (donc en comprenant les premières années après l'indépendance) seuls 250.000 ha ont été traités et une bonne partie de cette surface subit de nouveau l'érosion du fait des insuffisances dans la conception et la réalisation des actions de DRS.

Bien qu'on ne puisse, selon Maurice Benchetrit, évaluer le rythme de l'érosion en Algérie (le chiffre habituellement cité de 40.000 ha de terres cultivables perdues chaque année serait établi de façon largement fantaisiste), les spécialistes admettent que l'érosion a continué à gagner de vitesse, jusqu'à la fin de la période coloniale, les effets de la politique de défense et de restauration des sols (31).

X X X

La colonisation a ainsi, dans le même temps qu'elle modernisait l'agriculture en introduisant de nouvelles spéculations, de nouvelles techniques, de nouveaux moyens de production, largement contribué à détruire ou épuiser le sol. Elle a aussi été le moteur de la destruction de la société rurale et de la destruction de la paysannerie traditionnelle.

Le bouleversement de la société rurale, du secteur agraire de la formation sociale, n'a pas été réalisé à travers une véritable révolution bourgeoise abattant une féodalité sclérosée et des sociétés villageoises engourdies dans leurs traditions, mais à travers des formes de domination sur la société traditionnelle reproduisant de manière dégradée, perturbée, des rapports sociaux anciens.

Si des forces sociales nouvelles se sont néanmoins affirmées au sein de la société rurale algérienne, elles sont restées peu développées, impuissantes à imprimer un essor capitaliste à l'agriculture non coloniale.

C'est cette évolution des campagnes algériennes sous l'impact de la colonisation qu'il nous faut maintenant examiner.

NOTES DU CHAPITRE 1

(1) La société coloniale était elle même très différenciée (voir dans le corps du texte le point 11). La majorité des colons étaient des exploitants familiaux ou de petits capitalistes dont le poids économique et politique restait faible. Ce n'est pas sur eux que porte notre analyse.

(2) Les analyses de la dépossession foncière de la paysannerie algérienne sont nombreuses. Retenons deux ouvrages récents contenant une approche à la fois systématique et solidement fondée :

- C.R. AGERON, Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), PUF, Paris, 1968, 2 vol. Voir tome I, livre II, chapitre IV et tome II, livre II, chapitre XXVII.

- D. SARI, La dépossession des fellahs (1830-1962), SNED, Alger, 1975.

(3) "La colonisation officielle a toujours coûté cher aux finances de la Métropole et des pays nord-africains" note Jean Despois et cela en particulier parce que "depuis 1920, les colons ont eu tendance à abuser d'un crédit trop facile et à compter sur l'appui de l'Etat-Providence".

J. DESPOIS, L'Afrique du Nord, PUF, deuxième édition, Paris, 1958, p.363 et sv. De plus, la colonisation bénéficia de la réalisation de l'union douanière avec la Métropole (1884) ; cela lui permettait d'écouler ses produits sur un marché français protégé, à des cours généralement supérieurs aux cours mondiaux : comme l'écrit Jacques Berque "l'entrée en franchise du produit colon (équivalait) à vendre du travail arabe à des prix français".

J. BERQUE, Le Maghreb entre deux guerres, Editions du Seuil, Paris, 1962, p.50. Voir aussi : A. BENACHENHOU, Formation du sous-développement en Algérie, OPU, Alger, 1976 ; en particulier pp.175-199, 329-333, 342-346 pour la description d'une politique financière et budgétaire favorable à la grande colonisation.

(4) K. MARX, Le Capital, Livre I, chapitres XXV à XXX.

Quand nous nous référons au "Capital" en indiquant seulement les subdivisions de l'ouvrage, nous nous basons toujours sur les publications faites par les Editions Sociales.

(5) En 1930, 70 % des propriétaires fonciers musulmans soit quelques 435.000 propriétaires possédaient moins de 10 ha (4 ha en moyenne). A ces propriétaires qui dans leur masse sont des exploitants pauvres il faut ajouter plus d'1,1 million de paysans sans terre (métayers le plus souvent engagés dans un contrat de type traditionnel sur d'étroites superficies consacrées à des cultures de subsistance, rares fermiers, ouvriers journaliers).

Voir : A. NOUSCHI, La naissance du nationalisme algérien (1914-1954), Les Editions de Minuit, Paris, 1962, p.120 ; C.R. AGERON, Histoire de l'Algérie Contemporaine, PUF, Paris, 1964, p.61.

(6) Du fait de la croissance très rapide des besoins en main-d'oeuvre de la colonisation, du fait du démantèlement inachevé et de la résistance de l'économie rurale traditionnelle, l'agriculture coloniale a éprouvé pendant une première période des problèmes aigus de recrutement de travailleurs (aussi a-t-elle eu recours sur une large échelle à l'embauche d'ouvriers marocains et espagnols).

Mais dans l'entre-deux-guerres, la situation de l'emploi s'améliore pour les colons. Parmi les principaux facteurs expliquant cette amélioration on peut relever : la mécanisation des travaux agricoles ; l'arrêt des plantations de vignoble (spéculation requérant une main-d'oeuvre abondante) ; l'appauvrissement ou la ruine de nombreux agriculteurs suite en particulier à la crise des années 30.

Sur cette question voir en particulier : A. BENACHENHOU, Formation du sous-développement en Algérie, op.cit., pp.116 et sv., 135 et sv., 256 et sv. ; H. ISNARD, Le Maghreb, PUF, Paris, 1971, p.58 et sv.

(7) Pour un développement en ce sens du concept de mode de production, voir E. BALIBAR, Cinq études du matérialisme historique, Maspero, Paris, 1974, pp.117-119.

(8) Recensement agricole de 1950-1951, Presses de l'imprimerie officielle du Gouvernement général de l'Algérie, Alger, 1955-1956, 4 vol.

(9) H. ISNARD, Structures de la colonisation agricole en Algérie à la veille de l'insurrection, Bulletin de Géographie d'Aix-Marseille, n°4, 1958, pp.259-292.

(10) Tableaux de l'économie algérienne 1960, Alger, p.130.

(11) Nous n'avons pas à analyser ici les mécanismes qui ont conduit à l'échec relatif de la colonisation paysanne au profit de l'exploitation capitaliste et de la grande propriété foncière souvent absentéiste. Indiquons seulement que les crises agricoles ont joué un grand rôle dans ce processus (crise phylloxérique en Algérie même à la fin du XIX^e siècle, crise agricole accompagnant la première guerre mondiale, effets de la crise mondiale de 1930...).

Voir en particulier : Y. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PRENANT, L'Algérie passé et présent, Editions Sociales, Paris, 1960, pp.381, 382, 386, 387, 431, 442, 443.

A. NOUSCHI, La naissance du nationalisme algérien, op.cit., p.39.

(12) Notre analyse du capitalisme colonial restant très générale il ne nous a pas semblé nécessaire de la référer ici à une approche théorique du capitalisme et de ses rapports à l'agriculture. (Nous développerons sous certains aspects une telle approche au chapitre 6).

Il faut cependant nous arrêter un peu sur une question théorique particulière : celle des liens entre capitalisme agraire et fermage, parce qu'elle renvoie à un aspect sans doute moins connu de la théorie de Marx.

Dans son principe le mode de production capitaliste n'implique pas la propriété privée de la terre. Il peut se concilier avec une forme de propriété commune du sol réalisée par exemple par la nationalisation des terres cultivables. En effet, la terre n'est pas en elle-même un capital (du travail non payé accumulé) ; elle est une condition du procès de mise en valeur du capital dans l'agriculture. C'est pour des raisons historiques (procès de développement du capitalisme à partir de formes de production antérieures) et sociales générales (rapports de classes fondés sur la propriété privée) que le capitalisme reproduit et même consolide le régime de la propriété privée des terres. Mais le développement du capitalisme dans l'agriculture se heurte à certains égards à ce régime, est entravé par le monopole de la propriété foncière.

Le régime du fermage est alors celui qui oppose le moins d'obstacles au libre jeu du processus de concurrence et de concentration des capitaux.

En effet, les fermiers disposent de la terre sans devoir immobiliser du capital pour son achat. De plus, comme le note Kautsky, "en même temps qu'il permet l'emploi intégral du capital de l'entreprise, le système du fermage offre encore cet avantage qu'il permet au propriétaire foncier de choisir, comme fermier, les concurrents les plus habiles et qui possèdent le plus gros capital, tandis que dans le système de l'exploitation par le propriétaire lui-même, c'est, la plupart du temps, le hasard des successions qui détermine la personne de l'agriculteur". Voir : K. KAUTSKY, La question agraire, V. Giard et E. Brière, 1900, réimpression en fac-simile, Maspero, Paris, 1970, pp.296, 297.

Il reste cependant que la réalisation du capitalisme agraire à travers le système du fermage et de la rente foncière développe des contradictions entre propriétaires et fermiers : une partie de la plus-value produite par le "capitaliste actif", le fermier, revient au propriétaire de la terre ; les baux de durée limitée gênent l'investissement de capital productif dans l'exploitation. Sur tout ce point, voir en particulier : K. MARX, Le Capital, Livre III, Sixième section (surtout le chapitre XXXVII) et K. KAUTSKY, op.cit., notamment pp.216-219, 294-299.

Notons qu'en appelant le fermier "capitaliste actif" nous avons transposé au secteur agraire une distinction établie par Marx (L.III, Cinquième section, ch.XXIII) entre le "capitaliste actif" (l'entrepreneur) qui représente le capital en fonction et le "capitaliste passif" (l'actionnaire) qui représente le capital en tant que propriété.

(13) H. ISNARD, Structures de la colonisation agricole..., art. cité.

(14) Nous ne disposons pas de données d'ensemble concernant l'importance respective des travailleurs qualifiés et des manoeuvres. Michel Launay estime qu'il y avait, en 1959-1960, dans l'arrondissement viticole d'Aïn-Témouchent, 1.000 à 1.500 conducteurs de tracteurs parmi les quelques 30.000 ouvriers agricoles algériens de la région. Or dans la viticulture la seule qualification à laquelle un nombre relativement important de travailleurs pouvait espérer accéder était la conduite du tracteur.

M. LAUNAY, Paysans algériens, Editions du Seuil, Paris, 1963, p.281.

Pour l'ensemble des questions touchant aux conditions d'emploi et de travail dans les domaines coloniaux : *ibid.*, chapitre IV.

(15) *ibid.*, p.286.

(16) C. CHAULET, La Mitidja autogérée, SNED, Alger, 1972, 3 volumes (nos références à cette étude sont faites d'après la version ronéotypée : pp.30-42). Pour une approche théorique générale du phénomène de la combinaison d'une économie agricole "traditionnelle" (le "mode de production domestique") à une économie capitaliste permettant en particulier à celle-ci de se procurer une main-d'oeuvre bon marché, voir : C. MEILLASSOUX, Femmes, greniers et capitaux, Maspero, Paris, 1975.

(17) "La production capitaliste ne développe (...) la technique et la combinaison du procès de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : La terre et le travailleur", K. MARX, Le Capital, Livre I, Garnier-Flammarion, Paris, 1969, p.363.

(18) Sur la domination du capital productif par le capital financier dans l'agriculture coloniale voir par exemple A. BENACHENHOU, Formation du sous-développement..., *op.cit.*, pp.175-182, p.261 ; R.GALLISSOT, L'économie de l'Afrique du Nord, PUF, Paris, 1964, p.45.

(19) "Cas individuels mis à part, la terre d'Algérie fut moins un front de pionniers qu'un placement ou une spéculation. Les colons ne s'y enracinèrent jamais totalement : pour eux l'agriculture fut plus une entreprise qu'un genre de vie" écrit C.R. AGERON, Histoire de l'Algérie Contemporaine, *op.cit.*, p.52.

(20) Quelques chiffres indiquent le rythme de l'extension de la propriété coloniale et montrent qu'elle s'est poursuivie jusqu'aux environs de la seconde guerre mondiale :

1850	115.000 ha	1920	2.581.000 ha
1880	1.245.000 ha	1940	3.045.000 ha
1900	1.912.000 ha	1954	3.028.000 ha

Source : R.GALLISSOT, L'économie de l'Afrique du Nord, *op.cit.*, p.40.

La différence entre le chiffre donné ici pour 1954 (3 millions d'ha) et le chiffre du recensement de 1950-1951 (2,7 millions d'ha) s'explique par le fait que dans le tableau ci-dessus il s'agit de l'ensemble des superficies possédées par les Européens, y compris plus de 200.000 ha de forêts appartenant pour

la majeure partie à quelques grandes sociétés d'exploitation du bois, tandis que les chiffres du recensement agricole portent seulement sur la superficie (agricole et non agricole) des exploitations agricoles.

(21) On retrouve ici sous une forme spécifique le conflit que produit le développement du capitalisme entre le mouvement d'extension de la production et le mouvement de mise en valeur du capital. Les caractéristiques du procès de circulation (mouvement de la concentration des capitaux à travers le jeu de la concurrence) déterminent une tendance à l'extension de la production, à "un développement absolu des forces productives" ne tenant pas compte des exigences du procès de conservation et de mise en valeur du capital.

Voir : K. MARX, Le Capital, Livre III, troisième section, ch. XV, 2.

(22) Ces chiffres se rapportent à l'année agricole 1953-1954.

Voir : R. BARBE, Les classes sociales en Algérie in Economie et Politique, Paris, septembre 1959, pp.7-23.

(23) H. ISNARD, Le Maghreb, op.cit., p.71.

(24) La superficie de la jachère varie fortement d'une année à l'autre. En 1950-1951 on a recensé sur les terres de colonisation quelques 680.000 ha en jachère contre 820.000 ha emblavés.

(25) M. MAZOYER, Structure et forme du "sous-développement" en Algérie, in R. DUMONT et M. MAZOYER, Développement et socialismes, Editions du Seuil, Paris, 1969, pp.287-294.

(26) Sur les "révolutions agricoles" européennes, voir en particulier K. KAUTSKY, op.cit., chapitre IV.

(27) A. TIANO, Le Maghreb entre les mythes, PUF, Paris, 1967, pp.196-198.

(28) A. MONJAUZE, Rapport sur la "rénovation rurale", document ronéotypé, Alger, 19-9-1960.

(29) Nous évoquons ici rapidement un problème très vaste, aux dimensions multiples (nous y reviendrons quelque peu au chapitre 7, point 12). Signalons un ensemble d'études sur l'érosion en Algérie menées sous l'angle géographique mais soulignant bien le jeu des facteurs socio-économiques : M. BENCHETRIT, L'érosion actuelle et ses conséquences sur l'aménagement en Algérie, PUF, Paris, 1972.

(30) Sur le rôle régulateur de l'Etat dans une formation sociale dominée par le mode de production capitaliste voir K. MARX, Le Capital, Livre I, ch. XV, 8.

(31) Sur tout ce point voir M. BENCHETRIT, op.cit., en particulier : pp.90, 178, 179, 186.

C H A P I T R E 2

LES STRUCTURES SOCIALES DANS LE SECTEUR AGRAIRE NON COLONIAL

On soulignera au chapitre 6, sur un plan théorique, qu'il faut mettre au centre de l'analyse des rapports sociaux, l'analyse des rapports de classes et on verra quel type de démarche cela implique.

Notons déjà brièvement qu'une telle démarche est caractérisée d'une part par le fait que tout en prenant pour vecteur l'analyse des rapports socio-économiques, des rapports de production, elle vise à saisir les rapports sociaux dans leur complexité, dans leurs différentes dimensions (économique, politique, idéologique), d'autre part par le fait qu'elle inscrit l'analyse des rapports sociaux dans une perspective historique et dynamique (dynamique, c'est-à-dire mettant l'accent sur le développement des luttes sociales et leurs enjeux).

La nature des données dont on dispose permet d'aller plus ou moins loin dans le sens d'une telle analyse.

Dans l'étude des structures sociales et des rapports sociaux à la campagne dans la dernière période de la colonisation, on ne peut (à moins d'en faire l'objet propre de la recherche et de procéder à un travail de type historique) s'appuyer que sur quelques enquêtes statistiques aux données très générales et sur un petit nombre d'enquêtes sociologiques ou socio-économiques particulières.

L'exploitation de ces matériaux conduit le plus souvent à une analyse en termes de catégories sociales (en termes de strates ou de couches), plutôt qu'en termes de classes sociales.

Notre approche dans ce chapitre restera dès lors pour une large part encore descriptive et statique, consistant à dresser le tableau, à la fin de la période coloniale, des différentes strates de la société rurale.

Mais à travers cette approche et en prenant pour fil conducteur l'analyse du développement du capitalisme dans les campagnes et de la bipolarisation sociale (bourgeoisie/prolétariat) qu'il produit, nous chercherons à saisir les tendances fondamentales d'évolution des rapports de production et des rapports de classes.

Dans la suite de ce travail, en particulier dans la troisième partie, nous nous efforcerons d'aller plus avant dans l'analyse des rapports agraires.

1. CONCENTRATION FONCIERE ET CARACTERISTIQUES DE LA GRANDE
EXPLOITATION ALGERIENNE (NON COLONIALE)

En adoptant la convention habituelle selon laquelle la grande exploitation commence en Algérie à partir de 50 ha, on constate, au recensement de 1950-1951, une forte concentration des exploitations, et donc a fortiori des propriétés, non coloniales. Ainsi, moins de 4 % des exploitations détenaient 38 % de la superficie dans le secteur non colonial.

Comparons les grandes exploitations coloniales et non coloniales.

TABLEAU 1

Classes de superficie	Exploitations coloniales			Exploitations non coloniales		
	Nombre d'exploitations	Superficie en ha	Superficie moyenne (ha)	Nombre d'exploitations	Superficie en ha	Superficie moyenne (ha)
50 à 100 ha	2.635	186.900	70	16.580	1.096.100	66
100 ha et plus	6.385	2.381.900	373	8.499	1.688.800	198
Total	9.020	2.568.800	285	25.079	2.784.900	110

(Source : Recensement agricole de 1950-51)

On voit d'une part que les grands exploitants algériens disposent d'une superficie qui dépasse légèrement celle de la grosse colonisation, d'autre part que celle-ci a en moyenne des exploitations de taille largement supérieure à celle des grandes exploitations algériennes.

Ainsi, la plus grosse exploitation est surtout coloniale mais, dans l'ensemble, la concentration foncière entre les mains des exploitants de plus de 50 ha bénéficie aussi bien à des Algériens qu'à des Européens.

La seule approche en termes de superficie est cependant, nous l'avons déjà noté, insuffisante et trompeuse.

La concentration doit surtout se mesurer en termes de capitaux investis et de capacité de production.

Selon ces critères, elle joue beaucoup plus fortement en faveur de l'agriculture coloniale qu'en faveur de la grande exploitation algérienne restée souvent très peu moderne (peu intensive et peu capitaliste) (1). Deux indices majeurs permettent de montrer le "retard" de cette dernière : la main-d'oeuvre utilisée et les résultats économiques des exploitations.

1° D'après le recensement de 1950-1951, 10.500 seulement des quelques 25.000 exploitations algériennes de plus de 50 ha étaient travaillées par des salariés ; le mode de faire-valoir pratiqué sur la majorité des exploitations était le khammessat ou bien une autre forme traditionnelle de métayage. Or, le recours à un contrat comme le khammessat témoigne d'un faible développement des rapports typiquement capitalistes.

Rémunéré en fraction du produit, et donc intéressé au résultat de l'exploitation, le khammès est dans une certaine mesure un associé du propriétaire, un co-exploitant : il se voit généralement confier individuellement une exploitation correspondant à sa capacité de travail (ce qui entraîne la parcellisation des grandes propriétés) et il conserve une certaine autonomie (très variable selon les types de propriétaires) dans la conduite des travaux.

On ne retrouve donc pas, malgré des similitudes profondes (le khammès comme le salarié n'apporte que sa force de travail dans le processus de production et est rémunéré en fonction de cet apport), la logique du salariat capitaliste où l'ouvrier est entièrement séparé à la fois des moyens de production, du produit et de la gestion de l'entreprise. Il y a dans le cas du khammessat un certain partage (mais déséquilibré) du produit et de la gestion courante de l'exploitation entre le propriétaire et le travailleur. C'est pourquoi d'ailleurs, notons-le au passage, les recenseurs ont toujours

hésité à classer le khammessat comme forme de faire-valoir direct (où le propriétaire assume lui-même la responsabilité de l'exploitation) ou comme forme de faire-valoir indirect (où le propriétaire confie à un tiers la gestion) (2).

Si l'on compare maintenant le volume de main-d'oeuvre utilisée par les gros colons et par les gros propriétaires algériens, on voit que les premiers recouraient à une main-d'oeuvre environ deux fois plus nombreuse que les seconds.

En convertissant les journaliers en salariés permanents théoriques (par application de la norme : 250 journées de travail pour un salarié permanent) on obtient les résultats suivants :

- les gros colons employaient l'équivalent de 196.000 salariés permanents plus quelques milliers de khammès ;

- les gros propriétaires algériens employaient l'équivalent de 70.000 salariés permanents et 37.000 khammès ou analogues (3).

2° Se basant sur des sources officielles (dont il ne donne pas la référence) Raymond Barbé estime que lors de l'année agricole 1953-1954, les exploitations de plus de 50 ha ont dégagé un revenu brut de 30 milliards d'anciens francs tandis que les colons situés dans la même strate et donc exploitant globalement une superficie un peu moindre disposaient d'un revenu trois fois supérieur (92 milliards) (4).

X

L'analyse qui précède montre donc que c'est chez les colons qu'on trouvait les exploitations les plus puissantes et les plus capitalistes.

Cependant, elle conduit aussi à souligner que la grande propriété

algérienne avait un poids important, phénomène souvent négligé ou minimisé dans les études de l'évolution sociale et politique de l'Algérie.

Dans le secteur agraire, au moins, il nous semble faux de parler d'une "unité infrastructurale" de la société algérienne due au fait que les travailleurs algériens n'auraient pas été exploités par d'autres Algériens mais par des étrangers et d'expliquer par là le refoulement de la lutte des classes lors du combat nationaliste (5).

Il est, selon nous, plus rigoureux de souligner que si la contradiction de classe principale opposait bien la paysannerie algérienne à la grande colonisation, d'autres contradictions, internes à la société colonisée, persistaient et se développaient et ont marqué profondément, comme on le verra surtout au chapitre suivant, le mouvement nationaliste.

Pour comprendre comment la question agraire contribue à l'explication des caractéristiques de l'évolution politique algérienne, il faut faire intervenir trois ordres de facteurs :

1° la position économique et sociale dominante de la grande agriculture européenne et les traits distinctifs bien marqués du système de production qu'elle développe ;

2° le caractère colonial et non seulement capitaliste de l'agriculture européenne, donc pour l'essentiel d'une part le fait que son développement ait reposé sur l'expropriation de la paysannerie algérienne dans le contexte d'une conquête étrangère, d'autre part le fait de l'insertion de la colonisation agraire dans le phénomène global (économique, politique, culturel) de domination coloniale ;

3° enfin, troisième type de facteur, l'hétérogénéité des couches supérieures de propriétaires et exploitants algériens.

C'est ce dernier facteur dont il nous faut maintenant aborder l'examen afin de montrer qu'une catégorie comme celle, isolée jusqu'ici, des propriétaires et exploitants ayant plus de 50 ha recouvre en fait des classes ou des fractions de classes distinctes qui, ayant eu un rapport différent à la colonisation, joueront un rôle différent dans le mouvement nationaliste.

2. LES CATEGORIES DE PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS (6) D'APRES UNE ENQUETE A AIN-TEMOUCHENT

Rares sont les travaux analysant les différenciations sociales au sein de la société rurale algérienne à la fin de l'époque coloniale.

L'étude que Michel Launay consacre à l'arrondissement viticole d'Aïn-Témouchent en Oranie, nous paraît la seule à aborder cette question avec quelque précision et souci de systématisme. Mais, limitée à une seule région, elle introduit un biais sur lequel il nous faudra revenir.

X

Launay, sur base de données recueillies en 1959-1960 (sources statistiques et enquête sur le terrain), distingue quatre couches au sein de la population rurale algérienne de cette région fortement dominée par les gros viticulteurs européens (7).

1° La première couche est celle des gros propriétaires fonciers, c'est-à-dire des propriétaires ayant plus de 20 ha de vignes ou plus de 200 ha de céréales (une centaine de familles).

2° La seconde couche est une couche encore relativement aisée, composée d'une part de fellahs ayant quelques ha de vignes (1 à 20) ou de 50 à 200 ha de céréales, d'autre part de commerçants des douars et villages (1.500 à 1.700 familles).

3° La troisième couche est celle des petits fellahs ayant moins de 50 ha de céréales : il s'agit soit d'exploitants ayant assez de terres pour subvenir aux besoins de leur famille (environ 500 fellahs possédant de 10 à 50 ha), soit de paysans pauvres situés en-dessous du seuil définissant l'exploitation familiale viable (2.300 fellahs possédant moins de 10 ha).

4° Enfin, la quatrième couche est formée des ouvriers agricoles (quelques 7.000 ouvriers permanents) et des chômeurs ou semi-chômeurs (22.000).

Avant d'examiner attentivement les analyses que Launay consacre aux deux couches supérieures, soulignons ce qui ressort avec le plus de force d'un examen global des données précédentes. Elles montrent l'importance du processus de prolétarianisation (c'est-à-dire de séparation totale ou partielle entre les producteurs et les moyens de production nécessaires pour assurer leur subsistance) : les paysans pauvres, les ouvriers réguliers ou occasionnels (semi-chômeurs), les chômeurs regroupent 29.000 familles sur environ 34.000 soit 85 %. Nous reviendrons plus loin sur l'ampleur et les formes de la prolétarianisation des paysans algériens.

21. La grande propriété foncière

La grande propriété définie comme ci-dessus est le support, selon Launay, d'une véritable bourgeoisie, puissante à la fois par sa base économique et par sa position sociale.

En considérant le mode d'accès à la terre, Launay distingue-sans être toujours très précis sur le contenu des distinctions qu'il introduit-trois catégories de propriétaires fonciers, trois fractions au sein de la bourgeoisie foncière.

1° Pour une part, il s'agit d'anciens gros possédants ayant réussi à se maintenir à travers la colonisation.

Xavier Yacono, dans l'étude qu'il a consacrée à la colonisation des plaines du Chélif, souligne lui aussi que l'aristocratie foncière pré-coloniale bien qu'affaiblie (perte de terres au profit de la colonisation, ruptures d'indivision, déclin politique) a assuré en partie sa survie. Son maintien, en tant que puissance terrienne, aurait été surtout fonction de sa capacité de reconversion au système colonial manifestée en particulier par l'exercice de fonctions administratives importantes (8).

2° La seconde fraction de la bourgeoisie foncière distinguée par Launay est une bourgeoisie ayant acquis des terres à partir de revenus d'activités urbaines de type tertiaire (fonction publique, professions libérales...).

3° Enfin, la troisième fraction est composée de fellahs et de commerçants souvent enrichis pendant la guerre de libération ou au cours des décennies qui l'ont précédée.

Le développement de cette dernière fraction repose pour une bonne part sur l'exploitation des terres de petits paysans appauvris dans le contexte d'une crise économique (crise des années 30 (9), crise sur laquelle débouche la seconde guerre mondiale) ou de la guerre d'indépendance. Le petit fellah est obligé ou bien de céder sa terre ou bien d'entrer en association avec un paysan plus aisé, par exemple de donner sa parcelle "à chorka", c'est-à-dire pour la moitié du produit (dans le contrat à moitié, un partenaire apporte la terre et sa force de travail, l'autre partenaire fournit les moyens de production tels que charrue, semences, etc.) (Launay, p.181).

Launay ajoute que, malgré des différences de trajectoire, la bourgeoisie foncière présente une assez grande cohésion, manifestée en particulier par de fréquents mariages créant des alliances entre ses différentes composantes (p. 397). Sa force économique étant souvent liée à la collaboration avec l'administration coloniale et à l'utilisation de fonctions officielles comme le caïdat, la grande propriété s'est, au mieux, montrée tardivement et timidement nationaliste : selon Launay, elle a, de façon générale, pendant la guerre de libération, ménagé l'un et l'autre camp (pp. 260, 397).

22. Paysans aisés

Alors que la bourgeoisie foncière est numériquement très faible, les fellahs aisés, tels que les définit Launay, constituent à Aïn-Témouchent une catégorie importante : environ 1.500 exploitants soit le 1/3 des exploitants algériens (mais Launay gonfle l'importance de la catégorie des exploitants aisés en y faisant entrer tous les viticulteurs, voir note (7)).

Les paysans aisés occupent une position complexe dans la configuration générale des rapports socio-économiques. Ils profitent souvent comme les

gros propriétaires de l'appauvrissement de la masse des fellahs en rachetant leurs terres ou en les prenant en association (voir par exemple p. 208). Viticulteurs, leur production est commercialisée en France et, par là, ils sont dans une certaine mesure liés à la colonisation. Mais, en même temps, ils sont à tous égards (marché de la terre, accès au crédit, commercialisation) dominés par les grands propriétaires européens ou algériens et par une couche de commerçants (ici, les acheteurs de vendanges).

Au total, dans le contexte de la décolonisation, la communauté d'intérêts entre la paysannerie aisée et les couches inférieures de la paysannerie l'emporterait sur les contradictions qui les opposent. Launay souligne à cet égard, que les fellahs aisés peuvent être gagnés à la cause d'une réforme agraire s'attaquant à la grande propriété au bénéfice de la paysannerie prolétarisée mais qui améliorerait en même temps leur propre situation de petits et moyens paysans (en matière de crédit, d'encadrement etc...) (p. 398).

On verra au chapitre suivant le rôle important qu'auraient joué dans le mouvement nationaliste les paysans aisés de la région d'Aïn-Témouchent.

L'ensemble de cette analyse serait également valable, selon Launay, pour les commerçants aisés des bourgs et des villages.

3. DONNEES GENERALES SUR L'EVOLUTION DE LA PROPRIETE ALGERIENNE DANS LA DERNIERE PERIODE DE LA COLONISATION

Des données statistiques générales corroborent sur un point important l'analyse de Launay : le phénomène de l'enrichissement de certaines couches de propriétaires algériens dans la dernière phase de la colonisation. Ces statistiques montrent que de 1945 à 1954 le solde des transactions foncières entre Européens et Algériens est chaque année (sauf l'année 1953) positif pour ces derniers. Au total, pour cette période, les transactions entre les deux communautés portent sur 212.990 ha ; le solde au profit des Algériens est de 41.496 ha.

Dans l'histoire antérieure de la colonisation, les transactions foncières se soldent quasi systématiquement en faveur des Européens. La crise des années 30 (qui en Algérie ne prend toute son ampleur qu'assez tardivement) avait certes conduit à un essor des ventes de biens fonciers au profit de propriétaires algériens, mais les colons en avaient encore plus bénéficié (10). La crise qui suit la seconde guerre mondiale renforcera, elle, davantage des Algériens, témoignant d'un essoufflement du colonialisme agraire et en même temps du dynamisme de certaines couches d'agriculteurs autochtones.

Ajoutons que, pour la même période 1945-1954, les transactions foncières entre Algériens portent sur une superficie très importante : 500.000 ha soit environ 7 % de la superficie possédée par des Algériens (11).

On ne peut savoir avec précision à quelles couches profitent ces transactions. Le seul indice est fourni par la comparaison entre les recensements agricoles de 1940 et 1950-1951, du point de vue de la concentration foncière.

TABLEAU 2

Répartition des propriétés et des terres agricoles selon des classes de superficie au recensement de 1940 (secteur non colonial)

Classes de superficie	Nombre de propriétaires	%	Superficie possédée (ha)	%	Superficie moyenne (ha)
moins de 10 ha	391.000	74	1.850.000	24	5
10 à moins de 50 ha	118.000	22	3.013.000	39	26
50 à moins de 100 ha	17.400	3	1.226.000	16	70
100 ha et plus	5.600	1	1.583.000	21	283
Total	532.000	100	7.672.000	100	14

TABLEAU 3

Répartition des exploitations et des terres agricoles selon des classes de superficie au recensement de 1950-1951 (secteur non colonial)

Classes de superficie	Nombre d'exploitants	%	Superficie possédée (ha)	%	Superficie moyenne (ha)
moins de 10 ha	438.483	70	1.378.464	19	3
10 à moins de 50 ha	167.170	26	3.185.810	43	19
50 à moins de 100 ha	16.580	3	1.096.136	15	66
100 ha et plus	8.499	1	1.688.756	23	199
Total	630.732	100	7.349.166	100	12

La comparaison de ces deux tableaux montre que les propriétaires (les exploitants en 1950-1951) ayant de 10 à 50 ha et plus de 100 ha se renforcent en chiffres absolus et en chiffres relatifs tant en ce qui concerne leur nombre que la superficie qu'ils possèdent ; cependant, dans ces strates comme dans les autres, la taille moyenne des propriétés diminue. La couche des propriétaires ayant entre 50 et 100 ha s'affaiblit quant à elle mais très légèrement.

Dans l'ensemble, il y a donc un renforcement de la concentration foncière au détriment surtout des très petits propriétaires (de la paysannerie pauvre) et au profit des propriétaires disposant de plus de 100 ha (en fait des couches inférieures de cette catégorie) plutôt que de la catégorie possédant 50 à 100 ha. Mais, de telles données statistiques indiquant une évolution globale qui peut être le résultat de mouvements en sens divers on ne peut tirer de conclusions précises en ce qui concerne l'évolution des rapports de classes.

X

D'autres données confirment le phénomène global de renforcement et de modernisation de certaines couches de propriétaires algériens : la mécanisation et le recours aux caisses de Crédit Agricole Mutuel (12). Evoquons-les brièvement.

Alors qu'au recensement agricole de 1930 les colons possédaient 85 % des moissonneuses et plus de 90 % des tracteurs, à la fin de la période coloniale les Algériens ont 1900 moissonneuses batteuses (chiffres de 1962) sur un total de 4.700 (chiffres de 1960) et 18.115 tracteurs (1962) sur un total de 28.670 (1960). L'essor de la mécanisation chez les propriétaires algériens caractérise la période suivant la seconde guerre mondiale et en particulier l'époque de la guerre de libération (13).

D'autre part, surtout dans l'après-guerre, le pouvoir colonial développe une politique de crédit agricole visant à favoriser moins exclusivement la colonisation. La masse des propriétaires algériens n'est pas touchée et les Européens demeurent largement privilégiés en matière de financement mais il reste que de 1938 à 1960 le nombre d'Algériens adhérant aux caisses de Crédit Agricole Mutuel (c'est-à-dire bénéficiant des structures de financement concernant l'agriculture moderne) passe de 19.000 à 30.843 (14).

4. BOURGEOISIE ET PETITE BOURGEOISIE DANS LE SECTEUR AGRAIRE

41. Définitions

Si on prend pour axe d'analyse les rapports de production capitalistes, on est amené à retenir deux critères centraux pour différencier les situations de classe des exploitants agricoles (qu'ils soient propriétaires ou non) (15).

Le premier critère est l'emploi de main-d'oeuvre salariée. Le capitalisme est le rapport d'exploitation du travail par le capital sous la forme du salariat. Dans cette forme, le capitaliste achète la force de travail à sa valeur d'échange (valeur des biens nécessaires pour assurer la subsistance du travailleur et de sa famille) et dispose librement de la valeur d'usage de la force de travail (capacité de produire des biens matériels supports d'une plus-value appropriée par le capital).

Le second critère est la capacité de reproduction élargie. Le capitalisme repose sur un procès de mise en valeur du capital par l'exploitation de la force de travail (16), donc sur un procès d'accumulation qui suppose un développement continu (quantitatif et qualitatif) des forces productives. La capacité de reproduction est en particulier fonction de la quantité de facteurs de production mobilisés, des conditions d'exploitation (durée et intensité du travail), de l'augmentation de la productivité des facteurs par l'intensification du procès de production (dans l'agriculture : améliorations foncières, mécanisation, apport d'engrais ...).

L'application de ces critères conduit à distinguer deux situations de classe extrêmes au sein de la catégorie des exploitants agricoles: la situation de la paysannerie pauvre et celle de la bourgeoisie agraire.

La paysannerie pauvre est la couche de la paysannerie familiale (en entendant par là la paysannerie qui recourt principalement au travail familial) située en-deçà du seuil de reproduction simple, c'est-à-dire ne disposant pas de facteurs de production suffisant à assurer à la fois le renouvellement des moyens matériels de production et la reproduction des moyens

de subsistance de la famille paysanne. La paysannerie pauvre est une paysannerie prolétarisée en ce sens d'abord qu'elle est partiellement démunie des moyens de production nécessaires à un producteur indépendant, en ce sens ensuite qu'elle est contrainte de rechercher dans le travail salarié des ressources complémentaires.

La bourgeoisie agraire est formée des catégories agraires qui exploitent le travail salarié sur une échelle et sous une forme telles qu'elles leur permettent la reproduction élargie régulière des conditions de production (des conditions d'accumulation de capital).

Entre la paysannerie pauvre et la bourgeoisie agraire il y a des catégories de petits et moyens paysans qu'on peut dans une première approche caractériser simplement comme des catégories intermédiaires (on verra au chapitre 6 l'insuffisance d'une approche qui, prenant pour seul axe d'analyse le degré de développement des rapports capitalistes, ne tient pas compte de la reproduction de rapports non capitalistes). La situation de ces catégories intermédiaires se rapproche plus ou moins de la situation type d'une petite bourgeoisie.

Comment caractériser la condition de classe de la petite bourgeoisie?

Pour Lénine, la petite bourgeoisie est, dans un régime social où prédominent des rapports de production capitalistes, donc où la masse des travailleurs est séparée des conditions matérielles de l'activité économique, la classe des propriétaires de moyens de production ou d'échange n'utilisant pas, ou sur une faible échelle seulement, de travailleurs salariés (17).

Mais cette définition n'est valable que pour un premier repérage. Dans une approche plus précise on doit, nous semble-t-il, faire intervenir deux critères supplémentaires.

D'une part, pour qu'une production indépendante réalise des rapports petits-bourgeois, il faut qu'il s'agisse d'une production intégrée au marché (consommation intermédiaire de facteurs de production acquis sur le marché, commercialisation des produits). L'introduction de ce critère conduit à distinguer la petite bourgeoisie agraire d'une paysannerie vivant principalement en autosubsistance (18).

D'autre part, on doit définir la petite bourgeoisie en fonction du critère de la capacité de reproduction. A cet égard, nous dirons que la petite bourgeoisie agraire est la classe des paysans indépendants qui disposent d'une capacité régulière de reproduction simple et qui (en fonction en particulier d'éléments qu'ils ne contrôlent pas : état du marché, facteurs climatiques) peuvent s'assurer, bon an, mal an, un certain excédent (donc s'appropriier une fraction de la plus-value produite dans la société).

Ajoutons que ces deux derniers critères signifient encore que la petite bourgeoisie agraire est cette fraction de la paysannerie indépendante qui réussit une relative adaptation au mode de production capitaliste dominant, par la réalisation d'une intensification du processus de production (investissement de capital ou de travail -surtout familial- supplémentaires).

42. Bourgeoisie foncière, bourgeoisie agraire, petite bourgeoisie

Launay considère comme secondaires les distinctions au sein de la grande propriété foncière. Mais c'est qu'il privilégie comme critère d'analyse le critère de la position de classe, de la position dans les luttes sociales et politiques. C'est, nous semble-t-il, essentiellement parce qu'il observe que la grande propriété algérienne est dans son ensemble, dans la région d'Aïn-Témouchent, liée à la colonisation, compromise avec celle-ci, qu'il souligne son homogénéité.

Dans une analyse mettant aussi l'accent sur la condition de classe, c'est-à-dire sur la condition socio-économique définie par la situation dans le procès de production, par les rapports de production, il faut, selon

nous, différencier la bourgeoisie agraire de type capitaliste d'une bourgeoisie foncière "traditionnelle".

On aboutit alors à introduire une triple distinction au sein des couches supérieures de propriétaires et d'exploitants.

1° La bourgeoisie foncière "traditionnelle"

Parler de bourgeoisie foncière et non de bourgeoisie agraire c'est souligner que cette fraction de la bourgeoisie met en oeuvre des formes d'exploitation qui reposent sur l'accaparement d'une rente foncière plutôt que sur la valorisation d'un capital productif.

Dans les structures agraires algériennes, le système de la rente se réalise rarement à travers les formules du fermage ou du métayage classiques, le plus souvent à travers des types de contrat traditionnel comme le contrat de khammessat.

On peut distinguer deux composantes dans cette bourgeoisie foncière. Pour une part il s'agit de représentants de rapports "féodaux" encore vivaces (ainsi, les grands marabouts, chefs de confréries religieuses) (19), pour une autre part il s'agit d'anciennes grandes familles reconverties et qui combinent la propriété foncière de type latifundiaire à des activités intégrées au système colonial (en particulier l'exercice de fonctions d'autorité dans l'administration).

Nous parlons d'une bourgeoisie traditionnelle pour souligner d'une part la trajectoire sociale de ces grands propriétaires fonciers, d'autre part le caractère peu capitaliste, encore archaïque, de leurs domaines agricoles.

La bourgeoisie foncière traditionnelle paraît sur son déclin tant du point de vue économique que comme force socio-politique.

2° La bourgeoisie agraire capitaliste

Tout indique que les dernières décennies de la colonisation s'accompagnent du renforcement d'une bourgeoisie agraire moderniste largement engagée dans des rapports capitalistes (utilisation du salariat, mécanisation, recours aux circuits financiers modernes).

Cette bourgeoisie semble être surtout une bourgeoisie urbaine, c'est-à-dire qui non seulement réside dans des agglomérations importantes mais qui surtout cumule l'activité agricole à des activités non agricoles de type urbain (professions libérales, fonction publique, gros commerce).

3° La petite bourgeoisie rurale

Launay distingue des gros propriétaires fonciers une couche de paysans aisés dans l'ascension desquels jouent un héritage familial, l'exploitation de paysans appauvris, le travail personnel, des activités commerciales de petite envergure et de caractère rural (liées à l'activité agricole).

Les analyses plus précises, que nous pourrons faire dans la troisième partie, sur les structures sociales dans le secteur agraire dix ans après l'indépendance, montreront que la combinaison à l'agriculture d'autres activités de type rural, en particulier d'activités commerciales mais aussi d'activités "de service" à l'agriculture (ainsi la location de matériel agricole), joue un rôle important dans le processus de renforcement de cette catégorie. L'imbrication, au niveau des couches aisées de la population rurale, de l'activité agricole et des activités situées en aval et en amont de la production agricole, conduit à parler à leur propos d'une petite bourgeoisie rurale plutôt que d'une petite bourgeoisie agraire (20).

5. PROLETARIANISATION ET "DEPAYSAANNISATION" DES MASSES RURALES

51. Propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers. Evolution des rapports numériques

Dans une approche en termes de statut juridique on peut distinguer quatre catégories au sein de la population agricole : les propriétaires, les fermiers, les métayers (c'est-à-dire principalement les khammès), les ouvriers agricoles. Montrons dans un premier temps l'évolution des rapports numériques entre ces catégories.

TABLEAU 4

(en %)

	1901	1930	1954
Propriétaires	55	52	44
Fermiers	3	2	0
Métayers	31	28	5
Ouvriers	11	18	51
	100	100	100

(Sources : voir note 21)

La lecture de ce tableau conduit à souligner essentiellement l'ampleur du processus de prolétarianisation de la paysannerie algérienne et sa forte accélération après les années 30. Cette prolétarianisation se réalise par la ruine de propriétaires (dépossession foncière ou perte de troupeau) et surtout par la transformation des khammès en ouvriers.

Sur ce dernier point il faut cependant considérer avec une extrême prudence les données du recensement de la population de 1954.

En chiffres absolus on ne recensait en 1954 que 57.000 khammès (plus quelques 2.000 autres métayers) tandis qu'au recensement agricole de 1950-1951 on dénombrait encore 155.000 khammès. L'écart entre ces deux estimations

s'explique en partie par des différences de méthode dans les recensements et notamment par le fait que le recensement de la population, ne tenant compte au contraire du recensement de l'agriculture que de l'activité principale du chef de ménage, laisse échapper un certain nombre de khammès qui sont en même temps petits propriétaires, journaliers etc...

Le recensement de 1954 sous-estime donc certainement l'importance du métayage (et de même celle du fermage) mais comme le même biais a dû jouer lors du recensement de la population de 1930, on peut quand même conclure à un fort déclin du khammessat, ce qui confirme les observations précédentes sur le processus de modernisation des gros propriétaires algériens.

52. Catégories socio-économiques de la population agricole dans les années 50

Pour analyser de manière un peu plus fine la répartition de la population agricole algérienne à la fin de la période coloniale, nous utiliserons un rapport officiel de 1955 (rapport Delavignette) (22).

Ce rapport se base principalement sur le recensement agricole de 1950-1951.

Il y a, observons-le, un inconvénient à recourir au recensement de l'agriculture pour établir la structure de la population active : le recensement de l'agriculture enregistre toutes les activités sans tenir compte des cumuls (ainsi, par exemple, un même individu peut être décompté comme propriétaire, comme khammès, comme journalier s'il combine ces trois activités). Mais les inconvénients présentés par le recensement de la population sont à notre sens encore plus grands : ce dernier ne donne pas la répartition des propriétaires selon les strates de superficie et, distribuant la population active selon l'activité principale, il conduit, comme nous l'avons noté, à sous-estimer fortement certaines catégories.

Ce qu'il faut avoir à l'esprit c'est que le tableau 5 concerne les activités plutôt que les individus, montre l'importance respective des activités et non la répartition des individus selon des catégories discrètes.

Mais nous pensons qu'il donne une image approchée suffisante de la structure de la population active agricole.

TABLEAU 5

Structure de la population active agricole dans les années 50

	Effectifs	%
Inemployés et sous-employés (aides-familiaux, salariés temporaires)	650.000	35
Salariés "permanents" (plus de 180 jours de travail par an)	170.000	9
Khammès	170.000	9
Pasteurs (éleveurs et bergers)	230.000	13
Propriétaires de moins de 10 ha	438.000	24
Propriétaires de 10 à 50 ha	167.000	9
Propriétaires de plus de 50 ha	25.000	1
Total	1.850.000	100

(Source : Rapport Delavignette)

Ce tableau, comme le précédent mais de manière plus précise, montre le caractère massif de la prolétarisation de la paysannerie algérienne. Rappelons que dans le sens le plus général du terme, la prolétarisation est la séparation entre les producteurs et les moyens de production : les prolétaires purs sont donc les paysans sans terre et sans troupeau.

En ne tenant pas compte des cumuls de statuts, il y a dans le tableau 5 quatre catégories ou sous-catégories entièrement prolétarisées : les salariés temporaires qui seraient au nombre de 450.000 effectuant en moyenne, selon un calcul approximatif, 85 journées de travail salarié par an (23); les salariés permanents (170.000); les khammès (170.000); enfin, les bergers (24). Nous ne pouvons chiffrer directement cette dernière catégorie mais, sachant que la concentration des facteurs de production est du même type dans l'élevage que dans l'agriculture on peut faire l'hypothèse que le rapport entre salariés ou khammès et propriétaires fonciers (soit environ 1/1) se retrouve dans le rapport entre bergers et propriétaires de cheptel : on aurait dès lors 115.000, disons 120.000 bergers. Au total donc, les catégories entièrement prolétarisées regrouperaient 910.000 travailleurs soit 50 % de la population active.

Mais en fait le processus de prolétarianisation est beaucoup plus large. Les propriétaires de moins de 10 ha sont dans leur masse des paysans pauvres, c'est-à-dire des paysans auxquels le revenu de l'exploitation agricole ne peut suffire et qui cherchent des ressources complémentaires en particulier dans le travail salarié. Il faut en effet une dizaine d'hectares de céréales pour répondre aux besoins minima d'une famille paysanne (25). Or il est légitime au niveau d'une approche globale de l'activité agricole de raisonner sur la seule céréaliculture qui couvrait en 1950-1951 plus de 5 millions d'ha sur les 5 millions et demi d'ha de SAU exploités par des Algériens.

On peut associer aux propriétaires de moins de 10 ha, les éleveurs ayant moins de 100 têtes d'ovins et caprins puisqu'on estime en général que les revenus procurés par un troupeau de cette dimension sont équivalents à ceux obtenus sur 10 ha de terres labourables.

Quant aux aides-familiaux ils constituent plus souvent des chômeurs déguisés qu'une force de travail réellement occupée sur l'exploitation familiale.

Finalement, on peut, pour fixer un ordre de grandeur, considérer que le processus de prolétarianisation touche environ 80 % de la population agricole.

53. Prolétarianisation et paupérisation

Gallissot, critiquant la transposition trop rapide à une société colonisée du modèle d'analyse de l'accumulation du capital développé par Marx, souligne que dans un pays comme l'Algérie il faudrait parler de paupérisation plus que de prolétarianisation des masses rurales (26). Tout en approuvant le principe de cette critique d'approches marxistes trop mécanistes, on peut garder le concept de prolétarianisation pour désigner, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, le processus très général de dépossession de la paysannerie. Entendu ainsi, le processus de prolétarianisation se réalise sous différentes formes, produit des situations de classe distinctes.

Formes de prolétarianisation

Reprenant la terminologie marxiste usuelle on peut distinguer trois formes de prolétarianisation et dès lors trois catégories de prolétaires agricoles :

le sous-prolétariat, c'est-à-dire la population des chômeurs et quasi-chômeurs qui survivent au jour le jour d'activités occasionnelles ; le semi-prolétariat comprenant les paysans pauvres obligés de chercher dans le travail salarié un revenu complémentaire à celui de leur exploitation ; le prolétariat au sens étroit composé des travailleurs embauchés de manière régulière.

Ainsi, la complexité du processus de prolétarianisation renvoie à des degrés différents de dépossession de la paysannerie et à des degrés différents d'expérience du salariat.

Cette complexité est encore redoublée par le fait de la persistance de formes anciennes de contrats de travail (contrat de khammessat, contrat d'azelah...) dont le contenu s'est certes transformé mais de manière partielle et variable (en tous cas il est trop simple de dire que les contrats traditionnels ne seraient plus que de simples formes recouvrant des rapports réels de type capitaliste).

Il est vain d'essayer de chiffrer les différentes fractions du prolétariat. Soulignons seulement que le prolétariat au sens étroit (les salariés réguliers auxquels on peut assimiler une partie des khammès et des bergers) constitue certainement la fraction la plus faible (voir à cet égard les données numériques rapportées plus haut). Le phénomène massif ce n'est pas la transformation des paysans en ouvriers mais ce sont des formes de sous-prolétarianisation et de semi-prolétarianisation des masses rurales accompagnées de leur paupérisation réelle (en termes absolus).

Paupérisation

La paupérisation de la paysannerie s'explique par le jeu combiné des expropriations au profit de la colonisation, du refoulement vers des zones de plus en plus montagneuses ou arides (27), de la croissance démographique (28).

Un premier indice majeur de cette paupérisation est l'accroissement à la fois de la paysannerie sans terre (voir tableau 4) et de la strate inférieure des paysans propriétaires. Si aux alentours de la première guerre

mondiale on peut estimer qu'environ 3 propriétaires algériens sur 5 possèdent moins de 10 ha (29), aux recensements agricoles de 1930, 1940, 1950 la proportion des très petits propriétaires oscille autour de 70 %.

Mais il ne suffit pas de considérer l'activité agricole au sens étroit. Pour le monde rural algérien dans son ensemble, l'élevage joue un rôle aussi important que la céréaliculture. Or, de ce point de vue, les indices de paupérisation sont encore plus nets. Refoulé vers les maigres pâturages des zones steppiques du fait de la colonisation des anciennes terres de parcours de l'Algérie côtière et du fait de l'extension de la céréaliculture, le troupeau diminue : il passe de 8,9 millions de bêtes en moyenne dans les années 1910 à 6 millions de bêtes dans les années 40, ce chiffre demeurant un maximum pour les périodes suivantes (30).

Le recul de l'élevage correspond en partie à une extension géographique de la céréaliculture. Les céréales gagnent de plus en plus profondément les Hautes Plaines intérieures et même les zones steppiques (du fait de la rupture du système de relations qui les unissaient aux céréaliculteurs des régions côtières, les éleveurs développent eux-mêmes la céréaliculture). Cette extension de la céréaliculture dans des conditions de moins en moins favorables se traduit par une baisse des rendements : après être montés de 5,3 à 6 quintaux à l'ha entre 1885 et 1914, ils descendent à des moyennes de 4,7 ou 4,1 quintaux à l'ha dans les périodes suivantes (31).

D'autre part, en termes de superficie, l'occupation de nouvelles terres de culture compense à peine ou même ne suffit pas à compenser la ponction opérée par la colonisation : stationnaires entre 1860 et 1938 les superficies emblavées par des Algériens diminueraient ensuite (32).

Enfin il faudrait encore montrer qu'avec l'appropriation par le domaine public de la plus grande partie des forêts et l'application du régime forestier français (interdiction des défrichements et du pacage-sauf pour les porcs!-, promulgation d'arrêtés prohibant l'exploitation du charbon de bois et taxant même le ramassage du bois mort, etc...) les populations

rurales ont été largement privées d'une de leurs ressources importantes, ressource d'autant plus vitale que, refoulées par la conquête, ces populations étaient contraintes à une exploitation plus intensive des forêts (33).

Cette analyse de la paupérisation à partir seulement de données sur les conditions de production nous semble plus sûre que des approches plus directes mesurant par exemple l'évolution de la production agricole par tête ou s'efforçant d'estimer les revenus (34).

Notons simplement que des monographies communales réalisées en 1937 évaluaient, à partir d'une analyse des revenus familiaux, à 70-75 % de la population algérienne la population devant être considérée comme "pauvre" (35). Cette estimation confirme la vraisemblance de l'ordre de grandeur que nous avons retenu pour la prolétarianisation des masses rurales (80 % du total de la population).

54. La "dépayannisation"

Le capitalisme produit la "dépayannisation" de la société rurale, fait disparaître, comme le note Marx, le paysan-ce "rempart de l'ancienne société" (36).

En Algérie, le développement du capitalisme se réalise principalement sous la forme de l'implantation d'une grande agriculture européenne intégrée au phénomène général de la domination coloniale. Il en résulte une forme spécifique et particulièrement aiguë de destruction de la paysannerie traditionnelle.

La colonisation, avant tout par l'expropriation et le refoulement de la paysannerie, mais aussi par la généralisation des rapports monétaires (extension des rapports salariaux et marchands, pression fiscale), l'urbanisation, l'offre d'emploi industriel (surtout métropolitain), finalement, on va le voir, par les conditions de la guerre coloniale, produit le rétrécissement et la dégradation des activités agricoles traditionnelles.

Ce processus ne s'accompagne que sur une assez faible échelle d'un développement capitaliste interne à la société colonisée (avec alors la bipolarisation : bourgeoisie capitaliste-prolétariat ouvrier).

En outre, l'activité agricole devient pour des couches de plus en plus larges de la société rurale une activité subordonnée, sinon même subsidiaire, en termes d'emploi et de revenus (37). Cette dépaysannisation objective due à l'importance croissante des activités exercées au-dehors de l'exploitation familiale est redoublée par un phénomène de dépaysannisation "subjective" : on observe une désaffection à l'égard de l'agriculture et une aspiration de plus en plus généralisée au travail salarié, en particulier au travail salarié non agricole de type moderne (dans l'industrie ou l'administration). L'agriculture devient souvent une activité d'attente, un pis-aller.

On peut dire alors que pour une large part (paysans sans terre, paysans pauvres, même petits paysans) la population des régions rurales algériennes constitue ce que Marx appelle la fraction "latente" de l'armée de réserve industrielle, une main-d'oeuvre ouvrière potentielle (38).

L'existence de cette "surpopulation latente" se traduit par deux phénomènes majeurs : l'exode rural et l'émigration temporaire, phénomènes qui s'accélérent aux cours des dernières décennies. Ainsi, entre 1936 et 1954 la population rurale (musulmane) passe de 4,8 à 6,4 millions de personnes soit un accroissement de 32 % tandis que dans le même temps la population urbaine double (0,7 million de personnes et puis 1,4 million). Des études particulières montrent que l'exode des populations rurales ne répond pas ou répond très partiellement à un développement économique urbain ; il s'agit plutôt de paysans ruinés qui viennent grossir dans les villes la masse des chômeurs (39).

Parallèlement, l'émigration vers la Métropole s'accroît, surtout après la seconde guerre mondiale : entre 1920 et 1948 il y a quelques 860.000 départs vers la France et 640.000 retours ; dans les seules années 1949 à 1954 on observe 763.500 départs et, comme l'émigration reste un phénomène temporaire, 621.300 retours (40).

La riposte coloniale à la guerre de libération va entraîner une considérable aggravation du processus de dégradation et d'abandon des activités agricoles. Le fait majeur consiste ici dans les regroupements des populations rurales opérés par l'armée française.

Selon les statistiques officielles, il y aurait eu au 1^o avril 1961 près de 2 millions de regroupés soit quelque 22 % de la population algérienne ; 40 % de ces regroupés l'étaient dans des installations provisoires, 60 % dans de "vrais" villages. Selon Michel Cornaton, ces données correspondent à une sous-estimation du phénomène : il faudrait retenir le chiffre de 2,3 millions de regroupés et puis surtout ajouter aux populations regroupées proprement dites 1,2 million de personnes dites recasées c'est-à-dire provenant de villages qui ont été resserrés dans une agglomération déjà existante.

Au total donc il y aurait eu, en 1961, 3,5 millions de ruraux déplacés soit 50 % de la population rurale (41).

X

P. Bourdieu et A. Sayad dans "Le Déracinement" ont analysé les effets des regroupements (42).

Dégageons les lignes de force de cette analyse.

1^o Les regroupements ont accentué la crise de l'agriculture traditionnelle dans sa double dimension, économique et culturelle : comme crise d'une activité économique, comme crise de la "paysannerie", de l'"esprit paysan".

2^o L'effet des regroupements varie en fonction de la situation antérieure des individus et des groupes et de l'acuité déjà atteinte par la crise de l'agriculture.

Ce qui est décisif pour caractériser la situation des populations rurales avant la guerre de libération, pour expliquer l'état de la crise

de l'agriculture et ses variations, c'est d'analyser les formes et degrés de contact des populations paysannes avec l'économie "moderne" importée par la colonisation. L'introduction de ce schéma conduit à une distinction fondamentale entre les zones, surtout montagneuses, relativement épargnées par la colonisation directe et les zones où l'implantation coloniale est forte.

Exposons cette distinction en raisonnant sur des cas extrêmes et en les simplifiant.

Dans les premières zones (Kabylie, Massif de Collo...) le rapport avec l'économie moderne se réalise principalement à travers l'émigration temporaire de travailleurs vers la France, processus qui s'accompagne d'une forte diffusion de l'économie monétaire. Là, dès avant les regroupements, la crise de l'agriculture est profonde : l'activité agricole se perpétue mais comme activité d'appoint ou comme pis-aller ; dévalorisée, elle est souvent abandonnée aux vieillards, aux femmes, aux enfants. Avec les regroupements, cette crise de l'agriculture se radicalise : elle conduit dans les cas extrêmes à un refus généralisé et avoué du travail de la terre tenu pour un semblant d'activité ; le refus et l'abandon de l'agriculture se produisent là même où les conditions nouvelles (distance des terres par rapport au lieu de regroupement, etc...) ne créent pas d'obstacles insurmontables à la poursuite des activités agricoles.

Dans le second type de zone (Vallée du Chélif, Mitidja...) l'implantation coloniale directe a produit d'une part un fort exode rural vers les villes algériennes (une émigration définitive), d'autre part le développement de formes de combinaison entre le travail d'une petite exploitation familiale et le travail saisonnier dans les fermes coloniales. Dans cette dernière situation, le caractère moins intensif du contact avec l'économie moderne (salarial à temps partiel qui n'est qu'un complément à l'activité agricole) a conduit à une crise moins aiguë de la culture paysanne. Les paysans regroupés poursuivent le travail de leurs champs chaque fois que les conditions objectives le rendent possible.

3° Le regroupement est un nouveau milieu socio-économique et une nouvelle organisation de l'espace social. La tendance déjà présente avant la guerre, là surtout où l'émigration était forte, à la multiplication des petits métiers (commerce, artisanat, conduite d'un taxi, atelier de mécanique...), souvent sous forme de micro-activités, se renforce. En même temps, le développement de l'appareil militaire et administratif français crée un nombre d'emplois relativement important.

Si elle s'accompagne d'une misère encore accrue pour la grande masse, la situation de regroupement accélère aussi "la formation au sein du monde rural d'une classe aisée"(p.21, rem.2). Un avantage initial même minime (la sauvegarde par un paysan de ses moyens de production-ainsi d'une paire de boeufs-, un niveau élémentaire d'instruction en français, un petit capital amassé dans l'émigration) ou l'appui des autorités coloniales permettent à une minorité de s'enrichir. Mais il s'agirait souvent d'un enrichissement limité, précaire, réalisé non par le développement d'activités productrices mais surtout par le gonflement du secteur tertiaire et de l'administration. Au travers de la description que font Bourdieu et Sayad il est difficile de voir ici la montée ou le renforcement d'une véritable bourgeoisie ; on pourrait parler plutôt d'une "lumpen-bourgeoisie" peu assurée de sa position, parasitaire, aux ressources médiocres.

Comme l'observe un "regroupé" : "Il n'y a plus de pauvres, il n'y a plus de riches ; il n'y a que des pauvres et quelques individus qui profitent de la misère de tous"(p.141).

6. CONCLUSIONS

La brève synthèse de l'ouvrage de Pierre Bourdieu et d'Abdelmalek Sayad à laquelle nous venons de procéder nous a permis de montrer selon quels processus la guerre a accentué la dépayssannisation de la société rurale. Mais cette synthèse nous a aussi fait déboucher sur des indications concernant l'évolution des rapports sociaux à la campagne qui orientent vers un type d'analyse très éloigné de celle que propose, pourtant à la même époque, Michel Launay.

Launay met l'accent sur les différenciations au sein de la paysannerie et souligne le rôle de couches aisées, dynamiques sur les plans économique et politique (voir ci-dessus et chapitre 3).

On ne retrouve guère chez Bourdieu et Sayad ce type d'analyse. Pour mieux le mettre en lumière, développons quelque peu le point de vue des auteurs du "Déracinement". Ceux-ci insistent sur le caractère global de la crise de l'agriculture, sur le fait qu'elle affecte l'ensemble de la paysannerie. Et ils l'analysent comme crise purement destructrice conduisant, à un rythme que les situations concrètes particulières font varier, à la généralisation d'une "agriculture sans agriculteurs" maintenue comme activité de survie ou de subsistance par des paysans "dépayssannés", des paysans ayant perdu la culture qui fait le paysan, aspirant aux revenus et à la sécurité du travail non agricole. Sur ce fonds commun de ruine et de déchéance s'esquissent certes de nouvelles différenciations sociales, mais celles-ci sont analysées en termes tout autres que chez Launay.

On peut, en confrontant les analyses du "Déracinement" à celles de "Travail et travailleurs en Algérie" (43), essayer de préciser la manière dont Bourdieu et Sayad analysent ces différenciations.

Ils montrent tout d'abord le maintien d'une petite paysannerie, en particulier nous l'avons vu dans des régions de forte colonisation où le travail journalier chez le colon permet au fellah la perpétuation de l'activité agricole plus qu'il ne la concurrence.

Pour Bourdieu et Sayad, cette petite paysannerie est traditionaliste : elle perpétue une agriculture de subsistance et les anciens usages agraires (types de contrats d'association, techniques...) ; elle ne transpose pas-et d'abord faute de moyens-l'expérience qu'elle acquiert sur la ferme du colon. Ce traditionalisme du fellah confronté à la colonisation n'est pas le "traditionalisme traditionnel" qui pourrait encore être porteur d'un certain dynamisme, c'est un traditionalisme "refuge" à caractère souvent "pathologique, c'est-à-dire excessif et décontextualisé" ("Le déracinement", pp.68-69, 164-165).

Dans "Travail et travailleurs en Algérie" (TTA), Bourdieu développe le même type d'analyse à propos d'une fraction des commerçants et artisans. Dans ce qu'il appelle le commerce et l'artisanat "de subsistance", il n'observe aucun indice de modernisation ou de rationalisation : les petits commerçants et artisans, dominés par le souci de subsistance au jour le jour, ne distinguent pas le budget de l'entreprise de celui de leur ménage, confondent rentrées et bénéfices, etc. (TTA, pp.387, 521 à 523, 553 à 557).

A côté de cette catégorie de paysans, artisans, commerçants qui poursuivent traditionnellement mais dans des conditions dégradées des activités traditionnelles, on trouve tous ceux qui dans le contexte de crise et de guerre réussissent à valoriser le moindre avantage pour monter une petite activité (épicerie, transport de personnes ou de marchandises, à un échelon déjà plus élevé : location de tracteur...).

Un cran au-dessous de ces couches encore relativement favorisées, il y a une masse d'artisans et de commerçants exerçant des activités "de survie" (revendeurs ne disposant pas d'installations fixes et écoulant de très faibles quantités de marchandises, coiffeurs exerçant dans la rue ou sur les souks...). On ne peut même plus ici parler, comme nous le faisons plus haut, d'une "lumpen-bourgeoisie" ; il s'agit plutôt, selon l'expression de Bourdieu, de "sous-prolétaires du sous-tertiaire" (TTA, pp.385, 528 à 536) (44).

L'analyse qui précède n'épuise certes pas les indications qu'on trouve chez Bourdieu et Sayad sur les différenciations au sein de la société rurale

mais nous pensons qu'elle rend compte des axes principaux du "Déracinement".

Dans "Travail et travailleurs en Algérie" qui porte quasi exclusivement sur les secteurs d'activité non agricoles Bourdieu marque la présence d'une catégorie de commerçants, artisans, entrepreneurs, intégrés au marché et développant leurs activités selon une logique "moderne", "rationalisée" (pp.387, 541 à 551, 553 à 557) mais il ne reconnaît à cette catégorie qu'une importance marginale et elle est absente des analyses du "Déracinement".

Comment rendre compte alors de la discordance entre "Le Déracinement" et "Les paysans algériens" de Launay?

Nous répondrons à cette question en deux points.

1° Bourdieu et Sayad adoptent une problématique et suivent une démarche qui les conduisent à sous-estimer l'importance d'une bourgeoisie agraire et d'une petite ou moyenne paysannerie tenace et relativement novatrice (45).

L'objet théorique du "Déracinement" est le changement culturel. Il n'est pas abordé à partir d'une analyse des rapports de classes c'est-à-dire fondamentalement de la position des groupes dans les rapports de production (propriété des moyens de production, place dans la division du travail, part du produit approprié).

Certes Bourdieu et Sayad reconnaissent un certain primat explicatif aux conditions économiques mais en fait ils réduisent leur approche des rapports économiques à l'analyse de quelques variables dont le rôle serait déterminant du point de vue des transformations du système culturel, essentiellement : l'expérience du salariat et le contact avec l'économie monétaire (46).

En outre ils mettent en oeuvre ce schéma explicatif dans le contexte d'une démarche de type wéberien où jouent un rôle central les concepts idéaltypiques de traditionalisme et de modernité. Toute leur analyse vise à montrer comment le changement culturel, le changement de position sur ce "continuum de conduites et d'attitudes" qui relie et oppose le paysan traditionaliste

et le paysan moderne (p.161), est déterminé par la variation des formes et de l'intensité du contact avec l'économie moderne.

Le fait de référer les paysans réels au "paysan accompli" de la tradition, défini de manière idéal-typique, donc idéalisée, conduit à une certaine fascination pour tout ce qui est indice de déchéance, de déculturation de la paysannerie. Plus généralement, Bourdieu et Sayad sont amenés à souligner que la colonisation ne laisserait d'autre alternative au paysan algérien que de se raccrocher à une tradition condamnée et dès lors pervertie ou de rompre avec le travail de la terre pour entrer dans cet autre monde qui est celui de l'industrie. Ils ne perçoivent pas ce qui est indice d'une autre évolution.

2° Le schéma conceptuel et la démarche idéal-typique de Bourdieu et Sayad expliquent fondamentalement, pensons-nous, que certains aspects de l'évolution des campagnes algériennes bien mis en lumière par Launay leur échappent (47).

Mais il y a aussi la question des lieux d'enquête. Pour le principal, l'analyse du "Déracinement" porte sur des régions montagneuses (Grande Kabylie, massif de Collo) qui, d'une part, sont des régions de petite agriculture pauvre et de forte et ancienne émigration, qui, d'autre part, ont été profondément touchées par la guerre. De ces deux points de vue, le contexte est très différent dans la région viticole d'Oranie analysée par Launay.

Il reste cependant que Bourdieu et Sayad étudient aussi des regroupements dans la plaine du Chélif c'est-à-dire dans une région où une agriculture algérienne modernisée existe sur une échelle relativement importante (48). Or ils n'en repèrent pas la présence.

Que conclure de cette confrontation?

On peut dire dans une première approche que la diversité régionale est grande en Algérie et que l'analyse de Bourdieu et Sayad permet de mettre en lumière le processus largement dominant dans des régions comme les régions montagneuses où une agriculture de subsistance, maintenue dans des conditions de plus en plus précaires, reçoit le coup de grâce avec la guerre et les regroupements, tandis que l'analyse de Launay saisit un autre processus—celui de la différenciation de la paysannerie algérienne—surtout vigoureux dans les plaines et sur certains piémonts.

Mais on ne peut se limiter à cette distinction : la colonisation a imprimé une évolution générale qu'il faut essayer pour finir de caractériser.

Nous partirons pour le faire d'analyses de Lénine.

X

Etudiant la société rurale russe des débuts du siècle, Lénine y observe un processus de "dépayannisation" réalisé par la destruction, la "décomposition", de l'ancienne paysannerie patriarcale remplacée par des types nouveaux : une bourgeoisie paysanne qui dans le contexte russe est surtout une petite bourgeoisie, un prolétariat rural dans lequel Lénine intègre les paysans pauvres (les ouvriers-paysans) et, entre les deux catégories fondamentales, une paysannerie moyenne formant une couche intermédiaire, instable (49).

Lénine appelle "voie paysanne" de développement du capitalisme ce processus interne de différenciation de la paysannerie et montre que dans la Russie tsariste il s'entrecroise avec un autre processus, le processus de reconversion progressive des latifundia féodaux en exploitations capitalistes (support de la "voie prussienne" de développement du capitalisme) (50).

La "voie prussienne" est une voie lente et limitée de développement du capitalisme. En effet, elle se caractérise par le maintien d'énormes propriétés souvent sous-exploitées (dans un régime où la propriété est encore

affaire de caste plus que rapport marchand, la routine de l'exploitation seigneuriale fait obstacle à l'innovation capitaliste) et par la reproduction transformée, non la destruction, des formes féodales d'exploitation de la paysannerie (système des corvées, des lots concédés au paysan contre des prestations en travail, etc...).

Les latifundiaires "éclairés", qui comprennent la nécessité pour le développement du capitalisme d'abolir le servage et les formes les plus archaïques de possession et d'exploitation, s'appuient sur la mince couche des gros paysans pour opérer la destruction progressive du féodalisme. Cette alliance des latifundiaires et de la paysannerie capitaliste engage la Russie rurale dans la voie d'un progrès lent et limité, dans une voie de paupérisation plutôt que de prolétarianisation de la paysannerie ("Programme agraire..." p.408) ; elle fait obstacle à ce "développement infiniment plus large, plus libre, plus rapide" du capitalisme que permettrait une "voie paysanne" d'évolution reposant sur la liquidation radicale des latifundia (id. p.444).

En Algérie, le processus dominant est le processus de développement du capitalisme colonial. Cette forme de capitalisme est très différente de la forme prussienne analysée par Lénine (ainsi on ne retrouve pas dans la voie prussienne le phénomène colonial de l'implantation de toutes pièces de fermes capitalistes avec l'aide de l'Etat, non plus que le caractère extraverti des structures économiques), mais il y a des analogies importantes. Il y a d'abord le caractère relativement peu intensif de l'exploitation coloniale (voir chapitre 1) comme du latifundium russe. Ensuite, de même que l'évolution des latifundia en Russie s'accompagne de la transformation progressive plutôt que de la destruction des formes traditionnelles de l'économie communautaire paysanne (système du Mir), de même en Algérie le contexte socio-économique créé par la colonisation provoque sur une plus large échelle la reproduction dégradée des formes de production traditionnelles que le développement de formes de production nouvelles, progressives. Enfin, nous l'avons vu, la prolétarianisation en Algérie revêt surtout la forme

d'une sous-prolétarisation ou d'une semi-prolétarisation, donc est paupérisation plus que création d'un prolétariat ouvrier.

Le caractère flagrant, évident, de la domination exercée par les colons, ses effets massifs de paupérisation (de "clochardisation" écrivait Germaine Tillon), ne doivent cependant pas aveugler.

On trouve aussi en Algérie, d'une part une grosse propriété autochtone qui est le fait d'une bourgeoisie foncière traditionnelle ou d'une bourgeoisie agraire capitaliste à dominante urbaine, d'autre part un processus de différenciation interne de la paysannerie à travers lequel s'affirme une petite bourgeoisie agricole et commerçante. Dans le contexte colonial ce dernier processus reste d'ampleur limitée mais il revêt une importance sociale et politique que la statistique ne suffit pas à mesurer.

X X X

Jusqu'en 1917, Lénine soutient la nécessité pour le parti ouvrier de défendre la "voie paysanne", la voie de la révolution paysanne démocratique bourgeoise abattant le féodalisme et construisant une "économie fermière réellement libre en Russie" (51). Mais la première guerre mondiale a provoqué de telles transformations qu'elle a mis à l'ordre du jour une autre révolution; "la vie a dépassé (le) cadre" du capitalisme et imposé de franchir un pas vers le socialisme, de substituer à la révolution agraire bourgeoise une révolution à contenu socialiste (52).

En Algérie, la paysannerie aisée et de façon générale les couches petites-bourgeoises de la société rurale ont joué un rôle important dans le mouvement anti-colonial, dans l'essor du nationalisme. Mais la guerre de libération va bouleverser les données du jeu politique, le cadre dans lequel sera posée la question agraire.

NOTES DU CHAPITRE 2

- (1) Rappelons en outre que la propriété coloniale était localisée dans les meilleures zones de culture.
- (2) Pour une analyse des similitudes et des oppositions entre le contrat de khammessat et le contrat de salariat voir : Enquête socio-économique sur l'Oued Rhir, Rapport IV, Secrétariat d'Etat au Plan, Alger, décembre 1974, pp.46-51 (ronéotypé).
- (3) R. BARBE, Les classes sociales en Algérie (deuxième partie), in Economie et Politique, Paris, octobre 1959, pp.22-45.
- (4) ibidem
- (5) C'est l'analyse que font, avec des nuances, J. LECA et J.C. VATIN dans L'Algérie politique, institutions et régime, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1975, p.485.
- (6) Au point précédent, nous parlions seulement des exploitants agricoles parce que nous nous basions principalement sur le recensement de 1950-1951 qui porte sur les exploitations et non les propriétés.
- (7) M. LAUNAY, Paysans algériens, op.cit., pp.396-402. Compléter par le tableau de la p. 68 pour la stratification en termes de superficie.
Launay s'est basé pour établir cette stratification sur le fait qu'un ha de vigne procure un revenu équivalent à celui de 10 ha de céréales (pp.18-20), mais on voit que dans un souci de simplification il n'a pas appliqué cette règle jusqu'au bout (ce qui l'aurait conduit à distinguer entre les propriétaires ayant de 1 à 5 ha de vigne et les propriétaires ayant de 5 à 20 ha).
- (8) X. YACONO, La colonisation des plaines du Chélif, Imprimerie E. Imbert, Alger, 1955, 2 volumes, tome II, pp.302-304.
- (9) J.M. Peretti montre comment à la suite de la crise des années 30 les paysans endettés sont contraints de vendre leurs terres non seulement au profit

de colons mais aussi au profit de spéculateurs algériens (gros commerçants, gros propriétaires, fonctionnaires).

J.M. PERETTI, La crise mondiale et le monde rural traditionnel, in Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, Alger, décembre 1974, pp.53-68.

(10) A. BENACHENHOU, Formation du sous-développement..., op.cit., p.322. Voir aussi p.210 et sv. pour les transactions foncières entre les deux communautés.

(11) Nous reprenons ces chiffres à un article de TALEB, Tableau et évolution de la situation économique et sociale des campagnes algériennes (1939-1954), in Terre et Progrès, Revue éditée par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, Alger, juin 1973, pp.53-64.

(12) Il faudrait encore analyser l'intégration croissante au marché d'agriculteurs algériens. Voir sur ce point : A. BENACHENHOU, op.cit., p.ex. p.445.

(13) ibidem, pp.263, 435, 437, 443.

(14) ibidem, pp.342-348, 376-381, 443, 446, 447.

(15) Voir en ce sens : L. PERCEVAL, Avec les paysans pour une agriculture non capitaliste, Editions Sociales, Paris, 1969, pp.156-161.

(16) La "racine" du capitalisme, écrit Marx, est "la mise en valeur du capital, grand ou petit, au moyen du libre achat et de la libre consommation de la force de travail". K. MARX, Le Capital, Livre I, Garnier-Flammarion, Paris, p.347.

(17) V.I. LENINE, Le développement du capitalisme en Russie, Oeuvres, tome 3, Editions Sociales-Editions du progrès, Paris-Moscou, 1969, p.183, note.

(18) Selon le recensement de 1950-1951, 20 % de la production agricole totale était autoconsommée soit une proportion à peine plus forte qu'en France à la même époque, mais ce taux s'élevait à 40 % chez les agriculteurs musulmans.

(19) On reviendra brièvement dans le chapitre suivant sur la question de la féodalité algérienne et sur la caractérisation des confréries maraboutiques.

(20) Abdelattif Benachenhou dans son ouvrage récent, Formation du sous-développement en Algérie, décrit ainsi la "structuration de classes dans les campagnes" : "une paysannerie pauvre en voie de prolétarisation, des masses prolétarisées de salariés agricoles et de chômeurs d'une part, une bourgeoisie coloniale sur la défensive, dont la base économique est stagnante mais qui essaie de tirer le meilleur profit de la mécanisation, une bourgeoisie foncière algérienne traditionnelle, fondée sur le khammessat, liée aux forces obscurantistes de l'Islam mais aussi soutien politique de la France dans les campagnes et une fraction bourgeoise, organisant un capitalisme agraire dynamique, dont la base économique s'élargit mais dont les intérêts économiques et politiques sont contrecarrés par la présence des colons et des pseudo "féodaux" algériens". A. BENACHENHOU, op.cit., pp.447, 448.

Benachenhou ne fait donc pas la distinction qui nous semble capitale entre une bourgeoisie agraire capitaliste (à dominante urbaine) et une petite bourgeoisie agraire (à dominante rurale).

(21) Nous avons repris les données de 1901 à C.R. AGERON (Les Algériens musulmans et la France, op.cit., p.825 et sv.), celles du recensement de la population de 1930 à J.M. PERETTI (La crise mondiale et le monde rural traditionnel, art. cité), celles du recensement de la population de 1954 à un rapport du Haut Comité Consultatif de la population et de la famille (La population en Algérie, in La population française, III, Paris, 1958).

Notons, parce que cet auteur est souvent cité, qu'on trouve chez A. NOUSCHI (La naissance du nationalisme algérien, op.cit., p.120) d'autres chiffres concernant le recensement de 1930. La différence semble due soit à une erreur de Nouschi, soit au fait que Nouschi tiendrait seulement compte dans la catégorie des propriétaires des cultivateurs et non des éleveurs.

Confirmation des chiffres de Peretti chez C.R. AGERON (Histoire de l'Algérie Contemporaine, op.cit., p.60).

(22) Rapport de Robert Delavignette au Conseil économique (1955), données reproduites in : Les Problèmes du travail en Afrique du Nord, Bureau International du Travail, Genève, 1960.

(23) Selon le recensement de 1950-1951 les colons et les exploitants algériens utilisent au total 80 millions de journées de travail salarié. Si les 170.000 permanents travaillent 250 jours en moyenne (comme c'est le cas sur les terres de colonisation) ils mobilisent 42 millions de journées de travail.

Il resterait à répartir 38 millions de journées entre 450.000 travailleurs, ce qui donne 84 journées par salarié temporaire.

(24) Le contrat traditionnel qui lie le berger au propriétaire est le contrat d'azelah, contrat annuel avec rémunération en nature analogue au contrat de khammessat (le berger reçoit une partie de la laine et du beurre produits par le troupeau, une certaine quantité de céréales, etc.).

(25) On considère généralement qu'il faut 20 quintaux de céréales pour couvrir les besoins d'une famille de 5 à 6 personnes. Le rendement moyen de la céréaliculture algérienne étant de 5 à 6 quintaux à l'ha et les frais culturaux s'élevant à environ 40 % de la production dans les petites exploitations, il faut 6 à 7 ha pour atteindre le seuil de subsistance. Mais on doit tenir compte de la pratique de la jachère biennale aboutissant théoriquement à doubler la superficie minimale nécessaire.

Voir par exemple : M. LAUNAY, op.cit., p.223 et sv.

Le type de calcul précédent, couramment opéré, est bien entendu très approximatif. Et il ne fait pas intervenir les activités complémentaires à la céréaliculture, surtout le petit élevage qui procure souvent des revenus plus élevés que l'agriculture proprement dite.

A partir d'une démarche déjà plus précise mais concernant la paysannerie marocaine, J. Couleau estime que c'est à partir de 8 ha qu'on peut parler de véritables agriculteurs. En deça de cette superficie il faut pour réaliser un équilibre précaire et approcher le revenu d'un salarié agricole permanent compenser l'insuffisance des terres par un troupeau déjà conséquent (une dizaine de brebis et deux vaches par exemple).

J. COULEAU, La paysannerie marocaine, CNRS, Paris, 1968, pp.246-250.

(26) R. GALLISSOT, Rosa Luxembourg et la colonisation, in L'homme et la société, Paris, juillet-décembre 1974, pp.133-151.

(27) Les deux cinquièmes de la superficie cultivée par des Algériens sont situés dans la zone recevant 3 à 400 millimètres de pluie qui ne se prête -sauf travaux de mise en valeur- qu'à une céréaliculture de faible rendement reposant sur la jachère biennale.

(28) Entre 1900 et 1950 la population agricole passe de 3,2 à près de 6 millions de personnes. Une forte accélération de la croissance démographique se produit à partir des années 30.

(29) C'est l'estimation à laquelle aboutit C.R. AGERON (Les Algériens musulmans et la France, op.cit., p.829).

(30) Si on prend les chiffres année par année on constate une diminution régulière depuis 1912 avec une chute dans les années suivant la seconde guerre mondiale, le troupeau ayant été décimé par l'hiver de 1945 et la sécheresse de 1946, un retour ensuite au niveau d'avant-guerre (6 millions), une chute brutale à nouveau pendant la guerre de libération.

Voir : - R. BARBE, La question de la terre en Algérie, Economie et Politique, Paris, novembre 1955, pp.10-38 ;

- La steppe algérienne, numéro spécial de la revue Statistique Agricole éditée par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, n°14, Alger, avril 1974, pp.276, 277, 304.

(31) G. MOLLARD, L'évolution de la culture et de la production du blé en Algérie (1830-1939), Editions Larose, Paris, 1950.

(32) G. MOLLARD, idem et R. BARBE, La question de la terre en Algérie, art. cité.

(33) André Nouschi cite des données suivant lesquelles encore en 1942, 1,3 million d'Algériens (soit 1 Algérien sur 5, 1 rural sur 4) exploitaient les forêts, à titre d'activité principale ou secondaire.

A. NOUSCHI, Notes sur la vie traditionnelle des populations forestières algériennes, Annales de Géographie, n°370, novembre-décembre 1959.

Pour la question forestière dans son ensemble, voir surtout : C.R. AGERON, Les Algériens musulmans et la France, op.cit., tome I, livre II, ch. V et tome II, ch. XXVIII.

- (34) Samir Amin procède par exemple à des estimations montrant que pour l'ensemble de la période 1880-1955 le taux de croissance de la production agricole reste inférieur au taux de croissance de la population.
S. AMIN, L'économie du Maghreb, Les Editions de Minuit, Paris, 1966, 2 volumes, volume I, pp.41, 42.
- (35) Enquêtes mentionnées par R. BARBE, in La question de la terre en Algérie, art. cité.
- (36) K. MARX, Le Capital, Livre I, Garnier-Flammarion, p.362.
- (37) Nous démontrerons au chapitre 7 ce phénomène de la prédominance des activités non agricoles.
- (38) Sur les concepts de surpopulation "latente", "stagnante", "flottante", voir K. MARX, Le Capital, Livre I, ch. XXV, 4.
- (39) D. SARI, La dépossession des fellahs, op.cit., pp.108-113.
- (40) *ibid.*, pp.114-118.
- (41) M. CORNATON, Les regroupements de la décolonisation en Algérie, Les Editions Ouvrières, Paris, 1970, pp.121-123.
- (42) P. BOURDIEU et A. SAYAD, Le déracinement (La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie), Les Editions de Minuit, Paris, 1964.
Comme l'analyse que nous faisons de cet ouvrage est une synthèse très générale nous ne donnerons pas de références particulières, sauf en cas de citation.
- (43) P. BOURDIEU et alii, Travail et travailleurs en Algérie, Mouton, Paris-La Haye, 1963.

(44) Une enquête réalisée en 1959 sur la consommation des familles musulmanes montre le bas niveau des revenus moyens des commerçants et artisans, surtout en milieu rural.

Reprenons en distinguant population rurale et population urbaine les données concernant quelques catégories socio-professionnelles.

	<u>Population rurale</u>	<u>Population urbaine</u>
Unité : revenu annuel moyen familial en FF (nouveaux francs de l'époque).		
Salariés de l'agriculture	1.932	2.520
Fellahs	1.992	3.684
Manoeuvres et demi-ouvriers	2.400	4.030
Ouvriers et apprentis	2.700	5.055
Cadres subalternes et employés	4.500	5.635
Armée et police	4.404	6.156
Artisans	900	4.650
Commerçants	2.184	3.859
Ensemble (y compris les CSP non reprises ci-dessus)	2.310	4.011

Basé sur les déclarations des enquêtés le tableau ci-dessus sous-estime certainement les revenus en particulier en ce qui concerne les artisans et les commerçants.

Quand on prend les données concernant la consommation familiale (voir notamment tableaux 2 et 8 du rapport d'enquête), déjà moins sujettes à caution, on voit en effet que le niveau de ressources de chaque catégorie et surtout celui des artisans et commerçants se redresse substantiellement.

Il reste cependant que la consommation de ces deux dernières catégories est en milieu rural de même ordre que celle des ouvriers non agricoles et inférieure à celle des employés, militaires ou policiers. En milieu urbain les artisans ont un niveau de consommation nettement supérieur à celui des autres catégories socio-professionnelles retenues ici (887 NF par famille et par mois contre 776 pour l'armée et la police, 704 pour les ouvriers, 641 pour les commerçants, 618 pour les employés, etc...).

Voir : La consommation des familles d'Algérie, Association pour la recherche démographique, économique et sociale, PUF, Paris, 1961.

(45) R. GALLISSOT développe une critique du même type. Voir : Les classes sociales en Algérie, in L'homme et la société, Paris, octobre à décembre 1969, pp.207 à 225.

(46) Pour l'approche conceptuelle qui sous-tend les enquêtes de Bourdieu en Algérie, voir aussi : Le désenchantement du monde (Travail et travailleurs en Algérie), Centre de sociologie européenne, Paris, 1966, ronéotypé. Ce texte a été republié sous le titre : Algérie 60 (Structures économiques et structures temporelles), Editions de Minuit, Paris, 1977.

(47) Ce qui fait problème dans les analyses de Bourdieu et Sayad ce n'est pas seulement la sous-estimation du dynamisme de certaines couches agraires, mais c'est aussi la sous-estimation des transformations idéologiques et politiques dans les campagnes algériennes.

Faisant porter sur ce point la critique, Philippe Lucas et Jean-Claude Vatin soulignent que Bourdieu met l'accent dans la réalité algérienne sur "le problématique..., le contradictoire, le négatif" plutôt que sur les faits de prise de conscience et sur l'action révolutionnaire et ils ajoutent que cette démarche biaisée a sa source dans le type de relation que Bourdieu entretient avec l'Algérie en guerre, dans son manque d'engagement, son extériorité. Etrangement, du moins de la part d'un auteur comme VATIN dont les travaux très académiques (ainsi, L'Algérie politique. Histoire et société, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1974) n'ont que peu de rapport avec les essais militants de Fanon, ils opposent alors les ouvrages de Fanon à ceux de Bourdieu dans les termes : sociologie "désaliénée", décolonisée, par rapport à une sociologie encore (en partie) sous l'emprise de l'idéologie coloniale.

En fait, à notre sens, pour bien analyser le problème des lacunes de la démarche de Bourdieu, il faut aussi se demander comment il se fait que malgré celles-ci des ouvrages tels que "Le déracinement" et "Travail et travailleurs en Algérie" permettent de mieux rendre compte des formes de conscience et d'action révolutionnaires en Algérie (c'est-à-dire de leurs limites, la question n'étant pas seulement d'analyser la positivité du processus révolutionnaire mais aussi d'expliquer ses échecs et ses impasses) que toutes les études plus "engagées" réalisées alors (en particulier, celles de Fanon) et depuis.

Voir : P. LUCAS et J.C. VATIN, L'Algérie des anthropologues, Maspero, Paris, 1975, pp.72-76.

*Revenant de France
Les populations
engagées
dans la*

- (48) Voir des indications chez YACONO (La colonisation des plaines du Chélif, op.cit.) et puis aussi des études plus récentes dont il sera question dans la troisième partie.
- (49) V.I. LENINE, Le développement du capitalisme en Russie, op.cit., ch. II.
- (50) V.I. LENINE, ibid., ch. III. Voir aussi : Programme agraire de la social-démocratie dans la première révolution russe de 1905-1907, Oeuvres, tome 13, 1967, pp.251 et sv., 442 et sv.
- (51) V.I. LENINE, Programme agraire de la social-démocratie..., op.cit., p.445.
- (52) V.I. LENINE, ibid., Postface du 28 septembre 1917, pp.451, 452.

C H A P I T R E 3

LE MOUVEMENT NATIONALISTE : CARACTERISTIQUES SOCIALES ET
ORIENTATIONS POLITIQUES

L'Algérie "française" s'est construite sur l'expropriation de la paysannerie. Il en est résulté une étroite imbrication de la résistance anti-coloniale, puis de la lutte nationaliste, et de la question agraire.

Pourtant, si la question agraire est au coeur de la question nationale, le mouvement paysan, le mouvement de résistance et de lutte des masses paysannes, est, au moins dans la période postérieure à la première guerre mondiale au cours de laquelle se développe le nationalisme algérien, très faible (1).

Analyser la question agraire comme question politique implique dès lors d'analyser les forces politiques qui impulsent et dirigent le mouvement nationaliste.

L'objet de ce chapitre est d'identifier ces forces et de montrer comment d'une part elles émergent du processus de transformation brutale des rapports de classes provoqué par la colonisation, comment d'autre part elles interviennent dans ce processus (2).

1. LA DESTRUCTURATION DE LA SOCIETE RURALE

L'insurrection de 1871 en Kabylie et dans le Constantinois peut être considérée comme le dernier acte de résistance de grande ampleur contre l'implantation coloniale. Elle eut une double dimension : elle fut une révolte de chefs féodaux qui, avec la chute du second Empire, voyaient remis en cause des pouvoirs et des privilèges que la politique arabe de Napoléon III avait largement sauvegardés ; elle fut une révolte paysanne, révolte qui sans doute couvait depuis la grande famine de 1867-1868 et que des réformes administratives vont faire éclater (substitution du régime civil à un régime d'administration militaire qui dans une certaine mesure avait protégé les Algériens de la voracité des colons)(3).

Au-delà de ces causes immédiates, la révolte de la paysannerie de l'Est algérien était, comme l'écrit Mostefa Lacheraf, la manifestation d'un "patriotisme rural" fondé sur la défense du sol : patriotisme paysan "qui part de la terre immédiate pour aboutir au sol national tout entier" plutôt que mouvement nationaliste qui pose centralement la question du système politique et social d'ensemble (4).

Avec la défaite des insurgés de 1871 s'ouvre une période d'une cinquantaine d'années pendant laquelle la colonisation triomphante s'empare de quelque deux millions d'hectares de terres agricoles et de forêts et assoit son pouvoir.

Pendant cette période, l'Algérie reste un pays à large prédominance rurale : encore en 1911, 6,3 % seulement de la population musulmane est urbanisée (Ageron p.816). Et ce qui domine dans l'évolution de la société rurale, même si à travers une étude attentive et minutieuse comme celle d'Ageron on peut saisir les indices de processus plus positifs (formes de résistance de la paysannerie par le biais essentiellement du sentiment religieux, maintien ou développement d'une mince couche de paysans aisés), c'est une désorganisation sociale et politique conduisant au repli sur la vie locale et "privée" plutôt qu'à l'opposition active au colonisateur.

La politique d'administration directe de la Troisième République remplace l'administration militaire des "Bureaux arabes" appuyée sur les élites traditionnelles (5).

Ce changement de la politique coloniale et les transformations économiques et sociales provoquent une relative décadence des féodalités algériennes (6). Augustin Berque a montré le déclin des "grandes familles précoloniales" en analysant l'évolution de la fonction et du recrutement des caïds (7). D'une part, le caïd est de moins en moins une autorité sociale issue de l'organisation traditionnelle mais devient un rouage de l'administration coloniale ; d'autre part, le caïdat se "démocratise" : selon une enquête de 1936-1937, sur 721 caïds plus de la moitié représentent des couches rurales "petites-bourgeoises" ou ont été promus pour avoir servi dans l'armée française, environ 300 restent issus des anciennes élites rurales - dans les 2/3 des cas des grandes familles maraboutiques, c'est-à-dire de la noblesse religieuse.

Il faut bien voir cependant que le déclin de l'aristocratie "de grande tente", mise en place par les Turcs à la tête des tribus, n'est que relatif : elle se rétrécit numériquement, s'appauvrit globalement, se voit concurrencée par de nouvelles forces économiques et de nouvelles élites politiques mais elle ne disparaît pas ; jusqu'à la fin de la colonisation, de véritables fiefs resteront aux mains de cette aristocratie.

L'affaiblissement de la féodalité s'accompagne de la désagrégation des cadres sociaux de la vie rurale : avec la nouvelle organisation communale, la tribu disparaît en tant qu'entité politique et administrative ; la commune regroupe des douars souvent peuplés de fractions de tribus différentes (8).

En même temps, l'autorité des notables traditionnels et, de façon plus générale, l'autorité des anciens est minée : les membres de la djemâa, l'assemblée des chefs de famille qui forme la structure politique de base de la société traditionnelle, sont désormais élus sous le contrôle de l'administration ; l'extension des rapports monétaires et marchands introduit de nouveaux moyens d'ascension sociale et de nouveaux critères de notabilité.

Plus fondamentalement encore, les bases économiques de la vie ancienne sont atteintes : expropriations et refoulement vers les régions les moins fertiles, introduction des règles du droit français dans les rapports de propriété (provoquant le démantèlement des terres communes des tribus et l'ébranlement du système de la propriété indivise des familles élargies par la règle du Code Civil autorisant tout indivisaire à sortir d'indivision en recourant si besoin est à la licitation du bien), lourd prélèvement fiscal qui, selon Ageron (Livre II, chapitre XXVI), est de l'ordre du cinquième du revenu...

En conclusion de son analyse des transformations économiques et sociales qui affectent la société rurale entre 1871 et 1919, Ageron écrit : "C'est privés de leurs cadres traditionnels, presque abandonnés à eux-mêmes que les paysans algériens durent faire face au défi de la colonisation. Angoissés, redoutant de se voir dispersés ou absorbés par le flot des immigrants, ils réagirent par une attitude de repli sur eux-mêmes et une volonté de refus généralisé qu'ils conservèrent pendant tout cet âge sombre de leur histoire. "Garde le mîm (la première lettre du refus, de la négation en arabe), le mîm te gardera", telle fut la consigne que leur dicta l'instinct de conservation" (p.1242). Et Ageron ajoute : "... La résistance de ce peuple se manifeste toute entière dans et par l'Islam" (idem).

Si ces notations, décrivant un repli passéiste là où la paysannerie désarmée se retire de la scène et échappe en fait à l'observateur, menant une vie qui n'a jamais été décrite (9), sont peut-être trop unilatéralement négatives (10), il reste qu'elles permettent de mettre l'accent sur l'essentiel : cette période d'affirmation triomphale de la colonisation marque provisoirement la fin de l'intervention active de la paysannerie, et même de la société rurale, dans l'histoire politique algérienne.

Les forces nouvelles qui vont s'affirmer viendront d'ailleurs.

2. LE DEVELOPPEMENT DE FORCES NOUVELLES

Dans l'Algérie coloniale, la grande bourgeoisie moderne -la bourgeoisie capitaliste- est essentiellement française.

On a vu l'importance de la colonisation agraire et on a montré que l'agriculture capitaliste était principalement l'agriculture coloniale.

Dans les autres secteurs économiques, la domination coloniale est encore plus exclusive. Les banques sont des filiales de banques françaises. Pour le commerce, l'industrie et l'artisanat, on dénombre au recensement de la population de 1954 environ 100.000 chefs d'entreprise "musulmans" et 65.000 européens mais ces chiffres sont peu significatifs car ils regroupent des catégories très hétérogènes ; en fait, l'entreprise capitaliste est européenne : à la fin de la période coloniale, 15.000 sociétés européennes réalisent les 3/4 de la contribution du secteur économique non agricole au produit national algérien (11), dans l'industrie de transformation 98 % des emplois sont fournis par les entreprises européennes (12)...

La domination économique du capital européen est redoublée et consolidée par les rapports juridiques et politiques : il faudra attendre la loi du 7 mai 1946 et le Statut de l'Algérie de 1947 pour que les Algériens n'aient plus seulement la nationalité française mais aussi le statut de citoyens et pour qu'ils puissent participer aux élections à caractère politique (selon des modalités qui continuaient à assurer la prépondérance des Français d'Algérie). Malgré cette évolution, l'Algérie restera gouvernée et administrée par des Français.

La majorité écrasante des fonctions d'encadrement administratif ou économique sont exercées par des Européens : ceux-ci fournissent, dans les années 50, 82 % des techniciens et agents de maîtrise, 86 % des cadres de la fonction publique, 93 % des cadres supérieurs du secteur privé (13).

Dans ce contexte, les différentes couches du peuple algérien, à l'exception d'une petite minorité composée surtout de grands propriétaires fonciers et de notables occupant des fonctions dans la hiérarchie politique, administrative, religieuse mise en place par la colonisation, allaient être amenées à remettre en cause le statut colonial.

Pourtant, le mouvement d'émancipation algérien ne sera jamais unifié. Différentes tendances s'affirmeront dès le départ et cette division s'avérera durable : le regroupement politique que réalisera progressivement, à partir de 1954, le Front de Libération Nationale ne correspondra pas à une véritable intégration.

Sur quoi reposent ces divisions? Elles renvoient fondamentalement à des positions différentes par rapport à la société coloniale, à des modalités différentes d'insertion dans le système colonial ou d'exclusion par rapport à ce système.

Nous allons préciser ceci en analysant les principaux mouvements qui se sont constitués au cours de la période allant de la première guerre mondiale aux années 30.

Nous ne ferons pas l'histoire de ces mouvements mais nous essayerons de les caractériser du point de vue de leur implantation et de leurs tendances politiques en mettant en rapport ces caractéristiques avec les traits généraux de l'évolution sociale.

Dans un second temps, nous verrons comment les forces politiques en présence et les forces sociales qui les sous-tendent se retrouvent après 1954 dans le processus de la guerre de libération nationale et de l'édification de l'Etat algérien indépendant.

21. Le courant assimilationniste et le mouvement des Oulémas

La politique de la Troisième République à l'égard de la "question indigène" se caractérise par deux traits en apparence contradictoires mais qui en fait relèvent d'un même système, concourant à assurer la domination sans conteste de la colonisation.

D'une part, cette politique repose sur le rejet de l'assimilation : un "code de l'indigénat" instaure à l'égard des Algériens des pénalités exorbitantes par rapport au droit commun ; seule une petite minorité remplissant un certain nombre de conditions, parmi lesquelles le renoncement au statut coranique, jouit de la citoyenneté française (en 1936, il n'y a que quelque 8.000 naturalisés sur 5 millions de Musulmans).

D'autre part, la colonisation réduit à l'extrême l'autonomie de la communauté musulmane : administration directe transformant les autorités traditionnelles en subalternes de l'administration coloniale, limitation et contrôle du système d'enseignement arabo-islamique, surtout peut-être mise sous tutelle de la religion islamique avec en particulier la création d'un clergé officiel rétribué par l'Etat.

Dans ce contexte, on va observer deux types de réactions de l'élite algérienne (en dehors de la revendication nationaliste véritable dont il sera question plus loin) :

- la revendication d'assimilation ;
- la revendication d'une émancipation réalisant l'égalité des droits entre les deux communautés sans abandon par les Musulmans de leur statut personnel, dans le respect de leur identité religieuse et culturelle.

Ces réactions sont le fait de mouvements bien différenciés même si les initiateurs de ceux-ci ont en commun d'appartenir à des couches citadines aisées.

Pour bien situer ces mouvements il importe de souligner les grands traits de l'évolution de la bourgeoisie citadine algérienne.

X

Evolution de la bourgeoisie citadine

En 1830, la bourgeoisie algérienne est faible, à la fois numériquement et en termes de puissance sociale. Les activités de commerce et de fabrication, relativement peu développées, sont un monopole du Dey qui l'exerce

par l'entremise privée. La bourgeoisie est ainsi inféodée au pouvoir d'Etat ottoman. En outre, elle est le plus souvent de caractère étranger : juive, maure (originaire d'Andalousie), koulougli (algéro-turque), marocaine (14).

La colonisation l'affaiblira encore. La concurrence avec la Métropole étouffe l'artisanat. Les anciennes monnaies sont dévalorisées, ruinant une catégories de rentiers.

Signe d'une crise profonde : les phénomènes d'exode vers l'Orient (encore en 1911 à Tlemcen) au sein des couches citadines privilégiées.

Toutefois, dans certaines villes, la bourgeoisie traditionnelle était au départ plus puissante et s'est mieux maintenue, grâce en particulier à une implantation coloniale limitée. Ainsi, à Constantine, une bourgeoisie lettrée, entretenant des liens étroits avec l'université islamique tunisienne, la Zitouna, continue de mener une vie culturelle et religieuse assez intense. Le même phénomène s'observe plus ou moins nettement dans l'ensemble des vieilles villes de l'intérieur (outre à Constantine, à Tlemcen, Nedroma, Tebessa, Biskra, Ghardaïa, etc.).

Mais au total, au début du siècle, ceux que l'on appelle les "Vieux Turbans" constituent une catégorie sociale affaiblie, ne conservant souvent de puissance que dans la mesure de sa compromission avec le pouvoir colonial.

En ville comme à la campagne, le relatif déclin des anciennes couches dominantes s'accompagne de la montée de forces sociales nouvelles. Augustin Berque a analysé ce processus en mettant l'accent sur l'enrichissement de ruraux, leur passage à la ville où ils développent des commerces, le lien entre l'essor de ces nouveaux commerçants et l'essor d'une intelligentsia car il s'agit souvent d'un même processus, l'acquisition d'une éducation française étant un des facteurs de l'ascension économique (15).

Berque ajoute cependant que la bourgeoisie nouvelle restait, encore en 1945, très limitée et surtout fragile, instable (ses éléments sont d'une génération à l'autre renouvelés) (16).

L'analyse d'Augustin Berque concerne la bourgeoisie proprement dite (commerçante et fabricante) à laquelle on peut rattacher le petit groupe formé par les membres de professions libérales.

Mais il y a dans la première moitié de ce siècle promotion à un niveau moins élevé de la stratification coloniale d'autres couches, numériquement plus importantes.

Ce sont les diplômés des filières moyennes de l'enseignement colonial : instituteurs sortis de l'Ecole Normale, petits clercs (ainsi, les imams) et magistrats (ainsi, les cadis) musulmans produits par les écoles secondaires bilingues (les Médersas officielles), sans compter, un cran encore au-dessous, les Algériens employés dans l'administration coloniale à des postes subalternes (ainsi, les interprètes). Ces petits diplômés forment, comme l'écrit Fanny Colonna, les intermédiaires politiques et culturels entre le pouvoir colonial et la masse colonisée.

Le développement de ces catégories s'explique par le fait qu'ayant affaibli ou détruit l'encadrement traditionnel de la société algérienne, le pouvoir colonial éprouve la nécessité de mettre en place une nouvelle élite indigène (17).

X

C'est dans ce milieu restreint où s'esquisse d'une part une nouvelle bourgeoisie économique, d'autre part une petite bourgeoisie de la fonction publique que se développe le mouvement politique "jeune-algérien" d'orientation assimilationniste.

211. Le courant assimilationniste

Dans les premières années du siècle se créent dans les villes algériennes un certain nombre de sociétés et de cercles prônant généralement une politique d'assimilation de l'Algérie à la France (extension des droits politiques, suppression du régime de l'indigénat...).

Ce mouvement -appelé Mouvement Jeune-Algérien- constitue essentiellement, selon Ageron, le mouvement d'une élite citadine francisée. Il s'agit d'une intelligentsia (au sens de "ceux qui possédant un minimum d'instruction sont ouverts aux grands problèmes") et d'un petit nombre de commerçants et industriels (18).

Colonna souligne le rôle joué par les instituteurs dans le Mouvement Jeune-Algérien et les raisons de leur adhésion à l'idéologie assimilationniste. Dans cette catégorie professionnelle, la revendication d'assimilation revêt une triple signification : elle est la retraduction d'une revendication corporative (égalité de traitement par rapport aux instituteurs français) ; elle correspond à la volonté de sortir de la situation ambiguë, inconfortable, d'intermédiaires entre deux sociétés ; elle est enfin l'effet d'une intériorisation des valeurs de l'Ecole républicaine (égalitarisme, universalisme, laïcisme), intériorisation qui conduit à opposer à la France réelle, coloniale (la France du parti des colons qui s'oppose à la scolarisation des indigènes), une France idéale -cette France qui se manifeste, s'incarne, dans l'Ecole républicaine et à laquelle les instituteurs algériens tendent à s'identifier (19).

X

A la suite des réformes de 1919, le nombre d'élus musulmans dans les assemblées dites non politiques (conseils municipaux, conseils généraux, délégations financières) augmente sensiblement. Le courant assimilationniste donne alors naissance à un nouveau mouvement politique : la Fédération des Elus Musulmans créée en 1934 à Constantine, étendue ensuite aux deux autres départements, mais qui restera toujours plus puissante dans l'Est.

Le Mouvement Jeune-Algérien (MJA) et la Fédération des Elus (FE) ont des caractères fondamentaux communs : dans les deux cas, il s'agit de couches aisées de la population citadine, d'une élite francisée et à orientation laïcisante. Dans les deux cas aussi, il s'agit d'une élite relativement composite du point de vue de l'origine sociale de ses membres, à l'ascension souvent récente et encore limitée.

Cette dernière observation vaudrait surtout cependant pour le MJA. L'intelligentsia francisée adhérant au MJA est, selon Ageron, issue de toutes les couches de la société musulmane (p.1049). Dans le contexte colonial en effet, le rapport des classes sociales au système d'enseignement serait largement brouillé : "L'enseignement primaire français s'adressa, non pas à une catégorie sociale, politiquement ou scolairement déterminée, mais à ceux-là seulement que la chance, ou le zèle d'un administrateur, avait favorisé" (p.951).

Notons que cette analyse d'Ageron est sans doute un peu courte. Elle laisse entendre que l'école coloniale n'aurait pas mis en place des mécanismes de sélection spécifiques. Il paraît plus exact de souligner que si les rapports de classes sont brouillés par l'école, c'est que la colonisation introduit de nouveaux principes de stratification : comme le souligne Colonna, l'école coloniale tend à favoriser ceux qui sont "objectivement les moins loin... de la société dominante" (les citadins plutôt que les ruraux, les ruraux des régions de forte colonisation plutôt que ceux des régions faiblement pénétrées, sur un autre plan : les militaires ou les caïds plutôt que les élites traditionnelles...) (20).

La FE, quant à elle, est le mouvement de l'élite politique. Il s'agit d'un mouvement plus nettement "bourgeois" que celui des Jeunes-Algériens : les Elus sont souvent des éléments issus des anciennes classes dominantes, reconvertis à l'ordre colonial dans lequel ils occupent des positions plus élevées que les Jeunes-Algériens (membres de la bourgeoisie libérale plutôt qu'instituteurs, grands propriétaires fonciers plutôt que nouveaux commerçants...).

Il reste cependant que d'une part les Elus musulmans semblent être parfois eux aussi des hommes sortis du rang : ainsi ces anciens combattants qui accèdent aux fonctions électives avec l'appui d'administrateurs locaux (21), que d'autre part l'influence de la FE va déborder le cadre étroit des conseillers et délégués musulmans et s'étendre à ces milieux auxquels le MJA s'était adressé (22).

212. Le mouvement réformiste islamique ou mouvement des Oulémas

Distinguer entre fractions moderne et traditionnelle au sein des élites et de la bourgeoisie, c'est formuler en termes approximatifs, insuffisamment précis, une distinction nécessaire. C'est souligner l'existence de deux types de rapports à la colonisation : relative intégration d'une part au système économique, social et culturel importé ; maintien d'autre part, sous des formes plus ou moins figées ou évolutives, plus ou moins abâtardies ou pures, d'activités ou de valeurs anciennes.

Mais il ne faut pas simplifier.

Tout d'abord, il n'y a pas de cloisonnement entre ces fractions : les familles, sinon les individus, participent le plus souvent aux deux milieux ; surtout, il s'agit dans tous les cas de couches privilégiées et cette position commune conduira politiquement à des convergences et des rapprochements en partie fondés sur la même crainte du nationalisme radical.

En second lieu, le traditionalisme sur certains plans (ainsi, sur le plan de la vie familiale, religieuse...) peut se combiner et se combine en fait souvent avec une capacité d'adaptation et d'innovation sur d'autres plans (ainsi, sur le plan intellectuel, économique...).

Enfin, il ne faut pas traduire trop vite en termes politiques, en termes d'attitude à l'égard de la colonisation, la distinction entre modernistes et traditionalistes. En particulier, il nous semble faux d'opposer une intelligentsia moderniste et progressiste (luttant dans un premier temps contre le système colonial avec l'arme de l'assimilation, franchissant ensuite le pas du nationalisme) à des élites traditionnelles, soit inféodées à la colonisation, soit repliées sur elles-mêmes et passéistes (23). Modernisme et traditionalisme nourriront chacun des réponses "progressiste" et "réactionnaire" à la colonisation mais selon des modalités différentes.

Ainsi, par rapport aux couches francisées assimilationnistes, le mouvement réformiste islamique, le mouvement des Oulémas, apparaît comme un courant plus traditionaliste sur le plan des valeurs prônées, du style de vie, même de la conception de l'organisation politique et sociale, mais en même temps, il est à certains égards aussi moderniste et il se révèle porteur d'une dynamique sociale et politique plus grande.

A partir de 1925 à Constantine, se regroupent autour du cheikh Ben Badis un certain nombre de lettrés, pour la plupart formés dans les universités islamiques de Tunisie et d'Orient. En 1931, le mouvement s'institutionnalise et devient national avec la création à Alger de l'Association des Oulémas (c'est-à-dire des docteurs de la loi coranique) réformistes.

Si le mouvement prône une purification de l'Islam, un retour aux sources coraniques, sa visée n'est cependant pas théologique : les Oulémas conçoivent le redressement religieux à travers la réalisation de mesures de réformes sur les plans éducatif (renaissance de l'arabe classique), moral ("assainissement" de la communauté musulmane bouleversée culturellement et socialement par la colonisation), juridique (séparation du culte et de l'Etat, indépendance de la magistrature musulmane)(24).

Il ne s'agit donc pas, au départ, d'un mouvement politique. Mais, dans le contexte colonial, la défense de l'identité de la communauté musulmane prenait nécessairement valeur d'affirmation nationaliste (la devise du mouvement était : "L'Islam est notre religion, l'Algérie est notre patrie, l'Arabe notre langue").

Les Oulémas évolueront d'ailleurs vers un nationalisme modéré envisageant l'indépendance comme un objectif lointain et à atteindre par des moyens légaux.

En outre, les positions des Oulémas vont les amener à combattre sur un triple front les élites algériennes en place et par là à participer profondément au mouvement politique et social.

Ils s'opposent d'abord à l'élite francisée assimilationniste même si, notons-le déjà, une position similaire dans la hiérarchie sociale va conduire à des rapprochements politiques entre Oulémas et Elus (25).

D'autre part, les Oulémas s'affrontent à cette bourgeoisie islamique des "Vieux Turbans" dans laquelle se recrute le clergé officiel dépendant de l'administration coloniale et qui est laxiste sur le plan religieux, collaborationniste sur le plan politique (26).

Enfin, les Oulémas combattent le mouvement maraboutique. C'est, pour nous, l'aspect le plus important car en s'attaquant à l'"Islam des Saints", à l'Islam des campagnes, le mouvement de Ben Badis, contrairement aux Jeunes-Algériens et aux Elus qui restent des mouvements citadins, agit en direction des masses rurales.

Le maraboutisme est un ensemble de confréries indépendantes, instituées chacune autour d'un "saint" local, d'un marabout ; le marabout réside dans une zaouïa : à la fois centre religieux, école, institution charitable, mais aussi, de façon variable, siège d'activités économiques fondées sur des prélèvements de type féodal (rente foncière, dons, corvées).

Avec la fin du mouvement de résistance active, armée, de la paysannerie, les confréries maraboutiques connaissent un puissant essor. Cet essor se poursuit jusqu'aux environs de la première guerre mondiale. Par la suite -au moins à partir de 1930- le mouvement décline. Il reste cependant jusqu'à la fin de la colonisation une force avec laquelle il faut compter.

Le maraboutisme est profondément ambigu. C'est un mouvement de mysticisme populaire à caractère xénophobe mais il est aussi, au niveau du grand maraboutisme, largement récupéré et utilisé par l'administration : les grands marabouts sont souvent les meilleurs auxiliaires de la colonisation en milieu rural (27).

Implantation sociale du mouvement des Oulémas

Parti des vieilles villes de l'intérieur, déclinantes depuis la colonisation, le réformisme se développe puissamment dans des petites villes, des bourgs, des villages mêmes.

Les observations de Michel Launay sur l'arrondissement d'Aïn-Témouchent confirment la diffusion du réformisme en milieu rural attestée par des auteurs comme J. Berque et A. Merad.

Mais quelle est en milieu rural la base sociale du mouvement Ouléma?

Launay souligne que le mouvement s'y est développé dans les milieux de la paysannerie aisée, c'est-à-dire non pas chez les plus gros propriétaires, qui sont souvent des citadins absentéistes, mais parmi ces petits et moyens fellahs qui ont réussi, malgré le contexte de la colonisation, une certaine consolidation et modernisation de leur exploitation.

Launay analyse en particulier le cas du douar Messaada qui sera à la fois le fief du mouvement réformiste dans l'arrondissement et plus tard la "pépinière" du FLN et de l'ALN : ses habitants, les Ouled-Messaoud (descendants d'une tribu maraboutique), ont été expropriés en 1873 pour permettre l'extension d'un douar de colonisation ; refoulés dans la montagne, ils défrichent, plantent un peu de vigne, deviennent progressivement les plus riches fellahs de la région (28).

On peut faire l'hypothèse avec Eric Wolf que leur opposition au maraboutisme n'a pas toujours déforcé les Oulémas en milieu rural : en luttant contre les fêtes religieuses organisées par les marabouts, dont les dépenses pesaient sur la paysannerie, les Oulémas ont pu se gagner ceux des paysans qui avaient les moyens de chercher un réconfort et une identité sociale ailleurs que dans les cérémonies, fastueuses ou médiocres, organisées autour des sanctuaires locaux (29).

Le mouvement réformiste est donc présent en milieu rural, influence certaines couches de la paysannerie. Il reste cependant que globalement le mouvement est principalement un mouvement citadin et que, en milieu rural, son audience paraît surtout forte auprès de non agriculteurs.

Essayons alors de préciser la nature de son implantation.

Selon Ali Merad, le mouvement n'est pas homogène dans l'ensemble de l'Algérie, mais il y a néanmoins une dominante : la pénétration dans les milieux intellectuels et commerçants (p.206)(ainsi par exemple le mouvement sera bien accueilli dans le milieu à la fois religieux, intellectuel et commerçant des Mozabites -p.431).

Il semble qu'en fait on retrouve avec le mouvement Ouléma la liaison, déjà notée plus haut mais à propos des milieux francophones, entre la montée d'une intelligentsia et le développement d'une catégorie de commerçants, liaison qui s'explique par l'importance de l'instruction dans un pays dont les structures économiques dominantes sont modernisées, mais où, jusque dans les années 30, plus de 95 % de la population musulmane est analphabète.

On peut, poussant plus loin l'analyse, souligner le rôle direct joué par le benbadisme en tant que mouvement religieux, moral et culturel dans le renforcement d'une couche de commerçants mais aussi de fabricants et d'exploitants agricoles.

On trouve chez Merad une série d'indices allant dans ce sens : ainsi, il y a parfois dans la revue du mouvement des conseils pratiques en matière commerciale, des données élémentaires de comptabilité (p.306, note 2)(30) ; les Oulémas ne soulèvent pas la question, pourtant traditionnelle en droit musulman, de la licéité du prêt à intérêt ; ils dénoncent le gaspillage, les dépenses somptuaires (31), valorisent l'efficacité, la recherche du gain (p.431).

Merad suggère aussi que du fait de la large implantation du réformisme, de la solidarité liant ses adhérents, les commerçants réformistes bénéficient d'un réseau de relations sur lesquelles ils peuvent prendre appui (p.206).

Notons encore que le mouvement réformiste semble avoir acquis une certaine influence dans des milieux ouvriers urbains : ainsi, dans la ville de Laghouat analysée par Merad (p.204) ; ainsi aussi, selon Jacques Berque, chez les débardeurs à Alger (op.cit., p.284, note 1).

X

Finalement, le mouvement réformiste, contrairement au mouvement assimilationniste, a une base sociale assez large. Cette base n'est cependant pas quelconque, indifférenciée : d'une part, les forces vives du mouvement semblent bien être une intelligentsia arabisante et une bourgeoisie de commerçants, de petits industriels ou d'artisans, d'exploitants agricoles ; d'autre part, tout indique que les grandes masses de la population algérienne sont, ici encore, absentes : la paysannerie pauvre, le prolétariat rural, le sous-prolétariat (32).

Note complémentaire

Nous prenons connaissance, au moment de corriger ce texte, de la version dactylographiée, non définitive, d'une étude sociologique réalisée par Jean Peneff et portant sur les entreprises manufacturières à capital algérien créées entre 1963 et 1969 dans la wilaya d'Alger.

Analysant en particulier la trajectoire des entrepreneurs, ce travail montre bien les liens étroits qui ont existé entre le benbadisme et l'ascension d'une bourgeoisie économique.

Parmi les entrepreneurs enquêtés, J. Peneff isole un groupe, les "anciens négociants, grossistes, fabricants" qui sont souvent à la tête des affaires les plus importantes et qui avaient déjà en 1962 une position économique solide. Aujourd'hui installés dans la région algéroise, ces entrepreneurs ont une origine provinciale, souvent même rurale. Cependant il s'agit rarement, même semble-t-il jamais, de "self made man", d'hommes issus du peuple, qui se seraient imposés à la force du poignet. Ainsi, une forte proportion de ces entrepreneurs revendiquent une origine aristocratique ; ils seraient souvent issus de familles de noblesse religieuse (les chorfa) mais plutôt de ces familles que la colonisation a appauvries et dépossédées de leurs prérogatives que de celles qui ont réussi leur intégration au nouveau système.

C'est dans les années 20 à 40 que se fait l'essor de ce groupe par les activités commerciales surtout, parfois par le développement de petites entreprises. La propriété foncière ne semble pas jouer un rôle déterminant dans ce processus ; dans un seul des quelques 60 cas analysés, l'entrepreneur a occupé des fonctions dans l'administration coloniale.

Dans son ascension, cette bourgeoisie commerçante se heurte au régime colonial : elle ne peut obtenir de licences d'importation, le Code de l'indigénat apporte des entraves à sa liberté de circulation : elle peut difficilement se rendre en France et dans les pays étrangers...

Le mouvement Ouléma va l'aider à s'affirmer et à s'émanciper des contraintes coloniales.

D'abord, le mouvement encourage la bourgeoisie montante dans sa volonté d'instruction moderne et lui fournit de nouveaux moyens d'instruction. Certes, Ben Badis met l'accent sur le développement de l'arabe classique et sur l'instruction religieuse mais, comme l'a montré Merad, d'une part les médersas du mouvement réalisent une relative modernisation de l'enseignement arabe et religieux, d'autre part Ben Badis encourage ses disciples à suivre un enseignement complémentaire dans les filières françaises.

En second lieu, le mouvement réformiste développe jusqu'à un certain point une idéologie rationaliste et individualiste favorable à une entreprise de modernisation économique.

Enfin, les biographies d'entrepreneurs réalisées par Peneff confirment ce que nous soulignons plus haut en nous référant à Ali Merad : l'affiliation au mouvement constitue un "ciment pour la formation de groupements professionnels" permettant aux commerçants algériens une plus grande autonomie par rapport aux circuits commerciaux et financiers français.

L'étude de Peneff donne encore quelques indications sur l'attitude politique de cette catégorie d'entrepreneurs. La volonté de réforme qui l'anime la conduit très rarement à adhérer aux partis nationalistes. Il faudra attendre la période de la guerre de libération et, même à cette époque, son appui à la cause nationaliste se limitera le plus souvent à des apports financiers.

22. Le mouvement nationaliste

C'est dans les milieux de l'émigration nord-africaine en France que naît véritablement le mouvement nationaliste. La première guerre mondiale et les crises agricoles qui lui font suite accentuent un processus migratoire amorcé dès 1871 : à la veille de la guerre, il y a environ 30.000 travailleurs nord-africains en France ; ils sont 69.000 en 1926 (33).

En 1926, est fondée à Paris l'Etoile Nord-Africaine (ENA) avec le patronage du Parti communiste français. La majorité des dirigeants de l'ENA ont été ou sont encore à cette date membres du PCF.

C'est l'époque où le PCF appliquant les thèses de l'Internationale se prononce pour l'indépendance de l'Algérie. En Algérie même, du fait de la composition essentiellement européenne de sa fédération locale et de l'opposition des communistes "pieds-noirs" au mot d'ordre de la lutte pour la libération des colonies, le parti est paralysé : en 1920, il avait environ un millier d'adhérents ; il n'en a plus que 150 (et quelques 2.000 électeurs) en 1932 (34). En Métropole par contre, le PCF a une assez forte implantation parmi les travailleurs nord-africains : ainsi, en 1924, plusieurs milliers d'émigrés algériens seraient membres ou sympathisants du parti (35).

En 1927, Messali Hadj, président de l'Etoile Nord-Africaine et ancien militant du PCF (il l'a quitté l'année précédente), présente au congrès de Bruxelles le programme du nouveau mouvement. Dans le langage politique communiste, on peut dire que ce programme est un programme de révolution "démocratique bourgeoise" : il lie la revendication de l'indépendance à la question démocratique (libertés civiques et politiques ; suffrage universel etc.) et à la question sociale posée en termes radicaux mais non socialistes. Au point de vue économique et social, le programme met au centre le problème agraire : confiscation des grandes propriétés agricoles accaparées par les féodaux ("agents de l'impérialisme"), par les colons et par les sociétés capitalistes privées ; remise de la terre confisquée aux paysans qui en ont été dépouillés ; respect de la petite et moyenne propriété etc. (36).

221. Evolution du mouvement nationaliste jusqu'à la guerre de libération

L'histoire des transformations du mouvement créé en 1926 est l'histoire des origines du Front de Libération Nationale (FLN) qui le premier novembre 1954 déclenchera l'insurrection armée. Cela ne signifie pas que les autres mouvements (Oulémas, communistes, assimilationnistes et puis les mouvements

créés par Ferhat Abbas dans la lignée de la Fédération des Elus) ne joueraient que des rôles mineurs, mais cela signifie que l'axe de l'histoire du nationalisme algérien c'est le processus qui conduit à la mise en place de l'Etoile Nord-Africaine et puis, par transformations successives du mouvement originel, au développement du Parti du Peuple Algérien (PPA) à partir de 1937, du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) à partir de 1947, enfin du Front de Libération Nationale.

Nous allons examiner cette évolution en cherchant de nouveau principalement à saisir l'articulation du mouvement politique au mouvement social. Mais nous devons le plus souvent en rester à des hypothèses assez générales. Une conjonction de facteurs détermine en effet la rareté et la relative pauvreté des analyses portant sur les partis nationalistes : le caractère en grande partie clandestin de l'histoire de ces partis rend l'accès à l'information difficile ; les affinités de certains auteurs les ont amenés à mettre surtout en lumière l'action des mouvements plus "bourgeois" tels que la Fédération des Elus ou les Oulémas (37) ; enfin, la rupture de Messali Hadj avec le FLN conduit aujourd'hui à réécrire l'histoire en gommant ou déformant le rôle des Messalistes.

X

Jusqu'à sa seconde et définitive dissolution en 1937, l'ENA reste un mouvement principalement implanté en France. Elle se développe cependant en Algérie où, maintenant son programme radical de 1927, elle demeurera à l'écart du Congrès Musulman Algérien (CMA), regroupement politique d'orientation modérée créé en juin 1936 afin d'exploiter le nouveau contexte créé par l'avènement du Front Populaire.

Le CMA rassemble principalement la Fédération des Elus, les Oulémas et les communistes (les communistes depuis 1935 se sont constitués en parti distinct du PCF, le Parti communiste algérien (PCA)).

Le programme du CMA est un programme d'émancipation des Algériens dans le cadre français (égalité des droits politiques et sociaux mais sans

abandon du statut personnel, suppression des lois d'exception...) plus avancé que le programme des Elus mais fort en retrait par rapport au programme anticolonialiste qui était jusque-là celui des communistes (38). A partir de 1936 en effet, les communistes font passer la lutte antifasciste avant la lutte anticolonialiste, ce qui les conduit à rechercher de larges alliances. Cette évolution des communistes algériens, notons-le rapidement, est à certains égards paradoxale : le parti relègue au second plan les objectifs nationalistes au moment même où il s'algérienise non seulement statutairement mais aussi par l'amélioration de son implantation en milieu musulman et surtout par le renforcement de sa capacité à conduire des luttes ouvrières même dans le milieu des travailleurs agricoles musulmans (39).

Selon Emmanuel Sivan, ce qui rend possible une telle évolution, c'est le fait que les communistes, surtout dans la période 1935-1937, développent en fait une action spécifique dans chaque communauté : ils mettent l'accent sur les nécessités du front antifasciste dans la communauté européenne, ils continuent à mener une campagne anticolonialiste parmi les Musulmans (op.cit., pp.83-85).

L'infléchissement de sa ligne amène néanmoins le PCA à prendre ses distances par rapport à l'Etoile : il ne réagira pas quand celle-ci est dissoute en janvier 1937 par le gouvernement de Front populaire. La rupture est alors consommée. Elle sera durable et ses conséquences, si elles ne doivent pas être surestimées, sont cependant importantes (40). L'absence de militants communistes au foyer du nationalisme algérien va renforcer une évolution caractérisée par le refoulement de la question sociale par la question purement nationale.

A l'ENA dissoute succède en avril 1937 le Parti du peuple algérien (41). Le PPA aura une existence légale jusqu'en septembre 1939 et puis poursuivra une action clandestine.

Un congrès de février 1947 voit s'affronter deux tendances : l'une qui prône le maintien de l'organisation clandestine et la préparation de la lutte armée ; l'autre qui, tablant sur les changements politiques intervenus en France et dans le monde, défend la thèse d'un retour à la légalité.

Le congrès débouche sur un compromis : le PPA est maintenu comme structure clandestine, mais parallèlement une organisation légale est mise en place, le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques. Au sein du MTLD, les luttes de tendances redoublent et aboutissent en 1954 à l'éclatement du parti en trois fractions : les centralistes, les messalistes, enfin les activistes qui déclenchent la lutte armée le premier novembre.

Quels sont les traits saillants de cette période du point de vue des questions que nous nous posons?

Examinons deux aspects de l'évolution du mouvement nationaliste : la question de son implantation et celle de sa ligne et de son programme politiques.

1° Avec la création du PPA, le centre de gravité du mouvement nationaliste s'est déplacé : il est passé de Métropole en Algérie. Le PPA renforce son implantation militante (en septembre 38, il a 1.000 adhérents en Algérie, en août 39, 2.500 ; en même temps, il remporte des succès aux élections municipales) ; il est de loin à la veille de la seconde guerre mondiale la principale force politique musulmane.

Selon R. Le Tourneau, le PPA garde le caractère prolétarien de l'ENA. Mais aucune donnée empirique n'est fournie à l'appui de cette affirmation (42). Il semble plutôt qu'il faille noter une évolution importante dans la composition sociale du mouvement nationaliste. Claude Collot (art. cité), qui a relevé les caractéristiques professionnelles des militants dans plusieurs sections algériennes, observe qu'il s'agit en général de petits artisans, de petits commerçants, d'employés, rarement d'ouvriers, encore moins de chômeurs. Collot ajoute que le PPA n'est guère implanté avant la guerre que dans les centres urbains.

Quelle est alors l'évolution à partir des années 40, à partir du dédoublement du parti en deux organisations : le PPA et le MTLD?

Avec le PPA-MTLD, l'assise sociale du mouvement nationaliste s'élargit encore.

Selon Mohamed Harbi, deux mythes sont à combattre dans l'interprétation de la nature de classe de ce mouvement.

Le premier mythe fait du PPA-MTLD un parti prolétarien alors qu'il s'agit plutôt pour Harbi d'un parti "plébéien" ou mieux d'un "mouvement interclassiste à prépondérance plébéienne" (p.148), "présent dans la paysannerie, dans le sous-prolétariat urbain et dans la classe ouvrière", ayant une forte audience dans la petite bourgeoisie commerçante et chez les employés, implanté solidement aussi dans la jeunesse des écoles et des lycées (p.90).

Le second mythe (propagé notamment par Frantz Fanon) fait du parti nationaliste un parti purement citadin (et dès lors, dans l'optique de Fanon du moins, un parti "bourgeois" (43)) alors que, souligne toujours Harbi, d'une part, dès la seconde guerre mondiale, le PPA-MTLD se développe dans des centres ruraux et que, d'autre part, le prolétariat et le sous-prolétariat urbains dans lesquels le parti est implanté constituent, du fait du processus d'urbanisation accélérée, des couches d'origine rurale récente maintenant des contacts avec l'arrière-pays (pp.91, 92).

Harbi ajoute encore, nuancant ses affirmations sur la prépondérance plébéienne au sein du PPA-MTLD, que plus on avance dans la période allant de l'après-guerre au déclenchement de l'insurrection plus s'accroissent dans le parti le poids et le rôle d'intellectuels et de petits bourgeois (p.148).

Nous essaierons de conclure sur ce point après avoir brièvement examiné l'évolution des orientations politiques du mouvement nationaliste.

2° Malgré des fluctuations, l'on peut dire que le seul PPA d'abord et puis le couple PPA-MTLD adoptent un programme moins radical que l'ENA. C'est qu'ils cherchent à plusieurs reprises à rassembler autour d'eux l'ensemble des forces politiques algériennes à l'exclusion du PCA ; c'est aussi sans doute le reflet de l'évolution de la base militante et de la clientèle nationalistes.

C'est surtout du point de vue des revendications économiques et sociales que le recul est sensible. Ainsi, dans la "Charte économique" d'août 1938 (voir Collot, art. cité) ou dans le "Projet de programme d'action de décembre 1953" (Harbi, op.cit., pp.212-215) il n'est plus question d'une réforme agraire radicale comme dans le programme de 1927 mais seulement de répartir les terres communales et domaniales et de défendre le paysannat par différentes mesures d'aide et d'encadrement. De même, il n'est plus question de nationaliser les industries-clefs, mais des revendications correspondant typiquement aux aspirations de la bourgeoisie montante font leur apparition : en 1938, demande de participation des Algériens sous forme d'actions ou d'obligations à la gestion et à l'exploitation des entreprises minières, des chemins de fer, etc. ; en décembre 1959, affirmation de la nécessité d'appuyer l'"initiative privée nationale algérienne", affirmation prenant du poids du fait de l'absence de toute proposition d'orientation collectiviste.

Il faut souligner cependant que la Charte de 38 et le Projet de programme de 53 sont des textes de compromis visant à obtenir l'adhésion des forces politiques plus modérées.

Les textes exprimant de manière plus pure les positions des nationalistes, comme la Résolution Générale adoptée par le deuxième congrès du MTLD en avril 1953 (Harbi, pp.191-194), continuent à mettre l'accent sur la nécessité de réformes de structure (réforme agraire, nationalisation des grands moyens de production). Mais ils le font en termes vagues et généraux.

Dans l'ensemble on peut dire que les objectifs politiques relèguent de plus en plus au second plan les objectifs économiques et sociaux et que ceux-ci sont plus modérés et imprécis.

Ceci nous amène à réexaminer la question des forces sociales sur lesquelles s'appuie principalement le mouvement nationaliste.

222. Remarques complémentaires sur les bases sociales du mouvement nationaliste avant la guerre de libération

Le changement d'orientation politique du PPA et du MTLD par rapport à l'ENA tend à confirmer les indications données par l'analyse de la composition sociale du mouvement nationaliste : il s'agit de plus en plus d'un mouvement interclassiste.

Il faut préciser.

La bourgeoisie algérienne -en entendant par là principalement les grands propriétaires fonciers, les agents politiques de la colonisation (les caïds, aghas et bachaghas), les membres de professions libérales, les gros commerçants -continue dans son ensemble à rester à l'écart du PPA-MTLD.

En simplifiant :

la bourgeoisie, selon ses composantes, soit reste entièrement compromise avec la colonisation, ce qui se fait plus rare au fur et à mesure que tombe le crépuscule de l'Algérie française, soit se retrouve dans le mouvement ouléma qui défend une évolution progressive dans le cadre français pouvant déboucher sur l'indépendance, soit -ce qui n'est pas exclusif de l'adhésion précédente- adhère maintenant à l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA) fondée en 1946 par Ferhat Abbas. Abandonnant les thèses assimilationnistes au profit d'un nationalisme modéré, l'UDMA essaie d'assurer l'avenir politique de la bourgeoisie par la substitution d'un parti populaire au parti de notables qu'était la Fédération des Elus (44).

Ainsi, les transformations du mouvement nationaliste, le passage d'un parti à caractère prolétarien accusé -l'ENA- à des partis à caractère interclassiste -le PPA et le MTLD-, ne signifient pas, pas encore, le ralliement des fractions supérieures de la bourgeoisie.

Finalement alors, le caractère interclassiste du PPA et du MTLD renvoie au fait que ces partis reposent principalement sur deux types de forces sociales, sur deux composantes : une composante petite-bourgeoise, une composante "plébéienne". C'est ce double aspect qu'il nous faut, pour finir ce développement, examiner.

a. La composante petite-bourgeoise

La petite bourgeoisie est conduite "spontanément", c'est-à-dire par le jeu de ses intérêts de classe, au nationalisme. Les commerçants et artisans sont étouffés par la concurrence métropolitaine et se heurtent au quasi-monopole des Européens et des Juifs algériens (naturalisés français) sur les commerces de gros et sur l'import-export (45). Pour la petite et moyenne paysannerie, appauvrie par le processus de concentration foncière, le prix de la terre est élevé du fait d'un marché foncier dominé par les colons. Les crédits pour l'agriculture et les investissements d'infrastructure bénéficient surtout aux exploitations coloniales. Etc. (46).

Cependant, la petite bourgeoisie ne constituera pas, du moins aux débuts du nationalisme algérien, un élément moteur. Elle se ralliera à des mouvements créés par d'autres forces sociales.

Dans la première phase de développement du nationalisme, lors des années 25 à 35, le mouvement Ouléma joue un rôle important dans l'évolution politique de la petite bourgeoisie.

A la tête de ce mouvement, on trouve, plutôt que des petits bourgeois, des représentants de fractions des couches supérieures de la bourgeoisie : lettrés arabisants, gros commerçants ou fabricants.

Ces grands bourgeois mènent un jeu politique timoré, étroitement réformateur, qui les fait s'opposer au nationalisme radical des messalistes, en particulier dans la période du Congrès Musulman Algérien. On peut alors se demander si cette politique traduit adéquatement la signification que revêt le mouvement Ouléma pour les petits bourgeois et de façon générale les éléments des classes populaires qui y adhèrent (47).

Michel Launay, en tout cas, souligne fortement la liaison en milieu rural entre mouvement Ouléma et mouvement nationaliste. Nous l'avons indiqué plus haut en résumant son analyse du douar réformiste Messaada. Après cette analyse, Launay écrit encore, généralisant ses observations à l'échelle de l'arrondissement d'Aïn-Temouchent :

"J'ai pu constater dans le reste de l'arrondissement que la même liaison pouvait être faite entre la revendication nationaliste, ou le ressentiment de fellahs souvent aisés, et l'implantation des médersas réformistes. Par le relais des commerçants d'Oran qui pouvaient, sans susciter la méfiance, se déplacer dans les douars, ou de fellahs aisés qui pouvaient verser des sommes importantes pour la construction des médersas et le paiement de ses maîtres, le levain à la fois politique et religieux fut semé au fond des douars" (p.148).

X

A partir de 1937, année de création du PPA, il semble que l'on observe (voir, outre Launay, Collot et Harbi) une forte adhésion de la petite bourgeoisie aux partis nationalistes successifs. Remarquons que cette politisation croissante de la petite bourgeoisie ne bénéficiera pas seulement au nationalisme radical ; pendant sa période de forte expansion (1946-1950), l'UDMA de Ferhat Abbas recrute certainement largement dans les couches de la petite bourgeoisie citadine.

Remarques sur le rôle de l'intelligentsia francisée

On a souligné que la colonisation avait développé des élites moyennes indigènes et progressivement renforcé le recrutement d'Algériens pour des emplois de second plan ou subalternes dans la fonction publique. On a vu aussi que ces catégories, difficiles à désigner globalement, mais qui correspondent dans une large mesure à une intelligentsia francisée, ont joué un rôle important dans le Mouvement Jeune-Algérien. On manque d'éléments pour apprécier l'évolution ultérieure de leur rapport au nationalisme.

Ce qu'on peut avancer, c'est que ces catégories ont eu une attitude politique à la fois moins homogène et plus ambiguë que celle de la petite bourgeoisie marchande et productrice. Frustrés dans leurs aspirations d'ascension sociale, jouant un rôle difficile d'intermédiaires entre deux sociétés antagonistes, souvent bien placés (ainsi, les instituteurs, les juges musulmans, les fonctionnaires en contact avec le public...) pour ressentir la crise de l'Algérie colonisée, ces petits diplômés recherchent une issue dans l'engagement politique et sont bien armés par la formation de type moderne dont ils ont bénéficié pour influencer les mouvements politiques auxquels ils adhèrent. Mais en même temps, du fait de leur déracinement,

de leur situation marginale par rapport à la société colonisée, aussi de leurs intérêts contradictoires, ces intellectuels hésitent, n'ont pas -du moins n'ont plus, à partir du moment où le mouvement assimilationniste se révèle dépassé, condamné- une orientation politique nette qui les caractériserait collectivement. L'intelligentsia francisée semble fortement représentée dans l'appareil dirigeant des différents mouvements politiques, modérés et radicaux (ainsi, après 1945, dans le PPA-MTLD, l'UDMA, le PCA), ce qui -notons-le- contribue à créer l'illusion d'une homogénéité sociale, d'une indifférenciation du champ politique. En particulier, elle joue un rôle croissant au sein de l'appareil du MTLD et de la tendance "centraliste" (tendance modérée) qui domine cet appareil dans la période précédant le déclenchement de l'insurrection.

b. La composante plébéienne

Même aux époques où son programme est le plus modéré, le mouvement nationaliste se révèle capable de mobiliser des foules et il les mobilise, parfois au moins, sur des mots d'ordre plus avancés que sa ligne officielle. Ainsi, par exemple, des milliers d'Algérois (15.000 dans un cas, 25.000 dans l'autre selon la presse du PPA) suivent en février 1938 les obsèques d'un des dirigeants du PPA mort en prison, participent le 14 juillet 1939 à une manifestation derrière des pancartes portant des slogans tels que "La terre aux Fellahs" (48). Les meetings tenus par Messali Hadj lors de ses tournées de propagande à travers le pays rassemblent des foules importantes (49).

Enfin, de façon générale, le PPA et le MTLD contribuent à cristalliser le mécontentement populaire, à diffuser un état d'esprit nationaliste et anti-français. S'il semble établi que les troubles insurrectionnels de mai 1945 dans le Constantinois ne furent pas le produit d'un plan concerté du PPA, il reste que les slogans en faveur de l'indépendance associés aux slogans réclamant la libération de Messali (alternativement emprisonné ou assigné à résidence depuis octobre 1939) manifestent l'influence du parti nationaliste (50).

Mais comment caractériser l'implantation populaire du PPA-MTLD ?

En parlant, comme Harbi, de mouvement plébéien, nous voulons souligner que l'audience des nationalistes est surtout forte dans ces couches déclassées que connaissent les sociétés subissant une transition rapide, couches formées en particulier par les petits producteurs (paysans, artisans, commerçants) appauvris ou ruinés, en voie de prolétarisation (51).

L'analyse de Mohammed Harbi va dans ce sens. Celui-ci souligne, rappelons-le, que le mouvement nationaliste est présent dans les campagnes (il s'y renforce à partir de 1945), mais que sa base sociale serait surtout constituée par les masses récemment urbanisées : manoeuvres, faux occupés, chômeurs, qui, comme il l'écrit, représentent "la campagne dans la cité" (p.77).

Le développement initial du parti nationaliste dans les milieux de l'émigration est à cet égard significatif. Les travailleurs émigrés, dans leur grande masse, viennent des campagnes et (l'émigration étant, à l'époque que nous analysons, un phénomène temporaire) retournent après quelques années en Algérie, souvent dans les villages ou les bourgs dont ils sont originaires (52).

Harbi souligne aussi que le caractère plébéien du mouvement nationaliste se reflétait dans une idéologie proche de celle des confréries religieuses (Messali Hadj était originaire d'une famille de cordonniers tlemceniers appartenant à une confrérie maraboutique) exprimant "l'univers des paysans et des sous-prolétaires des villes" (p.72). Il caractérise cette idéologie par la confusion qu'elle établit entre nation algérienne et communauté musulmane, la haine de l'étranger, l'exaltation de la violence et en général une approche plus affective et moralisante que politique empruntant le langage religieux (modèle de la communauté musulmane comme société d'égaux qui ignore la corruption, est dirigée par des hommes vertueux...)(pp.69-73)(53).

Tous ces traits s'opposent au développement d'une conscience de classe, d'une conscience claire de la nature et du contenu des contradictions sociales et des conditions pour les surmonter.

3. LA GUERRE DE LIBERATION NATIONALE ET LA MISE EN PLACE DE L'ETAT INDEPENDANT (1954-1962)

Les acteurs de l'histoire moderne algérienne (forces politiques et forces sociales qui les sous-tendent) sont pour le principal identifiés (x) : il reste à montrer le rôle différencié qu'ils jouent dans la conjoncture profondément nouvelle créée par le déclenchement de la guerre de libération.

Les sept années qui séparent le début de la guerre de l'accession de l'Algérie à l'indépendance peuvent sommairement être divisées en deux périodes. Dans une première période qui va de 1954 à 1957-58, la lutte politico-militaire se développe sur le territoire algérien ; elle est principalement dirigée par le groupe de militants activistes qui a organisé et déclenché l'insurrection du premier novembre 1954. Dans une seconde période, devant le renforcement et l'efficacité croissantes de la répression, la direction du FLN s'installe à l'extérieur de l'Algérie. Les maquis sont progressivement affaiblis en même temps que se constitue en Tunisie et au Maroc une armée des frontières comprenant les forces les plus nombreuses et les mieux équipées de l'Armée de Libération Nationale (ALN). L'action diplomatique prend de plus en plus le pas sur l'action militaire. On peut dire que dans cette seconde période l'Etat algérien se met déjà en place (un Gouvernement Provisoire est constitué en 1958 et puis deux ans plus tard un Etat-Major général ; une administration se développe)(54).

Nous allons dès lors, sans nous en tenir strictement à la division chronologique que nous venons d'établir, analyser les années 54-62 selon deux points de vue : la lutte politico-militaire directe contre le colonialisme ; l'édification de l'Etat algérien.

31. La lutte de libération

En 1954, le MTLN éclate. S'opposant à la fois aux "centralistes" (partisans du Comité Central) et aux messalistes, 22 militants décident le passage à l'insurrection armée.

(x) Une synthèse de ce qui précède ne serait sans doute pas inutile à ce stade. Le lecteur la trouvera au début de la conclusion de ce chapitre au point 4.

Sur quoi reposent ces oppositions? Les centralistes défendent une ligne légaliste et de large alliance avec l'UDMA et les Oulémas. Les messalistes soutiennent qu'il est nécessaire de réorganiser le parti (et c'est-à-dire, pour une bonne part, de rétablir le leadership de Messali Hadj) et de renforcer son implantation avant de déclencher une lutte armée. Enfin, la ligne des activistes se ramène à déclarer "le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence, pour le lancer aux côtés des frères marocains et tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire", en même temps qu'à appeler "tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens" (ce qui exclut le PCA) à s'intégrer dans la lutte de libération (Proclamation du premier novembre 1954)(55).

La crise du MTLD, qui porte sur des différences d'appréciation concernant les moyens de la libération nationale, s'exprime largement à travers des conflits particuliers -de clans ou d'individus- que contribue à attiser la personnalité envahissante et controversée de Messali Hadj.

Mais, au-delà de cet aspect, la crise au sein de l'élite politique nationaliste a une signification profonde.

D'abord, et c'est le plus important, choisir l'insurrection armée impliquait, quelles que fussent les positions politiques et idéologiques des promoteurs de ce choix, de déplacer vers les campagnes le foyer du mouvement nationaliste et d'agir de façon prioritaire en direction de la paysannerie. Ensuite, le choix de la voie insurrectionnelle n'a pas été socialement indéterminé. Montrons-le en reprenant des indications fournies par un ouvrage d'un politicologue américain, W.B. Quandt.

Quandt fait une analyse des élites politiques algériennes qui le conduit à rejeter comme fausses ou insuffisantes différentes tentatives d'explication des conflits au sein de l'élite, en particulier les explications en termes de classes : on trouve, souligne-t-il, des révolutionnaires d'origine bourgeoise et des leaders issus du peuple embourgeoisés (56).

Il n'y a là pour nous aucune infirmation de la valeur explicative du concept de classe. Quandt ne commet-il pas une erreur de méthode? Pour montrer le contenu de classe d'un mouvement politique, il est relativement secondaire d'étudier l'origine sociale de ses dirigeants (le livre de Quandt est centré sur l'étude de 306 individus qui de 1954 à 1968 ont appartenu aux instances responsables du FLN ou du gouvernement algérien) ; il faut surtout, d'une part analyser le rapport entre l'élite d'un mouvement et la base militante ou la clientèle de celui-ci, d'autre part analyser le mouvement politique dans sa relation avec l'évolution sociale générale en mettant en particulier l'accent sur la manière dont le mouvement émerge, acquiert une force et une audience.

Il reste cependant que l'analyse sociale de l'élite, quand elle porte sur un échantillon suffisant, fournit des indices de la nature de classe d'un mouvement politique. Ce sont ces indices que nous reprendrons, un peu à son corps défendant, à l'étude de Quandt.

Quandt, dans le souci de caractériser la "génération" de politiciens (voir ci-dessous pour la notion de "génération" politique) qui déclenchent l'insurrection en 1954 (les "Révolutionnaires" dans sa terminologie), montre que cette fraction de l'élite constitue un groupe d'origine sociale plus modeste et plus rurale, en même temps que de niveau scolaire moins élevé, que les fractions qui dominaient jusque-là la vie politique algérienne (57).

Les données sont trop imprécises pour qu'on puisse s'avancer beaucoup plus que ne le fait Quandt dans la caractérisation des tendances au sein du MTLD. Précisons néanmoins que ces données vont dans le sens de montrer que les leaders activistes viennent souvent de couches rurales moyennes (paysannes et marchandes)(58) tandis que les centralistes ont dans l'ensemble un statut social supérieur du point de vue économique comme du point de vue culturel, tout en présentant une moins grande homogénéité sociale : il s'agit d'étudiants et d'employés, de commerçants et aussi de grands propriétaires, de membres de professions libérales, etc.

Quant aux messalistes, ils présentent, au moment de la scission, des caractéristiques sociales similaires à celles des activistes, sauf cependant que le messalisme est surtout puissant dans l'émigration et en Kabylie.

De 1954 à 1957-58, les maquis se renforcent et certaines zones passent sous le contrôle des insurgés. Les régions où leur implantation est la plus forte et restera la plus durable sont des régions montagneuses telles que le massif des Aurès, la Grande Kabylie, le massif du Trara à l'ouest d'Oran (59), c'est-à-dire des régions qui sont à la fois des régions de petite agriculture et de forte émigration, donc des régions où se réalise cette articulation de l'expérience ouvrière et de la condition paysanne dans laquelle il faut voir un facteur décisif du développement du nationalisme algérien.

La guerre est alors une guerre paysanne dont les combattants sont dans leur masse les petits paysans, les paysans pauvres, les paysans sans terre et dont les leaders sont souvent issus de la paysannerie tout en n'étant généralement plus eux-mêmes des paysans (60). La paysannerie entre ainsi en scène en tant que telle au moment où une direction et une organisation lui sont proposées.

La Plate-forme adoptée par le Congrès de la Soummam (Kabylie) en août 1956 éclaire la nature de l'insurrection (61).

On peut dire qu'elle donne au nationalisme algérien une orientation nettement populiste. Trois points sont à relever qui montrent le contenu fondamental de ce populisme (62).

1° Comme la déclaration du premier novembre, la Plate-forme lie le thème de l'indépendance de la nation à celui de l'unité du peuple. "La libération de l'Algérie sera l'oeuvre de tous les Algériens". Et l'unification du peuple par delà les différenciations sociales et les divisions partisans doit être fondamentalement l'effet de la lutte armée : l'action de l'ALN a "déterminé une union psycho-politique de tous les Algériens, cette unanimité nationale qui féconde la lutte armée et rend inéluctable la victoire de la liberté".

2° La révolution doit être organisée, dirigée par un centre unique (le FLN : "guide unique de la Révolution Algérienne") ; ce centre n'est pas conçu comme une structure politique particulière, comme un parti ayant une

ligne et un programme spécifiques le faisant entrer en compétition avec d'autres forces politiques : il est vu plutôt comme exprimant la volonté du peuple désaliéné de la domination coloniale, unifié, et comme étant appelé à regrouper derrière lui toutes les couches sociales et tous les partis algériens.

Il résulte de cela que, pour remplir son rôle, la direction du FLN doit avant tout réunir des vertus de démocratie (la direction collective permet de dégager la volonté générale) et de moralité (l'engagement désintéressé des dirigeants garantit leur liaison organique au peuple, dépositaire des valeurs authentiques de la Nation). Ainsi, déclare encore la Plate-forme, la première raison des victoires politiques du FLN est qu'il a réalisé "le bannissement du pouvoir personnel et l'instauration du principe de la direction collective composée d'hommes propres, honnêtes, imperméables à la corruption, courageux, insensibles au danger, à la prison ou à la peur de la mort".

3° Le populisme de la Plate-forme de la Soummam est à coloration plébéienne, c'est-à-dire qu'il n'en appelle pas de manière indifférenciée à toutes les couches sociales, mais qu'il entend "s'appuyer d'une façon plus particulière sur les couches sociales les plus nombreuses, les plus pauvres, les plus révolutionnaires, fellahs, ouvriers agricoles".

De même, quand la Plate-forme parle du mouvement ouvrier, c'est pour souligner que le syndicat nationaliste (l'Union Générale des Travailleurs Algériens -UGTA) créé en février 1956 par des transfuges de la CGT algérienne (devenue en 1954 l'Union Générale des Syndicats Algériens -UGSA) a pour "colonne vertébrale", non pas comme l'UGSA-CGT une "aristocratie ouvrière" de fonctionnaires et cheminots, mais "les couches les plus nombreuses et les plus exploitées (dockers, mineurs, ouvriers agricoles, véritables parias jusqu'ici abandonnés honteusement à la merci des seigneurs de la vigne)".

C'est dans ce contexte que le thème de la réforme agraire intervient. Il n'est pas introduit comme élément d'un programme économique et social (absent de la Plate-forme), mais il intervient comme implication, dimension du nationalisme populiste : "Le sens politique du FLN s'est vérifié d'une

façon éclatante par l'adhésion massive des paysans pour lesquels la conquête de l'indépendance nationale signifie en même temps la réforme agraire qui leur assurera la possession des terres qu'ils fécondent de leur labour".

Ainsi, le FLN se veut avant tout l'expression des masses les plus déshéritées et parmi celles-ci il privilégie la paysannerie. D'ailleurs un des principaux reproches qu'il formule à l'encontre des communistes algériens est qu'ils nient "le caractère révolutionnaire de la paysannerie et des fellahs algériens en particulier".

X

Le Congrès de la Soummam insiste sur la primauté de l'action politico-militaire de masse axée sur les campagnes. Mais, comme nous l'avons déjà souligné, la lutte de libération va changer de caractère : l'"extérieur" (gouvernement en exil et armée des frontières) prend le pas sur l'"intérieur" ; en même temps, sur le territoire national même, les masses urbaines vont, à partir de la fin 1960, entrer en scène. De grandes manifestations urbaines viennent dans une certaine mesure relayer l'action de plus en plus sporadique et limitée des maquis (63).

32. La construction de l'Etat

Dès 1955-1956 commence le processus de ralliement au FLN à la fois de centralistes du MTLD, de membres de l'UDMA (notamment Ferhat Abbas), d'Oulémistes, de communistes. Ce mouvement d'unification des forces politiques algériennes et le déplacement à l'extérieur du pays du centre de gravité du FLN et de l'ALN entraînent de profondes modifications dans la direction nationaliste.

Quandt montre de manière descriptive mais éclairante qu'à partir de 1957-1958 la direction du mouvement de libération repose sur des formes variables de coalition entre cinq fractions de l'élite politique : les politiciens "libéraux", "radicaux" et "révolutionnaires", les "militaires" et les "intellectuels".

D'abord, le gouvernement en exil (plutôt les gouvernements successifs) regroupe trois "générations" de politiciens léguées par l'histoire politique algérienne : les "libéraux" tels que Ferhat Abbas qui ont été au premier plan aux alentours de la seconde guerre mondiale et qui, s'ils ont renoncé à l'assimilation, ont toujours recherché des compromis avec la colonisation, les "radicaux" -c'est-à-dire les centralistes du MFLD- qui ont dominé la vie politique de 1945 à 1954, enfin les "révolutionnaires" qui ont préparé et déclenché l'insurrection.

Ces derniers ont été incapables de conserver le leadership. Déjà au Congrès de la Soummam, les "révolutionnaires", tout en imprimant au programme leur ligne idéologico-politique, s'associaient dans les organes de direction mis en place des représentants des autres tendances politiques. Pour Quandt, l'ascension et la chute de ce groupe est peut-être le trait le plus significatif de l'histoire politique de cette période (64). Sur les 41 "révolutionnaires" ayant, selon les critères de Quandt, joué un rôle politique important 30 sont morts pendant la guerre et 3 seulement continuent à jouer un rôle en 1968, date à laquelle l'auteur arrête son enquête (ajoutons que si on se situe quelques années plus tard -en 1976- 2 de ces 3 "survivants" ont encore disparu de la scène politique : A. Kaïd et Mendjli ; seul demeure Rabah Bitat).

Mais revenons à la seconde phase de la guerre de libération. L'instance politique suprême, le Gouvernement Provisoire de la République algérienne (instance politique suprême car dès sa naissance le GPRA se confond avec la direction du FLN, organe théoriquement souverain) regroupe donc trois groupes de politiciens ayant des orientations différentes renvoyant à des trajectoires sociales et politiques bien distinctes (65).

Quandt distingue à côté des politiciens deux autres types d'élite : les "militaires" et les "intellectuels" dont le rôle s'accroît pendant la guerre.

Le groupe des "militaires" est composé de membres de l'élite dont la carrière commence dans l'ALN (à la différence des "révolutionnaires" qui sont à cheval sur les périodes d'avant et d'après 1954)(p.108 et sv.).

Des données très fragmentaires indiquent que leur trajectoire sociale est du même type que celle des "révolutionnaires". Le développement de l'armée des frontières conduit à distinguer au sein même du groupe des "militaires" entre maquisards et professionnels : les maquisards, hostiles aux politiciens de l'extérieur, adhèrent à l'idéologie qui s'exprime dans la plate-forme de la Soummam ; les professionnels, c'est-à-dire les cadres de l'armée de type classique cantonnée en Tunisie et au Maroc qui comprennent un certain nombre d'officiers de métier (parfois formés à l'école française), auraient une idéologie voisine de celle des maquisards mais peut-être plus soucieuse de technique et d'efficacité et aussi attachant une plus grande importance aux institutions (66).

Les militaires professionnels constituent d'autant plus une force particulière qu'à partir de 1960 un Etat-Major général -dirigé par le colonel Boumediène- est créé par le GPRA pour contrecarrer le pouvoir des chefs militaires de l'intérieur.

Enfin, Quandt souligne le rôle croissant au sein de l'appareil d'Etat en formation d'"intellectuels" (p.115 et sv.). Il s'agit ici principalement d'universitaires (mais aussi par exemple de syndicalistes). Dans la fraction supérieure de l'élite dirigeante ("top elite"), on trouve plutôt des intellectuels spécialisés (ingénieurs, médecins...) que des intellectuels ayant une formation générale et dès lors prédisposés aux fonctions idéologiques. "Intellectuels spécialisés" et "militaires professionnels" présenteraient des traits communs : faible souci de l'idéologie, l'indépendance et la modernisation du pays étant les premiers objectifs ; loyalisme envers les institutions ; moindre aspiration au monopole du pouvoir que les "politiciens" (p.124).

La guerre de libération conduit donc à un large regroupement des forces politiques. Mais ce regroupement n'est pas une unification. La lutte pour le pouvoir deviendra de plus en plus aiguë à l'approche de la paix. Cependant, du fait de la coupure entre l'appareil d'Etat en formation et les forces sociales, du fait de l'unité de façade imposée par la guerre, les conflits politiques et idéologiques ne s'expriment plus qu'à travers les rivalités de clans et de personnes ou les rivalités d'institutions (colonels de l'intérieur/Etat-Major général de l'ALN/GPRA).

C'est dans un contexte de crise larvée que se tient à Tripoli en mai-juin 1962, au lendemain de la signature des accords d'Evian et à la veille de l'indépendance, une réunion de l'organe suprême du FLN, le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA). Le CNRA adopte à l'unanimité une analyse de la situation et un programme pour une "révolution démocratique populaire" (67). Par rapport à la Soummam, les orientations retenues à Tripoli paraissent à la fois plus précises et plus radicales. Et elles reposent cette fois sur un schème conceptuel marxiste.

Cependant, à y regarder de près, l'idéologie populiste de la Soummam est en fait reproduite. On retrouve, enrobés dans un langage marxiste et "gauchis", les trois thèmes que nous avons identifiés plus haut.

1° L'unité du peuple réalisée par la guerre doit être maintenue.

On précise cette fois en termes de classes quelles sont les composantes de ce peuple : paysans pauvres, prolétariat et sous-prolétariat urbains, petite bourgeoisie formée de catégories intermédiaires ("artisans, petits et moyens employés, fonctionnaires, petits commerçants et certains membres des professions libérales"), "classe bourgeoise relativement peu nombreuse composée d'hommes d'affaires, de gros négociants, de chefs d'entreprises et de rares industriels".

Ne sont exclus de l'unité nationale que deux catégories : d'une part, les "féodaux administratifs notoires", c'est-à-dire l'ancienne féodalité militaire et terrienne qui se serait reconvertie progressivement en une féodalité administrative et terrienne (le corps des caïds en serait l'"expression la plus typique"), d'autre part "les traîtres qui ont pris fait et cause pour le colonialisme".

2° De même qu'à la Soummam une importance plus grande est attachée à la formation d'une avant-garde en relation directe avec le peuple qu'à la mise en place d'institutions et à la définition de procédures. Il est frappant de ce point de vue qu'à un moment où la tâche à l'ordre du jour est la mise en place de l'Etat indépendant à peu près rien ne soit dit des institutions de cet Etat. Le thème de l'Etat n'est abordé que sur le mode de la défiance : risque que l'Etat algérien futur aboutisse à une "bureaucratie médiocre et antipopulaire dans les faits sinon dans les principes" ; nécessité pour faire face à ce risque d'assurer la prééminence du parti unique sur l'Etat.

La méfiance s'exprime à l'égard de l'institution partisane elle-même : le rôle du parti n'est défini qu'en annexe, tandis que, dans le corps du programme, il est mis l'accent sur la nécessité d'une "avant-garde consciente qui comprendra des éléments issus de la paysannerie, des travailleurs en général, des jeunes et des intellectuels révolutionnaires" et qui aura pour tâche "d'élaborer une pensée politique et sociale reflétant fidèlement les aspirations des masses". Certes, dans l'annexe, il est souligné que cette avant-garde doit se dégager du parti, défini comme "parti de masse", mais la problématique qui sous-tend la conception du parti est la problématique populiste : ainsi que le note Georges Duprat, le parti est ici plutôt qu'une "structure d'action politique" la "forme globale d'encadrement d'une communauté cherchant à se constituer" (68).

3° Tripoli proclame que l'unité nationale doit se faire non autour de la bourgeoisie mais autour des couches les plus opprimées du peuple, en tête desquelles sont placées les masses paysannes, ensuite le prolétariat et le sous-prolétariat. Ainsi, l'orientation plébéienne et "paysanniste" est confirmée.

Le fait que l'hostilité à la bourgeoisie comme classe soit cette fois affirmée témoigne simplement d'une radicalisation idéologique, non d'un changement de problématique. En effet, la reconnaissance de l'existence d'une classe bourgeoise aux intérêts distincts de ceux des masses opprimées ne ferait sortir de la problématique populiste que dans la mesure où elle déboucherait sur l'affirmation soit de la nécessité d'une lutte contre cette bourgeoisie, soit de la nécessité de lui faire des concessions et de lui accorder un rôle spécifique dans la construction nationale (ce qui est la position à l'époque du PCA)(69). Mais il n'en est rien. Dans le Programme de Tripoli, la menace bourgeoise n'est qu'une menace potentielle : la bourgeoisie, grâce en particulier à sa jeunesse qui, est-il souligné, s'est engagée comme les autres couches de la jeunesse algérienne dans la lutte de libération, fait partie du peuple, de la communauté nationale ; il n'y a pas lieu de conclure une alliance politique avec elle mais de l'intégrer en tant que composante subordonnée dans un mouvement unifié.

Finalement, le Programme de Tripoli correspond plutôt qu'à l'adoption d'un point de vue marxiste à la "surdétermination" du point de vue populiste par un langage marxiste (Duprat) en même temps qu'à une certaine radicalisation du populisme algérien.

La radicalisation se marque nettement au niveau du programme économique adopté.

Ce programme est explicitement conçu dans une perspective socialiste.

Encore une fois cependant, la problématique qui fonde le thème de la nécessité d'un développement socialiste est celle du nationalisme populiste, non la problématique marxiste de la lutte de classes. Le socialisme est vu comme condition d'un développement économique conforme au bien commun : "Le développement de l'Algérie, pour qu'il soit rapide, harmonisé et dirigé vers la satisfaction des besoins de tous dans le cadre de la collectivisation, doit être nécessairement conçu dans une perspective socialiste".

Concrètement, le programme prévoit, dans des délais rapprochés, la nationalisation du crédit et du commerce extérieur, à plus long terme, la nationalisation des richesses minérales et énergétiques et une industrialisation axée sur l'initiative publique. Mais surtout, le programme souligne que "la Révolution démocratique populaire est d'abord une révolution agraire".

Basée sur le principe "La terre à ceux qui la travaillent", cette révolution agraire devra limiter la grosse propriété aussi bien coloniale qu'algérienne. Les terres récupérées seront soit partagées (mais "sans parcellisation") entre les paysans sans terre ou insuffisamment pourvus, soit exploitées par des fermes d'Etat dans lesquelles les ouvriers participeront à la gestion et aux bénéfices. Moyennant leur adhésion volontaire, les paysans seront organisés en coopératives de production.

Ce qui frappe dans ce programme c'est le silence à propos de la petite bourgeoisie. Ce silence est particulièrement éloquent en ce qui concerne la paysannerie aisée. Déjà dans l'énumération des composantes du peuple algérien, les auteurs du Programme de Tripoli, malgré un souci manifeste de systématisme, "oublie" les couches de la petite et moyenne paysannerie pour ne retenir, d'une part que les paysans pauvres (ouvriers agricoles, khammès, petits métayers) auxquels sont assimilés les "tout petits propriétaires", d'autre part les gros propriétaires fonciers. De même, les mesures projetées de réforme agraire concernent les deux pôles de la société rurale, mais la place des catégories intermédiaires dans le processus de transformation de l'agriculture algérienne n'est pas définie.

A peu près rien non plus n'est prévu pour les commerçants, artisans, petits industriels. Il est simplement souligné que l'initiative privée pourra être encouragée là où elle vient compléter l'effort public "dans le cadre du plan général d'industrialisation" et que l'Etat devra "orienter ses efforts vers le perfectionnement de l'artisanat et l'installation de petites industries locales ou régionales".

X X X

Comment analyser le Programme de Tripoli? Et d'abord, comment expliquer l'absence du point de vue de la petite bourgeoisie alors qu'on a vu l'importance de son rôle dans le mouvement nationaliste et que le Programme de Tripoli lui-même rappelle ce rôle (la petite bourgeoisie définie comme on l'a indiqué plus haut et dont la composante paysanne est ici omise "a participé souvent activement à la lutte libératrice en lui donnant des cadres politiques")?

Pour analyser Tripoli, il ne suffit pas de mettre en lumière les caractéristiques de classe du mouvement de libération. Il faut étudier la nature de l'appareil d'Etat en formation et du pouvoir politique. De ce point de vue, ce qui est fondamental à souligner c'est la forte autonomisation du système politique du fait de l'évolution de la guerre et en particulier du déplacement à l'extérieur du pays des organes dirigeants.

L'Etat tend à se réduire à un appareil de type administratif et militaire, c'est-à-dire que cet appareil n'est pas subordonné à un organe proprement politique et qu'il ne s'appuie pas sur un puissant corps d'institutions (partis, syndicats...) enracinées dans la "société civile". Le Programme de Tripoli observe avec justesse : "L'amalgame des institutions étatiques et des instances du FLN a réduit ce dernier à ne plus être qu'un appareil administratif de gestion. A l'intérieur, cet amalgame a eu pour effet de dessaisir le FLN de ses responsabilités au profit de l'ALN et, la guerre aidant, de l'annihiler pratiquement".

Le seul relais, le seul instrument du pouvoir politique est donc l'armée, une armée composée surtout de paysans mais cantonnée pour sa plus grande part à l'extérieur du pays et organisée de manière largement similaire à une armée classique.

D'autre part, la guerre a provoqué une profonde désorganisation sociale du fait de l'accentuation du processus de transformation des rapports sociaux (déjà puissant avant 1954) et cette désorganisation diminue encore les possibilités de contrôle social sur l'appareil étatique.

Trois types de facteurs déterminent pendant la période de guerre une forte mobilité géographique et sociale :

primo, les regroupements massifs des populations campagnardes (voir chapitre 2) ;

secundo, une certaine expansion économique reposant en particulier sur la présence militaire française et la forte croissance des dépenses publiques (secteur pétrolier, infrastructure, logement), croissance assurée surtout par le Plan de Constantine qu'adopte en 1960 le régime gaulliste (70) ;

tertio, la mise en place par le mouvement nationaliste d'un appareil militaire et bureaucratique dans le même temps où la France développait de manière importante la formation et le recrutement d'administrateurs musulmans (les "promotions Lacoste").

L'analyse de ce bouleversement des rapports sociaux est surtout importante pour comprendre l'évolution qui se produira après l'indépendance mais contribue, dès l'époque de guerre, en distendant le lien des élites politiques aux forces sociales, à expliquer le cours que prend la révolution algérienne.

Avec le relatif isolement de l'appareil d'Etat en formation, l'importance des conflits de clans et de personnes au sein du pouvoir s'accroît. Cependant, ces conflits ne jouent pas, ne se règlent pas, à l'aveugle. Dans leur lutte pour le pouvoir, les différentes fractions de l'élite ne peuvent trouver une légitimation que dans la réaffirmation des orientations fondamentales liées aux caractéristiques de la lutte de libération : unité du peuple, forme de pouvoir populaire, réformes économiques et sociales profondes. Elles ne peuvent se revendiquer que de ce qui forme le fonds commun de la révolution algérienne et qui constituera désormais son langage obligé (71).

Dans ce contexte, des intérêts particuliers comme ceux des couches petites-bourgeoises ne peuvent être représentés. En particulier, seules peuvent être retenues dans le programme économique du FLN des réformes qui apparaissent liées à l'affirmation nationaliste : ainsi, la réforme agraire dans la mesure où elle peut être perçue comme s'attaquant essentiellement à la colonisation et à une "féodalité" algérienne ayant largement lié son sort à la domination française ; la nationalisation de secteurs aux mains de Français tels que le commerce extérieur ; une industrialisation publique définie comme condition de libération économique et d'édification d'un Etat moderne.

Le contexte politique dans lequel se déroule la réunion de Tripoli permet aussi de comprendre l'occasion qu'elle fournit à Ben Bella qui, à peine libéré des prisons françaises, s'affirme en s'opposant aux orientations modérées du GPRA. Ben Bella obtient la présidence de la Commission préparatoire et avec une petite équipe d'intellectuels radicaux diversement influencés par le marxisme (M. Harbi, M. Lacheraf, M. Ben Yahia...) rédige le programme politique que nous avons analysé plus haut, programme qui sera adopté à l'unanimité sans d'ailleurs, selon Mohamed Lebjaoui, avoir été lu par la plupart des délégués (72).

La victoire du populisme radical que commence à incarner Ben Bella repose sur des bases bien fragiles.

Les rédacteurs du Programme de Tripoli étaient politiquement impuissants du fait des contradictions de la direction du FLN et du fait de l'absence de moyens institutionnels pour réaliser un programme radical (le parti en tant qu'organisation de masse n'existait pas).

Il résulte de cette impuissance, tout d'abord, le ton curieux du Programme de Tripoli : le texte a souvent l'air rédigé par des observateurs plutôt que par des acteurs du jeu politique algérien ; on peut dire même qu'il ressemble parfois au réquisitoire d'une opposition plus qu'à un programme de gouvernement (73). Ce détachement des rédacteurs, rédigeant sous forme d'analyse "objective" ce qui est censé être un programme politique, donne à certains égards au texte de Tripoli, comme le note Duprat, l'allure d'un "jeu verbal sur un théâtre d'ombres" (74) : à quoi sert de dresser avec précision un tableau

des classes sociales en présence si c'est pour déboucher finalement sur la simple réaffirmation de la nécessité de l'unité nationale? à quoi mène de souligner les profondes divisions du mouvement nationaliste si on ne peut faire éclater ces divisions, si on ne peut affronter les contradictions - le symptôme le plus clair de cette incapacité étant le fait que le FLN reconnaisse à l'unanimité l'existence en son sein d'oppositions fondamentales? (75).

De cette impuissance découle d'autre part l'orientation spontanéiste et idéaliste du Programme de Tripoli. Spontanéisme quand la vertu révolutionnaire des masses est opposée à l'"indigence idéologique" d'une direction imprégnée de "mentalité féodale" et d'"esprit petit-bourgeois" (le FLN, est-il affirmé, "ignorait les potentialités révolutionnaires profondes du peuple des campagnes"). Idéalisme quand est mis au premier plan le "combat idéologique" ("à la lutte armée doit succéder le combat idéologique") et qu'est souligné le rôle primordial d'une "avant-garde consciente" chargée d'"élaborer une pensée politique et sociale" qui à la fois "(reflète) fidèlement les aspirations des masses" et à la fois soit "nourrie de principes scientifiques" (76).

4. CONCLUSIONS : MOUVEMENT DE LIBERATION NATIONALE ET CLASSES SOCIALES

La masse des travaux, sur lesquels peut s'appuyer une analyse de synthèse comme la nôtre, portent soit sur les structures socio-économiques, soit sur les institutions et les élites politiques. L'analyse concrète des mouvements sociaux (ainsi, des formes de résistance populaire à la colonisation, directes ou exprimées dans des pratiques culturelles, religieuses ; ainsi, des luttes sociales ; ainsi, des modalités de participation des différentes catégories sociales à la vie politique ...) est le plus souvent absente.

Malgré les limites que cet état de la recherche impose, nous pensons que ce chapitre permet de déchiffrer, à travers l'analyse des forces politiques, les rapports de classes qui commandent l'essor et le développement du nationalisme algérien.

Pour mieux montrer ce sur quoi nous débouchons, synthétisons tout d'abord les principaux résultats auxquels nous sommes parvenu.

41. Synthèse de l'analyse du mouvement nationaliste

1° Contrairement au mouvement assimilationniste et au réformisme islamique qui sont le produit d'élites citadines, le nationalisme naît dans l'émigration, c'est-à-dire dans une population ouvrière qui reste liée au milieu paysan. L'hypothèse explicative que formule Eric Wolf, valable selon lui aussi bien pour la révolution algérienne que pour les cinq autres cas de "guerres paysannes" du XX^{ème} siècle qu'il étudie (Mexique, Russie, Chine, Vietnam, Cuba), nous semble pouvoir être retenue : "Il est probable que c'est moins le développement du prolétariat ouvrier en tant que tel qui engendre l'activité révolutionnaire que l'apparition d'une main-d'oeuvre industrielle encore étroitement associée à la vie du village" (77).

2° Le parti prolétarien de Messali Hadj n'est pas le seul lieu où se forgent une conscience nationaliste et une volonté de lutte.

Le mouvement Ouléma se développe fortement dans une bourgeoisie surtout

citadine mais aussi rurale qui suit une voie d'affirmation économique et culturelle porteuse d'une signification anticolonialiste et nationaliste.

Plus radicales, les couches inférieures de cette bourgeoisie se rallient de plus en plus largement au parti nationaliste.

Ainsi, les forces vives du nationalisme algérien, dans les premières phases de son développement, n'ont été ni les masses paysannes, ni les élites moyennes mises en place par la colonisation mais le prolétariat émigré et une bourgeoisie (une petite bourgeoisie surtout) commerçante, artisanale, agricole, c'est-à-dire des catégories connaissant une certaine insertion dans le système économique introduit par la colonisation sans cependant être intégrées au système colonial.

3° En même temps qu'il se renforce dans la petite bourgeoisie, le mouvement nationaliste s'implante dans le prolétariat et le sous-prolétariat des villes algériennes. Manœuvres, chômeurs, faux occupés ou mal occupés de tous les petits métiers d'un secteur d'activités qu'on peut appeler avec Bourdieu le "sous-tertiaire" (coiffeurs de rue, cireurs, marchands d'eau...), il s'agit, comme les émigrés, de paysans récemment venus à la ville et demeurant attachés au milieu paysan.

4° De 1945 à 1954, la direction des organisations qui ont pris la succession de l'Etoile Nord-Africaine appartient de plus en plus aux représentants de la petite bourgeoisie et aussi d'une intelligentsia souvent francisée.

D'autre part, le mouvement nationaliste se dédouble : Ferhat Abbas crée un parti nationaliste modéré dans lequel des représentants de la grande bourgeoisie jouent un rôle dirigeant. Le parti de Messali Hadj lui-même, dominé par les "centralistes", suit une ligne légaliste et timorée. Cette situation entraîne la scission d'un petit groupe de leaders, partisans de la lutte armée, qui, tout en appartenant à la petite bourgeoisie ou plus largement à des couches moyennes, sont plus ruraux et plus populaires que les autres fractions de l'élite politique.

Avec le déclenchement de la lutte armée, les masses paysannes entrent en scène dans le rôle d'exécutants, de combattants. Dans les maquis, dans le rapport qui s'y crée entre des petites élites et la paysannerie, prend forme l'idéologie populiste de la révolution algérienne.

Deux faits majeurs caractérisent la seconde phase de la guerre : d'une part, de plus en plus nombreux, des représentants des différentes catégories sociales et des différentes tendances politiques rejoignent l'insurrection ; d'autre part, un appareil d'Etat se constitue.

Le reflux de la lutte armée, le cantonnement à l'extérieur du pays du gros des forces armées et de l'appareil d'Etat en formation, la désorganisation des forces sociales qui ont impulsé le mouvement nationaliste, le ralliement d'élites hétérogènes, sont autant de facteurs qui entraînent une relative paralysie politique.

Dans ce contexte, se produit, sous l'égide d'une équipe d'intellectuels groupée autour de Ben Bella, une radicalisation de l'idéologie populiste sous des formes spontanéistes et idéalistes.

42. Lutte de classes et mouvement d'émancipation nationale

Nous pensons que cette analyse montre que le mouvement nationaliste ne peut être compris en Algérie que comme une dimension centrale du processus de développement des luttes de classes et de transformation des rapports de classes sous la colonisation.

Les contradictions motrices du nationalisme sont, d'une part la contradiction qui oppose, à la fois en tant que prolétaires et en tant que paysans appauvris ou dépossédés, les émigrés et la plèbe des villes algériennes au colonialisme, d'autre part la contradiction qui oppose la petite bourgeoisie économique à la bourgeoisie coloniale et à ses alliés indigènes.

Nos conclusions contredisent ainsi celles d'auteurs qui comme Jacques Berque soulignent que la spécificité du processus de libération nationale dans un pays colonisé est telle que les déterminations de classes ne joueraient pas, ou du moins ne seraient pas déterminantes.

Dans un article, J. Berque affirme l'irréductibilité du "mouvement d'émancipation des peuples arabes" aux schémas marxistes (78).

Il faudrait, selon lui, analyser ce mouvement comme un processus de désaliénation impliquant deux tâches : la tâche de "fabrication" d'une société moderne, la tâche de "sauvegarde" d'une identité culturelle. Dans l'accomplissement de ces tâches, les alliances et les oppositions des groupes s'opèrent en fonction de trois perspectives principales : celle de la libération nationale, celle de la modernisation économique, celle de la croyance religieuse. Les clivages socio-économiques interviennent dans le cadre de ce mouvement d'émancipation/récupération mais y jouent un rôle secondaire.

D'ailleurs, selon encore Berque, les deux forces sociales dont l'influence croît le plus dans ce contexte, la petite bourgeoisie (fonctionnaires, boutiquiers, employés des entreprises nationalisées) et l'intelligentsia, ne sont pas, au moins dans la plupart de leurs composantes, définies par leur position économique, par leur rapport aux moyens de production.

La critique essentielle qu'on peut formuler à l'encontre de cette approche est qu'elle s'en tient à un niveau de généralité extrême. Berque essaie de dégager des traits communs aux différents mouvements d'émancipation arabes. Par là, il rate les aspects spécifiques aux formations sociales particulières, qui sont les aspects fondamentaux.

Ainsi, dans le cas de l'Algérie, le schéma explicatif de Berque escamote les trois faits décisifs.

1° Berque ne voit pas le rôle de la paysannerie urbanisée et prolétarisée.

2° Il ignore la position particulière de la petite bourgeoisie au sens étroit, de la petite bourgeoisie économique des commerçants et producteurs, qu'il englobe dans un ensemble informe de couches moyennes citadines.

3° Il insiste sur le rôle de l'intelligentsia sans souligner que celle-ci a dans son ensemble rallié le nationalisme après coup. Certes, il est vrai que les intellectuels et les "cols blancs" prennent de plus en plus de poids au fur et à mesure que l'on avance dans le processus de la libération nationale, mais ce qu'il faut voir c'est que ces catégories héritent d'un mouvement historique qu'elles devront assumer.

C'est seulement quand on met au centre de l'analyse du mouvement nationaliste l'analyse du processus très complexe, très diversifié, de lutte entre les différentes classes et fractions de classes colonisatrices et colonisées qu'on est à même de rendre compte de ce qu'il faut fondamentalement expliquer, de la spécificité de la révolution algérienne, ainsi par exemple de l'opposition entre le populisme radical algérien et le réformisme pragmatiste tunisien (79).

NOTES DU CHAPITRE 3

(1) La contradiction entre l'importance politique de la question agraire et la faiblesse des mouvements paysans n'est pas propre à l'Algérie. Lucien Bianco a montré qu'elle est même au coeur de la révolution chinoise souvent trop vite qualifiée de révolution paysanne.

Voir : L. BIANCO, Les origines de la révolution chinoise (1915-1949), Gallimard, Paris, 1967 ; en particulier : pp.125 et sv., 184, 185, 338 et sv.

(2) Il ne faut pas voir dans les luttes politiques une simple expression de la lutte de classes, dans la diversité des forces politiques, une simple retranscription des clivages de classes. Il faut dire plus rigoureusement que le politique est une dimension du processus selon lequel se constituent et se transforment les rapports de classes. On reviendra sur cette idée en conclusion de ce chapitre.

(3) C.R. AGERON, Les Algériens musulmans et la France..., op.cit., p.7 et sv.

(4) M. LACHERAF, L'Algérie : nation et société, Maspero, Paris, 1965, pp.69-70, 83-84.

(5) Le "Royaume arabe" de Napoléon III n'était, note Ageron, qu'"un protectorat de féodaux exercé par (les) officiers de Bureaux arabes". C.R. AGERON, op.cit., p.9.

(6) Nous n'entrerons pas dans le débat concernant la caractérisation de la formation sociale de l'Algérie précoloniale, en particulier, l'identification du mode de production dominant (féodal, selon René Gallissot, archaïque, selon Lucette Valensi, asiatique, selon Yves Lacoste).

L'état actuel de ce débat ne permet pas à notre sens d'aboutir à des conclusions nettes. Nous parlerons cependant de rapports "féodaux" pour caractériser un certain type de rapports sociaux précoloniaux qui se sont reproduits sous des formes plus ou moins transformées dans l'Algérie colonisée. Nous entendrons par rapports féodaux, un système de prélèvements sur le travail paysan au profit de catégories détentrices de pouvoir de nature extra-économique : chefs militaires (les djouads) ou chefs religieux (les chorfas ou de façon plus générale les marabouts).

Souligner l'existence de rapports sociaux de ce type ne préjuge pas de la présence dans l'Algérie précoloniale d'un mode de production féodal au sens plein de ce terme et préjuge encore moins de la caractéristique dominante de la formation sociale.

Pour le débat sur l'Algérie précoloniale, voir surtout : Sur le Féodalisme, Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, Editions Sociales, Paris, 1971 ; seconde partie.

(7) A. BERQUE, Esquisse d'une histoire de la seigneurie algérienne, in Revue de la Méditerranée, n° 29 et 30, 1949.

(8) La tribu, écrit Yacono, n'est plus qu'une "poussière de mechtas" (ensemble de maisons occupées le plus souvent par un même groupe familial) unies seulement par le voisinage et par certains liens sentimentaux.

X. YACONO, La colonisation des plaines du Chéelif, op.cit., tome II, p.294.

(9) On trouve dans l'ouvrage de J.P. CHARNAY, La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XX° siècle (PUF, Paris, 1965) un certain nombre d'indications, malheureusement très peu développées et souvent anecdotiques, sur la vie paysanne sous la colonisation et les formes de résistance de la société traditionnelle.

Charnay note par exemple l'existence de djemâas "occultes" composées à l'ancienne manière qui coexistent avec les djemâas officialisées (pp.228, 229).

(10) René Gallissot commentant le passage que nous venons de citer écrit : "... Il y a quelque schématisation à redonner comme clef de la préservation de l'Islam la formule qu'ont répétée à l'envi les militaires coloniaux, les administrateurs et l'enseignement qui se voulait orientaliste : "Garde le mîm et le mîm te gardera"... La colonisation a replié les Algériens sur eux-mêmes, exacerbé leur originalité religieuse, redonné vigueur à ce lien social qu'est l'Islam, mais l'Islam est devenu par là, politique et même nationaliste, car, autant que passéiste, il fut rendu ainsi porteur de la résistance puis de la lutte contre la colonisation".

R. GALLISSOT, Compte-rendu de : Les Algériens musulmans et la France (1871-1919) de C.R. AGERON, in La Pensée, Paris, n° 153, octobre 1970, pp.118, 119.

(11) C.R. AGERON, Histoire de l'Algérie contemporaine, op.cit., pp.80 et 84, note 1.

Samir Amin estime pour sa part que vers 1955 les revenus des chefs d'entreprises étaient respectivement de 41 milliards de francs pour les Musulmans, de 112 milliards pour les Européens, de 35 milliards pour les sociétés et entreprises publiques contrôlées par le grand capital ou les pouvoirs publics français. S. AMIN, L'économie du Maghreb, op.cit., volume 1, pp.157, 158.

(12) G. DESTANNE DE BERNIS, L'Algérie à la recherche de son indépendance : nationalisation et industrialisation, in L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique, Maspero-Presses universitaires de Grenoble, 1975, p.23.

Selon des chiffres rapportés par Benachenhou, plus de 90 % de l'emploi industriel était, en 1954, procuré par les sociétés et entreprises européennes (320.000 salariés sur 350.000).

A. BENACHENHOU, Formation du sous-développement..., op.cit., p.457.

(13) C.R. AGERON, Histoire de l'Algérie contemporaine, op.cit., p.80.

(14) R. GALLISSOT, L'Algérie précoloniale, in Sur le féodalisme, ouvrage collectif du CERM, op.cit., pp.165-167.

(15) A. BERQUE, La bourgeoisie algérienne, in Hespéris, tome XXXV, 1948, pp. 1-29.

(16) Au début du siècle, le processus de montée de cette bourgeoisie était à peine ébauché. Ageron estime que, dans les années 1900, la fraction aisée des citadins algériens comprenait environ un millier de personnes.

C.R. AGERON, Les Algériens musulmans et la France, op.cit., p.962.

(17) F. COLONNA, Instituteurs algériens 1883-1939, Office des publications universitaires, Alger - Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1975, p.77 et sv.

(18) C.R. AGERON, op.cit., pp.1030-1055.

(19) F. COLONNA, op.cit., voir en particulier : pp.73, 74, 83, 188-191.

(20) F. COLONNA, op.cit., p.103 et sv.

(21) R. LE TOURNEAU, Elites traditionnelles, 1920-1930, in La formation des élites politiques maghrébines, ouvrage collectif du Centre de Recherches et d'Etudes sur les sociétés méditerranéennes, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1973, p.39.

(22) "... Les Fédérations d'Elus acquièrent un rayonnement certain, parce qu'autour d'elles se cristallisent les aspirations de la plupart des évolués algériens, de ceux qui ont reçu une culture française plus ou moins étendue et en sont pénétrés", R. LE TOURNEAU, Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane 1920-1961, Armand Colin, Paris, 1962, pp.313, 314.

(23) Abdallah Laroui nous semble aller dans le sens d'une telle simplification. Il écrit par exemple : "... Les vieilles élites marchandes au Maroc et en Tunisie, religieuses et féodales en Algérie, furent induites, par la bienveillance de l'administration et le respect apparent des militaires, à une collaboration au moins tacite. Dès lors, le seul secteur social qui eût une vocation politique fut la nouvelle intelligentsia..."

A. LAROUÏ, L'histoire du Maghreb, Maspero 1975, 2 volumes, vol. II, p.129, voir aussi pp.142-143.

Une trajectoire comme celle de l'émir Khâled en Algérie montre bien la complexité des rapports entre modernisme et traditionalisme. Relevons sans les commenter les faits caractéristiques de cette trajectoire :

- l'émir Khâled (1875-1936) est le petit-fils de l'émir Abd-el-Kader ;
- il fait des études au lycée Louis-le-Grand à Paris puis à Saint-Cyr, mais il est en même temps un musulman lettré écrivant des poèmes en arabe classique, invoquant ses origines chérifiennes, c'est-à-dire aristocratiques et religieuses ;
- il devient officier dans l'armée française "au titre indigène" car il refuse une naturalisation qui lui ferait renoncer au statut coranique ;

- il se fait élire à Alger comme conseiller municipal en défendant une ligne politique d'émancipation dans le cadre français mais sans assimilation et tente (réussit en partie) de rapprocher sur base de cette ligne "Jeunes-Algériens" et "Vieux Turbans" ;
 - il s'exile en Egypte, découragé par les attaques des colons et de l'administration ;
 - en 1924, il fait une dernière tentative politique à Paris : avec le patronage du parti communiste, il tient une réunion publique et rédige une sorte de manifeste défendant des thèses anti-colonialistes mais non nationalistes. Après sa mort en 1936, l'émir Khâled sera revendiqué par les différents mouvements politiques algériens : communistes, Oulémas, Elus...
- Nous avons repris les éléments de cette biographie à C.R. AGERON, L'émir Khâled, petit-fils d'Abd-el-Kader, fut-il le premier nationaliste algérien?, in Politiques coloniales au Maghreb, PUF, 1972, pp.249-288.

(24) Voir surtout pour l'ensemble de l'analyse du mouvement des Oulémas : A. MERAD, Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940, Mouton, Paris, 1967.

(25) Anticipant quelque peu sur la suite de notre analyse citons ici Roger Le Tourneau : "Si l'on considère leurs tendances politiques, c'est du côté de l'Etoile Nord-Africaine que les Oulémas devraient chercher alliance, puisque, comme elle, quoique moins catégoriquement, ils condamnent la situation politique existante et en souhaitent la transformation de fond en comble. Or c'est avec les Elus que les Oulémas cherchent et parviennent à s'entendre, bien que leurs idéaux soient très éloignés les uns des autres, sinon contradictoires. Comment expliquer ce paradoxal compagnonnage? Ne serait-ce pas qu'Elus et Oulémas sont les uns et les autres des bourgeois, alors que les gens de l'Etoile Nord-Africaine sont presque tous des prolétaires?". In : Evolution politique..., op.cit., p.322.

(26) A. MERAD, op.cit., p.81.

(27) A. MERAD, op.cit., p.58 et sv.

J. BERQUE, Le Maghreb entre deux guerres, op.cit., pp.70 à 75.

(Voir suite de la note page suivante)

En 1933, après une tournée de Ben Badis à travers l'Algérie qui avait confirmé sa popularité, l'administration prend des mesures pour contrer à la fois la propagande des Oulémas et celle des communistes. C'est la circulaire "Michel" du 16 février 1933 dans laquelle il est notamment dit : "La plupart des chefs de confréries et beaucoup de familles maraboutiques vénérées par les indigènes sont sincèrement acquis à notre domination et cherchent l'appui de notre administration en se voyant menacés par un groupement (i.e. les Oulémas-G.D.V.) qui recrute chaque jour, par une active et habile propagande, des adhérents, surtout chez les jeunes gens instruits dans les écoles coraniques".

Texte complet de la circulaire chez A. NOUSCHI, La naissance du nationalisme algérien, op.cit., pp.69, 70.

(28) M. LAUNAY, Paysans algériens, op.cit., pp.144-151.

Relevons aussi à propos de l'implantation du mouvement réformiste en milieu rural une notation rapide de C.A. Julien : "Les petits marabouts, qui vivent misérablement près de la tombe d'un santou local, contituèrent un prolétariat enclin à l'opposition et que la prédication des Oulémas ne laisse pas insensible". Confirmant ce que nous soulignions plus haut, Julien ajoute que le grand maraboutisme constituait au contraire une aristocratie foncière appuyée sur les pouvoirs publics et hostile aux Oulémas.

C.A. JULIEN, L'Afrique du Nord en marche, Julliard, troisième édition, Paris, 1972, pp.93, 94.

(29) E. WOLF, Les guerres paysannes du vingtième siècle, traduit de l'anglais, Maspero, 1974, p.238.

(30) Le programme du cheikh Bayoud, qui a introduit le mouvement réformiste dans le M'Zab, est particulièrement révélateur de ces préoccupations. Ce programme consiste, écrit notamment le cheikh, "à adopter les moyens pratiques de la civilisation actuelle et, dans la mesure du possible et de façon progressive, les formes de vie moderne, avec les avantages notamment des méthodes qui conviennent aujourd'hui en ce qui concerne l'agriculture, l'artisanat, l'industrie et le commerce, l'enseignement et la culture. Méthodes fondées sur l'expérimentation, l'observation des actes". Cité par B. MERGHOUB in Le développement politique en Algérie, Armand Colin, Paris, 1972, p.60.

Voir encore sur cet aspect du réformisme : J. BERQUE, Le Maghreb entre deux guerres, op.cit., p.239.

(31) Jacques Berque note ainsi que Ben Badis, lors d'un retour de pèlerins de la Mecque, veille à ce que ce retour ne soit pas l'occasion de réceptions coûteuses et Berque conclut: "Le Cheykh lutte contre ces abus somptuaires, coalisant en l'espèce sans le savoir, le rigorisme islamique avec la défense économique de la bourgeoisie". Ibidem, pp.282, 283.

On voit qu'on retrouve ici à maints égards le même type de rapport entre réformisme et commerce que celui établi par Max Weber entre l'éthique de certaines sectes protestantes et l'"esprit" du capitalisme.

(32) Un informateur de Michel Launay, ancien ouvrier agricole, vénérant les marabouts, très hostile pour des raisons à la fois sociales et culturelles-religieuses aux "Badissia" (partisans de Ben Badis), met bien en lumière la signification du mouvement Ouléma. Il vaut la peine de le citer un peu longuement : " Ils n'aiment ni les marabouts, ni les tolba (i.e. maîtres d'école coranique -G.D.V.), ni les pauvres. Ils ramassent l'argent seulement pour la médersa (x) d'Oran... Il y en avait deux ou trois au douar Ahl-Bradaï qui étaient pour les Badissia : des petits commerçants, des pauvres, qui vendaient des oeufs ou du tissu. En général, c'était des commerçants qui allaient à Oran, ils rencontraient des copains commerçants d'Oran (la moitié des commerçants musulmans d'Oran sont des Badissia) qui leur faisaient du crédit, et en même temps du prosélytisme. Dans les Badissia, il y a un peu moins de la moitié de religion et un peu plus de la moitié de politique. Les Badissia ne priaient pas ensemble avec les autres : ils s'instruisaient entre eux...

Les Badissia d'Ahl-Bradaï n'ont converti personne : quand les types venaient, ils étaient plus ou moins convaincus, puis ils allaient voir des tolba ou des marabouts... Alors, ils voyaient que le chemin de Ben Badis était éloigné des Ecritures. Jamais les Badissia ne donnaient une allumette en l'honneur de Dieu, jamais ils n'étaient complaisants : tout pour la médersa. Ils avaient aussi l'amour du pays, on les appelait les "Ouâtani" (les patriotes), ils disaient toujours : "Tu travailles pour ton pays". Après, ils ont dit : "Tu te tues pour ton pays". Ils ne faisaient jamais de ouadha (de fête). Dans presque tous les douars, il y en avait qui étaient Badissia".

M. LAUNAY, Paysans algériens, op.cit., pp.150-151.

(x) Médersa : institution d'enseignement arabo-islamique de niveau supérieur à l'école coranique. Les Oulémas ont créé de nombreuses médersas.

(33) M. TREBOUS, Migrations et développement (Le cas de l'Algérie), Centre de développement de l'OCDE, Paris, 1970.

(34) C.R. AGERON, Les Communistes français devant la question algérienne (de 1921 à 1924), in Politiques Coloniales au Maghreb, op.cit., pp.179-215.

(35) J.L. CARLIER, La première Etoile Nord-Africaine (1926-1929), in Revue algérienne..., décembre 1972, pp.907-966.

(36) Exposé de ce programme chez NOUSCHI, La naissance du nationalisme algérien, op.cit., pp.61, 62.

(37) Il est significatif que J. BERQUE dans Le Maghreb entre deux guerres fasse une seule fois allusion à Messali Hadj tandis qu'il parle à dix reprises de Ferhat Abbas, à dix reprises aussi du docteur Bendjelloul (fondateur de la Fédération des Elus de Constantine), à douze reprises de Ben Badis, à trois ou quatre reprises de Saint Augustin ou de Camus... (op.cit., voir l'Index des noms de personnes pp.427-433).

Il n'est pas étonnant que, choisissant ainsi ses acteurs, J. Berque voie avant tout dans le mouvement d'émancipation des peuples nord-africains une aventure spirituelle. Il analyse en effet le mouvement anticolonial comme un mouvement d'idées. L'affrontement au colonisateur, "guerre contre l'Autre", est le moyen d'une "guerre contre soi-même" pour la réalisation au-delà de l'aliénation coloniale mais au-delà aussi de l'engourdissement, de la torpeur, de la société précoloniale, de deux tâches : la tâche de la "fabrication" d'une société nouvelle et celle de la "sauvegarde" de valeurs anciennes. Ce débat, qui est débat de l'"authentique" et de l'"efficace", serait le "débat le plus profond que (les Maghrébins) se soient posés depuis leur conversion à l'Islam" (ibid. p.424).

En fait, ce que Berque décrit là, c'est le déchirement intime de l'intelligentsia francisée et d'une nouvelle bourgeoisie.

(38) C. COLLOT, Le Congrès musulman algérien (1937-1938), in Revue algérienne..., décembre 1974, pp.71-161.

(39) Il faut nuancer l'affirmation courante selon laquelle, à l'époque du Front populaire, les communistes algériens accomplirent un virage politique. On doit plutôt parler de l'infléchissement d'une ligne politique générale relativement constante.

Le nationalisme des communistes n'a jamais été le même que celui porté par le mouvement de Messali Hadj. Liant intimement la question nationale à la question sociale, les communistes ont toujours refusé de voir que les caractéristiques de la colonisation avaient conduit sur les plans idéologiques et politiques à imbriquer la question sociale et la question "indigène" et dès lors à poser en termes ethniques la question nationale. Ils ont toujours recherché l'alliance entre prolétariat musulman et prolétariat européen et voulu lier la cause de la révolution nationale en Algérie à celle de la révolution socialiste en France.

D'autre part, entre 1936-37 et 1946, la ligne des communistes est ambiguë et fluctuante mais dans l'ensemble ils reportent l'objectif de la lutte pour l'indépendance aux lendemains de la victoire sur le fascisme plutôt qu'ils ne renoncent à cet objectif.

A partir de 1946, ils reviennent plus nettement à la revendication de l'indépendance.

Sur l'évolution des Communistes algériens, voir F. ALEXANDRE, Le PCA de 1919 à 1939 - Données en vue d'éclaircir son action et son rôle, in *Revue algérienne...*, décembre 1974, pp.175-214.

Voir surtout : E. SIVAN, Communisme et nationalisme en Algérie (1920-1962), Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1975.

Sur le développement des luttes sociales en Algérie, notamment chez les ouvriers agricoles en Oranie, luttes menées par les syndicats proches du parti communiste (CGTU de 1930 à 1936, CGT à partir de 1936), voir R. GALLISSOT, Syndicalisme ouvrier et question nationale en Algérie : les positions de la CGTU dans les années 1930-1935, in *Le Mouvement social*, n° 66, janvier-mars 1969, pp.3-6 ; voir aussi dans le même numéro le début (pp.8, 9) d'un autre article de Gallissot : Syndicalisme et nationalisme : la fondation de l'Union Générale des Travailleurs Algériens, ou du syndicalisme CGT au syndicalisme algérien (1954-1956-1958).

(40) M. HARBI souligne (Aux origines du FLN : La scission du PPA-MTLD, Christian Bourgeois éditeur, Paris, 1975) que la ligne du PCA "a largement contribué à valoriser la candidature de la petite bourgeoisie à la direction du mouvement de libération" (p.84 ; voir aussi p. 147).

Mais Harbi tend à notre sens à sous-estimer les facteurs structurels expliquant la montée d'une petite bourgeoisie et d'une intelligentsia, au statut et aux positions ambigus.

(41) Sur le PPA, voir C. COLLOT, Le Parti du peuple algérien, in Revue algérienne ..., mars 1971, pp.133-204.

Sur le MTLD, voir le livre de M. HARBI mentionné à la note précédente.

(42) R. LE TOURNEAU, Evolution politique..., op.cit., pp.327, 328, 333.

(43) Fanon a une conception très extensive de la bourgeoisie. Contentons-nous d'une citation.

"Dans les pays colonisés, le prolétariat a tout à perdre. Il représente en effet la fraction du peuple colonisé nécessaire et irremplaçable pour la bonne marche de la machine coloniale : conducteurs de tramways, de taxis, mineurs, dockers, interprètes, infirmiers, etc... Ce sont ces éléments qui constituent la clientèle la plus fidèle des partis nationalistes et qui par la place privilégiée qu'ils occupent dans le système colonial constituent la fraction "bourgeoise" du peuple colonisé", F. FANON, Les damnés de la terre, Maspero, Paris, 1961, p.84.

(44) En ce qui concerne l'assise sociale de l'UDMA voir LE TOURNEAU, Evolution politique..., op.cit., en particulier pp.371-372.

Notons que Ferhat Abbas, en fondant l'Union populaire algérienne, avait en 1937 fait une première tentative pour passer de la Fédération des Elus à un parti populaire.

Voir : C. COLLOT, L'Union populaire algérienne (1937-1939), in Revue algérienne ..., décembre 1972, pp.967-1005.

(45) Djilali Sari a analysé la désorganisation et la dégénérescence, sous l'impact de la colonisation, du commerce et de l'artisanat algérien en étudiant le cas particulier de trois petites villes précoloniales.

C'est dans celle des trois villes qui a conservé les structures commerciales les plus importantes -Nédroma- que les Oulémas ont acquis la plus large audience (les médersas réformistes accueillent à la fin de la période coloniale 700 enfants contre 500 dans les écoles communales) et que le nationalisme (ici le nationalisme modéré de l'UDMA de Ferhat Abbas) eut le plus de force. Sari n'établit pas explicitement, notons-le, de lien entre ces deux phénomènes. D.SARI, Les villes précoloniales de l'Algérie occidentale (Nédroma, Mazouna, Kalaâ), SNED, Alger, 1970, pp.108-135.

(46) Voir en ce sens A. BENACHENHOU, Formation du sous-développement..., op. cit., en particulier p.445 et sv.

(47) Fanny Colonna observe que les leaders réformistes qui comme Ben Badis sont issus d'une vieille bourgeoisie lettrée et ont eux-mêmes reçu une formation supérieure de type traditionnel feront instruire leurs enfants dans les lycées français ou les médersas officielles franco-musulmanes (op. cit., pp.88, 89).

On peut trouver dans cette observation, dans le fait que les initiateurs du réformisme religieux ne mettent pas leurs enfants dans le réseau d'écoles que crée le mouvement, confirmation de l'existence d'un certain écart entre la direction et la base du mouvement Ouléma.

(48) M. KADDACHE, La vie politique à Alger de 1919 à 1939, SNED, 1970, pp.364-365.

(49) R. LE TOURNEAU, Evolution politique..., op.cit., p.376.

(50) En mai 1945, des manifestations en faveur de la libération de Messali tournent à l'émeute à Sétif et Guelma. Le mouvement se propage dans le Constantinois, surtout dans les zones à forte implantation coloniale, ce qui, comme le note Aïnad-Taïbet, suggère un lien entre ces émeutes et la revendication agraire (R. AINAD-TAIBET, Le 8 mai 1945 : Jacquerie ou revendication agraire, in Revue algérienne..., décembre 1972, pp.1007-1016).

(Voir suite de la note page suivante)

103 Européens sont tués par les émeutiers. La répression par l'armée française fait 1.500 morts selon les chiffres officiels, 8.000 selon des chiffres de sources militaires, 45.000 selon les nationalistes.

Voir par exemple : R. LE TOURNEAU, Evolution politique..., op.cit., pp.348-354; M. HARBI, op.cit., pp.21-22.

(51) Analysant les luttes sociales dans l'Allemagne de la première moitié du XVI^{ème} siècle, Engels parle d'une opposition plébéienne dans les villes en entendant par là "les éléments déclassés de la vieille société féodale et corporative et les éléments prolétariens non développés encore, à peine embryonnaires". F. ENGELS, La guerre des paysans en Allemagne, Editions Sociales, Paris, 1974, pp.54, 55.

(52) Entre 1920 et 1930, il y a quelques 617.000 départs de travailleurs algériens vers la France et 538.000 retours. A. NOUSCHI, La naissance du nationalisme algérien, op.cit., p.33.

Encore en 1954, les migrants étaient à 80 % d'origine rurale. On estimait que la durée moyenne de migration se situait entre 2 et 4 ans. M. TREBOUS, Migrations et développement, op.cit., pp.55-59.

(53) C'est en des termes proches que Bourdieu analyse l'idéologie sous-prolétarienne, la caractérisant par une "quasi-systématisation affective de l'expérience".

Voir : P. BOURDIEU et alii, Travail et travailleurs en Algérie, op.cit., pp.303-312.

(54) G. CHALIAND et J. MINCES, L'Algérie indépendante, Maspero, 1972, pp.13-22. Remarquons que cette distinction entre deux périodes de la guerre de libération avec la signification politique que des auteurs comme Chaliand et Minces lui accordent (dégénérescence du processus révolutionnaire) est aussi le fait de la Charte d'Alger, document programmatique adopté par le premier Congrès du FLN en avril 1964.

Voir : La Charte d'Alger (Ensemble des textes adoptés par le premier Congrès du Parti du FLN), FLN -Commission Centrale d'Orientation, Constantine, 1964, pp.28-32.

Cette analyse est aussi présente mais moins développée dans le Programme de Tripoli dont il va bientôt être question.

(55) La Proclamation du premier novembre 1954 a été notamment publiée dans la brochure Textes Fondamentaux du FLN (1954 -1962), Dossiers documentaires, n° 24, Ministère de l'Information et de la Culture, Alger, janvier 1976, pp. 7-8.

(56) W.B. QUANDT, Revolution and political leadership. Algeria, 1954 -1968, MIT, Cambridge-Massachussets, 1969; voir en particulier pp.10-15.

(57) *ibidem*, p.66 et sv.

Notons que les notices biographiques établies par M. HARBI (op.cit., pp.290-310) confirment cette analyse.

(58) Hubert Michel au Chapitre IV de l'ouvrage collectif du CRESM déjà cité (La formation des élites politiques maghrébines) relève les caractéristiques des neufs hommes qui ont été appelés les "chefs historiques" de la révolution algérienne (p.88). Nous reprenons ci-dessous les principales indications qu'il donne en les complétant parfois par des données provenant de Harbi (signalées alors par les initiales MH).

	Lieu de naissance	Statut social personnel et familial	Etudes faites
H. Aït Ahmed	Village de Kabylie	Fils d'un caïd, riche propriétaire foncier (grande famille maraboutique selon MH)	Secondaires
A. Ben Bella	Petite ville d'Oranie	Commerçant. Adjudant pendant la seconde guerre. Fils d'un petit paysan et boutiqueur	Primaires (secondaires selon MH)
M. Ben Boulaïd	Village des Aurès	Meunier. Acquiert l'exploitation d'une ligne de car (MH). Adjudant pendant la seconde guerre	Primaires
L. Ben M'Hidi	Ville moyenne du Constantinois	Famille de paysans aisés (MH)	Etudes d'art dramatique
R. Bitat	Village du Constantinois	Fils de petit paysan	Primaires
M. Boudiaf	Petite ville du Constantinois	Employé. Grande famille traditionnelle déclassée (MH)	Primaires supérieures
M. Didouche	Alger	Fils du propriétaire d'un restaurant et d'un hammam dans la Casbah	Primaires + ?
M. Khider	Ville moyenne du Constantinois	Receveur tramnot (MH), fils d'un petit paysan	Primaires inachevées
B. Krim	Village de Kabylie	Employé. Caporal pendant la seconde guerre. Fils d'un caïd, petit propriétaire	Primaires

(59) Voir la carte des "foyers d'agitation" en 1955-1956 reproduite par T. OPPERMANN, Le problème algérien (données historiques, politiques, juridiques), Maspero, 1961, p.143.

(60) Yves Courrière dans ses livres (très journalistiques) sur la guerre d'Algérie souligne les relations difficiles entre les maquisards de la première heure et les citoyens, en particulier les intellectuels, qui à partir de 1957 rejoignent en nombre assez important les maquis. Les conflits, les luttes intestines au sein du mouvement nationaliste iront jusqu'aux purges sanglantes dans les maquis kabyles dirigés par Amirouche : purges dont les intellectuels seront particulièrement victimes. Y. COURRIERE, La guerre d'Algérie, voir en particulier le tome III, L'heure des Colonels, Fayard, Paris, 1970.

(61) Pour de larges extraits de la Plate-forme de la Soummam, voir Dossiers documentaires n° 24, brochure déjà citée, pp.9-29.

(62) On peut définir le populisme comme le fait E. Shils repris par J. Leca et J.C. Vatin à partir de deux principes : "la suprématie de la volonté du peuple, identifiée avec la justice et la moralité, sur toute norme ; l'importance d'une relation directe entre le peuple et ses leaders, indépendamment des institutions" (J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., p.324).

Ainsi caractérisé, le populisme s'oppose à la fois à une ligne révolutionnaire fondée sur le développement des luttes de classes et à une ligne bourgeoise libérale fondée sur la recherche du bien commun par la conciliation d'intérêts distincts, donc par la négociation et le compromis impliquant les mécanismes de la représentation et le pluralisme politique.

(63) Pour montrer l'affaiblissement des maquis et le rapport de forces entre l'intérieur et l'extérieur, on peut citer quelques chiffres sur l'évolution des effectifs de l'ALN. Ces chiffres sont sujets à caution mais ils donnent sans doute un ordre de grandeur valable.

En janvier 1956, l'ALN aurait compté 12.000 maquisards, au printemps 58 : 60.000 (120.000 selon les déclarations du FLN).

Dans la dernière année de guerre, il y avait 30 à 35.000 hommes bien équipés stationnés en Tunisie et au Maroc tandis que les maquis n'auraient plus compté qu'environ 15.000 combattants mal armés et dispersés. Pour les premiers de ces chiffres, voir T. OPPERMAN, *op.cit.*, p.140. Pour les chiffres de 61-62, voir J.C. DOUENCE, La mise en place des institutions algériennes, Fondation nationale des sciences politiques, Centre d'études des relations internationales, Paris, 1964, p.53.

(64) "The extraordinary rise and fall of this group is perhaps the most distinctive feature of Algeria's political development", W.B. QUANDT, *op.cit.*, p.68.

(65) Pour Quandt, ce qui explique les rapports au sein du groupement dirigeant ce ne sont pas des facteurs isolés tels que l'origine sociale ou régionale, la formation arabe ou française, mais c'est une conjonction de facteurs déterminant le mode d'accès à la vie politique, la "political socialization" : famille, école, occupation professionnelle, groupe politique d'appartenance (*ibid.* p.18 et sv.). A chaque moment de l'histoire politique algérienne, à chaque nouvelle conjoncture, correspond une "génération" de politiciens caractérisée à la fois par l'expérience d'un évènement majeur (par exemple la répression des troubles du Constantinois en 1945 pour les politiciens radicaux) et par une socialisation différente (*ibidem*, p.10 et sv.).

Cette approche nous semble intéressante en tant que première description ("description provisoire" dans la méthodologie durkheimienne) de l'élite politique, mais elle ne prend pas en charge ce qui doit être analysé pour mettre en place un véritable schéma explicatif, c'est-à-dire le jeu des facteurs provoquant les changements de la conjoncture politique et faisant surgir tel type d'élite politique dans une conjoncture nouvelle et non une autre. Faute d'avoir élargi ainsi son analyse, Quandt aboutit à souligner finalement que les conflits au sein de l'élite ne sont que le fruit "from a combination of historical accidents" (p.15).

(66) Sur l'opposition entre maquisards et professionnels ou techniciens, voir aussi W. ZARTMAN, L'armée dans la politique algérienne, in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, volume VI, année 1967, CNRS, Paris, 1968, pp.265-278.

- (67) Texte intégral du Projet de Programme pour la réalisation de la révolution démocratique populaire adopté à Tripoli en juin 1962 (Programme de Tripoli) in Dossiers documentaires, n° 24, brochure citée, pp. 31-55.
- (68) G. DUPRAT, Révolution et autogestion rurale en Algérie, Armand Colin, Paris, 1973, p.54.
- (69) Pour le programme du PCA en 1962, voir G. DUPRAT, op.cit., pp.41-43.
- (70) Pour l'analyse du Plan de Constantine et de l'évolution économique en général entre 1954 et 1962, voir A. BENACHENHOU, Formation du sous-développement ..., op.cit., pp.372-429.
- (71) L'autonomisation de l'Etat ne signifie pas le renforcement du pouvoir, de sa capacité d'action politique. C'est particulièrement vrai dans un contexte comme celui de l'Algérie où les élites politiques ne pouvant s'appuyer sur un parti véritable, sur une organisation reliée aux mouvements sociaux et sur un réseau de militants, sont impuissantes à définir et appliquer une ligne politique cohérente et conforme à des intérêts de classe déterminés. Leur impuissance contraint les forces politiques à rechercher dans un populisme unificateur une ligne de moindre résistance. Une comparaison pourrait être développée avec la situation qui prévaut dans la Russie révolutionnaire. Là aussi, les circonstances de la guerre (internationale et civile), les conditions d'édification du nouvel Etat, provoquent une très forte mobilité sociale, un bouleversement des rapports de classes et comme l'observe Moshe Lewin "cette fluidité sociale constituait une circonstance unique et extrêmement favorable au développement incontrôlé de l'Etat" (M. LEWIN, L'Etat et les classes sociales en URSS 1929-1933, in Actes de la Recherche en sciences sociales, Paris, février 1976, n° 1, pp.24, 25). Mais une différence massive par rapport à la situation algérienne tient à l'existence du parti bolchevik, facteur ayant permis au pouvoir d'appliquer une certaine ligne, d'imposer une certaine interprétation des intérêts du prolétariat et de la paysannerie.
(Voir suite de la note page suivante)

Il reste cependant qu'en URSS comme en Algérie, l'isolement, la relative indépendance de l'Etat, a gravement fait obstacle à une action politique cohérente et efficace et a produit une tendance à la fuite en avant, au volontarisme et à l'idéalisme (voir encore l'article de Lewin).

(72) M. LEBJAOUI, Vérités sur la révolution algérienne, Gallimard, 1970, p.170. Voir aussi sur l'élaboration et l'adoption du Programme de Tripoli : H. BOURGES, L'Algérie à l'épreuve du pouvoir (1962-1967), Grasset, Paris, 1967, p.30 et sv.

(73) Jean Leca et Jean-Claude Vatin soulignent bien cette caractéristique du Programme de Tripoli : "Il est rare de voir un programme officiel de gouvernement manifester autant de sentiment d'aliénation et d'impuissance, et prendre autant de distance par rapport au gouvernement du pays. On dirait très fréquemment que c'est quelqu'un d'autre et non le futur maître de l'Algérie qui parle", voir : L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., p.275.

(74) G. DUPRAT, op.cit., p.51.

Notons que nous reprenons cette formule en lui donnant un sens bien différent de celui qu'elle revêt chez Duprat. Pour nous, s'il y a " jeu verbal", c'est à cause de la position politique des auteurs du Programme de Tripoli, à cause de leur isolement et de leur impuissance. Pour Duprat, c'est l'aspect marxisant du programme qui le met en "porte-à-faux" par rapport à la réalité. Duprat écrit : "Le schéma marxiste repose sur des jeux de rapports entre des données sociologiques, politiques, économiques et historiques (Etat, parti, classes, dichotomie entre lutte nationale et lutte sociale, etc...), totalement absentes de la situation algérienne, mais devenues des catégories inévitables, plaquées sur un réel qui les fuit" (ibidem, p. 50).

(75) J. Leca et J.C. Vatin soulignent cet "énorme paradoxe" d'un parti qui à l'unanimité reconnaît qu'il y a en son sein toute une couche "susceptible de se détacher de la révolution pour se retourner contre elle". Op.cit., p.276.

(76) Leca et Vatin développent une analyse d'ensemble du Programme de Tripoli proche de la nôtre (op.cit. pp.275-278). En conclusion de cette analyse, ils écrivent : "Risquons l'hypothèse que les émetteurs du programme, ses rédacteurs

réels, ne sont pas sûrs des effecteurs, présents ou futurs ; le noyau du FLN n'existant pas, comme la crise de l'été le prouvera, les émetteurs, coupés des effecteurs, eux-mêmes divisés, tiennent un discours idéal qu'ils s'efforcent de rendre efficace non pas par la force politique de l'organisation qui l'appliquera, mais par les deux forces idéologiques nécessaires à la construction du système politique quand l'organisation fait défaut : la spontanéité créatrice du peuple, les vertus de la raison scientifique" (ibid., p.278).

(77) E. WOLF, Les guerres paysannes du vingtième siècle, op. cit., p.301.

(78) J. BERQUE, L'idée de classes dans l'histoire contemporaine des Arabes, in Cahiers Internationaux de Sociologie, Vol. XXXVIII, Paris, pp. 169-184.

(79) Pour une comparaison entre les évolutions politiques algérienne et tunisienne, voir : R. DUCHAC, Révolution et socialisme en Algérie et en Tunisie, in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1966, CNRS, Paris, 1967, pp.133-152.

CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE

Les trois premiers chapitres ont progressivement montré en quels termes se posent au moment de l'indépendance la question paysanne et la question agraire.

1° On a d'abord analysé sous quelle forme s'est développée la contradiction principale définissant la question agraire, la contradiction entre la bourgeoisie agraire coloniale et la paysannerie algérienne (dépossession des fellahs, formes d'exploitation de la force de travail, dégradation des facteurs naturels).

2° On a ensuite analysé les structures sociales agraires dans le secteur non colonial en mettant l'accent sur leur évolution dans la dernière période de la colonisation.

On a vu que le processus dominant produit par la colonisation, accentué pendant la guerre de libération, était celui de la destruction de la société rurale traditionnelle et de la paupérisation de la paysannerie. Mais on a insisté aussi, d'une part sur le maintien d'une grande propriété foncière algérienne, d'autre part sur la montée d'une nouvelle bourgeoisie agraire sous la double forme d'une bourgeoisie capitaliste et d'une petite bourgeoisie rurale.

3° Enfin, dans le troisième chapitre, on a souligné que dans l'ensemble, jusqu'en 1954, la paysannerie avait, en tant que telle, joué un rôle peu important dans l'évolution politique.

Cependant, on a ajouté -et c'est essentiel- d'une part que l'opposition entre mouvements politiques urbains et ruraux devait être relativisée, les masses citadines restant liées au monde rural et étant marquées par ce lien dans leurs attitudes, leurs aspirations, d'autre part que la petite bourgeoisie rurale, en particulier la paysannerie aisée, avait, comme l'ensemble de la petite bourgeoisie, participé très tôt et avec force au développement du nationalisme.

Notons que ce dernier point, la participation à un processus révolutionnaire, de la paysannerie petite et moyenne plutôt que de la bourgeoisie foncière, plutôt aussi que des masses paysannes, paraît une constante des "guerres paysannes" de ce siècle (x)

La guerre de libération provoque une accélération de l'évolution politique et idéologique. Le Programme de Tripoli ne voit plus dans les campagnes que l'opposition entre paysannerie pauvre et gros propriétaires fonciers ; définissant les axes de la "révolution agraire" à mettre en oeuvre, il garde le silence sur le rôle qu'aura à jouer la petite et moyenne paysannerie.

(x) C'est ce qu'établit E. WOLF, aux termes de son étude comparative.

Voir : Les guerres paysannes du vingtième siècle, op.cit., p.298 et sv.

E. LE ROY LADURIE constate que ce phénomène (le fait que " les révoltes paysannes, quand elles sont importantes, mettent en cause le noyau dur et relativement aisé (tout est relatif) de la communauté villageoise" n'est pas un phénomène moderne mais une constante de l'histoire des sociétés rurales. Voir : La civilisation rurale, in Le territoire de l'historien, Gallimard, Paris, 1977, p.156.

DEUXIEME PARTIE

LA REFORME AGRAIRE SOUS BEN BELLA, L'AUTOGESTION

La réforme agraire en Algérie s'est déroulée en deux temps : dans un premier temps, sous la présidence de Ben Bella, mise en autogestion des domaines coloniaux ; dans un second temps, en 1971, six ans après l'accession au pouvoir du colonel Boumediène, généralisation de la réforme agraire au secteur non colonial, sous le nom de "révolution agraire". Dans la quatrième partie de ce travail, nous analyserons la révolution agraire de 1971 et nous lui associerons les importantes mesures de réforme du système d'autogestion introduites à partir surtout de 1968-1969.

X

Un peu plus d'un an après l'indépendance, un décret (décret n° 63-388 du premier octobre 1963) nationalise sans indemnisation les propriétés coloniales. Il s'agit de l'acte final d'un processus que l'exode rapide et massif des colons avait précipité.

En vertu d'un décret d'octobre 1962 et puis surtout des décrets de mars 1963 qu'on analysera plus loin, les terres abandonnées par les colons sont confiées à la gestion des travailleurs. Le secteur dit autogéré s'étend dès 1963-1964 sur environ 2,4 millions d'hectares. Ce sera son extension maximale.

Les terres de l'autogestion proviennent dans leur grande majorité du domaine colonial. Seules exceptions : quelques propriétés de "féodaux" algériens, collaborateurs notoires de la colonisation, ont été également nationalisées lors de cette première étape de la réforme agraire (x).

Pour l'essentiel, la grande propriété algérienne n'est cependant pas touchée.

 (x) Outre la nationalisation de terres de "féodaux" (caïds, aghas, bachaghas ...) et de collaborateurs, il y a en 1963-1964 récupération de biens dits "mal acquis", c'est-à-dire acquis en profitant des circonstances de la guerre de libération ou de l'immédiat après-guerre. Cette seconde catégorie de terres provient donc indirectement du domaine colonial. Au total, les mesures d'expropriation prises à l'encontre d'Algériens auraient porté sur environ 200.000 ha. Voir : Annales Algériennes de Géographie, n° 8 (numéro spécial sur l'autogestion), Revue publiée par l'Institut de Géographie de l'Université d'Alger, juillet-décembre 1969, pp.225-226.

En outre, une partie du domaine colonial lui-même a échappé à la première réforme agraire. Si l'on compare la superficie exploitée par les colons au recensement de 1950-1951 à celle couverte par l'autogestion à la fin de 1963, on constate une différence de 3 à 400.000 ha en faveur de la colonisation.

L'écart réel entre la superficie du secteur autogéré et celle du secteur colonial est cependant certainement moindre car, d'une part, la superficie recensée en 1950-1951 est celle des exploitations, non des propriétés, et comprend donc des terres possédées par des Algériens et louées à des colons, d'autre part, il semble y avoir eu dans les premières années après l'indépendance sous-estimation de la superficie du secteur autogéré.

Il reste qu'il est admis qu'une part assez importante du secteur colonial a été acquise par des Algériens, soit à la suite de transactions de dernière heure avec des colons, soit (et, dans ce cas, les bénéficiaires ne furent pas nécessairement des bourgeois ou des paysans aisés) par le fait d'une simple prise de possession dans l'année confuse qui a suivi l'indépendance.

X

L'analyse de la réforme agraire réalisée sous la présidence de Ben Bella doit rendre compte d'un double décalage, d'un double hiatus entre l'autogestion comme idéologie et système juridique et la réalité des rapports sociaux :

- hiatus entre le choix de l'autogestion et la position de la question agraire par le mouvement nationaliste ;

- hiatus entre le système théorique de l'autogestion et le contenu réel du système de production mis en place.

C H A P I T R E 4

LE CHOIX DE L'AUTOGESTION

Le mouvement de libération nationale a associé l'idée de réforme agraire à celle d'indépendance.

Mais, jusqu'à Tripoli, le contenu de la réforme agraire reste indéterminé.

Le Programme de Tripoli, comme nous l'avons vu, retient deux orientations importantes :

- la réforme agraire reposera sur le principe "La terre à ceux qui la travaillent" et sera donc générale, portant sur le secteur algérien comme sur le secteur européen de l'agriculture ;

- la réforme agraire débouchera sur des formules différentes d'exploitations des terres nationalisées : fermes d'Etat assurant la participation des travailleurs ou coopératives de production.

La perspective générale sous-jacente est celle d'une réforme agraire globale et profonde bénéficiant aux masses de la paysannerie.

Dans les mois qui chevauchent l'indépendance, les orientations de Tripoli sont réaffirmées par les autorités qui, après le dénouement de la crise politique de l'été 1962, vont prendre en mains la direction du pays : Ben Bella et l'Etat-Major de l'ALN.

Au PC de l'ALN à Ghardimaou, en Tunisie, les officiers de l'Etat-Major déclarent que l'armée veillera à ce que la paysannerie ne soit pas frustrée de sa victoire sur le colonialisme. Le premier objectif à réaliser est une réforme agraire établissant des coopératives sur les terres des gros colons et des gros agriculteurs algériens. Au mur, le portrait de Frantz Fanon à côté de celui de Castro rappelle que la révolution algérienne doit être avant tout celle des masses paysannes pauvres (1).

Dans une interview à M.A. Macciochi, Ben Bella souligne que les paysans pauvres constituent l'"élément de base de la transformation révolutionnaire" ; une réforme agraire à leur profit est donc pour lui aussi la première tâche (2).

Or, la réforme agraire réalisée par le gouvernement Ben Bella s'inscrit dans une ligne assez différente de celle qu'esquissent le programme de Tripoli et les prises de position que nous venons de rappeler.

1° Cette réforme reste pour l'essentiel limitée au secteur colonial. Jusqu'à sa chute, le 19 juin 1965, le président Ben Bella annonce périodiquement la généralisation de la réforme agraire (ainsi, lors de son discours d'investiture comme président du Conseil le 29 septembre 1962, lors du discours du 2 octobre 1963 par lequel il annonce la nationalisation de l'ensemble des terres coloniales, lors d'un discours d'octobre 1964 commentant des mesures de confiscation de biens de "collaborateurs"... (3)), mais il ne pourra réaliser la seconde étape de la réforme agraire, il faudra attendre 1971.

2° Au lieu de la combinaison d'un système coopératif et d'un système de fermes d'Etat envisagée à Tripoli, une troisième formule est retenue : l'autogestion.

Limitée aux fermes coloniales, confiant leur gestion, comme on le verra, au collectif des travailleurs permanents, la réforme agraire du régime Ben Bella ne concerne pas les masses de la paysannerie pauvre et du sous-prolétariat rural qui forment l'écrasante majorité de la population des campagnes.

X

Ainsi, alors qu'à Tripoli l'accent était mis sur les couches les plus défavorisées de la paysannerie plutôt que sur le prolétariat des fermes coloniales, la réforme agraire réalisée par les décrets de mars 1963 concerne principalement les couches les plus prolétarisées, les plus ouvrières de la population rurale. Ajoutons que le caractère prolétarien de la réforme agraire du

gouvernement Ben Bella est d'autant plus accusé que cette réforme est coordonnée dans le temps à une réforme du secteur industriel et artisanal conduisant elle aussi à la mise en autogestion d'un certain nombre d'entreprises nationalisées (4).

Ce qui reste commun -et c'est fondamental- à la politique de Tripoli et à celle du gouvernement Ben Bella c'est le silence à propos du rôle et de l'avenir de la petite paysannerie et de la paysannerie aisée. •

Laissons ce point dont nous avons déjà abordé l'explication et essayons de mettre en lumière, à travers l'analyse de la crise politique et sociale des lendemains de l'indépendance, les raisons du choix de l'autogestion. Nous verrons ensuite le contenu idéologique et juridique de ce choix.

1. LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE DES DECRETS DE MARS 196311. La crise de l'été 1962BIBLIOTHEQUE
MAGHREBINE
E.R.A. 706

A Tripoli, l'unanimité s'est faite, au sein du Conseil National de la Révolution Algérienne, sur le programme politique élaboré par l'équipe groupée autour de Ben Bella. Cette unanimité, on l'a vu, était une unanimité de façade. Les opposants à un programme populiste radicalisé ne pouvaient se battre sous leur propre drapeau. Le masque de l'unité tombe dès que le CNRA aborde la question du pouvoir, ainsi dans les discussions concernant la composition du Bureau Politique du FLN.

Une crise éclate qui s'aggrave avec la proclamation de l'indépendance. Nous n'allons pas décrire cette crise mais essayer d'en dégager la signification générale.

La crise aboutit à l'opposition entre des coalitions de forces politiques qui ne présentent aucune homogénéité : d'un côté, le groupe dit de Tlemcen qui regroupe les membres du Bureau Politique du FLN élu à Tripoli (ainsi, Ben Bella et Mohammed Khider), l'Etat-Major général de l'ALN contrôlant l'armée des frontières, les représentants des Oulémas, des personnalités comme Ferhat Abbas etc... ; de l'autre côté, le GPRA, installé à Alger, présidé par Ben Khedda, plus ou moins soutenu par le groupe dit de Tizi-Ouzou. Le groupe de Tizi-Ouzou comprend des hommes aussi différents que Belkacem Krim et Boudiaf et s'appuie en particulier sur les maquis les plus puissants (ceux de l'Algérois et de la Kabylie) et sur la Fédération de France du FLN (ou du moins la direction de celle-ci).

L'hétérogénéité de ces regroupements (5) démontre-t-elle, comme le soulignent de nombreux auteurs, que la crise de l'été 62 manifesterait de simples conflits de personnes, une lutte brutale, à l'aveugle, pour le pouvoir (6)?

Cette analyse nous semble insuffisante.

Certes, quand on se limite à examiner les composantes des regroupements, on est frappé par leur caractère largement artificiel, arbitraire : par exemple, quelle raison y a-t-il à la présence de Ferhat Abbas aux côtés de Ben Bella, sinon le fait que Ben Bella s'oppose à Ben Khedda qui a remplacé Ferhat Abbas à la tête du GPRA en 1961? Quelles raisons à l'appui de certaines wilayate (structures régionales de l'armée de l'intérieur) au groupe de Tizi-Ouzou, sinon un vieux conflit de prérogatives avec l'Etat-Major installé à l'extérieur, certainement aussi des considérations régionalistes?

Mais, quand on analyse les affrontements de Tripoli, en particulier les critiques qui y sont formulées à l'égard des accords d'Evian signés par le GPRA, quand on confronte les déclarations des principaux auteurs de la crise (Ben Khedda, Ben Bella, l'Etat-Major de l'ALN), on voit que deux orientations politiques s'opposent.

D'un côté, celui du GPRA, on a une ligne modérée, ("réaliste" souligne Maurice Duverger à l'époque (7)), caractérisée par la priorité donnée à la construction de l'Etat, par la volonté de maintenir une collaboration importante avec la France (respect des accords d'Evian), par le souci de rassurer la minorité européenne (8), par le choix, qui découle des options précédentes, d'une progressivité dans la réalisation des réformes économiques et sociales (9).

De l'autre côté, celui de Ben Bella et de l'Etat-Major, la ligne est celle d'une réaffirmation et d'une radicalisation des orientations populistes. Certes, on peut deviner entre Ben Bella et le commandement de l'ALN des divergences naissantes : ainsi, l'Etat-Major semble insister sur le rôle de l'Etat et de l'armée dans le processus révolutionnaire tandis que Ben Bella, ne disposant d'aucune institution sur laquelle s'appuyer, met peut-être plus l'accent, comme à Tripoli, sur les thèmes de la mobilisation populaire, de la défiance à l'égard de l'Etat, de la dynamique politique entraînée par la réalisation de réformes radicales. Mais dans la conjoncture de l'été 62, ce qui est commun à ces deux forces est plus important que ce qui les divise : l'affirmation du caractère paysan de la révolution algérienne,

l'insistance sur la réforme agraire considérée comme une tâche politique primordiale, sans doute aussi le thème de l'arabo-islamisme.

A notre sens, pour analyser la crise de l'été 62, c'est sur ce clivage politique qu'il faut mettre l'accent, même si les coalitions en présence sont loin de se former sur sa seule base.

Ce qui importe surtout, ce n'est pas la manière dont se distribue l'élite politique, mais c'est que deux lignes qui ont leurs racines dans l'histoire du nationalisme algérien s'affrontent, trouvant chacune un noyau de leaders pour les soutenir de manière plus ou moins conséquente.

D'ailleurs, l'affrontement entre les deux lignes sous-jacent à la crise de l'indépendance, la victoire rapide de Ben Bella (nommé président du Conseil des Ministres le 29 septembre 1962), vont conduire à l'éclatement des coalitions initiales et à une redistribution de l'élite déjà plus proche des véritables clivages politiques.

12. Le choix de l'autogestion : les initiatives locales

La victoire de Ahmed Ben Bella et de l'Etat-Major de l'ALN ne signifie pas d'emblée la mise en place d'un pouvoir d'Etat effectif. La constatation faite en août par Ben Khedda selon laquelle il existe une "autorité de fait... parcellisée à l'échelon local ou régional" reste pertinente (10). En particulier, le pouvoir central en formation n'est pas capable de contrôler l'évolution en cours dans les campagnes. Or cette évolution est précipitée par le départ des colons : des mesures au moins conservatoires s'imposent, mesures pour assurer les récoltes, mesures pour garder et gérer les fermes abandonnées.

Comment analyser alors les processus qui se déroulent dans les zones rurales pendant la crise de l'été 62 et la période d'installation du pouvoir de Ben Bella?

De nombreux commentateurs, surtout dans les premières années qui ont

suivi l'indépendance, ont parlé d'un mouvement spontané des travailleurs en faveur de l'autogestion. Ainsi, pour J. Teillac, dans l'été 62, "les travailleurs font de l'autogestion comme M. Jourdain de la prose" (11).

Une telle interprétation est de moins en moins soutenue aujourd'hui (12) et paraît, au fur et à mesure que des analyses précises deviennent disponibles, de moins en moins soutenable. Ce que ces analyses tendent d'abord à établir c'est qu'il n'y a pas un processus unique de prise en mains des fermes coloniales ou même une tendance dominante mais qu'il y a plutôt un jeu de variations déterminé par un ensemble de facteurs que nous allons essayer de mettre en lumière.

Pour baliser une réalité extrêmement complexe, nous prendrons pour fil conducteur l'analyse faite par un auteur anglais, Ian Clegg (13). Cette analyse rigoureuse est peut-être parfois un peu schématique ; aussi nous la compléterons ou nuancerons à partir d'autres approches.

X

Avant que le pouvoir central ne soit en mesure de définir et de faire prévaloir une politique, l'évolution du secteur colonial varie régionalement en fonction, selon Clegg, des formes d'intervention et du poids respectif, d'une part de deux institutions : le syndicat (UGTA) et l'armée (ALN), d'autre part de deux catégories sociales : les ouvriers agricoles et les paysans. En liaison avec le jeu de ces quatre forces sociales, le type dominant d'agriculture dans une zone (zone de polyculture / zone céréalière) contribue aussi, ajouterons-nous, à expliquer l'évolution observée.

1° Dans les riches plaines côtières (Mitidja, Chélif, arrondissements viticoles d'Oranie...), là où avec le fort développement de la colonisation et d'un système de polyculture intensive, les ouvriers agricoles sont les plus nombreux et conservent peu de liens avec la paysannerie indépendante, on observerait des cas d'action collective des travailleurs visant au premier chef à garantir leurs droits sur le domaine vacant en défendant celui-ci

contre les ambitions de spéculateurs, la faim de terre des paysans, les prétentions d'autorités locales (par exemple le commandement de l'ALN cherchant à installer sur la ferme, à la place des ouvriers du colon, des ex-combattants, des moudjahidine) (14).

Gérard Duprat, qui a étudié la mise en place de l'autogestion dans l'Oranie à partir notamment des dossiers conservés par un militant syndical et des sources administratives locales, confirme cette analyse mais en la nuanciant : à l'intérieur même des régions de forte implantation coloniale, la situation varierait fortement d'une micro-région à une autre ; ce serait surtout dans une période ultérieure, lorsque l'Etat, comme on le verra, sera intervenu pour officialiser l'existence de comités de gestion, qu'il y aurait prise en mains par les travailleurs de la défense des domaines contre les appropriations abusives et des cas de prise en charge collective de la gestion (15).

Cherchant à dégager la signification du comportement des ouvriers agricoles, Clegg souligne qu'il ne s'agit pas d'un mouvement en faveur d'une forme d'organisation socialiste de l'agriculture. Il y a bien intervention de classe des ouvriers agricoles, c'est-à-dire une intervention dictée par leur condition de classe particulière, distincte de celle de la paysannerie, mais c'est une intervention visant seulement à la défense de leurs intérêts immédiats (lutte pour le maintien sur l'exploitation, lutte pour la "défense de l'outil"...), qui ne débouche pas sur le projet d'une forme d'organisation collective avec ses implications politiques et sociales globales (pp.55, 182). Nous allons revenir sur ce point.

2° Là où (Kabylie, Constantinois...) la petite paysannerie indépendante demeurait nombreuse autour des fermes coloniales et où les ouvriers agricoles étaient le plus souvent des ouvriers-paysans, la tendance dominante aurait été de procéder au partage des fermes coloniales ou du moins de demander aux autorités la redistribution des terres appropriées par les colons (16). On peut ajouter aux facteurs explicatifs retenus par Clegg le fait que la prépondérance de la céréaliculture dans ce second type de zones rendait plus aisée la division des exploitations.

Deux choses nous paraissent assez bien établies dans l'analyse qui précède, bien qu'il faille souligner la rareté d'informations concrètes sur lesquelles s'appuyer :

a. A la différence de ce qui se passe dans les villes, où, dans une relative impunité, une ruée s'opère sur les biens abandonnés par les Européens, en particulier maisons et appartements, il y a dans les campagnes des réactions de défense des ouvriers agricoles d'abord, mais aussi des paysans, de militants locaux, réactions qui semblent avoir fait largement échec à l'accaparement des terres par les couches aisées de la population rurale et notamment à l'application de transactions de dernière heure entre des colons et des Algériens (gros agriculteurs, commerçants, etc.) (17).

On a ici confirmation de ce phénomène souvent observé, souvent aussi surestimé (notamment par Frantz Fanon dans "Les damnés de la terre"), et dont il faudrait pouvoir prendre l'exacte mesure : l'aiguïsement, dans le contexte de la guerre de libération, de la conscience de classe au sein des couches rurales prolétarisées.

b. La seconde chose qui se dégage assez nettement est la signification du type de réaction des ouvriers agricoles devant la situation créée par le départ des colons et la différence entre leur attitude et celle des paysans. Michel Launay à Aïn-Témouchent fait, à la veille de l'indépendance, des observations qui permettent de bien caractériser cette différence d'attitude, que soulignent pour leur part des auteurs comme Clegg, Duprat, Lazarev : tandis que les paysans envisagent la réforme agraire sous la forme d'un partage des terres et d'une appropriation privative (sans exclure nécessairement toute forme de coopération), les ouvriers agricoles se montrent plutôt favorables à un système de fermes d'Etat (18).

En fait, rien ne préparait les ouvriers des colons à inventer et à défendre des formes de gestion collective : il s'agissait de travailleurs sans qualification (et sans instruction) affectés à des tâches particulières au sein d'une organisation fortement hiérarchisée, donc de travailleurs

ayant très peu d'initiative, très peu de "métier", très peu de maîtrise d'ensemble du processus de production ; surtout, comme on l'a souligné au premier chapitre, les ouvriers agricoles formaient un groupe peu homogène, allant du paysan pauvre embauché quelques journées lors des grands travaux à la mince couche de travailleurs privilégiés, travailleurs à la fois qualifiés, réellement permanents, disposant d'un logement sur les terres du colon.

L'hypothèse la plus solide, concernant la signification de l'attitude des ouvriers agricoles, est à notre sens celle qui consiste à souligner que les ouvriers, n'envisageant pas d'autre condition que celle de salarié, attendant de l'indépendance une amélioration de cette condition, sont intervenus, dans le chaos de ces années 1962-1963, d'une manière principalement conservatoire, défensive.

Comme le dit bien Clegg, cela n'enlève pas à leur action sa signification de classe, révolutionnaire, quand elle allait dans le sens d'empêcher la mainmise d'intérêts particuliers sur les fermes coloniales.

3° L'UGTA, selon Clegg, a joué le rôle le plus important dans la mise en place ici ou là (à Boufarik et Blida dans la Mitidja, à El Asnam dans l'Oranie) de comités de gestion, c'est-à-dire de conseils de producteurs qui, soit se voyaient réellement confier un rôle de gestion collective des exploitations, soit avaient un rôle de contrôle à l'instar des comités d'entreprise français. Dans ce dernier cas, la direction était assurée par des cadres mis en place par les autorités locales ou même souvent par le colon.

Ici encore, les travaux les plus récents et les plus sérieux confirment cette analyse : ainsi, la recherche de Duprat sur l'Oranie, l'enquête de Claudine Chaulet sur la Mitidja (19).

Même un observateur comme Michel Raptis, qui par ses positions politiques est enclin (on verra pourquoi) à surestimer la capacité autogestionnaire des ouvriers agricoles, souligne que les faits d'organisation des travailleurs en comités de gestion furent "sporadiques et le résultat souvent d'initiatives prises par des éléments syndicaux et autres "militants " " (20).

Sur un point, la démarche de Clegg doit, semble-t-il, être redressée : Clegg tend à exagérer la cohésion de l'UGTA en faisant des militants qui interviennent dans les campagnes pour installer des comités de gestion les représentants d'une ligne syndicale générale favorable à l'autogestion. Il est vrai que, dès 1961, un projet de réforme agraire publié par la Délégation extérieure de l'UGTA soulignait la nécessité de s'inspirer du principe de l'autogestion, mais il semble que les rédacteurs de ce projet représentaient un courant peut-être marginal, en tous cas minoritaire, au sein de la centrale syndicale et il est bien établi que l'attitude officielle de l'UGTA au moment de l'indépendance consistait à mettre l'accent sur la relance de l'activité économique plutôt que sur des mesures de transformation radicale des structures économiques (21).

4° Enfin, il y a le rôle de l'ALN. Clegg analyse seulement ici le rôle de l'armée de la frontière occidentale qui soutient le groupe de Tlemcen dans sa marche sur Alger et qui prend le contrôle des régions où elle s'installe. Le comportement de l'ALN est divers mais son action ne semble jamais conduire à l'instauration de formes d'autogestion (même s'il arrive, comme le signale Duprat, que des officiers appuient des comités de gestion mis en place par des militants du parti ou du syndicat) : soit l'ALN redistribue les terres aux paysans, soit elle prend elle-même le contrôle de domaines en expulsant parfois les salariés du colon au profit de moudjahidine ou de petits paysans.

Et Clegg conclut en opposant une armée qui s'appuie sur la paysannerie et opte pour un système de coopératives ou de fermes d'Etat et un syndicat qui oriente son action vers la classe ouvrière et soutient une ligne autogestionnaire.

Sous-jacente à l'attitude de l'armée, il y a sa composition sociale, le fait qu'elle ait surtout recruté dans les couches de la paysannerie pauvre et de la petite paysannerie des zones montagneuses.

• Pour des raisons au moins en partie géographiques, les ouvriers agricoles des plaines de colonisation n'avaient pas participé sur la même échelle

que les paysans à la guerre de libération.

Ce facteur politique, les différences d'intérêt et d'attitude entre ouvriers et paysans devant la question agraire, contribuent à expliquer que l'ALN, armée de paysans, se soit dans un certain nombre de cas (on ne peut estimer l'ampleur qu'a revêtu ce phénomène) opposée aux ouvriers des fermes coloniales.

13. Le choix de l'autogestion : l'intervention de l'Etat

Ce qu'on observe dans les campagnes au tournant de l'indépendance, ce sont donc des mouvements en sens divers révélant d'une part l'acuité des contradictions d'intérêt entre classes de la société rurale devant la question de la réforme agraire (contradiction entre ouvriers et paysans ; contradiction entre les masses rurales et tous ceux qui par leur position économique ou par leur pouvoir récent pouvaient viser à s'approprier les "biens vacants"), révélant d'autre part les différences d'orientation entre organes du nouveau pouvoir politique et au sein même de ces organes.

Comment expliquer alors que les initiatives localisées instaurant une certaine forme d'autogestion, le plus souvent inspirées par des militants syndicaux, aient reçu l'aval du pouvoir d'Etat, aient été légalisées et généralisées?

Georges Duprat donne le principe de la réponse en soulignant que le choix politique de l'autogestion s'est fait progressivement, à travers la pratique empirique par laquelle Ben Bella a consolidé son pouvoir (22).

Rappelons le contexte politique. Si, on l'a indiqué, l'axe du conflit qui éclate à l'indépendance est à notre sens l'opposition entre deux conceptions de la révolution algérienne, il reste que les forces politiques ne se sont que très imparfaitement distribuées en fonction de ce clivage. La coalition hétérogène sur laquelle s'appuie Ben Bella se délabre rapidement.

En particulier, Ben Bella entre en conflit avec Mohammed Khider, secrétaire général du FLN, à propos de la conception du parti. Ben Bella veut un parti d'avant-garde ; Khider un parti de masse. Le conflit se noue plus concrètement à propos de la question de la convocation d'un congrès du parti, révélant ainsi les arrière-pensées des deux parties.

Pour Ben Bella, il s'agit d'engager des transformations politiques et sociales irréversibles avant de restructurer le FLN et de convoquer un congrès. Khider, au contraire, veut commencer par réunir un congrès dont il espère, selon Bourges, que sortira un parti "s'appuyant sur les forces traditionnelles de l'Algérie : la paysannerie possédante, la petite et moyenne bourgeoisie" (23).

Pour contrer Khider, aussi pour contrebalancer le poids des militaires, Ben Bella va jouer la carte de l'autogestion (pas seulement cette carte, pas jusqu'au bout -on le verra).

Mais comment cette carte se trouve-t-elle dans le jeu politique algérien et, seconde question, la plus fondamentale, comment le pouvoir politique peut-il jouer cette carte, faire sien le projet des partisans de l'autogestion et, ce faisant, l'emporter?

Examinons d'abord la première question.

Ce n'est pas seulement l'existence d'un certain nombre de comités de gestion installés par l'UGTA qui donne à Ben Bella l'idée d'une stratégie autogestionnaire. Il faut aussi tenir compte de l'influence d'un petit groupe de conseillers du président, marqués à gauche, d'obédience souvent trotskyste, comme Mohammed Harbi, Michel Raptis (un des dirigeants de la Quatrième Internationale), l'Egyptien Soliman Lotfallah. Ce groupe agit en particulier par le biais du Bureau National à la Protection et à la Gestion des Biens Vacants (BNBV), organisme créé en septembre 1962 et directement rattaché à la Présidence du Conseil donc à Ben Bella.

Selon Raptis, le BNBV agissait "en tant qu'organisme à la fois administratif et politique, interprétant les intentions du pouvoir, de son président en particulier, catalysant ses potentialités révolutionnaires". L'objectif était de prendre de vitesse la droite, de "créer une situation de fait accompli, irréversible" ; l'arme, progressivement trouvée, fut celle du soutien aux expériences de type autogestionnaire (24).

S'il y a incontestablement dans l'action du BNBV et des militants du FLN et de l'UGTA qui gravitent autour de lui une certaine manipulation du pouvoir présidentiel (25), ce n'est pas cependant cela qui explique que l'autogestion devint un enjeu possible dans le champ politique algérien.

Ce qui rend possible l'option de Ben Bella en faveur de l'autogestion et rend compte du succès politique qu'elle lui permet d'obtenir (26) c'est fondamentalement, nous semble-t-il, le jeu de facteurs de deux ordres.

1° Le régime Ben Bella, en cours d'installation, est impuissant à définir et appliquer une véritable politique économique, en particulier une politique agraire : les forces sur lesquelles s'appuie le pouvoir sont trop hétéroclites ; le rapport général de forces entre classes et entre leaders politiques est trop instable ; les cadres politiques et techniques nécessaires à la mise en oeuvre de réformes profondes des structures économiques manquent.

Malgré cette faiblesse, ce manque de moyens, Ben Bella est obligé d'intervenir pour faire face à l'état de fait créé par le départ des colons et pour les raisons politiques que nous avons vues. Dans ce contexte, la formule de l'autogestion pouvait être une porte de secours ; c'était peut-être même la seule.

En premier lieu, le choix de l'autogestion s'accompagnait de la confirmation du droit des ouvriers agricoles à travailler les terres des colons. Cela ouvrait de possibles conflits entre les ouvriers, les paysans, l'ALN, mais c'était quand même une issue moins risquée qu'une redistribution des terres ou une entrée en force de fellahs sur les fermes coloniales.

Ces dernières formules n'auraient été possibles que si Ben Bella s'en était largement remis à l'ALN, ce dont il ne voulait pas.

En second lieu, le manque de cadres inclinait l'Etat à laisser aux travailleurs la responsabilité de la gestion plutôt qu'à l'assumer lui-même par un système de fermes d'Etat.

En troisième lieu, le système de l'autogestion n'exclut pas qu'un rôle de tuteur soit confié à l'Etat : ainsi, l'avenir était réservé ; le rapport entre les fermes nationalisées et l'Etat pouvait évoluer au fur et à mesure de la consolidation de ce dernier.

A ces différents points de vue, l'autogestion apparaît comme une formule d'attente, une formule conservatoire plus que comme le résultat d'un choix politique et économique (27).

2° Mais cela ne suffit pas encore à expliquer l'autogestion algérienne. Il y a aussi le fait que l'idéologie autogestionnaire présentait certaines affinités avec cette idéologie populiste dont nous avons analysé au chapitre 3 une première formulation "officielle" dans la Plate-forme de la Soummam, une reprise plus "sophistiquée", surdéterminée par une idéologie marxisante, dans le Programme de Tripoli. On le verra mieux au point suivant.

Jouant la carte de l'autogestion, Ben Bella se conformait au rôle politique qu'il avait adopté depuis sa libération et s'assurait l'appui d'un certain nombre de militants, notamment de l'UGTA, dont le soutien était indispensable pour qu'il puisse l'emporter sur Khider et ses nombreux autres adversaires sans s'inféoder aux militaires.

2. IDEOLOGIE ET INSTITUTIONS

Avant de voir le contenu de l'idéologie ou plutôt des idéologies qui accompagnent le développement de l'autogestion algérienne, analysons le dispositif mis en place par les décrets de mars 1963.

21. Les décrets de mars 1963

Il est inutile de procéder à un long examen juridique de textes qui n'ont jamais été réellement appliqués et qui sont aujourd'hui abrogés avec les réformes introduites par le régime du président Boumediène que nous analyserons dans la quatrième partie.

Nous nous contenterons d'essayer de dégager l'esprit de ces textes en synthétisant leurs dispositions fondamentales.

Nous examinerons successivement les quatre décrets intéressant l'autogestion promulgués en mars 1963 (28). C'est le mode d'exposition le plus facile étant donné que ces quatre textes ont des objets bien distincts et qu'ils présentent certaines contradictions entre eux.

1° Le décret du 18 mars 1963 portant réglementation des biens vacants (décret n° 63-88)

Ce décret définit la notion de "biens vacants" (entreprises, établissements, locaux ou immeubles). Il intéresse le juriste analysant la procédure de dévolution progressive à l'Etat algérien des biens abandonnés par les colons.

Nous n'en retiendrons pour notre part que l'article 14 qui place les "biens vacants" (y compris donc les exploitations agricoles qui répondent aux critères de la vacance) sous la tutelle administrative de la Présidence du Conseil.

2° Le décret du 18 mars 1963 portant création d'un Office National de la Réforme Agraire (n° 63-90)

Les trois autres décrets de mars 63 sont habituellement qualifiés de décrets "historiques". Le décret 63-90 est le seul à ne pas avoir mérité ce titre (29). On va comprendre pourquoi.

En vertu de ce dernier décret, l'Office National de la Réforme Agraire (ONRA) a pour mission générale de réaliser le programme de réforme agraire du gouvernement et à cette fin, il est chargé d'"organiser la gestion des fermes abandonnées par leurs propriétaires".

D'un point de vue juridique, il y a une contradiction entre ce décret et le précédent : l'ONRA, qui doit organiser la gestion des fermes vacantes, est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA) alors que c'est la Présidence et non l'Agriculture qui a charge de la tutelle des biens vacants.

Mais cette contradiction est plus formelle que réelle dans la mesure où, par décret du 5 avril, la direction de l'ONRA va être confiée à A. Mahsas, un des amis politiques les plus sûrs de Ben Bella.

Les vraies contradictions sont ailleurs.

Il y a d'abord le fait que l'ONRA soit investi d'une responsabilité aussi générale, aussi indéfinie, à l'égard du secteur agraire qui va devenir, quelques jours après la création de l'Office, le secteur autogéré. L'analyse du décret du 22 mars mettant en place le système de l'autogestion permettra de mieux mesurer la profondeur de cette première contradiction.

Il y a ensuite le choix d'A. Mahsas à la tête de l'ONRA, un homme qui, selon Duprat, a dès le départ une orientation étatiste et centralisatrice (30), ce que son action à la tête de l'Office confirmera.

Il y a enfin que le BNBV eut dû logiquement être dissous ou rattaché à l'ONRA et réorganisé en fonction de ce rattachement. Or il n'en est rien. La veille de la désignation de Mahsas est promulgué un décret (n° 63-100 du 4 avril 1963) qui modifie la dénomination du Bureau National à la Protection et à la Gestion des Biens Vacants, désormais appelé Bureau National d'Animation du Secteur Socialiste (BNASS), mais qui conserve au BNASS les attributions assez larges du BNBV et qui lui confie même une mission supplémentaire " d'orientation, d'animation, de coordination et de contrôle du secteur socialiste de l'économie algérienne". Le BNASS reste comme le BNBV directement rattaché à la Présidence du Conseil et demeurera composé de militants de tendance autogestionnaire et anti-étatique (31).

Ainsi, on y reviendra, le président Ben Bella met dès le départ deux fers au feu!

Notons que les contradictions dans l'organigramme du système de tutelle administrative sur le secteur autogéré seront levées en septembre-octobre 1963. Le 18 septembre (décret n° 63-373), A. Mahsas est nommé ministre de l'Agriculture ; le même jour (décret n° 63-375), l'ONRA et le BNASS sont placés sous son autorité.

Le premier octobre (décret n° 63-388), les exploitations agricoles appartenant à des étrangers sont soustraites au régime de la vacance, de la suspension du droit de propriété, et déclarées "biens d'Etat". Or, rappelons-le, la Présidence du Conseil avait la tutelle des "biens vacants". On peut donc dire, même si les textes ne le précisent pas formellement, que la logique des mesures prises fait passer la tutelle de la Présidence du Conseil à l'ONRA et, à travers cet Office, à l'Agriculture.

3° Le décret du 22 mars 1963 portant organisation et gestion des entreprises industrielles, minières, artisanales ainsi que des exploitations agricoles vacantes (n° 63-95)

Le décret du 22 mars trace clairement les lignes directrices du système d'autogestion mais, très bref, il reste imprécis, allusif, sur plus

d'un point fondamental. Des textes d'application devaient le concrétiser ; ils n'ont jamais vu le jour. Cet inachèvement juridico-institutionnel révèle bien que le décret du 22 mars était plus appelé à fonctionner comme une arme idéologique que comme un texte normatif.

Le décret attribue la gestion (non la propriété) des unités économiques vacantes au collectif de leurs travailleurs permanents. Les travailleurs permanents exercent leurs prérogatives de manière directe en se réunissant au moins une fois tous les trois mois en assemblée générale et de manière indirecte, par représentation, en élisant un conseil des travailleurs dans les entreprises comprenant plus de 30 permanents, en élisant le comité de gestion dans les entreprises moins importantes.

L'assemblée générale est l'organe législatif suprême. Elle adopte ou approuve les textes fondamentaux régissant la vie de l'entreprise (plan de développement...) ou faisant le bilan de son activité (comptes de fin d'exercice).

Le conseil des travailleurs (dont les attributions sont exercées par l'assemblée générale dans les petites entreprises) est un organe intermédiaire : il détient des pouvoirs étendus concernant l'orientation à imprimer à l'unité (adoption du règlement intérieur, décision des emprunts à long et moyen termes...) et par là son action vient compléter celle de l'assemblée générale ; il élit en son sein et contrôle le comité de gestion, organe assurant les tâches de gestion de l'unité et élaborant les documents soumis à la décision du conseil des travailleurs et de l'assemblée générale (tels que le plan de développement, le règlement intérieur, etc...).

Le conseil des travailleurs apparaît comme la pierre d'angle de l'édifice. Dans un commentaire du décret du 22 mars, le BNASS soulignait que l'existence du conseil répond au "souci d'éviter que le comité de gestion devienne un organisme bureaucratique "sclérosé", coupé de la base" (32). En effet, le conseil était conçu pour demeurer proche de l'assemblée générale (il doit y avoir au moins un conseiller par fraction de 15 travailleurs ; 2/3 au moins des conseillers doivent être "engagés directement

dans la production" afin d'éviter une surreprésentation des cadres ; le conseil se réunit une fois par mois ou plus).

Outre ces trois organes collégiaux, la hiérarchie interne de l'autogestion comprend un président et un directeur. Le président est désigné chaque année par le comité de gestion en son sein. L'article 19 semble vouloir n'en faire qu'un personnage honorifique, style président de la Troisième République (il préside les débats, contresigne les procès-verbaux, convoque les réunions, représente l'unité vis-à-vis des tiers), mais l'article 20 change de logique institutionnelle en soumettant l'action du directeur à son autorité.

Le directeur est un personnage à deux faces : d'une part, nommé et révoqué par l'organisme chargé de la tutelle du secteur autogéré, il "représente l'Etat au sein de l'entreprise ou de l'exploitation" et à ce titre possède un droit de veto sur toute décision qui serait contraire aux lois et règlements ou aux orientations du plan national ; d'autre part, il est l'exécutif du comité de gestion, chargé de la marche quotidienne de l'unité et à ce titre placé sous l'autorité du président.

Arrêtons là cette description de l'organigramme complexe de l'autogestion et essayons de dégager la problématique sous-jacente.

Il y a incontestablement dans le décret du 22 mars une inspiration anarchisante. On lit en exergue d'une brochure établie par le Ministère de l'Information : "L'autogestion d'une entreprise... part du principe que ceux qui travaillent ont le droit d'en tirer parti eux-mêmes sans maîtres, sans chef imposé" (33). Et en effet, contrairement à la problématique du "centralisme démocratique" caractérisée par un mouvement dialectique entre la base et le sommet, il y a ici un mouvement unilatéral partant de la base, de l'assemblée générale ou de son substitut, le conseil. Le directeur, et donc l'Etat, n'intervient que négativement, par l'exercice du droit de veto, sauf cependant sur un point : en vertu de l'article 5 le directeur est chargé de déterminer annuellement le "nombre optimum des travailleurs permanents". Bizarrerie que cette exception! Elle

témoigne, à notre sens, du fait que les rédacteurs n'étaient pas conscients de la fonction idéologique du décret ; dans un texte au caractère profondément utopique se glisse soudain la préoccupation pratique de freiner le mouvement d'inflation de main-d'oeuvre qu'on observait, semble-t-il, dans un certain nombre de domaines agricoles (34).

Quoiqu'il en soit de ce point, la soumission du directeur à l'autorité du président couronne un système d'"institutions gigognes" (pour reprendre une expression de Duprat), où il n'y a pas de véritable séparation des pouvoirs mais où chaque organe s'emboîte dans le précédent et lui est subordonné (35).

Le complément logique de l'option en faveur d'un régime de large démocratie directe des producteurs était l'octroi de l'autonomie la plus large aux unités de production.

Dans un mémorandum adressé au président Ben Bella, Raptis précisait bien ce point. Il écrivait : " L'autogestion est conçue dans les décrets de mars 1963 comme signifiant fondamentalement trois choses :

- 1) l'autonomie économique de l'entreprise dans le cadre des objectifs généraux du Plan ;
- 2) l'autonomie administrative de l'entreprise assumée par le collectif des travailleurs dans le cadre de certains règlements qui sont du domaine de l'Etat ;
- 3) la disposition libre par les travailleurs du revenu de l'entreprise, une fois que les prestations à la collectivité nationale sont défalquées" (36).

Le troisième de ces points renvoie au décret du 28 mars que nous examinons ci-dessous.

En ce qui concerne le premier point, remarquons que le décret du 22 mars confirmait le principe de l'autonomie des unités autogérées dans les questions fondamentales du financement par emprunt, de l'approvisionnement de l'exploitation en moyens de production et de la commercialisation de ses produits : il confiait les pouvoirs en ces domaines soit au conseil des travailleurs, soit au comité de gestion.

Large autonomie donc mais autonomie naturellement limitée.

Quel était alors l'organe d'Etat chargé de la tutelle du secteur autogéré? Le décret ne le précise pas, mais dans la mesure où en introduction il renvoie au décret du 18 mars portant réglementation des biens vacants et non au décret du même jour portant création de l'ONRA, il est clair qu'il accorde implicitement la tutelle à la Présidence et non au Ministère de l'Agriculture ou à l'ONRA. C'est bien ainsi que le comprenaient les militants du BNBV-BNASS ; ce n'est pas ainsi que le comprendra l'ONRA.

Mentionnons encore rapidement le fait que le décret du 22 mars prévoyait la création dans chaque commune d'un conseil communal d'animation de l'autogestion dont le rôle débordait d'ailleurs l'animation puisqu'il comprenait notamment l'agrément à la nomination et à la révocation du directeur. Organe participant à l'exercice de la tutelle sur l'autogestion, le conseil communal relevait cependant encore de la logique de la démocratie directe : il était composé des présidents des comités de gestion et de seulement quatre autres personnes (un représentant du FLN, un de l'UGTA, un de l'ANP, un de l'administration communale), ce qui dans beaucoup de communes devait assurer la majorité aux représentants de l'autogestion.

Le conseil communal est le seul des organes de l'autogestion à n'avoir pratiquement jamais existé, même formellement.

4° Le décret du 28 mars 1963 déterminant les règles de répartition des revenus des exploitations et entreprises d'autogestion (n° 63-98)

Le revenu annuel de l'unité (c'est-à-dire en bref le produit moins

les charges d'exploitation) est réparti en deux masses : l'une consistant en prestations à la collectivité nationale ; l'autre servant à la rémunération des travailleurs.

Les prestations à la collectivité nationale comprennent un fonds d'amortissement et deux fonds destinés à imposer aux travailleurs du secteur riche de l'agriculture une solidarité avec les autres travailleurs (fonds national d'investissement, fonds national d'équilibre de l'emploi).

Le système de rémunération prévu pour les permanents est un système de rémunération selon le travail (rémunération de base par poste et en fonction de normes minima de productivité ; primes de rendement ; distribution en fin d'exercice d'une part du "reliquat" proportionnelle à la rémunération de base augmentée des primes).

Le point le plus important à examiner ici n'est pas le contenu de ces dispositions mais le système d'attribution des pouvoirs en matière de répartition des revenus. A cet égard, le décret du 28 mars manifeste une logique toute différente de celle à l'oeuvre dans le décret du 22.

N'entrons pas dans le détail mais soulignons deux points.

D'une part, le décret du 28 mars attribue à l'Etat et en particulier à l'autorité de tutelle (toujours non désignée) les pouvoirs fondamentaux concernant la répartition du revenu : c'est d'abord l'Etat qui fixe par décret le montant des prestations à la collectivité nationale, mais c'est lui aussi qui détermine la rémunération de base et qui doit donner son accord pour l'attribution des primes. Restait seulement aux travailleurs le pouvoir de répartir le reliquat, c'est-à-dire l'excédent éventuel enregistré après imputation au produit brut des charges d'exploitation, des prestations à la collectivité, de la rémunération des saisonniers, de la rémunération de base des permanents et des primes.

D'autre part, le directeur reçoit un statut tout nouveau : il ajoute à ses rôles de censeur représentant l'Etat et d'exécutant des décisions du

comité de gestion un rôle plus actif, plus autonome. Ainsi, il obtient certains pouvoirs de décision en ce qui concerne la répartition du revenu propre des travailleurs, ainsi aussi, il veille "sous sa responsabilité" à l'établissement des documents sociaux, non seulement les comptes de fin d'exercice, mais même des documents qui dans le décret du 22 avaient été confiés aux organes collégiaux de l'autogestion (37).

Un commentaire du BNASS concernant le troisième décret soulignait qu'il vise à "assurer une gestion économique et comptable stricte des entreprises d'autogestion qui doivent évoluer avec l'aide préférentielle de l'Etat, en entreprises modernes, d'une très haute productivité, économiquement rentables et servant comme secteur-pilote et dominant de toute l'économie du pays.

D'où l'importance accordée dans ce décret à la définition stricte du nombre de travailleurs par entreprise (38), des différentes charges sociales, de la nécessité de maintenir intact le capital initial cédé par la collectivité nationale et du mode de rémunération des travailleurs" (39).

Ce texte du BNASS permet de faire une hypothèse sur les raisons d'une partie au moins des dérogations apportées par le décret du 28 mars au système de l'autogestion, tel qu'il a été défini le 22 (40). Ces raisons ne sont pas à chercher, à notre avis, dans la pression d'éléments hostiles ou réservés à l'égard de l'autogestion, mais plutôt dans les préoccupations et les hésitations des partisans mêmes du système autogestionnaire.

En fait, comme le montre bien l'étude de Raptis, ces derniers sont très soucieux d'assurer la rentabilité financière des entreprises autogérées, pas seulement en vue de permettre les prélèvements par l'Etat et l'alimentation des fonds de solidarité, mais aussi en vue d'assurer l'intéressement matériel des travailleurs et de renforcer leur attachement à l'autogestion. Ils hésitent dès lors à suivre jusqu'au bout la logique qui prédomine dans le décret du 22 mars. Sur les points qui conditionnent le plus directement l'équilibre financier du système, ils rétablissent une forte intervention de l'Etat -mais d'un Etat qui dans leur esprit, rappelons-le, doit être essentiellement représenté par la Présidence du Conseil et le BNBV.

22. Les aspects idéologiques

Notons que nous entendons simplement ici par idéologie le système d'idées que les défenseurs de l'autogestion mettent en avant pour justifier leurs positions.

On peut retenir trois aspects dans l'idéologie qui accompagne l'édification du système autogéré. Ces aspects ne sont pas contradictoires mais une analyse fine montrerait dans les prises de position en faveur de l'autogestion des différences d'accent renvoyant sans doute à l'existence de différentes catégories de partisans de l'autogestion (41).

1° Sous un premier aspect, l'autogestion est présentée comme un système de gestion économique basé, on l'a indiqué, sur le principe de l'autonomie de gestion de l'entreprise.

Etant des unités autonomes et non de simples instruments d'une politique économique et sociale générale, les entreprises autogérées doivent être individuellement rentables. C'est cette orientation qui explique en particulier que le décret du 22 mars ne fasse intervenir aucune considération sociale (réduction du chômage) dans la détermination du nombre de travailleurs permanents mais seulement des considérations techniques : le directeur doit fixer le "nombre optimum", c'est-à-dire établir combien de permanents sont "techniquement nécessaires à l'accomplissement du programme économique de l'entreprise ou de l'exploitation".

On voit qu'on a abandonné, ou plutôt relégué au second plan (il faut tenir compte en effet de l'institution des fonds de solidarité), le souci de faire bénéficier le maximum de fellahs des possibilités d'emploi et de revenu offertes par le secteur le plus riche de l'agriculture (42).

2° Une gestion décentralisée exercée par les collectifs de travailleurs implique nécessairement une réorganisation générale des structures étatiques dans la même perspective de décentralisation et de démocratie.

L'autogestion représente en même temps qu'une certaine ligne économique une conception globale de la société.

Cette conception peut être rattachée à l'idéologie populiste développée par le mouvement nationaliste. Nous ne disons pas que le populisme conduisait à l'autogestion mais plutôt que l'idéologie autogestionnaire fonctionne comme une réinterprétation, comme une application possible de l'idéologie populiste.

On peut le montrer sur deux thèmes fondamentaux.

a. Dans l'idéologie, le choix de l'autogestion peut être conçu comme le choix d'un système incarnant la continuité du processus révolutionnaire, manifestant l'unité du peuple désaliéné par son combat libérateur, débarrassé de la domination des colons en même temps que de la mince couche d'exploiteurs algériens, prenant collectivement en mains son destin.

On peut aller plus loin.

Selon Gérard Duprat, l'idéologie populiste algérienne associe étroitement le thème de l'unité du peuple à celui de l'autonomie de l'individu et à celui de l'égalitarisme. Le populisme serait ici de type plus contractualiste (rousseauiste) que collectiviste (43).

Si l'on suit Duprat dans cette voie, on est amené à établir une adéquation étroite entre idéologie autogestionnaire et populisme.

Après avoir rappelé que le système de l'autogestion instaure la plus large démocratie, une brochure éditée par le Secrétariat Exécutif du FLN en 1967 ajoute : "C'est le système qui respecte le mieux l'individu et les valeurs morales, laissant à chacun la liberté d'avoir ses propres croyances, convictions et traditions à condition de ne pas porter atteinte à l'intérêt de la collectivité" (44).

b. On retrouve aussi, dans l'orientation du système d'autogestion vers des formes de démocratie directe, le thème déjà identifié à la Soummam et à Tripoli de la méfiance à l'égard des institutions, la volonté d'abolir la distance entre les dirigeants et les dirigés, de faire du pouvoir l'incarnation de la volonté des masses.

La brochure du FLN développe ainsi ce point de vue : "L'Autogestion, écrit-elle, est le système qui rapproche le plus les administrés des administrateurs, le pouvoir politique des masses populaires. S'autogérer, c'est se gouverner soi-même. Plus besoin de cadre intermédiaire par lequel peuvent s'infiltrer les ennemis du peuple. Plus besoin de chef ou de guide suprême, la direction collégiale élue prend des décisions qui consacrent l'expression de la volonté des travailleurs".

Dans la Charte d'Alger, le programme adopté par le premier congrès du FLN en 1964, l'association de la ligne autogestionnaire au thème de la méfiance à l'égard des institutions prend un contenu plus précis et s'inscrit dans une problématique de type marxiste : cette fois l'autogestion est vue comme la forme la plus avancée de démocratie socialiste sur laquelle il faut s'appuyer pour faire obstacle à la montée de la "bourgeoisie bureaucratique", danger principal qui menace la révolution algérienne (45).

3° Cette position de la Charte d'Alger nous a introduit au troisième aspect de l'idéologie autogestionnaire. L'autogestion n'est pas seulement une forme de gestion économique et une visée globale sur la société à édifier, elle est aussi une arme du combat politique pour le socialisme. Comme le dit la brochure du Ministère de l'Information à laquelle nous nous sommes déjà référé, les décrets de mars 1963 ont donné une relance au mouvement socialiste et, en créant le secteur autogéré, ont fourni à ce mouvement une "base de combat" (46).

Chez les militants les plus conscients du décalage entre le système de l'autogestion et l'état de la société algérienne, ce troisième aspect, la "dynamique socialiste" créée par l'autogestion, l'emportait sans doute.

Au fond, quand Michel Raptis écrit : "Pour que l'autogestion fonctionne selon la lettre et surtout l'esprit des décrets de mars 1963, il fallait qu'il existe des cadres, des structures techniques et un état, un parti, des syndicats, agissant de manière coordonnée et consciente dans ce but", toutes choses qui n'étaient encore au mieux qu'à l'état embryonnaire (ce qu'il reconnaît en ajoutant que "dans la meilleure des hypothèses" il fallait du temps pour que ces conditions soient réunies) n'avoue-t-il pas que l'autogestion n'était qu'une utopie dont on voulait faire un mythe mobilisateur (47)?

NOTES DU CHAPITRE 4

- (1) Reportage de G. SITBON sur sa visite au PC de l'ALN à Ghardimaou, Le Monde du 3 mai 1962.
- (2) Interview pour le journal communiste italien, L'Unita, partiellement reproduite dans Le Monde du 14 août 1962.
- (3) Voir Le Monde du 30 septembre 1962, du 3 octobre 1963, du 6 octobre 1964.
- (4) Selon un bilan dressé au 15 mars 1964, l'autogestion dans le secteur industriel concernait 450 entreprises dont une vingtaine seulement méritaient le nom d'exploitations industrielles. L'effectif employé s'élevait à 10.000 personnes soit 8 % du nombre total des travailleurs de l'industrie et du bâtiment.
- On voit que l'autogestion industrielle restait un phénomène d'ampleur très limitée.
- J. TEILLAC, Autogestion en Algérie, Centre de Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie Modernes, J. Peyronnet et Cie, Paris, 1965, p.20.
- (5) H. BOURGES montre par exemple la profondeur des oppositions entre les quatre hommes-clefs du groupe de Tlemcen : Abbas, Khider, Boumediène, Ben Bella. L'Algérie à l'épreuve du pouvoir, op.cit., p.41 et sv.
- (6) LECA et VATIN soulignent que l'unanimité des observateurs voit dans la crise de l'été 1962 un affrontement de personnes (ils citent comme exemples Quandt, Ottaway, Chaliand...).
- Ils déclarent prendre leur distance par rapport à ce type d'interprétation, mais en fait, à notre sens, ne font que lui donner des développements plus subtils. L'Algérie politique..., op.cit., p.335 et sv.
- (7) M. DUVERGER, La maladie infantile du nationalisme algérien, in Le Monde du 6 juillet 1962.

(8) Le 17 juin 1962, A. Farès, président de l'Exécutif Provisoire mis en place pour la période de transition par les accords d'Evian, signe un compromis avec l'organisation activiste européenne, l'OAS.

Des ministres du GPRA ont marqué leur accord (Ben Khedda du bout des lèvres ; surtout Mohammed Khider). Plusieurs des leaders groupés autour de Ben Bella et Ben Bella lui-même condamnent violemment cet accord.

Pour ce point et pour l'ensemble des épisodes de la crise de l'été 62, voir : Les étapes de la crise du FLN in Le Monde du 11 juillet 1962.

(9) Le 3 août 1962, jour où Ben Bella sur la voie de la victoire fait son entrée à Alger, Ben Khedda publie une déclaration importante qui sera considérée comme son testament politique.

Il est frappant de constater que dans cette analyse de la crise algérienne et des moyens d'en sortir, l'accent soit exclusivement mis sur la nécessité de structurer l'Etat (élection d'une Assemblée Nationale) et un parti conçu ici comme subordonné à l'Etat. Aucune allusion à ce qui est le leit-motiv des interventions de Ben Bella et de l'Etat-Major : la réforme agraire. Le Monde des 5-6 août 1962.

(10) Voir Le Monde des 5-6 août 1962.

(11) J. TEILLAC, Autogestion en Algérie, op.cit., p.9.

(12) Parmi les exceptions, Serge Koulytchizky. Notons que sa démonstration du caractère spontané de l'autogestion ne repose guère sur des éléments concrets. En fait, l'argument principal de Koulytchizky est qu'il était naturel que les travailleurs développent un système autogéré, celui-ci prenant racine dans les "profondeurs" de l'histoire algérienne (traditions collectives et communautaires) et même dans l'Islam.

Ce type d'analyse est une illustration, selon nous, de la tendance assez fréquente à confondre, à partir d'analogies seulement formelles, à partir de rapprochements entre des éléments décontextualisés, des rapports sociaux et politiques traditionnels, précapitalistes avec les formes nouvelles que le capitalisme ou la lutte contre le capitalisme développent.

S. KOULYTCHIZKY, Dynamiques de l'autogestion-Genèse et ambivalence de l'expérience algérienne, in Archives internationales de sociologie de la coopération et du développement, n° 31, janvier-juin 1972, pp.131-184.

(13) I. CLEGG, Worker's self-management in Algeria, Monthly Review Press, New York and London, 1971, voir le chapitre 3.

(14) Clegg se base ici principalement, sinon peut-être exclusivement, sur l'étude de G. LAZAREV, Remarques sur l'autogestion agricole en Algérie, in Institutions et développement agricole du Maghreb, PUF, Paris, 1965, pp.7-74.

(15) G. DUPRAT, Révolution et autogestion rurale en Algérie, op.cit., pp.84, 89 à 91.

(16) Voir encore aussi G. DUPRAT, p.84.

(17) M. GOUE dans un reportage d'octobre 1962 sur un village du Constantinois décrit bien ce phénomène ; Le Monde du 20 octobre 1962.

(18) M. LAUNAY, Paysans algériens, op.cit., pp.392, 394, 409.

(19) C. CHAULET, La Mitidja autogérée, op. cit., tome I, pp.62-81.

Nourredine Abdi, qui était en 1962 secrétaire général de la Fédération des Travailleurs agricoles, fait l'analyse suivante des interventions syndicales : dans la région d'Alger des militants syndicaux, notamment des anciens de la CGT et du PCA, auraient mené une action systématique tendant à confier l'exploitation des fermes aux travailleurs des colons ; la Fédération des Travailleurs agricoles se serait efforcée de diffuser ce modèle à travers les zones de polyculture tandis que sur les terres céréalières elle aurait favorisé le mouvement spontané d'occupation des terres par les fellahs.

N. ABDI, Réforme agraire et voie algérienne de développement, in Revue Tiers-Monde, n° 67, Paris, juillet-septembre 1976, pp.663-674.

Notons que les conclusions à tirer de cette analyse en ce qui concerne l'action syndicale dans les zones de polyculture ne sont pas claires : les interventions des syndicalistes marqueraient en tous cas leur volonté de ne pas diviser les fermes et d'y maintenir les travailleurs qui y étaient employés ; pour le reste, un témoignage comme celui d'Abdi n'implique pas nécessairement que les syndicalistes dont il parle s'orientaient vers une forme d'autogestion au sens strict plutôt que vers des formes de cogestion Etat-travailleurs.

(20) M. RAPTIS, Le dossier de l'autogestion en Algérie, Autogestion (Etudes, débats, documents), n° 3, septembre 1967, Anthropos, Paris, p.16.

(21) G. DUPRAT, op.cit., pp.28, 29, 59-63.

R. GALLISSOT, Syndicalisme et nationalisme...., art. cité, pp.38-42.

(22) G. DUPRAT, op.cit., p.103.

(23) H. BOURGES, op.cit., p.94.

(24) M. RAPTIS, op.cit., p.31.

(25) Raptis montre par exemple comment le BNBV "extrapole audacieusement" une petite phrase par laquelle Ben Bella recommandait, le 3 octobre 1962, d'organiser les paysans en comités. Le Bureau diffuse le 6 octobre une circulaire qui généralise et légalise l'institution de comités de gestion en cas de "vacance" (c'est-à-dire d'abandon de l'exploitation par le colon) et qui prévoit l'instauration de la cogestion dans l'hypothèse d'un retour du colon (pp.22-24).

Il y a bien ici manipulation, détournement de l'intention présidentielle, puisque l'allocution du 3 octobre visait seulement à organiser la campagne des labours de l'année agricole 1962-1963 tandis que la circulaire du BNBV cherche à institutionnaliser une forme de gestion des exploitations coloniales. Ben Bella à cette époque est en fait encore fort éloigné de l'idée d'autogestion.

Dans un discours du 10 novembre 1962 prononcé (le lieu a sans doute de l'importance) dans le Constantinois, Ben Bella parle de la nécessité de réaliser la réforme agraire dans l'intérêt des masses paysannes et annonce pour 1963 la distribution aux fellahs des 2,7 millions d'ha de terres coloniales.

Dans son discours du 12 décembre devant l'Assemblée Nationale, à un moment où le BNBV rédige des projets de décret définissant et organisant le système d'autogestion, Ben Bella abandonne et condamne l'hypothèse d'une distribution des terres coloniales ("(satisfaisant) au désir petit bourgeois de la propriété individuelle") mais déclare que l'action dans laquelle le

gouvernement s'est engagé consiste à faire exploiter les terres sous forme de fermes d'Etat.

Pour ces discours, voir : Discours du président Ben Bella du 28 septembre 1962 au 12 décembre 1962, Publication du Ministère de l'Information, Alger, 1963.

(26) Le choix de l'autogestion et l'élaboration des décrets de mars 1963 semblent bien avoir été le fait de Ben Bella et de ses conseillers seuls, en marge aussi bien du gouvernement que du parti. Il est significatif à cet égard de noter que le ministre de l'Agriculture, Amar Ouzegane, dans un entretien avec François Perroux datant de mars 63, se prononce en termes vagues pour des fermes collectives et ne parle pas d'autogestion.

Perspectives de la réforme agraire en Algérie, in Problèmes de l'Algérie indépendante, étude présentée par F. PERROUX, Numéro hors série de Tiers-Monde, PUF, Paris, 1963, pp.9-14.

(27) Sur plusieurs points notre analyse est ici encore redevable à Duprat, op.cit., pp.116-117.

(28) Les textes de ces quatre décrets ont été publiés en dehors du Journal Officiel dans une brochure : Documents sur l'autogestion, Ministère de l'Information, Bone, août 1963.

(29) C'est G. Duprat qui fait cette observation.

Ajoutons que parfois le décret 63-90 n'est même pas mentionné dans les documents officiels sur l'autogestion. Ainsi, dans la brochure : Documents sur l'autogestion, Ministère de l'Orientation Nationale, Alger, mars 1964.

(30) G. DUPRAT, op.cit., p.119.

Le livre que Mahsas a récemment consacré à la défense de son action à la tête de l'ONRA n'apporte pas un éclairage très précis sur ses conceptions de l'époque.

Il montre cependant que Mahsas considérait le système d'autogestion défini par les décrets de mars comme un système idéal en grande partie inapplicable dans le contexte des lendemains de l'indépendance (pp.123, 150).

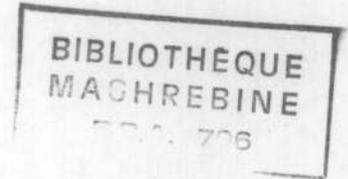
Dans une période transitoire, une certaine centralisation s'imposait.

A. MAHSAS, L'autogestion en Algérie, Ed. Anthropos, Paris, 1975.

(31) Pour le décret du 4 avril 1963, voir la brochure Documents sur l'autogestion d'août 1963 déjà citée.

(32) *ibidem*, p. 32.

(33) *ibidem*



(34) Il faut noter que, selon RAPTIS (*op.cit.*, p.41), le décret allait encore plus loin dans la voie de la démocratie directe que ne l'avaient prévu les projets élaborés par le BNBV ; dans ces projets, les pouvoirs du directeur étaient quelque peu renforcés. Le projet du BNBV allait dans le sens d'un rapprochement encore plus grand entre le système algérien et le système yougoslave. Dans le système yougoslave, la dualité président-directeur n'existe pas. Le directeur cumule alors trois statuts :

- 1° Il est le principal agent exécutif des organes collégiaux de gestion (réduits ici à deux organes présentant des caractéristiques très proches de celles du conseil des travailleurs et du comité de gestion algériens).
- 2° Il est le chef technique et administratif de l'entreprise et à ce titre il est le chef du personnel et il représente l'entreprise auprès des tiers.
- 3° Nommé et révoqué par un comité populaire communal, il est le gardien de la légalité dans l'entreprise.

(35) Gérard DUPRAT procède à une analyse très serrée des décrets de mars, *op.cit.*, p.126 et sv.

(36) M. RAPTIS, *op.cit.*, p.61.

(37) Il y a entre le décret du 22 et celui du 28 des différences d'appellation, mais le législateur vise manifestement la même réalité. Ainsi, le 22 on parle d'un "plan de développement de l'entreprise ou de l'exploitation", le 28 d'un "programme annuel ou de campagne de production et de commercialisation".

(38) En fait, on l'a vu, c'est le décret précédent qui régleme cette question. Cette confusion commise par le BNASS montre que c'est pour les

mêmes raisons que les rédacteurs des décrets ont dérogé à la problématique de la démocratie directe dans le décret du 22 mars sur le point particulier de la fixation du nombre des permanents et y ont dérogé plus systématiquement dans le décret du 28. On explique ces raisons un peu plus bas dans le corps du texte.

(39) Documents sur l'autogestion d'août 1963, op.cit., p.33.

(40) Il y a aussi des dérogations au principe de l'autonomie de gestion dues au fait que le patrimoine de l'entreprise autogérée appartenant à l'Etat, celui-ci intervient pour éviter la dilapidation ou la dégradation de ce patrimoine.

(41) La distinction essentielle qui doit être introduite est sans doute la distinction entre une catégorie d'intellectuels et de syndicalistes adhérant à l'autogestion à partir d'une problématique marxiste et une catégorie de militants qui, comme Ben Bella, sont moins "marginiaux", plus représentatifs de certaines tendances profondes du nationalisme algérien, et viennent à l'autogestion à partir de positions de type populiste.

(42) Dans son entretien avec François Perroux en mars 1963, Ouzegane soulignait la nécessité d'installer sur les terres des colons non seulement les anciens ouvriers agricoles mais aussi des khammès, des fellahs sans terre.

In Problèmes de l'Algérie indépendante, op. cit.

(43) G. DUPRAT, op.cit., en particulier p.30 et sv.

(44) L'autogestion : un système et non une expérience, Front de Libération Nationale, Secrétariat Exécutif, Constantine, sans date, p.22.

Cette brochure éditée sans indication de date est en fait de 1967. Elle prend place dans le contexte du conflit ouvert à l'époque entre les partisans de l'autogestion (dont un des chefs de file était le ministre du Travail, A. Zerdani) et les partisans d'un système étatique (représentés en particulier par le ministre de l'Industrie, B. Abdesslam).

On peut dire que cette brochure a constitué le "baroud" d'honneur des militants de l'autogestion.

(45) La Charte d'Alger, op.cit., première partie, chapitre 3, thèses 11 à 18.

Remarquons que la tendance anti-étatique est surtout développée dans la première partie de la Charte. Une certaine "réhabilitation" du rôle de l'Etat s'observe dans la suite du texte, ainsi dans le chapitre sur l'Etat (quatrième partie, chapitre 2, notamment thèse 2), et surtout dans le rapport du Secrétaire Général du Parti (à l'époque Ben Bella lui-même) annexé à la Charte (voir en particulier p.145).

(46) Documents sur l'autogestion d'août 1963, op.cit., Introduction.

(47) M. RAPTIS, op.cit., p.58.

C H A P I T R E 5

LE CONTENU REEL DE L'AUTOGESTION

Rappelons les caractéristiques du modèle élaboré par les décrets "historiques" de mars 1963.

Le principe est le pouvoir aux travailleurs et l'autonomie des entreprises.

L'intervention de l'Etat doit demeurer l'exception. Elle a un triple fondement : l'Etat intervient comme propriétaire veillant à la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise ; l'Etat intervient comme tuteur aidant et guidant les travailleurs ; l'Etat intervient comme représentant de l'intérêt général assurant la conformité du développement de l'entreprise avec le plan national et la redistribution d'une partie de son surplus.

Les dispositions juridiques arrêtées restent imprécises mais sont dans l'ensemble conformes à ces orientations sauf en matière financière où un cadre contraignant est imposé aux unités de production.

Mais, dès le départ, le système qui se met réellement en place est tout autre que le modèle juridique. Les rapports entre Etat et autogestionnaires sont inversés, l'Etat s'assurant l'essentiel des pouvoirs et ne laissant aux organes de l'autogestion que des pouvoirs résiduels.

Une série d'interventions législatives du régime du président Boumediène (en 1966 et surtout en 1968-1969 et en 1975) viseront à réaliser un nouvel équilibre, soit par l'adaptation du droit au fait, soit par des mesures destinées à redresser la pratique.

Dans la quatrième partie de ce travail, nous essaierons de dégager le sens de ces interventions.

Pour le moment, nous nous limiterons à analyser les caractéristiques fondamentales du système d'autogestion agricole mis en place sous le régime Ben Bella, caractéristiques qui restent relativement constantes jusqu'au tournant législatif de 1968-1969.

1. L'EMPRISE DES ORGANES D'ETAT (1963-1966)

11. La concentration foncière

Une enquête effectuée en 1964-1965 sur les exploitations agricoles autogérées montre que la mise en place du nouveau système de production s'est accompagnée d'une forte accentuation de la concentration foncière dans le secteur de l'agriculture coloniale (1).

Au recensement de 1950-1951, 70 % des exploitations européennes avaient moins de 100 ha ; en 1964-1965, on ne trouve plus que 67 exploitations autogérées dans cette classe de superficie sur un total de 2.188 exploitations. Ainsi, alors qu'en 1950-1951 la superficie moyenne des exploitations coloniales était de 124 ha, elle est maintenant de 1066 ha.

Le regroupement des exploitations coloniales est une des premières manifestations de la mainmise bureaucratique sur le secteur autogéré. C'est l'ONRA qui s'est vu confier par un décret du 3 juillet 1963 la responsabilité du remodelage foncier de l'agriculture coloniale. L'Office y procède de manière autoritaire (2) et largement arbitraire (3). Le seul objectif général qu'on peut distinguer à travers une pratique très empirique est celui de faciliter, au moyen d'une concentration foncière accrue, une gestion administrative centralisée. Les critères qui dans l'optique de l'autogestion auraient dû être premiers ne sont absolument pas pris en compte : on crée des exploitations géantes (près de 40 % ont plus de 1.000 ha) au lieu de rechercher une dimension permettant l'exercice de la démocratie ouvrière ; on noie des petits groupes de travailleurs ayant acquis une certaine habitude de travailler ensemble dans de vastes ensembles pouvant comporter plusieurs centaines d'ouvriers permanents (4).

12. La tutelle de l'ONRA

Jusqu'aux mesures législatives de 1969, l'organisme de tutelle prévu par les décrets de mars n'est pas formellement désigné et aucun texte n'organise dans son ensemble le système de la tutelle.

En fait cependant, on l'a vu, les choses sont clarifiées dès l'automne 1963 : la tutelle est exercée par l'ONRA placé sous l'autorité du ministre de l'Agriculture. L'Office, soit interprète et applique de sa propre initiative le décret du 18 mars qui lui confiait l'organisation de la gestion des fermes dites à l'époque "vacantes", soit se voit confirmer dans son rôle de tuteur sans le titre par de nouvelles interventions législatives.

Le processus de définition progressive des attributions de l'ONRA ne tient aucun compte des décrets "historiques".

Montrons-le, sans toutefois décrire dans sa complexité l'évolution réglementaire et institutionnelle (l'ONRA agit par le biais d'un ensemble d'organismes dont il a la tutelle ou le contrôle) à travers laquelle l'ONRA se subordonne les principales fonctions de l'économie agricole. Une telle analyse a été suffisamment faite ailleurs (5) et ne nous intéresse que par ses conclusions générales.

L'ONRA devient d'abord le trésorier de l'autogestion.

Un décret du 25 avril 1963 lui confie le financement des domaines. Un autre décret du même jour établit la tutelle de l'Office sur un organisme hérité de la colonisation : les Sociétés Agricoles de Prévoyance (SAP) chargées jusqu'alors notamment de fournir des crédits et de louer du matériel aux agriculteurs musulmans et qui, dans la période transitoire de 1962-1963, étaient intervenues pour dépanner les domaines dépourvus de toute ressource financière (6).

C'est dès lors la structure ONRA-SAP qui va assurer la gestion financière de l'agriculture dite autogérée.

L'ONRA, à partir des fonds des SAP ou d'avances de l'Etat (du Trésor et puis de la Banque Centrale), fournit aux domaines les crédits de campagne, c'est-à-dire les crédits nécessaires au financement des campagnes agricoles. L'Office arrête le montant des crédits pour chaque ferme en fonction de ses

disponibilités et sur base d'un barème de frais cultureux établi par spéculation mais uniformément pour l'ensemble du territoire (donc très théorique).

De façon générale, c'est l'ONRA qui, par l'intermédiaire des SAP, avance aux domaines les sommes dont ils ont besoin pour faire face à leurs engagements financiers, y compris en matière de rémunération des travailleurs, et qui contrôle l'utilisation de ces sommes.

Les domaines ne disposent de façon autonome que d'un fonds de roulement très limité.

Centralisant tous crédits, avances ou subventions, l'ONRA se voit aussi habilité à encaisser les rentrées financières des exploitations autogérées.

Ceci pose la question des structures de commercialisation. On a vu que le décret du 22 mars 1963 prévoyait que les domaines décident librement du mode de commercialisation de leurs produits. En fait, très rapidement, il leur est imposé de recourir à des organismes étatiques, offices ou coopératives, spécialisés soit en fonction de la nature du produit, soit en fonction du marché (extérieur ou intérieur). L'organisation est ici très complexe, variable dans le temps. L'ONRA ne se voit confier le monopole de la commercialisation des produits de l'autogestion qu'à partir du 10 novembre 1964 (décret n° 64-323). Mais ce qui est constant dans la période que nous analysons, c'est que la fonction de commercialisation échappe aux organes de l'autogestion et que la part du produit des ventes revenant aux domaines, une fois défalqués les frais et commissions des organismes de commercialisation, est drainée par l'ONRA (du moins quand l'Office réussit à défendre ses prérogatives face aux organismes de commercialisation qui ne sont pas sous sa tutelle) et reversée par lui à l'organisme financier central dont il dépend (le Trésor puis de mars 1964 à septembre 1966 la Banque Centrale d'Algérie) en garantie du remboursement des crédits consentis aux domaines.

Par leur position dans les circuits de financement et de commercialisation, l'ONRA et les SAP étaient seuls en mesure d'établir la comptabilité des domaines. Mais la centralisation excessive et l'absence de personnel

qualifié rendent impossible une comptabilité individualisée.

Les domaines ne peuvent donc connaître leur situation budgétaire. D'ailleurs, ils ignorent même le plus souvent quelles quantités ils ont commercialisées par le biais des offices ou coopératives et quels prix ils ont obtenus. De même, les factures pour les réparations du matériel agricole ne sont pas communiquées aux domaines ; les Unions de matériel agricole qui effectuent ces réparations les présentent directement aux SAP.

Précisons enfin que, du fait du système de financement décrit plus haut et de l'absence d'une comptabilité individualisée, les fonds attribués à un domaine ne sont pas en rapport avec ses résultats financiers.

L'antithèse est donc complète par rapport au système prévu par les décrets de mars. Les domaines ne sont en rien, sur le plan financier et commercial, des sujets économiques.

La tutelle de l'ONRA ne s'arrête d'ailleurs pas aux domaines financiers et commerciaux. L'Office intervient aussi en particulier dans l'orientation de la production en établissant les plans de culture des exploitations.

Nous verrons, au point suivant, à quoi se ramenaient dans ce contexte les prérogatives des organes ouvriers, en quoi consistait l'"autonomie interstitielle" (Duprat) qui leur était finalement laissée.

A partir de 1966, s'ouvre une période de transition très confuse au cours de laquelle l'ONRA est progressivement démantelé au profit de différents organismes (sa dislocation officielle intervient par l'ordonnance n°68-50 du 22 février 1968).

Les mesures législatives de 1968-1969 relancent l'autogestion agricole sur une nouvelle voie : celle d'une nette affirmation de la prééminence de l'Etat, mais en même temps de la recherche d'une formule

garantissant aux domaines une sphère d'autonomie effective.

Ces réformes manifestent la réorientation imprimée par le régime du président Boumediène à la politique agricole de l'Algérie indépendante. A ce titre, elles annoncent la seconde étape de la réforme agraire déclenchée en 1971 et doivent être analysées en même temps que celle-ci.

2. LES ORGANES DE LA GESTION OUVRIERE (1963-1968-69)

21. La composition des organes

Les textes de base prévoyaient l'élection de tous les organes de l'autogestion, sauf le directeur, et le renouvellement périodique des organes (chaque année, une partie des mandats devait être remise à la disposition de l'assemblée générale).

Encore une fois, il n'en a jamais été ainsi : au-delà des variations locales, la règle générale est la grande irrégularité dans le renouvellement des organes.

En mai 1963 est organisée nationalement une campagne d'élections pour la "réorganisation démocratique" des exploitations autogérées. Les organes de gestion qui étaient en place antérieurement avaient le plus souvent été installés par des autorités extérieures aux domaines (syndicat, armée, parti). Dans un grand nombre de cas, les élections du printemps 1963 semblent ne pas avoir eu lieu. Quand elles ont lieu, la procédure très démocratique prévue par la circulaire du 29 avril 1963 émanant du BNASS est souvent non respectée, l'ONRA, en particulier, intervenant pour la sélection des candidats alors qu'en principe seuls le syndicat et les travailleurs avaient le droit de présenter ceux-ci (7).

Il faudra alors attendre 1969 pour qu'ait lieu une autre campagne électorale à l'échelle nationale appliquant de nouvelles dispositions prévues par un décret du 15 février 1969.

Dans l'intervalle, la tenue d'élections dépend des initiatives d'autorités locales ou régionales, extérieures aux domaines. La décision ne paraît jamais être le fait des collectifs de travailleurs (8). Des enquêtes particulières montrent soit l'absence totale d'élections sur une longue période (ainsi, dans une enquête portant sur 26 domaines du Nord algérois, H. Ait Amara n'a observé aucun cas de renouvellement des organes entre 1963 et 1968 (9)), soit la tenue irrégulière des élections avec des variations d'une ferme à l'autre (10).

Hiérarchie politique et hiérarchie fonctionnelle

Les décrets de mars 1963 avaient organisé l'exercice du pouvoir politique dans les entreprises autogérées, mais ils n'avaient pas défini le système d'encadrement technique du travail sauf pour préciser que le directeur aurait autorité sur la "marche quotidienne" de l'entreprise. Une hiérarchie fonctionnelle ou technique se met alors en place dans les domaines, du même type que celle qui existait chez les colons avec à sa tête, théoriquement, le directeur, mais en fait souvent un autre personnage dénommé chef d'exploitation ou chef du personnel, en dessous de lui, des chefs de culture, de chantier ou d'équipe et puis des responsables chargés de fonctions plus spécialisées (chef de matériel, chef d'étable, pointeurs...).

Dans la logique du système d'autogestion, la hiérarchie fonctionnelle fondée sur la compétence devait rester distincte de la hiérarchie politique fondée sur la représentation et être subordonnée à cette dernière.

En fait, une large coïncidence va s'établir entre les deux hiérarchies. C'est le résultat d'un double processus : d'une part, dans les débuts de l'autogestion, la tendance, tant dans le chef des autorités qui interviennent dans le déroulement des élections que dans le chef des travailleurs, est de désigner comme responsables les travailleurs ayant des compétences -en particulier ceux qui avaient été sélectionnés par le colon pour exercer des fonctions subalternes d'encadrement ; d'autre part, les responsables élus ou désignés bénéficient souvent par la suite d'une promotion dans la hiérarchie technique.

Claudine Chaulet a pu ainsi montrer dans son enquête portant sur des domaines de la Mitidja que 12 présidents sur 13 enquêtés étaient en même temps chefs d'exploitation, de culture, de chantier... ; 37 membres de comités de gestion sur 48 et 8 membres de conseils de travailleurs sur 18 pratiquaient le même cumul. Un seul des 48 membres de comités de gestion enquêtés et 3 des 18 membres de conseils de travailleurs étaient non seulement sans responsabilité dans la hiérarchie technique mais aussi sans qualification (11).

D'autres enquêtes confirment cette observation (12).

22. Le fonctionnement des organes et leurs pouvoirs

L'organigramme complexe des décrets de mars est simplifié par la pratique.

L'assemblée générale des travailleurs, organe souverain, se réunit très rarement et quand elle le fait, c'est au mieux pour entériner une décision prise à un autre niveau, c'est souvent pour entendre une communication, recevoir les exhortations du président, etc.

Le conseil des travailleurs, organe clef du bon fonctionnement de la démocratie autogestionnaire, quand il existe, fonctionne comme organe subordonné au comité de gestion, sans pouvoir de décision, se voyant conférer, dans la meilleure des hypothèses, le rôle d'exprimer la réaction de la base devant les décisions du comité.

En l'absence des conseils communaux d'animation de l'autogestion, l'ONRA est amené à procéder seul à la nomination des directeurs. En fait, l'Office, faute de pouvoir disposer d'un personnel suffisamment qualifié, désigne le plus souvent de simples "chargés de gestion" qui auront souvent un rôle très effacé : dans leur mission de responsables de la gestion quotidienne de l'exploitation, ils sont, on l'a dit, couramment remplacés par le chef de la hiérarchie fonctionnelle ; dans leur mission de représentants de l'Etat, ils servent d'intermédiaires entre le domaine et la tutelle, quand celle-ci ne préfère pas intervenir directement par le biais d'un agent extérieur à l'exploitation (ainsi, les délégués de secteur de l'ONRA) (13).

Restent donc, pour exercer les pouvoirs résiduels détenus par les domaines, le comité de gestion et le président.

A quoi se ramènent ces pouvoirs résiduels?

Marc Cote, dans une analyse d'un domaine céréalier du Sétifois faite en 1970, donc à un moment où la dissolution de l'ONRA et le processus de mise en place des nouvelles structures d'encadrement accroissaient

l'autonomie des domaines, distingue trois niveaux de fonctionnement : l'autogestion (mais c'est-à-dire en fait la gestion monopolisée par le président et le comité de gestion) serait très réelle au niveau de l'organisation du travail, partielle au niveau de l'organisation économique (élaboration du plan de culture, propositions d'investissements...), très faible au niveau de la gestion financière malgré les réformes introduites en ce domaine à l'époque envisagée (14).

Pour la période antérieure, les analyses de Chaulet et de Duprat montrent que l'autonomie des domaines est encore plus limitée.

Du point de vue de la gestion financière et commerciale, l'autonomie est pratiquement nulle, sauf sur des points secondaires : ainsi, les organes de l'autogestion peuvent fixer les salaires à l'intérieur de fourchettes établies par un arrêté du 9 juillet 1964.

Du point de vue de l'organisation économique, l'autonomie des domaines se réduirait aussi à presque rien : en particulier, l'élaboration des plans de culture semble se faire au niveau de l'ONRA, le domaine n'intervenant que pour les approuver.

Reste l'organisation du travail quotidien qui est effectivement du ressort de l'élite ouvrière des domaines : répartition des tâches, composition des équipes de travail et aussi, prérogative aux effets très importants, on le verra, répartition des journées de travail disponibles entre permanents et saisonniers et entre les permanents eux-mêmes (15).

Si elle est étroite, la marge d'autonomie des domaines autogérés n'en est pas moins réelle. Le système mis en place ne peut être analysé comme un pur système de fermes d'Etat. Le contrôle de l'Etat porte principalement sur les activités situées en aval et en amont de la production. Certes, l'Etat joue aussi un rôle prépondérant dans l'orientation imprimée à la production, mais il n'est pas pour autant pleinement un chef d'entreprise dans la mesure où il ne dirige pas le processus concret de la production.

Que conclure sur la nature du pouvoir qui s'exerce à l'intérieur des fermes autogérées?

Il est concentré entre les mains du président et du comité de gestion. Les rapports entre ces deux organes sont très variables, mais la tendance dominante est à l'instauration d'un régime de type présidentieliste.

Quelles que soient les variations de forme du régime politique, ce qui est constant c'est que les responsables, même dans les cas où ils sont élus, ne sont pas considérés par les travailleurs comme leurs représentants (ayant un programme à réaliser et des comptes à rendre) et ne se considèrent pas comme tels (16).

Cela ne signifie bien entendu pas que l'autogestion ait échoué à mettre en place une élite dirigeante. Dans un certain nombre de cas au moins, le président et le comité de gestion paraissent disposer d'une véritable autorité, que celle-ci repose sur une certaine compétence ou sur des critères plus traditionnels (âge, appartenance à une famille de puissance locale...).

Cela signifie que l'autogestion a échoué dans ce qui était peut-être l'ambition secrète essentielle des militants du BNASS : celle de faire des organes du pouvoir ouvrier des organes politiques à travers lesquels les travailleurs du secteur le plus avancé de l'agriculture auraient pu développer leur conscience de classe et leur capacité de s'organiser de manière autonome.

3. REMUNERATION DES TRAVAILLEURS

L'autogestion, c'était aussi dans sa visée l'abolition du salariat et l'application du principe "De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail".

Qu'en a-t-il été en fait?

1° La distribution des bénéfices (d'une part du reliquat) prévue par le décret du 28 mars n'a pas eu lieu les premières années : l'absence d'une évaluation des résultats au niveau de la ferme suffisait à l'empêcher.

La première distribution a été opérée en 1968-1969 pour la campagne agricole 1966-1967. Elle a bénéficié à une minorité de travailleurs : moins de 27.000 soit environ 15 % des permanents de l'autogestion, qui ont perçu en moyenne 280 DA (parité du dinar algérien : environ 10 francs belges) - ce qui est l'équivalent d'un treizième mois (17).

2° Le système des primes de rendement a été dans les faits abandonné (et de nouveau la force majeure suffit à l'expliquer : comment calculer les primes sans connaître le rendement de la ferme, et alors que les travailleurs ne sont pas constitués en équipes de travail stables?). Seules ont été distribuées des primes fixes déjà prévues par la législation sociale coloniale : les primes de cueillette.

3° La "rémunération de base" du décret du 28 mars est devenue en vertu d'un arrêté du 9 juillet 1964 une "avance" faite aux travailleurs en attendant les résultats de l'exercice. Bien entendu dans la pratique ces "avances" sont considérées comme définitivement acquises.

En fait, dénommée désormais avance sur le revenu, la rémunération de base s'est transformée en un salaire.

L'arrêté du 9 juillet définit, en fonction des qualifications, différentes catégories de travailleurs et retient pour chaque catégorie

3. REMUNERATION DES TRAVAILLEURS

L'autogestion, c'était aussi dans sa visée l'abolition du salariat et l'application du principe "De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail".

Qu'en a-t-il été en fait?

1° La distribution des bénéfiques (d'une part du reliquat) prévue par le décret du 28 mars n'a pas eu lieu les premières années : l'absence d'une évaluation des résultats au niveau de la ferme suffisait à l'empêcher.

La première distribution a été opérée en 1968-1969 pour la campagne agricole 1966-1967. Elle a bénéficié à une minorité de travailleurs : moins de 27.000 soit environ 15 % des permanents de l'autogestion, qui ont perçu en moyenne 280 DA (parité du dinar algérien : environ 10 francs belges) - ce qui est l'équivalent d'un treizième mois (17).

2° Le système des primes de rendement a été dans les faits abandonné (et de nouveau la force majeure suffit à l'expliquer : comment calculer les primes sans connaître le rendement de la ferme, et alors que les travailleurs ne sont pas constitués en équipes de travail stables?). Seules ont été distribuées des primes fixes déjà prévues par la législation sociale coloniale : les primes de cueillette.

3° La "rémunération de base" du décret du 28 mars est devenue en vertu d'un arrêté du 9 juillet 1964 une "avance" faite aux travailleurs en attendant les résultats de l'exercice. Bien entendu dans la pratique ces "avances" sont considérées comme définitivement acquises.

En fait, dénommée désormais avance sur le revenu, la rémunération de base s'est transformée en un salaire.

L'arrêté du 9 juillet définit, en fonction des qualifications, différentes catégories de travailleurs et retient pour chaque catégorie

une fourchette de rémunération (8 à 12 DA pour la catégorie inférieure, 26 à 30 DA pour la catégorie supérieure des chefs d'exploitation et des chefs de culture).

La rémunération de base n'est donc pas liée comme le voulait le décret de 63 à des "normes minima de productivité" (18).

Finalement, dans le système tel qu'il fonctionne réellement, le niveau de rémunération d'un travailleur dépend de deux facteurs : la qualification ; le nombre de journées de travail effectuées. Or ces deux facteurs sont liés.

Claudine Chaulet notamment a montré que le volume de travail dont bénéficie chaque catégorie de travailleurs traduit la hiérarchie en place : au sommet, employés et rémunérés comme de véritables permanents ("mensualisés"), on trouve les travailleurs théoriquement les plus qualifiés (chefs d'exploitation et chefs de culture) (19).

Avec ce système, l'éventail des rémunérations à l'intérieur de la catégorie des travailleurs dits permanents (par opposition aux saisonniers) serait de l'ordre de 1 à 4 (20). Notons que cet éventail assez largement ouvert pour un système d'autogestion apparaît relativement fermé quand on le compare à l'éventail des salaires dans le secteur industriel public : 1 à 10 selon une enquête, en ne tenant pas compte des étrangers (21).

Les statistiques agricoles générales confirment la liaison établie par Chaulet pour la Mitidja entre niveau de qualification (donc aussi de salaire) et nombre de jours travaillés.

Ainsi, pour la campagne agricole 1967-1968, on peut dresser le tableau suivant.

TABLEAU 6

Répartition des travailleurs permanents et du nombre de jours de travail selon des classes de salaires (22)

Classes de salaires	Travailleurs permanents (en %)	Journées de travail effectuées par des permanents (en %)	Nombre moyen de jours de travail
15 DA et plus	6,3	7,7	335
13 à 15 DA	4,8	5,3	309
11 à 13 DA	20,4	22,5	304
10 à 11 DA	15,8	16,2	281
9 à 10 DA	9,7	9,5	270
8 à 9 DA	42,3	38,3	249
moins de 8 DA	0,8	0,6	221
Ensemble	100,0	100,0	276

Ajoutons brièvement que pour estimer le niveau réel de rémunération des travailleurs de l'autogestion, il faudrait faire intervenir les avantages en nature dont ils jouissent : légaux (achat de certains produits de la ferme au prix de revient, jouissance depuis 1968 d'un petit jardin familial...) et illégaux (autoconsommation surtout).

Mais il est impossible ici d'arriver à une évaluation.

Ce qui semble établi c'est l'importance de l'autoconsommation, du moins pour certains produits. Un indice en est l'écart entre quantités produites et quantités commercialisées par les organes officiels qui, en principe, doivent écouler l'entièreté de la production. Ainsi, en 1967-1968, dans la Mitidja, 40 % seulement des agrumes et des produits maraîchers ont été commercialisés par les offices et coopératives. Certes, pour une bonne part, les produits non commercialisés par les organismes de commercialisation sont des produits que ceux-ci refusent comme non conformes aux normes de qualité, mais ces produits refusés peuvent être, sur une échelle qu'on ne peut apprécier, consommés par les travailleurs (23).

4. ATTITUDES DES TRAVAILLEURS

Un congrès des travailleurs de l'autogestion s'est tenu à Alger en octobre 1963. On l'a, notons-le, appelé significativement "congrès des fellahs" comme pour exorciser la réalité de la différence entre ouvriers agricoles et paysans produite par la colonisation, consolidée lors de la première étape de la réforme agraire.

Les interventions des délégués ouvriers comme les résolutions finales permettent de montrer que les autogestionnaires avaient fondamentalement retenu deux aspects du système d'autogestion : l'aide promise par l'Etat (crédit, matériel etc.) ; l'autonomie des exploitations agricoles (24).

A ce double point de vue, le congrès ne débouche sur aucun redressement d'une pratique qui, on l'a vu, avait immédiatement dévié de la ligne des décrets de mars.

La déception des travailleurs sera profonde, à la mesure de l'enthousiasme que la politique benbelliste avait, malgré ses ambiguïtés et ses incohérences, réussi à susciter.

L'intervention de l'Etat prend la forme d'une mainmise de l'ONRA sur les domaines. Et cette large étatisation de fait ne s'accompagne que partiellement d'une "fonctionnarisation" des travailleurs, fonctionnarisation qui aurait pu aux yeux de ceux-ci compenser par la sécurité offerte la perte de l'autonomie : certes, les travailleurs sont devenus en fait des salariés de l'Etat et la stabilité de l'emploi leur est garantie, mais le salaire ne leur est pas assuré tous les jours et il faudra attendre 1971 pour qu'ils bénéficient d'un régime de sécurité sociale et des allocations familiales.

De plus, l'idée d'autonomie était associée dans l'esprit des décrets de mars comme dans celui des travailleurs à l'espoir d'une substantielle amélioration des conditions de vie dans les fermes autogérées ;

en fait, il semble qu'il faille conclure, au moins pour les travailleurs non qualifiés, c'est-à-dire la grande majorité des autogestionnaires, en tenant compte de l'évolution du pouvoir d'achat, à la stagnation ou même parfois à la régression du niveau de vie par rapport à la période coloniale (25).

Bourdieu et Sayad, dans "Le déracinement", ont montré que les aspirations des paysans algériens étaient contradictoires : aspiration à la "maîtrise de la terre", de son travail et du produit de celui-ci ; aspiration à la sécurité -celle que procure le salariat et en particulier le salariat non agricole (26). Déçus dans cette double aspiration, on comprend que les travailleurs des fermes autogérées expriment fréquemment leur préférence soit pour la condition de fellah, soit pour celle de l'ouvrier d'usine -même à salaire égal (27). Pour les enfants, le métier souhaité est systématiquement un métier non-agricole ; les emplois dans l'administration sont particulièrement cités (28).

L'autogestion n'a pas réussi à revaloriser le travail agricole.

Ces dernières années, avec le développement de l'industrialisation et l'élargissement du marché de l'emploi non agricole, on enregistre dans des régions comme la Mitidja un nombre croissant de départs de l'autogestion, surtout chez les travailleurs les plus jeunes et les plus qualifiés (29).

A la fin des années 60, les travailleurs de l'autogestion n'analysent plus leur condition que comme celle de salariés défavorisés en regard de ceux de l'industrie ou de la fonction publique.

Par ailleurs, si l'autogestion a produit une transformation des conditions de travail par rapport aux fermes coloniales, c'est seulement dans le sens d'un certain relâchement des contraintes et du contrôle, relâchement conduisant à un rythme de travail moins intensif. Non seulement les travailleurs ne sont pas devenus ce gestionnaire collectif rêvé en mars 63, mais ils ne possèdent pas plus qu'auparavant la maîtrise technique du procès de travail, ils ne sont pas plus qu'auparavant "intégrés" au fonctionnement de la ferme : ils restent des travailleurs sans qualification

et sans formation générale (30), employés au jour le jour, affectés chaque matin, par celui qu'ils continuent parfois à appeler comme du temps du colon le "commis" ou le "gérant" ou même encore le "caporal", à un chantier de travail au sein d'une équipe de composition variable.

Rien ne favorise, dès lors, le développement chez les travailleurs de nouvelles formes culturelles, l'apparition d'une culture ouvrière faite d'une rationalisation des comportements, de l'attachement au métier et à l'effort collectif, de la croyance en un progrès reposant sur le travail et la technique, de la liaison établie entre l'amélioration de sa condition individuelle et la modernisation du pays.

L'analyse des attitudes des travailleurs révèle la persistance de ces formes de "sabir culturel" décrites par Bourdieu et Sayad, c'est-à-dire de formes de coexistence ou de compénétration, sans intégration à une nouvelle culture unifiée et dynamique, de traits culturels "traditionnels" et "modernes". Claudine Chaullet, encore, souligne ainsi la reproduction d'un ensemble d'aspects de l'ancienne vie sociale (importance des relations familiales pour la position d'un individu au sein du domaine, opposition au travail de la femme, regain peut-être de religiosité...) associés à des normes et valeurs nouvelles (modèle de consommation urbain, respect de la compétence...) (31). Les traits "modernes" apparaissent, non comme le produit d'un processus d'acculturation, mais plutôt comme l'expression d'une position de subordination. Et ici, le passé colonial pèse encore d'un poids considérable. Ainsi, à ce qu'ils perçoivent comme l'échec économique global de l'autogestion, les travailleurs tendent à opposer la prospérité des exploitations coloniales. Ce qui est important, ce n'est pas que la référence au passé colonial puisse parfois prendre l'aspect d'un éloge posthume du colonialisme, car cet éloge n'en est pas un, n'est pas l'expression d'une nostalgie mais du mécontentement et de la déception devant le présent. Ce qui est important, c'est que les travailleurs et leurs leaders ont, à certains égards, recours, pour critiquer le fonctionnement actuel des fermes, au modèle de l'exploitation coloniale. C'est à un triple titre sans doute que l'exploitation coloniale sert, consciemment ou inconsciemment, de référence.

Elle fournit, d'abord, l'exemple d'une gestion exercée par une autorité centrale incontestée alors que les autogestionnaires sont conscients des effets négatifs des conflits larvés ou ouverts, permanents, entre tutelle et domaine, président et comité (pour s'en tenir aux contradictions majeures). Elle donne, en second lieu, un certain modèle de relation technique entre travail et capital : l'exploitation coloniale était très mécanisée et, comme toute entreprise capitaliste, elle substituait du capital au travail sur base seulement d'un calcul de rentabilité ; les responsables ouvriers des domaines semblent encore largement faire leur ce modèle, comme l'analyse bien Gérard Duprat, en imputant souvent leurs difficultés à un recul de la mécanisation (du fait des pannes et du renouvellement insuffisant) et en se refusant à envisager un investissement travail qui "reviendrait trop cher". Enfin, en troisième lieu, l'économie agricole coloniale, c'est un modèle de relation entre une exploitation autonome et un Etat tutélaire, un Etat qui aide et soutient massivement l'exploitant sans se substituer à lui (32).

Doit-on décrire en termes seulement négatifs, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les effets sur les travailleurs des premières années de fonctionnement de l'agriculture autogérée? Oui sans doute, si l'on raisonne à partir de l'idée d'autogestion, mais si l'on abandonne résolument la référence aux décrets de mars et si l'on cherche à appréhender ce qui sous le nom d'autogestion s'ébauche en fait on est conduit à une analyse quelque peu plus nuancée.

Les différentes enquêtes faites sur le terrain montrent que, dans un certain nombre de cas, l'autogestion a permis de dégager du collectif ouvrier de véritables dirigeants. Certes, même dans les meilleurs exemples, les cadres de l'autogestion sont des privilégiés (des petits privilégiés, précisons-le) et sont enclins dans leurs relations avec les travailleurs à l'autoritarisme, mais ils semblent souvent avoir pris conscience de leurs responsabilités et avoir développé une attitude très critique à l'égard des formes d'intervention de l'Etat.

Duprat souligne qu'à la fin de la décennie que nous analysons, les leaders ouvriers de l'Oranie développaient une double revendication :

d'une part, ils exigeaient un renforcement de leur pouvoir et pour cela souhaitaient être nommés par l'Etat plutôt qu'élus par les travailleurs ; d'autre part, ils voulaient que soit enfin respectée l'autonomie des domaines (pp. 357, 358).

Cette évolution va certes dans le sens de la consolidation d'une couche privilégiée à l'intérieur des domaines, de plus en plus coupée des travailleurs (déjà les principaux responsables des domaines ne travaillent plus de leurs mains à l'encontre une fois de plus des textes) ; elle revêt néanmoins des aspects positifs dans l'optique d'une transformation du système d'autogestion en un système affirmant la prédominance du pouvoir d'Etat mais conférant une réelle autonomie aux domaines.

le marché français à un tarif préférentiel ; c'est surtout depuis 1967 que la chute des importations françaises est brutale.

Pour les fruits et légumes, les prix au producteur sont très bas : ils sont fixés par les organismes publics de commercialisation en fonction des possibilités de vente à l'étranger ; or, sur les marchés extérieurs, il y a ici une nette tendance à la baisse dont les effets sont d'autant plus accentués que la production algérienne répond de moins en moins bien aux normes en vigueur (38).

En second lieu, la réalisation d'un bénéfice ou d'un déficit paraît être plus liée à la qualité de l'appareil de production hérité (âge des plantations, nature des terres...) qu'à la qualité de la gestion (39).

Enfin, la relative simplicité ou complexité de l'appareil de production intervient sans doute dans l'explication du fait que les riches domaines littoraux consacrés à la polyculture tendent à être systématiquement déficitaires tandis que les domaines céréaliers extensifs des Hautes Plaines sont souvent bénéficiaires.

On est en présence d'un système incohérent où il y a très peu de rapport entre d'une part la qualité de la gestion et l'intensité de l'effort productif, d'autre part les résultats financiers.

Ces résultats financiers constituent donc un mauvais instrument pour juger de la gestion économique assurée par la tutelle ou les domaines et de l'évolution des forces productives. Néanmoins, leur confrontation avec les évaluations en termes physiques suffit à établir la médiocrité du bilan économique de l'autogestion.

Comment alors analyser ce bilan ? à partir de quels facteurs fondamentaux expliquer l'échec économique au moins relatif de l'autogestion ?

Orientations du système de production

Faut-il expliquer les résultats économiques globalement négatifs de l'autogestion par le fait que les unités de production, jouant de leur marge d'autonomie, auraient substitué une logique sociale à une logique de recherche du profit, ce qui se serait traduit par un gonflement des effectifs de la main-d'oeuvre ?

5. RESULTATS ECONOMIQUES ET ORIENTATIONS DU SYSTEME DE PRODUCTION

Les statistiques officielles montrent la forte chute des rendements par rapport à l'agriculture coloniale. Il y a aussi une incontestable baisse de la qualité des produits et des livraisons trop tardives sur les marchés extérieurs, faisant perdre à l'Algérie sa place sur le marché des primeurs et entraînant la dépréciation des productions algériennes. Ces différents faits ont été suffisamment établis dans d'autres travaux : nous nous contentons d'y renvoyer (33).

Les résultats comptables sont plus controversés. L'ONRA a fourni des comptes d'exploitation pour les années 1963-1964, 1964-1965 montrant que l'agriculture autogérée aurait été, à l'échelle nationale, bénéficiaire. Mais ces données sont très discutées, en particulier parce qu'elles ne font pas intervenir certaines charges comme les amortissements (34).

Que ce soit à cause de l'affinement de l'approche comptable ou parce que, comme le note Duprat, les effets des insuffisances en matière de travaux ou de traitements commencent à se manifester dans toute leur ampleur, les comptes dressés pour les années 1966-1967 et 1967-1968 concluent au déficit global de l'autogestion (35). La comptabilité, enfin individualisée, classe, en 1966-1967, 480 domaines sur environ 2.000 dans la catégorie des domaines bénéficiaires, en 1967-1968, 720 (36). En règle générale, les domaines bénéficiaires sont les domaines à dominante céréalière ou viticole ; les domaines les plus intensifs sont les plus déficitaires : ainsi, les domaines maraîchers ou arboricoles ou encore les domaines qui développent un élevage bovin (37).

Trois ordres de facteurs paraissent expliquer les variations observées d'un domaine à l'autre du point de vue des résultats économiques.

En premier lieu, les résultats sont liés à la politique des prix. Pour les céréales, les prix d'achat au producteur, fixés par l'Etat, sont stables et établis à un niveau supérieur aux cours internationaux. Le vin, en vertu d'un accord spécial, a continué à être écoulé, en bonne partie sur

le marché français à un tarif préférentiel ; c'est surtout depuis 1967 que la chute des importations françaises est brutale.

Pour les fruits et légumes, les prix au producteur sont très bas : ils sont fixés par les organismes publics de commercialisation en fonction des possibilités de vente à l'étranger ; or, sur les marchés extérieurs, il y a ici une nette tendance à la baisse dont les effets sont d'autant plus accentués que la production algérienne répond de moins en moins bien aux normes en vigueur (38).

En second lieu, la réalisation d'un bénéfice ou d'un déficit paraît être plus liée à la qualité de l'appareil de production hérité (âge des plantations, nature des terres...) qu'à la qualité de la gestion (39).

Enfin, la relative simplicité ou complexité de l'appareil de production intervient sans doute dans l'explication du fait que les riches domaines littoraux consacrés à la polyculture tendent à être systématiquement déficitaires tandis que les domaines céréaliers extensifs des Hautes Plaines sont souvent bénéficiaires.

On est en présence d'un système incohérent où il y a très peu de rapport entre d'une part la qualité de la gestion et l'intensité de l'effort productif, d'autre part les résultats financiers.

Ces résultats financiers constituent donc un mauvais instrument pour juger de la gestion économique assurée par la tutelle ou les domaines et de l'évolution des forces productives. Néanmoins, leur confrontation avec les évaluations en termes physiques suffit à établir la médiocrité du bilan économique de l'autogestion.

Comment alors analyser ce bilan ? à partir de quels facteurs fondamentaux expliquer l'échec économique au moins relatif de l'autogestion ?

Orientations du système de production

Faut-il expliquer les résultats économiques globalement négatifs de l'autogestion par le fait que les unités de production, jouant de leur marge d'autonomie, auraient substitué une logique sociale à une logique de recherche du profit, ce qui se serait traduit par un gonflement des effectifs de la main-d'oeuvre ?

La tutelle (l'ONRA puis le Ministère de l'Agriculture) a souvent mis l'accent sur ce facteur et elle a pris, à partir de 1969-1970, des mesures efficaces pour conformer plus strictement l'embauche de main-d'oeuvre aux normes en vigueur.

Pourtant, il ne semble pas qu'il y ait eu globalement un mouvement très sensible d'accroissement de l'emploi par rapport à la période coloniale. Nous n'entrerons pas dans la discussion de ce point : les meilleures études sur l'autogestion aboutissent toutes à mettre en cause le point de vue de la tutelle (40).

Le problème quantitatif, le problème du volume de main-d'oeuvre, n'est d'ailleurs qu'un problème second. La question de l'emploi doit être abordée à travers celle des choix concernant l'orientation de la production.

Le caractère extensif du mode d'exploitation colonial entraînait une utilisation de main-d'oeuvre relativement faible. La mise en place de l'autogestion ne s'accompagnera pas d'une définition précise des objectifs économiques à poursuivre à travers le développement de l'agriculture moderne. On peut dire cependant que l'accent est mis par le pouvoir politique sur la reproduction d'un système de production axé sur les cultures riches d'exportation et dès lors fournisseur de devises pour le nouvel Etat plus que sur une réorientation de la production en vue d'approvisionner le marché intérieur et/ou de créer le maximum d'emplois et de revenus pour les populations rurales (41).

Ce qu'on observera en tous cas, c'est une large reconduction du système colonial, reconduction qui se traduit, en particulier, au niveau des normes (taux d'utilisation à l'hectare de la main-d'oeuvre et des autres facteurs de production).

En ce qui concerne la main-d'oeuvre, les comparaisons globales entre la période coloniale et les premières années d'indépendance tendraient à montrer que les normes coloniales ont été effectivement reconduites. Mais ce résultat global cache des variations importantes d'un domaine à l'autre.

Du point de vue de l'efficacité économique de l'autogestion, ce sont évidemment les situations particulières créées par ces variations (excès de main-d'oeuvre, insuffisance de main-d'oeuvre) qu'il faudrait envisager, non un taux moyen national d'emploi à l'hectare.

Nous ne pouvons poursuivre sur ce point : les indications dont nous disposons sont trop partielles et trop peu précises pour qu'il soit possible de faire des hypothèses sur les raisons des variations (42).

Ces remarques sur les orientations du système de production et la question de l'emploi débouchent sur une double constatation : la reconduction par l'ONRA des normes coloniales ; l'application très imparfaite de ces normes, les dérogations en sens divers que l'on observe.

Ainsi, le passage du système colonial au système autogéré ne conduit pas à l'introduction d'une nouvelle logique économique. L'ancien système est reproduit sous des aspects fondamentaux, mais cette reproduction se fait avec des aménagements et des variations (dûs sans doute principalement à l'exercice par les organes de l'autogestion de la marge d'autonomie dont ils jouissent) qui le perturbent.

Facteurs explicatifs principaux des résultats économiques

Les charges de main-d'oeuvre ne paraissent donc pas constituer un facteur décisif d'explication des résultats économiques observés dans le secteur autogéré.

Les analyses concrètes des conditions de fonctionnement de domaines, en particulier celles que fournit la presse, conduisent alors à mettre l'accent sur trois facteurs principaux : le bureaucratisme, l'inadéquation des prix, le peu de motivation des travailleurs et dès lors l'absence d'un effort productif rationnel et intensif.

1° Le bureaucratisme dans les interventions des organes d'encadrement se traduit principalement, d'une part par la tendance à faire passer les règles de gestion internes aux organismes étatiques avant les règles

de gestion d'une exploitation agricole (ainsi, on y reviendra au chapitre 10, les institutions de crédit fonctionnent selon des critères d'abord sinon exclusivement financiers et refuseront par exemple de modifier leur calendrier d'ouverture de crédits pour tenir compte de circonstances nouvelles : panne d'un tracteur, nécessité d'avancer la date d'une opération agricole en raison des conditions climatiques...) ; d'autre part par la lourdeur et parfois l'incompétence de la machine administrative entraînant, en particulier, des retards catastrophiques dans les interventions (fourniture des matières premières ou des machines, réparations etc.) (43).

2° On manque des analyses économiques précises qui permettraient de montrer systématiquement le caractère inadéquat de la structure des prix.

Ce qui paraît établi c'est que l'évolution de la structure des prix, dans la période que nous analysons, est défavorable à l'agriculture : tandis que les prix d'achat au producteur stagnent ou évoluent faiblement, les prix des "inputs" (matériel agricole, engrais...) augmentent fortement, au rythme de l'inflation mondiale (44).

La dépendance de la production agricole à l'égard du marché mondial se manifeste ici, mais aussi la tendance de certains organismes publics de commercialisation et d'approvisionnement à avoir comme premier sinon comme seul souci d'améliorer leur propre situation financière en s'assurant des marges bénéficiaires importantes (45).

Notons, en ce qui concerne ce dernier point, qu'il serait faux de faire de cette tendance une règle générale. Il y a aussi des faits importants qui vont en sens contraire. Ainsi, les céréales sont subventionnées, les prix de vente au consommateur étant inférieurs au prix d'achat au producteur. Ainsi aussi, comme l'observe Duprat, pendant la période où les fruits et légumes sont commercialisés sur le marché intérieur par des organismes de type coopératif placés sous la tutelle de l'ONRA -les CORE-, ils seront non seulement achetés mais aussi écoulés à des prix très peu élevés ; les CORE pratiquent une politique de dumping qui aurait différentes motivations, parmi lesquelles la volonté de lutter contre le secteur commercial privé (46).

3° Le mode et le niveau de rémunération, l'absence de lien nécessaire entre gestion et travail d'une part, résultats financiers d'autre part, l'étroite subordination des domaines à la tutelle et le manque de vie démocratique à l'intérieur même des domaines, la reproduction des formes de division du travail qui avaient cours dans la ferme coloniale, tous ces facteurs concourent à expliquer le peu de motivation des travailleurs. On comprend le relâchement observé, non seulement dans l'intensité, mais aussi dans la qualité du travail (47).

Le système est même tel que la poursuite par les travailleurs de leur intérêt matériel s'oppose à la recherche d'une bonne gestion.

Ainsi, nous l'avons vu, la journée de travail prestée est l'unité de mesure fondamentale de la rémunération. L'intérêt des travailleurs consiste donc à se faire attribuer le maximum de journées de travail. On observera, dès lors, par exemple, dans des fermes, un étalement de l'exécution de certaines opérations culturales en contradiction avec les exigences agronomiques : cet étalement permet en effet, en diminuant le recours à des saisonniers, de répartir un plus grand nombre de journées de travail entre les membres du collectif (48).

Sur un autre plan, les organes de la gestion ouvrière peuvent être amenés à s'opposer à des modifications du plan de culture visant, soit à mettre en place un système plus intensif, soit à développer des cultures plus conformes à l'intérêt économique général (reconversion du vignoble) ; leur opposition est dictée, d'une part par le fait qu'une intensification du système cultural est loin de conduire nécessairement à une amélioration des résultats financiers, d'autre part par le fait que la tutelle fait supporter au domaine le coût de la reconversion (49).

NOTES DU CHAPITRE 5

(1) Enquête 1964-1965 sur la structure des exploitations agricoles autogérées, revue Statistique Agricole, n° 2, janvier 1967, MARA, pp.13-15.

(2) Dans son discours de clôture au premier congrès des travailleurs de l'autogestion agricole, le président Ben Bella souligne que "pour être valables, les regroupements devront faire l'objet d'une délibération de l'assemblée générale des travailleurs, et être approuvés par eux", Premier Congrès des fellahs, 25-26-27 octobre 1963, brochure éditée par le Ministère de l'Orientation Nationale, p.26.

Aucun compte ne semble avoir été tenu de cette injonction qui répondait au mécontentement exprimé par les représentants de l'autogestion.

(3) Les regroupements n'ont été fondés, en général, ni sur des considérations sociales, comme on le souligne plus bas dans le corps du texte, ni sur des considérations techniques.

G. Mutin montre que, dans la Mitidja, on a regroupé en une seule exploitation toutes les terres appartenant à plusieurs propriétaires européens : ainsi, on n'a même pas profité du regroupement pour procéder à un remembrement foncier ; au contraire, dans un certain nombre de cas, la parcellisation des exploitations a été fortement aggravée.

G. MUTIN, Le morcellement foncier en terre socialiste, in Annales Algériennes de Géographie, n° 8, pp.165-168.

(4) Pour le problème d'ensemble du remembrement, voir : C. CHAULET, op.cit., tome I, pp.91-93 et surtout G. DUPRAT, op.cit., pp.163-171.

(5) La brève synthèse qui suit repose principalement sur les sources suivantes : I. CLEGG, op.cit., pp.70-74 et chapitre 8 ; G. DUPRAT, op.cit., pp.145-163, 230-239 ; J.P. GUIN, Les institutions agricoles algériennes, Cahiers du Centre de Recherches et d'Etudes sur les sociétés méditerranéennes, CNRS, Paris, 1974 ; M. RAPTIS, op.cit.

(6) Les SAP ont en principe été rebaptisées par l'ONRA, devenant les centres coopératifs de réforme agraire (CCRA). Mais cette nouvelle appellation n'a pas été confirmée par le législateur et le sigle ancien est resté le plus usité. On comprend d'ailleurs cet usage puisque les SAP-CCRA ont continué à fonctionner, dans une large mesure, selon le statut en vigueur avant l'indépendance et ont conservé les caractéristiques qu'elles avaient alors (en particulier, un comportement de banquier plus que de promoteur de l'agriculture).

Sur les SAP de la période coloniale, voir M. LAUNAY, op.cit., pp.223-237 qui se réfère lui-même à M. PARODI, Etude sur le secteur agricole sous-développé en Algérie, 2 tomes, Aix en Provence, novembre 1962 (ronéotypé).

(7) Pour le texte de la circulaire, voir Documents sur l'autogestion, août 1963, op.cit., pp.67, 68. Pour une synthèse des informations disponibles sur le déroulement des élections du printemps 1963, voir I. CLEGG, op.cit., pp.144,145.

(8) C'est du moins le cas en Oranie. Voir G. DUPRAT, op.cit., p.295.

(9) H. AIT AMARA, Etude de quelques conditions de la participation des travailleurs dans les exploitations agricoles d'autogestion, doctorat de troisième cycle, 1970, deuxième partie, p.22 (ronéotypé).

(10) Voir les observations de DUPRAT pour l'Oranie, op.cit., p.295.

(11) C. CHAULET, op.cit., tome II, p.29 et sv.

(12) H. AIT AMARA, op.cit., p.29 ; G. DUPRAT, op.cit., p.310 et sv.
Voir aussi dans le numéro spécial sur l'autogestion des Annales Algériennes de Géographie (n° 8) des constatations similaires dans le cadre de l'analyse de domaines particuliers (domaine "Bouglouf Braiek" étudié par Marc Cote, domaine "Boucetta Ali" étudié par Claude Castevert).

(13) Les enquêtes de terrain disponibles donnent pour tout ce qui précède des indications convergentes. Les analyses les plus systématiques sont celles de C. CHAULET, tome II, p.2 et sv. et de G. DUPRAT, pp.303-310.
(Voir suite de la note page suivante)

On peut aussi se reporter à l'enquête de M. BENACHENHOU qui concerne malheureusement encore la Mitidja (comme les travaux d'Ait Amara et de Chaulet, comme aussi la thèse de Mutin dont il sera question plus loin) : Problèmes sociologiques de l'autogestion agricole en Mitidja, Mémoire, Bordeaux, 1969 (ronéotypé).

(14) M. COTE, Un domaine céréalier de 3.000 hectares dans le Sétifois : "Rouba Tayeb", in Annales Algériennes de Géographie, n° 8, p.146.

(15) Voir surtout DUPRAT, pp.331-333.

(16) C. CHAULET, tome II, p.16 et sv.

(17) Revue Statistique Agricole, n° 7, décembre 1968, MARA, Alger.

(18) Pour la rémunération des travailleurs, voir par exemple C. CHAULET, tome I, pp.155-169.

(19) ibidem.

Aux débuts de l'autogestion, la qualification est celle reconnue par les organes de la gestion ouvrière. Avec l'arrêté du 9 juillet 1964, ce sont des commissions de qualification mises en place par la tutelle qui doivent arrêter les niveaux de qualification des travailleurs : dans la Mitidja, selon Chaulet, l'officialisation des qualifications aurait effectivement eu lieu, aboutissant à des décisions très contestées ; en Oranie, selon Duprat, les tentatives de l'ONRA n'auraient pas abouti du fait notamment de l'opposition du FLN (pp.319-320).

(20) Claudine Chaulet estime qu'à la fin des années 60, les travailleurs permanents les plus défavorisés sont des travailleurs non qualifiés effectuant 200 journées de travail pour un salaire annuel de 1800 DA, tandis que les plus favorisés sont des chefs d'exploitation rémunérés tous les jours et atteignant un salaire de 5.500 DA.

(21) A. BENACHENHOU, Réflexions sur la politique des revenus en Algérie, in Revue algérienne..., mars 1975, pp.7-45.

(22) Source : statistiques du MARA rapportées par J. BOURRINET in Salaires et revenus des travailleurs agricoles en Tunisie et en Algérie, BIT, Genève, 1975, pp.99 et 101.

(23) G. MUTIN, La Mitidja : décolonisation et espace géographique, thèse de doctorat d'Etat, Université d'Alger- Université de Lyon II, trois livres plus un livre d'annexes, Alger, 1974, voir livre II, troisième partie (ronéotypé). Pour le problème d'ensemble des avantages en nature, voir C. CHAULET, tome II, pp.47 et sv.

(24) Voir les textes des résolutions dans la brochure déjà citée du Ministère de l'Orientation Nationale : Premier Congrès des fellahs.

Pour une analyse d'ensemble du congrès, voir DUPRAT : pp.177-186.

(25) C. CHAULET, tome II, pp.42-44.

Il faut accueillir ce jugement avec la plus grande prudence, en particulier à cause du problème de l'évaluation des revenus en nature. Ce qui paraît en tous cas établi, c'est que l'autogestion n'a pas entraîné une transformation qualitative des conditions de vie des travailleurs.

(26) P. BOURDIEU et A. SAYAD, Le déracinement, op.cit, p.170 et sv.

(27) C. CHAULET, tome II, pp.117-121.

(28) ibidem, pp.127-133.

(29) Voir notamment G. MUTIN, op.cit., livre II, troisième partie.

(30) L'autogestion devait s'accompagner dans l'esprit de ses promoteurs d'un effort massif de formation et d'abord d'alphabétisation.

Contentons-nous d'un seul chiffre pour montrer que, malgré l'accent mis dans les proclamations et la propagande, l'alphabétisation réalisée en dehors du système scolaire est restée un phénomène tout-à-fait mineur : une enquête de 1968-1969 recense seulement 23.800 individus ayant suivi des cours d'alphabétisation depuis l'indépendance alors qu'on estime à l'époque à 6,4 millions le nombre d'analphabètes de 6 ans et plus.

Enquête nationale sur la main-d'oeuvre (février 1968-janvier 1969) : analyse des résultats, Sous-direction des statistiques, Alger, première partie, juin 1970, voir le chapitre 2 (ronéotypé).

(31) C. CHAULET, voir tout le point 4 du chapitre III.

(32) Pour l'ensemble de cette analyse du "modèle" de l'exploitation coloniale, voir G. DUPRAT, en particulier pp.355, 356 et aussi p.318.

(33) Par exemple : A. TIANO, Le Maghreb entre les mythes, PUF, Paris, 1967, p.234 et sv. ; T. TIDAFI, op.cit., pp.47-83.

(34) G. DUPRAT, pp.248-255 et Annexe III.

(35) ibidem, p.417 et Annexe III.

(36) Annales Algériennes de Géographie, n° 8, pp.176-177.

(37) En 1967-1968, 76 % des domaines bénéficiaires sont à dominante céréalière, 13 % ont plus de 60 % de vignes. Information reprise à un document de travail du Secrétariat d'Etat au Plan (Bilan financier de l'autogestion, 30 avril 1973).

Voir aussi pour le lien entre les résultats financiers et la nature des spéculations : Annales Algériennes de Géographie, n° 8, pp.176, 177 ; G. DUPRAT, pp.253, 254 ; G. MUTIN, p.565 et sv.

(38) Pour cette question des prix, voir notamment M. OLLIVIER, Révolution agraire et mobilisation des masses, in Revue algérienne..., mars 1973, p.128 et sv.

(39) C. CHAULET, tome I, p.176 et sv.

(40) L'article de synthèse du n° 8 des Annales Algériennes de Géographie (p.173 et sv.) conclut que le secteur agricole européen utilisait 57 millions de journées de travail en 1957 tandis que le secteur socialiste en 1968 en utilisait 58 millions. Quasi stabilité donc.

Mêmes conclusions chez : C. CHAULET, tome I, pp.123-139 ; G. MUTIN, pp.496-506.

G. DUPRAT est plus prudent : il montre que le point de vue de la tutelle est mal étayé (voir par exemple p.248 à 250), mais en même temps, il souligne qu'il est en fait impossible d'évaluer le volume d'emploi du secteur autogéré (variation des estimations ; hétérogénéité de la catégorie des saisonniers) ; pp.289-293 et Annexe IV.

(41) En témoigne le discours de clôture prononcé par le président Ben Bella lors du premier congrès des fellahs. Le président y souligne la nécessité d'une "période d'austérité et de travail acharné pour l'industrialisation de l'Algérie" et insiste sur le rôle du secteur autogéré en tant que "source essentielle de financement pour toute industrialisation".

Premier Congrès des fellahs, brochure citée, pp.36-37.

(42) Les Annales de Géographie (n° 8) soulignent que la stabilité de l'emploi traduirait en fait une double évolution : maintien ou hausse de l'emploi dans les domaines littoraux intensifs, contraction des effectifs en général dans les domaines céréaliers des Hautes Plaines (voir l'article de synthèse). On ne saisit pas les raisons de cette opposition.

(43) J.P. GUIN dresse par exemple un graphique montrant les nombreuses opérations nécessaires à la réalisation de l'achat d'un tracteur (dans les années 70) : il y a 12 opérations distinctes faisant chacune intervenir un organisme ou un service particulier ; Les institutions agricoles algériennes, op.cit., p.39.

Relevons aussi par ailleurs une étude réalisée par le Secrétariat d'Etat au Plan (document de travail ronéotypé, sans titre et sans date, fin 1971) sur les raisons du déficit en 1968-1969 de trois domaines de la vallée du Chélif. Cette étude montre que le manque à gagner dû aux blocages externes suffit à rendre compte du déficit : absence de souplesse dans l'octroi de crédits bancaires, manque de pièces détachées ayant entraîné l'immobilisation de tracteurs, etc.

(44) Voir notamment : M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, Maspero, Paris, 1977, pp.298-299.

(45) Il est souvent souligné que les prestations d'organismes auxquels les domaines sont tenus de s'adresser, pour les réparations de matériel par exemple, reviennent plus chères que celles fournies par le secteur privé. En ce qui concerne les marges bénéficiaires, un document du Secrétariat d'Etat au Plan que nous avons déjà cité (Bilan financier de l'autogestion) estime que le rapport entre prix à la production et prix à la consommation est de 1 à 3 pour les produits agricoles, mais ce document concerne une époque

plus tardive que celle analysée ici (il date de 1973).

Dans la période que nous envisageons, il est arrivé que des coopératives de commercialisation procèdent à une répartition de bénéfices entre leurs employés alors que les domaines dont elles écoulaient la production étaient déclarés déficitaires ; G. DUPRAT, p.413.

Un exemple extrême de la politique "égoïste" poursuivie par certains organismes publics est fourni par le tabac. Evoquons-le brièvement quoiqu'il concerne principalement le secteur privé.

Le tabac est la seule culture industrielle dont l'exploitation par des Algériens avait été encouragée par la colonisation. Avec un succès certain. Après l'indépendance, les prix pratiqués par la coopérative de commercialisation -la Tabacoop- et qui lui sont dictés par la société nationale à laquelle elle revend la production (la Société Nationale des Tabacs et Allumettes) entraînent un déclin brutal des plantations de tabac.

La Tabacoop achète le quintal à 400 DA en 1964, 300 en 1967, alors que les frais culturels s'élèvent à 450-500 DA le quintal. Il faudra attendre 1974 pour qu'il y ait une sérieuse revalorisation du prix d'achat.

G. MUTIN, La Mitidja..., op.cit., pp.415-418.

(46) G. DUPRAT, pp.242, 243.

(47) Citons deux exemples parmi beaucoup d'exemples possibles.

Le quotidien El Moudjahid rapporte (3 octobre 1975) qu'un chef vacher d'un domaine ne mène pas paître ses vaches parce qu'il faudrait leur faire traverser la route et que c'est dangereux!

Un agronome nous signale que dans les domaines de la région de Sidi Bel Abbès on ne coupe pas les onglons des vaches et que certaines en deviennent incapables de marcher (les responsables des domaines prétendent qu'il leur faut une autorisation de la direction de l'agriculture).

(48) C. CHAULET, tome I, p.154. Voir aussi un exemple concret dans un article de C. CASTEVERT : Un domaine autogéré de la région d'Annaba : le domaine "Boucetta Ali", Annales Algériennes de Géographie, n° 8, pp.21-41.

(49) Trois articles du numéro spécial sur l'autogestion (n° 8) des Annales Algériennes de Géographie en donnent des illustrations : les deux articles de M. COTE (pp.73-88 et 129-147) ; celui de P. LENORMAND (pp.51-71).

CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE

1. Le modèle de l'autogestion n'a jamais été appliqué.

L'explication fondamentale de l'échec de ses partisans réside-t-elle dans l'hostilité de l'appareil bureaucratique à un système qui le remet en cause?

Répondre oui à cette question implique de présupposer que l'autogestion constituait un enjeu réel des luttes socio-politiques qui se déroulent dans l'Algérie indépendante.

Or, à notre sens, il faut dire que l'autogestion a échoué parce qu'aucune force sociale ne soutenait (et n'était pas à même de soutenir) un tel projet politique.

Le choix de l'autogestion, on l'a vu, fut le résultat d'une conjoncture politique singulière, de la crise aiguë qui a suivi l'indépendance. Ce fut une formule d'attente, une issue provisoire pour un pouvoir encore fragile qui, en même temps qu'il promulguait l'autogestion, s'engageait, avec la mise en place de l'ONRA, dans une autre politique, une politique de centralisation étatique.

Il y aura sans doute au sein de l'appareil d'Etat des défenseurs résolus de l'autogestion (ainsi, dans l'UGTA et parmi l'intelligentsia), mais ils restent minoritaires, sans grand poids ni sur l'appareil administratif, ni sur l'appareil militaire. Surtout : ils ne peuvent, à travers leur combat pour l'autogestion, mobiliser et organiser des forces sociales (ce qui était, rappelons-le, l'objectif réel de ceux des partisans de l'autogestion qui savaient le système inapplicable sans transformation profonde du régime politique).

Certes, les ouvriers de l'autogestion, agricole ou industrielle, critiquent les organes d'Etat, formulent lors de leurs congrès de nombreuses revendications qui remettent en cause le mode d'intervention de l'Etat,

mais l'attitude des ouvriers reste dominée par l'ouvriérisme, est peu politique. Les ouvriers ne luttent pas pour l'autogestion en tant que système à la fois économique et politique, en tant que mode d'organisation démocratique des unités de production et du pouvoir politique, mais luttent essentiellement, à travers la revendication d'autonomie, pour la défense de leurs intérêts immédiats, contre les blocages bureaucratiques qui compromettent l'efficacité de leur travail, contre la mainmise des organes d'encadrement sur les produits de ce travail (1).

En outre, l'autogestion n'est pas, dans ce contexte historique au moins, un instrument de politisation de la classe ouvrière. D'une part, en effet, elle est plus un facteur de division que d'unification de la classe ouvrière, et cela parce qu'elle tend à mobiliser les travailleurs pour la défense seulement de leur unité de production (comme en témoigne la mise en avant de la revendication d'autonomie), parce qu'aussi elle conduit au développement d'une élite ouvrière relativement coupée de la masse des travailleurs et bureaucratisée (2). D'autre part, réforme agraire partielle, bénéficiant aux seuls ouvriers permanents, la mise en autogestion des fermes coloniales contribue à dissocier le sort des salariés agricoles de celui des masses paysannes, alors que le rôle politique de la classe ouvrière ne pouvait s'affirmer qu'à travers le renforcement de sa solidarité avec la paysannerie.

2. Le système qui se substitue en fait à l'autogestion est marqué par sa faible efficacité économique. Les facteurs particuliers d'explication que nous avons relevés (bureaucratisme, inadéquation des prix, faible motivation des travailleurs) renvoient fondamentalement aux caractéristiques de l'Etat qui exerce son emprise sur l'ancien secteur colonial. Centralisateur et autoritaire, cet Etat développe un appareil caractérisé par sa lourdeur (gonflement de l'administration) et son peu de cohésion (l'appareil est segmenté et ses différents segments tendent à fonctionner selon une logique et selon des intérêts particuliers). L'insuffisance de personnel qualifié aggrave encore les dysfonctionnements du système.

Ces traits se retrouvent singulièrement au niveau de l'organe chargé de la tutelle. L'ONRA, on l'a vu, vise à concentrer le maximum de pouvoirs entre ses mains. C'est un énorme appareil qui en arrivera à employer 3.103 personnes (3). L'Office dispose de très peu de techniciens (il recrute son personnel sur des bases essentiellement politiques : ainsi, en fonction de la participation à la guerre de libération nationale) (4).

Les promoteurs de l'idée d'autogestion avaient bien essayé, faute de pouvoir contrôler le processus d'ensemble d'édification du nouvel Etat, de mettre en place pour l'encadrement de l'autogestion des structures étatiques parallèles (le sous-ensemble formé par le conseil communal d'animation de l'autogestion, le BNBV-BNASS et au sommet le président du Conseil), mais cette tentative devait globalement échouer : les partisans de l'autogestion ne pouvaient s'appuyer sur aucune organisation populaire ; le président Ben Bella, plus soucieux de construire un appareil d'Etat que de créer des structures de contre-pouvoir, ne soutenait pas de manière conséquente le projet autogestionnaire.

3. On peut dire que le type d'exploitation qui se met empiriquement en place lors de la première étape de la réforme agraire est plus proche d'un modèle de ferme d'Etat que d'un modèle autogéré ou coopératif, mais il faut apporter une triple précision à cette appréciation.

a) L'Etat algérien est centralisateur mais peu centralisé ; l'appareil d'Etat -on l'a dit- est doté d'une faible cohésion. Sa domination sur les fermes autogérées s'exerce principalement, les premières années, à travers l'ONRA. Or, l'ONRA, comme on le soulignait fréquemment à l'époque, c'était, jusqu'à un certain point, un Etat dans l'Etat, non l'instrument d'un pouvoir politique unifié.

b) La tutelle est centralisatrice, autoritaire, mais elle n'a pas toujours les moyens de ses ambitions. Plutôt qu'à une application partielle du modèle juridique originel, plutôt qu'à l'adoption d'une nouvelle subdivision des compétences se substituant à celle définie en mars 1963, la marge d'autonomie laissée aux domaines correspond aux limites de la capacité d'intervention de la tutelle, aux limites de sa capacité à diriger effectivement le procès de production.

c) Le choix politique de l'autogestion n'est pas totalement dépourvu d'efficacité sur l'évolution réelle des rapports socio-économiques. Il contribue, d'une part à encourager la résistance des domaines aux empiètements de la tutelle, d'autre part à expliquer l'accent qui sera mis dans les tentatives de réforme de l'autogestion sur l'octroi d'une autonomie effective aux domaines.

4. L'opposition de l'appareil d'Etat à l'expérience autogestionnaire n'explique pas l'échec de l'autogestion, mais il y a bien conflit entre la bureaucratie et les travailleurs de l'autogestion.

Ce conflit, on l'a dit, n'a pas pour enjeu l'autogestion : il a pour enjeu l'autonomie des domaines et dès lors la maîtrise du produit ; il a pour enjeu aussi l'efficacité de la gestion.

Le conflit entre bureaucrates et travailleurs de l'autogestion renvoie à un aspect fondamental de l'évolution de la formation sociale algérienne : la tendance à la monopolisation du pouvoir politique et du pouvoir sur les moyens de production par l'appareil étatique.

Cependant, on ne peut, à notre sens, voir dans le développement des contradictions entre la bureaucratie et les travailleurs (dont les "autogestionnaires" constitueraient l'avant-garde) l'aspect central du processus en cours (5).

La formation sociale est caractérisée par d'autres contradictions fondamentales : avant tout celles qui sont liées à la dépendance de l'Algérie (encore concrétisée à l'époque de Ben Bella par la mainmise du capital étranger sur les grandes entreprises non agricoles) et au poids d'une bourgeoisie nationale surtout commerçante et foncière.

Les contradictions sociales, les antagonismes et les luttes de classes sont diversifiés, n'ont pas de centre.

Et c'est par rapport aux différents enjeux que ces contradictions définissent qu'il faut analyser la position du pouvoir politique et de la bureaucratie dans le champ des rapports de classes. Les principaux de ces enjeux sont : par quel système remplacer l'autogestion? selon quelles modalités généraliser la réforme agraire? quelle politique adopter à l'égard des secteurs d'activité qui n'ont pas encore été réformés : banques, assurances, grandes entreprises industrielles et minières et dans quelle voie de développement économique s'engager?

Le régime Ben Bella n'aura pas le temps -et peut-être n'avait pas les moyens- de sortir de l'impasse du débat politique sur l'autogestion et d'affronter les autres tâches.

On verra dans la quatrième partie dans quel sens s'orientera progressivement le régime du président Boumediène.

NOTES DES CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE

- (1) Voir notamment I. CLEGG, Workers' Self-Management in Algeria, op.cit., pp.170-176.
- (2) Sur ce thème, voir M. LAKS, Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie (1962-1965), EDI, Paris, 1970, voir par exemple p.306.
- (3) J.P. GUIN, Les institutions agricoles algériennes, op.cit., p.17.
- (4) A. MAHSAS, L'autogestion en Algérie, op.cit., p.133 et sv.
- (5) Nous visons ici la thèse centrale de deux des ouvrages mentionnés dans les notes précédentes : celui de I. CLEGG (voir pp.148-151 et le chapitre 10) et celui de M. LAKS (voir notamment pp.206-216, 277-288).

TROISIEME PARTIE

STRUCTURES DE LA PRODUCTION ET RAPPORTS DE CLASSES DANS
L'AGRICULTURE PRIVEE A LA VEILLE DE LA REVOLUTION AGRAIRE

Ce n'est qu'à partir des années 1969-1971, avec les réformes de l'autogestion, avec les débuts de la planification (le premier plan quadriennal couvre la période 1970-1973) et surtout avec l'extension de la réforme agraire au secteur privé (ordonnance du 8 novembre 1971 portant révolution agraire), qu'on peut parler d'une politique agraire globale du gouvernement algérien.

Jusque là, aucune mesure d'envergure n'est prise modifiant la situation et les tendances d'évolution de l'agriculture privée.

La première étape de la réforme agraire a entraîné peu d'effets pour la paysannerie indépendante.

L'accroissement du volume d'emploi et de la masse de revenus distribués est peu sensible. Faute d'une réorientation de la production dans l'ancien secteur colonial, les terres les plus fertiles et les mieux mises en valeur continuent à ne bénéficier qu'à une fraction relativement faible de la population agricole. Ainsi, en 1968, on estimait que le secteur socialiste (1) regroupait 30 % de la superficie agricole utile et produisait 60 % du revenu brut de la production végétale, mais faisait vivre moins d'1/5 de la population agricole (1,1 sur 6,1 millions de personnes) (2).

La dualité entre le secteur modernisé de l'agriculture (pour le principal : l'agriculture autogérée mais aussi une partie de l'agriculture privée) et le secteur dit "traditionnel" n'est pas atténuée. Le lien principal entre les deux secteurs reste celui du travail saisonnier. Lors de la campagne 1968-1969, par exemple, le secteur socialiste a eu recours à un nombre de travailleurs saisonniers égalant presque celui de ses permanents (123.000 contre 133.000) (3). Et la mise en place de l'autogestion n'a en rien modifié la condition de ces travailleurs occasionnels.

D'autre part, les interventions directes de l'Etat en faveur de l'agriculture privée sont de faible envergure et, n'étant pas intégrées à des programmes globaux et à des réformes de structures, soit consistent en de simples mesures d'assistance, soit bénéficient aux agriculteurs déjà les plus favorisés (4).

Une dizaine d'années après l'indépendance, l'agriculture privée présente les mêmes traits fondamentaux qu'à la fin de la période coloniale.

Aussi, dans cette troisième partie, aurons-nous avant tout pour objectif d'approfondir l'analyse du chapitre 2 qui portait sur la situation de la paysannerie dans la dernière phase de la colonisation ; nous mettrons peu l'accent sur les transformations qu'on enregistre d'une période à l'autre.

L'analyse plus systématique et plus approfondie du secteur agricole privé à laquelle nous allons procéder (dans les chapitres 7 et 8) implique de préciser d'abord la problématique à l'intérieur de laquelle nous nous situons. Ce sera l'objet du chapitre 6.

NOTES

(1) A cette date, on regroupe sous l'appellation de secteur socialiste, le secteur autogéré, mais aussi un certain nombre de coopératives agricoles d'anciens moudjahiddines (CAAM) créées à partir de 1963 sur des terres soustraites à l'autogestion. Les CAAM occupent environ 300.000 ha, soit 12 % du secteur socialiste.

(2) Données de la revue Statistique Agricole reprises dans le n° 8 des Annales Algériennes de Géographie (p.204).

(3) Revue Statistique Agricole, Série Etudes et Enquêtes, n° 8, 1971.

(4) La part du budget de l'Etat consacrée à l'agriculture se situe, selon les années, entre 10 et 15 % alors que, selon le recensement de la population de 1966, la population active agricole s'élève à 56 % de la population active totale. De plus, une faible part du budget de l'agriculture bénéficie au secteur traditionnel. C'est encore vrai, notons-le, avec le premier plan quadriennal sur l'analyse duquel nous reviendrons au cours du chapitre 9. Le plan prévoit un volume d'investissements agricoles (y compris l'hydraulique agricole) de 4.017 millions de DA, soit 14,4 % du total des investissements.

Il est impossible de faire la part exacte entre les crédits bénéficiant au secteur moderne et ceux bénéficiant au secteur traditionnel, mais l'analyse du plan montre, d'une part que le poste hydraulique (plus du quart des investissements) concerne surtout l'équipement de grands périmètres irrigués où sont concentrées beaucoup d'exploitations autogérées et de gros exploitants privés, d'autre part que la majeure partie des investissements dans les domaines de la production végétale et du matériel agricole bénéficient au secteur socialiste. Restent alors 709 millions de DA (18 % des crédits agricoles) pour les forêts, la défense et restauration des sols, l'infrastructure, et 744 millions de DA (19 %) qui, pour le principal, sont directement destinés à des interventions en faveur de l'agriculture privée (production animale, crédits de plein emploi, prêts aux agriculteurs).

(Voir suite de la note page suivante)

Voir le Rapport Général du Plan Quadriennal 1970-1973, RADP, janvier 1970. Jusqu'à la révolution agraire, les principales mesures concernant spécifiquement l'agriculture traditionnelle sont, d'une part les mesures prises dans le cadre des programmes d'équipement local (PEL) réalisés par les communes, d'autre part les prêts d'équipements aux agriculteurs privés (dits prêts aux "petits fellahs") octroyés par le secteur bancaire ou les SAP à partir de 1966.

Une étude de l'Association Algérienne pour la Recherche Démographique, Economique et Sociale (Etude sur les programmes d'équipement local des communes, AARDES, avril 1972) montre que les PEL consistent en mesures pointillistes de faible envergure.

D'autre part, les prêts aux agriculteurs sont attribués, comme pendant la période coloniale, selon des critères de solvabilité, par des commissions au sein desquelles les petits fellahs sont très peu représentés.

Voir notamment un mémoire de N. ABDI cité par P. LUCAS (P. LUCAS, La réforme agraire en Algérie, in L'homme et la société, n° 27, janvier-mars 1973, pp.131-142).

C H A P I T R E 6

CONCEPTS ET DEMARCHE

On procédera, dans ce chapitre, à l'examen d'un certain nombre de travaux marxistes sur la question agraire. Cela nous permettra de préciser la problématique que nous engageons, en mettant en lumière le contexte de débats théoriques et de recherches dans lequel s'inscrit notre analyse de l'évolution des structures agraires algériennes.

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous situerons, par rapport à cette problématique, la démarche que nous suivons dans les chapitres 7 et 8.

1. L'ANALYSE LENINISTE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITALISME DANS L'AGRICULTURE

Quand on s'interroge sur l'approche matérialiste historique de la question agraire, ce sont les travaux de Lénine qui doivent être considérés le plus attentivement. Lénine est en effet, parmi les "classiques" du marxisme, celui qui a consacré les études les plus précises et les plus développées à l'agriculture.

Certes, on trouve chez Marx aussi de longues analyses sur la question agraire, mais il faut bien voir que Marx, d'une part n'étudie pas cette question globalement pour elle-même, mais l'aborde sous un angle particulier, que d'autre part il en fait une approche seulement théorique, non une analyse concrète.

Il est nécessaire de justifier cette remarque par un bref exposé de l'approche de Marx, puisqu'il arrive que des travaux sur la théorie matérialiste historique de l'agriculture moderne ne soient, pour l'essentiel, qu'un commentaire des textes du "Capital" (1). De plus, cet exposé nous servira d'introduction aux analyses de Lénine.

11. La question agraire chez Marx

C'est à la sixième section du troisième livre du "Capital" (intitulée: Conversion du surprofit en rente foncière) que Marx traite principalement de la question agraire.

Dans les sections précédentes, il a montré comment la plus-value apparaît sous la forme du profit et comment le profit se partage en intérêt du capital et en profit d'entreprise. Dans la sixième section, Marx analyse alors comment, dans la sphère de la production agricole, des formes de surprofit sont appropriées par le propriétaire du sol sous forme de rente foncière : rente différentielle, quand le propriétaire foncier bénéficie d'un surprofit du fait d'une terre de meilleure qualité ou mieux disposée, rente absolue, quand le propriétaire, du fait de son monopole sur un facteur naturel existant en quantité limitée, prélève, au titre seulement de propriétaire foncier, une part de la valeur produite.

Autrement dit, Marx ne s'intéresse ici à l'agriculture que du point de vue des rapports de distribution, que dans la mesure où l'existence (en un sens anachronique sous le capitalisme) de la propriété foncière conduit à détourner, au profit des propriétaires du sol, une fraction de la plus-value que les capitalistes actifs, industriels (ainsi, les fermiers) ont tirée de l'exploitation des ouvriers (2).

C'est donc commettre une lourde confusion que de chercher dans "Le Capital" l'ensemble des concepts permettant de rendre compte de l'évolution des rapports agraires sous le capitalisme. Le faire conduit à mettre au premier plan l'analyse quantitative de la valeur et l'analyse de sa répartition, alors que la question centrale dans l'agriculture comme dans l'industrie est celle de l'évolution du système des rapports de production et des forces productives.

Sur cette dernière question, qui est fondamentalement dans l'histoire moderne celle de la transformation des modes de production et des rapports de classes dans l'agriculture sous l'effet de la domination du capitalisme, on trouve un certain nombre d'indications chez Marx, mais qui restent fragmentaires et très générales.

X

Marx souligne d'abord que le développement des rapports marchands et capitalistes dans une formation sociale provoque la transformation des formes de propriété antérieures du sol (ainsi, la transformation du régime féodal où la propriété du sol n'est qu'un "accessoire" de la propriété du seigneur sur le serf et a pour contenu économique un rapport d'exploitation spécifique, le système de la rente en travail, de la corvée (3)). En même temps que se met en place le régime de la propriété foncière moderne, c'est-à-dire le régime de la rente en argent, les rapports de production agraires connaissent deux types d'évolution principaux : d'une part, apparition de la propriété paysanne libre (de la paysannerie parcellaire) par rachat de terres aux propriétaires fonciers (avec la destruction du régime féodal de propriété, la terre est devenue une marchandise) ; d'autre part,

développement du fermage capitaliste - système où le fermier exploite des travailleurs salariés et abandonne une partie de la plus-value au propriétaire foncier sous forme de rente (4).

Il y a donc combinaison d'une agriculture familiale indépendante et d'une agriculture capitaliste. Mais, pour Marx, cette combinaison caractérise la période de transition entre féodalisme et capitalisme. La consolidation du mode de production capitaliste entraînerait l'inévitabile déclin de la paysannerie parcellaire (la faiblesse de cette paysannerie tient principalement, selon Marx, d'une part à l'isolement des producteurs et à l'absence de concentration des moyens de production s'opposant à un développement de la division du travail, d'autre part à l'insuffisance des capitaux pouvant être investis productivement par le paysan parcellaire du fait, en particulier, du régime de la propriété privée de la terre, obligeant le paysan à s'endetter pour l'achat initial de terre et pour le rachat à chaque génération de la part des héritiers qui quittent l'exploitation) (5).

L'affirmation de la supériorité technique et économique de la grande exploitation dans l'agriculture moderne est une application particulière de la thèse sur le capitalisme comme mode de production qui tend à établir sa domination générale sur la société et à éliminer les autres formes de production. Cette affirmation et cette thèse sont au fondement des recherches marxistes ultérieures - en particulier de celles de Kautsky et de Lénine- ; elles expliquent que l'axe des principaux travaux empiriques sur l'agriculture conduits dans la perspective du matérialisme historique soit l'analyse du développement du capitalisme dans l'agriculture.

X

Cependant, l'approche de Marx ne se réduit pas à retrouver dans l'agriculture les mêmes lois de développement économique que dans l'industrie. Marx met l'accent aussi sur la complexité de la question de l'évolution de l'agriculture.

D'une part, il souligne à plusieurs reprises la spécificité de l'agriculture : existence de la rente foncière stérilisant du capital, dépendance à l'égard des conditions naturelles (6), lenteur et manque d'uniformité dans le développement du capitalisme agraire (7).

D'autre part et surtout, dans la seule analyse historique d'une paysannerie à laquelle il procède -l'analyse de la paysannerie française dans "Le 18 brumaire de Louis Bonaparte"-, Marx montre que des facteurs, en particulier politiques (recherche par le pouvoir politique de l'appui des masses paysannes), peuvent contrecarrer la tendance à l'éviction de la paysannerie parcellaire. Le capitalisme s'accommode alors du maintien de la petite paysannerie, en dépouillant le paysan de son surproduit (par le régime des hypothèques, le système des impôts...).

En outre, dans "Le 18 brumaire..." encore, Marx ébauche une analyse de la position de classe spécifique (sur les plans économique, politique, idéologique) de la paysannerie parcellaire, montrant que cette position ne se réduit pas à celle d'une catégorie intermédiaire entre prolétariat et bourgeoisie qui combinerait des traits de l'une et de l'autre classe fondamentale (8).

Ce qu'observe d'abord Marx c'est que la paysannerie parcellaire a une situation à ce point particulière qu'on ne peut y voir une classe sociale au sens plein : elle constitue une classe dans la mesure où son genre de vie, sa culture, etc. l'opposent aux autres classes ; elle ne constitue pas une classe "dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale, ni aucune organisation politique" (p.258).

Marx montre, en même temps, que la petite paysannerie ne peut être analysée simplement comme une couche intermédiaire entre les deux classes fondamentales, mais que la condition paysanne a des traits spécifiques qui marquent profondément les attitudes politiques et l'idéologie de la paysannerie : ainsi, la propriété, pour le paysan

parcellaire, ne représente pas un simple titre juridique, mais un rapport vécu à la terre fondant un patriotisme paysan (le patriotisme comme "forme idéale du sentiment de propriété") (p.262) ; ainsi encore, dépendant à l'égard des forces naturelles et en même temps à l'égard du système capitaliste dominant, le paysan est enclin à la religiosité (p.262) et à une attitude de soumission envers l'autorité (p.258) ("l'hypothèque que le paysan possède sur les biens célestes garantit l'hypothèque que le bourgeois possède sur les biens des paysans" p.83).

Il ne s'agit pas de faire de ces quelques pages de Marx le substitut d'une sociologie marxiste de la paysannerie, mais simplement de voir qu'elles ouvrent des perspectives de recherche autres que la simple application/adaptation des concepts mis au point pour l'analyse des classes non agraires.

On verra l'importance de cette remarque.

12. Divergence ou parallélisme dans l'évolution de l'agriculture et de l'industrie. La position de Lénine

Dans "Le Capital", Marx affirme, on l'a dit, le nécessaire déclin du mode de production de la paysannerie parcellaire, c'est-à-dire d'une petite agriculture familiale et marchande.

Or, l'évolution des structures agraires dans les formations sociales capitalistes devait montrer la persistance d'une agriculture de ce type.

Ainsi, les recensements agricoles américains de 1900 et 1910, analysés par Lénine, illustrent, d'une part, le fait que l'évolution des structures agraires sous le capitalisme ne va pas systématiquement dans le sens d'une accentuation de la concentration foncière, d'autre part, le fait que les exploitations de superficie intermédiaire, qui se maintiennent ou se renforcent, recourent souvent au seul travail familial (9).

Ne faut-il pas en conclure que les deux traits centraux du mode de production capitaliste -l'accumulation des moyens de production, sous la forme de capital, entre les mains d'une petite minorité et l'exploitation d'une main-d'oeuvre salariée- ne sont pas réalisés par cette évolution et que l'agriculture suit une voie non capitaliste?

Lénine rejette cette conclusion. Dans son étude consacrée à l'agriculture des Etats-Unis ("Nouvelles données sur les lois de développement du capitalisme dans l'agriculture"), il avance deux principaux arguments théoriques pour montrer qu'il y a bien évolution parallèle de l'agriculture et de l'industrie, qu'il y a bien dans les deux secteurs un unique processus fondamental de renforcement des rapports capitalistes (10). Notons que la valeur de la démonstration statistique à laquelle il procède est fonction de la pertinence de ces deux arguments. Nous pouvons donc nous arrêter à l'analyse de cette argumentation théorique.

1° Dans l'agriculture, la concentration des capitaux et de la production qui accompagne le développement du capitalisme ne se réalise pas seulement par la concentration foncière, mais aussi par l'intensification, c'est-à-dire par un investissement accru de capital (sous forme de matériel agricole, d'engrais, de forces de travail...) sur une même superficie (p.61).

Il y a dès lors, souligne Lénine, deux formes opposées de développement du capitalisme dans l'agriculture quand on considère l'orientation imprimée aux forces productives (notons que cette distinction recoupe, sans lui être identique, la distinction léniniste entre "voie prussienne" et "voie paysanne" de développement du capitalisme que nous avons évoquée en fin de chapitre 2) :

- d'une part, l'accroissement de l'étendue d'exploitations continuant à reposer sur une base technique ancienne ;

- d'autre part, la création de nouvelles exploitations "petites et très petites par leur superficie et pratiquant des cultures marchandes spécialisées, caractérisées, pour une superficie très réduite, par un très grand volume de la production et un très large emploi du travail salarié" (p.59).

Et, ajoute Lénine, c'est cette seconde forme qui exprime la

"voie fondamentale du développement de l'agriculture capitaliste" :

"la petite exploitation, tout en restant petite par l'étendue de la terre, se transforme en grande exploitation par le volume de la production, par le développement de l'élevage, par la quantité d'engrais employée, par le développement de l'emploi des machines, etc..." (p.72).

2° Ainsi, l'évolution de la concentration foncière est un mauvais indice de l'évolution des rapports de production et des forces productives. La "petite" agriculture peut être une agriculture capitaliste. Mais il reste que souvent les petites exploitations ouvertes au marché, réalisant une forte intensification, n'utilisent pas de main-d'oeuvre salariée.

Ne faut-il pas analyser dès lors cette petite agriculture marchande comme un système à part et voir dans son renforcement la preuve de la vitalité, du dynamisme d'une agriculture non capitaliste?

Lénine répond en soulignant qu'il faut distinguer entre la forme et le contenu des rapports économiques (pp.28, 29, 100, 101).

Les économistes "bourgeois" caractérisent la petite agriculture comme un système spécifique parce qu'elle serait fondée sur le travail personnel du producteur et de sa famille. Mais par là, ils mettent en avant un trait qui est commun à des petits producteurs situés dans des contextes historiques radicalement différents. Ce qu'il faut voir, c'est le contenu concret des rapports économiques dans un contexte historique défini.

En régime capitaliste, le petit producteur devient un producteur de marchandises. C'est dès lors en un sens seulement formel qu'on peut dire que son produit est son propre produit, le produit de son travail personnel. En tant que marchandise, le produit du petit paysan est un produit social, est porteur d'une valeur et d'un prix déterminé par le jeu des lois générales du mode de production capitaliste et non pas directement par le travail du paysan.

Marx notait que le cultivateur indépendant cumule, dans un régime social capitaliste, un triple statut (mais il précisait qu'il s'agit d'un raisonnement par "analogie", juste "jusqu'à un certain point") :

- il est son propre ouvrier et comme tel se paie un salaire (la part du produit nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille) ;

- propriétaire de moyens de production revêtant, en général, la forme d'un capital, il peut prétendre à un profit comme tout entrepreneur capitaliste (ce n'est pas grâce à son travail, mais c'est grâce à la possession des moyens de production que le petit cultivateur peut s'approprier du profit ; la masse de travail qu'il peut mettre en valeur sous forme de profit ne dépend pas de la grandeur du surtravail qu'il a lui-même fourni, mais dépend du taux général de profit) ;

- propriétaire foncier, enfin, le petit cultivateur "se verse à lui-même une rente" (11).

Pour Lénine, c'est la condition de propriétaire et de marchand du petit paysan, lui donnant la possibilité de se procurer (en fonction de l'état du marché, de sa position sur ce marché, des années agricoles) profit et rente, qui détermine essentiellement, en régime capitaliste, sa position de classe. Lénine écrit notamment : "Les petits agriculteurs, en tant que classe, ne peuvent pas ne pas aspirer à l'augmentation des prix des produits agricoles, et cela équivaut à leur participation, aux côtés des gros agriculteurs, au partage de la rente foncière ; ils deviennent solidaires des propriétaires fonciers contre le reste de la société" (p.101).

Ainsi donc, les petits producteurs marchands, sans être de véritables capitalistes, fonctionnent déjà selon une logique capitaliste de recherche du profit et d'accumulation de capital. C'est ce qui conduit Lénine à souligner, dans un autre texte, qu'il y a une "tendance intérieure, inéluctable dans le régime social actuel, immanente à tout petit producteur à se transformer en petit capitaliste" (12).

Dès qu'il devient un peu aisé, le petit paysan, en même temps qu'il continue à investir du capital supplémentaire, recourt à du travail salarié et peu importe, ajoute Lénine (peu importe du point de vue de l'analyse des processus fondamentaux), que ce soit à une faible échelle.

Autre face de ce processus : la majorité des petits paysans, impuissants à résister à la concurrence capitaliste, malgré la restriction de leurs besoins et l'intensification de leur travail, s'appauvrissent et tendent à se prolétarianiser (13).

13. L'analyse des différenciations de classes dans la paysannerie

Le point précédent met déjà en lumière l'essentiel de l'analyse léniniste de l'évolution de la structure de classes dans l'agriculture. Il y a, pour lui, transformation de l'ensemble des rapports de classes en fonction de l'opposition fondamentale entre bourgeoisie capitaliste et prolétariat. Plus précisément : les différentes couches de la paysannerie impliquées dans le processus de développement des rapports sociaux capitalistes tendent à ne plus être que des catégories intermédiaires sur un continuum qui va de l'entrepreneur capitaliste de l'agriculture à l'ouvrier agricole.

Dès lors, comme le souligne Louis Perceval, se situant bien par là dans la problématique léniniste, analyser les couches de la paysannerie requiert des critères permettant de déterminer leur appartenance à l'une ou l'autre des classes fondamentales ou de déterminer une tendance à rejoindre une des deux classes. Deux critères jouent un rôle décisif dans les classifications opérées par Lénine :

- l'emploi de main-d'oeuvre salariée ;
- la capacité de reproduction simple ou élargie.

Le premier de ces critères, commente Perceval, est un "critère de classe", c'est-à-dire permet de décider de l'appartenance à la classe des capitalistes, le second de ces critères est un "critère d'appareillement de classe", c'est-à-dire permet le classement des couches ni bourgeoises,

ni prolétariennes selon que leur situation se rapproche plus ou moins de celle de l'une ou l'autre des deux classes fondamentales (14).

Le recours à ces critères conduit Lénine à distinguer quatre groupes, quatre situations de classe principales, au sein de la paysannerie dans la phase de développement du capitalisme dans l'agriculture :

1. "Les semi-prolétaires ou paysans parcellaires, c'est-à-dire ceux qui tirent leurs moyens d'existence partie du travail salarié dans les entreprises capitalistes agricoles et industrielles, partie en exploitant le lopin de terre qui leur appartient ou qu'ils louent et qui ne fournit qu'une portion de la subsistance de leur famille" (ils sont donc en-deçà du seuil de la reproduction simple) ;

2. "la petite paysannerie, c'est-à-dire les petits agriculteurs disposant, en toute propriété ou en location, de si petites parcelles que, tout en couvrant les besoins de leur famille et de leur exploitation, ils ne recourent pas à la main-d'oeuvre étrangère" ;

3. la "paysannerie moyenne", c'est-à-dire les "petits cultivateurs qui possèdent en toute propriété ou qui louent, eux aussi, des parcelles peu étendues, lesquelles cependant 1° leur procurent généralement, en régime capitaliste, non seulement les modestes moyens permettant l'entretien de leurs familles et de leurs exploitations, mais également la possibilité d'un certain excédent susceptible d'être capitalisé, tout au moins dans les bonnes années, et qui 2° recourent assez souvent (par exemple, dans une exploitation sur 2 ou 3) à de la main-d'oeuvre salariée" ;

4. la "grosse paysannerie", c'est-à-dire les "entrepreneurs capitalistes de l'agriculture" ; ceux-ci emploient "en règle générale, plusieurs ouvriers salariés et n'ont de commun avec la paysannerie que leur bas niveau culturel, leur mode de vie et le travail physique qu'ils fournissent dans leur exploitation".

Notons qu'à côté de ces couches produites par la "décomposition" interne de la paysannerie sous l'impact du développement des rapports capitalistes, Lénine distingue encore les "gros agrariens", c'est-à-dire des gros exploitants capitalistes ou des grands propriétaires recourant au fermage, qui ne sont pas, pour la plupart, issus de la paysannerie, mais qui sont surtout des "descendants des féodaux" ou des "magnats de la finance" (15).

14. Problèmes soulevés par les analyses de Lénine

Les analyses de Lénine restent une référence centrale, mais au lieu de décréter que "Le développement du capitalisme en Russie" est "l'unique ouvrage de sociologie scientifique qui existe au monde" (16), il vaut mieux essayer de mettre en lumière les limites de la démarche léniniste, les difficultés qu'elle soulève, afin de voir comment aller plus loin dans l'"analyse concrète de la situation et des intérêts des différentes classes" -intention fondamentale de Lénine (17).

Pour Lénine, l'objet de l'analyse scientifique est de saisir les tendances fondamentales. Ainsi, souligne-t-il, il ne s'agit pas dans l'étude de la question agraire d'accumuler des monographies sur les multiples formes selon lesquelles se maintient une petite agriculture, mais il s'agit de "représenter le processus (d'évolution des structures agraires -GDV) dans son ensemble" et dans ses tendances essentielles (18).

Outre ces préoccupations scientifiques, des préoccupations politiques contribuent à expliquer les orientations de l'analyse léniniste. Lénine, dans la période antérieure à la première guerre mondiale pendant laquelle il rédige ses principaux travaux sur l'agriculture, croit à l'inévitabilité d'une phase bourgeoise et capitaliste d'évolution en Russie et assigne pour objectif au prolétariat et à son parti de prendre la tête non d'une révolution socialiste, mais d'une révolution "démocratique bourgeoise" liquidant la féodalité et ses séquelles (19). Il vise dès lors, à travers ses analyses sur l'agriculture, à infirmer les thèses des populistes russes qui soulignaient la faiblesse du développement du

capitalisme dans l'agriculture russe et voyaient dans la survivance des communautés rurales (le système du mir) le moyen d'un passage direct au socialisme (20).

A l'encontre des populistes, Lénine entend montrer que la paysannerie communautaire est déjà profondément pénétrée par les rapports capitalistes et ne peut être le support d'une autre évolution. L'agriculture russe ne constitue pas une exception mais l'illustration d'une loi générale que Lénine vérifie aussi sur d'autres exemples, en particulier ceux des agricultures nord-américaine et danoise (21) : dans toutes les formations sociales où le mode de production capitaliste a atteint un certain développement, il y a éviction de la petite paysannerie par la grosse production de type capitaliste.

La démarche de Lénine apparaît pertinente par rapport à l'objectif central qu'il poursuit. Ainsi, dans "Le développement du capitalisme en Russie", il démontre bien la domination sur les campagnes russes du mode de production capitaliste et la transformation profonde des structures économiques et sociales qu'elle produit : concentration de la terre et du capital d'exploitation au profit de deux types d'entreprises agricoles capitalistes (latifundia féodaux modernisés, exploitations de la bourgeoisie paysanne), développement du machinisme, extension d'une agriculture commerciale.

Les limites de la démarche de Lénine tiennent alors au fait qu'il en reste à une approche assez étroitement économique du développement du capitalisme dans l'agriculture et fonde sur celle-ci son analyse des classes sociales.

Pour l'essentiel, sa démonstration repose sur une analyse secondaire des statistiques officielles qui lui permet de voir les valeurs que prennent, dans différentes strates d'exploitation (strates définies, en fonction du type d'agriculture et des données disponibles, par la superficie ensemencée, le nombre de bêtes de trait possédées, etc.), des indices de développement des rapports de production capitalistes (recours à une main-d'oeuvre

salariée, commercialisation du produit, utilisation d'instruments agricoles perfectionnés, propriété ou location des moyens de production et de la terre, etc.).

Par là, il aboutit, comme nous l'avons dit, à classer les différentes couches de la paysannerie sur une échelle allant du paysan prolétarisé au gros agrarien, mais il n'analyse pas dans sa complexité la position de classe spécifique de chaque groupe. En particulier, on peut souligner qu'adoptant un point de vue unilatéral, étudiant l'évolution de la paysannerie sous l'angle de l'extension des rapports capitalistes, Lénine accorde peu d'attention au processus à travers lequel sont reproduits, sous une forme transformée, d'anciens rapports sociaux (22).

Il n'étudie pas concrètement les combinaisons de traits "modernes"/"traditionnels", capitalistes/non capitalistes qui caractérisent les types d'exploitation et les groupes de la paysannerie.

Or, l'absence d'analyse des caractéristiques propres de structure et de fonctionnement des différentes catégories d'exploitants fait d'autant plus problème que des raisons structurelles, ignorées ou sous-estimées par Lénine, s'opposent dans l'agriculture à la réalisation, au même degré que dans le secteur industriel, de la bipolarisation capital/travail. On développera cette question au point suivant.

Pour le moment, soulignons encore le risque d'arbitraire pesant sur une démarche qui voit dans la paysannerie une catégorie intermédiaire : selon qu'ils privilégient tel ou tel trait caractérisant une couche de la paysannerie (en fonction le plus souvent de la conjoncture politique), les analystes la font basculer du côté de la bourgeoisie ou du côté du prolétariat. Abstraction est faite dans cette approche de la situation propre de la paysannerie, de la complexité essentielle qui la définit dans le contexte d'une formation sociale dominée par le mode de production capitaliste (23).

Kautsky, dans "La question agraire", insistant sur le bas niveau de vie des "moyens paysans" (paysans produisant, au moins en partie, pour

le marché et n'employant pas, ou très peu de salariés) souligne que leur condition est proche de celle des ouvriers : souvent incapables de s'assurer un profit et une rente ou obligés de consacrer leur surproduit au rachat d'une terre hypothéquée, ils disposent d'un revenu qui équivaut en fait à un salaire ouvrier (24).

Lénine, mettant l'accent, on l'a vu, sur l'intégration au marché et la forme du revenu (pouvant inclure profit et rente), analyse dans "Le développement du capitalisme en Russie" les mêmes catégories paysannes comme une petite bourgeoisie, en entendant par là, la fraction inférieure de la bourgeoisie rurale (25).

Notons qu'une évolution se produit dans les textes les plus tardifs de Lénine, ceux qui suivent la prise de pouvoir. Selon les conjonctures politiques et selon les conclusions qu'il en tire, en ce qui concerne l'attitude que doit avoir le parti bolchevik envers la paysannerie, Lénine tantôt continue à mettre l'accent sur la domination des campagnes par l'"élément petit-bourgeois" et sur l'alliance entre petits producteurs et capitalistes (26), tantôt souligne le caractère double des paysans moyens (partie propriétaire, partie travailleur) et la possibilité pour le prolétariat de conclure avec ceux-ci une "alliance solide" (27).

Une réévaluation de la position de la paysannerie, conduisant à ne plus l'analyser seulement comme une couche intermédiaire, instable, hésitante, qu'il s'agit, selon les conjonctures, de combattre, neutraliser ou mettre en tutelle, est peut-être à l'oeuvre dans les derniers textes : ainsi, quand Lénine souligne la nécessité pour les communistes de "tenir compte des conditions particulières de la vie paysanne, d'apprendre des paysans comment passer à un ordre de choses meilleur, et ne jamais s'aviser de commander" (28), ainsi aussi, quand il insiste sur l'attention à accorder au développement des formules coopératives dans les campagnes plutôt que sur la généralisation des fermes d'Etat (29).

2. COMPLEXITE DE L'EVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES

La thèse centrale de Lénine est que, même freinée, la bipolarisation bourgeoisie capitaliste/ prolétariat se réalise dans l'agriculture comme dans l'industrie. C'est cette thèse qui conduit Lénine à prendre pour unique fil conducteur de ses analyses sur le secteur agricole le développement des rapports de production capitalistes.

En fait, l'évolution des structures agraires apparaît plus complexe, tant dans les pays capitalistes industrialisés que dans les pays dépendants du "tiers-monde".

21. Persistance d'une petite production agricole marchande dans les pays capitalistes développés

On tend souvent à assimiler les thèses de Kautsky et celles de Lénine concernant l'évolution de l'agriculture sous le capitalisme. Pourtant, Kautsky, dans son étude de l'agriculture allemande (30), aboutit à des conclusions nettement plus nuancées que celles de Lénine.

Certes, prenant le contre-pied de théoriciens qui affirmaient, à l'époque, la supériorité de l'exploitation paysanne, Kautsky souligne les avantages agro-économiques de la grande exploitation (économie d'échelle, possibilité d'une division rationnelle du travail, etc...) (p.158), mais en même temps reprenant, pour partie, et les développant, des suggestions qui sont chez Marx, il met en lumière un ensemble de facteurs favorisant le maintien d'une petite exploitation à caractère non capitaliste (pp.209-227, 236 et sv.) :

- raisons politiques comme celles soulignées par Marx dans "Le 18 brumaire" (poids électoral des masses paysannes contraignant le pouvoir d'Etat à prendre des mesures en faveur de la petite exploitation) ;

- régime de la propriété privée faisant obstacle à la libre circulation des capitaux et enchérissant les conditions d'exploitation ;

- liaison moins systématique dans l'agriculture que dans l'industrie entre l'agrandissement de l'unité de production et l'accroissement de la productivité ;

- enfin, nécessité pour la grande exploitation de disposer de bras et dès lors de fixer à la campagne une partie de la paysannerie.

Kautsky conclut à la tendance à une coexistence durable entre petites et grandes exploitations, coexistence réalisée à travers des oscillations (succession de moments de renforcement et de recul de la grande exploitation) et revêtant la forme d'une domination des petites exploitations par les grandes (pp.III, 248,249).

X

Des études marxistes récentes ont repris, de manière plus systématique, l'analyse des raisons structurelles de la persistance dans les économies capitalistes avancées d'un système d'économie paysanne reproduit sous la forme d'une petite production marchande.

Ainsi, Claude Servolin montre sur l'exemple de la France contemporaine quels facteurs jouent pour assurer la perpétuation de ce mode de production (31).

Pour l'essentiel, son argumentation est la suivante.

Le développement des forces productives est plus lent et plus limité dans l'agriculture que dans l'industrie.

Les opérations productrices, restant soumises aux rythmes végétatifs ou, en ce qui concerne la production animale, aux processus biologiques, ne peuvent être accomplies simultanément, ce qui limite les possibilités de développer la division technique du travail. D'autre part, dépendant des processus naturels, le travail conserve dans l'agriculture un caractère largement artisanal : c'est surtout

vrai dans l'élevage où l'éleveur, dont la tâche centrale consiste à surveiller le déroulement du processus biologique, doit encore être un homme de métier (possédant notamment le "sens des animaux").

Du fait que le progrès des forces productives ne permet pas de réaliser une véritable industrialisation de l'agriculture, la grande exploitation capitaliste n'assure pas nécessairement une productivité du travail supérieure à celle de la petite exploitation (encore une fois ce serait surtout vrai dans l'élevage). Et comme, contrairement au capitaliste qui poursuit la rémunération de son capital, le petit producteur vise seulement à assurer sa subsistance, l'agriculture familiale demeure compétitive et même fournit souvent des produits meilleurs marchés que l'agriculture capitaliste.

Servolin met encore en avant, pour expliquer la reproduction d'un système qu'il qualifie de petite production marchande, le jeu de facteurs tels que le prix des terres (obstacle aux investissements capitalistes dans l'agriculture) et l'intervention politique des classes dirigeantes, à certaines époques, en faveur de la paysannerie propriétaire.

Certes, l'économie paysanne est de plus en plus subordonnée au mode de production capitaliste (dans la phase la plus récente, le capital commercial et les industries agricoles et alimentaires prennent le contrôle direct de la petite agriculture, enlevant au paysan la décision de produire, limitant, à travers la politique des prix, les revenus des producteurs à un "montant fixe et peu élevé" assimilable à un salaire...), mais la petite production marchande continue à fonctionner selon une logique spécifique.

L'économiste polonais, Jerzy Tepicht, analyse, dans une optique proche de celle de Servolin, les caractéristiques de ce mode de production et son évolution dans un contexte marchand et capitaliste (32).

Tepicht et Servolin soulignent, comme Lénine, que la soumission au marché contraint la paysannerie à la recherche de l'intensification, mais, alors que Lénine analysait le processus d'intensification comme processus de passage à un système de production de type capitaliste, ces auteurs montrent que l'adaptation de l'économie paysanne aux exigences du mode de production capitaliste se réalise selon une logique spécifique.

Contrairement à l'intensification capitaliste, qui repose sur l'investissement de capital et sur la tendance à substituer les moyens de production mécanique à la force de travail (tendance à l'élévation de la composition organique du capital), l'intensification, dans l'économie paysanne, se fait d'abord par la mise en valeur accrue des ressources internes de la ferme : recours plus large aux forces de travail familiales, autoconsommation productive. Cette voie d'intensification a cependant ses limites : face à la concurrence et du fait des bas prix des produits agricoles contraignant à un accroissement incessant de la productivité, les paysans doivent de plus en plus acheter des moyens de production d'origine industrielle. Mais pour ceux des petits exploitants qui réussissent à s'adapter, qui échappent à la ruine, ce développement capitalistique, d'une part continue à s'accompagner de l'intensification du travail familial plus que de l'exploitation de travailleurs salariés, d'autre part ne permet pas, dans les conditions d'un marché dominé par le capital industriel et reposant sur des échanges inégaux entre produits de l'agriculture paysanne et produits industriels, une accumulation de type capitaliste mais seulement la subsistance de la famille paysanne.

X

Les analyses de Servolin et Tepicht montrent que la domination du capitalisme sur l'agriculture ne s'accompagne pas de la généralisation des rapports de production capitalistes. Cette thèse, élaborée à propos de pays industrialisés, est également valable pour les pays dépendants et sous-développés, mais, dans ces derniers pays, la persistance d'une agriculture non capitaliste se réalise sous des formes différentes.

22. Evolution des structures agraires dans les pays dépendants.

Discussion du cas chilien à travers une analyse de Yves Goussault

En Europe occidentale (le cas des Etats-Unis d'Amérique est particulier où la domination du capitalisme sur l'agriculture s'est réalisée à travers la colonisation de terres "vierges"), une "révolution agricole", révolution du système des forces productives dans l'agriculture accompagnant le développement des rapports marchands, a précédé la "révolution industrielle" (33) : on peut faire l'hypothèse que c'est dans ce contexte historique qu'une petite agriculture marchande modernisée et intensificatrice (le mode de production que Gutelman désigne comme "parcellaire capitalisé") a pu le mieux s'affirmer en résistant à la concurrence capitaliste grâce en particulier au niveau de productivité assez élevé qu'elle avait atteint.

Dans les pays dépendants, singulièrement dans les pays colonisés et aujourd'hui sous-développés où il y a eu pénétration des rapports capitalistes dans des sociétés agraires traditionnelles, l'évolution des structures agraires revêt des formes profondément originales par rapport aux pays où le capitalisme est un phénomène endogène.

Des analystes, notamment marxistes, ont bien montré que la situation qui résultait de la domination du capitalisme impérialiste et colonial sur des sociétés agraires traditionnelles ne pouvait être analysée en termes dualistes : il n'y a pas simple juxtaposition d'un secteur capitaliste et d'un secteur non capitaliste, d'un secteur moderne et d'un secteur traditionnel, mais il y a domination des rapports capitalistes sur les systèmes pré-capitalistes entraînant une transformation profonde de ceux-ci dans un sens qu'on essaiera de préciser (34).

Cependant, la nécessaire critique de la problématique dualiste ne doit pas conduire à une approche réduisant la complexité des structures sociales, en particulier agraires, dans les sociétés dépendantes. S'il y a bien domination généralisée du mode de production capitaliste, il n'y a pas assimilation, absorption des structures dominées, même à travers "une forme appauvrie de capitalisme" (35).

Il ne saurait être question ici de procéder à la démarche comparative systématique qu'il faudrait mettre en oeuvre pour élaborer une théorie générale de l'évolution des structures agraires dans les sociétés dépendantes (36). Nous nous centrerons sur l'analyse d'un travail de Yves Goussault sur l'agriculture chilienne (37).

En effet, sans discuter de leur plus ou moins grande pertinence pour d'autres sociétés dépendantes, nous verrons que les conclusions auxquelles aboutit Goussault sont, dans une large mesure, transposables au cas algérien.

L'importance que revêt, pour nous, la recherche de Goussault tient encore au fait qu'elle constitue l'exemple d'une analyse marxiste reprenant l'effort que Kautsky et Lénine avaient inauguré dans leurs travaux sur l'agriculture : renouer avec la démarche de Marx en inscrivant les concepts du "Capital" dans une pratique de recherche empirique.

Enfin, Goussault, en même temps qu'il montre l'intérêt que présente "Le développement du capitalisme en Russie" pour l'analyse d'une société du "tiers-monde", ne s'en tient pas mécaniquement au schéma d'analyse de Lénine, mais le développe et l'enrichit. Cependant, à notre sens, il ne va pas assez loin dans le travail de redressement de la problématique et de la démarche de Lénine.

Montrer cela nous permettra de préciser encore notre orientation.

221. Lignes de force de l'évolution du secteur agraire de la formation sociale chilienne selon Y. Goussault

Goussault suit une démarche en trois temps. Dans un premier temps, il procède à un historique des transformations de la formation agraire chilienne depuis la colonisation espagnole ; dans un second temps, il repère et caractérise, à partir d'une analyse statistique globale, les modes de production qui coexistent dans le secteur agraire à la veille de la réforme agraire du régime Frei et il analyse la structure de classes correspondant à cette combinaison de modes de production ; dans un troisième temps, il approfondit la connaissances des systèmes agraires par le recours à des informations de caractère régional ou local (monographies, etc.).

Nous exposerons d'abord, de manière succincte, l'approche historique de Goussault et puis nous synthétiserons l'analyse des modes de production et des classes sociales sur laquelle il débouche.

Historique

La conquête du Chili par l'Espagne au XVII^{ème} siècle aboutit à la destruction des modes de production indiens précoloniaux (les Mapuches cependant résisteront trois siècles au sud du Chili) et au développement d'une formation agraire combinant fondamentalement deux modes de production : d'une part, un mode de production latifundiaire orienté vers l'exportation, à caractère marchand plus que capitaliste (les latifundiaires convertissent sur une faible échelle la plus-value en capital productif), présentant des traits féodaux au niveau des rapports d'autorité et de travail, de même que dans les formes de rémunération, d'autre part un mode de production minifundiaire fournisseur de main-d'oeuvre pour les latifundia.

Avec l'indépendance chilienne au début du XIX^{ème} siècle, une impulsion est donnée, en particulier par l'action des gouvernements, à l'essor, en même temps que d'un capitalisme agraire (installation de colons sur des terres prises aux Indiens mapuches), d'activités manufacturières orientées vers le marché intérieur. Deux types de coalitions de classes s'affrontent, les masses paysannes restant relativement hors-jeu : d'un côté, les latifundiaires et l'oligarchie financière et commerciale ayant des intérêts dans le secteur d'exportation et soutenus par l'Angleterre (l'Angleterre ayant largement pris le relais de l'Espagne dans les relations économiques avec le Chili), d'un autre côté, une bourgeoisie industrielle et d'importantes couches moyennes.

La crise des années 30 et la chute des exportations chiliennes qui l'accompagnent marquent le début d'un processus de reconversion partielle de l'impérialisme : autrefois axée sur les mines et la production agricole, la domination étrangère se déplace vers l'industrie (tout en conservant sa mainmise sur le secteur minier). Il résulte de cette évolution un renversement du rapport entre marché intérieur et marché des exportations,

l'importance du premier devenant prépondérante. Le développement du marché intérieur favorise l'essor de l'agriculture capitaliste. Cependant, cet essor se réalise sans remise en cause de la domination des latifundiaires.

Goussault voit à cela deux explications fondamentales : d'une part, l'élargissement du marché intérieur reste limité du fait du type de croissance industrielle imprimée par les intérêts étrangers (investissements à forte composition organique du capital, donc peu créateurs d'emplois), ce qui s'oppose à un fort développement d'une bourgeoisie paysanne, d'autre part, les latifundiaires, conservant de fortes positions dans les organes du pouvoir, dans les banques et le secteur commercial, les capitalistes agrariens, en particulier les colonisateurs des terres mapuches, ont besoin de leur appui et font alliance avec eux.

La volonté d'industrialisation et de modernisation du pays, à travers un réaménagement des liens avec l'impérialisme dont sont porteuses la bourgeoisie industrielle et les classes moyennes chiliennes, rencontre l'obstacle de structures agraires relativement archaïques (très forte concentration foncière, faible capitalisation dans les grandes exploitations, importance des terres non cultivées...) La réforme agraire anti-latifundiaire est mise à l'ordre du jour.

Modes de production et classes sociales dans l'agriculture chilienne à la veille de la réforme agraire démocrate-chrétienne

Pour Goussault, la combinaison de modes de production dans l'agriculture chilienne présente une structure triangulaire. Il distingue les latifundia, les exploitations capitalistes, la petite production marchande.

I. Le mode de production latifundiaire, mode de production marchand à l'origine -et non pas traditionnel- est un type transitionnel, support de ce que Lénine appelle la "voie prussienne" ou "junker" de développement du capitalisme.

II. Le second mode de production réalisé dans l'agriculture est le mode de production capitaliste. Goussault distingue deux voies de développement des unités de production de type capitaliste : la "voie américaine" correspondant à l'implantation "de toutes pièces" de fermes capitalistes lors, en particulier, de la colonisation du sud chilien au XIX^{ème} siècle, la "voie paysanne" correspondant au processus d'émergence d'une bourgeoisie paysanne à travers la "décomposition" de la paysannerie produite par la domination des rapports capitalistes et marchands. Goussault, nous le savons, reprend là encore la terminologie de Lénine, mais chez Lénine, les expressions de "voie américaine" et de "voie paysanne" sont présentées comme synonymes. Notons, sans développer ce point, que la distinction opérée par Goussault nous paraît pertinente (38).

III. Enfin, Yves Goussault identifie un système de petite production marchande. Il s'agit d'exploitation de type "sous-familial", c'est-à-dire dont la dimension ne permet ni de satisfaire les besoins de la famille, ni d'assurer l'emploi productif de la force de travail pendant toute l'année. La petite production marchande n'est pas le système transitionnel qu'ont connu les agricultures européennes post-féodales (ce système fut en Europe le support de la première "révolution agricole"), mais constitue un secteur marginalisé produit par la forme de développement des autres modes de production et nécessaire à leur équilibre (non seulement comme réserve de main-d'oeuvre, mais comme système résiduel où la main-d'oeuvre excédentaire peut être casée).

X

Nous avons vu pour quelles raisons, tenant aux caractéristiques générales de la formation sociale chilienne, le système latifundiaire continuait à dominer le secteur agraire dans la période qui va de la crise des années 30 à la réforme agraire de Frei et entravait le développement du capitalisme : sous la dépendance des "terratenientes", les exploitations du type "américain" présentent un caractère capitaliste encore peu avancé (du point de vue du système des forces productives comme du point de vue des rapports de travail) ; la bourgeoisie paysanne

est numériquement faible et en reste souvent à un stade de très petit capitalisme (un "peny capitalism" pour reprendre une formule de S. Tax utilisée par Stavenhagen à propos des commerçants indiens d'Amérique latine).

Le poids des latifundia (en 1955, 0,5 % des exploitants ont plus de 5.000 ha et détiennent 55 % de la superficie possédée), un développement industriel limité et très capitalistique, produisent dans le secteur agraire et dans l'ensemble de la formation sociale un phénomène de marginalisation d'activités économiques et de catégories sociales. Se situant dans la ligne d'analyses de R. Stavenhagen (39), Goussault définit la marginalité comme un phénomène structurel, "en tant qu'incapacité structurelle d'une économie à fournir de l'emploi par suite des conditions de capitalisation que lui impose la dépendance" (p.384). La dépendance des formations sociales "périphériques" produit une ligne de partage entre un secteur d'économie avancée lié aux monopoles impérialistes et un secteur d'activités condamnées à un développement marginal (petite industrie, artisanat, petite production marchande).

Dans le secteur agraire et en termes de catégories sociales, la marginalisation se traduit par le fort développement, d'une part d'un semi-prolétariat (les exploitants "sous-familiaux" du secteur de petite production marchande : environ 300.000 personnes sur quelques 580.000 actifs agricoles), d'autre part d'un sous-prolétariat de paysans sans terre (environ 150.000 personnes).

Ces catégories, ajoute Goussault, constituent de véritables classes sociales dans la mesure où le processus de semi et de sous-prolétarianisation n'apparaît pas comme un phénomène transitoire, comme une étape dans un processus de prolétarianisation complète, mais apparaît comme un phénomène stable, durable.

222. Apports de l'analyse de Goussault. Difficultés

Les principaux facteurs déterminant l'évolution des structures agraires au Chili sont, d'une part la dépendance à l'égard de l'impérialisme

et le sous-développement (faible intégration de l'économie et étroitesse du marché intérieur), d'autre part l'opposition développée par la colonisation entre latifundia et minifundia et la forme d'articulation entre ces deux agricultures.

Le premier de ces facteurs caractérise l'ensemble des formations sociales dépendantes. Le second facteur, par contre, ne se retrouve pas dans toutes ces formations sociales (ainsi, il ne se retrouve généralement pas en Afrique noire), mais est présent, sous la forme spécifique que nous avons analysée aux chapitres 1 et 2 de ce travail, dans l'Algérie coloniale.

Ces similitudes structurelles fondamentales entre l'Algérie et le Chili expliquent que le schéma d'analyse mis au point par Yves Goussault ait une large pertinence pour l'étude des structures agraires algériennes.

En s'en tenant à l'essentiel, on peut dire que dans ces deux formations sociales, il y a coexistence de deux secteurs : l'un dominant, formé principalement de très grandes exploitations suivant un développement de type capitaliste, mais où les rapports de production capitalistes et l'organisation capitaliste des forces productives présentent un caractère peu avancé, l'autre dominé, où l'on observe, d'une part la prépondérance massive d'une petite agriculture résiduelle ou d'appoint et d'une paysannerie sans terre, d'autre part un essor limité, souvent surtout conjoncturel, d'une agriculture modernisée sinon capitaliste.

Ainsi, dans les formations sociales de ce type, l'évolution des structures agraires est différente que celle observable dans les pays capitalistes développés mais aussi complexe : elle repose centralement sur la combinaison entre une grande agriculture capitaliste à caractère extensif et une petite agriculture marginalisée alors que dans les pays capitalistes développés s'instaure plutôt une forme de coexistence entre un système capitaliste et un système de petite production marchande, tous deux intensifs.

Pertinente comme première approche, l'analyse qui consiste à saisir, à travers des indices numériques, le degré de pénétration des rapports capitalistes dans les couches de la petite et moyenne paysannerie, est insuffisante pour montrer les formes spécifiques selon lesquelles évoluent ces couches. Une analyse portant sur le processus d'émergence d'une "bourgeoisie" paysanne à l'intérieur du secteur dominé conduirait sans doute à voir dans cette catégorie plutôt que des petits capitalistes, des semi-capitalistes, plutôt qu'une catégorie transitionnelle, une catégorie bloquée dans une forme bâtarde de combinaison de rapports capitalistes et non capitalistes.

Rodolfo Stavenhagen souligne en ce sens qu'existe dans les zones rurales des pays sous-développés, à côté d'une structure capitaliste, une structure semi-capitaliste qui "met face à face deux classes opposées : les petits paysans microfundiaux et une bourgeoisie paysanne propriétaire mais surtout commerciale". Et il ajoute : "Les relations de dépendance qui lient la première à la seconde ne s'établissent pas par le truchement d'une exploitation directe de la main-d'oeuvre des petits paysans, mais par le moyen de relations de marché, du commerce, de l'usure et, le cas échéant, de la rente" (42).

X

Un autre point nous paraît faire problème chez Goussault : son analyse de la position de classe des catégories agricoles marginalisées.

Goussault montre bien que l'agriculture marginale doit être considérée comme une forme durable, que les semi-prolétaires et les paysans sans terre ne sont pas des catégories en voies de prolétarianisation complète et ne peuvent pas être simplement analysées comme une fraction de l'armée de réserve du capital (puisque les caractéristiques structurelles du secteur agraire et de l'ensemble de la formation sociale les rendent inemployables).

Mais en même temps - et cela nous paraît plus contestable - il souligne que les classes surexploitées, du fait de leur éjection hors

Goussault se situe dans la problématique des travaux de Lénine sur l'agriculture, mais suit une démarche qui lui permet d'aller plus loin dans le sens d'une analyse concrète du processus complexe d'évolution des rapports de production et de classes fondamentaux : d'une part il adopte une perspective plus historique que celle de Lénine, d'autre part il procède de manière moins analytique, en saisissant, plus que ne le fait Lénine, la manière dont se combinent les différents modes de production réalisés dans le secteur agraire, les rapports de domination/subordination qu'ils entretiennent (en même temps, il s'appuie moins exclusivement sur des données statistiques)(40).

Si Goussault indique bien dans quel sens continuer à travailler à partir de Lénine, il reste cependant, dans une certaine mesure, prisonnier de la démarche linéaire consistant à ramener l'évolution des structures agraires au processus de développement du capitalisme.

Partageant la préoccupation, qu'on trouve chez Lénine et de façon générale chez les "classiques" marxistes, de mettre en lumière les lignes de forces d'une évolution, Goussault souligne la nécessité de surmonter l'impression d'une grande diversité des rapports de production et de classes dans l'agriculture chilienne en montrant que cette diversité recouvre en fait un processus fondamental de développement du capitalisme (voir par exemple p.321).

La volonté légitime de ne pas noyer par les détails et les nuances que fournissent des enquêtes particulières le processus dominant le conduit à ne pas toujours tenir suffisamment compte dans ses analyses de la différenciation du système économique et social en deux secteurs, l'un dominant, l'autre dominé, l'un intégré, l'autre marginal, différenciation dont il souligne par ailleurs l'importance décisive.

Ainsi, quand il mène, en suivant encore dans le traitement des données la démarche de Lénine, une analyse statistique globale des couches de la population agricole, Goussault tend à considérer les couches plus ou moins aisées de la paysannerie comme de simples catégories intermédiaires entre colons capitalistes et paysans semi-prolétarisés (41).

du processus de production et de leur paupérisation, constitueraient les catégories les plus révolutionnaires (voir pp.340, 341, 398).

Non étayées par une démonstration historique et sociologique, ces assertions se fondent encore, nous semble-t-il, sur le schéma linéaire léniniste : c'est parce qu'il se réfère à un unique processus de bipolarisation des rapports sociaux que Goussault analyse les catégories les plus défavorisées comme étant les plus révolutionnaires.

3. DEMARCHE MISE EN OEUVRE : ORIENTATIONS ET LIMITES

La lecture critique d'un certain nombre de travaux marxistes sur l'agriculture à laquelle nous avons procédé nous permet de préciser les grandes orientations de notre analyse et les concepts fondamentaux mis en oeuvre (point 31).

Mais une démarche d'analyse n'est pas seulement fonction de la problématique et de la théorie que l'on engage, elle dépend aussi des matériaux dont on dispose. Nous soulignerons alors que les données sur lesquelles nous travaillons nous fixent des limites, nous permettent d'aller jusqu'à un certain point seulement dans le sens de l'analyse que nous préconisons (point 32).

31. Problématique

Il est nécessaire de prendre pour fil conducteur de l'analyse du secteur agraire dans des formations sociales comme le Chili ou l'Algérie le développement du capitalisme, ou plutôt, selon la précision capitale apportée par Lénine, les différentes voies de développement du capitalisme. C'est l'accumulation de capital par l'expropriation et la prolétarianisation des producteurs directs qui fournit, pour reprendre l'expression de Marx, "l'éclairage dominant" dans lequel baigne l'évolution d'ensemble des rapports sociaux.

Mais cette approche reste insuffisante.

L'analyse de l'évolution des structures agraires dans les pays capitalistes, tant industrialisés que dépendants, montre la complexité de celle-ci. Et cette complexité n'est pas un phénomène transitoire, n'est pas l'effet d'une simple lenteur du développement du capitalisme dans l'agriculture ; elle constitue plutôt un phénomène structurel de longue période qui traduit les conditions dans lesquelles se réalise la domination du mode de production capitaliste sur l'agriculture (caractéristiques du procès de production agricole et des modes de

production que le capitalisme "rencontre" dans le secteur agricole ; en outre, dans les pays "sous-développés", caractère limité du développement du capitalisme et de l'économie marchande du fait de la situation de dépendance de la formation sociale).

La complexité des structures agricoles consiste en la reproduction durable de formes de combinaison de modes de production.

Cette combinaison n'est pas la juxtaposition du mode de production capitaliste à des modes de production antérieurs. Elle revêt la forme d'une domination du mode de production capitaliste conduisant, pendant une longue période, à la reproduction transformée des modes de production pré-capitalistes non à leur élimination. Ce processus met en place des formes de production et des rapports de classes qui ne sont pas homogènes mais consistent en l'unité organique (au sein d'un même système socio-économique et au sein de mêmes unités de production et de mêmes unités sociales) de rapports de nature différente (domestiques/marchands/féodaux/capitalistes...).

La transformation par le capitalisme des modes de production dominés (le long procès de leur adaptation et intégration ou de leur marginalisation par reproduction "dégradée", "rétrécie", de l'ancien système) explique la pertinence relative d'une approche qui, comme celle de Lénine, prend pour seul axe le développement du capitalisme et analyse le degré de pénétration des rapports capitalistes dans les différents types d'exploitation en même temps que, autre pôle du même processus, le degré de prolétarianisation des différentes couches de la paysannerie.

Cette approche reste abstraite -générale et insuffisante (43) si, d'une part elle se contente de retrouver dans le secteur agricole des formes de développement capitaliste observées dans le secteur industriel, si donc elle n'est pas orientée par la volonté de saisir les formes particulières de réalisation dans l'agriculture des rapports capitalistes, si d'autre part elle n'est pas complétée

par l'analyse des formes transformées selon lesquelles se perpétuent des rapports non capitalistes (44).

X

On aboutit donc à définir une démarche d'analyse qui a pour vecteur l'étude des formes de développement du capitalisme et qui vise à saisir les formes de combinaison de modes de production produites par la domination du capitalisme sur d'autres systèmes socio-économiques.

La démarche d'investigation à mettre en oeuvre en fonction de cette problématique doit, à notre sens, être centrée sur l'analyse des rapports de classes.

Nous montrerons mieux, en fin du chapitre 8, pour quelles raisons un tel primat doit être accordé au concept de classe sociale.

Soulignons seulement maintenant qu'analyser la combinaison du mode de production capitaliste à d'autres modes de production dans le secteur agricole (pour rester dans le cadre de notre objet), c'est essentiellement analyser le processus de constitution de la bourgeoisie capitaliste, agricole mais aussi non agricole, dans ses différentes fractions, à travers des formes d'expropriation et d'exploitation de la paysannerie et en même temps analyser les formes de transformation (en particulier de différenciation) de la paysannerie dominée sous l'effet de l'exploitation qu'elle subit et de sa résistance à cette exploitation.

X

Etant donné le caractère central du concept de classe sociale, il est nécessaire de préciser le contenu que nous lui donnons, c'est-à-dire de préciser le type de schéma d'analyse et de démarche de recherche qu'implique le recours à ce concept.

L'analyse des rapports de classes

Le concept de classe sociale se réfère fondamentalement aux rapports d'exploitation qui se nouent dans le procès de production et de distribution de la "richesse" d'une société -richesse qui consiste d'abord (d'abord mais pas seulement, il y a aussi les "biens culturels" que sont les idées, les connaissances, les valeurs...) en un ensemble de biens matériels (moyens de production et moyens de subsistance).

Lénine, dans un texte souvent cité, précise la notion centrale d'exploitation en définissant les classes sociales comme "des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre, à cause de la place différente qu'il occupe dans une structure déterminée, l'économie sociale" (45).

Analyser les classes sociales, c'est donc analyser des rapports entre classes, qui sont des rapports d'exploitation, d'antagonisme et de lutte et c'est analyser ces rapports avec le contenu spécifique qu'ils revêtent dans un mode de production et dans une formation sociale donnés.

Cette analyse doit être historique et dynamique, un rapport entre classes n'étant jamais qu'un moment précaire, instable dans un processus de transformation des rapports sociaux et n'étant intelligible que référé à ce processus.

L'objet de l'analyse est alors centralement le processus de luttes de classes à travers lequel sont produites (reproduites et transformées) les positions des différents groupes sociaux dans la structure sociale.

Pour préciser ce qui précède et en même temps indiquer comment mettre en oeuvre le concept de classe sociale dans une pratique de recherche, il faut souligner, comme le fait Balibar, que le concept de classe n'est pas un concept classificatoire (46), c'est-à-dire n'est pas un concept opératoire construit en vue de distribuer des individus selon des catégories, mais est un concept permettant d'analyser les processus fondamentaux de

lutte pour la consolidation ou la transformation de rapports d'exploitation, rapports dans lesquels sont pris, par lesquels sont "traversés" les individus et les groupes sociaux particuliers.

Si le concept de classe sociale, par lui-même, à lui seul -on va le préciser-, ne permet pas d'opérer des classements (47), il reste cependant qu'un outil essentiel d'une analyse des rapports de classe est la classification. Il est dès lors nécessaire de mettre au point, à partir du concept de classe, des concepts intermédiaires, particuliers, qui soient, eux, des concepts opératoires. Notons qu'il ne s'agit pas là, au sens strict, d'une opérationnalisation du concept de classe dans la mesure où les concepts opératoires mis en oeuvre n'épuisent pas le contenu du concept de base, du concept de classe (on comprendra mieux cette idée au chapitre 8).

Etant donné qu'une classe est un groupe social défini par sa position dans un mode de production, la mise en oeuvre du concept de classe conduit à opérer deux types de classification :

- une classification d'unités de production, par exemple d'exploitations agricoles, selon des types qu'on appellera des systèmes de production ;
- une classification des personnes actives ou des ménages selon des catégories que l'on peut appeler catégories socio-professionnelles en reprenant la terminologie statistique habituelle.

Ces classifications doivent être faites en fonction du concept de classe sociale, c'est-à-dire que les critères principaux, sur base desquels construire les indices permettant d'opérer les classifications, seront ceux nécessaires à l'analyse de la position d'un groupe dans un mode de production.

On indique, en note, les quatre critères mis en avant par Lénine dans la définition synthétique qu'il propose du concept de classe sociale (48).

Ces critères, notons-le, concernent ce qui est au fondement des rapports de classes : la condition économique de classe, mais d'autres aspects de la structure sociale et des rapports sociaux doivent être considérés pour rendre compte de ce qu'on peut appeler la position de classe, c'est-à-dire la position occupée, le rôle joué dans les luttes sociales.

Pour ne pas rompre le fil de l'exposé, on développe, en note, quelques remarques sur ces autres dimensions de l'analyse des classes sociales (49).

L'analyse statistique des distributions d'unités de production, de ménages ou d'individus (et des valeurs que prennent les variables secondaires étudiées dans chaque catégorie définie par la distribution retenue) revêt une importance capitale (50).

Mais quelle que soit la plus ou moins grande rigueur avec laquelle sont construits les types ou les strates et les autres variables, la démarche statistique reste insuffisante : elle saisit les distributions à un moment donné du temps sans mettre en lumière les processus qui les produisent et les défont ; elle décompose les relations sociales selon des critères abstraits, sans pouvoir montrer le contenu concret (l'essentielle complexité) et le caractère dynamique (luttes sociales) de ces relations.

Il est donc nécessaire de recourir de manière privilégiée à d'autres moyens d'investigation : en particulier, la recherche historique et l'observation directe sur le terrain (51).

32. Caractéristiques de la démarche suivie

Nous sommes ainsi amené à deux grandes conclusions, l'une théorique, l'autre méthodologique, en ce qui concerne la démarche à mettre en oeuvre :

1° il faut mettre au centre l'analyse des rapports de classes ;

2° il faut privilégier, par rapport à l'analyse purement statistique, des approches plus systématiques et plus concrètes, en particulier ce qu'on appellera des enquêtes socio-économiques, en entendant par là des enquêtes menées en partie sur le terrain et combinant différentes approches (de type historique, ethnographique, sociologique).

Cette optique oriente l'ensemble de nos analyses du secteur agricole de la formation sociale algérienne, mais c'est dans les deux chapitres suivants que nous avons pu le mieux nous y conformer (dans les limites, on va le dire, que nous fixent les sources de données sur lesquelles nous travaillons).

Ces chapitres reposent essentiellement sur une enquête de type socio-économique à laquelle nous avons participé, l'enquête sur les palmeraies de l'Oued Rhir (chapitre 8), sur une série d'autres enquêtes de terrain et sur des données statistiques générales (chapitre 7).

Ces divers matériaux ne permettent que jusqu'à un certain point de suivre le type de démarche d'analyse des rapports de classes dont nous avons esquissé les lignes de force.

Notons d'abord, en ce qui concerne les statistiques générales auxquelles nous aurons recours, que la plupart des données disponibles sont présentées par catégories d'exploitations définies par leur taille ; or, l'analyse des caractéristiques des exploitations et de la population agricole menée en prenant la superficie des exploitations comme seule variable principale a une pertinence limitée du point de vue d'une démarche visant à saisir, en fonction de la nature des rapports de production et des forces productives, des types d'exploitation et des groupes sociaux.

On verra, en outre, que les statistiques agricoles algériennes présentent des lacunes importantes et sont souvent d'une fiabilité réduite.

Par ailleurs, si les enquêtes que nous utilisons au cours du chapitre 7 présentent bien entendu des caractéristiques très différentes

qui empêchent de porter un jugement global, on peut quand même souligner que dans l'ensemble :

- elles n'apportent chacune que des éclairages très partiels sur les rapports de classes ;
- elles négligent la dimension historique de l'analyse ;
- elles se cantonnent, le plus souvent, dans une approche étroitement économique, fournissent très peu d'informations sur les rapports sociaux de nature politique et idéologique, en particulier sur les formes de conscience et les attitudes de la paysannerie.

L'enquête Oued Rhir présente, elle aussi, à des degrés divers, ces différentes lacunes, mais sa problématique générale se rapproche de celle que nous avons définie ici. Cette enquête, comme quelques autres enquêtes portant sur le secteur agraire algérien réalisées ces dernières années, était guidée par le souci de rendre opératoires les concepts marxistes fondamentaux de mode de production et de classe sociale. Il s'agissait centralement, on le verra, de mettre au point des outils conceptuels et des procédures d'enquête permettant d'analyser, à l'échelle d'une zone présentant une certaine unité socio-économique, la forme de combinaison de modes de production réalisée dans l'activité agricole et les effets de cette combinaison.

L'enquête Oued Rhir (on peut porter un jugement analogue sur les autres enquêtes du même type) a abouti à un certain nombre de résultats qui font progresser dans la connaissance des structures de la production et des rapports de classes, mais avec le recul il nous semble que des erreurs d'orientation et de démarche ont été commises.

Par la reprise, au chapitre 8, des principales conclusions de cette enquête et l'exposé succinct de la démarche qui a permis de les établir, par une analyse secondaire des données de base sur quelques points, on s'efforcera d'aller aussi loin que l'enquête l'autorise (mais pas plus loin) dans le sens d'une analyse concrète des rapports de classes.

On débouchera sur une critique de la démarche suivie lors de l'enquête Oued Rhir, critique qui éclaircira et précisera notre problématique (cette critique est développée dans des annexes au chapitre 8).

Dans l'ensemble des deux chapitres qui viennent, tout particulièrement, mais aussi dans tout le cours de ce travail, nous avons le souci de ne pas masquer le hiatus entre les exigences théoriques et l'état des recherches empiriques. La reconnaissance de ce hiatus conduit à refuser un type de démarche qui peut paraître formellement rigoureux, mais qui consiste en fait à faire flèche de toute donnée si partielle, pauvre, mal établie, soit-elle, pour justifier un schéma théorique a priori.

Dans les sciences sociales, un indéniable décalage existe entre l'état de la réflexion théorique et l'état des recherches empiriques. On ne peut travailler à le surmonter qu'en en prenant conscience et en maintenant alors dans la tension une relation dialectique entre une théorie "en avance" et une pratique "en retard".

NOTES DU CHAPITRE 6

(1) C'est largement le cas, à notre sens, de l'ouvrage de M. GUTELMAN : Structures et réformes agraires (Instruments pour l'analyse), Petite Collection Maspero, Paris, 1974.

(2) Sous le capitalisme, la propriété foncière n'est plus qu'un rapport de distribution, c'est-à-dire qu'elle ne correspond plus à une fonction exercée dans le procès de production, mais qu'elle se réduit au droit à la rente. Le capitalisme, écrit Marx, ramène "ad absurdum" la propriété foncière : "d'une part, il débarasse complètement la propriété foncière de tous les rapports de domination et de servitude et, d'autre part, il a séparé complètement le sol et le fonds, en tant que moyen de travail, de la propriété et du propriétaire foncier, pour lequel il ne signifie rien d'autre qu'un impôt en argent que son monopole lui permet de percevoir du capitaliste industriel, le fermier".

K. MARX, Le Capital, Livre III, Editions Sociales, volume VIII, Paris, 1960, p.10. Voir aussi sur ce thème la note 12 de notre chapitre 1.

(3) K. MARX, Le Capital, Editions Sociales, volume VIII, p.26.

(4) ibidem, p.177 et sv.

Voir aussi : K. MARX, Principes d'une critique de l'économie politique, Oeuvres, tome II, Pléiade, Gallimard, Paris, 1968, p.230 et sv.

Sur les raisons de l'importance du fermage dans une agriculture capitaliste, se reporter encore supra à la note 12 du chapitre 1.

(5) K. MARX, Le Capital, Editions Sociales, volume VIII, p.182 et sv.

(6) ibidem, pp.150, 191, 192.

(7) ibidem, p.66.

(8) K. MARX, Le 18 brumaire de Louis Bonaparte, Editions Sociales, Paris, 1948, en particulier pp.257-262.

- (9) V.I. LENINE, Nouvelles données sur les lois du développement du capitalisme dans l'agriculture, Oeuvres, tome 22, Editions Sociales-Editions du Progrès, Paris-Moscou, 1960, pp.13-108.
- (10) Lénine ne nuance son affirmation d'une "remarquable identité d'évolution" entre l'agriculture et l'industrie qu'en soulignant la relative lenteur du développement capitaliste dans l'agriculture.
Nouvelles données..., op.cit., pp.98-106.
- (11) K. MARX, Le Capital, Editions Sociales, volume VIII, pp.250-251.
- (12) V.I. LENINE, La question agraire et les "critiques de Marx", première partie, Oeuvres, tome 5, 1965, pp.101-226, voir pp.192, 193.
- (13) ibidem, pp.180, 209.
- (14) L. PERCEVAL, Avec les paysans pour une agriculture non capitaliste, op.cit., pp.156, 157, 170.
- (15) V.I. LENINE, Première ébauche des thèses sur la question agraire, Oeuvres, tome 31, 1961, pp.153-166.
- (16) C'est Althusser qui l'écrit avec une superbe audace et qui recommande aux spécialistes -entre guillemets bien sûr- français des questions agraires d'aller apprendre chez Lénine comment traiter les statistiques officielles.
L. ALTHUSSER, Rudiments de bibliographie critique, in K. MARX, Le Capital, (Livre I), Garnier-Flammarion, Paris, 1969, p.29.
- L'importance capitale des travaux de Lénine sur l'agriculture tient au fait qu'ils constituent une des seules tentatives rigoureuses pour développer à partir de Marx une pratique de recherche empirique. Si l'on peut penser que la longue sclérose du marxisme après Lénine a lourdement pesé sur le développement de la sociologie, il est un peu outrecuidant (et paresseux) de faire commencer et s'arrêter la sociologie (et la statistique agricole) là où une sociologie marxiste s'est ébauchée au début du siècle.

(17) V.I. LENINE, Le développement du capitalisme en Russie, op.cit., p.20.

(18) V.I. LENINE, Nouvelles données..., op.cit., p.76.

(19) Voir notamment : V.I. LENINE, Le développement du capitalisme en Russie, op.cit., p.19 et sv.

(20) ibidem ; voir la note 6, pp.681, 682 (note de l'éditeur).

Remarquons au passage qu'en voyant dans le mir la base possible d'une évolution originale de la Russie les populistes retrouvaient (sans le savoir) une hypothèse émise par Marx dans sa lettre du 8 mars 1881 à la révolutionnaire russe Vera Zassoulitch. Marx y souligne, après avoir rappelé que le matérialisme historique n'implique aucune conception fataliste du développement historique, que la communauté rurale "est le point d'appui de la régénération sociale en Russie". Et dans les brouillons de cette lettre, il affirme que la communauté rurale pourrait être le support d'un processus révolutionnaire faisant passer la Russie au socialisme en sautant l'étape du capitalisme.

K. MARX, La commune rurale et les perspectives révolutionnaires en Russie, in Oeuvres, tome II, Pléiade, NRF, Paris, pp.1551-1573, voir entre autres pp.1558, 1565, 1566.

Marx et Engels avaient déjà écrit, en conclusion de la préface à l'édition russe du Manifeste Communiste (1882) : "Si la révolution russe donne le signal d'une révolution prolétarienne en occident et que toutes deux se complètent, l'actuelle propriété collective du sol russe pourra servir de point de départ à une révolution communiste". Voir K. MARX, Oeuvres, tome I, Pléiade, 1965, p.1483,1484.

Ajoutons que, pour Marx, l'évolution en cours en Russie depuis l'abolition du servage (1861) remettait en cause la possibilité d'un tel processus historique. Depuis "la soi-disant émancipation des paysans" observe-t-il, la communauté rurale se décompose de manière accélérée, donnant naissance à une minorité plus ou moins aisée de paysans, convertissant la grande majorité en "prolétaires sans phrase" (Oeuvres, tome II, pp.1571-1573). Et il conclut dans un autre texte : "Si la Russie continue à marcher dans le sentier suivi depuis 1861, elle perdra la plus belle chance que

l'histoire ait jamais offerte à un peuple, pour subir toutes les péripéties fatales du régime capitaliste" (idem, p.1553).

Lénine n'est donc pas en contradiction avec Marx quand, quelques vingt ans plus tard, au tournant du siècle, il entend montrer que les campagnes russes sont irrévocablement engagées dans une voie de développement capitaliste.

Mais l'intérêt de cette note n'est pas là, n'est pas dans ce constat d'une confirmation par les analyses de Lénine des appréhensions de Marx sur le destin du mir. L'intérêt des réflexions de Marx sur la Russie est qu'elles mettent en lumière l'absence chez lui de tout schématisme, le souci d'analyser chaque situation historique particulière dans sa singularité ("Le 18 brumaire..." et "Les luttes de classes en France" sont des textes exemplaires à cet égard). Et peut-être peut-on dire que cette préoccupation est moins centrale dans les analyses de Lénine. On revient sur ce thème dans le corps du texte.

(21) Sur l'agriculture nord-américaine, voir : V.I. LENINE, Nouvelles données..., op.cit. ; sur l'agriculture danoise, voir : La question agraire et les "critiques de Marx", deuxième partie, Oeuvres, tome 13, 1967, pp.179-228.

(22) Cette remarque vaut surtout pour l'analyse léniniste de la "voie paysanne" de développement de l'agriculture. Quand il étudie la "voie prussienne" de reconversion des latifundia féodaux, Lénine analyse attentivement les formes de transition entre l'agriculture féodale et l'agriculture capitaliste.

(23) Dans un article bref mais éclairant, Claude Grignon souligne que la complexité de la condition paysanne est telle qu'"il n'est pas de nom parmi ceux qui servent à désigner une classe ou un rapport entre les classes qui ne puisse servir à désigner les paysans ou leur position de classe". L'assimilation de la paysannerie, ou d'une des catégories qui la constituent, à une autre classe, par l'abstraction et l'accentuation de certains traits qui la définissent, est toujours possible, mais empêche aussi toujours de saisir la situation propre des paysans.

C. GRIGNON, Le paysan inclassable, in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 4, Paris, juillet 1975, pp.82-87.

(24) K. KAUTSKY, La question agraire, op.cit., pp.253-256, pp.349-351.

Notons que l'analyse de Kautsky est plus complexe, ne souligne pas seulement le rapprochement entre moyens paysans et ouvriers.

Exploités le plus durement par l'usurier et le commerçant, le plus lourdement imposés par l'Etat, les moyens paysans cessent, avec le développement du capitalisme, d'être des "défenseurs de l'ordre de choses établi", mais, ajoute Kautsky, ils ne deviennent pas pour autant des révolutionnaires conséquents, du fait de leur position ambiguë (position qui est à la fois celle de travailleurs exploités, de propriétaires et d'entrepreneurs marchands) (ibidem, pp.349-351).

(25) Comme le souligne M. LEWIN (L'Etat et les classes sociales en URSS 1929-1933, art. cité, p.27), les analystes soviétiques qui, pendant la période de collectivisation forcée et de "dékoulakisation", verront dans tout paysan un petit capitaliste et dans l'économie paysanne un système capitaliste en puissance, s'appuieront sur ces textes de Lénine.

L'approche soulignant l'opposition fondamentale d'intérêts (dans une économie de marché) entre paysannerie et prolétariat à partir d'une démarche très économiste, privilégiant dans l'analyse des classes sociales la question de la forme du revenu, à la vie dure. Ainsi, Michel Gutelman écrit : " Il convient... d'admettre que les intérêts fondamentaux de la classe ouvrière et de la paysannerie sont, quant au fond, absolument divergents tant qu'existe le marché et que le mode de production capitaliste domine la formation sociale. En effet, l'objectif de classe le plus fondamental du producteur paysan, qu'il soit parcellaire, fermier capitalisé, coopérateur ou capitaliste, est et ne peut être rien d'autre que l'accroissement de la part de surtravail social qu'il capte sur le marché par l'intermédiaire de la propriété foncière ou du capital d'exploitation". M. GUTELMAN, Structures et réformes agraires, op.cit., p.198).

(26) Lénine écrit ainsi en 1918 : " Il est évident que, dans un pays de petits paysans, c'est l'élément petit bourgeois qui domine et ne peut manquer de dominer ; la majorité, l'immense majorité des agriculteurs

sont de petits producteurs". Et plus loin, il ajoute que la petite bourgeoisie et le capitalisme privé "luttent au coude à coude" contre le socialisme et toute forme d'intervention de l'Etat dans l'économie. In : Sur l'infantilisme "de gauche" et les idées petites bourgeoises, Oeuvres, tome 27, 1961, p.351.

(27) V.I. LENINE, Le VIII ème congrès du PC(b)R, (1919), Oeuvres, tome 29, 1962, pp.140, 141, 207.

(28) ibidem, p.212.

(29) V.I. LENINE, De la coopération, (1923), Oeuvres, tome 33, 1963, pp.480-488.

Sur l'évolution de l'analyse léniniste de la paysannerie, voir C. BETTELHEIM, Les luttes de classes en URSS (première période 1917-1923), Seuil- Maspero, Paris, 1974, p.182 et sv., 427 et sv.

(30) K. KAUTSKY, La question agraire, op.cit.

(31) C. SERVOLIN, L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste, in L'univers politique des paysans dans la France contemporaine, Armand Colin, Paris, 1972, PP.41-77.

(32) J. TEPICHT, Les complexités de l'économie paysanne, in Information sur les sciences sociales, volume 8, n° 6, 1970, pp.51-68.
idem, Marxisme et agriculture : le paysan polonais, Armand Colin, Paris, 1973.

(33) Voir supra Chapitre 1, point 2.

Sur les étapes de la transformation des agricultures européennes, on peut se reporter outre à K. KAUTSKY (op.cit., chapitre IV) à M. AUGÉ-LARIBÉ, La révolution agricole, Albin Michel, Paris, 1955.

(34) Pour une critique de la problématique dualiste, retenons au sein d'une vaste littérature : J.FREYSSINET, Le concept de sous-développement, Mouton, Paris-La Haye, 1966 ; C. BETTELHEIM, Planification et croissance accélérée, Maspero, Paris, 1965 ; R. STAVENHAGEN, Sept thèses erronées sur l'Amérique latine, Anthropos, Paris, 1973.

(35) C. MEILLASSOUX, Femmes, greniers et capitaux, op.cit., p.149.

C'est à une telle réduction, simplification, de la complexité des structures agraires dans un pays sous-développé que procède, à notre sens, A. Benachenhou dans une analyse qui nous intéresse particulièrement car elle concerne l'Algérie rurale.

Pour rendre compte des différentes formes d'évolution des structures agraires dans un pays dépendant, tout en rompant avec la problématique dualiste, Benachenhou propose d'introduire la distinction de Marx entre rapports capitalistes réels et rapports capitalistes formels.

L'Algérie rurale aurait connu une forme de transition inachevée au capitalisme, une forme d'"accumulation primitive" de capital bloquée par un ensemble de mécanismes (exode des capitaux vers les villes, faible développement du marché intérieur, distorsions entre prix agricoles et industriels, etc...). L'agriculture est, dans ce contexte, caractérisée par la coexistence entre un secteur où il y a subordination réelle du procès de production agricole au capital et un secteur où la subordination est seulement formelle, c'est-à-dire où il y a valorisation du capital par l'intermédiaire d'un procès de production, mais sans qu'il y ait une "combinaison productive spécifiquement capitaliste". Le critère central est celui du statut de la force de travail : dans le secteur où les rapports capitalistes restent formels, il n'y a pas achat et "consommation productive" de forces de travail par un exploitant capitaliste mais d'autres formes d'exploitation, celle du métayer par le propriétaire, celle du paysan indépendant par le capital usurier et marchand.

A. BENACHENHOU, Dualisme rural ou accumulation primitive inachevée, in Revue algérienne..., n° 3, Alger, 1973.

On ne voit guère l'avantage de recourir ici au concept de subordination formelle (en l'utilisant d'ailleurs dans un sens très différent de celui qu'il revêt chez Marx (x)). Ce concept est utilisé en fait simplement par Benachenhou pour souligner la domination du secteur agricole "non moderne" par le mode de production capitaliste ; il ne permet en rien d'avancer dans l'analyse des rapports économiques très différents qu'il recouvre (usure, formes de prélèvement du surproduit agricole par le commerce et les activités "de service" à l'agriculture, formes de métayage traditionnelles ou modernes...).

(x) Voir page suivante.

(x) Pour Benachenhou, il y a subordination formelle quand il y a valorisation du capital sans exploitation de forme capitaliste de la force de travail. Pour Marx, il y a subordination formelle quand le capitaliste s'approprié les conditions matérielles de la production et dirige le procès de production (donc "consomme productivement" la force de travail de salariés) sans avoir encore révolutionné le mode matériel de production, le système des forces de production. C'est le cas de la phase manufacturière du développement du capitalisme où l'habileté manuelle du travailleur reste l'élément principal d'un procès de travail qui ne revêt pas encore la forme d'un système de machines réduisant les travailleurs au rôle " d'appendices".

Voir, par exemple, K. MARX, Matériaux pour l'"Economie", in Oeuvres, tome II, Pléiade, NRF, Paris, 1968, p.365 et sv.

(36) En se limitant à des cas latino-américains et africains, R. STAVENHAGEN effectue une approche de ce type dans : Les classes sociales dans les sociétés agraires, Anthropos, Paris, 1969.

(37) Y. GOUSSAULT, Crise et réforme des structures agraires (Le cas chilien et ses applications méthodologiques), Thèse, Université de Paris1, 1972-73, (ronéotypé).

(38) Nous avons souligné, en fin du chapitre 2, que les grandes exploitations coloniales imprimaient aux structures agraires algériennes une évolution, à certains égards, analogue à celle que Lénine décrit comme constituant la "voie prussienne" de développement du capitalisme. Nous notions aussi les limites de cette analogie. En fait, nous situant maintenant par rapport aux distinctions de Goussault, nous serions tenté de dire que les exploitations coloniales en Algérie combinaient des traits "prussiens" et des traits "américains".

(39) R. STAVENHAGEN, Marginalité, participation et structure agraire en Amérique latine, in Bulletin de l'Institut International d'Etudes Sociales, n° 7, Genève, juin 1970.

(40) Dans son étude socio-économique la plus importante - Le développement du capitalisme en Russie-, Lénine a le souci de montrer l'évolution d'ensemble de la formation sociale, mais en fait, concrètement, sa démarche reste très largement analytique : ainsi, quand il étudie l'évolution de la paysannerie, il le fait en faisant abstraction, d'une part des effets de la domination du système latifundiaire, d'autre part des formes d'évolution de l'industrie russe et des secteurs commercial et bancaire.

(41) Dans son analyse statistique, Goussault s'appuie sur une enquête nationale distribuant les exploitations agricoles, non pas seulement en fonction de leur dimension, mais en fonction d'une typologie déjà assez fine combinant la superficie, la capacité productive, le potentiel de travail (volume d'emploi de forces de travail requis en termes de normes par le type d'exploitation considéré) (p.210).

Il voit alors, en recourant aux indices chiffrés que lui fournit la documentation disponible, comment varient d'un type à l'autre : 1° le taux d'emploi de main-d'oeuvre salariée par rapport à la main-d'oeuvre familiale, 2° la productivité du travail (masse de capital mise en oeuvre par chaque travailleur), 3° la plus-value et le surplus disponible pour une intensification ou un élargissement de la production, 4° la place sur le marché du point de vue crédit et commercialisation (pp.261-263).

Son schéma d'analyse se ramène ainsi à la formule :

Structuration économique = f (Marché) (Capital) (Terre) (Force de travail) (Surplus) (pp.404, 405).

Donnons un exemple de la manière dont il procède.

Analysant les données sur la nature de la main-d'oeuvre dans les exploitations dites "familiales" selon la typologie de départ (exploitations disposant d'assez de terres pour maintenir une famille à un niveau de vie adéquat et pour employer sa force de travail), Goussault souligne qu'il y a dans cette catégorie d'exploitants un fort recours à des travailleurs rémunérés (sous une forme salariale ou sous une autre forme) : on trouve, en effet, en moyenne par exploitation 1,5 travailleur rémunéré et 1,6 non rémunéré -familial- (notons que ces chiffres sont obtenus en confondant travail rémunéré permanent et temporaire, si on considère seulement les permanents, on a 0,8 travailleurs rémunérés par exploitation) (pp.225 et 262).

(Voir suite de la note page suivante)

Il conclut de ces données, et d'autres similaires, à l'existence d'une couche de petits producteurs en transition vers le capitalisme. Et, généralisant à l'ensemble de la catégorie, ce qui caractérise, en fait, une partie seulement des exploitants (le recours à des salariés, l'utilisation du crédit, le développement de cultures commerciales...), et qui les caractérise à des degrés divers, il analyse l'agriculture de type "familial" comme une agriculture "transitionnelle vers le capitalisme" (par exemple, pp.261-265). Les petits producteurs qui échouent à se transformer en petits capitalistes entrent dans le processus de prolétarianisation (deviennent des semi-prolétaires au sens léniniste) : "La petite agriculture, écrit ainsi Goussault, (est) déjà profondément marquée par les signes caractéristiques de la mutation qui s'opère sous la confrontation capitaliste : effort de toutes les catégories pour vendre sur le marché, élargissement foncier des uns et recours au salariat, prolétarianisation des autres malgré une lutte pour sauvegarder leur individualité de producteurs" (p.284).

(42) R. STAVENHAGEN, Les classes sociales dans les sociétés agraires, op.cit., pp.372, 373.

On peut faire l'hypothèse que dans la Russie du début du siècle la coexistence d'une agriculture latifundiaire dominante et d'un secteur paysan devait aussi produire un blocage du développement du capitalisme dans le secteur dominé et la perpétuation, sinon la consolidation, d'un système socio-économique de type semi-capitaliste.

Mais Lénine analyse seulement en termes de freins à l'essor de la "voie paysanne" les effets de la domination latifundiaire. Il est révélateur que, tout en reconnaissant que dans un grand nombre de villages russes, les personnages principaux sont, outre le grand propriétaire foncier, l'usurier et le commerçant plutôt que le bourgeois paysan, il analyse peu ces phénomènes, les considérant comme des survivances, comme des traits archaïques que le développement vigoureux du capitalisme va balayer.

V. I. LENINE, Le développement du capitalisme en Russie, op.cit., voir en particulier pp.190-194.

(43) Bien entendu, cette notion d'insuffisance est relative. Selon l'objet que l'on poursuit dans une recherche, on peut s'en tenir à des niveaux différents de généralité.

(44) Pour concrétiser quelque peu, soulignons que s'il est, par exemple, pertinent d'analyser les couches inférieures de la paysannerie comme un semi-prolétariat, c'est-à-dire comme la classe des producteurs directs ayant perdu partiellement leurs moyens de production et contraints à rechercher des ressources complémentaires, généralement dans un travail salarié, il faut, dans la perspective d'une analyse concrète, ne pas oublier que ces semi-prolétaires sont en même temps des paysans (avec ce que cela implique de rapports à la terre, d'insertion dans la société paysanne etc.).

(45) V.I. LENINE, La grande initiative, Oeuvres, tome 29, 1962, p.425.

(46) E. BALIBAR, Plus-value et classes sociales, in Cinq études du matérialisme historique, op.cit., voir, par exemple, p.153.

(47) Pour montrer concrètement que le concept de classe sociale n'est pas un concept classificatoire, il suffit de souligner qu'un individu n'est jamais entièrement défini socialement par un seul statut de classe : ainsi, il peut combiner différentes conditions de classe (l'exemple classique ici est celui de l'ouvrier-paysan) ; par sa trajectoire et par ses relations familiales, il est le plus souvent impliqué dans des rapports de classes diversifiés ; il peut n'appartenir à aucune classe sociale, mais à un groupe social particulier (armée, clergé...), groupe inséré dans le système des rapports de classes, structuré par ce système, mais ne pouvant être rattaché à une classe déterminée, etc.

(48) Premier critère : la place occupée dans "un système historiquement défini de production sociale". Ce critère renvoie, peut-on penser, dans l'esprit de Lénine, à la division sociale du travail, c'est-à-dire à la distribution des agents sociaux selon les branches d'activité économique : ainsi, travail dans le secteur agricole ou industriel, travail socialement productif (c'est-à-dire, dans le mode de production capitaliste, travail producteur de marchandises porteuses de plus-value) ou improductif...

Second critère : le "rapport (la plupart du temps fixé et consacré par les lois) vis-à-vis des moyens de production", c'est-à-dire les formes de propriété ou de possession.

Troisième critère : le "rôle dans l'organisation sociale du travail" donc la place dans la division technique du travail (travail manuel ou intellectuel...).

Quatrième critère : les "modes d'obtention et l'importance de la part des richesses sociales" dont dispose chaque groupe. La position d'un groupe social selon ce dernier critère, dans les rapports de distribution, dépend, souligne Lénine, de sa position selon les critères précédents.

V.I. LENINE, La grande initiative, op.cit., p.425.

(49) Il serait vain de prétendre proposer ici un schéma d'analyse systématique qui saisirait et ordonnerait l'ensemble des dimensions d'une analyse de classe.

On relèvera simplement - en renvoyant principalement à des travaux de Bourdieu- quelques axes d'analyse qui paraissent fondamentaux (dont des analyses concrètes, comme tout particulièrement celles de Bourdieu, ont montré la valeur explicative).

a) L'analyse de la condition économique d'une classe est, déjà en elle-même, analyse d'une position dans la structure sociale, analyse de la relation d'une classe aux autres classes. Cette analyse de la position différentielle des classes ne doit pas se limiter au niveau économique (les classes occupent aussi, en particulier, des positions différenciées dans l'espace géographique) et doit déboucher sur l'analyse du poids numérique et surtout du "poids fonctionnel" d'une classe : ainsi, écrit Bourdieu à titre d'exemple, en réfléchissant à partir du cas de l'Algérie, "dans des sociétés où le faible développement de l'économie et, plus précisément de l'industrie, ne confère à la bourgeoisie industrielle et au prolétariat qu'un faible poids fonctionnel, le système des relations entre la petite bourgeoisie, qui fournit les cadres administratifs de l'Etat, et l'immense sous-prolétariat, formé des chômeurs, des travailleurs intermittents des villes et des paysans "dépayés", domine et détermine toute la structure de la société".

Voir : P. BOURDIEU, Condition de classe et position de classe, in Archives européennes de sociologie, VII, 1966, pp.201-229, en particulier p.210.

b) Etant l'analyse des processus selon lesquels se reproduisent et se transforment les rapports entre classes, l'analyse de classe ne doit pas

seulement saisir l'évolution des structures (les modifications des formes de division du travail, de la hiérarchie sociale, etc...), mais aussi les trajectoires selon lesquelles des individus, des familles, des groupes particuliers se déplacent sur la structure sociale, viennent occuper une nouvelle position dont les propriétés tiennent, pour une part, au trajet social qui y conduit, à son caractère d'étape dans un processus d'ascension ou de régression sociales.

Voir, par exemple, en ce sens le même article de Bourdieu, pp.205,206.

c) Un autre facteur important contribuant à déterminer le contenu concret des rapports de classes est la combinaison par un même individu de différents statuts de classe (ouvrier-paysan ; salarié agricole-chômeur...) et la dispersion du point de vue de la condition de classe au sein d'un groupe auquel un individu appartient ou se réfère (il s'agit en particulier ici de la famille mais aussi de groupes religieux, ethniques... ; de groupements culturels, politiques, etc...). On verra, dans les chapitres suivants, le rôle dans l'Algérie rurale de ces combinaisons et dispersions de statuts.

d) Bourdieu, encore, souligne que dans la définition d'une classe n'entre pas seulement le capital économique accumulé mais aussi, avec une importance variable selon les types de société, le capital culturel.

P. BOURDIEU, avec M. DE SAINT MARTIN, Anatomie du goût, in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 5, Paris, octobre 1976, pp.4-81.

Notons rapidement que cette transposition de concepts nous paraît pertinente, mais à la condition de préciser :

1° que la culture constitue bien un capital dans ce sens où elle consiste en un ensemble de moyens de production (ici moyens de production d'idées, de valeurs esthétiques, etc...) qui fonctionnent comme des moyens d'accumulation et qui confèrent pouvoir, prestige et privilèges ;

2° que le concept de capital économique implique plus que la définition précédente : un capital économique est un ensemble de moyens de production qui sont des moyens d'exploitation du travail ;

Voir: K. MARX, Le Capital, Livre I, chapitre XXXIII, Garnier-Flammarion, p.569.

3° que les deux classifications, celle construite en fonction de la possession d'un capital économique, celle construite en fonction de la possession

d'un capital culturel, sont ordonnées au sein d'une même structure globale où les classes ou fractions de classes détentrices du capital économique sont les forces sociales dominantes.

e) Enfin, analyser les rapports de classes, c'est aussi analyser ce que dans la tradition marxiste on appelle l'idéologie de classe.

Bourdieu observe, à cet égard, qu'on ne voit pas très bien l'avantage d'une définition du concept d'idéologie à ce point large qu'elle recouvre ce que la tradition anthropologique appelle la culture (x) : il faudrait, selon lui, maintenir la distinction entre idéologies, c'est-à-dire "productions savantes d'un corps d'idéologues professionnels" et culture ou "habitus", c'est-à-dire ensemble de dispositions qui forment le principe générateur des "styles de vie", des positions distinctives qu'occupent les différentes classes sociales dans un système de relations symboliques.

P. BOURDIEU, Esquisse d'une théorie de la pratique, Librairie Droz, Genève-Paris, 1972, p.255, note 68.

(x) Visant vraisemblablement en premier chef L. ALTHUSSER, Idéologie et appareils idéologiques d'Etat, in La Pensée, n° 151, Paris, juin 1970, pp.3-38, Bourdieu écrit dans cette même note à laquelle nous venons de renvoyer : "On voit mal le profit que trouvent certains à identifier le concept de culture, entendu au sens que lui donne la tradition anthropologique, au concept d'idéologie, sinon la satisfaction que procure la réduction rassurante à un déjà connu canonique. Plutôt que de faire disparaître le concept de culture (et le travail que demanderait l'acquisition de la culture qu'il désigne...) par un coup de baguette dogmatique, il vaudrait mieux le soumettre à l'analyse."

(50) Balibar écrit qu'il faut dans une analyse marxiste des classes sociales "réussir à dépasser l'idée de classification, bien qu'il soit, en pratique, inévitable de commencer par là". E. BALIBAR, Plus-value et classes sociales, in Cinq études du matérialisme historique, op.cit., p.152.

Cette manière de reconnaître la nécessité de la classification est, à notre avis, bien insuffisante : l'analyse statistique des distributions d'unités sociales concrètes n'est pas un pis-aller, ni un simple moment de la démarche permettant de débroussailler la réalité sociale afin d'arriver aux "choses sérieuses", à l'analyse même des rapports de classes ; c'est une dimension essentielle de l'analyse.

(51) Pour une position du problème des rapports entre analyse des classes sociales et opération de classification ou de stratification, voir :

P. BOURDIEU, avec M. DE SAINT MARTIN, Anatomie du goût, art. cité, pp.80, 81.

Sur la question de la hiérarchie des techniques dans l'analyse sociologique en général et du primat à accorder à l'approche historique et à l'"observation méthodique et systématique" de type ethnographique par rapport à l'analyse statistique et à la technique du questionnaire, voir :

P. BOURDIEU et alii, Le métier de sociologue, Mouton- Bordas, Paris, 1968, pp.71-73.

C H A P I T R E 7

ANALYSE D'ENSEMBLE DE L'AGRICULTURE PRIVEE

On a souligné dans le préambule de cette troisième partie que, jusqu'à la révolution agraire de 1971, il n'y avait pas eu dans le secteur agraire non colonial de changement tel que les tendances générales d'évolution, que nous avons dégagées au chapitre 2 pour la dernière phase de l'ère coloniale, en auraient été fondamentalement modifiées.

L'objet du présent chapitre et du chapitre suivant est dès lors d'approfondir l'analyse qui a été faite dans la première partie plus que de marquer une évolution entre deux périodes.

X

On abordera successivement dans ce septième chapitre quatre points.

En premier lieu, nous caractériserons les grandes régions naturelles et agricoles de l'Algérie et nous préciserons la nature des relations interrégionales développées par la colonisation. En effet, il est nécessaire de mettre l'accent, plus que nous ne l'avons fait au chapitre 2, sur les variations régionales des structures agraires.

En second lieu, nous procéderons à une approche statistique qui restera pour l'essentiel globale, les données disponibles ne pouvant être ventilées, dans le meilleur des cas, que par régions administratives et non par régions relativement homogènes du point de vue des activités agricoles.

En troisième lieu, nous étudierons un phénomène dont l'importance a déjà été soulignée : la propriété foncière citadine, phénomène qui se retrouve dans l'ensemble de l'Algérie rurale, mais qui revêt le plus d'ampleur dans les régions où l'activité agricole est la plus productive.

Enfin, en quatrième lieu, nous analyserons les caractéristiques fondamentales des structures agraires dans deux types de régions : les plaines intérieures à prédominance de céréaliculture et d'élevage extensifs, les montagnes où se reproduit de manière de plus en plus déséquilibrée et précaire une petite agriculture de subsistance, plus exactement un système agro-sylvo-pastoral. Ces deux types de régions constituent la majeure partie de l'Algérie rurale et sont les plus importantes pour étudier le secteur non colonial, donc l'agriculture restée privée après l'indépendance.

X

On verra que dans ce chapitre nous suivrons une démarche de type plus inductif qu'hypothético-déductif, c'est-à-dire qu'au lieu de partir de propositions générales qu'on essaierait systématiquement de mettre à l'épreuve des faits, on procédera plutôt en cherchant sur chaque point à voir ce que les matériaux disponibles (données statistiques et enquêtes socio-économiques) permettent de conclure. L'empirisme de cette approche sera tempéré par le fait que nous aurons à l'esprit tant les résultats de l'analyse faite lors de la première partie que la problématique théorique exposée au chapitre précédent.

Dans les conclusions générales de cette troisième partie, après avoir au chapitre 8 exposé les résultats de l'enquête Oued Rhir qui reposait, elle, sur une démarche de type hypothético-déductif, nous mettrons en lumière, de manière plus systématique, le schéma général d'analyse qui se dégage de l'ensemble de notre approche.

1. VARIATIONS REGIONALES

11. Régions naturelles et régions agricoles

Ce bref exposé sur les régions naturelles de l'Algérie et les régions agricoles correspondantes sera principalement basé sur Despois et Isnard (1).

L'Algérie présente des conditions plus défavorables à l'agriculture que les pays voisins.

C'est à proximité de la mer, dans les plaines et collines de l'Atlas tellien, que le climat se prête (pluviométrie suffisante, amplitudes thermiques réduites entre un été chaud et un hiver doux) aux cultures méditerranéennes (vigne, agrumes, primeurs...). Or, du fait de l'étroitesse de la région de l'Atlas tellien et de son relief, l'extension de ces cultures reste réduite.

L'Atlas tellien, en Algérie, a des plaines relativement peu étendues.

D'autre part, entre l'Atlas tellien et l'Atlas saharien qui borde les régions désertiques s'étend une vaste région de Hautes Plaines. Dans leur majeure partie, ces Hautes Plaines présentent un caractère steppique. Ce n'est qu'à l'Est, dans le Constantinois, que les plaines intérieures connaissent une pluviométrie suffisante (plus de 350 à 400 mm de précipitations annuelles), favorable à la culture en sec des céréales.

La Steppe ou plutôt pseudo-steppe algérienne (au contraire des steppes russes, il s'agit d'une steppe sèche à pluie seulement hivernale) est constituée de bassins intérieurs couverts d'alfa et d'armoïse. Elle est, en gros, comprise entre les courbes de pluviosité de 400 et de 200 mm. Selon Despois, la culture des céréales n'y serait rentable que dans des zones irriguées très réduites (ainsi, les zones d'épandage des crues) ; ailleurs, elle ne serait qu'une "loterie".

Faisons rapidement sur ce dernier point une double remarque.

En premier lieu, comme le souligne encore Despois, la céréalicul-
ture de steppe, malgré des conditions défavorables, ne fait que s'étendre.
Selon une enquête, elle occupait, en 1968, 1,1 million d'ha et fournissait,
sur environ 1/3 de la superficie emblavée, 1/4 de la production céréalière
nationale (2).

En second lieu, le jugement de Despois, et aussi d'Isnard, selon
lequel la culture des céréales n'est rentable que dans les zones telliennes
(c'est-à-dire, pour l'essentiel, les régions de l'Atlas tellien et les
Hautes Plaines constantinoises), est aujourd'hui souvent contesté ou du
moins nuancé : la Steppe nord-africaine serait un milieu moins homogène
qu'on ne l'a souvent dit du point de vue des potentialités agricoles ;
dans des zones importantes, les productions végétales, en particulier
l'orge et des plantes fourragères, pourraient être développées de manière
rentable (3).

X

Dans cette approche sommaire, on peut distinguer, en fonction des
conditions naturelles et des potentialités agricoles, les zones principales
suivantes (nous faisons abstraction du Sahara).

1° Collines et plaines du Tell maritime. C'est dans cette zone
relativement réduite, dans les collines côtières et les plaines sublittorales,
que se concentre l'essentiel de l'agriculture commerciale moderne aux
rendements élevés. La colonisation y a été prépondérante.

2° Régions montagneuses. Ces régions, très faiblement colonisées,
combinent, avec une pondération variable, une petite agriculture (principa-
lement : céréales, oliviers et figuiers), l'élevage et l'exploitation
forestière.

3° Hautes Plaines céréalières. Il s'agit principalement des Hautes
Plaines constantinoises mais aussi des régions comme le Sersou. Anciennement

consacrées à l'élevage, ces régions ont été réorientées par la colonisation vers la céréaliculture extensive reposant sur le système du "dry-farming".

4° Steppe. Zone de cantonnement des nomades refoulés des régions telliennes par la colonisation, la Steppe est aujourd'hui l'objet de trois types d'exploitation : élevage ovin, céréaliculture, cueillette de l'alfa.

En dehors des ces quatre types de zones relativement homogènes (du point de vue des activités agricoles dominantes), il faut encore distinguer des régions de transition, ainsi, ces plaines intérieures (plaine des Beni Slimane ou celle de Sidi-Bel-Abbès) qui combinent, de manière variable, les cultures intensives de la zone maritime et un système agro-pastoral extensif.

12. Colonisation et relations inter-régionales

La colonisation s'est fortement implantée dans les zones les plus favorables à l'agriculture : collines et plaines du Tell maritime et également Hautes Plaines du Tell intérieur. Une grande propriété algérienne s'est aussi maintenue dans certaines parties de ces zones et, surtout dans les régions de grande céréaliculture, s'est renforcée dans les dernières décennies de la période coloniale.

Dans le contexte colonial, les relations entre régions, plus ou moins favorisées sous l'angle des potentialités agricoles, ont été profondément modifiées.

Montrons-le, en prenant pour fil conducteur un exemple particulier, celui des relations entre plaines sétifiennes et Hodna.

Les plaines sétifiennes appartiennent aux Hautes Plaines céréalières de l'Est algérien.

Les monts du Hodna constituent une région frontière entre les Hautes Plaines sétifiennes et la Steppe. Le Hodna est une région diversifiée

combinant une dépression centrale qui constitue une zone steppique très sèche et des reliefs montagneux mieux arrosés (250 à 450 mm de pluie) dont les piémonts sont cultivables grâce aux eaux qui descendent des montagnes.

Avant la colonisation, les populations de ces deux régions étaient principalement des populations semi-nomades, c'est-à-dire des populations qui, du printemps à l'été, se fixaient pour cultiver des céréales et puis, de la moisson aux labours suivants, se déplaçaient avec leurs troupeaux à la recherche de pâturages (4).

La colonisation a fortement développé la grande céréaliculture dans les plaines du Sétifois.

Examinons, en suivant principalement un travail de J.L. Magnet (5), les effets de cette évolution sur les relations entre les deux régions.

L'extension dans les Hautes Plaines de la grande céréaliculture coloniale (et aussi algérienne) a diminué les pâturages d'été pour les pasteurs-agriculteurs du Hodna. En même temps, les règlements forestiers limitaient les possibilités de pâturage à l'intérieur même du Hodna (6). Il en est résulté un recul de l'élevage et un accroissement des superficies emblavées. La diminution de ressources que cette modification du rapport entre agriculture et élevage entraînait (la céréaliculture est peu productive dans la région semi-aride du Hodna) était plus ou moins compensée par le développement du salariat saisonnier dans les Hautes Plaines : les pasteurs-agriculteurs du Hodna allaient faire les moissons dans les grandes exploitations du Tell céréalier, le nomadisme pastoral de l'été ('achaba) se combinant ainsi de plus en plus avec un nomadisme de travail ou étant remplacé par lui.

La mécanisation de la céréaliculture coloniale et l'adoption par les colons du système du "dry-farming" provoquent la rupture du nouvel équilibre. D'une part, la mécanisation diminue très fortement l'emploi saisonnier, d'autre part, avec les nouvelles pratiques culturales, la jachère est labourée au printemps, ce qui limite encore les disponibilités

fourragères (la jachère non travaillée peut être pâturée : ainsi, les semi-nomades du Hodna pouvaient, avant l'adoption du "dry-farming", combiner migration de travail et migration pastorale).

L'aggravation de la crise de l'élevage, la diminution des ressources du salariat saisonnier, accentuent le mouvement d'extension des emblavures dans le Hodna, en même temps qu'elles conduisent au développement de l'émigration vers la France et de l'exode rural.

X

Cet exemple particulier met en lumière deux aspects fondamentaux des relations inter-régionales dans le contexte historique de la colonisation.

1° Le développement du capitalisme agraire, surtout colonial, dans les plaines riches a cantonné la paysannerie dans des zones moins favorisées (piémonts, montagnes, steppes). La perte des terrains de parcours en plaine, la pression démographique, ont entraîné des formes de surexploitation de régions aux faibles potentialités par une paysannerie recherchant l'auto-subsistance alimentaire dans des conditions de plus en plus précaires (ainsi, dans le Hodna, l'extension de la céréaliculture dans des conditions où, non seulement elle est peu rentable, mais où elle accentue l'érosion).

Evoquons d'autres exemples que celui des relations entre le Hodna et les plaines sétifiennes.

G. Mutin souligne que l'appel de main-d'oeuvre dans les exploitations coloniales de la plaine algéroise, la Mitidja, a suscité, d'une part des migrations saisonnières, en particulier depuis le Titteri, d'autre part l'installation permanente de migrants, soit dans la plaine elle-même, soit sur les pourtours, ainsi, sur les piémonts de l'Atlas blidéen. Il en est résulté un surpeuplement relatif des montagnes enserrant la Mitidja (en 1950, il y avait un habitant à l'ha dans le massif blidéen) provoquant déboisement et érosion accentués (7).

D. Sari montre les effets de l'appropriation par la colonisation de la quasi-totalité des meilleures terres du massif de l'Ouarsenis, celles situées dans les vallées et replats : refoulement de la paysannerie et, avec la désorganisation de l'agriculture traditionnelle, rupture des équilibres naturels (déclin de l'arboriculture au profit, d'une part d'une extension de la céréaliculture qui, gagnant les pentes les plus fortes, est facteur d'érosion, qui, s'étendant par défrichement aux zones boisées, contribue à la déforestation ; au profit, d'autre part du développement d'un élevage surtout caprin destructeur du couvert végétal). Dans le Massif, conclut Sari, où les densités de population ont doublé depuis le début du siècle alors que les ressources diminuaient (du fait non seulement de la présence de grandes exploitations hier coloniales, aujourd'hui autogérées, faisant appel à relativement peu de main-d'oeuvre, mais aussi du fait des destructions de forêts brûlées par le napalm pendant la guerre de libération), une "économie essentiellement destructive" s'est mise en place et dans certains terroirs "tout est compromis, parfois même définitivement" du point de vue des équilibres naturels (8).

Rappelons encore l'exemple de la Steppe où le surpâturage et l'extension de la céréaliculture sont, d'une part, liés au développement, dans la région même, de grands élevages et de grandes exploitations céréalières (9), sont, d'autre part, et surtout, le résultat du processus historique, que nous avons déjà évoqué au chapitre premier, de cantonnement des nomades dans les Hautes Plaines sèches, les privant de leurs pâturages du Tell et rompant leurs échanges traditionnels avec les céréaliculteurs du Nord (10).

2° Le travail saisonnier constitue souvent la forme principale de relation économique entre régions fortement et faiblement colonisées. En particulier, on l'a indiqué à propos du Hodna, un nomadisme qui est recherche de travail s'est largement substitué au nomadisme pastoral.

Ainsi, l'Enquête sur le nomadisme, déjà évoquée (voir note 2), a estimé que la grande majorité (quelques 100.000 sur 140.000 personnes) des habitants de la Steppe qui ont migré vers le Nord pendant l'été de l'Enquête allaient chercher du travail saisonnier, c'est-à-dire surtout participer aux travaux de la moisson, plutôt que conduire un troupeau (11).

Les observations qui précèdent s'appliquent surtout aux populations traditionnellement nomades ou semi-nomades.

Une partie de ces populations a pu se maintenir dans les plaines où elle se consacre aujourd'hui, de manière prédominante, à la culture extensive de céréales. Une autre partie, la plus nombreuse, s'est vue refoulée ou cantonnée dans les régions montagneuses et steppiques et combine au salariat saisonnier les ressources d'activités agro-pastorales perpétuées dans des conditions de plus en plus difficiles.

Le mode de vie des sédentaires arboriculteurs, ainsi, des montagnards de Grande Kabylie, a été moins directement affecté par la colonisation. La pression démographique a conduit ce dernier type de population à l'exode rural et à l'émigration temporaire à l'étranger plutôt qu'au développement de la combinaison entre un salariat saisonnier et une petite agriculture indépendante.

X X X

L'opposition entre régions géographiques est, on le voit, insuffisante pour fonder une typologie des sociétés agraires. Il faut tenir compte des modes de vie (et des modes de production qui les sous-tendent) antérieurs à la colonisation (ainsi, formes de sédentarisme ou de nomadisme) et de l'impact différent qu'a eu la colonisation en fonction du milieu géographique et des caractéristiques des sociétés traditionnelles. Il faut en même temps faire intervenir l'héritage de formes différentes de rapports sociaux et de rapports à la terre liées aux modes de production et aux modes de vie anciens : ainsi, la solidité des structures familiales et le fort attachement au terroir dans des sociétés paysannes et sédentaires comme celles de Grande Kabylie ou du Massif de Collo, s'opposant à la moindre cohésion sociale, au rapport plus lâche à la terre de populations nomades sédentarisées comme celles des Hautes Plaines constantinoises.

Cependant, la typologie à laquelle on serait conduit en suivant une telle démarche est trop fine pour l'analyse d'ensemble à laquelle nous allons procéder (12).

La distinction, que nous prendrons pour fil conducteur au point 4, entre céréaliculteurs des plaines et piemonts et montagnards à l'économie agricole plus diversifiée mais perpétuée sur une échelle si réduite que l'agriculture (au sens large) n'est plus qu'une activité d'appoint, permet de mettre en lumière, à travers des types bien différenciés de structures agraires et de rapports sociaux, les principales formes d'évolution de l'agriculture privée algérienne.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS DU SECTEUR PRIVE. DONNEES STATISTIQUES

Nos sources principales sont constituées par trois enquêtes statistiques : le Recensement général de l'agriculture (RGA) de 1973, l'Enquête nationale sur la main-d'oeuvre de 1968-1969 (que nous appellerons Enquête main-d'oeuvre), l'Enquête de 1964-1965 sur la structure des exploitations agricoles (Enquête structure). Caractérisons rapidement ces trois sources.

1° Premier recensement de l'agriculture depuis celui de 1950-1951, le RGA s'est déroulé d'avril à décembre 1973 et a porté sur le secteur agricole privé. Un important retard ayant été enregistré dans le dépouillement informatique (les résultats de celui-ci n'étaient toujours pas disponibles à la fin 1977), nous ne pourrions nous baser que sur un dépouillement manuel portant sur assez peu de variables et présentant des résultats bruts, non redressés (13).

Il faut noter que le RGA a eu lieu après la promulgation de la seconde étape de la réforme agraire et à la veille de l'application des mesures de nationalisation des terres que cette réforme prévoit : ce contexte doit expliquer au moins partiellement certains résultats qui, nous le verrons, paraissent peu plausibles.

2° L'Enquête main-d'oeuvre a été réalisée sous la direction conjointe du Ministère de l'Agriculture et du Secrétariat au Plan, avec la collaboration d'experts du Bureau International du Travail. Elle visait à compléter le recensement de la population de 1966, en particulier par l'analyse fine des exploitations agricoles et de leur main-d'oeuvre. C'est une enquête par sondage (1/60 ème des ménages) qui s'est étalée sur une année (février 1968-janvier 1969) afin de saisir les variations saisonnières de l'emploi.

Cette enquête à très gros moyens a abouti à des résultats contestés, publiés de manière seulement partielle dans des documents qualifiés de provisoires mais qui sont restés définitifs (14).

Les raisons principales des faiblesses de l'Enquête main-d'oeuvre semblent avoir été, d'une part un manque d'unité dans sa direction (absence d'unité de vue entre le MARA et le SEP et conflits divers), d'autre part une démarche trop sophistiquée dans laquelle analystes, enquêteurs et enquêtés se sont perdus!

3° L'Enquête structure de 1964-1965 a porté sur le secteur autogéré de manière exhaustive et sur un échantillon d'exploitations privées. La petitesse de l'échantillon (6.857 exploitations, ce qui doit correspondre à un taux de sondage d'un peu plus de 1/100) explique peut-être que les résultats bruts de l'enquête aient dû, pour la publication, être fortement redressés par la mise en oeuvre d'une procédure complexe reposant sur la confrontation des données de 1964-1965 à celles du recensement agricole de 1950-1951 (15).

21. Répartition des terres selon des classes de superficie

Le dépouillement manuel du RGA (voir le graphique 2 de ce dépouillement) donne une distribution des exploitations et de la superficie possédée que l'on peut comparer à celle du recensement de 1950-1951 sur le secteur non colonial (voir ci-dessus au chapitre 2 le tableau 3).

TABLEAU 7

	Recensement de 1950-51 Algérie entière (en %)		Recensement de 1973 (16) Algérie du Nord (en %)	
	Nb. d'exploitations	Sup. possédée	Nb. d'exploitations	Sup. possédée
moins de 10 ha	70	19	79	30
10 à moins 50 ha	26	43	19	46
50 à moins 100 ha	3	15		12
100 ha et +	1	23	2	12
	100	100	100	100
Totaux en CA	630.732	7,35 millions d'ha	731.000	5,54 millions d'ha

La première chose qu'on peut observer est une forte différence entre les deux recensements du point de vue de la superficie totale. Cette différence doit s'expliquer par le fait que les deux chiffres ne correspondent pas à la même aire géographique : le chiffre du RGA concerne l'Algérie du Nord, c'est-à-dire, dans le découpage actuel, l'ensemble de l'Algérie dite utile (du point de vue de l'activité agricole au sens étroit) mais non la Steppe ni le Sahara ; le chiffre de 1950-1951 porte sur l'Algérie entière et comprend donc en plus des terres de l'Algérie du Nord un peu de terres de culture (situées dans les oasis principalement) mais surtout des terres de parcours consacrées à l'élevage. En termes de superficie agricole utile, les différences s'amenuisent et peuvent correspondre à un phénomène réel de diminution de la SAU (5,5 millions d'ha de SAU en 1950-1951 sur les 7,3 millions d'ha faisant l'objet d'une appropriation privative ; 5,2 millions de SAU sur un total possédé de 5,5 millions d'ha en 1973).

Pour le reste, l'évolution dont témoignent ces tableaux est une forte diminution de la concentration foncière : en 1950-1951, 4 % des exploitants avaient plus de 50 ha et cultivaient 38 % des terres ; en 1973, cette même catégorie ne représente plus que 2 % des exploitants et 24 % de la superficie. Les évaluations des Enquêtes structure et main-d'oeuvre sur la répartition des terres tendent à confirmer cette évolution : selon l'Enquête structure, 2,7 % des exploitants avaient plus de 50 ha et au total 26 % des terres ; les chiffres correspondants dans l'Enquête main-d'oeuvre sont 1,5 % et 31 %.

Quelle est la fiabilité de ces chiffres ? traduisent-ils un recul réel de la concentration foncière ?

Il est difficile d'en juger exactement, mais, en tous cas, plusieurs facteurs biaisent fortement les résultats et la comparaison avec 1950-1951.

Il faut d'abord rappeler que toutes ces enquêtes reposent sur les déclarations des exploitants. Il est donc probable que dans la perspective d'une réforme agraire dans le secteur non colonial (et celle-ci est à l'ordre du jour depuis l'indépendance), d'une part, un certain nombre d'exploitants

aient fait de fausses déclarations, d'autre part, un certain nombre d'exploitations indivises aient été réellement ou fictivement divisées pour échapper aux mesures de limitation de la grande propriété.

Il faut en outre tenir compte de la variation du champ des enquêtes (Algérie du Nord/Algérie entière) et d'erreurs éventuelles dans la démarche de collecte et de dépouillement des données, facteur qui risque d'avoir surtout joué pour les deux enquêtes sur échantillon.

Il n'est pas possible cependant, étant donné l'importance des écarts observés entre les chiffres de 1950-1951 et en particulier ceux de 1973, étant donné encore qu'il y a affaiblissement non seulement des exploitations de plus de 50 ha mais aussi, quoique dans une mesure moins forte, des exploitations de 10 à 50 ha (17), d'écarter l'hypothèse d'un recul de la concentration foncière, certainement plus limité que ne le mesurent les enquêtes mais réel. Ce recul pourrait correspondre à un abandon des activités agricoles et à une reconversion de la part d'un certain nombre de propriétaires aisés, par la suite, en particulier, des menaces de réforme agraire (18). Toute vérification directe sur ce point est impossible du fait qu'on ne dispose plus depuis l'indépendance de statistiques concernant les transactions foncières (19).

X

Notons que l'Enquête main-d'oeuvre permet de montrer les variations de la concentration foncière non pas seulement selon les régions administratives, ce qui offre peu d'intérêt, mais aussi selon des régions géographiques. Le tableau auquel aboutit l'Enquête main-d'oeuvre (Répartition des exploitations par classe de superficie et selon leur situation - tableau 148 du document MARA) n'est que partiellement interprétable étant donné le caractère hétérogène de certaines catégories (ainsi, la situation géographique "demi-montagne" correspond à une région mixte en partie de montagne, en partie de plaine ou de colline). Il montre néanmoins, en particulier, que les exploitations situées en région de colline ou de montagne représentent 44 % du total des exploitations mais environ 70 % des exploitations de moins de 1 ha, 60 % des exploitations de 1 à 2 ha, etc... (l'importance relative des micro-exploitations est encore plus grande quand on considère seulement les exploitations situées en région purement montagnaise).

22. Evolution des effectifs du cheptel et de sa répartition

On sait que la céréaliculture est l'activité agricole (en prenant le terme agriculture dans son sens strict, étroit) essentielle du paysan algérien. Le RGA le confirme encore qui montre que 93 % de la SAU est occupée, en 1973, par les céréales ou la jachère. Mais, à côté de la céréaliculture, l'élevage, surtout ovin, joue lui aussi un rôle fondamental.

Evolution des effectifs du cheptel

L'Enquête sur le nomadisme de 1968 évalue le cheptel ovin de la Steppe à 5 ou 6 millions de têtes et l'effectif total du cheptel ovin algérien à environ 7,6 millions de têtes.

Ces chiffres, s'ils peuvent être retenus (le RGA ne recense en 1973 que 4,7 millions d'ovins (20)), marquent un fort accroissement d'un troupeau en constant déclin depuis la seconde décennie de ce siècle et qui se maintenait, depuis 1931, à travers de fortes fluctuations d'une année à l'autre, en dessous de 7 millions de têtes (moyenne de 1944 à 1963 : 5 millions d'ovins) (21).

Quant au cheptel bovin, il est évalué par le RGA (dépouillement manuel : p.33) à 851.500 têtes.

Il y aurait de nouveau un accroissement important : en 1960, le troupeau bovin des Musulmans avoisinait 570.000 têtes (22).

Répartition du cheptel

L'Enquête sur le nomadisme donne la répartition du cheptel ovin chez les éleveurs de la zone steppique (23).

Notons pour la comparaison entre la répartition du cheptel et celle des terres qu'on peut établir une correspondance approximative, du point de vue des revenus procurés, entre 10 ha de terres à céréales (compte tenu de la pratique de la jachère) et 100 moutons.

Dans les tableaux présentés par l'Enquête sur le nomadisme, les micro-éleveurs (moins de 10 têtes) ont été écartés, ce qui empêche une comparaison terme à terme précise avec le tableau 7 ci-dessus.

TABLEAU 8 (en %)

	Nombre d'éleveurs	Effectif du cheptel
10 à moins 100 têtes	75	30
100 à moins 500 têtes	22	47
500 têtes et plus	3	23
	100	100

Remarquons que la méthode suivie dans l'Enquête nomadisme (données recueillies uniquement auprès des responsables des communes de la région steppique) a certainement conduit à une sous-estimation de la concentration de la propriété. Celle-ci reste cependant importante, du même ordre de grandeur que celle observée dans le domaine foncier en 1973.

La concentration du cheptel bovin semble faible d'après le RGA (dépouillement manuel : graphique 33), mais les données sont peu précises, biaisées par les sous-déclarations et elles ne distinguent pas, comme il faudrait pouvoir le faire, entre un élevage marchand évolué faisant appel à des vaches importées et l'élevage traditionnel. En tous cas, des enquêtes locales, comme celle de P. Lenormand en Oranie, montrent le fort développement ces dernières années d'un élevage bovin spéculatif dans lequel s'investissent souvent des capitaux citadins (24).

23. Répartition des terres selon les spéculations

Notons tout d'abord qu'il semble y avoir dans le secteur privé une tendance à la diminution de l'importance de la jachère.

On peut dresser le tableau suivant.

TABLEAU 9

Evolution de la superficie en jachère, de la superficie emblavée et de la SAU (25) (en millions d'ha)

	1950-1951 (Recensement de l'agriculture)	1964-1965 (Enquête structure)	1973 (RGA)
Jachères	1,9	1,3	1,6
Céréales	3,1	3,1	3,2
SAU	5,5	4,7	5,2

Etant donné ce que l'on sait par ailleurs de l'évolution de l'agriculture, cette diminution de la jachère ne traduit certainement pas un processus de réelle intensification du système cultural, mais plutôt la recherche à court terme des ressources alimentaire maximales par les petits céréaliculteurs, sans doute aussi les progrès de la mécanisation rendant possible une extension des emblavures.

X

Les données sommaires et approximatives déjà disponibles du RGA tendent à montrer que toutes les catégories d'exploitations, mais surtout les classes supérieures, ont un système cultural reposant essentiellement sur l'association céréales-jachère et à caractère très extensif.

Les graphiques 8 et 9 du document de février 1975 exposant les résultats du dépouillement manuel du RGA permettent de dresser le tableau suivant (étant donné la nature de ces graphiques, on ne peut établir le tableau par tranche de taille mais seulement par catégorie d'exploitations présentant un taille déterminée : ainsi, exploitations de 1 ha, de 2 ha etc.).

TABLEAU 10

Structure de l'utilisation du sol en fonction de la taille des exploitations (1973) (en %)

	Jachères	Céréales	Autres terres labourables	Cultures permanentes	Alfa. Pacages et parcours. Bois et forêts Terres improductives	Base
1 ha	22	31	11	26	10	100
5 ha	25	56	4	8	7	100
10 ha	25	64	2	4	5	100
20 ha	27	65	2	2	4	100
50 ha	29	61	2	2	6	100
100 ha	31	55	3	2	9	100

La lecture de ce tableau et le recours à des données complémentaires provenant d'autres graphiques du même document permettent une série d'observations.

1° Sauf dans les micro-exploitations, le système céréales-jachère occupe 80 à 90 % de la superficie des exploitations.

2° La part de la superficie laissée en jachère croît régulièrement avec la taille des exploitations.

3° La part des terres non agricoles (alfa etc.) croît aux extrêmes.

Pour les plus petites exploitations, cela renvoie sans doute surtout à leur localisation en régions montagneuses. En ce qui concerne les plus grandes exploitations, l'importance des terres non agricoles pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'elles pratiquent plus que les autres un élevage de type extensif (c'est-à-dire sans développement de cultures fourragères) (sur l'importance de l'élevage selon les classes de superficie, voir les graphiques 31 à 35 et sur la pratique des cultures fourragères, voir le graphique 15).

4° Dans les micro-exploitations, les cultures permanentes sont plutôt des oliviers et des figuiers que des agrumes et des vignes comme tendent à l'établir les graphiques 19 à 21.

5° La concentration de la superficie est moins forte pour les cultures qui sont en principe des cultures riches (maraîchage, agrumiculture, viticulture) que dans l'ensemble, c'est-à-dire que ces cultures sont pratiquées relativement plus par les petites exploitations : ainsi, les exploitations de moins de 5 ha possèdent 13 % de la superficie totale mais 40 % de la superficie en maraîchage (graphiques 2 et 15) ; les exploitations de 1 à 10 ha possèdent 29 % de la superficie totale mais 44 % de la superficie consacrée aux agrumes et 51 % de la superficie consacrée à la vigne (graphiques 2, 19 et 20).

24. Modes de faire-valoir

Le dépouillement manuel du RGA n'a pas inclu les questions sur le faire-valoir.

L'Enquête structure (tableau 1.02) et l'Enquête main-d'oeuvre (tableau 169 du document MARA) présentent des résultats qui paraissent, compte étant tenu des problèmes de comparabilité, si éloignés les uns des autres qu'on est induit à les considérer avec méfiance : ainsi, selon l'Enquête structure, 70 % de la superficie des exploitations est en faire-valoir direct, 21 % en indivision, 9 % en faire-valoir indirect ; selon l'Enquête main-d'oeuvre, qui ne considère pas l'indivision comme constituant un faire-valoir distinct, les exploitations mises en valeur directement par des propriétaires individuels ou indivis couvrent 68 % de la superficie du secteur privé, celles en faire-valoir indirect 32 %!

Donnons à titre d'indication le seul tableau de l'Enquête main-d'oeuvre, enquête, on le sait, basée sur un échantillon plus important que l'Enquête structure.

TABLEAU 11

Répartition de la superficie par classe d'exploitation et en fonction du mode de faire-valoir des exploitations (1968)

(en %)

	Faire-valoir direct	Location ou fermage	Métayage	Khammessat	Base
moins 5 ha	76	11	11	2	100
5 à moins 50 ha	66	19	11	4	100
50 à moins 200 ha	79	10	8	3	100
200 ha et +	40	47	-	13	100
total	68	18	10	4	100

Notons rapidement, d'une part la fréquence assez élevée du khammessat dans les plus grandes exploitations en soulignant que le khammessat doit être sous-déclaré puisqu'il est théoriquement interdit, comme on l'a noté au chapitre 2, d'autre part l'importance de la location et du fermage, surtout encore une fois dans les exploitations de taille supérieure.

Par rapport au recensement de 1950-1951, il semble y avoir progression du faire-valoir indirect, compte non tenu du khammessat.

En 1950-1951, 14 % seulement des exploitations "musulmanes" (il s'agit ici d'exploitations, non de superficie) se trouvaient sous le régime du fermage, du métayage ou d'un faire-valoir mixte.

L'accroissement du faire-valoir indirect, en particulier dans les grandes exploitations, est plausible. Il peut correspondre à un double mouvement : d'une part, l'absentéisme croissant de gros propriétaires qui s'orientent de plus en plus vers des activités non agricoles ; d'autre part, le renforcement d'une couche de rassembleurs de terre qui, devant la menace d'une réforme agraire, recourent à l'amodiation plutôt qu'à l'achat de terre.

25. Main-d'oeuvre des exploitations

Limitons-nous au problème des ouvriers permanents.

Le dépouillement manuel du RGA dénombre 5.400 exploitants du secteur privé recourant à des salariés permanents (c'est-à-dire, dans la définition retenue par le RGA, des salariés effectuant plus de 200 journées de travail par an sur l'exploitation recensée). Elles employeraient 7.200 permanents.

Ces chiffres ne peuvent être considérés comme approchant la réalité : leur faiblesse s'explique certainement largement par le fait qu'en 1973 étaient connues les dispositions de la "révolution agraire" interdisant le salariat permanent dans l'agriculture privée.

Les autres sources disponibles concordent cependant pour retenir des chiffres qui, quoique supérieurs à ceux de 1973, restent largement inférieurs à ceux de 1950-1951. Relevons ces différents chiffres.

Le recensement agricole de 1950-1951 estimait, en chiffres ronds, à 50.000 le nombre de salariés permanents (plus de 180 jours par an) et à 150.000 le nombre de khammès dans l'agriculture "musulmane".

L'Enquête structure évaluée en 1964 à quelques 86.000 le nombre de salariés permanents (la définition n'est pas donnée) et de khammès, travaillant sur des exploitations agricoles privées (tableau 2.02).

L'Enquête main-d'oeuvre (1968) chiffre à 35.000 le nombre de permanents dans l'agriculture et l'élevage privés. Un ouvrier permanent est défini ici comme une "personne travaillant de manière régulière et sans interruption au cours de l'année et généralement pour le compte d'un même employeur" ; les khammès sont donc normalement compris par cette définition (document MARA, tableau 227).

Ajoutons que le recensement de la population de 1966 dénombrait 193.000 salariés agricoles réguliers (en donnant de cette catégorie une définition proche de celle de l'Enquête main-d'oeuvre mais excluant les khammès). Ce chiffre comprend les salariés permanents du secteur autogéré,

soit, selon le recensement, 170.000 travailleurs. Resteraient environ 23.000 permanents pour le secteur privé. Dans le recensement de 1966, les khammès sont confondus au sein d'une catégorie plus générale : celle des métayers ou fermiers qui comprend quelques 43.000 personnes (26).

Ainsi, on observerait une diminution rapide et constante du nombre de permanents (salariés et khammès) dans le secteur privé.

Rappelons les chiffres. 1950 : 200.000 ; 1964 : 85.000 ; 1966 : 66.000 (en considérant, ce qui est certainement faux, que tous les métayers et fermiers déclarés tels sont en fait des khammès) ; 1968 : 35.000.

Mais, on ne peut accorder une grande confiance à ces chiffres, même à titre d'ordre de grandeur. De plus, il faudrait, pour pouvoir vraiment conclure sur cette question de la main-d'oeuvre, analyser parallèlement l'évolution de la main-d'oeuvre permanente et temporaire, la distinction entre ces deux catégories étant largement arbitraire et leur rapport numérique pouvant être modifié sans que le volume global de main-d'oeuvre change (27).

On ne peut donc, à notre sens, tirer de conclusion catégorique. On est simplement fondé à faire l'hypothèse d'une certaine diminution (peut-être forte) de la main-d'oeuvre permanente dans l'agriculture privée, diminution à mettre notamment en relation avec l'évolution de la mécanisation depuis les années 50.

26. Mécanisation

On a indiqué au chapitre 2 qu'il y avait eu, à la fin de la colonisation, un puissant développement de la mécanisation dans l'agriculture "musulmane".

Pour la période postérieure à l'indépendance, on dispose de données rares, fragmentaires, et encore une fois très aléatoires.

En rappelant pour l'année 1962 des chiffres déjà cités, on peut dresser le tableau suivant.

TABLEAU 12

Matériel agricole dans le secteur privé (28)

	1962	1964- 1965	1968
Tracteurs	18.115	19.060	11.045
Moissonneuses- batteuses	1.900	2.770	2.420

Il n'existe pas, à notre connaissance, de bilan plus récent.

Mais on dispose de données, sans doutes plus sûres que les inventaires, concernant les achats de matériel.

En ce qui concerne les tracteurs, ces données tendent à établir, contrairement à une opinion courante, que non seulement il n'y a pas eu d'accroissement du parc privé dans les dix années qui suivent l'indépendance, mais que les achats réalisés n'ont pas permis de renouveler le parc existant en 1962 alors que selon les normes il aurait dû être intégralement remplacé (10.183 tracteurs des différents types auraient été achetés par le privé entre 1962 et 1973) (29).

X

Le dépouillement manuel du RGA ne donne d'informations que sur l'utilisation du matériel agricole (charrue métallique et traction mécanique) par les exploitations. Il montre que 50 % des exploitations possédant de la SAU utilisent la charrue métallique (30) et 26 % la traction mécanique.

Le taux d'utilisation de ces moyens de production s'accroît très fortement avec la taille des exploitations (graphique 24). Par contre, notons-le rapidement ici, le taux d'utilisation d'engrais très faible en moyenne (11% des exploitations ayant de la SAU) reste pratiquement constant, sauf dans les exploitations de plus de 50 ha où il s'élève mais pour atteindre seulement 16 % (calculé à partir du graphique 29).

27. Conclusions sur les données statistiques

La principale utilité des développements qui précèdent réside sans doute dans les remarques critiques concernant les sources d'informations statistiques sur l'agriculture privée. Les données disponibles sont pauvres, peu fiables, souvent contradictoires. On ne peut centrer sur elles une analyse des structures agraires ; il faut, comme nous le faisons dans ce travail, s'appuyer principalement sur les résultats d'enquêtes de type socio-économique.

Ne peut-on cependant rien conclure des données statistiques rassemblées ?

Si on leur fait crédit, elles montrent qu'il y aurait eu, depuis l'indépendance, recul ou stagnation du point de vue de la concentration foncière, du recours au salariat (en tous cas permanent), de la mécanisation. De plus, rien dans ce que nous avons vu n'indique une tendance à l'intensification dans les grosses exploitations.

Mais, accepter ces résultats, même assortis de nombreuses réserves touchant à l'ampleur réelle des phénomènes, n'est-ce pas être victime de l'illusion selon laquelle tant de chiffres doivent quand même recéler une part de vérité, refléter des tendances, donner des ordres de grandeur ("mentez, mentez, statistiques, il en restera toujours quelque chose!")?

Nous ne le pensons pas.

La crainte de la réforme agraire, les interventions croissantes de l'Etat dans la vie économique, y compris -mais dans une mesure limitée avant la révolution agraire de 1971- dans des domaines impliquant les agriculteurs privés (31), une évolution des prix dans l'ensemble défavorable à l'agriculture (voir supra, chapitre 5, point 5), autant de facteurs qui ont dû provoquer une tendance au désinvestissement, surtout chez les plus gros propriétaires.

Certes, dans la période qui suit la prise de pouvoir par le président Boumediène le 19 juin 1965, il y aura un regain de confiance au sein des couches possédantes, mais l'optimisme de celles-ci reste tempéré (on n'observe pas dans les années qui vont du coup d'Etat à la révolution agraire une nette réorientation du régime en ce qui concerne la question agraire, mais plutôt des hésitations, un flottement, qui permettent des mesures limitées favorisant les agrariens) ; en outre, cette phase de relatif optimisme sera d'assez courte durée (voir la partie introductive du chapitre 10).

Ainsi, il faudrait nuancer ce que nous disions dans le préliminaire à cette troisième partie sur l'absence de changements importants dans l'agriculture privée entre 1962 et 1971. Il n'y a de fait pas eu, après l'indépendance, de transformation des structures agraires et de politique agricole d'envergure telles qu'une nouvelle orientation positive aurait été donnée à l'évolution des campagnes, mais il y a sans doute eu un relatif blocage de l'essor de cette bourgeoisie agraire qui s'était renforcée à la fin de la colonisation.

Surtout, le processus de modernisation et d'intensification, dans lequel certaines couches de cette bourgeoisie s'étaient engagées, apparaît freiné. Des enquêtes particulières tendent à montrer que, depuis l'indépendance, les possédants s'orientent souvent de plus en plus vers la recherche d'une rentabilité à court terme, ainsi, à travers le développement d'un élevage spéculatif à faibles investissements initiaux. L'élevage (ovin et bovin), d'ailleurs, doit faire l'objet de conclusions distinctes : le cheptel semble s'être notablement accru depuis l'indépendance et cet accroissement, on l'a déjà noté à propos de l'élevage bovin, est, en particulier, le fait d'investissements de type capitaliste.

3. LA PROPRIETE FONCIERE CITADINE

Selon une thèse développée notamment par André Prenant, le phénomène de l'accaparement d'une importante rente foncière agricole par des citadins constituait déjà un trait majeur de l'Algérie précoloniale et participait d'une situation générale de domination des campagnes par les villes qui aurait caractérisé dans leur ensemble les vieilles sociétés méditerranéennes (32).

Dans l'Algérie colonisée, ce phénomène a été largement reproduit. Prenant écrit : "... A l'instar des colons hommes d'affaire, la bourgeoisie algérienne des villes, a spéculé sur les biens fonciers, acquis à bon compte aux dépens des fellahs, y investissant des profits capitalistes qu'elle ne pouvait avantageusement utiliser dans des activités modernes spécifiquement urbaines mises hors d'état de se développer par l'ouverture du marché aux biens de consommation produits par la puissance coloniale. Elle a ajouté ces terres à celles traditionnellement possédées par elle ..." (33).

31. Importance de la propriété citadine

Quelle est l'importance, pour la période la plus récente, de la propriété citadine?

On ne dispose pas de données d'ensemble mais seulement de quelques estimations régionales.

Ainsi, selon une étude de C. Constantin, la propriété citadine couvrait, en 1962, 22 % de la superficie non coloniale dans la zone formée par le périmètre irrigable du Haut Chélif et les bordures montagneuses avoisinantes (34).

Dans la zone des piémonts du djebel Tessala (dans le Tell oranais), plus de 25 % des terres privées seraient possédées par des citadins quelques années après l'indépendance ; dans les riches plaines céréalières du Sersou, la part de la propriété citadine serait encore plus élevée (35).

D'après l'enquête de Prenant, dont il sera longuement question ci-dessous, la propriété citadine occupait, en 1962, dans la région de Tlemcen, 22 % de la superficie privée, dans la région de Sidi-Bel-Abbès, 40 %.

Au total, Prenant estime (à partir aussi notamment de sondages dans l'Est sétifien) que les citadins possèdent 20 à 25 % de la superficie restée privée après l'indépendance (36).

Ajoutons encore que la propriété citadine est particulièrement développée dans les palmeraies des oasis : on verra au chapitre suivant qu'on peut estimer que les citadins possèdent dans l'Oued Rhir 45 % des palmiers des grandes exploitations.

On ne dispose pas de chiffres sur la part des propriétaires citadins dans la propriété du cheptel, mais les auteurs soulignent souvent son importance.

En fait, on peut avancer que l'élevage ovin et la phoeniciculture présentent des traits communs qui en font des activités de prédilection pour les absentéistes. Procurant des profits aléatoires mais qui peuvent être élevés, ces activités se prêtent bien à des placements de type spéculatif par des absentéistes : les profits dépendent, plus que d'un effort d'intensification, de la masse des facteurs de production mobilisés et du contrôle sur des facteurs naturels rares (les points d'eau et les aires palatables dans un cas ; l'eau d'irrigation dans l'autre cas). Les gros propriétaires ont le moyen de s'assurer une large appropriation de ces facteurs naturels, du fait surtout de leurs ressources financières et de leur mobilité : ainsi, pour ce dernier point, les gros éleveurs, utilisant souvent des camions pour déplacer leurs troupeaux et les confiant à des bergers spécialisés (selon l'Enquête nomadisme, 60 % du cheptel de la Steppe est géré par des bergers), sont plus mobiles que les petits éleveurs, piétons et obligés de se fixer de longues périodes pour cultiver quelques ha de céréales ; ainsi, dans les palmeraies, les gros planteurs sont également plus mobiles : ils peuvent, comme nous le verrons au chapitre 8, investir leurs capitaux dans des zones où les conditions d'exploitation des nappes sont les meilleures.

32. Types et caractéristiques de la propriété citadine

La recherche de Prenant sur les régions de Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès dans l'Ouest algérien est, à notre connaissance, la seule approche précise et systématique de la propriété citadine. Nous essayerons de faire une synthèse, s'en tenant à l'essentiel, de ce travail parfois confus à force d'être méticuleux et détaillé.

Dans l'un ou l'autre cas, nous avons tranché des difficultés d'interprétation ou des contradictions (réelles ou apparentes) sans le signaler au lecteur pour ne pas nous perdre dans de longues discussions à propos de points qui sont à chaque fois mineurs.

X

Les deux villes ont une histoire très différente : Tlemcen fut un centre politique, économique, culturel, important du Maghreb précolonial et les anciennes structures sociales et économiques y ont gardé une certaine vitalité jusqu'à nos jours ; Sidi-Bel-Abbès est une ville créée par la colonisation. Dans la région bélabbésienne (voir la note 11 de l'article pour la définition des contours des deux régions étudiées par Prenant), environ 80 % des terres agricoles étaient coloniales ; dans la région de Tlemcen, un peu plus de 50 %.

L'article de Prenant se limite à l'analyse de la fraction citadine de la propriété restée algérienne.

L'auteur entend par propriétaires citadins des propriétaires résidant dans l'agglomération de Tlemcen ou de Sidi-Bel-Abbès ou encore dans toute autre ville située hors des régions étudiées.

Nous examinerons d'abord, et de façon plus détaillée, les développements sur Tlemcen et puis nous relèverons les principales différences entre les deux régions étudiées.

Prenant distingue différents types de propriété (l'unité enquêtée est ici la propriété non l'exploitation, le document de base sur lequel travaille Prenant étant constitué par les registres de l'impôt foncier) en introduisant comme critères, d'une part la taille des exploitations croisée avec le volume d'emploi qu'elles procurent, d'autre part la nature des cultures pratiquées.

A Tlemcen, il aboutit à cinq catégories en simplifiant la typologie à laquelle conduirait la stricte application de ces critères.

1° Grandes propriétés "spéculatives". Des cultures à fort rendement (viticulture et arboriculture surtout), impliquant des investissements élevés, occupent une place importante. La dimension des propriétés est de 62,5 ha et plus. La capacité théorique d'emploi dépasse 10 unités de travail.

2° Latifundia extensifs. Le système céréale-jachère et un élevage de parcours caractérisent les exploitations correspondant à ce type. A dimension égale, les exploitations fournissent, en raison du système cultural, environ deux fois moins de travail que dans le premier type. Le seuil dimensionnel retenu est le même que pour les grandes propriétés spéculatives : 62,5 ha.

3° Moyennes propriétés. Le plus souvent, la dominante est ici encore le système agro-pastoral extensif, mais dans un certain nombre de cas, les cultures spécialisées prennent de l'extension (cette troisième catégorie est donc moins homogène que les précédentes). En culture céréalière, ces propriétés constituent souvent des unités d'exploitation familiale "normales" (les plus petites d'entre elles procurent au moins une unité de travail). La classe de superficie est comprise entre 8 et 62,5 ha.

4° Petites propriétés "spéculatives". Du fait d'un fort développement de la viticulture, de l'arboriculture et du maraîchage, elles correspondent, malgré leur dimension réduite (1 à 8 ha), à des unités d'exploitation familiales "normales".

5° "Minimifundia". Ils ont moins de 8 ha en culture céréalière, moins de 1 ha en culture spécialisée.

Nous pouvons alors, à partir des données présentées par Prenant (p.22 à 31 et tableau VI), construire un tableau montrant, pour la région de Tlemcen, le poids respectif de chacune de ces catégories dans l'ensemble de la propriété citadine.

TABLEAU 13

Répartition de la propriété et du revenu par catégorie de propriété
(37)

	Nombre de propriétés (en %)	Superficie possédée (en %)	Superficie moyenne (en ha)	Rev. net des propriétés (en %)
1. Grandes propriétés "spéculatives"	1	24	272	32
2. Latifundia céréaliers	2	27	160	22
3. Propriétés moyennes	18	37	22	26
4. Petites propriétés "spéculatives"	30	8	2,7	18
5. "Minimifundia"	49	4	0,9	2
base	100	100		100
Totaux en CA	917	9.938		3,1 millions de DA

Ce tableau souligne, en particulier, la bipolarisation de la propriété foncière citadine : concentration des terres et des revenus aux mains d'une petite couche de gros propriétaires d'une part; d'autre part, importance de la micro-propriété. A Sidi-Bel-Abbès, la propriété de plus de 60 ha (62,5 en fait) représente 8 % des propriétés citadines et 53 % de la superficie correspondante, les minimifundia 62 % des propriétés et 7 % des terres (pp.45 et 49).

Notons aussi, à Tlemcen, les revenus exceptionnellement élevés de la grande propriété spéculative d'après les estimations de Prenant : quelques 110.000 DA de revenu annuel en moyenne pour chacune des 9 propriétés de ce type (38). Ces revenus moyens annuels descendent très vite : ils se situent encore à plus de 40.000 DA dans les latifundia mais tombent à 5.000 DA dans les propriétés moyennes, à 2.000 DA dans les petites propriétés (ce qui est nettement moins que le revenu d'un permanent de l'autogestion), à 100 DA dans les minimifundia.

L'introduction d'informations supplémentaires montre l'importance du faire-valoir indirect (fermage ou métayage) pour l'ensemble des propriétés (il concernerait 60 % des surfaces -voir tableau VII) mais surtout pour la catégorie des latifundiaires (14 propriétés de cette catégorie sur 17 sont en faire-valoir indirect). A Tlemcen, comme à Sidi-Bel-Abbès, 20 % des revenus de la propriété foncière citadine (revenus des propriétaires et des exploitants) seraient perçus sous forme de rente.

En cas de faire-valoir direct, les propriétaires recourent le plus souvent au salariat, sauf dans les propriétés les plus réduites où les propriétaires, quand ils ne travaillent pas eux-mêmes (ce qui semble fréquent), concluent souvent des contrats partiels du type du khammessat (pp.22 à 31 pour le principal).

Prenant souligne encore les caractéristiques très différentes des deux catégories de grands propriétaires à Tlemcen.

Les grandes propriétés "spéculatives" (comme d'ailleurs les petites propriétés de ce type) font partie du vieux patrimoine tlemcenien. Les latifundia appartiennent à des familles plus rurales, c'est-à-dire urbanisées plus ou moins récemment.

Quand on examine la catégorie socio-professionnelle des propriétaires, on voit la large prépondérance d'un patronat urbain (industriels et commerçants). Ainsi, les 25 propriétaires tlemceniens ayant plus de 62,5 ha se répartissent comme suit : 5 industriels, 9 commerçants, 4 membres de professions libérales, 4 propriétaires rentiers, 1 fonctionnaire, 2 exploitants agricoles (tableau VII).

La permanence d'une vieille bourgeoisie citadine à Tlemcen, sa puissance encore au moment de l'indépendance (39), constituent une situation particulière, relativement exceptionnelle en Algérie.

A Sidi-Bel-Abbès, les rapports économiques et sociaux dominants semblent plus proches de ce que nous avons déjà observé, en particulier dans l'arrondissement d'Aïn-Témouchent, à travers l'étude de Launay (chapitre 2). Autour de cette ville créée par la colonisation, hier les colons, aujourd'hui l'autogestion, occupent 80 % des terres. La propriété citadine algérienne a été refoulée vers des zones périphériques. C'est ce qui explique qu'elle revête un caractère plus extensif qu'à Tlemcen (p.31 et sv.). La grande propriété citadine constituée exclusivement de latifundia céréaliers et pastoraux appartient à des familles de notables ruraux. Les instruments essentiels de la promotion en ville de ces familles d'origine rurale ont été constitués par la rente foncière, le commerce et la fonction publique ; ici, l'industrie et les professions libérales ont joué un bien moindre rôle qu'à Tlemcen (p.60 et tableau IX).

Des moyennes propriétés développant des cultures spéciales (surtout la vigne) témoignent peut-être du relatif dynamisme d'une couche inférieure de la bourgeoisie citadine. Il s'agit de propriétaires-exploitants recourant au salariat permanent et louant souvent des terres pour agrandir leurs exploitations. Avec 10 % de la superficie, ils s'assurent le tiers des revenus de la propriété citadine. Mais c'est une catégorie très minoritaire : 5 % des propriétaires de Sidi-Bel-Abbès (en chiffres absolus, 10 familles).

La grande masse des propriétés citadines est formée par les minimifundia (62 % des propriétés) et par les petites et moyennes propriétés sur lesquelles se perpétue le système cultural traditionnel (25 % des propriétés) (p.45 à 53).

Conclusions à propos de l'analyse de Prenant

Les conclusions que l'on peut tirer de l'article de Prenant sont limitées par le fait qu'il ne procède pas, ou seulement de façon très sommaire, à une comparaison entre propriété citadine et propriété rurale.

On insistera, en confrontant Prenant à d'autres sources, sur trois points.

1° La propriété citadine a un caractère double. D'une part, souligne Prenant, elle regroupe la totalité des très grands latifundia et la grande majorité des grands domaines ; d'autre part, elle présente une proportion anormalement élevée de minimifundia (p.73) (40).

Ces deux aspects sont liés, la concentration foncière au profit d'absentéistes (hier, colons et algériens) étant un des facteurs essentiels de l'exode rural, de l'installation en ville de paysans restés souvent propriétaires de petits lopins de terre.

La pression démographique dans les villes et surtout leurs banlieues, largement due à l'exode rural, contribue au morcellement et à la dégradation des riches terroirs suburbains. Prenant encore, en collaboration avec H. Delannoy, l'a montré à propos de la zone maraîchère et fruitière autour de Miliana (41).

2° Les propriétaires fonciers citadins cumulent le plus souvent les revenus de la terre et d'autres ressources. Ainsi, d'après une analyse portant sur une partie seulement des propriétés citadines, à Tlemcen, seuls 24 % des propriétaires citadins seraient des rentiers ou n'auraient pas d'autre activité que la direction de leur exploitation (tableau VII) ; à Sidi-Bel-Abbès, les rentiers et exploitants constitueraient 35 % des propriétaires fonciers citadins (tableau IX).

La nature de l'activité extra-agricole varie avec la taille de l'exploitation. A Tlemcen, les gros propriétaires sont souvent industriels, commerçants, membres de professions libérales, les petits propriétaires artisans, ouvriers ou encore fonctionnaires (d'après le tableau VII) ; à Sidi-Bel-Abbès, les gros propriétaires sont souvent commerçants ou fonctionnaires, les petits artisans ou ouvriers (d'après le tableau IX).

Dans une enquête sur l'oasis de Laghouat, Pierre Estorges montre que la plupart des gros et moyens propriétaires (ici : propriétaires de plus de 1 ha de jardin) cumulent l'agriculture et d'autres activités :

Remarque complémentaire

Pour analyser les relations entre paysans et citadins, les formes de domination des premiers par les seconds, il ne suffit pas d'examiner, comme le fait Prenant, le processus d'appropriation foncière. Il faut aussi, en particulier, analyser les circuits de commercialisation des produits agricoles.

Malheureusement, les problèmes de commercialisation sont généralement négligés dans les enquêtes rurales existantes.

Notons cependant que l'AARDES a effectué une étude sur les circuits commerciaux de la viande montrant la puissance d'une couche de maquignons citadins qui sont souvent eux-mêmes de gros éleveurs. Cette couche, de même que celle des gros éleveurs absentéistes, se serait renforcée depuis l'indépendance (44).

On peut rappeler l'hypothèse selon laquelle le relatif blocage du développement du capitalisme dans l'agriculture après 1962 aurait encouragé les détenteurs de capitaux à se réorienter vers les activités les plus spéculatives, comme l'élevage et la commercialisation du mouton.

sur 62 propriétés de plus de 1 ha, 21 appartiennent à des commerçants, 14 à des fonctionnaires, 14 à des familles ayant des revenus non agricoles d'origine diverse, 14 enfin à des rentiers ou à des exploitants (42).

3° La grande propriété citadine, en prélevant terres et rentes sur la paysannerie, contribue à appauvrir celle-ci, à parceller son terroir, à forcer son émigration vers les villes ou l'étranger (voir l'analyse par Prenant du douar de Tizi comme exemple de relation ville-campagne, pp.74, 75); en même temps, mettant en place, dans une large mesure, des formes d'exploitation extensives et indirectes, la bourgeoisie citadine imprime un essor très limité au développement des forces productives, à l'accroissement de la productivité du travail agricole.

Prenant écrit : "Dans l'ensemble la propriété foncière des citadins, si elle est dans certains cas à l'origine, -comme l'était la propriété coloniale- d'un accroissement du produit de la terre et d'une modernisation de l'équipement agricole, détermine avant tout une réduction des surfaces paysannes rejetant la plupart des exploitations locales dans une situation marginale ; sur les terres qu'elle occupe, elle prélève plus de profits qu'elle n'apporte d'investissements, et contribue à accentuer le sous-emploi" (p.76).

L'analyse des palmeraies de l'Oued Rhir nous montrera comment les formes de développement d'une grande propriété souvent absentéiste provoquent la dégradation des conditions générales d'exploitation (réalisation anarchique de forages entraînant par le rabattement des nappes aquifères, la chute de l'artésianisme et, par le renchérissement des conditions d'exploitation, la ruine de zones entières).

De même, les placements spéculatifs réalisés par une couche de citadins dans l'élevage ovin contribuent au surpâturage de la Steppe et, par là, au processus de désertification rapide depuis un siècle. On estime que la Steppe, sur ses 20 millions d'ha, peut supporter, sans que soient compromises les conditions de reproduction du couvert végétal, 4 à 4,5 millions de bêtes ; elle avait en 1968 une charge d'environ 6 millions d'ovins (43).

4. PLAINES CEREALIERES ET REGIONS MONTAGNEUSES

Nous allons examiner maintenant, à travers une série d'enquêtes particulières, les structures agraires dans les deux types de régions où se concentre la plus grande partie des agriculteurs algériens : les plaines et piémonts où prédomine la céréaliculture, les régions montagneuses où s'observent des combinaisons variées entre de petites activités agro-sylvopastorales locales et d'autres activités le plus souvent salariées et habituellement situées en dehors de la région.

41. Plaines céréalières

C'est dans les Hautes Plainnes à pluviosité suffisante (le Constantinois, le Sersou) que s'est le plus fortement développée, avec la colonisation, une grande céréaliculture.

Pour des raisons déjà indiquées, la colonisation a conduit les populations, hier semi-nomades, aujourd'hui sédentaires, de ces zones, à privilégier de plus en plus les céréales par rapport à l'élevage.

Ce processus et la faiblesse de l'emploi salarié sur les grandes exploitations mécanisées ont provoqué la paupérisation de la masse des habitants des Hautes Plainnes. Mais, en même temps, comme l'observe Jean Despois, c'est dans les Hautes Plainnes plus que dans les régions d'agriculture intensive qu'un certain nombre de propriétaires ou exploitants algériens ont pu s'adapter à l'évolution : conserver ou acquérir de vastes superficies, procéder au même type de transformation du processus de production que les colons (mécanisation, travail de la jachère, semences sélectionnées...) (45).

Dans une communication à un colloque de géographie (voir note 35), N. Boumaza souligne, à propos du Sersou, l'importance de la grosse propriété. Dans la région du Sersou qu'il étudie, 229 propriétaires possédant en moyenne 80 ha détiennent un tiers de la superficie. Notons que ces 229 propriétaires se répartiraient entre une vingtaine de familles seulement. Ces familles sont souvent des familles citadines exerçant des professions libérales ou possédant

des entreprises industrielles ou commerciales.

L'exploitation du recensement général de l'agriculture de 1973 par les services du Ministère de l'Agriculture, étant faite par subdivision administrative, ne permet pas d'isoler une zone géographique.

Cependant, le Secrétariat d'Etat au Plan procède de son côté à un dépouillement du RGA par zones dites physiques homogènes. Ce dépouillement étant, à la date où nous rédigeons, en cours, nous n'avons pu avoir accès qu'à des résultats partiels et provisoires (non publiés).

A titre d'indication, reprenons néanmoins à ce travail du SEP quelques chiffres montrant, pour le secteur privé, l'ampleur de la concentration foncière dans une région caractéristique des Hautes Plaines (le tableau concerne une sous-zone à fortes potentialités agricoles de la zone physique homogène des Hautes Plaines, dans la région d'Aïn Beida).

TABLEAU 14

Répartition des terres dans la région d'Aïn Beida

	Nb d'exploitations (en %)	SAU possédée (en %)
moins de 10 ha	35	6
10 à moins 20 ha	26	12
20 à moins 50 ha	24	24
50 à moins 100 ha	9	19
100 ha et +	6	39
base	100	100

Des données, que nous avons pu relever sur la région concernée par ce tableau dans le cadre d'une enquête en cours, montrent que les grands propriétaires résident souvent dans l'agglomération urbaine d'Aïn Beida. Les grands propriétaires ou leurs métayers pratiquent un système cultural de type extensif combinant céréaliculture (association céréales-jachère) et élevage ovin et possèdent du matériel mécanisé qu'ils louent aux autres catégories de céréaliculteurs.

Ces remarques restent très générales, mais on manque d'études socio-économiques sur les Hautes Plaines céréalières (46).

Pour aller plus loin dans l'analyse, nous devons avoir recours à des enquêtes socio-économiques qui concernent plutôt que les Hautes Plaines des régions de transition.

Nous nous baserons surtout sur deux enquêtes : l'une, concernant la région des Beni Slimane dans le Titteri, région de transition entre l'Atlas tellien et la Steppe (47) ; l'autre, concernant le Hodna, donc une région de transition entre les Hautes Plaines céréalières et la Steppe (48). Dans ces deux régions, géographiquement mixtes, la monoculture céréalière (associée à un élevage surtout ovin) prédomine en plaine et sur les pentes.

Nous limitant à l'essentiel, nous tirerons de la confrontation de ces enquêtes et de quelques autres sources les conclusions suivantes.

1° La concentration foncière est, dans ces régions, beaucoup plus limitée que dans les Hautes Plaines. Ainsi, d'après le dépouillement du RGA fait par le SEP, on aurait, dans la zone dans laquelle sont inclus les Beni Slimane, la distribution suivante des exploitations et de la superficie agricole utile.

TABLEAU 15

Répartition des terres dans la région des Beni Slimane

	Nb d'exploitations (en %)	SAU (en %)
moins de 10 ha	82	47
10 à moins 20 ha	13	26
20 à moins 50 ha	4,4	19
50 ha et +	0,6	8
base	100	100

Il s'agit donc d'un type de région où, à la masse des paysans pauvres, s'opposent surtout des petits et moyens exploitants.

2° La couche supérieure d'exploitants (plus de 25 ha dans l'Enquête Beni Slimane, plus de 20 ha dans l'Enquête Hodna) cumule dans une plus large mesure que les exploitants des couches inférieures les ressources de la céréaliculture et d'autres types de ressources.

Dans le Hodna, les ménages d'agriculteurs "aisés" (plus de 20 ha) combinent souvent à la céréaliculture l'élevage, des mandats envoyés par des émigrés, la location d'un tracteur.

L'Enquête fournit sur ce point les données suivantes (I,1 p.75) :

TABLEAU 16

Combinaisons d'activités et de ressources chez les exploitants du Hodna

	Exploitations ayant plus de 20 ha	Exploitations ayant 5 à 20 ha
Nb d'exploitations enquêtées	178	107
Nb d'exploit. bénéficiant de mandats de l'étranger	97	18
Nb de tracteurs	47	2
Nb d'ovins et caprins par exploitation	36	15

Mais l'Enquête Hodna n'a saisi que certains types d'activités.

L'Enquête Beni Slimane permet, sur 90 exploitations enquêtées dans la commune de Beni Slimane, une approche déjà plus complète (ne tenant cependant pas compte de l'élevage, ni, semble-t-il, de l'émigration à l'étranger) des combinaisons d'activités et de ressources.

En simplifiant la typologie des exploitations retenues par l'Enquête Beni Slimane, on peut dresser un tableau montrant comment varient, selon la

taille des exploitations possédées, les combinaisons d'activités et de ressources au sein des unités familiales (voir Fascicule 1, p.92 et sv., Fascicule 2, partie V).

TABLEAU 17

Combinaisons d'activités et de ressources dans les ménages d'exploitants (commune de Beni Slimane)

	Nb d'expl. enquêtées	Nb de tracteurs possédés	Nb de commerçants	Nb de fonctionnaires	Nb d'ouvriers permanents	Nb d'ouvriers saisonniers
plus de 25 ha	10	10	9	7	1	1
7 à 25 ha	35	1	9	3	14	34
moins de 7 ha	43	1	0	0	11	61

Ainsi, même dans ces régions aux conditions relativement peu favorables et à la faible concentration foncière, on observe une liaison très forte entre la taille de l'exploitation et la nature des activités et des ressources extérieures (les corrélations les plus fortes sont entre les "grosses" exploitations et le commerce, la fonction publique, la possession d'un tracteur ; les "moyennes" exploitations et le salariat permanent ; les "petites" exploitations et le salariat saisonnier).

Faisons quatre observations.

a) Il faudrait examiner le contenu concret des activités hors exploitation. A cet égard, il semble bien que la puissance des couches aisées soit ici moins grande que dans les régions de forte concentration foncière : les "gros" exploitants sont souvent commerçants de village, fonctionnaires communaux...

b) La possibilité de cumuler des ressources diverses est liée à la taille de l'unité familiale. Ce sont les grandes familles indivises qui peuvent le mieux "dispenser leurs cartes".

L'Enquête Beni Slimane confirme sur ce point une observation souvent faite sur l'existence d'une corrélation entre les grandes exploitations et les grandes familles (Fascicule 1, p.45).

c) Le salariat permanent constitue un relatif privilège. On le voit surtout dans le Hodna où ce sont les familles des plus gros exploitants qui bénéficient le plus souvent de mandats de l'émigration, donc de mandats généralement envoyés par des ouvriers travaillant en France (ce sont, en particulier, les revenus de l'émigration qui permettent l'achat de tracteurs).

d) La possession d'un tracteur est la source de revenus monétaires importants (selon l'Enquête Hodna, dans les exploitations de plus de 20 ha, le revenu moyen annuel de l'exploitation agricole elle-même avoisinerait 3.100 DA tandis que le revenu moyen annuel brut procuré par la location de tracteurs serait, pour les exploitants possédant ce type de matériel, d'environ 2.800 DA ; I, 1, p.75).

Il faut, à cet égard, noter qu'il y a dans toutes les régions céréalières une tendance à la généralisation de la mécanisation, une tendance à travailler mécaniquement toute superficie mécanisable (dont, en particulier, la pente ne soit pas trop forte) (49). Cette mécanisation ne traduit pas, le plus souvent, la recherche d'une meilleure productivité (elle ne s'accompagne que rarement de l'adoption de pratiques culturales qui valoriseraient la mécanisation : labours préparatoires, épandages d'engrais...) mais plutôt la nécessité de faire face aux pointes saisonnières dans les exploitations où la main-d'oeuvre est réduite du fait de la nucléarisation des familles et du nombre important d'actifs émigrés ou occupés hors de l'exploitation familiale (50).

3° Les auteurs de l'Enquête Beni Slimane soulignent la ténacité d'une petite paysannerie qui, pour se maintenir au-dessus du seuil de reproduction simple, recourt à des locations et surtout à des associations. Ainsi, dans la commune de Beni Slimane, les exploitants ayant moins de 25 ha pratiquent souvent l'association, à la moitié (chirka ben nous) (un partenaire fournit la terre et la moitié des semences, le second partenaire - l'exploitant- fournit son travail, la charrue et la force de traction, la moitié des semences ; le partage se fait à la moitié du produit mais souvent, aujourd'hui, selon une formule plus favorable qu'autrefois à l'exploitant, après défalcation de la part de la main-d'oeuvre fixée aux 3/11 ème du produit) (Fascicule 1, p.85 et sv.).

Les auteurs de l'Enquête Beni Slimane ajoutent que cette petite paysannerie, du fait en particulier d'un manque de crédit et de la dépendance à l'égard des plus grosses exploitations pour le matériel de traction, ne réussit pas à entrer dans un processus d'intensification et d'accumulation.

De façon générale, la confrontation de différentes enquêtes permet de dire que les activités purement spéculatives (ainsi, la location de tracteurs) prennent le pas sur les activités productrices et entravent le développement dans les campagnes d'une couche d'entrepreneurs agricoles ou de paysans intensificateurs.

Ainsi, une enquête de l'AARDES sur la région de Tlemcen, souligne l'existence d'une couche de petits exploitants familiaux intensificateurs, les "polyculteurs marchands" (ils combinent dans une zone irriguée arboriculture et maraîchage destinés à la commercialisation), bloqués dans leur effort de développement par les prélèvements des transporteurs et des autres intermédiaires commerciaux, par la charge des loyers (location de terre et aussi d'eau, les droits d'eau étant héréditaires et inaliénables) (51).

Les observations de l'Enquête Hodna sur le développement d'une agriculture marchande à rendements élevés (abricotiers) dans les périmètres irrigués de la région de N'Gaous vont dans le même sens : les abricots sont achetés sur pied par des commerçants de la Mitidja (I, 1, p.55) ; la propriété de l'eau ne suit pas celle de la terre et des arbres (ainsi, les

exploitations des couches supérieures sont celles qui possèdent proportionnellement le moins d'eau (II, 5, p.199), ce qui laisse supposer que l'eau fait l'objet d'une vaste spéculation au profit de propriétaires qui seraient souvent des non exploitants.

4. A Beni Slimane, le travail saisonnier dans la Mitidja a rendu possible le maintien d'un grand nombre d'exploitations qui se situent en-deçà d'un seuil de viabilité (ces petites exploitations constituent les "pôles stables autour desquels les hommes en dehors des périodes de pointe en Mitidja, les vieux, les malades, les femmes et les enfants -futurs travailleurs- (demeurent) groupés") (Fascicule 2, p.136).

Mais cette céréaliculture d'appoint se pratique dans des conditions de plus en plus dégradées : assolement céréales sur céréales qui épuise la terre, conquête de terrains de plus en plus marginaux (à irrigation insuffisante, à pente forte)...

Ce dernier type d'exploitation présente déjà largement les traits qui caractérisent l'agriculture des régions montagneuses.

42. Régions montagneuses

Nous prendrons pour fil conducteur une monographie d'un ethnologue, Jacques Lizot, sur Metidja, un village de la commune de Beni Hindel dans la zone montagneuse de l'Ouarsenis (52). Ce travail a été réalisé à partir de données recueillies pour l'essentiel en 1964.

Pour analyser l'évolution des structures agraires et des rapports sociaux dans les zones montagneuses, il faut partir, ici plus encore que dans les plaines céréalières, non des seules activités agricoles (au sens large du terme), mais du type de combinaison d'activités agricoles et non agricoles caractéristique de la région étudiée.

421. Combinaison d'activités

Il n'y a pas à Metidja, à l'époque de l'enquête, de flux de travailleurs saisonniers vers les grandes exploitations des plaines. De plus, l'émigration reste très peu importante : en 1964, il y a 4 émigrés en Algérie (pour une population totale de 620 personnes) et c'est, semble-t-il, en 1965 qu'on observe les premiers départs vers la France.

La faiblesse de l'émigration s'explique, au moins en partie, par l'existence à proximité de Metidja de la mine de Bou Caïd qui, en 1964, occupait 34 habitants de Metidja. La mine jouerait donc ici le rôle que joue à Beni Slimane le travail saisonnier, fixant la population active à son terroir.

Pour une population active masculine de 161 personnes, on recense seulement 47 emplois à temps complet procurés par la mine, par l'administration (7 employés), par le commerce (6 commerçants) (les exploitations agricoles ne sont jamais suffisantes pour occuper pleinement un actif). Ces trois activités non agricoles fourniraient environ 45 % du revenu total de la population de Metidja (voir tableau 18, infra).

Les 114 actifs masculins sous-employés ont des petites activités agro-pastorales dont on verra ci-dessous les caractéristiques, font du travail journalier occasionnel sur les chantiers ouverts dans la commune (Ponts et Chaussée, travaux de défense et restauration des sols). Quelques-uns d'entre eux ont des occupations d'appoint d'un autre type (1 forgeron, 1 cafetier, 2 maçons). Les femmes font de l'artisanat sur une très petite échelle.

Des ressources complémentaires importantes sont d'une part l'aide alimentaire (huile, farine) fournie par la commune à 36 familles inscrites comme indigentes, d'autre part et surtout -comme dans toutes les régions déshéritées d'Algérie-, les pensions (pensions de mineurs, d'anciens moudjahidine, d'anciens combattants de la guerre 40-45 : il y a à Metidja, 39 bénéficiaires de pensions qui se partagent à ce titre environ 15 % du revenu du village).

Au total, la structure des revenus de la population de Metidja est la suivante.

TABLEAU 18

Structure des revenus (village de Metidja)

Nature des ressources	Revenu annuel en DA (chiffres arrondis)	%
agriculture	11.000	4
élevage	76.000	29
salaires de la mine	68.000	26
commerces	39.000	15
traitements administratifs	13.000	5
pensions, chantiers, aide alimentaire	52.000	20
divers	30.000	1
ensemble	262.000	100

Lizot n'explique pas comment il a procédé au calcul de ces différents revenus. Il semble bien qu'il ait seulement tenu compte des revenus monétaires, non des produits autoconsommés -ce qui le conduit à une forte sous-estimation des revenus de l'agriculture et de l'élevage (surtout de l'agriculture car pour l'élevage, la commercialisation est déjà un peu plus importante).

D'autre part, pour les traitements administratifs, il n'a certainement fait intervenir que les traitements des fonctionnaires employés à Metidja même (sur les 7 fonctionnaires originaires de Metidja, 4 sont employés au chef-lieu de la commune et sans doute y résident).

Ces précisions étant apportées, ce tableau montre la suprématie à Metidja des activités non agricoles : agriculture et élevage fournissent à la population du village seulement le tiers de leurs revenus monétaires.

Notons que dans les régions de forte émigration, ce phénomène est encore plus accentué. On estime ainsi que dans les communes rurales kabyles les revenus agricoles représentent 15 à 30 % du revenu total (53).

Au village d'Aghbala, en Grande Kabylie, étudié par Bourdieu et Sayad, il y avait, dans les années 60, 175 hommes présents au village, 225 émigrés en France, 30 émigrés en Algérie ; les mandats des émigrés constituaient 71 % des revenus du village, les autres revenus extra-agricoles formaient encore 12 % du revenu total (54).

422. Activités agricoles

L'importance des revenus non agricoles à Metidja ne conduit pas à un abandon de l'agriculture. D'une part, en effet, le volume d'emploi offert par des secteurs d'activités comme la mine ou l'administration reste limité et fluctuant (il y a de fortes variations dans l'embauche des mineurs). D'autre part, les revenus procurés par ces activités sont faibles, requérant la recherche, par les ménages, de ressources complémentaires. Ainsi, en 1964, le salaire mensuel d'un mineur non qualifié (et les mineurs venant de Metidja sont tous des manoeuvres) est de 200 DA, ce qui faisait, à l'époque, sans doute un peu moins que le salaire moyen d'un permanent de l'autogestion (55). Calculé à partir du tableau 18, le revenu mensuel moyen des 6 commerçants de Metidja avoisinerait 500 DA (le moniteur de l'enseignement primaire touche 530 DA), ce qui ne constitue un revenu élevé que par comparaison avec les revenus des mineurs et des paysans de l'Ouarsenis ; en outre, ce revenu moyen est un revenu fictif : les 39.000 DA du tableau 18 semblent très inégalement répartis entre les commerçants.

Aussi, toutes les catégories de la population de Metidja perpétuent-elles une activité de type agricole (chez les fonctionnaires, on observerait cependant une tendance à l'abandon de la terre).

Sous quelles formes ?

Nous analyserons globalement les caractéristiques des activités agricoles dans le village avant de voir la manière dont se marquent, dans ce secteur, les différenciations sociales.

Nous référant à une étude de Djilali Sari, nous avons indiqué plus haut (au point 12) que, dans l'ensemble du massif de l'Ouarsenis, on observait une extension de la céréaliculture et d'un élevage surtout caprin. L'importance dans l'économie agricole des vergers (figuiers et chênes-verts principalement) et jardins maraîchers décroît.

La perturbation des anciennes relations économiques avec la plaine, l'insuffisance des ressources monétaires, conduisent les montagnards de l'Ouarsenis à rechercher l'autosubsistance en produits alimentaires de base. On peut sans doute ajouter que, du fait de la précarité de leur condition, de la pression de la nécessité, ces montagnards sont amenés à privilégier les activités qui, comme la céréaliculture, produisent à court terme et requièrent des investissements réduits (dans l'Ouarsenis, les vergers sont plantés sur des terrasses et irrigués : il faut donc entretenir les terrasses et les canaux d'irrigation, les barrages de dérivation ; une nouvelle plantation est un investissement qui n'est productif qu'après plusieurs années ; certes, les services de la Défense et restauration des sols proposent leur aide pour le reboisement en vergers de certains versants, mais, selon Sari, les paysans refusent, dans la crainte de se voir expropriés par la suite).

A Metidja, les possibilités d'irrigation étant meilleures que dans le reste du massif de l'Ouarsenis, vergers et jardins potagers conservent une certaine importance. Mais la céréaliculture prédomine quand même : les emblavures, en blé dur, en orge surtout, occupent 67 ha sur 116 ha cultivables et 92 ha cultivés. Le cheptel est abondant : 549 chèvres, 101 moutons, 80 vaches, 56 bêtes de trait. Les bêtes paissent librement le maquis sous la conduite d'enfants ou d'adolescents. Le surpâturage entraîne ici aussi la disparition progressive du couvert végétal et dès lors la dégradation des sols. En particulier, comme l'observe Sari, les chèvres broutent les jeunes pousses de chênes-verts alors que cet arbre joue un grand rôle dans l'économie de l'Ouarsenis : c'est le meilleur fixateur du sol des pentes, son bois sert de bois de chauffage et à la fabrication du charbon, ses glands, qui ne sont plus consommés aujourd'hui que par le cheptel, servaient auparavant à l'alimentation humaine et étaient même échangés contre des céréales dans le Sersou (56).

Presque toutes les familles de Metidja possèdent des terres. Les exploitations sont très petites et extrêmement parcellées (92 exploitations de 1,55 ha en moyenne, 968 parcelles). Dans les conditions dégradées où elle se pratique (alors que les techniques agricoles ne connaissent aucune innovation, l'exiguïté des exploitations conduit à généraliser l'assolement céréales sur céréales), la céréaliculture a des rendements très faibles : 2,5 QX à l'ha.

X

Malgré le faible rendement de l'agriculture, malgré une production essentiellement autoconsommée, l'appropriation de la terre reste un objet central de compétition à Metidja.

Tout d'abord, les agriculteurs cherchent à améliorer leur situation au détriment de leurs cohéritières : dans les familles maraboutiques, conformément au droit coutumier berbère mais en contradiction avec la loi coranique, les femmes continuent à être exclues de l'héritage ; dans les autres familles, ce sont les plus mauvaises parcelles qui leur échoient et c'est souvent le frère aîné qui en assure l'exploitation.

En second lieu, on observe à Metidja un processus de concentration au profit des épiciers et des mineurs. Disposant de revenus monétaires réguliers, ces deux catégories peuvent acheter des parcelles de terre et du bétail (surtout des moutons). De plus, elles prêtent parfois de l'argent aux paysans pauvres contre la mise en gage de leurs terres (contrat de rahniya) (42 parcelles, et au total 3,92 ha, étaient rahniyées au moment de l'enquête).

Pour mettre en valeur leurs terres, épiciers et mineurs recourent souvent plutôt qu'au khammessat (les exploitations sont trop petites) à l'association à la moitié (Chirka ben nous) : pour la moitié du produit, ils fournissent la terre et les semences à un petit exploitant qui, pour sa part, apporte sa force de travail et ses outils (houe, araire) (48 parcelles ; 13,28 ha).

Le processus de concentration foncière reste contenu dans des limites très étroites. Lizot ne donne pas de manière précise la structure de la propriété, mais il souligne que seules 16 exploitations (sur 92) ont plus de 3 ha. Et il semble bien qu'aucune ne dépasse de beaucoup cette dimension.

423. Caractéristiques de l'évolution des rapports sociaux

Les contradictions socio-économiques que nous avons analysées dans des régions moins défavorisées que l'Ouarsenis ne sont pas absentes de Metidja, mais elles y sont très faiblement développées. Les écarts économiques sont ici réduits.

La monographie de Lizot, confrontée aux analyses de Sari concernant l'ensemble de l'Ouarsenis, nous conduit à distinguer trois strates au sein de la population de Metidja.

1° Au bas de l'échelle sociale, la majorité de la population vit de micro-activités et de ressources occasionnelles.

Selon Sari, dans les deux communes les plus montagneuses de l'Ouarsenis (Beni Hindel et Lazharia), plus des deux tiers de la population (74 % à Beni Hindel, 68 % à Lazharia) ont pour principales sources de revenu : un élevage caprin, quelques journées de travail sur les chantiers ouverts dans la commune ou dans les exploitations du Chélif et du Sersou, pendant les périodes de grands travaux, enfin, ce qui concerne une minorité de cette population composée surtout de paysans sans terre, les produits d'une micro-exploitation (moins de 5 ha retient Sari -ce qui, à Metidja, constitue déjà, on le sait, un seuil élevé). Une économie de cueillette (glands, vente de bois) améliore les ressources des plus défavorisés. La jouissance d'une pension constitue pour une famille un privilège très important.

Pour ces paysans sans terre et ces très petits paysans, les revenus annuels par tête ne dépasseraient pas 250 DA (dans les années 70) (57).

2° Les familles bénéficiant régulièrement d'un ou plusieurs salaires de mineurs peuvent être considérées comme occupant une position intermédiaire dans cette stratification socio-économique.

Depuis l'enquête de Lizot, avec la nationalisation de la mine en 1966 qui s'est accompagnée d'une amélioration substantielle des salaires des mineurs (voir note 55) et certainement aussi d'une plus grande stabilité d'emploi, la distinction entre mineurs et paysans pauvres s'est accusée. Mais on a vu que, déjà à l'époque de Lizot, les médiocres salaires de la mine de Bou Caïd constituaient dans le contexte de Metidja un avantage important et même un moyen pour réaliser (à une très petite échelle) une accumulation de terres et de bêtes.

Le rôle des revenus salariaux dans la production des différenciations socio-économiques est plus net encore dans les régions de forte émigration. L'émigration à l'étranger est, en effet, la source de revenus monétaires relativement importants. Dans les années 70, Sari estime que les familles qui, dans l'Ouarsenis, perçoivent des mandats de l'étranger (soit une faible minorité, l'émigration ayant peu d'ampleur dans l'ensemble du massif) ont en moyenne 3.600 DA par an (58) (dans le Hodna : 3.000 DA selon Magnet). Pour apprécier ce chiffre, il faut souligner qu'il s'agit d'une moyenne et rappeler que l'émigré - celui qui "travaille à envoyer de l'argent"- ne vit pas sur le budget de sa famille demeurée au pays.

Les mandats de l'émigration permettent dans certains cas une épargne et des investissements beaucoup plus conséquents (construction d'une maison moderne, achat d'un taxi ou d'un tracteur, ouverture d'une épicerie ou d'un café...) que les salaires des mineurs de Metidja.

3° A Metidja, la minorité "privilegiée" est constituée de commerçants et de fonctionnaires.

Il semble aussi que les responsables politiques (notables dirigeant la djemâa, chef du douar, représentant de Metidja auprès de la Délégation Spéciale, organe qui en 1964 administrait les communes) appartiennent au petit groupe de privilégiés.

Quels sont, dans le contexte de Metidja, les moyens d'une ascension sociale ou de la conservation d'une position élevée dans la hiérarchie socio-économique?

Lizot donne deux biographies sommaires de villageois qui peuvent nous servir de fil conducteur. Evoquons-les brièvement.

Abed ben Mohamed, membre d'une famille maraboutique, est un des personnages les plus influents de Metidja. Il est chef du douar (notons que le président de la Délégation Spéciale, issu de Metidja, est aussi de lignée maraboutique). Il vit en indivision avec ses trois fils, dont 2 travaillent à la mine et le troisième est caissier du hammam. Il ajoute aux profits du maraboutisme (les marabouts à Metidja jouent, en particulier, le rôle de médiateurs dans les cérémonies, les conflits, les transactions foncières et reçoivent des dons en contrepartie) les revenus d'un troupeau et d'une exploitation de 3,74 ha.

Abdelkader était, en 1964, grâce à sa conduite pendant la guerre, malgré son jeune âge et son peu de biens (Lizot souligne que l'âge et la richesse sont des éléments importants de statut social), représentant de Metidja auprès de la Délégation Spéciale. Une pension de guerre lui avait permis de monter une petite épicerie.

Ainsi, des facteurs anciens (l'appartenance à un lignage maraboutique donc le prestige du "sang") et nouveaux (la participation à la guerre de libération) jouent pour assurer notabilité et aisance relative.

Lizot insiste aussi sur le privilège majeur conféré par une instruction même minime et souligne la corrélation étroite entre la position dans la hiérarchie sociale et l'accès à l'instruction.

Mais précisons la manière selon laquelle les différenciations de la société traditionnelle continuent à être efficaces aujourd'hui.

Les familles qui ont hérité d'un important capital de relations non seulement économiques mais aussi de relations sociales et de prestige, sont les mieux à même de sauvegarder l'unité de la famille patriarcale.

Or, un facteur clef dans le processus d'adaptation aux nouveaux rapports économiques et sociaux est le maintien des structures de la grande famille reposant, dans le cas idéal, sur l'indivision des biens et le ménage commun (indivision du point de vue habitat, budget, cuisine).

L'existence de la famille indivise (indivision verticale entre un père et ses fils majeurs, indivision horizontale entre frères) permet, en particulier dans des régions où aucune activité ne procure des revenus élevés, d'atteindre à une certaine aisance et puissance par le cumul de différents types d'activité. Ainsi, avec ses 4 actifs, la famille d'Abed ben Mohamed combine activités agro-pastorales, maraboutisme, salariat. A la limite, comme le soulignent Bourdieu et Sayad dans "Le déracinement" (p.106), la grande famille est reproduite comme une espèce d'association économique, comme moyen d'accumulation de capitaux et de division rationnelle des tâches.

C. Lacoste-Dujardin, dans une étude récente sur les villages des Iflissen dans la région de Tigzirt en Grande Kabylie, souligne aussi ce processus d'adaptation des anciennes grandes familles.

Cet auteur cite, en particulier, l'exemple d'une famille du village de Taourirt qui avait anciennement la plus grosse exploitation du village et qui reste, en 1971, la seule famille de Taourirt à développer sur une échelle assez importante une activité agricole. La famille comprend 14 personnes dont 5 hommes actifs. Le père et deux de ses fils travaillent sur l'exploitation ; les deux autres fils, émigrés, assurent les ressources monétaires.

Après avoir développé d'autres exemples, Lacoste-Dujardin conclut de manière sans doute simplificatrice : "La richesse en hommes demeure bien toujours, à présent comme autrefois, la seule valeur sûre" (59).

Concluons cette analyse de Metidja en abordant des thèmes que nous reprendrons dans la conclusion générale de cette troisième partie.

Lizot souligne le fort écart entre les aspirations et la situation objective des villageois. Il observe à Metidja un "désir obsessionnel de l'emploi" sous la forme d'un emploi stable procurant des revenus réguliers. A Metidja, comme ailleurs, il y a aspiration généralisée au travail salarié -en particulier au salariat dans l'administration, la condition de fonctionnaire étant à la fois celle qui procure la plus grande sécurité et à la fois celle qui est la plus éloignée d'une condition paysanne objectivement et subjectivement dévalorisée.

Lizot précise que, si l'administration constitue un pôle d'attraction pour les exclus, le petit groupe des fonctionnaires locaux est aussi l'objet d'une vive hostilité de la part des mineurs et des paysans. L'administration apparaît comme instance répressive et parasite (devant l'interdiction du pacage dans les forêts, les villageois disent : "Si l'on nous interdit de posséder des animaux, il faut nous donner du travail").

Comment interpréter l'antagonisme population-administration?

Les villageois sont dans une situation de dépendance très forte à l'égard de l'administration. Ils en dépendent pour une grande part de leurs ressources (salaires des chantiers, aide alimentaire, pensions). D'autre part, et surtout, ils perçoivent l'administration, et l'Etat qu'elle incarne, comme maîtresse des moyens qui leur permettraient de sortir de la condition paysanne. C'est l'Etat qui détient les clefs de l'industrialisation -et le rôle de l'Etat comme fournisseur d'emplois industriels est plus évident encore à Metidja depuis la nationalisation de la mine ; c'est l'Etat encore qui est un intermédiaire obligé pour les candidats à l'émigration.

L'attente est donc très forte à l'égard de l'Etat et la déception devant ses interventions, la déception devant la fréquente alliance de despotisme et de parasitisme de ses représentants locaux, à la mesure de cette attente. Ainsi, souligne Lizot, les villageois valorisent

Concluons cette analyse de Metidja en abordant des thèmes que nous reprendrons dans la conclusion générale de cette troisième partie.

Lizot souligne le fort écart entre les aspirations et la situation objective des villageois. Il observe à Metidja un "désir obsessionnel de l'emploi" sous la forme d'un emploi stable procurant des revenus réguliers. A Metidja, comme ailleurs, il y a aspiration généralisée au travail salarié -en particulier au salariat dans l'administration, la condition de fonctionnaire étant à la fois celle qui procure la plus grande sécurité et à la fois celle qui est la plus éloignée d'une condition paysanne objectivement et subjectivement dévalorisée.

Lizot précise que, si l'administration constitue un pôle d'attraction pour les exclus, le petit groupe des fonctionnaires locaux est aussi l'objet d'une vive hostilité de la part des mineurs et des paysans. L'administration apparaît comme instance répressive et parasite (devant l'interdiction du pacage dans les forêts, les villageois disent : "Si l'on nous interdit de posséder des animaux, il faut nous donner du travail").

Comment interpréter l'antagonisme population-administration?

Les villageois sont dans une situation de dépendance très forte à l'égard de l'administration. Ils en dépendent pour une grande part de leurs ressources (salaires des chantiers, aide alimentaire, pensions). D'autre part, et surtout, ils perçoivent l'administration, et l'Etat qu'elle incarne, comme maîtresse des moyens qui leur permettraient de sortir de la condition paysanne. C'est l'Etat qui détient les clefs de l'industrialisation -et le rôle de l'Etat comme fournisseur d'emplois industriels est plus évident encore à Metidja depuis la nationalisation de la mine ; c'est l'Etat encore qui est un intermédiaire obligé pour les candidats à l'émigration.

L'attente est donc très forte à l'égard de l'Etat et la déception devant ses interventions, la déception devant la fréquente alliance de despotisme et de parasitisme de ses représentants locaux, à la mesure de cette attente. Ainsi, souligne Lizot, les villageois valorisent

extrêmement l'école, portent en eux une image idéalisée du bon maître, et sont déçus du fonctionnement réel de l'école rurale (60).

Les autres contradictions sociales, celles qui jouent dans le processus d'appropriation des terres et des troupeaux, celles qui jouent entre paysans-mineurs et commerçants, paraissent plus faiblement perçues. D'abord, parce que, nous l'avons dit, les différenciations sociales restent dans l'Ouarsenis, et en particulier à Metidja, peu accusées. Mais ensuite aussi parce que ces contradictions concernent une vie sociale dévalorisée, concernent une sphère d'activités qui ne sont plus que des activités d'attente, des pis-aller. Et enfin sans doute encore parce que, dans un contexte de misère généralisée, les paysans tendent à valoriser toute réussite sociale, tout comportement -aussi déviant soit-il par rapport aux normes traditionnelles- qui permet un tant soit peu de sortir de la condition paysanne. Bourdieu et Sayad observaient déjà, dans la société paysanne kabyle, ce renversement des valeurs qui aboutit à affecter d'un signe positif tout ce qui s'oppose (esprit de calcul, débrouillardise...) à la morale paysanne ancienne, celle-ci étant perçue aujourd'hui comme "naïveté sotte" (61).

43. Les caractéristiques générales de l'évolution : la "dépayannisation"

Plus la région analysée est déshéritée, plus les différenciations au sein de la population agricole fondées, en particulier, sur l'importance des terres possédées, apparaissent comme secondes par rapport à une situation générale caractérisée par le rétrécissement et la dégradation des activités agricoles en même temps que par l'importance croissante des activités et des revenus non agricoles.

Centrées sur des régions de transition et des régions montagneuses, les analyses qui précèdent tendent à sous-estimer le poids de la bourgeoisie agraire, mais elles permettent de bien mettre en lumière une donnée fondamentale : le bouleversement d'ensemble de la société rurale, produit par la

colonisation, définit encore aujourd'hui le contexte dans lequel prennent forme, reste le fonds commun sur lequel se profilent, les différenciations sociales qu'il s'agit de caractériser.

Nous mettrons dès lors l'accent, dans le dernier point de ce chapitre, plutôt que sur les variations internes à la société rurale, sur les effets généraux de la situation de dépendance dans laquelle la colonisation a placé la société rurale, sur ce processus qu'on peut globalement caractériser comme processus de "dépayannisation" et qui, sous des formes diverses et avec une intensité variable, affecte toutes les régions, concerne toutes les couches de la population rurale.

Dans le chapitre suivant, qui porte sur une région caractérisée par le fort développement d'une agriculture commerciale, nous reviendrons, pour l'approfondir, sur l'examen des rapports de classes dans la société rurale.

431. La prépondérance des activités non agricoles

On a montré sur des exemples particuliers que la population rurale tirait souvent le principal de ses ressources d'activités non agricoles, en particulier, des activités exercées dans l'émigration.

Reprenons cette question de l'importance relative des activités agricoles et non agricoles avec des données plus globales soulignant la faiblesse, d'une part de l'emploi agricole, d'autre part de la rémunération de l'activité agricole.

Emploi agricole et non agricole. Sous-emploi

Dans un article datant de 1967, Jeanne Favret aboutit, par la confrontation de différentes sources, à la répartition suivante de la population active masculine du secteur rural (62).

TABLEAU 19

Répartition de la population active masculine en secteur rural
(en %)

Secteur public	emploi agricole	6,3
	fonction publique	1,4
	armée	2,5
	ensemble	10,2
Secteur privé	emploi agricole	24,2
	emploi non agricole	6,1
	ensemble	30,3
Emigration en Europe		24,3
Chômage		35,2
Base		100

Ainsi, l'agriculture occuperait moins du tiers de la population active masculine des campagnes (6,3 % pour l'autogestion + 24,2 % pour le privé).

Sans entrer dans une discussion d'ensemble de chiffres dont on peut admettre qu'ils donnent un ordre de grandeur, il faut souligner que l'emploi agricole dont il s'agit ici est certainement (Favret ne précise pas sa démarche) un emploi théorique, c'est-à-dire, d'une part qu'à la base de l'estimation du volume d'emploi, il y a sans doute (on ne voit pas sinon comment Favret aurait procédé) une évaluation, sur base de normes, du nombre de journées de travail fournies par l'agriculture, d'autre part qu'on peut supposer que Favret a réparti ces journées de travail de manière à obtenir des emplois à temps complet. En fait, la simple opposition travailleurs permanents/ chômeurs totaux ne correspond évidemment pas à la situation réelle. La situation réelle est celle de travailleurs agricoles sous-employés à des degrés divers, une petite minorité d'entre eux ayant un emploi quasi-permanent (pour l'essentiel, dans le secteur public, c'est-à-dire l'autogestion).

Alors que la population active agricole constitue plus de 50 % de la population active totale (56 % selon le recensement général de la population de 1966), la valeur ajoutée par l'agriculture, qui décroît d'année en année, représentait, en 1970, 13 % du produit intérieur brut total (services compris) (15 % si on fait abstraction des hydrocarbures) (66).

Même dans une région à dominante rurale comme les Aurès, l'importance des activités agricoles paraît bien moindre en termes de valeur de la production qu'en termes d'occupation. L'enquête de l'AARDES et du CASHA estime que la population active agricole constitue environ les 2/3 de la population active totale du département des Aurès alors que le secteur primaire fournirait seulement 42 % du produit brut régional (le secteur secondaire : 23 %, et le tertiaire : 35 %) (67).

Nous ne pouvons procéder à l'analyse de type strictement économique qui serait nécessaire pour montrer dans quelle mesure cette faible rentabilité est fonction, d'une part de la faible productivité du travail agricole, d'autre part des prix respectifs des biens et services agricoles et non agricoles.

Nous soulignerons seulement, pour finir sur ce point, que la faiblesse relative de la valeur ajoutée par l'agriculture signifie concrètement que les activités non agricoles sont en général mieux rémunérées que les activités agricoles.

A cet égard, les auteurs de l'enquête sur les Aurès soulignent que la catégorie la plus pauvre en milieu rural (les paysans sans terre) est plus pauvre que la catégorie la plus démunie en milieu urbain (les sous-employés et inemployés), tandis que la catégorie la plus riche en milieu rural (les gros propriétaires ayant plus de 80 ha de céréales ou plus de 1.000 palmiers) est moins riche que la couche supérieure de la population urbaine (propriétaires et chefs d'entreprises industrielles et commerciales importantes, hauts fonctionnaires) (68).

Ce jugement doit être accueilli avec réserves en tant qu'il porte sur les catégories les plus pauvres. Il est très difficile de saisir et

Notons qu'en considérant, comme le fait le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, que la population active agricole est occupée à 100 % quand elle travaille 225 jours par an, on estimait en 1969 le taux de sous-emploi de cette population à 57 % (63), ce qui donne un rapport entre non emploi et emploi du même ordre de grandeur que le rapport entre chômage et emploi agricole qui ressort du tableau précédent.

Les enquêtes locales (souvent plus fiables que les statistiques générales) confirment la faiblesse de l'emploi agricole.

Ainsi, une enquête de l'OTAM sur le secteur privé du Haut Chélif estime que l'agriculture de la zone fournit au maximum 270.000 journées de travail alors que la force de travail disponible (si 225 jours de travail par an constituent un emploi complet) est de plus de 600.000 journées, soit un taux de sous-emploi de 55 % (64).

Dans une approche plus fine, l'Enquête de la FAO sur le Hodna aboutit à la répartition suivante de ce que les auteurs définissent comme la force de travail agricole théorique totale (soit les hommes de 15 à 60 ans faisant partie d'un ménage d'agriculteurs, qu'ils soient présents ou absents sur les lieux de l'exploitation agricole) :

- 2/5 des actifs sont occupés pleinement par l'agriculture ;
- 3/5 sont touchés par le problème de l'emploi, parmi lesquels
 - 1/5 est dans l'émigration,
 - 1/5 est disposé à émigrer,
 - 1/5 restera sous-employé dans l'agriculture (65).

Faible rentabilité des activités agricoles par rapport aux activités non agricoles

Activité, qui du fait de l'exiguïté des exploitations, du caractère extensif du système cultural, de la mécanisation, correspond de plus en plus à une situation de semi-chômage et constitue même, pour beaucoup, un semblant d'activité (une forme de chômage déguisé), l'agriculture est aussi le plus souvent une activité peu rentable.

d'évaluer les ressources de ces catégories tant en milieu rural qu'en milieu urbain (ainsi, en milieu rural, comment saisir et évaluer les activités de cueillette telles que le ramassage de bois, le glanage sur les terres moissonnées? comment saisir et évaluer les ressources autoconsommées?).

Pour les autres catégories, en règle générale et en moyenne, les revenus des citadins sont certainement très supérieurs à ceux des ruraux et les revenus non agricoles très supérieurs aux revenus agricoles. Encore faut-il reconnaître des exceptions en soulignant, d'une part les profits très élevés que peut assurer une grosse exploitation agricole dans des conditions favorables (voir ci-dessus les estimations de Prenant pour une catégorie de propriétaires tlemceniers), d'autre part le caractère lucratif d'activités spéculatives comme l'élevage ovin ou bovin quand elles sont développées à une certaine échelle. Ainsi, en ce qui concerne ce dernier point, une enquête de l'AARDES sur la wilaya de Saïda indique que dans cette wilaya des Hautes Plaines steppiques la richesse repose soit sur l'élevage, soit sur le gros commerce et les fonctions de cadre supérieur (69).

Mais, en règle générale les activités agricoles sont faiblement rémunérées et cette faible rémunération contribue à expliquer la recherche par toutes les catégories d'agriculteurs de ressources complémentaires tendant de plus en plus souvent à constituer la part principale du revenu.

432. La dissociation des fonctions agricoles

Nous entendons par dissociation des fonctions agricoles le fait que ces fonctions (les différentes fonctions en lesquelles se décomposent le travail agricole et la gestion d'une exploitation) sont de plus en plus exercées par des agents différents et dont les intérêts sont contradictoires.

Dans l'économie patriarcale traditionnelle, l'unité de production agricole coïncide avec une unité familiale qui constitue en même temps très largement l'unité de consommation des produits de l'exploitation. Le support des fonctions agricoles est donc dans ce cas une unité sociale relativement homogène. Pour les grands travaux, comme les moissons,

on recourt à la "touiza", forme de coopération à base de réciprocité entre familles parentes ou entre voisins. Même l'emploi de khammès par les agriculteurs aisés ne contredit pas entièrement la logique de ce système familial : le rapport entre le khammès et son patron est, dans une certaine mesure (il faudrait intégrer cet aspect du khammessat dans une analyse plus complète et distinguer entre différents types de réalisation du contrat de khammessat), moulé sur le modèle du rapport qui unit un père dirigeant une exploitation à son fils la travaillant directement (70).

Le capitalisme, avec la mise en place de la trilogie : propriétaire rentier, fermier, travailleur salarié, avec le développement des rapports marchands (commercialisation des produits agricoles, dépendance des exploitations pour leur approvisionnement), produit la dissociation des fonctions agricoles.

Cette évolution atteint aussi, et en Algérie avec une extrême acuité, le secteur de l'agriculture familiale. Ainsi, on l'a indiqué, les petits céréaliculteurs sont de plus en plus souvent contraints de mécaniser les grands travaux, c'est-à-dire de faire appel à des possesseurs de matériel mécanisé, réalisant eux-mêmes, avec leurs propres ouvriers, les pratiques culturales. Par là, ces céréaliculteurs sont réduits à une inactivité de plus en plus grande, tirant de la terre une rente d'autant plus faible que le coût des prestations des entrepreneurs de travaux n'est généralement pas compensé, dans les conditions où la mécanisation se réalise, par une amélioration de la production.

Pour des spéculations autres que les céréales, on a souligné, sur base d'enquêtes locales, le recours très répandu aux ventes sur pied, donc le fait que l'ensemble des fonctions de commercialisation et même une partie des fonctions de production (récolte, cueillette) échappent au producteur.

Enfin, le développement dans les petites exploitations des locations de terre, du métayage et d'autres formes d'association conduit aussi à réduire l'autonomie de l'exploitant et sa maîtrise sur l'ensemble des fonctions agricoles.

433. Emigration et exode rural

Analysant les différentes composantes de la "surpopulation relative", c'est-à-dire de la population active excédentaire par rapport aux besoins du capital, Marx appelle "surpopulation latente" cette fraction de l'armée de réserve industrielle qui existe dans les campagnes du fait du sous-emploi (71) (l'Enquête de la FAO, on l'a vu, chiffre à 20 % -25 % si l'on soustrait de la population active totale, les travailleurs ayant déjà émigré- la part des actifs agricoles encore disposés à émigrer, donc la "surpopulation latente" du Hodna).

En Algérie, la masse des sous-employés du secteur rural, journaliers et paysans pauvres, alimente des puissants mouvements migratoires : émigration, le plus souvent temporaire, vers l'étranger (et, dans ce cas, on peut bien parler de mobilisation par l'industrie capitaliste d'une partie de son "armée de réserve"), exode rural vers les villes d'Algérie (et, dans ce cas, il s'agit de manière dominante -sans doute encore aujourd'hui malgré les progrès de l'industrialisation - d'un mouvement qui vient grossir la population des chômeurs, sous-employés, mal occupés ou faux occupés des villes (72)).

Nous donnons brièvement, en note, quelques indications sur l'ampleur de ces phénomènes (73).

X X X

Le chapitre qui suit vient compléter, préciser, confirmer, l'analyse qui a été développée ci-dessus. Nous reportons donc après ce chapitre les conclusions sur les caractères dominants des structures agraires et des rapports de classes.

NOTES DU CHAPITRE 7

(1) Sur les régions naturelles et les régions agricoles en Algérie, voir surtout : J. DESPOIS, L'Afrique du Nord, op. cit., pp.97-107, 499-509 (compléments et mise à jour dans : J. DESPOIS et R. RAYNAL, Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest, Payot, Paris, 1967) ; H. ISNARD, Le Maghreb, op.cit., pp.151-180.

(2) Enquête sur le nomadisme (1968), Ministère d'Etat chargé des Finances et du Plan-Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, décembre 1969 (ronéotypé).

L'Enquête a fait l'objet d'une réédition par le MARA, enrichie de compléments : La Steppe algérienne, Revue Statistique Agricole, n° 14, avril 1974.

Nos références à l'Enquête nomadisme renverront chaque fois à cette dernière édition.

Pour la céréaliculture steppique, voir p.289 et sv. Voir aussi : J. DESPOIS, L'Afrique du Nord, op.cit., pp.251, 252.

(3) La question de la rentabilité de la céréaliculture steppique ne doit pas être tranchée à partir d'un jugement économique abstrait fondé seulement sur le faible rendement de celle-ci (3 à 4 QX/ha). Il faut faire intervenir dans le raisonnement, d'une part les coûts de production (très réduits en zone steppique en termes réels et souvent nuls en termes monétaires : terre gratuite, semences autoconsommées, main-d'oeuvre familiale, araire en bois, animaux de transport -chameaux, ânes, mulets- utilisés comme animaux de trait...), d'autre part, les revenus des éleveurs céréaliculteurs et les activités de substitution possible.

Voir à cet égard, un document interne de travail du Secrétariat d'Etat au Plan établi par un agronome, MURGUE, Intensification en Steppe, I intensification par la production végétale, 7 novembre 1971. Voir aussi Enquête sur le nomadisme, P.291.

(4) Sur la géographie physique et humaine du Hodna, voir en particulier : J. DESPOIS, Le Hodna (Algérie), PUF, Paris, 1953.

Sur les deux régions (Hodna et plaines sétifiennes), voir du même auteur, L'Afrique du Nord, op.cit.

(5) J.L. MAGNET, La vie rurale dans le Hodna occidental (Algérie) - Evolution depuis la mécanisation de l'agriculture, Publications de recherche, Université Paris VII, 1971.

(6) Dans l'organisation traditionnelle, le pasteur-agriculteur du Hodna trouvait localement des ressources suffisantes pour son troupeau de moutons et de chèvres, d'octobre à mai ou juin. Pendant les périodes de moissons et de battage, le troupeau paissait les chaumes. Après les travaux de la récolte, les familles de pasteurs-agriculteurs estivaient avec leurs troupeaux, souvent dans les Hautes Plaines, parfois dans la région même du Hodna sur les pentes boisées.

Voir : J. DESPOIS, Le Hodna, op.cit., pp.279-291.

(7) G. MUTIN, La Mitidja..., op.cit., pp.662-669.

(8) D. SARI, La désorganisation de l'agriculture traditionnelle dans l'Ouarsenis, in Etudes rurales, n° 47, juillet-septembre 1972, pp.39-73. Voir aussi du même auteur, La dépossession des fellahs, op.cit., en particulier, pour une synthèse, pp.96, 97.

(9) Pour la distribution de la propriété céréalière et de la propriété du cheptel dans la Steppe, voir dans l'Enquête sur le nomadisme les tableaux des pp.61 et 96.

(10) Sur l'évolution historique des rapports entre zones telliennes et zones steppiques, voir M. BOUKHOBZA, Nomadisme et colonisation, thèse de troisième cycle, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, avril 1976 (ronéotypé).

(11) Enquête sur le nomadisme, première partie, chapitre V, en particulier pp.143 et 156.

(12) Voir l'intéressante typologie proposée par M. COTE, Révolution agraire et sociétés agraires : Le cas de l'Est algérien, in Les problèmes agraires au Maghreb, Ouvrage collectif du CRESM, CNRS, Paris, 1977, pp.173 à 184.

(13) Comme le notent les responsables du dépouillement, un certain nombre de ménages d'exploitants ont échappé au RGA et, d'autre part les résultats sont parfois biaisés par la mauvaise qualité des réponses. Dans les publications définitives, les résultats bruts seront redressés à partir d'hypothèses sur les causes et la nature des erreurs et des biais.

Voir : Recensement Général de l'Agriculture, (avril-décembre 1973), Résultats du dépouillement manuel rapide, MARA, Direction des Etudes et de la Planification, Sous-direction des statistiques et enquêtes économiques, février 1975 (résultats non redressés).

Ces résultats ont été également publiés par wilaya et partiellement par daïra en octobre 1975 (3 volumes plus un quatrième pour l'Algérie entière).

(14) Deux documents ont été publiés : l'un, sur la main-d'oeuvre en général, par la Sous-direction des statistiques du SEP (Enquête nationale sur la main-d'oeuvre, février 1968-janvier 1969, Analyse des résultats, première partie, juin 1970) ; l'autre, sur les exploitations agricoles du secteur privé, par la Direction des Etudes et de la Planification, Sous-direction des statistiques et des enquêtes économiques du MARA, (Résultats de l'analyse de l'Enquête main-d'oeuvre dans le secteur privé, 1968, document provisoire, sans indication de date).

Remarquons que ces deux documents sont restés relativement confidentiels. Il en est rarement fait mention dans les publications officielles ; quand des données en sont reprises, c'est souvent sans indication de source.

(15) Voir : Structure des exploitations agricoles privées, Revue Statistique Agricole, n° 5, juin 1968 (les résultats concernant le secteur autogéré ont été publiés dans le numéro 2 de Statistique Agricole datant de janvier 1967). Les principaux résultats de l'Enquête structure, en ce qui concerne l'emploi, sont repris de manière synthétique dans un numéro spécial de Statistique Agricole, série Etudes et enquêtes : Population et emploi dans l'agriculture, n° 6, février 1969.

Notons que le MARA a réalisé une nouvelle enquête du type de celle de 1964-1965 mais plus approfondie et portant sur un échantillon raisonné tiré du RGA (Enquête sur la structure des exploitations agricoles privées et leur insertion dans le pays (campagne agricole 1973-1974)). Cette enquête devait être reproduite pour chaque nouvelle campagne agricole et porter chaque fois par roulement sur un tiers de l'échantillon. On y a apparemment renoncé. Fin 1977, les résultats pour la campagne 1973-1974 n'avaient toujours pas été publiés.

(16) Dans le document du RGA que nous utilisons, il n'y a pas de chiffres (sauf pour les totaux) mais seulement une représentation graphique de la courbe de concentration : les chiffres relatifs que nous obtenons doivent dès lors être considérés comme des ordres de grandeur.

(17) Le nombre d'exploitations de 10 à 50 ha diminue en chiffres relatifs et réels (on passe de quelques 167.000 exploitations de cette catégorie à quelques 139.000). Leur taille moyenne semble (semble, car nos chiffres sont des ordres de grandeur : voir la note précédente) diminuer légèrement aussi : de 19 à 18 ha. Mais la comparaison entre 1950-1951 et 1973 en termes de superficie moyenne a peu de signification étant donné qu'en 1950-1951 la superficie enregistrée comprenait une part importante de terres de parcours.

(18) Un autre facteur auquel on pourrait songer pour expliquer le recul de la concentration foncière par rapport à 1950 est la nationalisation, sous la présidence de Ben Bella, de terres de féodaux et de biens dits "mal acquis". Mais ces nationalisations, pour une large part, n'ont fait qu'annuler des transferts de terres européennes aux mains d'Algériens qui ont eu lieu pendant la guerre de libération et dans la période qui a immédiatement suivi.

Voir supra le préliminaire à la deuxième partie.

(19) Les transactions foncières sont soumises à autorisation préalable du préfet depuis un décret du 20 janvier 1964 (décret n° 64-15, art.7, JORA 1964, p.62).

Il ne semble pas que ce régime d'autorisation préalable (les conditions d'octroi des autorisations n'étant d'ailleurs pas précisées) ait fait l'objet d'une large application.

(20) RGA, Dépouillement manuel rapide, pp.11 et 33.

(21) Enquête sur le nomadisme, réédition, pp.276, 277.

(22) Tableaux de l'Economie Algérienne (1960), Statistiques Générales de l'Algérie, p.150.

(23) Enquête sur le nomadisme, réédition, p.96.

(24) Voir en particulier : P. LENORMAND, Les transformations des campagnes dans le Djebel Tessala et ses piémonts (Algérie), Mémoire pour le doctorat de troisième cycle, Université de Paris-Vincenne, juin 1975, ronéotypé, deux volumes, p. 368 et sv.

(25) D'après les statistiques agricoles publiées annuellement par le Ministère de l'Agriculture (statistiques dites courantes, voir par exemple la série Superficies et productions des publications périodiques du MARA), les superficies en jachère sont habituellement beaucoup plus importantes que dans le tableau 9.

C'est peut-être dû, comme le note l'introduction à l'Enquête structure (Statistique Agricole n° 5, pp.8 et 9), au fait que dans les statistiques courantes on évalue la jachère en soustrayant de la superficie totale labourable non la superficie ensemencée mais la superficie récoltée toujours inférieure à la superficie ensemencée.

(26) Recensement Général de la population et de l'habitat (1966), SEP, Direction des statistiques, CNRP ; voir surtout série A, volume 3, juin 1970. Pour les définitions des catégories, voir série A, volume 4, 1971.

Notons que dans les volumes du recensement que nous avons consultés, la distinction n'est pas faite entre salariés du secteur autogéré et salariés du secteur privé. Nous avons repris ailleurs l'information selon laquelle ont été recensés, en 1966, 170.000 permanents de l'autogestion. Voir : Rapport Général du II^{ème} Plan Quadriennal 1974-1977, SEP, mai 1974, p.68.

Notons que le second recensement général de la population et de l'habitat a eu lieu en février 1977. Il faut prévoir au minimum un an avant que ne sortent les premiers résultats du dépouillement.

(27) En volume global de main-d'oeuvre (mais il faudrait bien sûr pouvoir comparer le volume de temps de travail), il y a une nette augmentation de la main-d'oeuvre agricole, tous secteurs juridiques confondus, entre le recensement de la population de 1954 et celui de 1966.

(Voir suite de la note page suivante)

En 1954, il y avait quelques 160.000 ouvriers agricoles permanents et khammès, quelques 440.000 ouvriers saisonniers et journaliers.

En 1966, les chiffres s'élèvent à 193.000 permanents (non compris en principe les khammès) et 572.000 saisonniers (saisonniers et journaliers).

(28) Les chiffres de 1962 sont ceux que nous avons rapportés au chapitre 2. Pour les chiffres de l'Enquête structure, voir Statistique Agricole n° 5, p. 109.

Pour les chiffres de l'Enquête main-d'oeuvre, voir le document MARA, pp.78 et 84.

(29) J.C. KARSENTY, Les investissements dans l'agriculture algérienne, in Les problèmes agraires au Maghreb, op. cit., p.140.

(30) On ne peut pas en conclure que 50 % des exploitations utilisent l'araire en bois (ce qui était le taux en 1950-1951) du fait qu'un certain nombre d'exploitations ayant de la SAU n'ont pas de terre labourable.

(31) Nationalisation du commerce extérieur ; monopole étatique sur la commercialisation, même sur le marché intérieur, de certains produits comme le vin, les céréales ou le tabac ; monopole étatique sur la commercialisation du matériel agricole.

(32) A. PRENANT, La propriété foncière des citadins dans les régions de Tlemcen et de Sidi-Bel-Abbès, in Annales Algériennes de Géographie, n° 3, janvier-juin 1967, pp.2-94, voir p. 3 à 5.

Le problème des rapports villes-campagnes au Maghreb est discuté dans l'ouvrage collectif du CERM, Sur le féodalisme, déjà cité, par A. PRENANT (pp.218-220), R. GALLISSOT (pp.171-174, 233-241) et J. PONCET (pp.211-217).

(33) A. PRENANT, La propriété foncière..., art. cité, p.4.

Analysant Nedroma, vieille ville précoloniale de l'Ouest algérien, M.A. Prenant-Thumelin souligne que pendant la période coloniale, au milieu de l'appauvrissement général, dans un contexte de déclin de l'artisanat et du commerce, un petit nombre d'artisans (ainsi les fabricants de tapis exportés), de demi-grossistes (collectant des produits ruraux destinés à

l'exportation et les livrant à des grossistes de villes plus importantes telle la ville voisine de Ghazouet), de transporteurs, s'enrichissent et investissent non dans leur propre domaine d'activité (du fait que leur rôle d'intermédiaires dans le circuit colonial ne leur permet pas un grand développement) mais dans des activités de service traditionnelles (hammams, cafés maures...) et dans la terre.

M.A. PRENANT-THUMELIN, Nedroma 1954, in *Annales Algériennes de Géographie*, n° 4, juillet-décembre 1967, pp.21-63, voir en particulier pp.47, 48, 29.

(34) Etude citée par A. PRENANT, in La propriété foncière..., art. cité, pp.77, 78.

(35) Communication de N. BOUMAZA (pour le Sersou) et de P. LENORMAND (pour le djebel Tessala) au Deuxième colloque de géographie maghrébine (Cherchell, septembre 1970).

(36) A. PRENANT, La propriété foncière..., art. cité, pp.77-80.

(37) Ce tableau concerne seulement les propriétaires résidant à Tlemcen et il ne tient pas compte des propriétaires fonciers immigrés à Tlemcen pendant la guerre de libération.

(38) Revenu de la propriété, c'est-à-dire rente (loyer de la ferme) plus profit. Le propriétaire ne cumule rente et profit que lorsqu'il est lui-même exploitant.

(39) Trait supplémentaire soulignant cette puissance actuelle de l'ancienne bourgeoisie tlemcenienne : c'est dans les 9 grandes propriétés spéculatives, qui toutes provenaient par héritage d'un patrimoine précolonial, qu'on trouvait, en 1962, la majeure partie du parc motorisé citadin.

(40) Voir aussi, confirmant ces caractéristiques de la propriété citadine, les tableaux établis par Djilali Sari en 1968 sur la répartition de la propriété foncière autour de trois villes précoloniales de l'Ouest algérien : Kalâa, Mazouna, Nedroma. Dans ces tableaux, Sari distingue entre propriété Paysanne et propriété citadine.

D. SARI, Les villes précoloniales..., op.cit., pp.73-75.

(41) H. DELANNOY et A. PRENANT, Les jardins de Miliana (Algérie) : effets de la prolétarianisation d'une banlieue maraîchère et fruitière, Bulletin de l'Association de géographie française, n° 316-317, 1963, pp.1-23.

(42) P. ESTORGES, Le rôle de la terre dans l'oasis de Laghouat, in Annales Algériennes de Géographie, n° 3, janvier-juin 1967, pp.99-108, voir p.106. Notons qu'Estorges relève ici le "renforcement de la position des commerçants au détriment de la domination des grandes familles féodales" (p.107).

(43) Enquête sur le nomadisme, op.cit., p.273 et sv.

(44) Les circuits commerciaux de la viande, AARDES, mai 1973. Les principaux résultats de cette étude sont repris par M. BOUKHOBZA dans sa thèse de troisième cycle, déjà citée, Nomadisme et colonisation (voir l'annexe 2 et aussi, pour d'autres développements sur la domination de la Steppe par des éleveurs et maquignons citadins, les pp.245-287).

(45) J. DESPOIS, L'Afrique du Nord, op.cit., pp.305-307, 320-324.

(46) Une série de thèses de géographie sur l'Algérie rurale ont été inscrites ces dernières années dans des universités algériennes et françaises.

Certains de ces travaux devraient être importants pour la connaissance des structures agraires dans les Hautes Plaines. Nous pensons en particulier à la thèse d'Etat de M. COTE (Etudes agraires dans les Hautes Plaines constantinoises, Aix-Marseille) qui, à notre connaissance, n'est pas encore achevée et à la thèse de troisième cycle de N. BOUMAZA sur le Sersou (Rapport ville-campagne sur le contact Sersou-Ouarsenis, 2 volumes, Alger, 1972, ronéotypé) dont nous n'avons pu prendre connaissance, attendant vainement que la Société Nationale d'Édition et de Diffusion (Alger) la publie comme elle l'avait annoncé.

Pour une liste des recherches géographiques sur l'Algérie, en cours en 1969, voir Annales Algériennes de Géographie, N° 9, janvier-juin 1970, pp.125-130.

(47) Agriculture de subsistance? (Relations entre production agricole et travail hors de l'exploitation dans une commune céréalière du Nord du Titteri) ; Fascicule 1 : Les exploitations agricoles, février 1973 ; Fascicule 2 : Emploi et revenu, décembre 1973, Centre National de Recherches en Économie et Sociologie rurales, MARA (ronéotypé).

(48) Hodna (rapport du projet "Algérie 9"), FAO, MARA, 4 volumes, sans date, ronéotypé. Ce rapport a fait l'objet de deux versions, la seconde reprenant et corrigeant, sur certains points, la première, à partir de données nouvelles. Nous noterons par un chiffre romain les versions du rapport et par un chiffre arabe les volumes.

Remarquons que les contradictions entre les deux versions du rapport sont parfois telles qu'elles incitent à n'accorder aucune confiance à certaines données (ainsi, en ce qui concerne l'évaluation des revenus des agriculteurs).

(49) Observations en ce sens de Lenormand (djebel Tessala) et de Boumaza (Sersou) dans leurs communications au colloque de géographie de Cherchell, de la FAO et de J.L. Magnet pour le Hodna, etc.

(50) Une explication plus complète de la mécanisation forcée des petits exploitants doit tenir compte de deux types de considérations complémentaires.

En premier lieu, comme le souligne le corps du texte, les petits exploitants ne disposent plus, du fait de la dislocation des grandes familles, de l'émigration, du déclin des pratiques d'entraide communautaire, de la main-d'oeuvre non rémunérée nécessaire pour faire face aux périodes de pointe. En second lieu, ces dernières années au moins, avec la forte augmentation des salaires agricoles, la location de matériel peut être moins coûteuse que l'embauche de salariés. Y. Guillermou estime ainsi en 1976 que le coût d'un ha moissonné à la faucille est de 75 à 100 DA tandis que le même travail accompli avec une moissonneuse-batteuse reviendrait à moins de 50 DA (35 à 50).

Y. GUILLERMOU, La réforme agraire algérienne. Portée et limites, in Revue Tiers-Monde, tome XVIII, n° 71, juillet-septembre 1977, p. 602 et sv.

Notons en outre qu'il semble que, dans certaines régions, la décision de louer du matériel mécanisé soit prise non au niveau de l'exploitation agricole mais au niveau d'une collectivité locale (la mechta) et en fait dictée ou imposée par les agriculteurs les plus aisés. Sur ce point, voir J.L. MAGNET, La vie rurale ..., op.cit.

(51) Etude sur le secteur privé agricole (wilaya de Tlemcen), AARDES, 3 volumes. Voir dans le volume 2 (Données générales et éléments méthodologiques, janvier 1975), les pp.55-71.

Le troisième volume (Configuration socio-économique du secteur privé agricole, mai 1975) reprend de manière plus systématique l'analyse des blocages que rencontrent les exploitations du "système de production marchand" (familial-marchand) dont le système de "polyculture marchande" dont nous avons parlé dans le corps du texte représente un type particulier. Voir les pp.165-169.

(52) J. LIZOT, Metidja, vie matérielle et culturelle d'un village algérien, thèse de troisième cycle, Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI ème section, Paris, 1966 (ronéotypé).

(53) Selon la direction départementale de l'agriculture de Tizi-Ouzou. Rapport cité par H. de FRANCE, Essai sur l'agriculture traditionnelle dans le Tell algérien, thèse d'Etat, Paris, 1971, p.185 (ronéotypé).

(54) P. BOURDIEU et A. SAYAD, Le déracinement, op.cit., pp.94 et 104.

(55) Avec la nationalisation, en 1966, de la mine de Bou Caïd les salaires ont été fortement relevés : 4.500 DA en moyenne par an (375 DA par mois) pour un travailleur sans qualification -soit, souligne Sari, le double du revenu d'une exploitation de 15 ha dans l'Ouarsenis.

Voir : D. SARI, La désorganisation..., art. cité, p.60.

(56) D. SARI, ibidem, p.43.

L. Seydoux a étudié, en 1964, la commune d'El Omaria située en zone montagneuse dans la région des Beni Slimane. Il aboutit aux mêmes constats que Sari et Lizot dans l'Ouarsenis : défrichements des forêts pour l'extension d'une céréaliculture qui s'étend parfois jusqu'à des pentes de 100 % ; densité du troupeau de chèvres parcourant sans cesse (sans rotation) l'ensemble du territoire communal ; aussi : exploitation clandestine des forêts pour le bois de chauffage et le charbon de bois. Donc, exploitation de caractère "minier".

L. SEYDOUX, El Omaria, 15 mai 1964 (rapport préliminaire pour la société d'études SEDIA ; ronéotypé).

Dans le même sens, et en ce qui concerne le massif des Aurès, voir encore : Etude générale sur les possibilités de développement du département de l'Aurès, AARDES et CASHA, Alger-Aix, 1966, 7 tomes (ronéotypé), voir en particulier le tome IV, pp.189-190.

(57) D. SARI, La désorganisation..., art. cité, p.65 et ante.

(58) D. SARI, ibidem, p.62.

(59) C. LACOSTE-DUJARDIN, Un village algérien (Structures et évolution récente), Documents du CRAPE, SNED, Alger, 1976, pp.65, 149-153.

(60) Sur ces thèmes, voir J. FAVRET, Le traditionalisme par excès de modernité, in Archives européennes de sociologie, 1967, n° 1, pp.71-93. Montrant que certaines révoltes locales après l'indépendance (flambée de banditisme dans les Aurès, développement de maquis en Kabylie sous la direction du Parti de la Révolution Socialiste de Aït Ahmed à la fin de 1963) ne reposent pas sur un refus passéiste, ethnico-régionaliste, de l'Etat centralisateur mais sur une déception devant l'insuffisance des interventions de l'Etat, Jeanne Favret reprend l'idée déjà développée par Bourdieu et Sayad dans "Le déracinement" selon laquelle le traditionalisme des paysans (ainsi, le repli sur la vie locale, ainsi la perpétuation des activités anciennes) n'est pas le traditionalisme de la tradition mais un "traditionalisme du désespoir", un mouvement de repli devant l'échec de l'effort d'innovation, de modernisation.

(61) P. BOURDIEU et A. SAYAD, Le déracinement, op.cit., pp.89-94.

(62) J. FAVRET, Le traditionalisme..., art. cité, p.78.

(63) En 1969, la population active agricole (hommes de 15 à 64 ans travaillant ou cherchant à travailler dans l'agriculture) était estimée à 1.627.000 personnes. La force théorique de travail (nombre d'actifs x 225) était donc de 366 millions de journées. L'emploi fourni par l'agriculture était évalué, sur base des normes du MARA, à 158 millions de journées de travail. Le déficit était ainsi de 208 millions de journées et le taux de sous-emploi de 56,8 % (208/366).

Ce type de calcul très approximatif est souvent fait avec des variations secondaires dans les définitions, en particulier de l'emploi complet.

(Voir suite de la note page suivante)

Nous avons, pour notre part, repris les chiffres à H. BETTELHEIM, expert du BIT, Hypothèses sur l'évolution de l'emploi de 1973 à 1985, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, novembre 1970, rapport ronéotypé.

(64) Analyse de la situation actuelle du secteur privé dans le périmètre du Haut Chélif, OTAM-MARA, Alger, juin 1969 (ronéotypé), p.73 et sv.

(65) Enquête sur le Hodna, FAO, rapport cité, II, 4, pp.113-124.

(66) En 1970, la valeur ajoutée par l'agriculture constituait 12,9 % du PIB total, en 1971 : 12,4 %, en 1972 : 10,4 %, en 1973 : 7,6 %.

La source de ces chiffres est le Secrétariat d'Etat au Plan.

Voir le tableau reproduit par M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, op.cit., p.378.

(67) Etude générale..., AARDES et CASHA, rapports cités, tome V, p.12.

(68) ibidem, tome II, pp.101-103, 134-136.

(69) Enquête sur la wilaya de Saida, AARDES, 3 volumes (ronéotypé).

Voir le volume intitulé : Distribution et formation du revenu dans la wilaya de Saida, octobre 1972, p.11 et sv.

(70) Pour une analyse en ce sens du khammessat, voir : P. BOURDIEU, Sociologie de l'Algérie, PUF, Paris, 1961, pp. 68-70.

Notons que cette analyse de Bourdieu procède d'une démarche de reconstruction idéal-typique plus que d'une étude concrète des différentes formes de réalisation du khammessat.

(71) K. MARX, Le Capital, Livre I, chapitre XXV, 4.

(72) C. Bardinnet distingue trois phases d'urbanisation en Algérie depuis la fin du XIX ème siècle : une phase d'"urbanisation coloniale" ; une phase d'"urbanisation démographique" de 1956 à 1966 qui correspond à un

extrême accroissement de l'exode rural du fait de la guerre, du départ des Européens, de l'arrivée en ville de populations regroupées ; une phase d'"urbanisation économique" débutant vers 1966 qui serait caractérisée par le recouplement de plus en plus étroit du processus d'urbanisation et du processus d'industrialisation.

C. BARDINET, La répartition géographique de la population, in La démographie algérienne, Dossiers documentaires édités par le Ministère de l'Information et de la Culture, n° 19-20, décembre 1972, p.36.

Notons qu'il s'agit là d'une vue assez prospective et sans doute optimiste.

(73) En ce qui concerne l'exode rural, il faut attendre les résultats du second recensement général de la population et de l'habitat (réalisé en février 1977) pour pouvoir mesurer l'importance des déplacements de population entre 1966 (date du premier recensement) et aujourd'hui.

Notons que la comparaison entre les recensements de 1954 et de 1966 montre -confirmant l'exode rural massif de la période de guerre et d'après-guerre- que les villes de plus de 3.000 habitants ont crû globalement durant ces années de près de 80 %, malgré le départ de la population européenne. Cette croissance urbaine est la plus forte dans les villes situées à proximité des zones déjà caractérisées par une forte émigration vers l'étranger : ainsi Batna et Kenchela au pied des Aurès, Tizi-Ouzou en Grande Kabylie, Médéa dans le Titteri (x).

Une enquête démographique sur échantillon (l'Etude statistique nationale de la population) évalue pour l'année 1970 l'exode rural brut (individus qui émigrent du secteur rural vers l'étranger ou les villes d'Algérie sans déduire les individus qui immigreront dans le secteur rural à partir d'une autre strate) à quelques 176.000 personnes dont 55.000 migrants à l'étranger. Si on retient ce chiffre, l'exode rural brut (vers les villes algériennes et l'étranger) aurait touché en 1970 2,4 % de la population rurale (176.000 personnes sur 7,3 millions de ruraux, en chiffres ronds), ce qui dépasse le taux d'accroissement de la population rurale (environ 2 %) (xx). Le nouveau recensement devrait permettre une évaluation plus sûre.

En ce qui concerne la seule émigration à l'étranger, contentons-nous de quelques données très générales et limitées à l'émigration vers la France. La population totale algérienne en France s'élevait en 1962 (selon l'INSEE)

à 325.000 personnes et au premier janvier 1974 (selon le Ministère français de l'Intérieur) à 846.000 personnes (chiffres arrondis). La prédominance des ruraux dans la population émigrée n'est plus aussi forte ces dernières années qu'auparavant. Ainsi, selon le Ministère algérien du Travail et des Affaires sociales, de 1964 à 1968, environ 1/3 des travailleurs autorisés à émigrer sont d'origine rurale, 1/3 d'origine urbaine, 1/3 originaires d'une strate intermédiaire (mais il s'agit de l'origine immédiate : les villes algériennes sont souvent des villes-étapes dans le processus qui conduit les ruraux à émigrer).

Notons enfin que, d'après des données du Secrétariat d'Etat au Plan, les sommes transférées de France en Algérie s'élevaient en 1969 à 1.250 millions de DA (pour les 2/3, cette somme est constituée par les économies des travailleurs salariés, le 1/3 restant se partageant à peu près également entre, d'une part les allocations familiales et les prestations de sécurité sociale, d'autre part les sommes envoyées par des émigrés non salariés).

En 1969, le Plan estimait que les transferts de l'étranger représentaient environ 10 % du revenu total des ménages (et l'équivalent des recettes extérieures procurées cette année là par le pétrole) (xxx).

(x) Voir la Fiche documentaire sur la croissance des villes algériennes, in Annales Algériennes de Géographie, n° 4, juillet-décembre 1967.

(xx) Etude statistique nationale de la population (août 1969- mars 1971), Direction des statistiques, SEP, série 2, volume 5, octobre 1974.

Nous avons calculé l'exode rural brut à partir de données dispersées.

Notons que le Rapport Général du II ème Plan Quadriennal 1974-1977 (RADP-mai 1974) évalue à 1,3 % par an le taux d'exode rural vers les zones urbaines d'Algérie pour la période 1966-1973 (p.53).

(xxx) Nous avons repris toutes ces données à une étude réalisée par la Direction de l'emploi et des ressources humaines du Ministère du Travail et des Affaires Sociales : L'émigration algérienne en France (sans date).

C H A P I T R E 8

STRUCTURES DE LA PRODUCTION ET RAPPORTS DE CLASSES DANS LES
PALMERAIES DE L'OUED RHIR

Dans le chapitre 7, nous avons surtout développé des exemples concernant des régions de transition offrant des conditions médiocres à l'activité agricole et des régions montagneuses aux ressources pauvres.

Avec l'analyse qui suit, nous nous centrons sur une région, l'Oued Rhir (x) qui constitue une enclave d'agriculture riche (agriculture commerciale développée dans des conditions favorables) aux confins du Sahara.

L'Oued Rhir consiste en un chapelet de palmeraies qui s'échelonnent sur une centaine de kilomètres du Nord au Sud, de part et d'autre de Touggourt. Il y a, au total, une cinquantaine de palmeraies enserrant chacune une agglomération. Administrativement, la région comprend trois communes : celle de M'Ghafer au Nord, celle de Djamaâ au Centre, celle de Touggourt au Sud.

En tant que région agricole, l'Oued Rhir est caractérisée par la quasi-monoculture de la datte.

La phoeniciculture a connu depuis un siècle un essor important. Aujourd'hui, l'Oued Rhir, avec le 1/4 de la population des grandes régions dattières d'Algérie (au recensement de 1966, 122.000 habitants dans l'Oued Rhir ; 532.000 dans l'Oued Rhir, les Zibans, le Souf et le M'Zab) fournit le 1/3 de la production dattière nationale, les 2/3 de la production de dattes de qualité supérieure, les dattes "deglet nour". A l'échelle mondiale, l'Oued Rhir est également la première région productrice de dattes de qualité (1).

Notre analyse, comme nous l'avons déjà signalé, est basée sur une enquête à laquelle nous avons participé (2). Cette enquête a reposé sur

(x) Oued Righ dans une autre transcription phonétique et qui paraît plus correcte. Mais nous garderons la transcription qui avait été adoptée lors de l'enquête à laquelle nous nous référons.

une démarche théorique plus proche de la problématique exposée au chapitre 6 que les différentes enquêtes auxquelles il a été fait référence jusqu'ici.

Après avoir dégagé les acquis de l'Enquête Oued Rhir en ce qui concerne la connaissance des structures de la production et des rapports de classes, nous reprendrons, sous la forme d'annexes au présent chapitre, notre réflexion théorique et méthodologique à travers une critique visant à mettre en lumière certaines faiblesses de l'enquête.

X X X

L'évolution de l'Oued Rhir a été déterminée par des facteurs liés à l'implantation coloniale. Ce sont ces facteurs et leurs effets qu'il nous faut examiner pour commencer.

1. L'IMPLANTATION COLONIALE ET LES LIGNES DE FORCE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITALISME DANS L'OUED RHIR

Les troupes françaises conquièrent l'Oued Rhir en 1856. La première plantation coloniale a lieu en 1880, mais il faudra attendre les lendemains de la guerre 14-18 pour que le rythme de la colonisation s'accélère. En 1950-1951, on recense quelque 200 colons qui possèdent environ 10 % des palmiers de la région et une part certainement beaucoup plus grande en termes de potentiel productif (tenant compte, en particulier, de la variété et de la qualité des palmiers).

Cette importante colonisation directe, exceptionnelle dans le Sud algérien, s'expliquerait principalement par le jeu de deux facteurs.

En premier lieu, l'Oued Rhir présente un avantage naturel par rapport aux autres régions dattières d'Algérie : ses ressources en eau. C'est la région saharienne où l'artésianisme (l'obtention d'une eau jaillissante par le simple creusement d'un puits et ainsi l'économie des moyens d'exhaure) revêt la plus grande ampleur. Cet avantage est décisif pour une culture qui, comme celle du palmier-dattier, requiert une irrigation importante.

En second lieu, la puissance coloniale, à la veille de la première guerre mondiale, a prolongé jusqu'à Touggourt le chemin de fer reliant la côte à Biskra. Le but de ce chemin de fer était principalement, au départ, l'exploitation des richesses du Soudan ; l'effet réel a été de faciliter l'ouverture du marché européen à la datte deglet nour (3).

Aussi, en même temps que des colons s'installaient dans l'Oued Rhir, des sociétés marseillaises ont progressivement pris le contrôle du marché d'exportation de la deglet nour et de son conditionnement.

Nous ne disposons pas de chiffres sur l'évolution des structures de la propriété, mais il semble bien que la domination du capitalisme colonial dans l'Oued Rhir se soit accompagnée d'une accentuation de la concentration non seulement au profit des colons mais aussi au profit de propriétaires algériens.

En tout cas, les données recueillies dans le cadre de l'Enquête Oued Rhir montrent que plus on va vers le Nord de la région, c'est-à-dire vers les palmeraies dont le développement est le plus récent (voir ci-dessous), plus la concentration de la propriété est forte. Et dans l'ensemble, l'Oued Rhir est la région dattière où la grande propriété a le plus de poids.

Dix ans après l'indépendance, les grands propriétaires privés (nous définirons plus loin les critères de délimitation de la grande propriété retenus ici) représentent environ 3 % du total des propriétaires (548 sur 16 à 17.000) et détiennent 30 % des palmiers, une part plus grande de l'eau d'irrigation.

En faisant l'hypothèse que la structure de la propriété non coloniale n'a pas beaucoup été modifiée après l'indépendance, on peut donc considérer qu'à la fin de la période coloniale les colons et les gros propriétaires algériens possédaient environ 40 % des palmiers.

Caractéristiques de la grande propriété et effets de sa domination

La grande propriété s'est développée dans l'Oued Rhir sur un modèle très extensif. C'est-à-dire que la recherche du profit s'est réalisée, plutôt que par l'intensification du procès de production, par un agrandissement des exploitations reposant principalement sur l'appropriation de l'eau (qui est le facteur de production le plus rare et celui qui conditionne le plus les résultats économiques).

Certes, une modernisation de la phoeniciculture a été réalisée, mais elle est restée limitée comme le montre le maintien, quasi général dans les grandes exploitations, du système du khammessat (même les colons le pratiquaient). On peut dire que, comme la céréaliculture des Hautes Plaines ou l'élevage steppique (mais à un degré moindre), la phoeniciculture de l'Oued Rhir est largement caractérisée par un système d'"attente du produit". Ainsi, les amendements (sable et fumier) sont peu pratiqués et l'investissement travail reste faible. Fait remarquable, l'investissement travail semble surtout faible dans les grandes exploitations du Nord de l'Oued Rhir, c'est-à-dire celles qui ont été développées le plus récemment et dans les meilleures

conditions (il en résulte une exécution insuffisante de certaines pratiques culturales et une extension limitée, par rapport à d'autres oasis, des cultures dites sous-jacentes, cultures telles que la luzerne ou le maraîchage réalisées au pied des palmiers) (4).

Le développement d'une grande phoeniciculture spéculative a entraîné une dégradation des conditions générales de production et un creusement des écarts à la fois entre les zones de l'Oued Rhir et entre les catégories sociales.

Le facteur essentiel est ici l'exploitation abusive des nappes aquifères et l'évolution anarchique du système hydraulique provoquées principalement par les formes d'accaparement des ressources en eau par les gros phoeniciculteurs.

La grande propriété s'est assurée de bonnes conditions d'irrigation, d'une part en exploitant les progrès des techniques de forage et d'équipement des puits (adoption de motopompes de plus en plus puissantes, même quand l'eau est encore jaillissante, afin d'accroître le débit), d'autre part en s'implantant dans les zones bénéficiant des meilleures conditions hydrauliques (installation dans les parties basses de la région, c'est-à-dire vers l'Est et vers le Nord).

La localisation et l'équipement des puits, réalisés sans autres considérations que la recherche du profit, ont conduit à rendre les conditions d'exploitation de plus en plus difficiles pour les petits exploitants et pour les exploitants les moins bien situés (5).

L'évolution générale de l'Oued Rhir peut alors être caractérisée par les traits suivants :

1° La recherche des zones où les conditions d'exploitation des nappes sont les plus faciles a abouti au déclin des palmeraies du Sud et de l'Ouest (du fait en particulier de la chute brutale de l'artésianisme) et à un déplacement progressif du centre de gravité de l'Oued Rhir :

les colons se sont surtout installés au Centre de l'Oued Rhir (commune de Djamaâ) ; aujourd'hui, ce sont les palmeraies les plus au Nord qui connaissent l'extension la plus forte.

2° Le renforcement d'une catégorie de grosses exploitations relativement modernisées, les progrès réalisés sur plusieurs plans (en matière de techniques hydrauliques ; en matière de commercialisation avec la création à Marseille et, depuis les années 70 en Algérie même, d'unités de conditionnement ; sur le plan agronomique aussi du fait notamment du respect accru de normes techniques dans la réalisation de plantations nouvelles) s'accompagnent d'une dégradation des conditions moyennes de production. Ainsi, un rapport du Service des études scientifiques du Secrétariat à l'Hydraulique estime qu'en 1940 les palmeraies de l'Oued Rhir produisaient en moyenne 6 tonnes à l'hectare alors qu'elles n'en produisent plus que 4 en 1970 (6).

Cette évolution signifie qu'il y a diminution des ressources agricoles pour la grande masse des phoeniciculteurs de l'Oued Rhir.

2. L'ANALYSE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

L'Oued Rhir est l'exemple d'une région où la colonisation a été le moteur de l'essor capitaliste mais où, en même temps, la grande propriété est restée principalement algérienne.

C'est aussi une région exemplaire du type de développement extensif et spéculatif de la grande exploitation dont nous avons observé au chapitre 1 qu'il caractérisait l'agriculture coloniale dans son ensemble.

Au-delà de ces généralités, l'Enquête Oued Rhir a visé à analyser concrètement les structures de la production dans l'agriculture non coloniale.

Nous allons exposer dans ses grandes lignes la démarche suivie dans cette enquête et ses résultats.

21. Les systèmes de production définis par l'Enquête Oued Rhir

En fonction d'une première connaissance du terrain, l'équipe de recherche a retenu trois critères dont la combinaison devait permettre de différencier des systèmes de production.

- Le premier critère est la taille des propriétés ou exploitations (7), c'est-à-dire ici le nombre de palmiers possédés. Etant donné l'existence de plusieurs variétés de palmiers produisant des dattes de valeurs très différentes, on a converti les palmiers possédés par chaque propriétaire en palmiers théoriques, les "équivalents deglet nour" (EDN) ; il n'est pas nécessaire de donner la justification de la formule de conversion adoptée (1 palmier deglet nour = 3 ou 4 palmiers de variétés communes selon les cas) (x).

Les strates ont été établies en fonction de l'application de la révolution agraire déclenchée pendant le déroulement de l'enquête. On a abouti aux définitions suivantes : les grandes exploitations sont celles susceptibles d'être nationalisées au moins partiellement parce qu'elles

(x) Pour simplifier, nous parlerons généralement dans la suite du texte de deglet nour en entendant en fait par là des EDN.

dépassent le plafond de propriété ("plafond de limitation") fixé par la révolution agraire (exploitations ayant plus de 300 EDN) ; les petites exploitations sont celles qui n'atteignent pas les "seuils d'attribution" définis par la révolution agraire, c'est-à-dire qui n'atteignent pas la dimension des lots devant être distribués aux bénéficiaires de la révolution agraire (moins de 100 EDN) ; les moyennes exploitations sont celles qui se situent entre le seuil d'attribution et le plafond de limitation. Une quatrième strate a été ajoutée, celle des micro-exploitants (moins de 20 palmiers adultes quelle que soit la variété). Alors que les petites et moyennes exploitations peuvent être nationalisées dans le cas où le propriétaire est considéré comme "absentéiste" (voir ci-dessous le chapitre 10), les exploitations de moins de 20 palmiers ne sont jamais visées par les mesures de nationalisation.

A quoi correspondent ces strates en termes économiques ?

On peut considérer que les petites exploitations, telles qu'elles ont été définies ci-dessus, sont des exploitations ne permettant pas une reproduction simple des conditions de production (ne permettant pas, sans revenus extérieurs, la reconstitution régulière des conditions matérielles de production et la subsistance de la famille de l'exploitant) tandis que les grandes exploitations se situent dans l'ensemble au-delà d'un seuil de reproduction élargie (dégagent un profit rendant possible des investissements conduisant à l'extension ou à l'intensification des conditions de production).

- Le second critère introduit dans l'Enquête Oued Rhir pour identifier les systèmes de production est celui du mode de faire-valoir.

En ne tenant pas compte du recours à des salariés saisonniers d'appoint pour les grands travaux (8) ni des quelques cas où les travailleurs permanents sont des salariés, on est amené à retenir seulement trois types de faire-valoir : celui des exploitations travaillées par des khammès (on parlera de faire-valoir indirect), celui des exploitations dont les travailleurs permanents sont des travailleurs familiaux non rémunérés

(faire-valoir direct) et celui des exploitations combinant les deux formes précédentes (faire-valoir mixte).

- Des observations sur les grandes exploitations en faire-valoir indirect ont conduit à introduire un troisième critère concernant seulement ces exploitations confiées à des khammès : le mode d'intervention du propriétaire dans la gestion de l'exploitation. On opposera les propriétaires non travailleurs dont le rôle dans la production se rapproche de celui d'un entrepreneur capitaliste c'est-à-dire qui dirigent et organisent (en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant) le processus de production en vue de dégager le profit le plus élevé et ceux qui, à la limite, se comportent comme de purs rentiers, c'est-à-dire qui n'interviennent qu'en fournissant les facteurs matériels de production et en percevant la fraction du produit qui leur revient selon les termes du contrat de khammessat (le plus souvent les 4/5, parfois les 9/10) (9).

Centrée sur l'analyse des strates supérieures d'exploitations, l'Enquête Oued Rhir a abouti, à partir du jeu de ces critères, à la distinction de trois systèmes de production.

Reprenons les termes mêmes des définitions retenues dans le dernier rapport d'enquête.

1. Système de production "moderne spéculatif". Le propriétaire ne travaille pas lui-même mais assume le rôle de chef d'exploitation organisant et contrôlant le travail de permanents et journaliers, rémunérés en part du produit (les khammès) ou en argent. De plus : les conditions de production (qualité et quantité des facteurs de production) et le type de gestion sont tels que ces exploitations dégagent un profit permettant d'une année agricole à l'autre leur reproduction élargie (acquisition de nouveaux facteurs de production ou amélioration des facteurs utilisés).

2. Système de production "familial marchand". Le propriétaire travaille, aidé ou non par des membres de sa famille. Les travailleurs rémunérés sont uniquement (dans la forme pure de ce système, mais il y a

aussi des exploitations mixtes combinant le travail familial et le khammessat) des journaliers d'appoint. Malgré la présence des cultures sous-jacentes destinées essentiellement à l'autoconsommation, l'ouverture au marché et aux échanges monétaires détermine plus les caractères de ce système que sa capacité d'autosubsistance (ceci n'étant pas seulement vrai pour les grosses et moyennes exploitations familiales mais aussi pour les plus petites d'entre elles).

3° Système de production "de l'absentéisme". Le propriétaire ne travaille pas et ne dirige pas l'exploitation ; son rôle se réduit à l'apport et au renouvellement des facteurs de la production. Le travailleur permanent -un khammès le plus souvent- a la responsabilité du jardin qui lui est confié. Selon que le propriétaire s'acquitte convenablement ou non des apports dont il a la charge, les exploitations présenteront une productivité variable mais en tous les cas la contradiction entre propriété d'une part, travail et gestion d'autre part, entraîne une moindre productivité que dans les exploitations des autres types.

Le rapport d'enquête souligne (IV pp.57-59) que cette grille d'analyse élaborée en fonction de l'étude des grosses exploitations doit être affinée et complétée pour rendre compte de la structure de la production dans les petites et moyennes exploitations. Sur ce point, le rapport reste cependant très vague, se contentant d'indiquer qu'il faut distinguer à l'intérieur de chacun des trois systèmes de production deux sous-systèmes en fonction de la capacité de reproduction élargie ou simple (en fonction donc en gros de l'opposition entre grande et moyenne exploitation) et qu'il faut introduire des concepts supplémentaires pour analyser les petites exploitations, celles qui sont en-deça du seuil de reproduction simple. En fait, l'imprécision du rapport à ce niveau témoigne de l'impossibilité de conduire jusqu'au bout (dans les termes où elle était conçue) cette tentative de classification des exploitations.

Nous reviendrons en annexe sur les raisons de cette impossibilité.

Pour le moment, nous allons exposer les résultats de l'enquête.

Nous analyserons les caractéristiques des différentes catégories d'exploitations en limitant aux strates supérieures l'approche en termes de systèmes de production.

Nous nous interrogerons ensuite (au point 3) sur les rapports de classes dans les palmeraies.

22. Les catégories d'exploitations

L'Enquête Oued Rhir a porté de manière plus approfondie sur trois grandes palmeraies choisies en fonction de certains critères de représentativité et situées l'une au Sud de la région (Blidet Amor), l'une au Centre (Tiguedidine), l'une au Nord (Sidi Khelil). Nous centrerons souvent l'analyse sur la palmeraie de Tiguedidine qui est celle qui permet le mieux d'illustrer les tendances générales qui se dégagent de l'ensemble de l'enquête.

221. Les catégories d'exploitations selon la dimension et le mode de faire-valoir (secteur privé)

Dressons un tableau montrant, pour le secteur privé de Tiguedidine, la concentration des facteurs de production et l'importance respective des différents modes de faire-valoir.

TABLEAU 20

Poids respectif des différentes catégories d'exploitations dans le secteur privé à Tiguedidine (10)

		Exploita- tions (en %)	Palmiers (en %)	Eau (en %)	Revenu net moyen par exploit. (en DA)	Revenu net total des exploit. (en %)
GE	FVI	3	26	-	-	-
	FVM	0 (0,2)	1	-	-	-
	FVD	0	0	-	-	-
	Total GE	3	28	36	28.800	43
ME	FVI	8	15	-	-	-
	FVM	1	3	-	-	-
	FVD	4	6	-	-	-
	Total ME	13	24	24	3.400	20
PE	FVI	21	14	-	-	-
	FVM	0	0	-	-	-
	FVD	63	34	-	-	-
	Total PE	84	48	40	950	37
Base		100	100	100	-----	100
Total général (chiffres absolus)		342	29.500	160	(Moyenne : 2.200)	737.000

Notice explicative du tableau 20

1° Abréviations : GE pour grandes exploitations
FVI pour faire-valoir indirect
etc.

2° Pour les colonnes eau et revenu, les chiffres ventilés par mode de faire-valoir ne sont pas disponibles.

3° Pour les palmiers, l'unité de mesure est l'"équivalent deglet nour"; pour l'eau, le débit annuel en litres seconde.

4° On entend ici par revenu net la valeur ajoutée nette (produit brut moins frais matériels entraînés par la production) diminuée du coût de la main-d'oeuvre journalière d'appoint mais non du coût des travailleurs rémunérés permanents (rapport IV p.126).

C'est dire que

- dans les exploitations utilisant une main-d'oeuvre familiale, le revenu net est le revenu du propriétaire et de sa famille ;

- dans les exploitations utilisant des khammès, le revenu net est le revenu du propriétaire et des khammès.

Dans ce dernier cas, il faut approximativement soustraire un quart du revenu net pour obtenir le profit du propriétaire.

Pour les grandes exploitations, le revenu a été calculé sans tenir compte de deux exploitations possédées par des Zaouïa, étant donné leur productivité exceptionnellement faible. Leur prise en considération abaisserait assez fortement le revenu moyen des 11 grandes exploitations et ferait tomber à un peu moins de 40 % leur part dans le revenu total.

Pour les moyennes et les petites exploitations, les chiffres retenus doivent être considérés comme des ordres de grandeur. Il s'agit, en effet, de résultats généralisés à partir d'un très petit nombre de comptes d'exploitation.

5° Nous n'avons pas fait intervenir les micro-exploitations (moins de 20 palmiers). Celles-ci, très nombreuses (environ 20 % du total des exploitations à Sidi Khelil et Blidet Amor, le pourcentage largement supérieur calculé à Tiguedidine semblant dû à une erreur d'échantillonnage), sont trop petites pour qu'on puisse voir en leurs propriétaires de véritables phoeniciculteurs.

Que conclure du tableau précédent?

1° Il y a à Tiguédidine une forte concentration de la propriété au profit des gros exploitants. Ne représentant que 3 % des exploitants, ils détiennent plus du quart des palmiers, plus du tiers de l'eau. On retrouve dans les autres palmeraies le même type de distribution, en particulier, une concentration chaque fois plus importante pour l'eau que pour les arbres.

2° 84 % des exploitations sont au-dessous du seuil retenu par la révolution agraire pour différencier les exploitations capables d'assurer la subsistance d'une famille des exploitations insuffisantes selon ce critère, "sous-familiales".

A Blidet Amor, on a 79 % de petites exploitations, à Sidi Khelil 85 %.

3° Le faire-valoir indirect, donc généralement le recours à des khammès, est quasi exclusif dans les grandes exploitations, dominant dans les moyennes, minoritaire mais encore très répandu dans les petites (environ le quart de celles-ci sont en faire-valoir indirect).

4° La concentration est fortement croissante quand on passe d'une variable à l'autre, de la propriété des palmiers à la propriété de l'eau, de la propriété de l'eau au revenu des palmiers.

Ce résultat, constant dans les différentes palmeraies, est dû au fait que l'eau est bien ici le facteur décisif et que les grandes exploitations, s'assurant un large contrôle de l'eau, bénéficient d'une meilleure productivité (malgré une intensification par ailleurs relativement faible).

On voit aussi l'importance du revenu net des grandes exploitations (11). En soustrayant du revenu net un quart, pour tenir compte de la rémunération des khammès, il reste un profit annuel de 22.000 DA, ce qui, notons-le, correspond à peu près, à l'époque, aux plafonds de rémunération dans la fonction publique.

Les moyens exploitants ont un revenu net moyen qui n'est que faiblement supérieur au revenu minimum que la révolution agraire vise à garantir à ses bénéficiaires (3.000 DA par an en 1972) bien qu'il soit encore près de quatre fois plus élevé que celui des petits exploitants.

222. Les différences entre systèmes de production dans les strates supérieures d'exploitations

Rappelons que les critères de base qui ont été combinés pour définir des systèmes de production sont la dimension des exploitations, leur mode de faire-valoir et leur mode de gestion.

L'analyse en ces termes des grandes et moyennes exploitations (elle a été plus approfondie et plus systématique pour les grandes exploitations) a abouti à trois principaux résultats.

1° Les exploitations recourant au khammessat et dans lesquelles le propriétaire assume effectivement la direction et le contrôle de la marche de l'exploitation (système de production "moderne spéculatif") (12) sont les plus nombreuses (40 à 50 % du total des grandes et moyennes exploitations, selon les palmeraies) et concentrent largement les facteurs de production (ainsi, elles détiennent 50 à 70 % du débit total des grandes et moyennes exploitations).

Les exploitations de type "familial marchand" et celles de type "absentéiste" dans lesquelles le propriétaire non travailleur intervient peu dans la gestion s'observent avec une fréquence similaire. Les exploitations "familiales" sont nettement plus petites et généralement moins bien irriguées que celles des deux autres types (rapport IV, tableau 21).

2° Du point de vue de l'intensification du processus de production (principaux indices retenus : débit par palmier, importance de la force de travail mise en oeuvre par rapport à la dimension de l'exploitation, fumure et amendement, exécution ou inexécution de certaines pratiques

culturales) et des résultats financiers obtenus, l'opposition est accusée entre les exploitations du système "moderne spéculatif" et celles du système de "l'absentéisme". Les premières sont plus intensives et plus productives que les secondes.

Il est inutile de reprendre ici la longue démonstration qui serait nécessaire (voir le tableau 22 du rapport IV et le commentaire qui l'accompagne). Contentons-nous de relever qu'à Tiguedidine le profit du propriétaire par palmier deglet nour est de 43 DA dans les exploitations du premier type, de 12 DA dans les exploitations du second type ; ailleurs, les données vont dans le même sens mais les écarts sont beaucoup moins accentués.

3° L'enquête a relativement négligé les exploitations "familiales marchandes". En particulier, on dispose, en ce qui les concerne, de trop peu de comptes d'exploitations pour pouvoir tirer des conclusions sûres.

Ce que l'enquête permet néanmoins de dire c'est que les exploitations "familiales", qui sont généralement des moyennes, rarement des grandes exploitations, subissent la domination des grandes exploitations des deux autres systèmes (voir ci-dessous l'analyse du contrôle exercé par les gros propriétaires sur la production et la distribution de l'eau d'irrigation), et ne semblent pas pouvoir compenser des conditions d'irrigation insuffisante par un investissement travail important.

3. INDICATIONS SUR LES RAPPORTS DE CLASSES

On verra, en annexe à ce chapitre, quels facteurs, tenant à la problématique et à la méthode adoptées, limitent la portée de l'Enquête Oued Rhir en ce qui concerne l'analyse des rapports de classes.

Avant de procéder à cette critique, nous allons exploiter les principales indications fournies par l'enquête.

31. Absentéisme et activités non agricoles des gros propriétaires

Des données concernant l'ensemble de la région montrent l'importance de l'absentéisme dans les grandes exploitations de l'Oued Rhir. On entend ici par l'absentéisme d'un propriétaire le fait qu'il réside ailleurs que dans le village de la palmeraie où il possède ses jardins.

Au total, 45 % des palmiers des grandes exploitations appartiennent à des propriétaires qu'on peut, en fonction de ce critère, considérer comme absentéistes.

Dans la commune du Sud, la grande propriété absentéiste est généralement celle de propriétaires résidant dans la ville de Touggourt ; dans les communes du Centre et du Nord, qui ont connu une forte expansion avec la colonisation, elle est, dans la majorité des cas, le fait de propriétaires étrangers à l'Oued Rhir (souvent originaires de Biskra, d'El Oued, du M'Zab, donc des villes au fort développement commercial) qui, soit continuent à résider en dehors de la région, soit se sont installés dans un des chefs-lieux de communes (rapport IV, tableau 8).

La propriété absentéiste est donc de manière dominante une propriété de citadins.

Un spécialiste de la région de l'Oued Rhir, Claude Nesson, donne quelques indications sur les caractéristiques de cette propriété citadine (13).

A Touggourt, la très grande propriété (plusieurs milliers de palmiers) serait surtout le fait d'anciennes grandes familles qui combinent les revenus du palmier avec des activités commerciales ou industrielles importantes (ainsi : hôtellerie, et dans les trois familles les plus notables de Touggourt, propriété d'une entreprise de forage de puits).

Ces familles ont fourni des hauts fonctionnaires à la colonisation ; elles faisaient souvent scolariser leurs enfants en France.

Les grands propriétaires étrangers à l'Oued Rhir (Soufis -c'est-à-dire originaires du Souf, région d'El Oued-, Biskris, Mozabites) seraient surtout des commerçants.

L'analyse plus approfondie au niveau des trois palmeraies enquêtées montre d'abord la forte corrélation entre le faire-valoir indirect et la résidence hors de la palmeraie ; en particulier, l'importance du faire-valoir indirect dans les petites exploitations (voir le tableau 20 ci-dessus) doit être rapportée à l'absentéisme des propriétaires (dans 70 à 100 % des cas, selon les palmeraies, le petit propriétaire en faire-valoir indirect réside ailleurs que dans la palmeraie, généralement au chef-lieu de la commune (rapport IV, tableau 16 et 17, et commentaires)).

Mais ce que met surtout en lumière l'analyse des trois palmeraies c'est que les grandes exploitations les plus extensives, dans lesquelles la position du propriétaire se rapproche de celle d'un rentier, sont bien caractérisées par l'absentéisme du propriétaire : dans 80 % des cas, dans le système de production que nous avons défini jusqu'ici par la notion d'absentéisme en visant le mode d'intervention du propriétaire dans la gestion de l'exploitation, les propriétaires résident en dehors de la palmeraie, tandis que dans le système "moderne spéculatif" la proportion des absentéistes tombe à 38 % (ibidem, tableau 24) (14).

L'absentéisme est lié à l'exercice d'activités non agricoles.

Dans leur ensemble d'abord, quel que soit le système de production, les gros propriétaires enquêtés combinent souvent l'agriculture à d'autres activités régulières. On a observé un tel cumul dans près de 50 % des cas et il y a certainement sous-estimation du phénomène car on n'a tenu compte que des activités exercées par le propriétaire lui-même alors qu'il aurait fallu saisir l'éventail d'activités au sein du ménage.

Les gros propriétaires du type rentiers-absentéistes ont, en proportion, deux fois plus d'activités non agricoles que les gros propriétaires du système "moderne spéculatif".

L'effectif de propriétaires pour lesquels on disposait des informations nécessaires est malheureusement trop réduit pour qu'on puisse s'avancer beaucoup plus loin.

Il semble bien cependant que l'on puisse dire que les combinaisons-types d'activités sont celles qui associent, d'une part les exploitations des absentéistes au gros commerce, aux professions libérales, au fonctionariat, d'autre part les exploitations du système "moderne spéculatif" au petit commerce (épicerie de village, achat de récoltes sur pied...), ou à des activités de même niveau (ainsi, exploitation d'un taxi) (pour tout ceci, voir le tableau 25 du rapport IV et le commentaire qui l'accompagne).

32. Pouvoir économique dans les palmeraies

La terre nue n'étant pas un facteur limitant dans les palmeraies (une terre non mise en valeur ne fait d'ailleurs pas l'objet d'une appropriation privative), c'est le contrôle des ressources en eau qui est le moyen décisif d'ascension économique. On examinera donc d'abord la domination exercée par les propriétaires des strates supérieures sur le système hydraulique.

321. Le contrôle de l'eau (15)

Contrairement à ce qui se produit dans d'autres régions, on n'observe pas dans les palmeraies de l'Oued Rhir de dissociation entre la propriété

de l'eau et celle des palmiers ou de la terre (16).

La règle selon laquelle il faut être propriétaire de palmiers pour pouvoir acquérir de l'eau semble bien être appliquée. Ce fait doit sans doute être mis en rapport avec la relative richesse des palmeraies de l'Oued Rhir : la fraction aisée de la population, qui développe des activités non agricoles, n'abandonne pas ici la phoeniciculture, tandis que là où l'agriculture est peu rentable les couches aisées la délaissent. Dans ce dernier cas, des non agriculteurs (commerçants, fonctionnaires...) continuent à détenir des droits sur l'eau dont ils font un usage purement spéculatif (vendant ou louant leurs parts d'eau à des agriculteurs).

Dans l'Oued Rhir, le droit d'acquérir de l'eau sur un forage est théoriquement limité en fonction du nombre d'arbres, en âge de produire, possédés. L'application stricte de cette règle devrait conduire à une concentration de l'eau similaire à celle des palmiers (il faut cependant tenir compte du fait qu'un certain nombre de propriétaires peuvent être incapables d'acheter la part d'eau à laquelle ils ont droit). On a vu qu'il n'en était rien : les gros propriétaires s'approprient une part proportionnellement plus grande en termes de débit qu'en termes d'arbres.

Ce phénomène s'explique partiellement par le contrôle qu'exercent ces propriétaires sur la production et la distribution de l'eau.

Les modalités de gestion du système hydraulique varient quelque peu d'une palmeraie à l'autre. Nous suivrons encore une fois l'exemple de Tiguédidine.

Etant donné leur importance et leur coût, les forages sont presque toujours aujourd'hui réalisés pour le compte d'un groupement de propriétaires. Les propriétaires associés délèguent leurs pouvoirs à un petit nombre de mandataires. Ce sont ces mandataires qui, notamment, contactent les entrepreneurs de forage, s'occupent des réparations, fixent le prix d'achat des parts d'eau et la part revenant à chaque propriétaire en fonction des palmiers qu'il possède...

La fonction de mandataire donne la possibilité d'obtenir une part d'eau plus importante que celle à laquelle la propriété des palmiers donne droit : ainsi, les mandataires sont rémunérés par une part d'eau supplémentaire gratuite et ils bénéficient d'un droit de préemption en cas de non paiement par un associé de sa part ou en cas de vente d'eau. En outre, au moins à Tiguedidine, l'ensemble des mandataires de la palmeraie constitue un groupe homogène, étroitement soudé, qui semble pouvoir influencer, de manière déterminante, l'évolution hydraulique de la palmeraie (17).

Lors de la dernière phase de l'enquête à Tiguedidine, 11 mandataires ont été identifiés. Ils sont tous des gros ou moyens propriétaires (6 et 5 cas respectivement). Le nombre quasi égal de mandataires dans ces deux catégories masque la prédominance des plus grands propriétaires. Une analyse plus précise montre cette prédominance. Contentons-nous d'en donner la substance sans entrer dans la démonstration : d'une part, les gros propriétaires cumulent plusieurs mandats (c'est-à-dire sont mandataires sur différents puits), d'autre part, les moyens propriétaires détenteurs de mandats sont le plus souvent unis par des liens familiaux à de gros propriétaires.

La comparaison avec les autres palmeraies aboutit à une constatation semblable. Cette comparaison confirme aussi sur un autre point une analyse qu'on peut faire à Tiguedidine : les exploitants de type "moderne spéculatif" sont particulièrement sur-représentés parmi les mandataires (18).

322. Le commerce des dattes

Avec la création de l'Office des Fruits et Légumes d'Algérie (OFLA) en avril 1969, les négociants marseillais perdaient leurs dernières positions dans l'Oued Rhir. Désormais, la commercialisation des dattes sur le marché extérieur est prise en mains par l'office étatique. Mais le marché intérieur reste libre et est dominé comme avant par un petit nombre de grossistes en particulier soufis et surtout biskris (19).

En outre, les partenaires, soit de l'OFLA, soit des grossistes privés, sont souvent non les exploitants eux-mêmes mais des acheteurs de récolte

sur pied, prélevant une marge bénéficiaire qu'on n'a pu évaluer mais que les informateurs estiment importante.

Dans la palmeraie de Tiguedidine, 9 gros acheteurs sur pied ont été identifiés : 2 ne résident pas dans la palmeraie, au moins 6 des 7 autres sont de gros exploitants ou ont des liens de parenté ou d'alliance étroits avec de gros exploitants (rapport II, deuxième partie, p.11).

33. Les différentes catégories de travailleurs agricoles

Les 11 grandes exploitations de Tiguedidine, on l'a vu, s'approprient 28 % des palmiers (en termes d'équivalents deglet noir), 36 % de l'eau, environ 40 % du revenu net phoenicicole (profit du propriétaire + rémunération des khammès). Elles emploient cependant seulement 5 % des travailleurs agricoles de la palmeraie (37 sur 682 sans compter dans ce total les 62 travailleurs permanents du domaine autogéré de Tiguedidine).

Le taux d'exploitation, c'est-à-dire le rapport entre le profit du propriétaire et la rémunération de l'ensemble des khammès qu'il fait travailler, est très élevé : il va de 260 à 370 % selon les palmeraies et les systèmes de production (tableau 22) (20).

Les revenus des khammès des grandes exploitations, très variables d'un système de production à l'autre et surtout d'une palmeraie à l'autre, restent généralement inférieurs au revenu de 3.000 DA / an considéré, on l'a dit, comme le revenu minimum devant être garanti aux bénéficiaires de la redistribution des terres. Ainsi, dans la palmeraie de Tiguedidine, le revenu moyen total des khammès des grandes exploitations a été estimé à 1.800 DA (21). A Blidet Amor, il est encore inférieur (1.400 à 1.500 DA). C'est seulement à Sidi Khelil que les revenus de cette mince couche de travailleurs franchissent le seuil de 3.000 DA et atteignent le niveau de rémunération des permanents de l'autogestion (revenu annuel moyen des khammès des grandes exploitations de Sidi Khelil : 3.500 DA, revenu annuel des travailleurs permanents non qualifiés du domaine autogéré de Tiguedidine : 3.700 DA) (tableau 33).

Si faibles soient-ils, les revenus des khammès travaillant sur de grandes exploitations sont encore nettement plus élevés que les revenus moyens de l'ensemble des travailleurs agricoles : ceux-ci oscillent dans les trois palmeraies autour de 1.000 DA (tableaux 31 et 31 bis).

Quand on examine les revenus des différentes catégories de travailleurs agricoles, on voit que finalement seuls les permanents de l'autogestion, les travailleurs "familiaux" (23) des grandes et moyennes exploitations et une partie des khammès des grandes exploitations atteignent ou dépassent (et dans ce cas jamais de beaucoup, sauf dans les quelques grandes exploitations familiales) le revenu annuel de 3.000 DA fixé comme revenu minimum par la révolution agraire.

La grande masse des travailleurs agricoles est constituée par les exploitants travailleurs et les khammès des petites exploitations d'une part, les journaliers occasionnels d'autre part.

Au total, ces trois catégories, à la fois sous-employées (tableau 30) et bénéficiant de très faibles revenus (tableau 31 bis), regroupent 70 à 80 % des travailleurs agricoles (tableau 29).

Dans une analyse des rapports de classes, ces catégories doivent être considérées globalement plutôt que distinguées. La condition des travailleurs est en effet ici similaire (sauf pour la fraction supérieure des petits exploitants, le seuil entre petites et moyennes exploitations ayant été fixé assez haut). D'ailleurs, on observe souvent des formes de combinaison entre la condition de khammès, celle de petit ou micro-exploitant, celle de journalier.

34. Tendances générales d'évolution des rapports de classes

Après avoir éclairé, sous des angles particuliers, la stratification socio-économique dans les palmeraies, essayons pour finir, à travers l'ensemble des indications fournies par l'enquête, de dégager les rapports de classes fondamentaux et de saisir leurs tendances d'évolution.

Les structures agraires de l'Oued Rhir précolonial étaient caractérisées, non pas comme en beaucoup d'autres régions par les faire-valoir collectifs et l'économie d'autosubsistance, mais par la domination, d'une part de citadins (touggourtis) combinant le commerce et l'exploitation de palmeraies travaillées par des esclaves, d'autre part de confréries maraboutiques (24). Parmi ces confréries, il faut en particulier retenir la Zaouïa Tidjani dont le fief est Temacine au Sud de Touggourt ; les Tidjani, encore à la veille de la révolution agraire, possédaient plusieurs dizaines de milliers de palmiers.

341. Déclin des rapports "féodaux"

Au moment de l'enquête, les Zaouïa existent donc toujours et reproduisent des rapports de production partiellement féodaux. Nous ne voulons pas dire par là qu'un mode de production féodal (avec ce qu'il implique en particulier comme articulation de l'économique et du politique) aurait existé dans l'Oued Rhir et se perpétuerait, mais simplement qu'au niveau des rapports de production l'exploitation continue dans certains cas à s'appuyer sur des liens de sujétion personnelle entre les travailleurs et le propriétaire et revêt de façon dominante la forme de l'extorsion d'une rente.

Dans la Zaouïa d'El Hamel à Tiguédidine, dans l'exploitation de la Zaouïa Tidjani à Aïn Cheikh près de Sidi Khelil (voir supra, note 5), les travailleurs sont dirigés par un wakil dont la famille est depuis longtemps attachée à la confrérie ; dans les deux cas aussi, les travailleurs (11 khammès à Tiguédidine, 9 chahar'in, c'est-à-dire salariés au mois, à Aïn Cheikh) sont étrangers à la palmeraie dans laquelle ils résident et travaillent (à Aïn Cheikh, ils sont originaires comme le wakil et comme les Tidjani, du Sud de l'Oued Rhir), vivent sous la tutelle étroite du wakil, ont souvent une grande ancienneté sur l'exploitation ou sont les fils de travailleurs qui étaient déjà au service de la confrérie ; même les journaliers présentent des traits particuliers : à Aïn Cheikh, il s'agit toujours de nomades, à Tiguédidine, ils viennent de régions proches du fief de la Zaouïa El Hamel (Bou Saâda).

Dans ces domaines maraboutiques, de même que dans quelques autres grandes propriétés appartenant à des familles puissantes, on trouve des formes brutales d'exploitation dérogeant aux règles habituelles du khammessat : obligation pour les travailleurs de faire un certain nombre de "planches" (bandes de culture au pied des palmiers) dont le produit revient intégralement au propriétaire ou au wakil alors qu'il y a normalement partage selon la formule $\frac{2}{3}$ pour le propriétaire, $\frac{1}{3}$ pour le khammès ; journées de corvée imposées à ses quarantes khammès par la famille L. pour couper du bois, travailler des "planches", faire des courses au village... et rémunérées par une mesure de blé (800 grs. environ).

Ce type de rapports de production paraissait, à la veille de la révolution agraire, relativement marginal et de plus en plus difficile à reproduire. Dans l'exploitation de la famille L., dont nous venons de parler, exploitation qui précisons-le n'appartient pas à une confrérie religieuse, on pouvait observer une instabilité extrême des travailleurs et un état de révolte larvée. Déjà, avant l'annonce de la révolution agraire, les travailleurs avaient, par des manifestations et des formes de grèves, contraint les propriétaires à réduire leurs exigences (diminution de 2 à 1 du nombre de jours de corvée).

Si les Zaouïa semblent avoir conservé un certain pouvoir à fondement religieux, tout indique qu'elles se sont peu adaptées à l'évolution économique et sociale des palmeraies.

A Tiguedidine, l'exploitation de la Zaouïa El Hamel est particulièrement dégradée (palmiers trop vieux, irrigation insuffisante...) et le wakil paraît veiller plus à ses propres intérêts qu'à ceux de la confrérie.

342. Renforcement d'une propriété foncière citadine

Pour l'essentiel, nous reprendrons ici des choses déjà dites.

La colonisation a impulsé l'essor capitaliste des palmeraies du Centre et puis du Nord de l'Oued Rhir. Cet essor s'est accompagné du

développement d'une grande propriété citadine d'étrangers à l'Oued Rhir ou de ruraux enrichis installés dans l'un des chefs-lieux de communes de la région. La bourgeoisie touggourti se maintient dans les palmeraies enserrant Touggourt et celles situées plus au Sud, mais est peu présente dans les communes de Djamaâ et de M'Ghafer.

Les grands propriétaires résidant dans les villes combinent souvent à la phoeniciculture des activités non agricoles importantes à caractère urbain : commerce de gros, entreprise de forage de puits, professions libérales, emplois administratifs de niveau supérieur.

Ce type de combinaison d'activités est le critère permettant de définir la fraction dominante de la bourgeoisie dans l'Oued Rhir.

On ne peut établir un rapport simple entre cette bourgeoisie et les systèmes de production. Ce qu'on peut seulement souligner c'est que l'absentéisme des propriétaires, la concurrence d'intérêts non agricoles, conduisent, de façon générale, à une limitation de l'effort d'intensification et, dans un nombre important de cas, produisent le développement d'exploitations typiques du système "de l'absentéisme", où le propriétaire n'assume plus, ou assume insuffisamment, le renouvellement et l'entretien des facteurs de production.

Rappelons encore que la propriété citadine n'est pas seulement une grande propriété. Il y a aussi un nombre important de petites et micro-propriétés absentéistes sur lesquelles l'Enquête Oued Rhir ne fournit guère d'indications, mais qui correspondent à un phénomène qu'on a déjà tenté de caractériser au chapitre précédent.

343. Puissance à l'échelle locale d'une bourgeoisie rurale

L'exemple d'une palmeraie, que nous appellerons la palmeraie X afin d'éviter l'identification trop aisée de certains enquêtés, permet de montrer la puissance, à l'échelle locale, de quelques familles.

Examinons au départ les caractéristiques de deux familles, les familles B. et D., dont la position actuelle et la trajectoire bien différenciées nous semblent typiques (25).

La famille B. possède de très grandes exploitations. Cheikh Salah (26), qui a le plus développé la propriété familiale, a laissé à sa mort (vers 1930) 5 à 6.000 palmiers, indivis entre ses fils, ses frères et des neveux. Suite à une série de ruptures d'indivision, la propriété s'est relativement parcellée, mais, au moment de l'enquête, les deux fils de Cheikh Salah, Rabah et Messaoud, plus gros propriétaires de la famille, possédaient encore chacun 1.000 à 1.500 palmiers.

L'aîné des deux frères est mandataire principal sur 3 puits, le cadet est mandataire sur deux puits. Deux de leurs neveux, dont Cheikh Mohamed dont nous reparlerons, malgré le peu de palmiers qu'ils possèdent (une centaine de deglet nour chacun), sont également mandataires.

Au total, la famille cumule 8 mandats sur les 22 que nous avons recensés dans la palmeraie.

Dans l'ascension économique et sociale de la famille B. ont joué essentiellement deux facteurs : l'exercice de la fonction de moqadem, c'est-à-dire de responsable de la palmeraie ; l'utilisation des structures d'une grande famille indivise.

Cheikh Hama, le père de Cheikh Salah, est venu dans la palmeraie vers 1870 en tant que domestique du moqadem de l'époque, membre de la famille M. Devenu homme de confiance de cette famille, Cheikh Hama a été, à la mort du moqadem, choisi par la djemâa, l'assemblée des notables, pour lui succéder. La fonction de moqadem a alors continué à être exercée par la famille B. (5 ou 6 titulaires successifs) jusqu'aux années 47-48 (ou 57-58?) où elle est revenue dans la famille M.

Cheikh Salah, qui a été lui-même moqadem (d'où son titre de cheikh),

a puissamment développé l'exploitation familiale.

Lié au bachaga de la région, il a reçu de la terre nue. En outre, grâce à sa position de moqadem, il a bénéficié de prestations de la paysannerie analogues à celles que reçoivent les chefs de confréries maraboutiques dans le Sud algérien : dons de djebbars (plants de palmiers), corvées pour les travaux de plantation.

D'autre part, Cheikh Salah a mené une stratégie matrimoniale que Bourdieu, qui a observé le même phénomène en Kabylie, appelle la "captation de gendres" (27). Il a marié ses cinq filles aînées dans des familles pauvres ou du moins appauvries (ainsi, dans un cas, à un membre de la famille M. qui, ruinée, avait été contrainte de vendre ses palmiers) et a fait travailler ses beaux-fils comme khammès. Par là, il dérogeait doublement aux règles traditionnelles qui veulent que les filles se marient "vers le haut" (prennent un mari ayant un statut social supérieur) et aillent vivre dans la famille du mari.

Autre face de cette stratégie matrimoniale : Cheikh Salah a marié ses deux cadettes à des parents, héritiers de jardins importants.

Enfin, Salah est devenu, à la mort de son frère aîné, tuteur de ses neveux, ce qui laisse deviner, quoique nous n'ayons pas d'informations précises sur ce point, un processus de "captation d'héritage" (28).

Aujourd'hui, malgré le fait que les B. aient fourni au moins deux moudjahidine (dont l'un est mort pendant la guerre), la famille semble en relatif déclin ou du moins s'être peu adaptée à l'évolution des palmeraies. Contrairement à la plupart des autres grandes familles, les B. n'ont pas développé d'activités non agricoles importantes : ils sont relativement absents du commerce (deux parents par alliance de Rabah et Messaoud sont cependant de petits épiciers); on ne trouve pas dans la famille de cadres administratifs ou de responsables du secteur public.

Cheikh Mohamed, neveu de Rabah et Messaoud, qui a été le dernier

membre de la famille à exercer la fonction de moqadem, est, en même temps que propriétaire d'une centaine de palmiers, simple ouvrier dans une usine de conditionnement de la datte.

De façon générale, les descendants de Cheikh Salah et des frères de celui-ci sont ou bien propriétaires exploitants ou bien salariés non agricoles. Ainsi, Rabah s'occupe de ses jardins travaillés par au moins trois khammès. Il se fait aider par trois de ses fils qui, semble-t-il, participent parfois aux travaux aux côtés des khammès. Ses deux autres fils sont respectivement enseignant dans le primaire et ouvrier. Parmi ses neveux, on trouve un gardien de puits (salaire mensuel : 300 DA), deux employés de l'administration, un agent de bureau de l'usine dans laquelle travaille aussi Cheikh Mohamed.

Sur la trajectoire de la famille D., nous ne possédons pas d'informations aussi précises.

Le chef de famille, appelons-le Brahim, ancien moudjahid et emprisonné à ce titre par les Français, a été, après l'indépendance, un des deux représentants de la palmeraie auprès de la Délégation Spéciale c'est-à-dire de l'organe de pouvoir mis en place dans un premier temps au niveau communal. Aujourd'hui, il exploite, en tant que propriétaire ou tuteur, 7 à 800 deglet nour et il est mandataire sur deux puits.

La position de Brahim est très différente de celle de la famille B. Elle est caractéristique d'une bourgeoisie montante s'assurant une position puissante dans les campagnes, grâce surtout à la combinaison qu'elle réalise entre la direction d'une grande exploitation agricole et des activités situées en amont et en aval de la production agricole. Ainsi, Brahim est acheteur sur pied, de même qu'un de ses pupilles (29). Il possède un entrepôt de triage de dattes et un des deux camions de la palmeraie. Il a deux épiceries : la mieux achalandée du village et une autre au chef-lieu de la commune.

D'autre part, la famille D. est solidement implantée dans le secteur économique public : un second pupille de Brahim est adjoint du directeur de l'usine de conditionnement ; un neveu de Brahim est directeur d'une exploitation autogérée dans une palmeraie voisine.

Pour montrer la domination de quelques familles, on peut encore souligner que c'est dans quatre familles seulement que s'est recruté, depuis la fin du siècle dernier, le responsable politique de la palmeraie (donc le moqadem puis le représentant à la Délégation Spéciale et aujourd'hui le représentant à l'Assemblée Populaire Communale) : les familles M., B. et D. dont il a été question et une quatrième famille.

On trouve dans ces quatre familles (30) 9 des 15 mandataires de la palmeraie et ils détiennent 15 mandats sur un total de 22. D'autre part, 5 membres de la djemaâ sur 8 appartiennent à ces familles (31).

X

S'il y a sans doute un certain processus de renouvellement de la bourgeoisie rurale, ce qui frappe surtout c'est la force tenace des anciennes grandes familles.

Ainsi, les B., qui semblent avoir atteint le sommet de leur puissance dans les années 30, continuent, malgré un relatif déclin, à avoir un poids important grâce non seulement au patrimoine économique qu'ils ont sauvegardé mais aussi au prestige accumulé par leur famille (32) et au tissu dense de relations, en particulier matrimoniales, qui les unit à d'autres grandes familles. Les B. sont ainsi particulièrement liés à la famille M. qu'ils se sont subordonnée. Ils sont aussi très liés à une famille de grands propriétaires à laquelle appartient l'imam de la mosquée et qui possède des commerces à Constantine.

Même quand d'anciennes grandes familles ont dilapidé leur capital économique, le capital de relations sociales qu'elles possèdent leur permet souvent des "résurrections" ou du moins des rétablissements partiels.

La famille M. en serait un bon exemple. Ruinée par la prodigalité d'un de ses membres, elle ne possède plus beaucoup de palmiers. Cependant, Abd El Djebbar M., moyen propriétaire qui travaille lui-même ses arbres avec des journaliers, était, au moment de l'enquête, le représentant de

la palmeraie à l'APC. D'autre part, l'analyse des activités professionnelles des M., qui sont soit des khammès, soit des salariés permanents, montre à la fois la décadence de cette famille et son relatif rétablissement. Il ne faut pas oublier à cet égard qu'un salaire régulier constitue dans une palmeraie un privilège, surtout quand il s'agit, comme c'est ici le cas, des salaires élevés obtenus dans les sociétés pétrolières (33).

344. Observations complémentaires à propos de la bourgeoisie foncière dans l'Oued Rhir

C'est d'après la nature de la combinaison d'activités qu'elle réalise que nous distinguons dans la bourgeoisie dominant les palmeraies une fraction rurale et une fraction que nous appelons urbaine plutôt que citadine pour marquer que ce n'est pas la résidence qui la définit.

Dans la palmeraie de X, la bourgeoisie de type urbain est le mieux représentée, d'une part par la famille de l'ancien bachaga de la région, famille de grands propriétaires dans laquelle on trouve des membres de professions libérales et aussi le directeur d'une usine de conditionnement de la datte, d'autre part par un pharmacien d'une grande ville, propriétaire à X de quelques 1.400 deglet nour (rapportant selon lui "de quoi amuser les gosses").

La bourgeoisie rurale reste centrée sur l'activité agricole sans se limiter à celle-ci, mais en combinant, de manière privilégiée, à l'agriculture des activités tertiaires liées en aval et en amont à la production agricole. En même temps, c'est une bourgeoisie de plus faible envergure que la bourgeoisie urbaine : son capital est plus limité, sa puissance est à l'échelle locale, ici à l'échelle le plus souvent d'une palmeraie. On peut dire qu'il s'agit de manière dominante d'une petite bourgeoisie.

Nous revenons plus loin (au point 345) sur l'analyse que l'on peut faire de cette bourgeoisie rurale, sur son mode de développement, sur ses caractéristiques majeures.

Pour le moment, développons un exemple pris dans une autre palmeraie que celle de X qui montre que la grande bourgeoisie de l'Oued Rhir n'est pas nécessairement citadine par sa résidence et par son origine, et qui surtout permet de souligner l'enchevêtrement de rapports sociaux de nature différente (ainsi, féodaux/capitalistes, traditionnels/modernes) à travers lesquels s'est affirmée la puissance de quelques grandes familles.

L'exemple est celui de la famille L. possédant l'exploitation de 7 à 8.000 palmiers travaillés par 40 khammès dont nous avons parlé plus haut.

C'est l'actuel chef de famille, Hadj Lakhdar L., âgé au moment de l'enquête d'environ 90 ans, qui a développé l'exploitation (on l'appelle dans la famille "le créateur").

La famille L. est une des plus anciennes familles installées dans la palmeraie. Elle appartient à la tribu nomade des Ouled S. qui a fondé la palmeraie il y a cinq siècles.

Hadj Lakhdar a hérité seulement de 100 à 200 palmiers. Mais les L. devaient constituer une famille puissante, de noblesse religieuse : l'oncle maternel d'Hadj Lakhdar est chef d'une confrérie maraboutique.

Hadj Lakhdar a d'abord fait du commerce en dehors de l'Oued Rhir et puis s'est installé comme foreur de puits. C'est à partir des bénéfices de ces activités et aussi de sa position sociale (Hadj Lakhdar avait des amitiés précieuses dans le commandement militaire français et parmi les représentants des sociétés marseillaises contrôlant le marché de la datte) qu'il a progressivement constitué la propriété familiale.

Selon les témoignages des khammès, Hadj Lakhdar a expérimenté successivement des formes très différentes d'organisation du travail. Ce qui est frappant dans ces tentatives c'est qu'elles sont caractérisées à la fois par le souci d'assurer, grâce à la modernisation de la gestion, une meilleure rentabilité, et à la fois par des formes de surexploitation des travailleurs renvoyant à des rapports sociaux de type pré-capitalistes.

Au moment de l'enquête, on l'a souligné plus haut, on observait encore des pratiques de surexploitation des travailleurs : ainsi, les journées de corvée ou aussi le fait que, dans chaque jardin travaillé par un khammès, le produit des huit meilleurs palmiers est soustrait du partage et est réservé au propriétaire.

Polygame, Hadj Lakhdar avait, en 1972, 16 enfants survivants. Lors de la mort de son fils aîné, vers 1945, il a divisé la propriété entre ses enfants. Mais la grande maison familiale de la palmeraie est restée la maison commune et une certaine unité de gestion a été maintenue : "nos palmiers, déclare Mohamed, second fils de Hadj Lakhdar qui s'occupe le plus de l'exploitation et qui se considère comme un gérant bénévole, c'est comme une seule société".

Mohamed a été fonctionnaire et aussi commerçant, mais aujourd'hui, il semble n'avoir plus d'autres activités que la phoeniciculture. Mis à part lui et, depuis l'annonce de la révolution agraire, un de ses frères qui, pour éviter la nationalisation au titre de l'absentéisme, aurait abandonné la gestion de la pompe à essence de la palmeraie et ne s'occuperait plus que de ses palmiers, les fils adultes de Hadj Lakhdar et ses quatre beaux-fils, qui sont tous des proches parents, ont des activités non agricoles.

Les activités de ses fils et beaux-fils et d'autres parents proches de Hadj Lakhdar couvrent un large éventail : fonction publique (ainsi, un des fils est haut fonctionnaire dans un ministère et il y a plusieurs autres fonctionnaires dont nous ne connaissons pas la position) ; emplois dans des sociétés pétrolières ; aussi -mais dans une moindre mesure- professions libérales (un avocat) et activités commerciales ou du moins affairisme (un fils est, en même temps que gérant d'un hôtel nationalisé, propriétaire d'un bar confié à un prête-nom et spéculateur divers).

Ainsi, cette grande famille traditionnelle, qui a été très liée à la colonisation, a largement réussi son insertion dans l'Algérie indépendante. Dans ce processus d'adaptation a certainement joué le fait qu'un

frère de Hadj Lakhdar a été commandant de l'ALN pendant la guerre de libération.

La famille L., on le voit, combine des "ressources" très variées.

Cela fait d'abord sa force. Tout se passe comme si il y avait dans les grandes familles de ce type une stratégie consistant à rechercher le cumul des avantages et des moyens de puissance par la dispersion de ses cartes (on peut ajouter à ce qui a été dit que certains enfants de Hadj Lakhdar ont reçu une éducation traditionnelle poussée comme Mohamed qui a été étudiant à la Zitouna de Tunis tandis que d'autres ont été envoyés dans des universités françaises).

Mais cette dispersion fait aussi la faiblesse de la famille L. Elle conduit à des contradictions d'intérêt qui, sans la longévité du "créateur", auraient produit une dislocation encore plus grande de l'unité familiale. Le déclenchement de la révolution agraire a fait éclater une de ces contradictions : celle qui oppose les membres de la famille qui sont avant tout des exploitants agricoles et continuent à vivre dans la palmeraie (ainsi, Mohamed) aux absentéistes qui ont le principal de leurs intérêts en dehors de la phoeniciculture.

L'année de la promulgation de la révolution agraire, les frères de Mohamed ont voulu institutionnaliser l'association de fait qu'ils avaient créée pour la gestion de leurs jardins et constituer une société ayant le vieux père comme président et Mohamed comme directeur. Ils cherchaient à entrer dans le cadre des dispositions de la révolution agraire prévoyant la formation de coopératives familiales et par là à échapper aux mesures de nationalisation pour absentéisme (voir le chapitre 10). Mais Mohamed, qui essaie une autre stratégie, s'est opposé à ce projet.

Mohamed laisse entendre qu'il est normal de nationaliser les absentéistes comme ses frères, déclare être partisan de la révolution agraire.

Avant que les textes d'application de la révolution agraire ne soient connus, il a fait des calculs selon lesquels le gouvernement lui laisserait 750 à 1.000 deglet nour, ce qui correspond à sa propriété personnelle actuelle, mais est en fait, notons-le, plusieurs fois supérieur au plafond de propriété finalement fixé. Pour se conformer aux exigences de la révolution agraire, Mohamed, en 1972-1973, a licencié ses khammès et prétend travailler désormais lui-même aidé de journaliers.

Mohamed développe d'ailleurs tout un discours productiviste destiné à prouver qu'il est un bon agriculteur et que la révolution agraire doit s'appuyer sur des hommes comme lui.

X

Cet exemple montre ainsi que la division de la bourgeoisie foncière, son fractionnement en une bourgeoisie absentéiste et une bourgeoisie qui reste centrée sur les activités agricoles, peut traverser les familles. Il permet aussi de souligner, mais à travers un cas très particulier, que cette division peut aller jusqu'à une opposition d'intérêts dans un contexte comme celui de la révolution agraire.

345. Bourgeoisie rurale et petite paysannerie dans l'Oued Rhir

Nous entendons par petite paysannerie dans cette analyse de l'Oued Rhir la couche des exploitants qui recourent au travail familial et qui disposent de facteurs de production suffisants pour assurer la reproduction simple des conditions de production et la subsistance du ménage paysan.

Etant donné, en particulier, le système de quasi-monoculture dattière, les petits paysans, comme les autres catégories d'exploitants, écoulent une large partie de leur production sur le marché.

La position de la petite paysannerie correspond en gros à celle des exploitants du système de production "familial marchand" disposant de jardins de dimension moyenne (100 à 300 palmiers deglet nour).

On a vu à Tiguédidine la faiblesse de cette dernière catégorie : elle représente seulement 4 % des exploitations de la palmeraie (exploitations de plus de 20 palmiers adultes) et possède 7 % des arbres (tableau 20 ci-dessus) ; à Sidi Khelil, ces chiffres sont respectivement de 4 et 7 %, à Blidet Amor de 6 et 9 %.

Cette faiblesse, et aussi la rareté du faire-valoir familial ou mixte dans les grandes exploitations, montre, à notre sens, que, dans le contexte des palmeraies, le travail familial (et de façon générale la voie "labor intensive" d'accumulation de capital) reste un médiocre moyen d'ascension économique et constitue souvent une arme insuffisante pour résister à la concurrence des plus grosses exploitations.

Il faut nuancer.

D'une part, une analyse de l'évolution des rapports agraires montrerait vraisemblablement un relatif renforcement sur longue ou moyenne période du faire-valoir direct, surtout peut-être dans les palmeraies du Sud où la domination de propriétaires citadins et nomades ou de confréries religieuses s'est quelque peu relâchée avec le déclin hydraulique accentué de cette zone de l'Oued Rhir (34).

D'autre part, on pourrait relever dans les matériaux de l'Enquête Oued Rhir des exemples types d'affirmation d'une petite paysannerie intensifiant son travail, centrant ses efforts sur la bonne exécution des pratiques culturelles et sur l'application des normes agronomiques nouvelles.

X

Ces nuances devaient être apportées, mais il reste que l'essor d'une petite paysannerie indépendante, intensifiant son travail, modernisant ses exploitations, apparaît très limité.

Le développement de couches possédantes relativement aisées au niveau

des villages repose avant tout sur l'appropriation du facteur naturel le plus rare, l'eau, et sur une multiplication de formes d'exploitation, directes ou indirectes, souvent à petite échelle, de la paysannerie appauvrie : contrat de khammessat (35), usure (36), achat sur pied, petit commerce.

Ces formes d'exploitation revêtent souvent un caractère parasitaire, en ce sens qu'elles correspondent peu à une modernisation réelle, à une intensification du procès de production agricole.

La bourgeoisie qui se développe à travers cette exploitation diversifiée de la paysannerie pauvre et sans terre présente des caractéristiques faiblement capitalistes : il s'agit souvent d'une petite bourgeoisie, plus commerçante et spéculative que productrice ; elle reproduit des modes de faire-valoir traditionnels et des rapports familiaux de type patriarcal ; elle conserve un caractère largement populaire par le jeu de la coexistence au sein du même groupe familial de situations socio-économiques très différentes.

Finalement, cette bourgeoisie rurale, cette bourgeoisie des villages, apparaît bien incomplètement "embourgeoisée".

346. Les formes de prolétarianisation

Le prolétariat dans les palmeraies de l'Oued Rhir est surtout composé de ces catégories que Yves Goussault définit comme marginalisées : paysans pauvres (dans les palmeraies enquêtées, environ 80 % des exploitations, sans tenir compte des micro-exploitations, sont des exploitations de type "sous-familial", exigeant des ressources d'appoint), journaliers, micro-exploitants, khammès sur de petits jardins.

Nous insisterons cependant ici sur le développement d'un prolétariat à caractère plus ouvrier.

Si l'on met à part la catégorie particulière des travailleurs permanents de l'autogestion, ce prolétariat est composé de deux couches

principales : les ouvriers des sociétés pétrolières, les khammès travaillant dans de grandes exploitations.

1° L'exploitation des pétroles sahariens a commencé en 1957, en particulier à Hassi Messaoud à quelques 200 kilomètres de Touggourt. Les sociétés pétrolières ont attiré des travailleurs de l'Oued Rhir, originaires surtout de la commune de Touggourt, la plus au Sud (37). Nous ne pouvons chiffrer l'importance de ce mouvement de main-d'oeuvre (38). Mais il semble avoir revêtu une ampleur suffisante pour produire des effets majeurs sur l'évolution des rapports sociaux dans les oasis.

C'est dans les palmeraies où l'expérience du salariat, pas seulement pétrolier (39), est la plus forte, c'est-à-dire au Sud plus qu'au Centre ou au Nord de l'Oued Rhir, que les propriétaires ont le plus de difficultés à trouver des khammès et à les garder, qu'ils subissent la plus forte pression les contraignant à accepter certains aménagements du contrat plus favorables aux travailleurs (ainsi, le versement d'un salaire en espèces complétant le salaire en nature) (40).

D'autre part, comme on l'a déjà signalé, la disposition d'un salaire pétrolier (41) et surtout le cumul de salaires dans une famille constitue un privilège relatif, parfois un moyen d'accumulation de capital (achat de palmiers et d'eau). Notons, dans la palmeraie de Tiguedidine, le cas exceptionnel, mais significatif, d'une famille (3 frères et leurs descendants) où sur 15 hommes adultes on relevait 14 salariés permanents dont 7 dans l'autogestion et 4 dans les sociétés pétrolières.

2° L'analyse des khammès qui travaillent dans les grandes exploitations est complexe (42).

On peut caractériser leur position par trois traits principaux.

Il s'agit souvent, en premier lieu, des meilleurs travailleurs, des cultivateurs les plus expérimentés.

En second lieu, ce sont, on l'a vu, des travailleurs relativement favorisés du fait qu'ils travaillent sur des jardins généralement plus grands et plus productifs que ceux confiés aux autres khammès.

Enfin, troisième trait, ils connaissent l'exploitation la plus directe et la plus intense. En effet, leur force de travail est pleinement utilisée par le propriétaire et elle est source pour celui-ci de profits importants. Aussi, c'est chez les khammès des grandes exploitations que la conscience de l'exploitation et l'attitude revendicative sont les plus développées.

Ils savent que la mise en valeur des jardins repose sur leur travail ("Lorsqu'il y a un visiteur qui vient avec le propriétaire et qui admire le jardin, déclare un khammès, je me demande à qui il s'adresse. Est-ce le khammès qu'il félicite? ou la palmeraie?, comme si elle s'était faite toute seule").

Ils mesurent avec justesse l'exploitation qu'ils subissent (ainsi, ils contestent avec virulence l'affirmation selon laquelle un propriétaire ne gagne pas beaucoup plus que ses travailleurs, une fois imputées sur sa part toutes les dépenses qui sont à sa charge : "Ceux qui disent cela ce sont les propriétaires. Le mien me l'a déjà dit. Cela n'existe pas. Tu peux faire le tour du monde". "Ce n'est pas vrai. Ca c'est de la politique. Pour un palmier qui rapporte 50 DA, il y a 5 DA de frais de fumier et de sable, 5 DA d'eau, 10 DA reviennent au khammès et 30 au propriétaire". Donc un taux d'exploitation de 300 % conforme à celui que nous avons calculé).

Les plus concernés par la révolution agraire (en effet, les travailleurs des exploitations nationalisables ont un droit prioritaire à l'attribution de terres et ici, dans l'Oued Rhir, de palmiers), ils lui sont aussi les plus favorables.

Cependant, la position ambiguë de ces travailleurs dans les rapports de production fixe les limites de leur attitude revendicative.

Les khammès restent des paysans.

Compétents tant pour la phoeniciculture que pour le maraîchage sur les "planches", jouissant d'une assez grande autonomie dans l'organisation de leur travail, ils sont parmi les seuls véritables fellahs des oasis. Encore attachés au travail de la terre, fiers de ce travail, ils sont révoltés devant le mépris attaché à leur condition ("La palmeraie repose sur nous... On est des khammès c'est-à-dire une risée pour tout le monde. On dit à nos femmes : "Qu'est ce que vous avez épousé? un khammès?"... Mais seuls nous pouvons mettre en valeur les palmeraies").

Paysans en même temps que prolétaires, les khammès de cette catégorie ont le respect non de la propriété comme telle mais d'une propriété bien gérée. Aussi hésitent-ils parfois devant la légitimité de mesures de nationalisations qui viseraient des grandes exploitations que le propriétaire entretient bien.

Il faut encore ajouter que les fortes différences de condition et de revenus entre catégories de travailleurs jouent pour entraver le développement d'une conscience commune et donc l'unification des travailleurs, condition de l'essor des luttes de classes dans les palmeraies. Un khammès souligne, après avoir marqué son accord avec les perspectives de la révolution agraire : "Ceux qui pensent comme moi sont ceux qui vivent comme moi" ; un autre travailleur précise la portée de cette affirmation : "Ceux qui sont khammès comme moi croient dans la révolution agraire mais les journaliers et ceux qui ne fichent rien n'y croient pas".

ANNEXES AU CHAPITRE 8

ANNEXE 1 : REMARQUES CRITIQUES SUR LA DEMARCHE DE L'ENQUETE
OUED RHIR

L'Enquête Oued Rhir a suivi une démarche par étapes. Le découpage des étapes s'inscrivait dans la problématique de la distinction : infrastructure économique/superstructures juridico-politiques et idéologiques. En simplifiant à l'extrême :

- dans un premier temps, l'enquête a consisté en l'analyse des systèmes de production tels que définis plus haut ;

- dans un second temps, il s'agissait (il s'agissait mais l'enquête à ce niveau n'a pas été jusqu'au bout de ses ambitions initiales) d'analyser les conditions de reproduction des rapports de production, en entendant par là principalement les rapports politiques et idéologiques entre classes et groupes sociaux.

Cette démarche, notons-le, était, au moins initialement, fortement influencée par le texte théorico-méthodologique d'Emmanuel Terray, "Le matérialisme historique devant les sociétés lignagères et segmentaires" (43). Terray préconise un "ordre d'investigation" des formations sociales reproduisant la hiérarchie des déterminations qu'il croit pouvoir dégager d'une lecture du "Capital" (44). Ainsi, il analyse successivement les moyens de travail (élément déterminant des forces productives), les formes de coopération dans le travail (niveau d'articulation des forces productives aux rapports de production), les formes de propriété des facteurs de production et les formes de distribution du produit, enfin les formes superstructurelles édifiées sur la base économique du mode de production.

L'Enquête Oued Rhir s'efforçait déjà de redresser la démarche par trop mécaniste de Terray (45) mais encore insuffisamment.

En fait, ce qu'il aurait fallu remettre en cause radicalement c'est

l'autonomisation de l'analyse de l'économique (la sphère de la production et de l'échange des biens matériels) par rapport à l'analyse des rapports de classes (46).

La démarche du matérialisme historique ne consiste pas à "remonter" des déterminations matérielles aux rapports sociaux, non plus que de rapports qui seraient purement économiques aux rapports de classes.

Mais le vecteur de la démarche doit être, à chacun de ses moments, à chacun de ses niveaux, l'analyse des classes sociales, et cela parce que les rapports "économiques" comme les rapports "superstructurels" sont en eux-mêmes des rapports de classes.

Ainsi, en particulier, la distinction théorisée par Poulantzas entre le concept de rapports de production qui serait le concept d'une structure économique et le concept de rapports sociaux de production, concept "connotant" des rapports et des pratiques de classes, ne paraît guère pertinente (47) : l'aspect essentiel des rapports de production (dans une société de classes) est qu'ils constituent des rapports d'exploitation (les rapports de production capitalistes sont les rapports qui se nouent dans le procès de production de plus-value, dans le procès d'exploitation des travailleurs) ; les rapports de production sont des rapports de classes.

D'autre part, sans trancher dans le débat sur la "détermination en dernière instance" par les forces productives ou par les rapports de production, on peut dire que les déterminations par la structure matérielle et technique des forces productives ne peuvent être analysées indépendamment des rapports de classes au sein desquelles elles jouent ; les forces productives ne sont pas dans la problématique marxiste, comme la base morphologique dans le système durkheimien, un élément extérieur à la structure sociale : les forces productives sont inscrites dans des rapports sociaux et elles n'ont d'efficace qu'en tant que supports de rapports sociaux déterminés (48).

Prendre pour fil conducteur l'étude des classes sociales c'est se centrer sur l'analyse des processus par lesquels se constituent et se transforment les classes.

De manière plus concrète, on peut souligner que dans les palmeraies de l'Oued Rhir, donc dans une région agraire dominée par les rapports capitalistes de production et d'échange, l'enquête aurait dû avoir pour axes :

- l'analyse du procès d'accumulation de capital (procès d'accumulation qui dans les palmeraies se réalise fondamentalement à travers des formes de combinaison des activités agricoles et non agricoles) ;

- l'analyse des formes d'exploitation des travailleurs (khammès et journaliers) ;

- l'analyse du procès d'éviction et des formes de résistance/adaptation de la petite paysannerie (49).

L'Enquête Oued Rhir, on l'a vu, a mis au centre le concept de système de production plutôt que le concept de classe sociale. Cela a eu des implications importantes.

Ainsi, l'accent a été mis de façon trop exclusive sur les activités agricoles (sur les systèmes de production agricoles) alors que l'analyse du processus fondamental de différenciation entre bourgeoisie foncière de type urbain et bourgeoisie rurale et l'analyse des formes de domination exercées par ces deux catégories sur l'évolution des palmeraies aurait dû se fonder prioritairement sur l'étude des articulations entre activités agricoles et non agricoles (sans se limiter aux activités productives).

Ainsi encore, la logique d'une analyse en termes de système de production a conduit à retenir, comme unité fondamentale d'investigation, l'exploitation agricole alors que la famille (et d'abord le ménage entendu comme un ensemble de personnes unies par des liens de parenté et qui mettent en commun certaines ressources) est, en particulier en Algérie et en milieu

rural, une unité sociale plus pertinente pour l'analyse de l'évolution des rapports de classes (50).

X

Ces critiques formulées à l'égard de l'Enquête Oued Rhir ne conduisent pas à rejeter le principe de l'établissement d'une typologie des exploitations agricoles. En fait, le recours à une telle typologie est un moment nécessaire d'une démarche d'analyse des rapports agraires, particulièrement bien entendu dans une enquête à finalité partiellement administrative comme l'Enquête Oued Rhir où il ne s'agit pas seulement de dégager des tendances fondamentales, de mettre en lumière des processus généraux, mais aussi d'établir des rapports entre ces tendances, ces processus et des phénomènes quantifiés et localisés (localisés, c'est-à-dire délimités empiriquement).

Cependant, à ce niveau encore, dans la manière dont elle procède pour opérer une typologie des exploitations agricoles à partir du concept de système de production, la démarche de l'Enquête Oued Rhir nous paraît aujourd'hui devoir être partiellement remise en cause.

Le concept de système de production mis en oeuvre dans l'enquête a été élaboré dans une optique d'opérationnalisation du concept de mode de production. Il s'agissait de saisir les formes concrètes de réalisation des modes de production (et donc aussi des situations de classes qui leur correspondent).

Les rapports de production fondamentaux (de type féodal, capitaliste, patriarcal...) n'étant jamais réalisés "à l'état pur" (singulièrement dans une formation sociale en transition), mais étant toujours combinés au sein d'une même unité de production avec des rapports de nature différente, le concept de système de production devait permettre d'analyser ces formes de combinaison.

L'idée théorique de base (inspirée en particulier par une analyse de Balibar sur le concept de mode de production de transition et par des

travaux de Bettelheim (51)) était sans doute juste, mais l'erreur était de penser qu'on pouvait, à partir de l'identification d'un certain nombre de formes de combinaison entre rapports de production, aboutir à une typologie, à une classification des exploitations agricoles.

On ne peut, pensons-nous maintenant, et nous l'avons déjà souligné au chapitre 6, opérationnaliser jusqu'au bout un concept tel que le concept de mode de production, c'est-à-dire qu'on ne peut passer sans solution de continuité d'un concept de ce type à des indices empiriques.

Et cela, parce que les formes de réalisation et de combinaison des rapports de production sont trop complexes et variées pour qu'un indice empirique, ou même un ensemble d'indices, permette d'appréhender de manière univoque un rapport de production fondamental.

Pour aboutir à une classification, il faut élaborer des concepts intermédiaires qui doivent être conçus en fonction des concepts fondamentaux, mais qui ne peuvent être une simple application, spécification de ceux-ci. Ces concepts intermédiaires sont des concepts de statut différent (à contenu plus limité et plus descriptif).

La tentative pour faire du concept de système de production un concept opérationnel tout en le concevant comme spécification du concept de mode de production, c'est-à-dire en l'élaborant à partir de l'ensemble de critères qui définissent un mode de production, ne pouvait aboutir qu'à des difficultés insurmontables.

1° On a vu que la typologie mise au point ne s'appliquait qu'aux strates supérieures d'exploitations. Pour l'étendre aux autres strates, il aurait fallu introduire des critères supplémentaires qui auraient rendu la démarche encore plus lourde et plus problématique.

2° Tous les indices retenus dans l'enquête (taille des exploitations, faire-valoir, mode de gestion) et tous ceux qu'on peut concevoir (ainsi, dans une autre région un indice de mécanisation) sont équivoques.

Certes, ces indices sont pertinents pour une analyse globale de l'évolution des rapports de production, mais ils sont impropres à fonder une classification des exploitations qui recouperait les oppositions entre modes de production et entre classes sociales.

Même l'indice le plus clair, celui du mode de faire-valoir, est en fait ambigu. Le recours à des khammès recouvre des formes d'exploitation différentes.

L'opposition entre les exploitations utilisant une main-d'oeuvre familiale et celles utilisant une main-d'oeuvre rémunérée est certes significative du point de vue d'une analyse générale du développement du capitalisme, mais il faut se garder de croire qu'elle permette de tracer une ligne de démarcation entre rapports capitalistes et non capitalistes : ainsi, il peut y avoir, dans certaines conditions, accumulation de capital dans des exploitations familiales ; la distinction entre main-d'oeuvre familiale et main-d'oeuvre rémunérée n'a pas toujours un contenu simple : parfois, le chef de famille emploie des membres de sa famille, par exemple ses fils, comme khammès, parfois les rapports entre le chef de famille -chef d'exploitation et la main-d'oeuvre familiale non rémunérée sont jusqu'à un certain point des rapports d'exploitation.

3° La volonté de repérer les exploitations dont le fonctionnement est le plus proche d'une logique capitaliste a conduit à mettre au point un indice se rapportant au mode de gestion de l'exploitation. Cet indice s'est révélé très difficile à appliquer (à traduire en indicateurs concrets) et à interpréter.

X X X

Il nous semble donc qu'il faut procéder selon une autre démarche pour opérer une typologie des exploitations agricoles. Une enquête sur le Haut Chélif, que nous commenterons dans une seconde annexe au chapitre 8, nous permettra de préciser en quel sens orienter la réflexion sur ce point.

Mais l'établissement d'une typologie n'est qu'un moment de l'analyse des structures agraires. Pour préciser quelque peu ce point, on soulignera pour finir, très brièvement, qu'une enquête socio-économique ayant un objet similaire à celui de l'Enquête Oued Rhir pourrait passer par trois types d'étapes :

I. A partir d'une analyse documentaire et d'entretiens avec des informateurs privilégiés (connaissant bien globalement la région enquêtée), élaboration d'hypothèses sur les lignes de force de l'évolution des rapports de classes et des structures agraires.

II. Analyses particulières, surtout qualitatives, permettant de confirmer et concrétiser les hypothèses précédentes (à titre d'indications provisoires : analyse de la trajectoire de familles combinée à l'analyse approfondie d'exploitations agricoles typiques ; analyse des structures de commercialisation et d'approvisionnement ; analyse des luttes sociales...).

III. Etablissement d'une typologie des exploitations agricoles en vue de vérifier encore, mais aussi de généraliser et situer les analyses faites en II.

ANNEXE 2 : LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE
ENQUETE SUR LE PERIMETRE IRRIGABLE DU HAUT CHELIF

1. CARACTERISTIQUES DE LA REGION DU CHELIF

Caractérisons brièvement la région étudiée.

Les plaines du Chéelif, dans le Tell occidental, présentent des conditions naturelles relativement défavorables : importantes précipitations mais irrégulières, longue période de très fortes chaleurs pendant laquelle les ressources hydrauliques sont insuffisantes. Ces conditions se prêtent surtout à une céréaliculture extensive.

Cependant, depuis les années 30, le Chéelif est équipé de deux barrages-réservoirs : l'un dans le Moyen Chéelif (autour d'El Asnam), l'autre dans le Haut Chéelif (El Khémis-Miliana). Une diversification culturelle est dès lors possible. Mais elle reste à ce jour limitée du fait principalement que les réseaux d'irrigation n'ont été que partiellement construits. En fait, une partie seulement du périmètre irrigable est effectivement irriguée : ainsi, dans le Haut Chéelif, 4.000 ha sur 37.000 (52).

Les données dont on dispose sur l'évolution des structures agraires et des rapports sociaux, permettent de souligner quelques convergences fondamentales avec l'Oued Rhir.

1° Importance de la concentration foncière. L'Enquête OTAM, dont il va être question, montre que dans le secteur privé du périmètre irrigable du Haut Chéelif les exploitations de plus de 50 ha constituent 4 % des exploitations et détiennent 41 % de la superficie totale (au niveau de l'ensemble du département d'El Asnam, département qui englobe les plaines du Chéelif, les pourcentages correspondants sont de 3 % et 33 %) tandis que les exploitations de moins de 10 ha regroupent 74 % des exploitations et 25 % de la superficie (au niveau du département : 69 % et 22 %) (OTAM, p.23).

En outre, le secteur agricole ex-colonial est important dans le Chéelif.

Dans le département d'El Asnam -et le pourcentage serait plus élevé si on pouvait isoler les plaines du Chéelif- le secteur socialiste couvrirait, vers 1968, 40 % de la SAU totale au lieu de 30 % à l'échelle de l'Algérie entière (53).

2° Etudiant l'impact de la colonisation dans les plaines du Chéelif, Xavier Yacono soulignait un relatif affaiblissement de ce qu'il appelle (sans guère préciser le sens qu'il donne à cette expression) l'aristocratie foncière et un renforcement d'une "classe moyenne" composée d'exploitants cultivant en moyenne une cinquantaine d'ha, de commerçants, de fonctionnaires, de membres de professions libérales (54).

Une étude récente montre l'importance de la propriété foncière citadine dans la région du Haut Chéelif (soit ici le périmètre irrigable plus les bordures montagneuses de la plaine). Au total, elle couvrirait, au moment de l'indépendance, quelques 12.000 ha sur un total de 55.000 (secteur colonial non compris). Les 15 plus gros propriétaires citadins (15 sur 560) détenaient 55 % de la propriété citadine ; il s'agit de négociants, d'industriels, de fonctionnaires ... (55).

2. LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS L'ENQUETE OTAM SUR LE HAUT CHELIF

L'enquête menée par l'OTAM, société d'études française, sur le secteur privé du périmètre irrigable du Haut Chéelif est une enquête à objectifs plus limités et à moindre ambition théorique que l'Enquête Oued Rhir (56). Elle s'en tient à une approche agro-économique des exploitations agricoles sans faire intervenir une analyse des groupes sociaux.

Cependant la typologie des exploitations agricoles à laquelle elle aboutit est intéressante.

Montrons rapidement comment elle est établie.

Les auteurs procèdent à une triple classification des exploitations : selon la superficie possédée, selon la superficie emblavée, enfin, selon le "système de production" défini ici à partir du système cultural pratiqué et à partir de la superficie possédée par l'exploitant.

Malheureusement, la plupart des variables dépendantes introduites dans le cours de l'étude (utilisation de la traction mécanique, mode de faire-valoir, etc.) sont croisées seulement avec la seconde classification alors que c'est la typologie par systèmes de production qui est la plus riche. Une certaine correspondance peut être établie entre les différentes classifications, mais elle reste hypothétique et approximative (57).

Aussi, la caractérisation des systèmes de production retenus par l'OTAM (nous gardons le terme de système de production bien qu'il revête un contenu tout différent dans l'Enquête Chéelif et dans l'Enquête Oued Rhir) ne pourra être conduite très loin.

L'OTAM définit cinq systèmes de production (p.58 et sv.)

Voyons les principales caractéristiques de chacun d'eux.

Système 1.

Il s'agit généralement d'exploitations très petites (6,6 ha en moyenne).

Le système cultural pratiqué est un système de monoculture céréalière associé à un élevage important (50 % du cheptel ovin privé, 25 % du cheptel bovin). L'association céréales sur céréales est très répandue (sur près de 60 % de la superficie) alors que dans tous les autres systèmes de production prédomine l'association céréales/jachère.

Ce premier système regroupe les agriculteurs utilisant la traction animale (au total, dans le périmètre irrigué, près de 90 % de la superficie est travaillée mécaniquement) ; les agriculteurs de ce type qui sont

mécanisés louent leur matériel.

Le renoncement à la jachère ne correspond pas ici à un progrès (dans les conditions où il se pratique, il conduit à appauvrir les sols), mais traduit plutôt la recherche de l'autonomie vivrière sur des exploitations trop exigües (la taille moyenne du ménage de l'exploitant est de 10 personnes).

L'importance de l'élevage s'inscrit dans la même logique.

Système 2.

Le second système présente des caractéristiques proches de celles du premier. Les exploitations sont cependant en moyenne un peu plus grandes (10,7 ha), pratiquent l'association céréales/jachère plutôt que l'assolement céréales sur céréales, développent moins l'élevage.

L'hypothèse que formulent les auteurs est que ces différences s'expliquent par une pression démographique moins forte dans le système 2 (du fait que les ménages seraient plus petits ou les exploitations plus grandes).

Les deux premiers systèmes seraient finalement des variantes d'un même système fondamental caractérisé par la recherche de l'autosubsistance (en aliments de base : blé dur, orge, produits animaux) dans des conditions précaires (moins précaires dans le second système de production que dans le premier).

Ajoutons que ce sont les exploitations des deux premiers types qui semblent fournir la plupart des travailleurs saisonniers (par contre, les emplois permanents -saliés ou non- en dehors de l'exploitation familiale paraissent se distribuer indifféremment selon les différents types d'exploitations -voir p.12).

Système 3.Les "intensificateurs"

Un troisième système de production regroupe les exploitants qui pratiquent un peu de maraîchage et diminuent la sole de jachère au profit d'associations du type céréales/cultures fourragères ou céréales/plantes sarclées (betteraves). Les exploitants de ce type développent fortement l'élevage, surtout bovin : ils détiennent plus de la moitié du troupeau bovin du secteur privé alors qu'ils ne représentent que 22 % des exploitations et 23 % de la superficie.

Les exploitations sont encore petites (taille moyenne : 13 ha) ; elles n'utilisent pas de main-d'oeuvre rémunérée permanente et même très peu de saisonniers. On ne connaît pas l'importance respective de l'auto-consommation et de la commercialisation des produits, mais en tout cas le système 3 est contraint de se procurer des ressources monétaires : il recourt sur une large échelle à la location de terre et de matériel ainsi qu'à des crédits d'équipement (surtout pour l'acquisition d'animaux).

Système 4.Les "entrepreneurs"

Le système cultural est similaire à celui qui caractérise le système 3, avec cependant des indices de moindre intensification : l'assolement céréales/jachère reste plus important, l'élevage bovin est relativement moins développé. La grande différence par rapport au système précédent réside dans la taille des exploitations : elles ont ici une superficie moyenne de 127 ha (elles représentent 2 % des exploitations du secteur privé et 21 % de sa superficie).

Les "entrepreneurs" utilisent peu de main-d'oeuvre permanente mais de nombreux saisonniers. Comme les "intensificateurs", ils prennent souvent des terres en location, mais ils sont plus fréquemment que ces derniers propriétaires de matériel mécanisé et ils font moins appel au crédit.

Ce sont les systèmes 3 et 4 qui atteignent les résultats financiers les plus élevés à l'ha (respectivement, 165 et 150 DA à l'ha de revenu disponible pour le propriétaire, l'exploitant et les travailleurs contre 55 DA dans le système 1 et 9 DA dans le système 2).

Système 5.

Les "latifundiaires"

Il s'agit ici des plus grandes exploitations (191 ha en moyenne ; 1 % des exploitations et 16 % de la superficie). Le système cultural est simplifié à l'extrême et extensif : assolement céréales/jachère ou même jachère sur jachère, élevage ovin important.

Les "latifundiaires" embauchent une nombreuse main-d'oeuvre permanente et saisonnière, louent peu de terre et de matériel (entièrement mécanisés, ils possèdent leur propre matériel).

L'indivision semble plus fréquente dans cette catégorie d'exploitations que dans les autres.

Le compte d'exploitation théorique élaboré par l'OTAM (où l'on tient compte, selon des normes, de charges financières telles que les amortissements et une rémunération du sol) aboutit à des résultats négatifs, à un déficit, et cela sans même l'intervention des frais de main-d'oeuvre.

3. CONCLUSIONS

L'Enquête Chéelif ne permet pas d'articuler l'analyse des systèmes de production à laquelle elle procède à une analyse des classes sociales.

Il semble cependant que la typologie de l'OTAM soit pertinente, c'est-à-dire fournisse de bons indices des lignes de force d'évolution des rapports de production et de classes dans les plaines du Chéelif.

La confrontation de l'Enquête Chéelif avec les quelques autres données que nous possédons sur la région conduit à formuler à titre d'hypothèses les propositions générales suivantes.

1° Les plus grandes exploitations du Chéelif semblent souvent caractérisées par la prédominance d'une logique d'extorsion de rente sur une logique de maximation du profit et d'accumulation. L'existence de "latifundia" (au sens ici de très grandes exploitations peu modernisées et peu productives) manifesterait, en particulier, la permanence de grandes familles traditionnelles (gros notables ruraux, anciens "féodaux") ayant sans doute aujourd'hui le plus souvent leurs centres d'intérêt dans des activités de type urbain.

2° On observe dans le Chéelif le développement de grandes exploitations, mécanisées et reposant sur le travail salarié comme les "latifundia", mais à la logique de fonctionnement de type plus capitaliste (recherche d'un profit accru, notamment par l'orientation vers des spéculations nouvelles). Les données que l'on a ne permettent pas d'affirmer que les "entrepreneurs" à la tête de ces exploitations représenteraient une bourgeoisie de type plutôt urbain que rural.

3° Une petite paysannerie marchande (les "intensificateurs" dans la terminologie OTAM) semble avoir pu mieux s'affirmer ici que dans l'Oued Rhir.

Peut-être faut-il en chercher partiellement l'explication dans la manière différente dont se pose la question de l'eau dans les deux régions et dans les velléités de réforme agraire sur les périmètres irrigués à la fin de la colonisation.

4° Enfin, il y a dans le Chéelif une très large prédominance numérique d'une agriculture (d'un système agro-pastoral plus exactement) familiale orientée vers l'autoconsommation (d'un système d'économie "domestique").

En termes de classes, la prédominance de ce type d'agriculture

marque le poids d'une paysannerie pauvre, semi-prolétarisée.

Les systèmes 1 et 2 représentent 75 % des exploitations et 40 % de la superficie (le premier système à lui seul : 55 % des exploitations, 25 % de la superficie).

X

Les conclusions générales qu'on peut tirer des deux enquêtes (Chélif et Oued Rhir) en ce qui concerne l'évolution des structures agraires se recoupent bien ; les différences observées semblent traduire des différences objectives, non des différences d'approche.

Cependant, la typologie (x) de l'Enquête Chélif paraît supérieure (constituer un meilleur outil pour l'analyse des structures agraires tant dans le Chélif que dans l'Oued Rhir).

La pertinence de la typologie établie par l'OTAM tient, selon nous, à trois facteurs.

1° Alors que la typologie élaborée dans le cadre de l'Enquête Oued Rhir était basée sur une combinaison d'indices visant à saisir les différentes dimensions d'un processus de production (niveau des rapports de production, niveau des forces productives), la typologie OTAM est construite seulement en fonction de l'analyse de caractéristiques du système des forces productives. Le contenu conceptuel de la typologie OTAM est dès lors moins riche, mais c'est un instrument de description plus précis (les indices sont moins équivoques).

2° La structure des forces productives manifeste la nature des rapports de production. On comprend dès lors qu'une typologie comme celle de l'OTAM puisse fournir des indices pertinents de l'évolution des rapports de production et des rapports de classes.

(x) Nous nous interrogeons seulement ici sur cet aspect des démarches d'enquête.

3° L'efficacité de la typologie OTAM n'est pas seulement fonction des principes de construction mais aussi bien sûr du choix concret des indices empiriques. Les indices retenus sont la dimension de l'exploitation et la nature des combinaisons culturelles : ils mesurent la capacité productive (capacité de reproduction simple ou élargie), le degré et le type d'intensification réalisé (type d'intensification, c'est-à-dire intensification selon une logique marchande ou selon une logique d'auto-subsistance).

Il nous semble que ces critères sont ceux qui permettent le mieux de mettre en lumière l'effet des rapports de production sur le développement des forces productives.

Ajoutons que si les indices choisis paraissent pertinents pour l'agriculture du Chélif (région où des possibilités de diversification des spéculations existent), dans d'autres régions, il pourrait être nécessaire de recourir à des indices différents.

NOTES DU CHAPITRE 8

(1) Pour une présentation générale de la région, on peut consulter : J. DESPOIS et R. RAYNAL, Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest, op.cit., pp.425, 426 et 434 à 436 ; J.C. BRULE, M. COTE et C. NESSON, Mise au point sur les palmeraies de l'Oued Righ, in Annales Algériennes de Géographie, n° 9, janvier-juin 1970 ; pp.93-103.

(2) Le Secrétariat d'Etat au Plan a réalisé, de 1970 à 1974, une enquête ayant pour objectif général d'analyser les conditions socio-économiques et socio-culturelles d'un programme de mise en valeur des palmeraies de l'Oued Rhir.

Cette enquête a abouti à l'élaboration de quatre rapports diffusés sous forme ronéotypée par le Secrétariat d'Etat au Plan. Le quatrième rapport (Enquête socio-économique sur l'Oued Rhir, IV. Systèmes de production et révolution agraire, SEP, décembre 1974) est le plus important.

Ayant participé à cette enquête, nous utiliserons ici non seulement les rapports publiés mais aussi parfois des données non exploitées. Pour le principal cependant, nous nous baserons sur le rapport IV en retravaillant les données qu'il présente, tant du point de vue de l'analyse que de la présentation et de l'interprétation.

(3) C. NESSON, Un domaine autogéré au Sahara, in Annales Algériennes de Géographie, n° 8, juillet-décembre 1969, voir pp.152 et 154.

(4) Sur ce point, voir, outre le rapport IV de l'Enquête Oued Rhir, l'article de BRULE, COTE et NESSON déjà cité.

(5) Un exemple extrême, mais significatif, des effets du type de développement de la grosse propriété dans l'Oued Rhir est fourni par l'évolution de la palmeraie de Sidi Khelil située au Nord de la région. A la fin de la période coloniale, l'administration concède à la plus puissante confrérie religieuse du Sud algérien, la Zaouïa Tidjani, l'autorisation de réaliser un forage à Aïn Cheikh à quelques kilomètres à l'Est de Sidi Khelil. La Zaouïa crée une palmeraie de 5.000 arbres irrigués par un puits artésien (l'importance

du débit, étant donné la situation topographique d'Aïn Cheikh, rend inutile l'équipement du puits).

La palmeraie Tidjani disposait, au moment de l'enquête, d'un débit fictif continu (x) de 78 litres seconde alors qu'à Sidi Khelil le débit n'était que 2,5 fois supérieur (196 l/s) pour un nombre d'arbres 15 fois plus élevé.

L'implantation de la Zaouïa à proximité de Sidi Khelil a provoqué une baisse de niveau des nappes et un déclin rapide de l'artésianisme : alors qu'en 1960, la totalité de l'eau irriguant Sidi Khelil est encore obtenue par artésianisme, lors de l'enquête du SEP en 1972-1973 les 6 puits de la palmeraie avaient été équipés de moteur (pour le groupe de palmeraies du Nord -palmeraies de la commune de M'Ghafer- on estimait en 1970-1971 que le débit pompé représentait seulement 12 % du débit total, pompé et artésien).

Il y a dès lors pour l'ensemble des phoeniciculteurs de Sidi Khelil un enchérissement des conditions d'exploitation (le rabattement des nappes dû à la concurrence d'Aïn Cheikh est tel que les moteurs de 18 CV installés initialement ne suffisaient plus au moment de l'enquête et commençaient à être remplacés par des moteurs de 37 CV) encore aggravé par le fait que les moteurs tombent fréquemment en panne (la fréquence des pannes et la longueur des délais de réparation provoquent une forte baisse du débit disponible : 1/5 ème en 1972-1973).

Cette situation hydraulique, exceptionnelle pour une palmeraie du Nord, explique que Sidi Khelil, malgré des conditions par ailleurs favorables (composition variétale de la palmeraie, densité de plantation, etc.), atteint une production assez faible : les comptes d'exploitation établis lors de l'enquête du SEP ont montré que le revenu net par palmier deglet nour s'élevait en 1972-1973 à 19 DA en moyenne à Sidi Khelil contre 25 et 24 DA dans deux autres palmeraies situées respectivement au Centre et au Sud de l'Oued Rhir.

D'autre part, la dégradation des conditions hydrauliques à Sidi Khelil rejailit surtout sur les petites exploitations : c'est dans cette palmeraie que les petits exploitants ont les moins bonnes conditions d'irrigation et les revenus les plus faibles par palmier (voir les tableaux 13 et 19 du rapport IV).

(x) Par débit fictif continu, il faut entendre la quantité d'eau totale annuelle divisée par le nombre de secondes qui composent une année.

(6) Cette baisse de la productivité moyenne des palmiers s'explique par le caractère déséquilibré de l'évolution des forces productives dans l'Oued Rhir :

- d'une part, depuis la fin de la seconde guerre mondiale au moins, les plantations s'accroissent plus vite que le débit ;

- d'autre part, l'amélioration du réseau de drainage ne se fait pas au même rythme que le développement de l'irrigation, ce qui entraîne une remontée de la nappe phréatique et une salure progressive des sols

(Enquête Oued Rhir, rapport II, pp.6, 7).

(7) Propriété ou exploitation car dans l'Oued Rhir le propriétaire (individuel ou indivis) doit être dans la quasi totalité des cas considéré comme l'exploitant. En effet, sauf exceptions, soit le propriétaire travaille lui-même (avec sa famille) soit il a recours à des khammès ; or, dans le khammessat, contrairement au métayage ou au fermage de type moderne, le propriétaire assume (à des degrés divers, on le verra) la direction de l'exploitation.

(8) Le recours à des salariés saisonniers n'est pas nécessairement, au niveau d'une exploitation particulière, l'indice d'un développement de type capitaliste : il est souvent imposé à de petites exploitations par le manque de main-d'oeuvre lors des pointes saisonnières, manque de main-d'oeuvre dû à la dislocation de la grande famille, à l'émigration, à la disparition des pratiques d'entraide entre ménages.

Ajoutons que la présence (fréquente) de khammès dans les exploitations des strates inférieures peut s'expliquer par le même type de facteurs.

On voit par là, notons-le, combien les données statistiques établies à partir de critères abstraits peuvent être trompeuses : la présence de salariés ou de khammès peut renvoyer à des rapports socio-économiques très différents.

(9) Leur intervention dans le processus de production tendant à se ramener à la simple appropriation d'une partie du produit, cette dernière catégorie de propriétaires joue un rôle proche de celui du propriétaire-rentier dans les rapports de fermage classiques. Il ne s'agit cependant pas de véritables rentiers : en effet, propriétaires non seulement de la terre mais de l'ensemble des facteurs matériels de production (arbres, eau, houe du khammès,

claires de triage des dattes...), ils restent les chefs d'exploitation même s'ils délèguent (ou abandonnent) à un tiers (le khammès lui-même ou un "wakil") l'exercice de la gestion (x). Il faut en outre préciser que les modalités de la répartition du produit sont telles que les propriétaires s'approprient la totalité de la plus-value (rente et profit).

Soulignons bien que l'analyse que nous faisons ici et dans le corps du texte ne concerne pas le khammessat en général (le khammessat est une forme juridique à laquelle, déjà dans la société traditionnelle, correspondent des rapports de production différenciés), mais le khammessat tel qu'il a évolué dans l'Oued Rhir sous la domination du capitalisme colonial.

(x) Ce n'est pas dans un sens seulement juridique que le propriétaire reste en tous les cas chef d'exploitation. Du fait de la nature des rapports de khammessat, le propriétaire doit assumer la gestion financière de l'exploitation (non seulement assurer le renouvellement des facteurs de production mais aussi, par exemple, embaucher les saisonniers).

(10) La limitation au secteur privé signifie ici concrètement qu'on ne tient pas compte d'une grande exploitation autogérée située à Tiguedidine.

Le tableau 20 est dressé à partir de plusieurs tableaux du rapport IV et de données de base. Les différences entre le tableau que nous avons établi et les chiffres et pourcentages du rapport IV concernant Tiguedidine s'expliquent par des variations dans la définition des variables introduites (ainsi, dans notre tableau nous n'avons pas tenu compte des jeunes palmiers -les djebbars-, ni des micro-exploitations ; par contre, nous avons fait intervenir, contrairement à ce que fait le plus souvent le rapport d'enquête, deux grandes exploitations possédées par des Zaouïa).

Il est inutile d'entrer ici dans de longues explications.

(11) Les revenus des grandes exploitations sont particulièrement élevés à Tiguedidine. Dans les deux autres palmeraies, le revenu net moyen des grandes exploitations s'élève à 20.000 DA, le profit à environ 16.000 DA.

(12) Il a fallu mettre au point des indicateurs permettant de différencier les exploitations dont le propriétaire assume réellement la tâche de chef d'exploitation (système "moderne spéculatif") et celles dont le propriétaire néglige relativement ce rôle (système "de l'absentéisme").

(Voir suite de la note page suivante)

Nous n'exposerons pas ici la démarche suivie.

Notons seulement que nous avons considéré comme relevant du système "moderne spéculatif" les exploitations dans lesquelles le propriétaire assurait lui-même la gestion financière et la marche quotidienne de son exploitation (ainsi, en se rendant régulièrement sur les jardins) ou bien délégait ces tâches, mais en conservant le contrôle de leur exécution, à une sorte de contremaître -le wakil- ou à un khammès ayant un statut particulier.

(13) Source : entretiens de l'équipe d'enquêteurs avec Claude Nesson. C. Nesson préparait à l'époque une thèse de géographie sur les oasis de l'Oued Rhir.

(14) Comme le montrent des données non reprises dans les rapports, l'opposition entre système "moderne spéculatif" et système "de l'absentéisme" va dans le même sens quand on considère non plus le lieu de résidence mais le lieu de naissance du propriétaire (dans le système "moderne spéculatif" les propriétaires sont le plus souvent originaires de la palmeraie, dans le système "de l'absentéisme" les propriétaires sont le plus souvent nés ailleurs).

(15) L'analyse qui suit repose sur un passage du rapport II de l'enquête SEP reproduit en annexe du rapport IV (p.LII et sv.) et sur les pages 158 et suivantes du rapport IV.

(16) Une telle dissociation se rencontre par exemple dans les palmeraies de l'arrondissement de Timimoun (Sahara occidental).

Voir : E. BOVET, Développement rural au Sahara (La revivification de foggaras sur fonds publics dans l'arrondissement de Timimoun), Ministère des Finances et du Plan, 31 octobre 1967, rapport ronéotypé.

(17) En ce qui concerne la décision de réaliser un nouveau forage, le choix des caractéristiques du forage et donc la détermination du débit, la fixation de l'emplacement, il semble que l'initiative appartienne au groupe constitué par l'ensemble des mandataires de la palmeraie. Ce sont eux qui contactent l'administration pour les autorisations nécessaires, etc.

(18) Au total, pour les 3 palmeraies, 15 des 19 gros exploitants exerçant la fonction de mandataire ont une exploitation présentant les caractéristiques du système "moderne spéculatif".

En ce qui concerne les moyennes exploitations, la distinction en termes de système de production n'a pas toujours été faite. Soulignons alors simplement que 11 des 17 moyens exploitants mandataires sont en faire-valoir indirect.

3 seulement des 39 mandataires identifiés dans les trois palmeraies sont des petits exploitants.

(19) La commercialisation de la datte algérienne par l'OFLA, Secrétariat d'Etat au Plan, mai 1972, rapport ronéotypé.

(20) Le taux d'exploitation (S') est pour Marx le rapport de la plus-value (S) à la fraction variable du capital (v), c'est-à-dire à la fraction du capital investie dans l'achat de forces de travail ($S'=S/v$).

Voir : K. MARX, Le Capital, Livre I, chapitre XI.

Nous aurions donc dû théoriquement faire intervenir au dénominateur le salaire des journaliers. Cela n'aurait modifié que faiblement le taux d'exploitation.

(21) Le revenu ainsi calculé comprend non seulement la rémunération de base du khammès (généralement le cinquième des dattes) mais aussi les autres revenus personnels (revenus d'un travail salarié occasionnel, de la propriété de quelques palmiers, etc.).

(22) En règle générale, plus une exploitation est grande plus le nombre de palmiers confié à un khammès est important. On comprend dès lors, sans même tenir compte de leur productivité en moyenne supérieure, que les grandes exploitations assurent normalement aux khammès la rémunération la plus élevée. Payé en fraction de la récolte, le khammès reçoit un produit d'autant plus important que le jardin qu'il travaille est grand.

(23) Par travailleurs "familiaux", il faut entendre les travailleurs non rémunérés des exploitations "familiales marchandes". On n'a retenu, pour le calcul des revenus moyens par travailleur, que les travailleurs principaux (ceux qui participent à l'ensemble des travaux requis par l'exploitation).

(24) Sur l'Oued Rhir précolonial, quelques indications dans Y. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PRENANT, L'Algérie passé et présent, op.cit., p.406.

(25) Pour toute cette analyse, nous nous référons en grande partie à des données non exploitées dans les rapports du SEP.

(26) Nous modifions les prénoms réels.

(27) P. BOURDIEU, La parenté comme représentation et volonté, in Esquisse d'une théorie de la pratique, op.cit., p.107.

(28) La "captation d'héritage" et la "captation de gendres" sont, selon Bourdieu, les deux moyens d'ascension utilisés par les grandes familles. Ibidem, p.107 et note 31.

(29) Acheteur sur pied, ce pupille était aussi, au moment de l'enquête, employé au centre d'achat que l'OFLA a mis en place au niveau local. Or, l'Office, notons-le, s'oppose en principe à la pratique de l'achat sur pied.

(30) Quand nous parlons de familles, nous ne nous fondons pas sur des homonymies (ce qui serait trompeur) mais sur des liens de parenté réels.

(31) La djemâa n'a plus aujourd'hui en Algérie d'existence officielle. Dans les palmeraies, cependant, le représentant à l'APC réunit encore l'assemblée des notables quand il doit faire face à un problème particulier.

(32) Ajoutons à ce qui a été relevé plus haut que c'est un frère de Cheikh Salah qui a fait construire la mosquée de la palmeraie.

(33) D'après les feuilles de ménage du recensement de 1966, 8 membres de la famille M. étaient à l'époque khammès, 9 étaient salariés dans des sociétés pétrolières, 1 était permanent d'un domaine autogéré, 2 étaient manoeuvres au service de l'administration.

(34) Enquête Oued Rhir, rapport IV, pp.122, 123, 213.

L'accroissement du faire-valoir direct a été également relevé dans l'enquête déjà citée d'E. BOVET sur les palmeraies de la région de Timimoun (Développement rural au Sahara, rapport cité, p.57).

(35) Il faut observer que les modes de faire-valoir qui, tel le khammessat, reposent sur le partage en nature du produit, ne requièrent pas d'avance de capital pour l'achat de forces de travail.

Ainsi, ces formes traditionnelles d'exploitation permettent à des propriétaires qui ne disposent pas au départ de moyens monétaires importants d'entamer un processus d'accumulation.

(36) Sur les formes d'usure traditionnelle en Algérie et leur évolution, voir : MAISSIAT, L'usure en Algérie, thèse de doctorat en droit, Alger 1937.

(37) En 1970, sur un échantillon de 800 travailleurs d'origine saharienne à Hassi Messaoud 307 étaient originaires de Touggourt, 16 de Djamaâ, aucun de M'Ghaïer.

Voir : C. CASTEVERT et M. COTE, Mise au point sur Hassi Messaoud, in Annales Algériennes de Géographie, n° 9, janvier-juin 1970.

(38) Résidant sur leurs lieux de travail, les ouvriers du pétrole sont des migrants temporaires. Le recensement de la population de 1966 estime à 2 % de la population totale pour Touggourt et Djamaâ, à 1 % pour M'Ghaïer, le taux d'émigrés temporaires présents en Algérie. On peut se demander s'il n'a pas sous-estimé l'émigration temporaire du fait, en particulier, des fréquents aller-retour des travailleurs.

Enquête Oued Rhir, rapport IV, p.98 et sv.

(39) Salariat dans les sociétés pétrolières mais aussi dans les chantiers développés par l'administration dans les zones les plus déshéritées.

(40) Pour des hypothèses concernant l'évolution des rapports de khammessat dans l'Oued Rhir, voir : C. NESSON, L'évolution récente du khammessat dans les oasis de l'Oued Rhir, communication au deuxième colloque de géographie maghrébine, Alger, 24 au 28 septembre 1970.

Enquête Oued Rhir, rapport IV, pp.212, 213.

(41) En avril 1972, le salaire horaire moyen d'un ouvrier occupé dans le secteur du pétrole et du gaz naturel s'élevait à 4,77 DA (manoeuvre : 3,35 DA ; OS : 4,71 DA ; OQ : 6,05 DA).

A la même date, le salaire horaire moyen d'un ouvrier, toutes branches d'activité et tous secteurs juridiques confondus, était de 2,88 DA.

Voir : La situation de l'emploi, de la durée de travail et des salaires en 1972, SEP, Direction des statistiques, première édition, décembre 1972.

(42) Enquête Oued Rhir, rapport IV, pp.218-223.

(43) E. TERRAY, Le matérialisme historique devant les sociétés lignagères et segmentaires, in Le marxisme devant les sociétés "primitives", Maspero, Paris, 1969.

(44) Sans entrer dans une discussion, rappelons par une triple citation qu'il n'est pas simple de trancher sur la conception à l'oeuvre dans "Le Capital" concernant le facteur "le plus déterminant" de l'évolution historique.

Marx écrit :

- "Ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce que l'on fabrique, que la manière de fabriquer, les moyens de travail par lesquels on fabrique" (Le Capital, Livre I, Ed. Flammarion, p.141).

- "C'est la manière spéciale d'opérer (la) combinaison (entre travailleurs et moyens de production) qui distingue les différentes époques économiques par lesquelles la structure sociale est passée" (idem, Livre II, Editions Sociales, volume IV, Paris, 1960, p. 38).

- "C'est toujours dans le rapport immédiat entre le propriétaire des moyens de production et le producteur direct... qu'il faut chercher le secret le plus profond, le fondement caché de tout l'édifice social..."

(idem, Livre III, Editions Sociales, volume VIII, p.177).

Ainsi, Marx met respectivement l'accent sur un élément des forces productives, les moyens de travail ; sur le rapport (propriété/non propriété) entre travailleurs et moyens de production ; sur la forme du rapport d'exploitation. Ces variations signifient, pensons-nous, qu'il y a pour Marx unité dialectique, interrelation, de ces différents niveaux d'analyse.

(45) C'est d'abord par la force des choses qu'on a été amené à tenter ce redressement. Ainsi, on aurait été bien en peine de rapporter les variations des rapports de production à des variations des moyens de travail. Dans les oasis, la houe du khammès reste l'instrument de travail quasi unique (le tracteur est exceptionnel). De même, les formes de coopération varient peu : en règle générale, chaque khammès travaille isolément son jardin, aidé par des journaliers pour les grands travaux seulement.

(46) Pour tout ceci, voir le texte de E. BALIBAR : Plus-value et classes sociales, in Cinq études du matérialisme historique, op.cit.

(47) N. POULANTZAS, Pouvoir politique et classes sociales, Maspero, 1968, en particulier pp.65-72.

(48) Pour la thèse du primat des rapports de production, voir E. BALIBAR, Plus-value et classes sociales, op.cit., pp.178-192, 232.

En sens contraire, voir par exemple l'ouvrage collectif : Traité marxiste d'économie politique (le capitalisme monopoliste d'Etat), Editions Sociales, Paris, mars 1971, 2 volumes, tome 1, pp.98-193.

(49) Balibar encore souligne que dans le mode de production capitaliste c'est le procès de production de plus-value donc le procès d'exploitation dans ses différents aspects (durée du travail, intensification, formes de division du travail...) qui constitue fondamentalement le prolétariat en classe tandis que c'est le procès de circulation et d'accumulation du capital (le mouvement de concurrence et de concentration des capitaux) qui est la base du procès de formation de la classe bourgeoise (du procès d'unification et de fractionnement de la bourgeoisie).

E. BALIBAR, Plus-value et classes sociales, op.cit., en particulier pp. 130, 135, 154 et sv.

(50) Il aurait fallu procéder beaucoup plus qu'il n'a été fait à des analyses de trajectoires familiales du type de celles que nous avons présentées plus haut.

Abdelmalek Sayad dans des rapports critiques (ronéotypés ou dactylographiés)

sur différents projets d'enquête en milieu rural (en particulier, sur un projet de questionnaire pour le recensement général de l'agriculture) insiste sur la nécessité de centrer l'enquête sur l'unité sociale que constitue la famille plutôt que sur cette unité économique qu'est l'exploitation agricole.

(51) E. BALIBAR, Sur les concepts fondamentaux du matérialisme historique, in Lire Le Capital, tome II, Maspero, Paris, 1966, p.178 et sv.

CH. BETTELHEIM, La transition vers l'économie socialiste, Maspero, 1968, pp.9-28.

(52) J. DESPOIS et R. RAYNAL, Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest, op.cit., pp.95-100.

D. SARI, Un domaine de la vallée du Chélif, in Annales Algériennes de Géographie, n° 8, juillet-décembre 1969, pp.107-121, voir pp.107-109, 118-121.

(53) Annales Algériennes de Géographie, n° 8, p.206.

(54) X. YACONO, La colonisation des plaines du Chélif, op.cit., tome II, p.302 et sv.

(55) D'après des observations de C. Constantin rapportées par A. PRENANT, in La propriété foncière des citadins dans les régions de Tlemcen et de Sidi-Bel-Abbès, art. cité, pp.77, 78.

(56) Analyse de la situation actuelle du secteur privé dans le périmètre du Haut-Chélif, OTAM-MARA, Alger, juin 1969 (rapport ronéotypé).

(57) Les auteurs du rapport OTAM indiquent eux-mêmes quel type de correspondance on peut établir entre la typologie selon les systèmes de production et les deux autres classifications. En retravaillant sur les données qu'ils présentent, nous avons été un peu plus loin qu'ils ne le font dans cette mise en rapport.

Il est inutile d'exposer ici la manière dont nous avons procédé.

CONCLUSIONS DE LA TROISIEME PARTIE

CARACTERISTIQUES DES RAPPORTS DE CLASSES ET QUESTION AGRAIRE

Yves Goussault analyse sur le cas du Chili les caractéristiques majeures des structures agraires dans le contexte d'une formation sociale dominée par l'impérialisme et ayant connu une forte colonisation agraire (ci-dessus, chapitre 6, point 22).

Il montre centralement qu'il y a coexistence entre deux secteurs agraires : l'un, dominant, de grandes exploitations dans lesquelles la réalisation des rapports capitalistes demeure partielle et l'intensification du processus de production limité ; l'autre, dominé, qui est surtout caractérisé par une petite agriculture marginalisée. La marginalisation de la petite agriculture signifie qu'elle ne s'intègre pas au processus de modernisation et d'intensification de type capitaliste que connaissent, à des degrés divers, les secteurs avancés de l'économie. La marginalisation signifie aussi que la petite agriculture ne doit pas être analysée seulement soit comme une activité d'appoint pour les travailleurs sous-employés du secteur capitaliste (en particulier, pour les saisonniers embauchés par les grandes exploitations), soit comme la réserve de main-d'oeuvre nécessaire à un développement capitaliste ; la petite agriculture est, en même temps qu'activité d'appoint et réserve de main-d'oeuvre, activité résiduelle : refuge pour tous ceux qui, pour des raisons structurelles, donc durables, ne peuvent trouver à s'employer.

En Algérie, le secteur agraire dominant est principalement le secteur colonial. Dans l'ombre de la colonisation s'est maintenue, quoiqu'affaiblie, une grande bourgeoisie foncière (x) traditionnelle, parfois à traits encore fortement " féodaux ". Il y a eu aussi dans les dernières périodes, mais avec un ralentissement sinon même une régression du processus après l'indépendance, renforcement d'une bourgeoisie agraire algérienne engagée dans un développement de type plus capitaliste. Dans ses couches supérieures surtout, cette bourgeoisie est de type urbain, donc combine à l'agriculture des activités à caractère plus urbain que rural

(x) Bourgeoisie "foncière" plutôt que bourgeoisie "agraire", c'est-à-dire bourgeoisie de rentiers plutôt que d'entrepreneurs.

(gros commerce, professions libérales, fonction publique...) et réside le plus souvent dans des villes.

L'évolution du secteur dominé peut être d'abord globalement caractérisée comme processus de "dépayssannisation" : prépondérance en termes d'emploi, de rentabilité et de revenus des activités non agricoles ; perte d'autonomie des petits exploitants qui sont en outre réduits à une inactivité croissante par le jeu de facteurs comme la mécanisation forcée et les ventes sur pied ; émigration et exode rural (chapitre 7, 43).

Si le secteur dominé est surtout le secteur d'une petite agriculture de subsistance marginalisée, si les masses rurales sont formées de paysans pauvres et sans terres, dans les villages s'affirme aussi une petite bourgeoisie qui, par la combinaison qu'elle réalise entre activités agricoles, activités commerciales, prestations de services à l'agriculture (ainsi, location de matériel agricole), exerce une domination multiforme sur la paysannerie prolétarisée, venant redoubler celle de la grande propriété absentéiste.

Cependant, cette petite bourgeoisie est elle-même dominée et, dans une certaine mesure, marginalisée.

Sa puissance économique est médiocre et seulement locale, son modernisme reste limité. Souvent plus commerçante que productrice, plus spéculatrice et parasitaire qu'innovatrice et intensificatrice, elle développe un système "semi-capitaliste" qui combine traits anciens et nouveaux.

X

Essayons de préciser ce schéma général d'analyse en reprenant dans les deux chapitres précédents les points qui permettent le mieux de montrer en quels termes se pose, dans les années 70, la question agraire.

1. FORMES DE PROLETARISATION ET MARGINALISATION

En prenant les chiffres du recensement de la population de 1966 (série A, volume 3, tableau IX et XV) pour l'effectif des différentes catégories socio-professionnelles agricoles et ceux de l'Enquête de 1964-1965 sur la structure des exploitations agricoles privées pour la répartition entre exploitants ayant plus et moins de 10 ha (donc en appliquant à l'effectif des exploitants recensés en 1966 le rapport établi en 1964-1965 entre ces deux grandes strates), on peut dresser le tableau suivant.

TABLEAU 21

Population active agricole totale (masculine et féminine) résidente présente en Algérie, selon la catégorie socio-professionnelle et la taille de l'exploitation

Catégories	Effectif	%
1. agriculteurs exploitants et assimilés (propriétaires, fermiers, métayers)		
11. moins de 10 ha	264.342	21
12. plus de 10 ha	101.276	8
ensemble	365.618	29
2. salariés agricoles réguliers	192.524	15
3. salariés agricoles saisonniers	572.063	45
4. aides-familiaux agricoles	145.873	11
ensemble des CSP agricoles	1.276.078	100

On peut considérer, comme on l'a fait plus haut, que les exploitants ayant moins de 10 ha sont dans leur masse des paysans pauvres. Le tableau conduit alors aux mêmes constatations que celles que nous faisons au chapitre 2 : la prolétarisation touche environ 80 % de la population agricole (catégories 11 + 2 + 3 et une fraction indéterminable des aides-familiaux) ; le prolétariat agricole est surtout composé de paysans pauvres et de travailleurs occasionnels (est surtout un semi-prolétariat et un sous-prolétariat).

Nous reviendrons au point 4 de ces conclusions sur les effets de ces formes de prolétarisation.

Pour le moment, nous voudrions, développant un thème que nous avons déjà abordé de manière allusive, souligner qu'il faut se garder d'analyser le développement d'un prolétariat de semi-chômeurs dans les campagnes algériennes selon un schéma d'analyse transposé de pays capitalistes industrialisés.

Le système capitaliste développé contrôle, domine relativement le processus de production d'une "surpopulation relative", d'une population ouvrière supérieure à celle impliquée par les besoins du capital. Marx le montre en analysant ce qu'il appelle la "loi de population" spécifique du mode de production capitaliste : le capital produit son "armée de réserve" en agissant simultanément sur l'offre de travail (ouverture du marché du travail à de nouveaux contingents : femmes, populations étrangères...) et sur la demande de travail (compression de la demande par l'intensification du travail, la mécanisation des tâches...) (1).

Dans l'Algérie rurale -et on peut sans doute, mutatis mutandis, généraliser cette observation à l'ensemble des pays sous-développés- joue une autre "loi de population". Ici, la surpopulation est liée, d'une part à la perte par la paysannerie d'une partie de ses moyens de production, d'autre part à l'accroissement démographique par le dérèglement du régime traditionnel de fécondité.

En ce qui concerne ce dernier point, on peut dire que c'est l'amélioration des conditions sanitaires réalisées pendant la période coloniale et après l'indépendance, non accompagnée d'une transformation de même type des conditions socio-économiques, qui a conduit à un fort accroissement de la population (2). Comme le notent les auteurs d'une enquête socio-démographique réalisée par l'AARDES, il y a perpétuation d'un régime de fécondité "naturelle" (caractérisé par la soumission aux facteurs physiologiques de la reproduction) mais dans des conditions où ce système se dérègle : les effets du natalisme sont de moins en moins corrigés par le jeu des

facteurs de morbidité et de mortalité (infantile et infra-utérine) ; d'autre part, les pratiques sociales et l'idéologie natalistes sont de moins en moins adéquates à un système socio-économique dans lequel la production d'une main-d'oeuvre familiale n'obéit plus aux mêmes nécessités (3).

Ainsi, dans le contexte du capitalisme colonial, l'effet dépasse la cause : les populations rurales auto-produisent une "armée de réserve" excédentaire du point de vue même de la nécessité pour le capital de maintenir une pression sur le marché du travail.

Semi-prolétaires et sous-prolétaires forment donc bien ici des catégories marginalisées en ce sens qu'elles ne sont pas, ou de manière seulement limitée, directement exploitées par le capital ; en ce sens que la forme de développement du capitalisme dans les pays dépendants les exclut des secteurs modernes de production, les refoule vers une économie de survie.

2. BOURGEOISIE FONCIERE (x) URBAINE. PETITE BOURGEOISIE RURALE.

ETAT

Les masses rurales prolétarisées sont sous la domination de trois forces principales : une bourgeoisie urbaine, une petite bourgeoisie rurale, l'Etat.

Certes, l'Etat ne peut être analysé comme échappant aux rapports de classes qui jouent dans le secteur agraire. Ainsi, le pouvoir local est, dans une large mesure, le représentant de la petite bourgeoisie rurale. Mais l'Etat n'est pas une entité homogène. Ni dans la réalité, ni aux yeux des paysans, pouvoir local et pouvoir central ne sont dans l'exact prolongement l'un de l'autre. Le mode d'intervention de l'Etat dans la question agraire n'est pas dicté par ses liens, noués en particulier au niveau des pouvoirs locaux, avec les intérêts des classes possédantes.

La quatrième partie de ce travail aura à démontrer ces points.

Pour le moment, rappelons ce fait majeur de la dépendance croissante des masses rurales à l'égard de l'Etat : par la quasi-étatisation de l'agriculture coloniale ; par l'étatisation partielle des structures commerciales et la politique des prix ; par l'ouverture de chantiers, les aides diverses ; par le contrôle exercé sur l'émigration ; par le rôle d'employeur des pouvoirs publics (industrie, fonction publique)...

Si l'indépendance n'a pas, jusqu'à la révolution agraire de 1971, modifié radicalement le type d'évolution de la société rurale, elle a cependant conduit à des changements importants : d'une part à un renforcement du rôle de l'Etat, d'autre part à un certain tassement ou repli de la bourgeoisie foncière, surtout dans sa fraction supérieure urbaine et sauf pour des activités rentables à court terme et requérant peu d'investissements comme l'élevage ovin. On peut en outre faire l'hypothèse que l'indépendance a renforcé, dans les couches aisées de la société rurale, l'orientation privilégiée vers des activités commerciales et d'autres activités de type tertiaire plutôt que vers les activités productrices.

(x) Bourgeoisie foncière ou agraire, ici. Rentiers ou entrepreneurs agricoles.

L'incertitude devant l'évolution des structures agraires (attente de la réforme agraire) et aussi, bien que leur effet soit souvent ambigu, les interventions accrues de l'Etat dans l'encadrement des exploitations agricoles (approvisionnement, commercialisation, financement), viennent renforcer le jeu des facteurs historiques généraux déjà évoqués (formes de la domination impériale et coloniale, faible productivité de l'agriculture ...) pour entraver l'essor d'une agriculture capitaliste et pour bloquer la paysannerie familiale dans son effort d'intensification et de modernisation.

3. FORME DES RAPPORTS DE CLASSES

Les rapports de classes dans la formation sociale algérienne et en particulier dans le secteur agraire présentent une extrême complexité.

La forme de domination coloniale sur la société traditionnelle n'a pas conduit à la généralisation des rapports capitalistes mais à une combinaison durable, quoique déséquilibrée, de systèmes de production de nature différente.

A cette complexité des formes de production correspond une complexité des processus de différenciation sociale, la coexistence de principes de hiérarchisation sociale de type traditionnel et moderne. En même temps que s'affirment les rapports de pouvoir et de prestige liés au développement des rapports capitalistes et marchands et fondés sur la puissance économique, se perpétuent des formes anciennes de stratification où la richesse d'un individu intervient comme composante d'un statut plus global dans lequel jouent des facteurs tels que l'appartenance à une lignée maraboutique, l'appartenance à une grande famille, c'est-à-dire à une famille nombreuse, unie, prestigieuse, la position occupée dans la famille en fonction de l'âge, du sexe, des rapports généalogiques. En outre encore, la lutte d'indépendance, l'édification de l'Etat national, ont entraîné un certain renouvellement des élites rurales basé sur la participation au mouvement nationaliste et ont produit le renforcement d'une élite de cadres politiques et administratifs (par là aussi, l'école devient un facteur de plus en plus important d'ascension sociale).

Il faut bien voir qu'il n'y a pas simple coexistence de systèmes différents mais interférences et des formes de combinaison, en particulier de recouvrement, de cumul, les plus puissantes familles pouvant être celles qui occupent une position privilégiée selon chacune des hiérarchies.

Cette dernière précision nous conduit à insister encore ici sur l'importance de l'analyse des structures familiales.

L'analyse de l'évolution des structures familiales et du rôle persistant de la grande famille est, en effet, dans la société rurale algérienne, décisive pour saisir la forme spécifique des rapports sociaux.

La relative résistance des structures de la famille élargie aux facteurs de dissolution introduits par la colonisation est illustrée par l'Enquête Beni Slimane : sur 90 "unités familiales" enquêtées (l'unité familiale étant définie comme l'"ensemble des personnes qui, du fait de leur appartenance à un même groupe parental, mettent en commun tout ou partie de leurs ressources"), seules 16 correspondaient à des familles conjugales, les autres constituant des unités plus larges (4).

Le maintien des liens de la famille élargie contribue à assurer la complexité des rapports sociaux, les grandes familles étant souvent caractérisées par une dispersion du point de vue socio-économique, par la diversité des positions de leurs membres dans la structure sociale. Dans une étude sur la région d'Aïn M'Lila dans les Hautes Plaines constantinoises, L. Frémont écrit : "Dans chaque famille toutes les classes sociales se trouvent représentées : on y rencontre toujours deux ou trois exploitants moyens, parfois un notable, une masse de khammès et de journaliers. Cette structure familiale permet une exploitation plus poussée des pauvres qui sont "attachés" à ceux qui les exploitent" (Frémont fait notamment allusion ici au fait qu'un propriétaire a souvent un membre de sa famille comme khammès) (5).

Les enquêtes récentes étant généralement dominées par un point de vue étroitement économique font peu de place à l'analyse des rapports familiaux et permettent mal de montrer les traits communs et les différences, selon les types de zones agraires et selon les groupes sociaux, dans l'évolution des structures familiales.

Bourdieu et Sayad dans "Le déracinement" ont insisté sur la tendance dominante à la dislocation des familles, tendance liée en particulier à l'importance des revenus monétaires de caractère individuel par rapport au patrimoine familial hérité. Mais ils ont montré aussi des formes de

maintien ou de reconstitution de l'unité de la famille indivise avec à un pôle une "indivision de riches" qui peut prendre la forme d'une "véritable association de capitaux", avec à l'autre pôle une indivision comme recours des plus pauvres, ceux-ci trouvant "une protection relative contre la misère dans une association capable (dans la meilleure des hypothèses) de leur assurer plusieurs salaires pour une dépense unique" (6).

Grandes familles indivises cumulant les avantages et les facteurs de pouvoir et de prestige, grandes familles reconstituées pour multiplier des maigres ressources occasionnelles et aléatoires, grandes familles aux fortes inégalités internes selon le modèle de Frémont qui, si elles ont perdu leur cohésion, demeurent néanmoins des unités sociales où les liens d'interconnaissance fondent des possibilités de recours, des rapports d'entraide ou de coopération (souvent dégradés en rapports d'exploitation), autant de formes qui nécessiteraient des analyses plus concrètes que celles que nous avons pu faire.

Le maintien d'unités familiales larges et la variation plus ou moins grande des conditions socio-économiques de leurs membres sont des facteurs qui déterminent la "fluidité" des rapports de classes dans la société rurale, une absence de cristallisation des classes sociales.

Dans le même sens joue encore la fréquente complexité de la position d'un individu, soit qu'il occupe simultanément des positions de classes différentes (petit exploitant et salarié saisonnier ou khammès, mineur et paysan à Metidja, etc.), soit que sa trajectoire socio-professionnelle soit caractérisée par des changements de condition souvent liés à des déplacements géographiques (ainsi, dans les régions de forte émigration, rares sont les hommes qui n'ont pas l'expérience du salariat industriel).

4. RAPPORTS IDEOLOGIQUES ET POLITIQUES

41. Les campagnes algériennes sont de plus en plus des campagnes sans paysans où, pour la masse, la condition commune, au-delà d'une infinité de variations relativement secondaires dans les conditions concrètes d'existence, est celle de travailleurs sans vrai métier, vivant au jour le jour de travaux divers et occasionnels ("Il travaille chez les gens comme ça, il est manoeuvre. S'il y a quelqu'un qui construit les maisons, il lui donne les briques ; après, il travaille la terre aussi. S'il a besoin d'un peu d'argent, il travaille un peu. Parce que pour manger, il a de la terre aussi, il a un bout de terrain. Ou s'il n'a pas de terre, il travaille chez les autres qui ont de la terre, à moitié, à moitié" (7)).

Semi-chômeurs ou quasi-chômeurs, ce sont des paysans déracinés attendant une occasion d'émigrer ou revenant d'émigration sans alors, le plus souvent, de véritable réinsertion dans la vie économique locale (un enquêté kabyle déclare : "Chez nous (dans le groupe de ses parents), qui n'a pas été en France? Un seul!... Tous, les autres, ce sont ceux que la France a esquinés ; ils en sont revenus tout "secoués", tout "gaulés" (comme des oliviers). De toute façon, ils ne peuvent plus travailler ; ils ne sont plus des "travailleurs" ni de la maison (c'est-à-dire du pays), ni du dehors (c'est-à-dire en France) ; ils ne sont bons que pour rester à ne rien faire au village... De la France, ils ont ramené leur carcasse ; c'est tout ce qu'elle leur a laissé... l'essentiel, le "vif", ils l'ont laissé en France" (8)).

Les conditions de l'habitat, notons-le rapidement, témoignent du déracinement de ces paysans dépaysannés : regroupements des années de guerre mais aussi habitat précaire des ouvriers agricoles autour des fermes coloniales, gourbis (maison en terre séchée, toits de branchages) des nomades contraints à la sédentarisation. Là où subsistent, dans les montagnes surtout, un ancien habitat (maisons en pierres souvent couvertes de tuiles) et de vrais villages, l'amenuisement des ressources et la pression démographique ont produit sur la plus vaste échelle émigration et exode rural. Les campagnes algériennes donnent l'impression d'un lieu d'attente, de passage, comme le sont une réserve, un cantonnement ou encore, selon la formule de M. Lacheraf, un noman's land (9).

La précarité des conditions d'existence, l'instabilité, aussi cette "fluidité" des rapports de classes que nous avons observée au point précédent entraînent une faible expérience des rapports directs d'exploitation et peu intensément ressentie. Ainsi, le salariat revêt de manière dominante la forme d'un salariat occasionnel et chez différents propriétaires, les salariés ou khammès sont souvent en même temps propriétaires ; des liens familiaux unissent des petits et des grands propriétaires, des travailleurs et des possédants.

En outre, dans un contexte où l'émigration est pour beaucoup le seul recours, la "vérité objective" de celle-ci, comme expérience de l'exploitation capitaliste, fait souvent l'objet, observe Sayad, d'une "méconnaissance collective... que tout le groupe travaille à entretenir (les émigrés qui sélectionnent les informations qu'ils rapportent quand ils séjournent au pays ; les anciens émigrés qui "enchangent" les souvenirs qu'ils ont gardé de la France ; les candidats à l'émigration qui projettent sur "la France" leurs aspirations les plus irréalistes, etc)" (10).

On peut, nous semble-t-il, caractériser les représentations et les attitudes qui prédominent dans les masses rurales marginalisées par trois grands traits, particulièrement importants dans le cadre de ces conclusions. Nous nous appuyerons principalement sur des analyses de Pierre Bourdieu, analyses élaborées à partir d'observations portant plutôt sur le sous-prolétariat urbain, mais qui nous paraissent s'appliquer largement aux masses rurales (11).

1° Menant une existence au jour le jour, hasardeuse, incohérente, les paysans pauvres et sans terre sont en deça de ce seuil de sécurité et de stabilité qui doit être franchi pour qu'un retour réflexif, critique, sur l'expérience vécue en même temps que l'élaboration de projets, une certaine maîtrise de l'avenir, soient possibles. Ils ont une attitude plus révoltée que révolutionnaire, plus affective que rationnelle, plus morale que politique, plus magique que technicienne.

Notons néanmoins qu'on manque, pour étayer et illustrer ces affirmations, d'observations précises, portant particulièrement sur les formes de participation des masses rurales à la guerre de libération et sur certains troubles localisés qui ont éclaté dans les campagnes depuis l'indépendance.

2° Les conditions que connaissent les paysans pauvres et sans terre (l'aspiration à la modernité sans les moyens de la modernisation) les enferment dans un traditionalisme de type régressif : recours, dans un contexte nouveau, à des traits culturels anciens, reproduits alors sous des formes souvent "pathologiques" (durcies, dénaturées).

Donnons-en pour exemple un des résultats de l'Enquête socio-démographique de l'AARDES. Celle-ci montre que les hommes en milieu rural, et particulièrement les agriculteurs (fellahs et khammès) et les sous-prolétaires, perpétuent souvent un point de vue "dogmatique", figé, sur la natalité -valorisant la grande famille, refusant les pratiques contraceptives- alors que, on l'a indiqué, le contexte dans lequel s'inscrivaient les pratiques et les discours natalistes traditionnels, et qui les rendait "fonctionnels", s'est modifié. Ajoutons que, dans l'interprétation des auteurs de cette enquête, les femmes continueraient à représenter un traditionalisme plus originel et dès lors aussi plus évolutif, plus ouvert à des aménagements à l'intérieur de l'orthodoxie du système ancien (parce que leur rapport à la natalité est direct, parce que dans ce rapport, elles subissent les effets d'une idéologie dominante marquée par la primauté des valeurs masculines) (12) (13).

3° Enfin, troisième point, pour des travailleurs qui ne sont jamais assurés du lendemain (aléas traditionnels du métier de paysan, précarité des ressources nouvelles), la valeur suprême est la sécurité. L'aspiration à la sécurité, en particulier à celle conférée par un emploi salarié régulier dans le secteur public (avec alors la jouissance des assurances sociales et des allocations familiales), tend à l'emporter sur toute autre aspiration. La désaffection à l'égard d'une agriculture qui, souvent dans les conditions algériennes, est, comme le disent les paysans, une "loterie", est à la mesure de cette aspiration.

42. Le développement limité du capitalisme agraire et la "fluidité", le caractère relativement peu affirmé, peu consolidé des oppositions de classes, les formes de prolétarianisation de la paysannerie et le type d'idéologie qui les accompagne, la dépendance des masses rurales à l'égard de l'Etat et, à travers l'émigration, à l'égard du capitalisme industriel, prenant de plus en plus le pas sur la dépendance traditionnelle des paysans à l'égard des propriétaires fonciers, des commerçants, des usuriers, tout concourt à entraver l'essor des luttes de classes autour de la question agraire.

Peut-être peut-on ajouter que la paysannerie prolétarisée a une conscience obscure du fait que sa situation est le produit d'un processus historique (le processus de sa dépossession foncière et de la marginalisation de l'agriculture traditionnelle) dans lequel la colonisation a joué le rôle majeur et que dès lors les contradictions internes à la société rurale d'aujourd'hui restent relativement secondes.

Ceci n'exclut pas le développement dans la paysannerie d'attitudes revendicatives, le refus des inégalités, la conscience d'une exploitation en particulier par les gros propriétaires absentéistes. Mais, on peut dire, nous semble-t-il, que ces revendications s'inscrivent à l'intérieur d'une attente plus globale, attente d'une modernisation des campagnes (écoles, habitat, électrification, eau courante...) dont seul l'Etat détient les moyens.

Les enquêtes, encore une fois, manquent pour caractériser avec précision le rapport de la paysannerie à l'Etat. Ce qu'on peut avancer c'est que la paysannerie a une attitude de soumission envers l'Etat ("Quelle que soit ma connaissance, celle de l'Etat la dépassera toujours", "le pouvoir de la loi c'est le pouvoir de Dieu" disent des khammès de l'Oued Rhir) souvent accompagnée aujourd'hui d'une adhésion confiante non pas aux autorités locales violemment critiquées, comme le montrent plusieurs enquêtes (ainsi, l'Enquête Oued Rhir et celle de Lizot sur Metidja), mais à l'Etat en tant qu'autorité centrale suprême incarnée par le président de la République (14).

Analyser cette attitude (qui renvoie sans doute à la fois au rapport traditionnel de la paysannerie à l'Etat (15) et à la situation d'impuissance et de dépendance d'un sous-prolétariat) en soulignant que les paysans prolétarisés tendent à opposer à l'Etat réel un Etat mythique (16), ce ne serait ici saisir qu'un aspect de la réalité : il y a aussi le fait que le pouvoir d'Etat en Algérie est l'héritier d'un mouvement de libération qui, pour les paysans, était indissolublement mouvement d'affirmation nationaliste, lutte pour la récupération des terres, exigence de modernisation.

5. LES TERMES DE LA QUESTION AGRAIRE

La question agraire et paysanne se pose en des termes singulièrement complexes au moment où l'Etat, en 1971, entreprend de l'affronter globalement à travers ce qui sera appelé, pour souligner ce caractère global, non pas une réforme mais une "révolution agraire".

Le fait que l'Etat indépendant ait laissé s'écouler dix ans a encore aggravé les difficultés de l'entreprise : la réforme du secteur colonial a été conduite sans le souci de surmonter l'opposition entre les deux agricultures algériennes ; la bourgeoisie absentéiste et les couches aisées de la société rurale ont de plus en plus privilégié les activités rentables à court terme ; la concurrence des activités non agricoles s'est accrue du fait, en particulier, du gonflement de la fonction publique et de la croissance de l'emploi industriel ; le mouvement d'émigration et d'exode rural s'est poursuivi...

Pour souligner la complexité de la question agraire, de la question des réformes des structures agraires, on soulignera, pour finir, trois points.

51. Des mesures de redistribution de terres ne suffisent pas : dans des régions entières, il n'y a rien ou peu de choses à redistribuer ; dans l'ensemble, les terres pouvant être récupérées, même dans le cadre d'une réforme foncière radicale, ne peuvent répondre aux besoins des paysans pauvres et sans terres.

Dès lors, si le pouvoir se donne pour objectif d'assurer du travail et des ressources minimales aux masses rurales, une politique de création d'emplois doit être conçue, débordant largement la réforme agraire.

52. Il ne suffit pas de liquider les latifundia et la propriété absentéiste. Le problème est aussi de mettre fin à la domination multiforme qu'une petite bourgeoisie locale exerce dans les campagnes et de combattre ses formes de développement parasites (17). Cette dernière tâche est singulièrement complexe pour le pouvoir dans la mesure où cette petite bourgeoisie, en liaison avec le rôle qu'elle a souvent joué dans le

mouvement de libération, apparaît solidement implantée au niveau des organes locaux de l'Etat. En outre, comment mener à bien cette tâche sans en même temps briser le dynamisme, l'esprit d'entreprise, qui se manifestent aussi au sein des couches aisées de la population rurale?

53. Enfin, comment entreprendre une réforme agraire dans un pays qui est de plus en plus un pays sans paysans, où la dévalorisation du travail agricole est si profonde et si générale qu'on est tenté d'y voir un processus irréversible?

Comment ramener à la terre des paysans "dépayés"? Comment même rendre à ces paysans la volonté d'être autonomes, de "compter d'abord sur leurs propres forces", s'il est vrai que dans le système d'aspirations contradictoires qui caractérise la paysannerie algérienne, aspiration à être maître de sa terre, aspiration à la sécurité que procure le salariat c'est de plus en plus le second type d'aspirations qui l'emporte?

Et comment, finalement, pour un Etat centralisateur et autoritaire, dont les paysans sont de plus en plus dépendants et dont ils attendent de plus en plus, comment réformer l'agriculture sans la bureaucratiser? comment à la fois encadrer les paysans et leur garantir une sphère d'autonomie et d'initiative?

NOTES DES CONCLUSIONS DE LA TROISIEME PARTIE

- (1) K. MARX, Le Capital, Livre I, chapitre XXV, paragraphe 3.
- (2) Prenons quelques dates repères pour montrer l'élévation du taux d'accroissement naturel de la population (taux de natalité - taux de mortalité)
- 1901-1905 = 0,50 pour mille
 1931-1935 = 1,81 pour mille
 1951-1955 = 2,68 pour mille
 1966-1969 = 3,29 pour mille
- Voir : G. NEGADI, D. TABUTIN et J. VALLIN, La situation démographique en Algérie, in La démographie algérienne, brochure citée, p.14.
- (3) M. VON ALLMEN et F. VON ALLMEN-JORAY, Natalisme et natalité (Enquête socio-démographique), AARDES, 8 fascicules, 1970-1972, voir le rapport de synthèse (fascicule 8), p.136 et sv.
- (4) C. CHAULET reprend et commente ces résultats de l'Enquête Beni Slimane dans un article : Les fonctions de la famille patriarcale dans le "secteur traditionnel" et leurs modifications possibles dans le cadre de la Révolution agraire, in Revue algérienne..., septembre 1974, pp.119-126.
- (5) A. FREMONT, La région d'Aïn M'Lila dans les Hautes Plaines du Constantinois, in Méditerranée, n° 2, Paris, avril-juin 1962.
- (6) P. BOURDIEU et A. SAYAD, Le déracinement, op.cit., p.106.
- (7) Propos d'un enquêté rapportés par C. LACOSTE-DUJARDIN, Un village algérien..., op.cit., p.57.
- (8) Propos d'un enquêté rapportés par A. SAYAD, El Ghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration, in Actes de la Recherche en sciences sociales, n° 2, Paris, mars 1975, pp.57, 58.

(9) Sur ce point et pour une analyse de l'habitat rural, voir : M. LACHERAF, Le village algérien dans l'univers insaisissable du noman's land, in *Terre et Progrès*, Revue éditée par le MARA, n° 3, juin 1973, pp.23-39.

(10) A. SAYAD, El Ghorba..., art.cité.

Décrivant dans les années 40 un village de Lucanie (aujourd'hui Basilicate) au Sud de Naples, Carlo Levi observait sur les murs des maisons paysannes les portraits d'une Madone et du président Roosevelt (avec souvent un dollar en papier punaisé au-dessous mais ni celui du roi, ni celui du duc, ni celui de Garibaldi. Et il notait que pour les gens de Lucanie Rome n'est rien (sinon "le centre d'un Etat étranger et malfaisant"), le royaume de Naples n'est plus, l'Amérique est le nouveau royaume, un royaume à la fois réel et mythique, un "autre monde" : "(L'Amérique) a pour les paysans une double nature. C'est une terre où l'on va travailler, où l'on peine à la sueur de son front, où un peu d'argent est épargné au prix de beaucoup de souffrances et de privations, où parfois l'on meurt et personne ne se souvient plus de vous ; mais en même temps et sans qu'il y ait contradiction, c'est le paradis, la terre promise. Ni Rome, ni Naples, mais New York serait la vraie capitale des paysans de Lucanie, si ces hommes sans Etat pouvaient en avoir une".

C. LEVI, Le Christ s'est arrêté à Eboli, roman, La Guilde du Livre, Lausanne, 1963, pp.115-116.

(11) Voir en particulier : P. BOURDIEU et alii, Travail et travailleurs en Algérie, op.cit., pp.298-312 et 352-361.

(12) Natalisme et natalité, AARDES, op.cit., voir en particulier fascicule 8, pp.99-110.

(13) On pourrait peut-être, mais il faudrait des développements, mettre en relation le traditionalisme régressif des masses rurales et ce que M. Lacheraf analyse comme persistance du "féodalisme" dans les campagnes en tant que "sous-culture diffuse imprégnant les structures mentales" : "l'esprit de famille, le népotisme parasitaire, le clan jaloux et draconien, le groupe régionaliste d'intérêts et de pression, l'usage et l'attrait de l'argent facile et corrupteur, les habitudes d'un faste barbare et ruineux sans aucun souci du confort décent, de la santé et du mieux-être, le sort indigne et totalement aliénant réservé à la femme". M. LACHERAF, in Le village algérien..., art. cité.



11

12

13



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Institut des Sciences Politiques et Sociales

T
0050
(2)

Pouvoir politique et question agraire en Algérie

Volume II

par Gauthier De Villers

Dissertation doctorale en sociologie
soumise au jury en vue de la
défense publique

1978



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Institut des Sciences Politiques et Sociales

MAG.T.90(2)

BIBLIOTHÈQUE
MAGHREBINE
E.R.A. 706

Pouvoir politique et question agraire en Algérie

Volume II

par Gauthier De Villers

Dissertation doctorale en sociologie
soumise au jury en vue de la
défense publique

QUATRIEME PARTIE

LA REVOLUTION AGRAIRE : LA POLITIQUE AGRAIRE ET LA LIGNE
GENERALE DU REGIME DU PRESIDENT BOUMEDIENE

Dans la crise de l'été 1962, Ben Bella l'a emporté grâce à l'appui de l'armée des frontières et du groupe de leaders qui en avaient le contrôle : le colonel Boumediène et les membres de ce qu'on nomme le "clan d'Oujda" (A. Bouteflika, Ch. Belkacem, A. Kaid, A. Medeghri, A. Mendjli) (1). Les gouvernements que forme le président Ben Bella reposent sur des coalitions au sein desquelles les militaires sont toujours fortement représentés.

Le colonel Boumediène est ministre de la Défense dans les trois gouvernements Ben Bella et en outre, dans les deux derniers, vice-président du Conseil : assuré de l'armée, il représente une puissance considérable face à un président dont la popularité ne constitue pas un atout politique décisif en l'absence de structures d'encadrement et de mobilisation efficaces.

Ahmed Ben Bella cherche à affaiblir le clan Boumediène en jouant de la division au sein de l'armée entre maquisards et militaires professionnels : ainsi, en octobre 1963, le président, sans consulter son ministre de la Défense, nomme comme chef d'Etat-Major Tahar Zbiri, ancien commandant de la Wilaya 1 (Aurès) que les observateurs considèrent comme représentatif du courant populiste favorable à l'autogestion.

Le point de rupture est atteint avec la décision du chef de l'Etat de se séparer de son ministre des Affaires Etrangères, A. Bouteflika, "principal lieutenant" (H. Bourges) du colonel Boumediène.

Le 19 juin 1965, A. Ben Bella est renversé. Malgré quelques manifestations populaires dont il est difficile d'évaluer l'importance et une certaine fronde syndicale, le coup d'Etat se déroule assez facilement : dans leur grande masse, les cadres politiques, militaires (y compris les anciens chefs de maquis) et administratifs se rallient au nouveau régime (2).

Cette victoire rapide et sans grands problèmes manifeste la profondeur de la crise dans laquelle s'enfonçait le système mis en place par le président Ben Bella.

Du fait des conditions dans lesquelles l'Algérie a accédé à l'indépendance et des conditions dans lesquelles A. Ben Bella a pris le pouvoir, la politique que mène celui-ci est une politique relativement incohérente qui aboutit à multiplier les mécontentements et à aviver les contradictions au sein de la coalition de forces politiques au pouvoir.

En s'en tenant à la politique économique et sociale, on peut souligner rapidement sur trois points les hésitations et l'inconséquence du régime benbelliste.

1° En 1964, devant une manifestation à Alger de commerçants mécontents, Ben Bella déclare : "Je tiens à vous dire que la Révolution algérienne n'est pas celle des commerçants, et pour que tout soit clair, net et précis : c'est la Révolution des fellahs et des cireurs".

A la vigueur de cette proclamation ne correspond pas une politique résolue.

Aucune mesure d'envergure n'est prise en faveur des fellahs et du sous-prolétariat urbain. L'autogestion concerne essentiellement le prolétariat agricole.

Le développement, à la fin de 1963, de maquis en Grande Kabylie animés par le Front des Forces Socialistes de H. Aït Ahmed, les difficultés que rencontre le pouvoir dans les Aurès, témoignent, au moins en partie, de l'impression de délaissement que ressentent les populations des régions à la fois les plus démunies et les plus touchées par la guerre.

On peut dire, il est vrai, que le président Ben Bella n'a pas eu le temps de mener à bien les réformes qu'il envisageait.

Ainsi, un projet de généralisation de la réforme agraire est mis en chantier en 1964 et aurait peut-être abouti si le coup d'Etat n'avait eu lieu. Mais n'ayant pas bien en mains l'appareil d'Etat, ne contrôlant pas l'armée, à la tête d'un parti qui, dans l'interprétation la plus

favorable, possède une idéologie et une ligne politique (celles de la Charte d'Alger), mais n'a pas le réseau de militants et les structures qui lui permettraient de jouer son rôle, ayant appuyé l'entreprise de domestication et de bureaucratisation du syndicat ouvrier en 1963, Ben Bella était contraint de faire vite pour valoriser la seule arme qu'il possédait, sa popularité.

2° Le choix de l'autogestion, on l'a vu, est le choix d'un modèle décalé, en avance tant par rapport à l'état général des rapports sociaux que par rapport aux capacités du système politique. Sous l'égide de l'ONRA, une lourde et peu efficace tutelle pèse sur le secteur autogéré. Ben Bella ne peut de manière conséquente ni prendre la tête d'un mouvement de défense de l'autogestion contre l'emprise bureaucratique, mouvement qui serait centralement dirigé contre un de ses alliés les plus sûrs, son ministre de l'Agriculture Ali Mahsas, ni appuyer la démarche centralisatrice de ce dernier.

3° Soulignons en troisième lieu, sans développer ce point, qu'en dehors des terres des colons, le régime Ben Bella nationalise de manière assez anarchique (en général, à la suite du départ du propriétaire pour la France) un certain nombre de petites entreprises et de services. Dans l'ensemble, les grands intérêts étrangers ne sont pas touchés alors que les mesures prises contribuent à inquiéter les milieux petits-bourgeois, en particulier les commerçants, milieux qui se sont renforcés au lendemain de l'indépendance par l'accaparement, sur une large échelle, de biens abandonnés par les Européens.

X

Quelle signification attribuer au 19 juin?

Dans les célébrations officielles, le 19 juin est présenté comme le point de départ d'un processus de "redressement", de "réajustement" et plus comme un changement dans la forme et le style de gouvernement que dans les orientations politiques.

La fin du pouvoir personnel de Ben Bella, de la "phraséologie" et de l'"empirisme" qui l'accompagnaient, l'"institution d'un Etat démocratique sérieux, régi par des lois et basé sur une morale" doivent permettre la concrétisation des "options fondamentales" de la révolution algérienne, la réalisation conséquente de ce qui est retenu comme l'"essentiel" : le renforcement de l'indépendance nationale et le développement de l'économie, "en premier lieu au profit des couches déshéritées" (3).

Avec le recul, l'affirmation d'une continuité fondamentale de la révolution algérienne paraît assez bien correspondre à l'évolution réelle.

On peut même dire qu'après le 19 juin il y a rationalisation et approfondissement d'une démarche politique qui caractérisait déjà le benbellisme, mais qui, sous Ben Bella, était masquée par l'idéologie autogestionnaire et n'était pas suivie de manière conséquente (4). Faute de moyens institutionnels, il a fallu un coup d'Etat pour opérer des remaniements ne remettant pas réellement en cause le régime politique, économique et social qui s'édifiait depuis 1962.

Soulignons-le brièvement à propos de trois aspects de la politique algérienne que nous retrouverons dans les chapitres qui suivent.

1° Le nouveau régime (nous continuerons à utiliser cette expression même s'il faudrait fortement nuancer l'idée d'un changement de régime) se caractérisera rapidement par une politique de nationalisation des intérêts étrangers : ainsi, nationalisation des mines, des assurances et des banques en 1966, nationalisation des sociétés pétrolières de production et de distribution en 1967 et 1968, nationalisation d'une cinquantaine d'entreprises industrielles en mai-juin 1968, etc.

Il n'y a pas là rupture mais reprise du processus entamé en 1963-1964 avec la nationalisation des terres coloniales et aussi de quelques entreprises non agricoles importantes (les tabacs et allumettes, les meuneries, semouleries, fabriques de pâtes...).

Simplement, on peut dire que le régime du président Boumediène montre un nationalisme économique plus résolu et plus conséquent. On le voit non seulement par la politique de nationalisation mais aussi par la comparaison entre les deux codes des investissements, celui de 1963 et celui de 1966.

Le code de 1963 octroie la liberté d'établissement aux capitaux étrangers tandis que le capital privé national est presque totalement exclu.

Le code de 1966 régleme les investissements privés (auxquels un rôle subsidiaire est reconnu par rapport à l'initiative publique) en mettant sur le même pied les investisseurs algériens et étrangers ; cette égalité de traitement ne peut avoir pour effet que de décourager les capitaux étrangers qui ne s'orientent vers les pays nouvellement indépendants qu'à condition d'avantages spéciaux et de garanties contre les nationalisations (5).

2° Avec le 19 juin, le principe de l'autogestion n'est pas formellement remis en cause, mais une sourdine est mise à l'idéologie autogestionnaire et le développement d'un secteur autogéré n'est plus présenté comme l'axe d'un processus de révolutionnarisation globale de la société algérienne. Les réformes introduites en 1966, en 1968-1969 et en 1975 montrent que l'objectif n'est plus en fait de réaliser l'autogestion, mais simplement d'assurer une certaine autonomie de gestion à des unités de production placées dans un cadre fortement étatique (6).

Cette évolution accompagnée de la liquidation progressive (et discrète) de l'autogestion dans les secteurs secondaires et tertiaires, par l'intégration des unités autogérées à des entreprises publiques (7), est un des principaux facteurs de la crise de 1967 qui oppose le ministre du Travail, A. Zerdani, et le ministre de l'Industrie, B. Abdesslam, sur les thèmes de l'autogestion et de l'autonomie syndicale, et qui aboutit à la tentative de putsch de Tahar Zbiri.

Avec l'échec de Zerdani et de Zbiri, on peut dire que cesse d'exister au sein de l'appareil d'Etat un courant autogestionnaire, du moins qu'il cesse de constituer une des composantes importantes du pouvoir.

Mais si le régime Ben Bella faisait leur place aux partisans de l'autogestion, les laissait, dans une certaine mesure, s'organiser et s'exprimer, dans les faits, on l'a vu, le modèle des décrets de mars avait été abandonné aussitôt qu'esquissé au profit d'un processus de renforcement des pouvoirs de la tutelle, d'autant moins résistible qu'il se réalisait empiriquement et qu'il était verbalement combattu en même temps que poursuivi (8).

Quant à la généralisation de la réforme agraire au secteur non colonial, plusieurs fois annoncée par Ben Bella et mise à l'ordre du jour en 1964, le régime Boumediène finira par la réaliser, promulguant en 1971 une "révolution agraire" dont les orientations ne sont pas en retrait par rapport aux orientations antérieures, en particulier celles tracées par le Programme de Tripoli.

On verra cependant (dans le préambule du chapitre 10) que le régime Boumediène paraît un temps renoncer à cette extension de la réforme agraire et que la décision de 1971 ne sera pas prise sans difficultés, sans des conflits au sein du pouvoir : pour analyser ces hésitations et cette crise, il faut sans doute tenir compte du fait que, dans un premier temps, le renversement de Ben Bella a alimenté les espoirs des possédants et renforcé leurs positions.

3° A première vue, un net revirement est accompli le 19 juin dans la conception de l'Etat. En simplifiant quelque peu, on peut dire qu'on passe d'une idéologie populiste (surdéterminée par une idéologie marxiste "gauchisante") volontiers anti-étatiste à une idéologie encore largement imprégnée de thèmes populistes mais plus technocratique (surdéterminée par une idéologie marxiste de type "orthodoxe") exaltant le rôle de l'Etat (9).

Mais quand on quitte le domaine du discours, le changement d'orientation est moins clair. En fait, c'est dès le départ que l'évolution va dans le sens d'assurer la prééminence absolue de l'Etat en tant que pouvoir exécutif et appareil administratif, que les syndicats et les autres

organisations représentatives sont mis au pas (10), que personne, au sommet de l'Etat, ne songe sérieusement à assurer la primauté du parti, ni même à conférer au parti un rôle réellement autonome.

Il reste vrai cependant qu'il y a d'un régime à l'autre changement d'accent qui n'est pas seulement dans les discours mais aussi dans les stratégies politiques : sous Boumediène, le pouvoir entend ne plus se laisser déborder et pour cela entreprend de consolider et de réorganiser l'Etat par priorité ; sous Ben Bella, une place plus grande est laissée aux initiatives de militants révolutionnaires et même à certaines formes de mobilisation populaire.

Il est sans doute légitime de rapporter cette évolution à la différence de position dans l'appareil d'Etat des deux équipes dirigeantes.

J. Leca et J.C. Vatin écrivent en ce sens : "La vraie différence entre les deux régimes ne réside pas dans les idées institutionnelles des émetteurs d'idéologie mais dans leur pouvoir réel et leur stratégie. Sous le président Ben Bella, ils sentent le pouvoir leur échapper et tentent de le conquérir en insistant sur la face bureaucratique de l'Etat, sous le colonel Boumediène, de nouveaux émetteurs, plus solidement installés, tendent à renforcer leur pouvoir en glorifiant l'Etat..."

Cette explication reste cependant insuffisante. L'appel à des formes d'initiative populaire, la suspicion entretenue à l'égard de l'Etat et de la bureaucratie qu'il sécrète, la référence prioritaire à la paysannerie et aux masses les plus déshéritées ne sont pas seulement les thèmes démagogiques d'un pouvoir isolé et menacé. Ces thèmes sont aussi le legs d'une histoire.

Il fallait aux élites qui ont accédé au pouvoir du temps pour prendre une conscience plus réaliste de ce qu'elles faisaient objectivement, pour adapter l'idéologie héritée de la lutte anticoloniale aux conditions dans lesquelles s'accomplit la construction du nouvel Etat.

X X X

Le nouveau régime entraîne une consolidation de l'Etat, un renforcement du pouvoir politique. Cette évolution est d'autant plus nette que le 19 juin accentue une tendance dans les masses à la démobilisation, au découragement. L'opinion, qui avait déjà quelques raisons d'être sceptique, est désarçonnée par le facile ralliement de la majeure partie des élites politiques

Plus assuré, plus libre de ses mouvements, le régime Boumediène peut substituer aux improvisations et aux fluctuations du benbellisme une action politique qui paraît plus cohérente, plus systématique, mieux maîtrisée.

Dans le premier chapitre de cette dernière partie de notre travail, nous analyserons la ligne générale du régime. Nous procéderons en grande partie à une étude de textes, une telle approche étant moins vaine que sous Ben Bella étant donné la progressive réduction de l'écart entre déclarations et mesures juridiques d'une part, action politique effective d'autre part.

Mais cette plus grande adéquation du verbe et de la pratique n'est que relative et elle ne s'accompagne pas, au moins dans le secteur agraire, d'une forte amélioration de la capacité du régime à mener à bien la réalisation de ses projets.

C'est sur cela, en particulier, que nous nous interrogerons dans le dernier chapitre en confrontant le programme de la révolution agraire à son application.

NOTES

(1) Avant d'être promu, en février 1960, chef de l'Etat-Major général de l'ALN établi à Ghardimaou en Tunisie, le colonel Boumediène est nommé, en septembre 1958, chef d'Etat-Major pour l'Ouest algérien. Il a alors son quartier général dans la ville marocaine d'Oujda. Les autres membres du "clan d'Oujda" assumeront aussi des responsabilités dans l'armée de l'Ouest, à l'Etat-Major d'Oujda ou dans les Wilayate qui en relèvent. Pour une biographie de ce groupe de leaders, voir : D. et M. OTTAWAY, Algeria ; the politics of a socialist revolution, Berkeley, University of California Press, 1970, voir : appendix II.

(2) Sur le 19 juin 1965, on renverra en particulier à H. BOURGES, L'Algérie à l'épreuve du pouvoir, op.cit., pp.121-141.

(3) Voir la Proclamation du 19 juin 1965 du Conseil de la Révolution (JORA, 6 juillet 1965, p.646 et sv.).

(4) En ce sens, voir I. CLEGG, Workers' self management in Algeria, op.cit., chapitre 7.

Notons que pour Clegg la continuité fondamentale est celle d'un processus anti-autogestionnaire et favorable au capitalisme d'Etat. Sous Ben Bella, la "démagogie" et l'"hypocrisie" masquaient la réalité d'une telle évolution. Nos conclusions générales montreront que nous ne trouvons pas pertinente cette application au cas algérien de la notion de capitalisme d'Etat.

(5) Sur la comparaison entre les deux codes des investissements, voir J.L. AUTIN, Le droit économique algérien. L'examen des institutions juridiques au service de l'analyse de la formation sociale, Thèse, Université de Montpellier I, Faculté de droit et des sciences économiques, juin 1976, p.383 et sv.

Autin fait remarquer que si le code de 1966 s'adresse en fait presque exclusivement au capital national, le capital privé étranger peut s'investir (et s'investit) dans le cadre de régimes juridiques particuliers, ainsi, les traités bilatéraux de garantie des investissements, ainsi, la société d'économie mixte. Il reste cependant que ces formules permettent théoriquement un contrôle étatique étroit.

(6) Sur le passage du thème de l'autogestion à celui de l'autonomie de gestion, voir G. DUPRAT, Révolution et autogestion rurale en Algérie, op.cit., en particulier p.269 et sv. Voir aussi le chapitre 10, ci-dessous.

(7) Pour le processus d'élimination de l'autogestion dans les secteurs non agricoles, voir J.L. AUTIN, Le droit économique algérien, op.cit., sous-titre II, chapitre II.

(8) Le congrès de l'autogestion agricole d'octobre 1963 (dit "congrès des fellahs") fournit un exemple particulièrement significatif de la duplicité objective de la politique suivie sous Ben Bella. Alors que les débats assez libres permettaient de violentes dénonciations du carcan bureaucratique pesant sur l'autogestion, alors que les résolutions adoptées reprenaient cette orientation, le congrès aboutit concrètement à renforcer encore la position de l'ONRA en lui permettant de prendre le contrôle du syndicat des travailleurs agricoles, la Fédération Nationale des Travailleurs de la Terre (ainsi, le Secrétaire Général de la FNTT est un commissaire départemental de l'ONRA).

J. FAVRET, Le syndicat, les travailleurs et le pouvoir en Algérie, Annuaire de l'Afrique du Nord, 1964, pp.44-62.

(9) Sur le passage progressif d'une idéologie populiste à une idéologie technocratique, voir J.L. AUTIN, Le droit économique algérien, op.cit., p.555 et sv.

(10) Il faut signaler cependant qu'à la veille du coup d'Etat, du 23 au 28 mars 1965, se tient à Alger, le deuxième congrès de l'UGTA, caractérisé par un déroulement assez démocratique (les rapports d'activité de la direction sortante, qui avait été imposée aux militants syndicaux par le pouvoir lors du congrès de 1963, sont repoussés ; de nouveaux leaders sont élus démocratiquement...).

Le changement de régime, quelques mois plus tard, a empêché que se révèle la véritable signification de ce congrès : concession sans lendemain d'un pouvoir en quête d'appuis pouvant contrebalancer le poids de l'armée? point de départ d'une réelle relance de l'action syndicale?

Voir par exemple : J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., p.160 et sv.

C H A P I T R E 9

LA LIGNE GENERALE DU REGIME DU PRESIDENT BOUMEDIENE

Le pouvoir d'Etat en Algérie apparaît comme un démiurge : il entend reconstruire entièrement la société.

La Charte Nationale adoptée par référendum, le 27 juin 1976, observe que si "dans les pays avancés, le socialisme bénéficie d'un acquis historique énorme : celui de la société bourgeoise, de ses techniques, de son savoir-faire, de ses traditions démocratiques", "dans les pays retardés, le socialisme doit tout créer par lui-même y compris la société, dans sa forme moderne" (1). Et c'est l'Etat qui est le maître d'oeuvre de cette entreprise, qui est, dit la Charte Nationale, "l'agent principal de la refonte de l'économie et de l'ensemble des rapports sociaux" (ibid., p.53).

Aucune tradition n'impose à cette entreprise ses normes. R. Duchac écrivait déjà en 1966 : "Nous pensons que le socialisme algérien, lorsqu'on pourra en faire le bilan avec le recul d'un nombre suffisant d'années, ne sera pas défini par ce que la tradition arabo-musulmane en aura fait ; mais qu'au contraire l'Islam et la culture arabe en Algérie seront ce que l'organisation socialiste en aura fait" (2). La Charte Nationale montre que ce jugement correspond au point de vue des dirigeants algériens. Après avoir reconnu l'Islam comme religion d'Etat, la Charte souligne qu'il appartient aux peuples musulmans de "réassimiler" leur patrimoine culturel et spirituel "à la lumière des valeurs et des mutations de la vie contemporaine" et elle ajoute : "C'est dire que toute entreprise qui se fixe, aujourd'hui, pour objectif une reconstruction de la pensée musulmane, doit, pour être crédible, renvoyer obligatoirement à une entreprise beaucoup plus vaste : la refonte totale de la société" (p.21).

X

La "source suprême de la politique de la nation et des lois de l'Etat" n'est pas la nouvelle Constitution qui a été approuvée par le référendum du 19 novembre 1976 mais la Charte Nationale (3).

La légitimité trouve son fondement, non dans la conformité à un édifice de règles formelles, mais dans la référence à un projet politique dont il est dit qu'il s'est progressivement forgé à travers la pratique de la révolution algérienne et la réflexion idéologique qui l'a accompagnée (Appel du premier novembre 1954, Plate-forme de la Soummam de 1956, Programme de Tripoli de 1962, Charte d'Alger de 1964, Proclamation du 19 juin 1965, enfin, Charte Nationale du 27 juin 1976) (p.7).

Les nombreux textes juridiques adoptés depuis l'indépendance et en particulier depuis le 19 juin 1965 sont la mise en forme de ce projet global de restructuration de la société. Il en résulte que le droit présente un caractère nettement volontariste, c'est-à-dire, comme le souligne Jean-Louis Autin, qu'il "traduit moins les rapports sociaux réels que la volonté de les transformer" et que le système juridique est faiblement autonome, exprimant de manière relativement directe "les préoccupations idéologiques et la volonté politique des gouvernants" (4).

Instrument privilégié du pouvoir politique, le droit remplit une fonction idéologique de persuasion ; il est imprégné de valeurs et d'idéaux susceptibles d'entraîner le "consentement actif" (Gramsci) des couches sociales et des forces politiques sur lesquelles le pouvoir entend s'appuyer et à travers lesquels les dirigeants eux-mêmes, émetteurs du droit et de l'idéologie qui l'accompagne, légitiment leur action. Mais en même temps, et de plus en plus au fur et à mesure que le pouvoir se consolide et mène une politique plus cohérente, le droit se veut norme d'action, moule et guide d'une pratique.

Autin encore, étudiant notamment le droit coopératif qui se développe dans le cadre de la révolution agraire, note que "les institutions juridiques masquent et révèlent tout à la fois" ; si l'on ne se contente pas d'une approche positiviste, prenant les faits à leur valeur faciale, partant des qualifications données par le législateur lui-même, on est amené à reconnaître que "les conditions de la pratique sont en réalité inscrites dans les textes eux-mêmes" (5), c'est-à-dire que l'analyse du dispositif juridique peut rendre déjà compte (jusqu'à un certain point) du hiatus observé entre la pratique et les principes juridiques ou les objectifs proclamés.

Il est donc possible, par une lecture critique du discours officiel, de dégager, par-delà les déclarations d'intention et les rationalisations secondaires, la ligne politique réelle, le mode d'intervention sur l'évolution des rapports sociaux qu'implique la mise en oeuvre du programme défini.

Mais il faut bien situer une telle approche.

En Algérie plus qu'ailleurs, l'observateur peut aisément se laisser griser par les textes officiels dont l'abondance et les qualités (le lyrisme et la puissance de conviction souvent) forcent l'attention et permettent de réaliser à bon compte articles et ouvrages (6).

Ce n'est pas à partir d'une analyse même critique des conceptions des dirigeants et du programme qu'ils tracent qu'on peut rendre compte de l'évolution réelle d'une société.

Même là où le processus de concentration et de centralisation du pouvoir entre les mains de l'exécutif atteint un point culminant, où, comme l'observe Marx à propos du régime de Napoléon III, "l'Etat semble être devenu complètement indépendant" (7), le degré et le type d'efficacité des idées et des actes de la force politique dirigeante sont fonction de leur adéquation aux potentialités inscrites dans la conjoncture historique, de leur correspondance à un enjeu réel (8).

Pour rendre compte de la mise en oeuvre d'une ligne politique -et en même temps éclairer sa signification- on est amené à analyser, d'une part les institutions et le personnel chargé de l'application, d'autre part les rapports (convergence ou conflits d'intérêts, rapports de forces) entre classes sociales impliquées.

Dès ce chapitre, nous serons attentifs à ces deux perspectives, mais c'est dans le chapitre suivant, par l'analyse de la démarche d'application de la révolution agraire, que nous chercherons, en même temps qu'à vérifier et préciser la signification de la ligne suivie par le régime, à saisir plus systématiquement les facteurs qui déterminent les modalités de mise en oeuvre de cette ligne et les effets de son application.

1. LA REFORME DE L'ETAT. LE TYPE DE DEMOCRATIE POLITIQUE

L'Algérie connaît un régime de parti unique (art. 94 de la Constitution). Le Front de Libération Nationale constitue la "force dirigeante de la société" ; "il est l'organe de direction, de conception et d'animation de la Révolution socialiste" (art. 97).

Il faut donc examiner pour commencer les relations entre le parti et l'Etat.

11. L'Etat et le parti. Le "Pouvoir révolutionnaire"

On peut être bref en ce qui concerne le rôle du parti car, pour l'essentiel, il suffit de souligner que, depuis l'indépendance, le parti, en tant qu'organisme collectif reposant sur des institutions spécifiques, n'a joué aucun rôle effectif.

Jean Leca, notamment, l'a établi en montrant que le parti ne remplissait son rôle ni du point de vue de la construction des structures institutionnelles de l'Etat, ni du point de vue de la solution des conflits politiques, ni du point de vue de l'élaboration idéologique, ni du point de vue du recrutement des élites politiques (9).

La Charte d'Alger reconnaissait cette situation et la refusait ; elle faisait de l'entrée en scène d'un parti défini comme parti d'avant-garde un préalable (10).

Le nouveau régime adopte une attitude plus réaliste. Dès la Proclamation du 19 juin, il est clair que dans l'esprit des dirigeants la construction de l'Etat passe avant la relance du parti.

Il est superflu d'analyser les diverses tentatives de structuration et de restructuration du parti. Il suffit de noter que le second congrès du parti (le premier congrès étant celui d'Alger en 1964) n'interviendra qu'en 1978 alors que le processus d'édification d'un "Etat démocratique sérieux",

dont parlait la Proclamation du 19 juin, est, dans ses grandes lignes, achevé au début de l'année 1977 (réalisation en 1967 et 1969 de la décentralisation de l'Etat par la réorganisation des communes et des départements, adoption de la Charte Nationale en juin 1976 et de la Constitution en novembre, élection de Houari Boumediène à la présidence de la République en décembre, élection d'une Assemblée nationale en février 1977).

Mais alors, en l'absence du parti, qui a dirigé l'Etat dans la décennie qui suit le 19 juin?

Définissant les "forces fondamentales de la Révolution", la Charte Nationale énumère : les travailleurs -manuels et intellectuels-, les paysans, les djounoud (militaires), la jeunesse et enfin les "éléments patriotiques révolutionnaires", c'est-à-dire un "noyau" de militants "d'origines sociales diverses", "forgés dans le creuset du FLN et de l'ALN" de guerre et qui depuis l'indépendance continue à "(assumer) un rôle d'avant-garde" (pp.35, 36).

Le noyau de ce noyau de militants d'avant-garde est constitué par ce que les textes officiels appellent le "Pouvoir révolutionnaire".

Quels sont les organes de celui-ci et comment caractériser sa composition?

Une ordonnance du 10 juillet 1965 a mis en place un régime transitoire et a fait d'un organe restreint, le Conseil de la Révolution, le "dépositaire de l'autorité souveraine" (11).

Au départ, le Conseil de la Révolution est formé de 26 membres dont 22 sont des "militaires" dans la classification de Quandt, c'est-à-dire ont commencé leur carrière politique entre 1954 et 1962 dans l'armée, soit à l'intérieur du territoire national, soit aux frontières (12). Le rapport numérique entre les deux groupes militaires (les "maquisards" et les "professionnels") est à peu près équilibré.

Les membres du "clan d'Oujda" font tous partie du Conseil de la Révolution.

Le plus significatif, ce sont les absents ou les groupes faiblement représentés : ainsi, comme l'observent Leca et Vatin, les intellectuels révolutionnaires, les politiciens professionnels, les syndicalistes ouvriers (13).

Au fil des ans, le Conseil de la Révolution se réduit comme une peau de chagrin. Dix ans après sa constitution, il ne comprend plus que 12 membres (14). La plupart des "maquisards" ont été écartés, à la suite surtout de la tentative de putsch de Tahar Zbiri ; les quelques politiciens de la "vieille garde" se sont retirés ou ont été démis (ainsi, B. Boumaza et A. Mahsas dès 1966) ; le groupe d'Oujda lui-même s'est disloqué (au début 1977, il n'en reste, mis à part le chef de l'Etat, qu'un représentant : A. Bouteflika).

Mais le Conseil de la Révolution n'est pas le seul détenteur de la souveraineté ; il en partage l'exercice avec le gouvernement et la haute administration, en particulier, la haute administration économique formée par les dirigeants des sociétés nationales.

Boumediène est à la tête du Conseil de la Révolution et du gouvernement (15).

Dès les premiers gouvernements Boumediène, le poids des ministres qui paraissent choisis en fonction principalement de leur compétence est grand (16).

Le large remaniement ministériel intervenu en avril 1977 confirme cette tendance. Il montre, en particulier, le renforcement d'une petite équipe d'universitaires, généralement qualifiés par les observateurs de technocrates ou de façon moins péjorative d'"industrialistes", ayant en mains les principaux leviers de l'économie.

Belaïd Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Energie depuis 1965, devient ministre des Industries légères, Mohamed Liassine, directeur général de la Société Nationale de Sidérurgie, devient ministre de l'Industrie lourde, Mohamed Ghozali, qui a succédé en 1965 à B. Abdesselam à la tête de la société nationale chargée des hydrocarbures, la Sonatrach, devient ministre de l'Energie et de la Petrochimie, K. Abdallah-Khodja reste secrétaire d'Etat au Plan, fonction qu'il exerçait depuis la création de ce secrétariat en 1970. Les trois derniers sont des techniciens issus des grandes écoles françaises ; B. Abdesselam a interrompu des études de médecine pendant la guerre de libération pour rejoindre le combat nationaliste, il a créé, à l'époque, l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) dont une bonne dizaine d'anciens se retrouvent dans le cabinet formé en 1977 (le cabinet comprend 28 membres) (17).

Finalement, dans le processus de contraction de l'aire de recrutement de l'élite politique, les deux groupes qui paraissent garder le plus de poids sont les militaires issus de l'armée des frontières (souvent aujourd'hui "démilitarisés") et des intellectuels plus gestionnaires qu'idéologues (les "industrialistes").

X

Cette élite dirigeante, cumulant, jusqu'à la mise en place de l'Assemblée populaire nationale, les fonctions exécutive et législative, est l'âme d'un parti sans corps (18) et la tête d'une lourde administration (19) ; elle a mené le processus de "constitutionnalisation" du pouvoir, le processus de sa légitimation démocratique par le développement d'institutions définies comme représentatives. C'est ce processus qu'il nous faut évoquer maintenant.

12. Le processus de démocratisation

On peut prévoir que l'achèvement de l'édifice défini par la Constitution, qui s'accomplira avec l'élection de l'Assemblée populaire nationale et puis la convocation du congrès du FLN, n'entraînera pas de modification fondamentale du système institutionnel.

La concentration du pouvoir aux mains de l'exécutif demeurera. Sans entrer dans une analyse détaillée de la Constitution de 1976, soulignons qu'elle établit un régime d'un type présidentieliste très accusé.

La direction du parti est appelée à orienter la politique générale du pays dans le cadre de l'"unité de direction politique du Parti et de l'Etat" (art. 98). Cette unité est concrétisée par le cumul des fonctions dirigeantes, étatiques et partisans ("les fonctions déterminantes de responsabilité au niveau de l'Etat sont détenues par des membres de la direction du Parti", art. 102) et "incarnée" par le président de la République (art. 111).

Elu au suffrage universel, le président de la République est chef suprême des forces armées ; arrête, conduit et exécute la politique générale de la nation ; assume la direction de la fonction exécutive et à ce titre nomme et révoque les membres du gouvernement qui ne sont responsables que devant lui ; détient, concurremment avec les membres de l'Assemblée populaire nationale, l'initiative des lois et légifère par ordonnance pendant les intersessions parlementaires ; dispose du pouvoir réglementaire dont relève l'application des lois, etc. (voir les chapitres II et III du titre deuxième).

Le parti, dans l'hypothèse où l'entreprise de sa rénovation est menée à bien, ne risque pas de remettre en cause la prééminence de l'appareil de gouvernement sur toute organisation représentative, qu'il s'agisse d'une organisation de type partisan ou de type électif. Le FLN de demain a toutes chances de n'être que le regroupement d'une élite secrétée par le développement de l'Etat indépendant et la consolidation de ses appareils, sélectionnée par le "Pouvoir révolutionnaire".

Mais il s'agit là de l'avenir.

Pour bien montrer la nature du processus de démocratisation en cours, on analysera, d'une part la mise en place d'assemblées populaires élues aux niveaux communal et départemental, d'autre part le développement dans les entreprises publiques d'une forme de participation des travailleurs à la gestion. Nous ne ferons pas sur ces deux points une analyse originale

du dispositif juridique, mais nous nous appuyerons sur des études déjà faites. D'autre part, nous mettrons l'accent sur les conclusions qui se dégagent de ces études sans reprendre la démonstration détaillée qui y conduit. Ce qui nous intéresse ici, c'est le sens de l'évolution des relations entre le pouvoir dirigeant et la "base", non la description des institutions.

121. Les institutions locales

Le mot d'ordre de "retour à la base" fréquemment mis en avant depuis le 19 juin 1965 évoque bien ce que le régime entend faire. Il s'agit, pour un pouvoir né d'un coup d'Etat, de s'enraciner dans les masses populaires, en particulier, au sein de ces couches dans lesquelles la Charte Nationale voit l'assise de la révolution : les travailleurs, les paysans, les jeunes. Il s'agit, pour le pouvoir, de devenir représentatif mais sans abandonner ses orientations, ni compromettre son autorité et pour cela de créer des élites qui le représentent au sein des masses populaires avant qu'elles ne représentent celles-ci.

La charte de la wilaya (département) accompagnant le code portant réorganisation des institutions départementales souligne : "Cette décentralisation (réalisée par le code de la wilaya) n'a pas pour objet d'exprimer une autonomie quelconque de la wilaya car notre Etat est un Etat unitaire. Elle est seulement une technique d'accroissement de la participation active de la wilaya et des masses populaires au pouvoir révolutionnaire" (20).

C'est donc bien cela. L'objectif poursuivi n'est pas de susciter l'intervention autonome des masses populaires dans la gestion des affaires locales ; il est de réaliser leur intégration politique dans le système édifié par le régime du 19 juin.

Les dispositions juridiques, tant celles du code communal que celles du code de la wilaya, sont cohérentes par rapport à ce projet (21).

La nouvelle commune est dotée d'attributions assez larges, en particulier en matière économique, mais elle les exerce sous le contrôle étroit de l'Etat.

Ce contrôle est d'abord contrôle sur la composition de l'Assemblée populaire communale. L'élection consiste, en effet, pour l'électeur à choisir des candidats (il y a deux fois plus de candidats que de sièges à pourvoir) présentés, dit le code communal, par le parti, mais en fait sélectionnés au cours d'une procédure complexe dans laquelle interviennent non seulement le parti mais aussi des représentants des organisations de masse, de l'armée et de l'administration. Il est probable que c'est l'administration, incarnée surtout dans cette procédure par le wali (préfet), qui détient ici le pouvoir de décision en dernière instance (22).

En second lieu, le contrôle de l'Etat se réalise par la tutelle étroite du pouvoir central ou du wali sur les personnes des mandataires communaux et sur leurs actes. Enfin, en attendant qu'une réforme de la fiscalité annoncée par la Charte Nationale (p.60) ne dote les communes de moyens financiers propres plus importants, les communes sont dépendantes d'une procédure très centralisée d'octroi de crédit.

Tout cela fait qu'on peut, à la suite de Leca et Vatin, considérer que les élus communaux forment "un type particulier de personnel administratif". Pour utiliser une terminologie reprise par ces auteurs à F. Riggs, on peut dire que la réforme communale réalise, plutôt qu'une véritable décentralisation qui impliquerait une "dévolution" d'autorité ("remise sans condition de l'autorité à la collectivité locale"), une "délégation" d'autorité, c'est-à-dire un transfert d'autorité dans des conditions où le pouvoir central impose des normes rigoureuses à l'exercice des attributions déléguées et contrôle strictement le respect de ces normes. Cette "délégation" est tempérée par une "dérogation", en ce sens que dans certains domaines -et en particulier dans le domaine de l'application de la révolution agraire-nous y reviendrons- les autorités communales jouissent d'une certaine latitude, sont appelées à faire preuve d'initiative. Il reste cependant dans tous les cas que c'est devant le pouvoir central et non devant le corps électoral que les autorités communales sont responsables de la manière dont elles exécutent leur mission (23).

Au niveau du département, de la wilaya, la dépendance est encore plus nette à l'égard du pouvoir central.

Ici, la clé de voute du système, l'autorité véritable est le wali -organe bicéphale qui à la fois représente la wilaya, collectivité décentralisée, et à la fois représente l'Etat dont il est fonctionnaire d'autorité. L'intégration du wali au pouvoir d'Etat anéantit, comme l'observent encore J. Leca et J.C. Vatin, sa responsabilité juridique devant l'Assemblée populaire de wilaya (24).

X

La charte communale souligne la nécessité de procéder progressivement à la décentralisation, la nécessité d'une période transitoire pendant laquelle les nouveaux organes auront à faire l'apprentissage de la gestion. Très étroit au départ, le contrôle de l'Etat devrait dans cette optique aller en s'allégeant (25).

On peut dire dès lors que l'ambition du régime est, à travers une première phase assez fortement centralisatrice, permettant de faire "l'éducation" des organes locaux et d'assurer leur intégration politique, de réunir les conditions d'une décentralisation plus effective (26). A terme, l'octroi d'une limitée mais réelle autonomie aux organes locaux est la condition pour qu'ils puissent relayer efficacement le pouvoir central.

La composition sociale des assemblées élues

Sur quel type d'élite le pouvoir s'appuie-t-il au niveau local? quelle est, en particulier, la composition sociale des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW)?

Nous partirons d'une enquête que Slimane Bedrani a consacrée aux élections communales de 1967 et 1971 dans la daïra d'Aflou, c'est-à-dire dans 5 communes d'une région rurale (27).

Bedrani conclut de cette enquête que les catégories les plus fortement représentées tant au niveau des candidats qu'au niveau des élus sont celles des agriculteurs (propriétaires et exploitants agricoles classés comme étant des agriculteurs de profession) et des fonctionnaires. Mais la catégorie des agriculteurs est une catégorie très hétérogène. En évaluant les revenus des candidats à partir des facteurs de production qu'ils possèdent, Bedrani montre alors que les agriculteurs figurant sur les listes sont surtout des agriculteurs aisés.

L'analyse de la "notabilité" des candidats, entendue ici comme l'influence détenue dans le cadre des relations traditionnelles (un critère étant, par exemple, l'appartenance à une djemâa avant l'indépendance), confirme le fait que le parti et l'administration proposent aux électeurs des personnes occupant une position assez élevée dans la hiérarchie sociale, tant en termes d'autorité morale qu'en termes de richesse (la notabilité s'accompagnant le plus souvent d'un niveau de revenu plus élevé que la moyenne).

L'examen de données plus globales et d'élections plus récentes, d'une part permet de souligner, plus nettement encore que ne le fait l'étude de Bedrani, la très forte représentation de fonctionnaires et, de façon plus générale, de catégories occupant une position dans l'appareil d'Etat, d'autre part conduit à relever l'effort du régime pour diminuer la représentation des intérêts privés au profit, en particulier, de celle des bénéficiaires des réformes agraires.

1° Les élections départementales de 1974 assurent la large prépondérance des différentes catégories d'agents de l'Etat.

W. Zartman constatait déjà ce phénomène aux élections départementales de mai 1969, mais il revêtait alors une moindre ampleur. Le dépouillement de la presse montrait que 22 % des candidats étaient des enseignants et 23 % de "petits bureaucrates" (dans cette rubrique Zartman a sans doute regroupé les candidats classés comme fonctionnaires ou employés, à l'exclusion des cadres) (28).

Nous avons, pour notre part, analysé le renouvellement des Assemblées populaires de wilaya en juin 1974 (29). Sur les 429 élus, dont nous avons réussi à identifier la catégorie socio-professionnelle à partir des indications fournies par la presse (au total, il y a eu environ 500 élus), 131 étaient des enseignants (31 %), 115 (27 %) des fonctionnaires (autres que les enseignants) ou des employés. Il y avait en outre 37 cadres de l'économie (il doit s'agir exclusivement ou presque de cadres du secteur économique public), 25 cadres politiques (responsables du FLN, président d'APC...), 17 présidents ou directeurs de comité de gestion ou de coopératives, soit encore 79 élus (18 %). Au total donc, les trois quarts des élus (31 % + 27 % + 18 %) apparaissent liés à l'appareil d'Etat.

2° Aux élections communales, la représentation des agents de l'Etat reste forte mais présente un caractère moins hégémonique.

Les dernières élections communales ont eu lieu en mars 1975.

Selon La République du 26 mars, près du tiers des candidats étaient des fonctionnaires.

Disposant, par le même journal, des listes de candidats pour les wilayate de l'Ouest, nous avons examiné les caractéristiques professionnelles des candidats dans les communes des wilayate d'Oran et de Sidi-Bel-Abbès (10 et 36 communes, respectivement), en excluant les deux communes les plus urbaines (les communes mêmes d'Oran et de Sidi-Bel-Abbès) (30).

Dans la wilaya d'Oran, environ 50 % des 295 candidats examinés étaient fonctionnaires ou employés. Il y avait en outre 9 % de cadres de l'administration et de l'économie (sans tenir compte des responsables du secteur socialiste agricole).

Dans la wilaya plus rurale de Sidi-Bel-Abbès, on avait 37 % de fonctionnaires et employés, 2 % de cadres (898 candidatures au total pour les 35 communes examinées).

La seconde catégorie qui paraît fortement représentée dans les Assemblées communales élues en mars 1975 est celle des travailleurs et des responsables du secteur agricole socialiste. Certes, notre dépouillement ne concerne que deux wilayate, mais la situation qu'on y observe a d'autant plus de chances d'être significative qu'elle semble résulter de l'application de consignes générales (31).

Dans la wilaya d'Oran, 8 % des candidats étaient des cadres de l'autogestion ou des présidents des coopératives de la révolution agraire, 11 % étaient des coopérateurs ou des ouvriers de l'autogestion.

Dans la wilaya de Sidi-Bel-Abbès, les mêmes catégories représentaient respectivement 8 et 29 % des candidats.

En regard de ces chiffres, il faut noter la faible représentation du privé : 5 % d'agriculteurs-éleveurs ou fellahs dans chacune des deux wilayate ; 3 % de commerçants, artisans, industriels, membres de professions libérales à Oran et 6 % à Sidi-Bel-Abbès.

X

Les conclusions que l'on peut tirer des élections de 1974 et 1975 sont donc assez différentes de celles auxquelles aboutit Bedrani en 1967 et 1971 dans la daïra d'Aflou.

Ajoutons que selon un autre observateur, P. Lenormand, qui a étudié une région de l'Oranie, c'est dès les élections communales de 1971 qu'il faudrait situer l'effort de démocratisation de la composition des APC. Ces élections, note en outre Lenormand, ont été précédées et préparées, à l'automne 1970, par un important mouvement préfectoral qui aurait abouti à écarter les walis les plus liés aux intérêts privés. Ces mesures de 1970 et 1971 devraient être analysées comme des mesures préliminaires à la révolution agraire (32).

Ce que montrent, en tout cas, les données qui précèdent c'est que

le pouvoir poursuit la mise en place dans la société rurale d'élites nouvelles, différentes des notables traditionnels et de la bourgeoisie privée. J. Leca et J.C. Vatin observent en ce sens que dans la société rurale algérienne, contrairement par exemple à la société rurale française, "la notabilité provient de l'Etat et ne s'impose pas à lui" (33).

Mais il faut faire ici une remarque.

La capacité du pouvoir politique algérien à transformer les rapports de classes dans la société rurale ne doit pas être surestimée.

Menant une réforme agraire radicale mais dont on verra qu'elle ne bénéficie qu'à une minorité, refusant la lutte des classes et dès lors de s'appuyer sur la mobilisation des masses populaires, le régime est amené à composer dans les campagnes avec les anciennes couches dominantes.

Pour montrer ceci, l'analyse de la composition sociale des assemblées locales à laquelle nous avons procédé ne suffit évidemment pas. Il faudrait examiner l'origine sociale des candidats et des élus, les caractéristiques de leurs familles ; mieux encore, il faudrait sortir de l'analyse de l'organisation formelle des pouvoirs, identifier les vrais lieux où ils s'exercent et saisir les rapports de forces qui y jouent.

Et sur tous ces points, on est démuné.

122. L'organisation socialiste des entreprises

Les textes (une charte et une ordonnance) portant réforme de la gestion des entreprises publiques ont été promulgués en novembre 1971 (34).

Par l'instauration d'une forme d'organisation socialiste des entreprises, ces textes visent à dépasser la condition salariale, à transformer les travailleurs en "producteurs-gestionnaires".

Dans l'interprétation officielle, cette réforme est appelée à

concrétiser et consolider l'option socialiste déjà inscrite dans le processus de nationalisation et de création d'entreprises publiques, en même temps à prolonger et approfondir le processus de démocratisation d'abord orienté vers la décentralisation territoriale.

Pour mettre en lumière les caractéristiques essentielles de cette réforme, nous nous appuyons sur deux études menées dans la même perspective : un article de Michel Miaille et la thèse de J.L. Autin déjà plusieurs fois mentionnée (35).

X

La réforme de 1971 concerne toutes les entreprises publiques du secteur non agricole, la notion d'entreprise devant être entendue dans un sens large puisqu'il ne s'agit pas seulement des entreprises à caractère économique mais aussi de celles ayant une activité sociale ou culturelle (ainsi, les universités).

Quel est le contenu de la réforme?

On peut dire, avec Autin, qu'il s'agit d'un aménagement du système mis en place dès la création des premières sociétés nationales, système proche du modèle français de l'entreprise publique et caractérisé, d'une part par la centralisation des pouvoirs au sein de l'entreprise au profit d'un organe restreint, d'autre part par un contrôle étatique développé.

La reconduction de l'ancien système est nette de ces deux points de vue.

1° La loi sur la gestion socialiste confie l'essentiel des pouvoirs de décision à un conseil de direction qui est un organe collégial hiérarchisé. Le conseil est placé sous la présidence du directeur général. Celui-ci, nommé et révoqué par le ministère de tutelle, est "responsable du fonctionnement général de l'entreprise" (art. 61). Outre le directeur général, le conseil comprend un ou deux représentants élus par un organe dont nous

parlerons plus loin, l'assemblée des travailleurs, et un certain nombre d'adjoints immédiats du directeur général (art. 57).

Les adjoints du directeur, cadres supérieurs de l'entreprise, sont largement majoritaires au sein du conseil de direction : en vertu d'un décret d'application de la réforme (décret n° 75-149 du 21 novembre 1975), ils ont 6 à 8 représentants.

2° L'entreprise publique est fondée et dissoute par l'Etat. Son patrimoine appartient à l'Etat. Elle fonctionne sous un contrôle si largement conçu qu'il peut conduire à une véritable direction de l'entreprise par la tutelle. La charte dit en clair : "L'entreprise est placée sous une autorité unique de tutelle dont elle est tenue d'appliquer toutes les directives". L'autorité de l'Etat est encore renforcée par le fait que l'organe directeur, l'"Etat-Major" de l'entreprise, présente un caractère fortement étatique : le directeur général est un agent de l'Etat ; ses principaux adjoints sont nommés sur sa proposition par l'autorité de tutelle (art. 63).

Dans quel sens et dans quelle mesure y a-t-il alors aménagement du système initial? Montrons-le en reprenant les deux mêmes points : l'organisation interne de l'entreprise ; l'encadrement administratif.

1° Dans le système de gestion socialiste élaboré en 1971, la transformation du statut des travailleurs se traduit par le fait que leur sont octroyés des pouvoirs de contrôle sur la gestion de l'entreprise. Comme le précise M. Miaille, il s'agit d'un contrôle au sens de contrôle-surveillance et non pas au sens de contrôle-maîtrise. Les organes représentant les travailleurs sont des organes consultatifs émettant avis et recommandations et non des organes délibératifs ayant pouvoir de décision.

Cela ne signifie pas que la réforme soit sur ce point dépourvue de portée : les représentants des travailleurs sont dotés de larges pouvoirs d'investigation qui permettent (s'ils sont exercés) une surveillance effective de la direction (voir Autin, p.336 et sv.).

La représentation des travailleurs est assurée par une assemblée générale assistée de commissions permanentes.

L'assemblée des travailleurs est un organe élu par le collectif des travailleurs, c'est-à-dire par l'ensemble des travailleurs de l'entreprise sans qu'il soit fait de distinction entre cadres et non cadres, employés et ouvriers. Les candidatures, en nombre double des postes à pourvoir, sont retenues par une commission tripartite (FLN, UGTA, ministère de tutelle) (art. 27).

La place du syndicat dans cette réorganisation de l'entreprise témoigne du rôle subordonné et de la faible liberté d'action des organisations à caractère représentatif.

Comme le souligne la charte, le syndicat ne conserve son rôle revendicatif et de défense des travailleurs que dans le secteur privé (où le droit de grève est maintenu en vertu de l'ordonnance n° 71-73 du 16 novembre 1971 relative aux rapports collectifs de travail dans le secteur privé). Dans le secteur public, le syndicat est intégré dans la nouvelle organisation de l'entreprise ; il en devient un rouage, chargé -dit la charte- d'une "mission capitale", celle de mobiliser, de former, d'organiser les travailleurs pour qu'ils accomplissent leur rôle de producteurs et de gestionnaires.

Même dans le cadre limité de cette mission, le syndicat ne jouit pas d'une grande autonomie puisque, comme on l'a vu, dans la commission des candidatures, appelée à jouer un rôle essentiel étant donné le système électoral, l'UGTA n'a pas de monopole mais intervient sur le même pied que le parti et l'Etat.

2° Les modifications par rapport au système antérieurement en vigueur sont moins importantes en ce qui concerne le contrôle (contrôle au sens de contrôle-maîtrise, cette fois) exercé par l'Etat qu'en ce qui concerne le système interne de gestion.

Faisons simplement, en suivant les analyses d'Autin, deux observations rapides.

En premier lieu, l'autorité de l'Etat, justifiée par sa mission de planification, est exprimée avec encore plus de force que dans les différents statuts des entreprises publiques en vigueur avant 1971.

En second lieu, la charte et l'ordonnance du 16 novembre 1971 posent le principe de l'unicité de la tutelle (art. 79) et confient celle-ci au ministère technique dont relève l'entreprise en cause, mais l'affirmation de ce principe s'accompagne de la reconduction des attributions de l'ensemble des services administratifs qui dans le système antérieur avaient une mission de contrôle à l'égard des entreprises publiques (art. 81). Le nouveau système risque dès lors de ne guère remédier à la concurrence des organes étatiques de contrôle, de ne guère améliorer la gestion centralisée et planifiée de l'économie au nom de laquelle, cependant, l'Etat contient dans des limites très étroites l'autonomie des entreprises.

13. Conclusions sur les caractéristiques du processus de démocratisation et sur la conception de l'Etat du régime du 19 juin

On lit dans la Charte Nationale : "La mise en oeuvre de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise constitue une étape nouvelle dans le renforcement de l'exercice du pouvoir des travailleurs sur la gestion des activités économiques, sociales et culturelles du pays. Elle ne marque pas le début de la prise en mains de cette gestion par les travailleurs. En effet, le pouvoir des travailleurs s'est déjà établi sur la gestion du patrimoine économique, social et culturel du pays par l'émergence de l'Etat socialiste comme produit du processus révolutionnaire qui a transformé les bases de la société algérienne" (pp.89, 90).

Ce texte doit être lu attentivement.

L'Etat tient sa légitimité du fait qu'il incarne la révolution algérienne. Il est le représentant et le garant des intérêts des masses laborieuses, en l'absence de toute représentation institutionnalisée des travailleurs. La mise en place d'organes de représentation ne fait que

consolider et confirmer le caractère démocratique et populaire de l'Etat.

Plus loin, la Charte Nationale souligne que la participation des travailleurs consiste à les associer dans la conduite des affaires d'une entreprise aux gestionnaires désignés par l'Etat. Et elle ajoute : "Ceux-ci sont eux-mêmes des travailleurs rémunérés de la même entreprise et ne représentent pas une catégorie antagoniste par rapport aux autres travailleurs. En définitive, la gestion socialiste de l'entreprise se caractérise comme le creuset où se fondent toutes les énergies humaines de l'entreprise et s'affirme comme un facteur de cohésion entre tous les travailleurs engagés solidairement dans la même tâche d'édification du socialisme" (p.90).

Ainsi, la gestion socialiste des entreprises vise à concrétiser et organiser l'unité, la solidarité entre le pouvoir politique, les cadres administratifs et l'ensemble des travailleurs. Toute idée de conflit, de contradiction d'intérêt, est dans ce cadre exclue. Le seul ennemi est un ennemi commun au "Pouvoir révolutionnaire", aux cadres et aux travailleurs : la bureaucratie.

La bureaucratie n'est pas ici conçue comme un mal inhérent à la nature de l'Etat mais comme une dysfonction. "La bureaucratie représente une dégénérescence de la fonction administrative et du système de gestion" déclare la Charte Nationale (p.91). Aussi, le combat anti-bureaucratique n'implique-t-il pas le développement de formes d'organisation autonomes des travailleurs, non intégrées à l'appareil d'Etat, fonctionnant comme contre-pouvoir et comme anti-appareil, mais requiert-il seulement que l'appareil d'Etat lui-même ait l'aptitude -informé et aiguillonné par les interventions des assemblées populaires et des assemblées de travailleurs- à détecter et corriger ses insuffisances (ibidem, pp.91-93).

La rupture est nette avec la conception marxiste de l'Etat et du processus révolutionnaire.

Précisons en quelques lignes, pour mieux montrer a contrario la nature de la problématique algérienne actuelle, ce qui nous semble être au coeur de la conception de Marx.

Marx, le Marx du "18 Brumaire", n'analyse pas l'Etat comme l'instrument d'une classe dominante qui lui resterait extérieure, qui le manipulerait à son profit comme on utilise un outil en soi neutre.

La nature de classe d'un Etat est plus complexe. La domination d'une classe sur le plan politique ne s'exerce pas directement ; elle s'exerce à travers une double médiation : celle de forces politiques dirigées par des politiciens plus ou moins professionnels (36), celle d'un appareil d'Etat spécialisé qui n'est pas le simple exécuteur d'une volonté politique mais a ses règles internes de fonctionnement.

Marx analyse le développement historique de l'Etat capitaliste comme un processus de renforcement continu d'une machine étatique qui acquiert une autonomie relative (plus ou moins forte selon que le régime politique est de type parlementaire ou dictatorial) par rapport à la société civile ("Le 18 Brumaire", pp.210, 256, 257).

L'autonomisation de la machine d'Etat ne contredit pas la thèse de l'Etat de classe, de l'Etat comme instrument d'une domination de classe. En premier lieu, en effet, l'autonomie de l'Etat n'est que relative : l'appareil d'Etat reste soumis à un pouvoir politique articulé à la société civile, dépendant des rapports de force entre les classes. En second lieu, la machine de l'Etat est en elle-même une machine de classe, une machine de domination et d'exploitation : ainsi, pour Marx, l'Etat capitaliste est une machine capitaliste parce qu'il distribue sous forme d'appointements une partie de la plus-value, parce qu'aussi le travail y est "divisé et centralisé comme dans une usine" (ibidem, pp.210, 256).

On pourrait ajouter en troisième lieu, nous semble-t-il, qu'en empêchant le développement des luttes de classes, l'autonomisation de l'Etat conduit à laisser jouer les anciens rapports de forces, permet la reproduction des rapports de domination.

Cette conception de l'Etat conduit Marx à souligner la nécessité pour le prolétariat de "briser la machine de l'Etat" (ibidem, p.257); de mettre fin à l'autonomisation de l'Etat en le soumettant à la société civile, c'est-à-dire aux luttes de classes qui s'y développent (37). On connaît les mesures concrètes que Marx préconisera en ce sens, après la leçon historique de la Commune de Paris (suppression du parlementarisme, du fonctionnariat, de l'armée de métier).

Dans la Charte d'Alger, la nécessité d'entamer, dès la prise du pouvoir, le processus de dépérissement de l'Etat était, dans une certaine mesure, reconnue. Le document de 1964 soulignait que l'Etat de la transition au socialisme présente un caractère double : d'une part, il est le "reflet de la volonté populaire" ; d'autre part, il exprime cette volonté populaire "à travers des organes de gestion bureaucratique" et, était-il précisé, "c'est dans ce secteur bureaucratique qu'essayeront de se réfugier les intérêts, habitudes et routines menacés par la révolution" (39). C'est pourquoi il fallait, en même temps que consolider l'Etat, entamer, grâce au contrôle exercé par le parti d'avant-garde, grâce au développement des institutions autogestionnaires, le processus de son dépérissement.

En 1976, cette dialectique n'a plus cours : "La restauration de la souveraineté nationale, souligne la nouvelle charte, la construction du socialisme, la lutte contre le sous-développement, l'édification d'une économie moderne et prospère et la vigilance contre les dangers extérieurs, exigent un Etat solide et sans cesse renforcé, non un Etat invité à dépérir, alors qu'il resurgit à peine du néant" (p.93).

X

La mise en place des nouvelles institutions locales, la réorganisation de la gestion des entreprises, sont conçues unilatéralement comme des moyens de renforcement de l'Etat, l'objectif étant, à travers le développement d'institutions représentatives, de réaliser l'intégration politique des masses populaires et des travailleurs au système en place. L'Etat est le lieu et le moyen de cette intégration, l'Etat, que le président Boumediène définit

comme "une entité homogène formée de plusieurs institutions allant de la base qui est la commune jusqu'aux entreprises économiques, aux organismes de sécurité et à l'armée" (40).

Affirmant vigoureusement l'unicité de l'Etat, le pouvoir politique recourt, plutôt qu'à une réelle décentralisation, à des procédures de délégation de pouvoir à des organes déconcentrés tels que le wali ou le directeur général d'une entreprise. Dans la logique de ce système institutionnel, la fonction essentielle que les assemblées élues -non seulement les assemblées de travailleurs dans les entreprises publiques mais aussi les assemblées populaires au niveau de la commune, de la wilaya, et depuis 1977, au niveau national- sont appelées à jouer est peut-être cette fonction de contrôle (contrôle-surveillance) de l'appareil d'Etat dont parle la Charte Nationale et que consacre la Constitution (41). Le pouvoir politique central monopolisant le droit de sanction, la faculté de donner suite aux critiques et avis émanant de la base, le développement d'une forme de contrôle populaire est conçu comme un moyen d'assurer une meilleure maîtrise du pouvoir sur son appareil administratif en même temps qu'une plus grande efficacité de celui-ci.

Ceci ne signifie pas qu'une évolution vers des formes de décentralisation plus effectives accompagnées d'une extension des pouvoirs des institutions élues soit exclue. La réussite du régime dans son effort de mise en place d'élites locales le représentant efficacement et fidèlement devrait, nous l'avons dit, conduire à un relâchement de la tutelle exercée sur les communes et les régions. De même, les formes actuelles de gestion de l'entreprise publique sont conçues comme devant être "amendées, perfectionnées ou transformées en fonction de l'expérience, des nouveaux objectifs à atteindre, du développement des forces productives, de l'élévation du degré de maturité de la conscience sociale des travailleurs et de l'avancement du progrès sous toutes ses formes" (Charte Nationale, p.95).

Mais on peut faire l'hypothèse que la décentralisation restera contenue dans des limites très étroites.

"Etat du peuple tout entier" et rôle de la classe ouvrière

La conception de l'Etat engagée par le régime algérien n'est ni la conception marxiste de l'Etat de classe, ni la conception libérale de l'Etat arbitre. L'Etat n'est vu ni comme l'instrument de la domination d'une classe, ni comme un médiateur dans les conflits de classes ; il est vu comme incarnant l'unité du peuple, comme le représentant d'un intérêt collectif transcendant les intérêts particuliers des groupes.

On songe à la conception développée en Union Soviétique depuis Kroutchev et consacrée par la nouvelle Constitution de 1977, à la conception de l'Etat comme "Etat du peuple tout entier".

Mais l'analogie n'est que partiellement pertinente.

La théorie soviétique (insistons sur le fait que nous ne comparons pas ici des processus historiques mais seulement leur interprétation par le pouvoir) conçoit le passage à l'Etat du peuple entier comme le passage à une nouvelle étape historique rendue possible par l'accomplissement, lors de l'étape antérieure, des tâches de la dictature du prolétariat (42).

Ainsi, c'est l'exercice par la classe ouvrière de son rôle dirigeant qui rend possible le dépassement de l'Etat de classe. Ne discutons pas de cette théorie et de son application à l'histoire de l'URSS, mais observons que l'idéologie officielle algérienne éprouve le besoin de se situer implicitement par rapport à elle.

La Charte Nationale ne remet pas en cause la thèse socialiste classique du nécessaire rôle dirigeant de la classe ouvrière.

Ce qu'elle souligne c'est que dans les pays nouvellement indépendants, la classe ouvrière est, au départ, embryonnaire. Ce ne peut donc être le prolétariat, "numériquement faible ou pratiquement inexistant qui institue le socialisme", mais "c'est l'édification du socialisme, qui ne fait qu'un avec l'édification de la nation, son industrialisation et sa modernisation qui assure l'émergence du prolétariat" (p.27).

Ainsi, c'est l'Etat dirigé "par une avant-garde formée par l'ensemble des patriotes révolutionnaires" (idem) qui a charge d'assurer progressivement, en même temps que le développement numérique de la classe ouvrière, son émergence politique, en élevant, en particulier, comme le requiert le président Boumediène, la "conscientisation" des travailleurs, en les faisant passer d'une forme de conscience encore "sous l'emprise économique et syndicale" à une prise de conscience politique (43).

N'insistons pas trop longuement sur cet aspect de la conception algérienne de l'Etat. Nous pensons en effet qu'il s'agit d'un aspect de l'idéologie officielle particulièrement "surdéterminé" par la recherche d'une légitimité dans le champ du discours révolutionnaire (44). Dans son expression plus autonome, l'idéologie du pouvoir algérien reste marquée par une conception de l'unité fondamentale du peuple et une conception de l'Etat qui excluent la reconnaissance d'un rôle spécifique et privilégié de la classe ouvrière.

Notons simplement encore, pour finir, que le type d'analyse où l'Etat est conçu comme l'instrument de l'émergence à la fois "physique" et politique de la classe ouvrière, comme incarnant les intérêts d'un prolétariat en voie de constitution, repose sur une lecture de l'histoire aussi métaphysique que celle qui est à l'oeuvre dans les nombreuses analyses critiques selon lesquelles l'Etat algérien serait l'instrument au moyen duquel une bourgeoisie faible, fractionnée accède à l'hégémonie (45).

2. LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Notre but, en abordant ce point, est de préciser et compléter la caractérisation de la ligne politique suivie par le régime algérien, en même temps, de situer la révolution agraire dans le contexte de la politique économique globale des gouvernements Boumediène.

Comme au point précédent, on visera à une synthèse s'en tenant à l'essentiel et on se centrera sur l'analyse des orientations de l'action politique plutôt que sur celle de la mise en oeuvre concrète des mesures édictées et de leurs effets.

X

Du fait de la puissance et de la cohérence de l'effort entrepris pour réaliser l'indépendance économique et l'industrialisation du pays, l'Algérie est le foyer de nombreux débats. Les ouvrages et articles, portant en particulier sur la politique économique, se multiplient.

En s'en tenant aux principaux travaux consacrés en tout ou en partie à la politique économique du régime Boumediène, on peut dire que, mises à part quelques études qui épousent de manière plus ou moins apologétique le point de vue officiel (46), on ne trouve que des analyses très critiques dont le leitmotiv est de montrer que s'édifie en Algérie une forme de capitalisme, le plus souvent qualifié de capitalisme d'Etat (47).

Sans développer la discussion de cette dernière notion, soulignons que les analyses menées dans cette perspective tendent à ignorer ou du moins à minimiser la spécificité d'une formation sociale où il y a fusion au sommet des pouvoirs politique et économique et subordination du processus d'accumulation de capital à un processus de consolidation du pouvoir politique (fusion et subordination jusqu'à un certain point, dans la limite de la souveraineté, de l'autonomie de l'Etat national ; on y reviendra).

Conduites dans la perspective unique ou centrale de répondre à la grande question que soulevait dès 1964 Gérard Chaliand : "L'Algérie est-elle socialiste?" (48), ces analyses tendent trop souvent à qualifier les processus avant de les étudier concrètement, à repérer au pas de course, sous le coup d'on ne sait trop quelle urgence politique, exploités et exploités, bourgeois et prolétaires. Dès lors, plutôt que d'analyser le processus historique dans sa complexité, dans ses différentes dimensions, dans ses contradictions, elles se ramènent à établir a contrario le caractère capitaliste de la voie algérienne en confrontant celle-ci à un modèle de socialisme généralement inspiré (de manière implicite ou explicite) du modèle (officiel) de la révolution chinoise.

Nous nous en tiendrons, pour notre part, au type de démarche adopté lors du point précédent, nous efforçant, par une analyse critique de la ligne économique suivie par le régime, de tirer de premières conclusions sur ses implications politiques et sociales. Sans intégrer notre analyse à un système explicatif général, nous ouvrirons des pistes pour une réflexion frontale sur la nature de l'Etat et de la formation sociale. h m s

Pour cette analyse critique, certains des ouvrages auxquels nous faisons allusion plus haut, surtout le dernier paru à la date où nous écrivons, celui de M. Raffinot et P. Jacquemot, nous serons d'un grand secours. Mais nous les utiliserons en dégageant les analyses concrètes qui y sont contenues d'un type de conceptualisation créant souvent plus de problèmes qu'il n'en résout.

21. Pouvoir politique et pouvoir économique

La concentration du pouvoir, que la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution va aménager et non modifier radicalement, consiste en la fusion de l'Etat et du parti, de l'exécutif et du législatif et aussi des pouvoirs politique, économique, dans une moindre mesure, idéologique et culturel.

De même que c'est par la violence (ce qui ne met bien entendu pas en cause la question de leur légitimité) que les régimes des présidents Ben Bella et Boumediène se sont emparés de l'Etat, de même c'est par des actes de force -les nationalisations généralement non accompagnées d'indemnisations- qu'ils ont progressivement pris le contrôle de l'essentiel de l'appareil économique. Au terme de ce processus, le régime de la propriété d'Etat ou du monopole d'Etat s'étend aux activités minières, aux principales entreprises industrielles, à l'essentiel du secteur agricole moderne, au système bancaire, au commerce extérieur et de gros.

Du fait de la concentration au profit de l'Etat des pouvoirs politique et économique, il y a une profonde similitude dans les conditions d'exercice de ces pouvoirs : dans les deux cas, on observe une relative "extériorité" du pouvoir d'Etat par rapport au corps social ; dans les deux cas, le pouvoir d'Etat présente une alliance de force et de faiblesse.

Reprenant une terminologie de Gramsci, on peut dire que le pouvoir politique en Algérie repose essentiellement sur un "appareil de gouvernement", tandis que l'"appareil hégémonique" au sens de l'ensemble des organisations (parti, syndicat, église...) au travers desquelles les forces sociales au pouvoir prolongent leur "domination" sur la société par une "direction politique", à contenu "intellectuel et moral" est très faiblement développé (49). Le pouvoir étatique s'exerce sur la société civile plutôt qu'il n'en émane : comme l'écrit Marx, alors que sous une république parlementaire la Nation au parlement fait "de la loi de la classe dominante sa volonté générale", dans un régime où le pouvoir exécutif prédomine, l'Etat apparaît comme placé au-dessus de la société civile et la soumettant à une "volonté étrangère" (50).

Un tel pouvoir d'Etat est à la fois fort parce qu'il réalise à un haut degré la centralisation et la concentration des fonctions de l'Etat et qu'il développe sa capacité de coercition, et à la fois faible parce que le groupe dirigeant dispose de peu de relais, de canaux pour assurer une direction effective de la société.

Dans l'exercice par l'Etat de son pouvoir économique, on retrouve les caractéristiques fondamentales que nous venons de relever : extériorité par rapport au corps social, puissance et faiblesse.

Montrons-le.

L'Etat algérien contrôle très largement l'affectation du surplus économique, c'est-à-dire que c'est lui qui draine l'essentiel des ressources disponibles pour des investissements.

Quelles sont ces ressources mobilisées par l'Etat? quelle est leur origine?

M. Raffinot et P. Jacquemot proposent une classification en quatre rubriques des sources de financement public en Algérie : l'épargne interne, les revenus pétroliers, les revenus de l'émigration, l'aide étrangère. L'épargne interne comprend l'épargne des ménages résidant en Algérie ; l'excédent des recettes budgétaires fiscales et parafiscales, autres que les recettes résultant de la fiscalité pétrolière, sur les dépenses administratives de fonctionnement ; le surplus dégagé par les entreprises publiques autres que la SONATRACH (société nationale de la branche des hydrocarbures).

Ils aboutissent alors aux données numériques suivantes :

TABLEAU 22

Répartition du montant des investissements publics selon la source de financement pour la période 1967-1973 (51)

(en millions de dinars)

1. Epargne interne	10.336	24 %
2. Revenus pétroliers	13.650	32 %
3. Revenus de l'émigration	8.724	20 %
4. Aide étrangère	10.255	24 %
Total	42.965	100 %

Ce tableau montre que le pouvoir économique de l'Etat algérien repose dans une mesure limitée sur le contrôle qu'il exerce sur les activités économiques nationales, sur la production et la consommation internes.

Pour environ les trois quarts, les ressources mobilisées par l'Etat soit sont d'origine extérieure (transferts des émigrés, aide internationale), soit (hydrocarbures) découlent d'une production nationale mais réalisée sur les marchés étrangers et dont la valeur correspond en partie à une rente prélevée sur les économies étrangères (l'Algérie, observent Raffinot et Jacquemot, bénéficie d'une rente pétrolière différentielle du fait de la relative qualité de son pétrole et de sa situation géographique).

Ainsi, on peut dire que, sur ce plan aussi, l'Etat apparaît situé au-dessus de la société et relativement indépendant par rapport à elle.

Force et faiblesse de cet Etat dans le domaine économique : il domine l'évolution économique par le rôle prépondérant qu'il joue dans l'affectation des investissements, mais il dispose d'une capacité planificatrice limitée, d'une capacité limitée à coordonner effectivement les activités économiques.

Autin, dans sa thèse, souligne sous différents angles les limites de la planification algérienne. Ne reprenons pas sa démonstration mais seulement certaines conclusions fondamentales qu'on peut en tirer (52).

1° L'organe de planification mis en place en 1970, le Secrétariat d'Etat au Plan, ne dispose d'aucune primauté en droit sur les départements ministériels et jouit d'une faible autorité. Un important cloisonnement persiste en outre entre les différents ministères.

2° Jusqu'à l'instauration du système de gestion socialiste des entreprises, du fait de la multiplicité des organes de contrôle et de leur relative inefficacité, les entreprises publiques bénéficiaient, en dépit de la loi, d'une large autonomie. Avec la gestion socialiste, on l'a dit,

la prééminence de l'Etat planificateur est nettement réaffirmée et la tutelle est confiée au seul ministère technique concerné mais, malgré l'unicité de la tutelle, la pluralité des organes de contrôle subsiste. Il risque donc d'y avoir peu ou pas d'amélioration de la direction économique centralisée des entreprises publiques.

3° Enfin, en ce qui concerne les entreprises privées, dont l'existence est admise à condition qu'elles soient de taille modeste et qu'elles restent localisées dans des domaines où elles ne risquent pas de constituer une "entrave à l'édification du socialisme" (Charte Nationale, p.133), Autin observe que l'Etat a échoué à les soumettre à un développement planifié, n'intervenant que par des actes d'autorité marqués d'empirisme.

Comment interpréter cette faiblesse de la planification?

La Charte Nationale souligne (pp.141, 142) la nécessité d'une planification démocratique et met en avant à cet égard le rôle des assemblées populaires et des assemblées de travailleurs.

Mais une planification démocratique implique, d'une part que le développement économique soit conçu en fonction de la satisfaction à court terme d'un certain nombre de besoins sociaux fondamentaux, d'autre part que soient mises en place des formes d'organisation politique permettant l'expression de ces besoins.

On a vu les étroites limites de la démocratisation du système politique algérien et on va voir que le modèle économique retenu confère une nette priorité à l'accumulation de capital par rapport à la satisfaction des besoins sociaux : la satisfaction des besoins doit être assurée progressivement par le développement économique, est définie comme un effet du processus de développement plutôt que comme une dimension intrinsèque de celui-ci.

Du fait du modèle de développement adopté et du fait des structures politiques de l'Etat, la planification algérienne est en fait nécessairement une planification par en haut.

C'est alors par l'analyse des conditions de fonctionnement du système étatique qu'on doit rendre compte des limites de sa capacité planificatrice.

Ne peut-on dire à cet égard que, dans un système étatique tel que le système algérien, il y a à la fois une volonté du pouvoir politique suprême de s'assurer une autorité sans partage et à la fois nécessité pour ce pouvoir de reconnaître une assez large autonomie aux différents segments de l'appareil administratif. En effet, l'appareil administratif n'est pas un simple instrument que le pouvoir pourrait manipuler à son gré mais fonctionne, comme le suggèrent J. Leca et J.C. Vatin (53), comme un "marché (politique) de substitution", comme un lieu où jouent des influences contraires et où s'affrontent des intérêts liés à la sauvegarde et au renforcement des positions occupées dans l'appareil d'Etat? (54).

Il faut ajouter que le pouvoir suprême lui-même, le "Pouvoir révolutionnaire", ne se réduit pas à un projet et à une volonté. Il n'est que le sommet de la machine d'Etat, il est composé d'hommes qui ont une position déterminée dans l'appareil (dans l'armée, à la tête d'un ministère, d'une société nationale...), qui, malgré la relative homogénéité de l'équipe dirigeante, appartiennent parfois à des clans distincts (groupes régionaux, "génération" politique...), ont des trajectoires et des orientations idéologiques non identiques (voir à cet égard les débuts du chapitre 10).

22. Le modèle de développement

On se limitera à une esquisse à grands traits, renvoyant pour des approfondissements aux textes officiels et aux travaux déjà nombreux consacrés à l'économie algérienne.

221. La stratégie du planificateur

1967 est la première année de la planification algérienne. Elle correspond au lancement d'un plan triennal qui n'est encore qu'un pré-plan

fixant des objectifs d'investissements par secteur, sans véritable coordination.

Dès l'élaboration du triennal, le planificateur algérien, assisté d'experts soviétiques du Gosplan, retient deux grandes dates : 1973, échéance d'une première étape de construction économique ; 1980, "horizon" de référence, date à laquelle le problème défini comme central, celui de l'emploi, devrait avoir subi une évolution décisive.

Le rapport général sur le second plan quadriennal (1974-1977) donne une définition très claire de la stratégie de planification pour cette période 1967-1980 (55).

On le prendra pour fil conducteur.

Première étape de la planification (1967-1973)

Selon le document de présentation du second quadriennal, deux choix ont prévalu lors de la première étape :

- "priorité très marquée, dans l'affectation des ressources, à l'investissement au détriment de certains aspects de la politique sociale" ;
- priorité, dans la structure des investissements, "aux équipements destinés à élargir la capacité d'exportation et d'accumulation en devises pour l'économie nationale".

La répartition des investissements inscrits au premier quadriennal (1970-1973) montre l'importance de l'effort d'industrialisation : 45 % du total des investissements publics est destiné à l'industrie.

Dans la réalisation du plan, la priorité reconnue à l'industrialisation a encore été accentuée, au détriment surtout de la part prévue pour l'agriculture : selon un document officiel, l'industrie a bénéficié en fait de 55 % des investissements au lieu des 45 % prévus, tandis que l'agriculture

régressait dans la réalisation de 15 % à 8 % (56).

L'analyse de la structure des investissements industriels montre la faible part des investissements dans le secteur des biens de consommation (moins de 20 % des investissements industriels), la prépondérance des investissements lourds, surtout dans la mise en valeur des hydrocarbures (36 %) et dans les secteurs métallurgique et mécanique (26 %).

Cette orientation correspond à la fois à la recherche de ressources budgétaires par le développement des exportations (57) et à la fois à la volonté de créer les bases matérielles d'une édification économique auto-centrée. Il s'agit, dans cette dernière optique, de développer des activités en amont du système productif, activités qui, selon la conception développée par G. Destanne de Bernis, ont un effet "industrialisant" : ainsi, la mise en valeur des hydrocarbures, outre le fait qu'elle est source de financement, procure de l'énergie à l'ensemble de l'appareil productif et, par la mise en place d'une industrie pétro-chimique, de nombreuses matières premières tant pour l'industrie que pour l'agriculture (engrais, plastiques, etc.) ; ainsi encore, le développement d'une sidérurgie fournit des biens d'équipement au secteur des hydrocarbures et aux différents secteurs de l'industrie.

A côté de l'effort massif pour accumuler les moyens financiers et jeter les bases d'un processus d'industrialisation, le premier plan mettait particulièrement l'accent sur l'élargissement de la "capacité d'absorption" par l'économie des effets des investissements initiaux : développement des infrastructures économiques (8 % du volume total des investissements), formation d'un personnel qualifié (les dépenses d'éducation et de formation, dans leur ensemble, mobilisaient 12 % du budget du plan).

Nous indiquerons plus bas la place réservée à l'agriculture.

Seconde étape de la planification (1974-1980)

Selon le rapport général sur le second plan quadriennal, le second septennat doit être caractérisé par une "accélération des actions d'intégration" de l'économie. L'accent sera mis sur les industries de transfor-

mation orientées vers la satisfaction des besoins internes en équipement et consommation finale. En même temps, les effets sur l'emploi de la politique d'industrialisation devraient être plus marqués, les industries de transformation "intégratrices" (industries de transformation des métaux, constructions mécaniques et électriques...) étant plus grosses utilisatrices de main-d'oeuvre que les industries de base lourdes reposant sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

La comparaison de la structure des investissements par grandes rubriques ne révèle cependant pas de modifications très importantes du premier au second quadriennal.

L'"horizon 80"

Le préambule du rapport général sur le premier quadriennal (58) estimait possible de "fixer comme objectif à l'édification de l'économie qui est projetée de fournir un emploi durable à l'ensemble de la population active masculine avant la fin de la décennie 1970-1980".

Le rapport général sur le second quadriennal adopte une position nettement en retrait, ne visant plus à l'"horizon 80" que l'"élimination des causes structurelles de chômage" : les acquis de la période 1967-1980 (notamment, la consolidation de l'indépendance financière et la formation des travailleurs et des cadres) devraient permettre une nouvelle structure des investissements privilégiant les "secteurs destinés à satisfaire les besoins en biens et services de consommation, secteurs très fortement créateurs d'emploi" (p.63).

Si l'on accepte les définitions et les calculs du planificateur (en particulier : une définition de la force de travail limitant la population active théorique à la population masculine de 18 à 59 ans ; des évaluations de l'emploi agricole enregistrant comme création d'emplois ce qui n'est en fait qu'un changement de statut des travailleurs (59)), on voit, en analysant le rapport général sur le plan 1974-1977 (pp.50 et 64 et sv.) :

1° que, pendant le premier septennat, la situation de l'emploi s'est légèrement dégradée (il y aurait eu quelques 610.000 emplois nouveaux alors que la force de travail masculine se serait accrue de 690.000 personnes pendant la période) ;

2° que, pendant le second septennat, les créations d'emploi devraient gagner de vitesse la démographie mais dans une faible mesure seulement (un million d'emplois supplémentaires prévus pour les années 1974-1980 et un accroissement de la force de travail masculine de 890.000 unités).

Le chômage et le sous-emploi en fin de période devraient donc être du même ordre de grandeur qu'en début de période.

Au recensement de la population de 1966, on estimait à quelques 830.000 le nombre d'hommes de 15 ans et plus sans emploi. Ce chiffre ne tient pas compte du sous-emploi dont on a vu l'importance dans l'agriculture : pour être classé comme occupé au recensement, il suffisait d'avoir travaillé 6 jours dans le mois précédant la date de passage des agents recenseurs.

Caractéristiques de la stratégie

Le problème de l'édification de l'économie et celui de la mise en place des structures de l'Etat se posent en termes fondamentalement similaires : il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, d'arriver à l'intégration d'une société qui se construit par en haut, de réaliser le "retour à la base", le retour au citoyen, au producteur-consommateur. Ajoutons qu'il s'agit aussi, pour l'Etat, de conduire le processus d'intégration sans érosion de son pouvoir tant économique que politique.

En ce qui concerne l'économie, l'objectif poursuivi est, pour reprendre les termes de la Charte Nationale, de construire et consolider "une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entre les branches" (p.122).

La méthode retenue est celle d'un effort de développement à la fois global et déséquilibré.

Global, en ce sens qu'est recherchée la coordination entre des actions qui portent dès le départ sur les différentes dimensions du processus de développement. Déséquilibré, en ce sens qu'une très nette priorité est accordée initialement aux activités qu'on peut situer en amont du système économique parce qu'elles sont sources de financement, d'énergie, de matières premières ou de biens d'équipement. Les hydrocarbures constituent la poutre maîtresse de cette stratégie où il s'agit de progresser de l'amont vers l'aval, du secteur de la production de moyens de production au secteur de la production de biens de consommation, de l'industrie à l'agriculture (60).

Le modèle économique de référence n'utilise comme leviers essentiels de développement ni la mise au travail des chômeurs et sous-employés, ni l'essor de la consommation (que ce soit celle des couches populaires ou celle des couches privilégiées). La cohérence d'un modèle combinant l'accumulation massive de capital productif et une longue période d'austérité repose sur le rôle joué dans l'absorption des productions nouvelles par les exportations et la consommation productive (d'énergie, de matières premières, de biens d'équipement).

Nous verrons les difficultés que soulève la stratégie découlant d'un tel modèle, les contradictions qu'elle développe. Mais avant cela, il nous faut examiner le rôle qu'elle assigne à l'agriculture.

222. La place de l'agriculture

La contribution de l'agriculture à l'économie nationale ne cesse de régresser en termes relatifs.

1° L'importance de la population agricole (ensemble des personnes appartenant à des familles dont un membre exerce une activité de type agricole) diminue très fortement.

Au recensement de la population de 1954, encore 70 % de la population musulmane était classée comme agricole. Au recensement de 1966, ce chiffre est tombé à 53 %. Selon le rapport général sur le second plan quadriennal, en 1973, la population agricole représente moins de la moitié de la population totale et devrait continuer à baisser, atteignant 44 % en 1980 (p.54).

2° La contribution de l'agriculture (plus les forêts et les pêches) au PIB (production matérielle et services) passe de 17,5 % en 1963 à 10,4 % en 1972. La baisse de la part de l'agriculture entre ces deux dates est à peu près régulière (61).

3° Enfin, troisième type de données que nous relèverons : la diminution de la part des produits agricoles dans les exportations algériennes. De 1950 à 1953, les denrées alimentaires représentent plus de 50 % de la valeur des exportations ; de 1963 à 1966, de 30 à 40 % ; de 1967 à 1970, de 15 à 20 % (62).

Cette régression de l'agriculture en termes relatifs renvoie bien entendu au développement d'autres secteurs d'activité, surtout à la part de plus en plus grande des hydrocarbures dans le PIB et dans les exportations.

Cependant, elle traduit aussi les médiocres bilans de la production agricole (63) et son incapacité croissante à faire face aux besoins de la population : à partir d'une base 100 en 1963, l'indice de la production agricole s'élève à 109 en 1972 (il reste nettement inférieur lors des années intermédiaires) tandis que la population passe pendant la même période de l'indice 100 à l'indice 128 (voir note 63) ; la balance commerciale alimentaire devient, pour la première fois, déficitaire en 1967, elle le sera encore en 1968 et puis de 1971 à 1973, année à laquelle nous nous arrêtons ici (64).

Quelles mesures prend alors le planificateur pour redresser la situation de l'agriculture et quel rôle assigne-t-il à celle-ci dans le développement économique?

La part des investissements de développement agricole dans le premier quadriennal s'élève à 15 % ; on peut l'estimer à 13 % dans le second plan (65). Il y a donc diminution relative malgré l'affirmation, dans le document de présentation du plan 1974-1977, d'une "priorité accrue au développement agricole" (p.1. . Il faut cependant tenir compte du très fort accroissement du volume d'investissements d'un plan à l'autre qui fait qu'en chiffres absolus les moyens affectés à l'agriculture sont multipliés par plus de 3 (on passe de 4,1 à 14,5 milliards de dinars).

Pour les deux plans, la part de l'agriculture dans l'affectation du surplus économique national apparaît réduite, en regard, en particulier, de l'importance de la population agricole.

Mais, pour apprécier correctement l'effort consenti en faveur de l'agriculture, il ne faut pas oublier qu'une part des investissements industriels (dans la pétrochimie, dans la construction mécanique...) sont destinés à fournir l'agriculture en matières premières et à l'équiper. En outre, il faut souligner qu'un raisonnement en termes seulement de moyens financiers n'a qu'une signification limitée, ne tenant pas compte des différences de coût des investissements selon les secteurs.

Quand on raisonne alors plutôt à partir des objectifs du planificateur, on voit que l'agriculture joue un rôle capital dans la stratégie (conditionnant la réussite de l'entreprise), mais que ce rôle est second par rapport à celui de l'industrie et que les tâches assignées à l'agriculture sont nettement limitées, relativement modestes.

L'agriculture n'est plus appelée ni à jouer un rôle direct majeur dans l'accumulation, ni à résorber le chômage.

En ce qui concerne le premier point, l'accent n'est plus mis, comme aux premières années de l'indépendance, sur l'apport de devises par l'agriculture moderne (d'ailleurs, la politique d'arrachage et de reconversion d'une bonne partie du vignoble se poursuit) mais plutôt sur l'approvisionnement du marché intérieur, sur l'obtention de l'autosuffisance alimentaire (66).

En ce qui concerne le rôle de l'agriculture dans la résorption du chômage, relevons d'abord que le rapport général sur le premier plan quadriennal prévoyait une réduction relativement réduite du sous-emploi de la population active agricole (calculé à partir de la norme assez basse de 200 journées de travail par an pour un emploi complet, le taux de sous-emploi théorique devait passer de 49 % en début de période à 42 % en fin de période). Cette réduction devait être obtenue surtout par création d'emplois temporaires dans le cadre des programmes de mobilisation de main-d'oeuvre pour la rénovation rurale (chantiers de reboisement, chantiers "de plein emploi" gérés par les communes...) (67). Il est impossible de dresser un bilan sur ce point du premier plan (68).

Le rapport général sur le second quadriennal n'évalue plus le nombre de journées de travail temporaire à créer. En ce qui concerne les emplois réguliers, il prévoit seulement 10.000 emplois de plus dans l'auto-gestion, par intensification, et 90.000 bénéficiaires supplémentaires de la révolution agraire (à la fin du premier plan, le bilan de la révolution agraire enregistrait 50.000 bénéficiaires). En admettant que ces objectifs soient réalistes et qu'il s'agisse bien, dans la plupart des cas, de créations d'emploi (voir à cet égard supra, la note 59), il faut voir que ces 100.000 postes de travail diminueront très faiblement le chômage et le sous-emploi agricoles puisqu'il devrait y avoir entre 1974 et 1977, dans l'hypothèse d'un maintien de l'exode rural à son niveau de 1973, un accroissement de la population active agricole (hommes de 18 à 59 ans) de 85.000 unités (69).

Ce qui confirme le fait que le planificateur a renoncé à faire jouer à l'agriculture un rôle important dans la lutte contre le chômage, c'est qu'il privilégie nettement l'objectif d'accroissement de la productivité sur l'objectif d'accroissement de l'emploi. Comme le constate A. Benachenhou, commentant les passages de la Charte Nationale consacrés à l'agriculture, ce qui est recherché par la modernisation des exploitations (mécanisation, emploi de produits chimiques...) c'est une plus forte productivité à l'heure de travail plutôt qu'à l'hectare (70). Certes, le rapport général sur le second quadriennal met en garde contre les excès de la mécanisation (pp.19, 71, 110), mais il ne remet pas en cause cette hiérarchisation entre les objectifs de production et d'emploi.

Finalement, on peut dire que l'objectif essentiel assigné à l'agriculture est de nourrir la population et, par là, de réduire les importations de produits alimentaires ; il s'agit que le blé ne continue plus à "manger le pétrole".

Quant aux moyens mis en oeuvre par les deux premiers quadriennaux, il faudrait une analyse plus technique que celle à laquelle nous pouvons procéder pour en juger.

Ce qu'on peut dire c'est que l'accent est mis sur l'amélioration des conditions générales de la production agricole : ainsi, dans les deux plans, les investissements consacrés à l'hydraulique et à la rénovation rurale (reboisement, lutte contre l'érosion...) paraissent importants.

Parallèlement à ces mesures et à celles concernant directement l'amélioration de la production, l'application de la révolution agraire déclenchée en 1971 devrait contribuer à créer dans l'agriculture les "structures d'accueil" pour l'industrialisation, à faire de l'agriculture un marché de plus en plus important pour les produits industriels (machines, engrais, produits plastiques divers...). Par là, serait en voie de se réaliser cette intégration de l'économie poursuivie par le planificateur.

Nous verrons dans le chapitre suivant les problèmes que rencontre la mise en oeuvre de la révolution agraire. Soulignons pour le moment que le volet agricole des plans quadriennaux semble accuser un retard important. Il y aurait eu une stagnation de la production agricole pendant le premier plan (voir supra, la note 63). Le programme capital de mise en irrigation de superficies nouvelles n'a été que très partiellement réalisé (17.000 ha de 1970 à 1973 au lieu de 41.000) (71).

23. Difficultés et contradictions

231. La dépendance économique

Nous avons souligné plus haut le parallélisme qu'on pouvait établir

entre pouvoir politique et pouvoir économique. Il faut montrer maintenant que la principale limite à ce parallélisme tient au fait que la souveraineté économique de l'Etat algérien est beaucoup plus limitée que sa souveraineté politique.

X

Depuis mise en place, le régime du 19 juin met l'accent, en même temps que sur la consolidation de l'Etat, sur le renforcement de l'indépendance économique. Et, de fait, ses acquis sur ce dernier plan sont importants. Avec les nationalisations, l'emprise directe du capital étranger a été, pour l'essentiel, éliminée. La spécialisation coloniale (produits primaires agricoles et minéraux contre produits manufacturés) est très largement remise en cause par la politique de transformation locale des hydrocarbures et par l'ensemble de la politique d'industrialisation. Enfin, troisième point qu'on peut relever, grâce essentiellement aux hydrocarbures, l'Algérie a fortement accru depuis l'indépendance son autonomie financière : entre 1962 et 1969, la part des contributions externes dans le financement des investissements publics est passée de 86 à 28 %, et cela alors que le volume de ces investissements était plusieurs fois multiplié (533,4 millions de dinars en 1963, 2.466,5 en 1969) (72).

Il reste vrai que l'endettement de l'Algérie est important, mais, par rapport à la plupart des pays du "tiers-monde", la situation financière algérienne demeurerait, selon Raffinot et Jacquemot, jusqu'à aujourd'hui, assez saine ; les frais annuels encourus au titre de la dette extérieure représentent environ 15 % de la valeur des exportations (73).

Le facteur principal qui détermine une nouvelle forme de dépendance économique n'est pas l'endettement de l'Algérie, mais le rôle joué par les exportations dans le processus d'industrialisation.

Il faut remarquer à cet égard que ce ne sont pas seulement le pétrole, le gaz et les produits de la pétrochimie qui sont orientés vers les marchés extérieurs. Les principales réalisations industrielles - ainsi, la sidérurgie, les constructions mécaniques - ont été conçues, en particulier

pour des raisons d'économie d'échelle, dans la perspective d'écouler à l'extérieur une partie de la production (selon la Charte Nationale, la part exportée de la production industrielle devrait à l'avenir, lorsque le marché intérieur se sera étendu, devenir marginale par rapport à la production totale -p.131).

Cette orientation implique la recherche par l'industrie algérienne de la compétitivité, donc d'un type de productivité dont les normes sont fixées par les firmes capitalistes dominant le marché international dans lequel l'Algérie s'insère (74). Cela contribue à expliquer les caractéristiques technico-économiques du procès de production dans les nouvelles unités de production : investissements de type fortement capitalistique (donc où le rapport entre la masse des moyens matériels de production mis en oeuvre et la force de travail est élevé) et choix de techniques très avancées. Dès lors, l'Algérie est confrontée à ce que la Charte Nationale appelle une nouvelle forme de colonialisme, le "colonialisme technologique" (p.171), forme de domination qui ne se réalise plus par l'appropriation des moyens de production, mais par le contrôle exercé sur les activités de recherche technologique en même temps que sur l'entretien et la gestion des équipements (75).

A notre sens, il faut se garder de conclure trop vite de cette dépendance technologique (et des autres relations de dépendance que produit le processus d'industrialisation algérien : endettement, conditions d'écoulement de la production sur le marché international) à un réaménagement des relations avec l'impérialisme qui se réaliserait au plus grand profit à la fois des groupes capitalistes internationaux et de la "bourgeoisie d'Etat" algérienne. Ici comme ailleurs, la problématique du complot aboutit à des simplifications outrancières.

Pour analyser l'évolution des relations extérieures de l'Algérie, on doit adopter un point de vue dialectique montrant que, dans l'état actuel des rapports de forces sur le plan international, les grands intérêts capitalistes ne sont pas seuls à mener le jeu, mais sont, en particulier, contraints de s'adapter aux changements imposés par les Etats

sous-industrialisés qui comme l'Algérie ont les moyens politiques et économiques de lutter pour un développement indépendant. Certes, l'impérialisme, au prix d'ajustements, maintient sa domination, mais il faut analyser concrètement, cas par cas, ces ajustements dans leur signification complexe, contradictoire, au lieu d'y voir invariablement et unilatéralement la manifestation de la suprématie des grandes puissances capitalistes.

232. Les implications sociales du processus d'industrialisation

Nous nous centrerons ici sur le problème de la distribution des revenus, ayant déjà abordé plus haut l'autre aspect crucial d'une politique sociale, la question de l'emploi.

Rappelons néanmoins que la stratégie algérienne de développement implique une longue stagnation de l'emploi. Cette stagnation est due, en particulier, à la priorité conférée à des investissements lourds de caractère très capitalistique. On peut ajouter que la politique d'industrialisation suivie non seulement crée peu d'emplois pendant une première phase, mais aussi détruit des emplois et des ressources : élimination d'artisans et de petites entreprises avec la mise en place de grands complexes industriels, comme le notent Raffinot et Jacquemot mais sans proposer d'éléments concrets d'évaluation, et aussi destruction, prenant une grave dimension, de terres agricoles, du fait de la localisation des implantations industrielles dans les zones côtières où sont situées les terres les plus riches (Alger, Arzew, Annaba, Skikda...) (75).

En ce qui concerne la distribution des revenus, le rapport général sur le premier plan quadriennal reconnaît que "la quasi-totalité des revenus créés pendant le quadriennat le seront dans les villes, principalement au bénéfice des catégories de la population qui ont déjà un niveau de vie relativement satisfaisant par rapport à celui des populations rurales et même de certaines catégories déterminées des villes".

Le planificateur en conclut à la nécessité d'adopter une politique de redistribution des revenus corrigeant les "effets automatiques de la croissance (i.e. du modèle de croissance choisi) sur le pouvoir d'achat

des différentes catégories" et il cite, au titre de cette politique, les programmes de mobilisation du travail (chantiers de plein emploi, etc.) et les programmes d'aide économique aux populations les plus pauvres (pp.138, 139).

L'application de la révolution agraire et un certain nombre de mesures nouvelles inscrites dans le second quadriennal (programme de développement de petites et moyennes entreprises, en particulier en zones rurales ; adoption de programmes spéciaux pour les 200 communes les plus pauvres...) sont également appelées à atténuer les disparités de revenus.

Mais cet ensemble de mesures ne constituent que des correctifs, ne modifient pas la tendance fondamentale à la compression des revenus de la grande masse des travailleurs et à la reproduction de fortes disparités.

Selon une étude réalisée à l'Institut des Techniques de Planification, l'évolution des prix à la consommation entre 1963 et 1974 aurait été marquée par une hausse de 64 ou 92 % (selon les méthodes de calcul) tandis que le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) n'aurait crû que de 54 % (77). Dans la même période, le SMAG (salaire minimum agricole garanti) s'accroît de 62 %.

C'est dans la décennie qui suit l'indépendance que la dégradation du pouvoir d'achat s'est opérée. Depuis 1972, il y a un relèvement important des rémunérations : le SMIG, qui est resté à 1,36 DA l'heure de 1963 à 1970, passe à 1,73 DA en 1972, à 2,08 DA en 1974, à 2,41 DA en 1976 ; le SMAG suit une évolution parallèle, mais son relèvement est plus rapide. On verra au chapitre suivant qu'il y a eu également ces dernières années une très forte hausse des prix à la production des produits agricoles améliorant les revenus des agriculteurs tant du secteur privé que du secteur socialisé.

Ces mesures tardives ne constituent, jusqu'à présent au moins, qu'un essai de rattrapage du retard que les revenus les plus bas ont enregistré par rapport à la hausse du coût de la vie dans les années 1962-1972.

La situation sociale en Algérie se caractérise aussi par de fortes disparités de revenus.

Ces disparités se marquent, en particulier, dans l'éventail très ouvert des revenus salariaux.

D'après une étude de R. Cessieux, l'écart des salaires (sans tenir comptes des primes et avantages) serait, en 1972, de 5 dans la fonction publique, de 13 dans le secteur industriel (en excluant les étrangers), de 24 entre les salaires les plus bas de l'autogestion agricole et les salaires industriels les plus élevés (78).

Il faut ajouter que les disparités sont importantes entre activités agricoles et non agricoles, campagnes et villes, et qu'elles se sont très probablement accrues de manière continue, au moins jusqu'à ces dernières années. On ne dispose cependant pas, pour le montrer, de données globales quelque peu précises et fiables (79).

Si la Charte Nationale relève la nécessité de remettre en cause les disparités actuelles de rémunération entre branches d'activité et secteurs juridiques, elle ne parle cependant pas d'une réduction de l'éventail des salaires. Au contraire, elle tend à justifier les inégalités salariales par la liberté de choix professionnel qui est laissée aux individus et la concurrence qui en découle pour attirer les cadres et les ouvriers qualifiés (pp.146, 147).

Quels sont les facteurs qui expliquent la régression ou la stagnation des revenus de larges catégories et la distribution très inégalitaire des revenus?

Les facteurs fondamentaux, tenant en tout ou en partie à la nature du pouvoir d'Etat et de sa politique (facteurs qui viennent redoubler le jeu des facteurs structurels tels que l'élasticité de l'offre de travail non qualifié pour un niveau de salaire donné, les différences de productivité entre activités agricoles et non agricoles...), nous paraissent être :

- la recherche d'une accumulation très rapide de capital impliquant une politique d'austérité ;

- le faible rôle joué par le développement du marché intérieur dans le processus d'accumulation, donc l'absence de nécessité économique à une forte affectation du surplus à la croissance des revenus ;

- les privilèges que détiennent les cadres de l'administration, en particulier dans le secteur industriel, qui leur permettent de s'assurer des rémunérations élevées, singulièrement par le jeu des avantages extrasalariaux, officiels ou clandestins ;

- la tendance à la transformation des syndicats en "courroies de transmission" du pouvoir politique, dès lors les faibles possibilités de résistance pour les travailleurs.

On peut ajouter encore un type d'industrialisation requérant un nombre assez élevé d'emplois très qualifiés pour lesquels l'offre demeure insuffisante (80), facteur à mettre en relation avec l'existence de rapports de concurrence entre les entreprises, même quand elles relèvent les unes et les autres du secteur public.

233. Les risques de blocage

L'objectif à long terme proclamé par le pouvoir d'Etat algérien est, pour reprendre les termes de Marc Raffinot et Pierre Jacquemot, "la construction d'un appareil productif "complet" capable de concourir à la satisfaction des divers besoins de consommation et au plein emploi des ressources locales, en particulier, de la force de travail" (p.137).

Le moyen est, nous l'avons dit, un type d'action à la fois globale et déséquilibrée, qui privilégie, dans une première phase, les industries lourdes et entend en faire le facteur stratégique de développement.

Le régime paraît disposer assez largement de la capacité politique et des ressources économiques nécessaires pour la réalisation d'un certain nombre de prémices d'un développement intégré et introverti (prise de contrôle des sources d'accumulation, équipement industriel de base...), mais la réussite de son projet implique aussi qu'il mène progressivement à bien des actions d'envergure orientées vers le développement de l'épargne interne et l'élargissement du marché national. De ces derniers points de vue, l'agriculture est appelée à jouer un rôle décisif.

Par son intensification, l'agriculture doit devenir sur une échelle de plus en plus large consommatrice de biens industriels, moyens de production et biens de consommation finaux ; par l'élévation de sa productivité, elle doit fournir massivement un surplus alimentaire, condition de l'extension du processus d'industrialisation.

De plus, il ne faut pas oublier que la stratégie à long terme du planificateur ne dispense pas le pouvoir politique de rechercher dans le court terme les moyens permettant l'amélioration des conditions de vie de larges catégories, limitant ou empêchant l'appauvrissement des autres. L'obtention d'un consensus populaire minimum est à ce prix et le régime algérien peut moins qu'un autre négliger cette préoccupation.

Encore une fois, pour une politique de défense ou de relèvement du niveau de vie, le rôle de l'agriculture est capital.

Or, on l'a déjà indiqué et on le verra surtout dans le dernier chapitre, le régime rencontre des difficultés particulièrement importantes dans la mise en oeuvre de sa politique agraire.

Menacée par les difficultés de l'agriculture, la stratégie algérienne l'est aussi par une certaine tendance à l'emballement du processus actuel d'industrialisation. Comme le notent encore Raffinot et Jacquemot (pp.185, 229 et sv.), un risque inhérent à cette stratégie est que les exportations se développent pour elles-mêmes et qu'il y ait dès lors suraccumulation dans le secteur des industries lourdes et d'exportation.

Les facteurs jouant dans le sens d'une telle déviation du modèle de croissance sont le retard du développement du marché intérieur et aussi les limites à la capacité centralisatrice et planificatrice du pouvoir d'Etat. En ce qui concerne ce dernier point, on peut avancer que les sociétés nationales, bénéficiant en fait d'une assez large autonomie, peuvent avoir tendance à rechercher, par l'accumulation de devises, avant tout leur renforcement.

Ajoutons que la recherche de l'intégration économique est encore compromise par certains effets non contrôlés que produit, en particulier sur l'agriculture, le processus d'industrialisation : destruction de terres de culture (voir note 76) ; attraction exercée sur les travailleurs agricoles, surtout les plus jeunes et les plus qualifiés, par les conditions de l'emploi industriel (voir chapitre 10, point 313).

24. Conclusions

L'analyse de la ligne économique suivie par le régime du 19 juin et de son application implique de distinguer abstraitement, pour mettre en place les éléments d'une explication, différents processus qui, dans la réalité, interfèrent.

On peut différencier trois types de processus qui suscitent chacun des contradictions spécifiques.

1° Le premier processus est le processus de libération économique, entamé déjà sous la présidence de Ben Bella, mais poursuivi de manière plus systématique depuis le 19 juin 1965. Ce processus aboutit à desserrer les liens de subordination noués par la colonisation et à déplacer la dépendance de l'Algérie mais non à supprimer celle-ci.

La perpétuation de formes de dépendance économique accentue la tendance à faire prévaloir une logique purement économique de recherche de la rentabilité et d'accumulation de capital sur une logique de satisfaction des besoins sociaux.

2° Le second processus est un processus d'affirmation du pouvoir d'Etat et de réunion du pouvoir économique au pouvoir politique. Il se traduit par les nationalisations, une planification centralisée impérative, la mise en place d'organes étatiques de gestion économique -en particulier, les sociétés nationales- selon des formules maintenant une étroite tutelle du pouvoir central.

Ce processus est un processus contradictoire : le renforcement du pouvoir d'Etat s'accompagne du développement d'une lourde bureaucratie sur laquelle le pouvoir politique suprême exerce difficilement son autorité, aux différents segments de laquelle il est contraint d'abandonner une assez large autonomie de fait sinon de droit. Dans une certaine mesure, on pourrait appliquer à l'Etat algérien la comparaison qu'établit Moshe Lewin entre le monde bureaucratique soviétique des années 30 et une "gigantesque poupée russe -matrëshka-, entité en apparence unie mais en fait collection de "boîtes" interdépendantes, mal ajustées cependant les unes aux autres" (81).

3° Enfin, le troisième processus que nous distinguerons est le processus d'intégration économique. Ce processus est homologue du processus d'intégration politique par lequel le pouvoir poursuit son enracinement dans la société civile, en ce sens que, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'un mouvement unilatéral de haut en bas, d'un mouvement de "retour à la base".

L'effort de réalisation d'une économie autocentrée, unifiée, mobilisant les différentes ressources nationales, matérielles et humaines, est le processus central mettant en jeu l'ensemble des déterminations qui, d'une part s'exercent sur le pouvoir (configuration des rapports de classe internes à la formation sociale algérienne et englobant celle-ci), qui d'autre part sont produites par ce pouvoir (découlent de la nature de l'appareil d'Etat et des caractéristiques de l'élite dirigeante).

L'analyse, dans un dernier chapitre, de la politique agraire du régime du 19 juin va nous permettre d'éclairer, dans un secteur particulièrement sensible, les conditions dans lesquelles se déroule ce processus d'intégration.

NOTES DU CHAPITRE 9

(1) Front de Libération Nationale, Charte Nationale, Editions populaires de l'armée, 1976, p.33.

(2) R. DUCHAC, Révolution et socialisme en Algérie et en Tunisie, art. cité, p.150.

(3) Voir l'ordonnance n°76-57 du 5 juillet 1976 portant publication de la Charte Nationale (art. premier) reprise en préambule dans l'édition de la Charte Nationale. Voir aussi l'art. 6 de la Constitution.

Pour l'ordonnance n° 76-97 du 22 novembre 1976 portant promulgation de la Constitution et pour le texte même de celle-ci, voir : Front de Libération Nationale, Constitution, Editions populaires de l'armée, 1976.

(4) J.L. AUTIN, Le droit économique algérien, op.cit., pp.17, 18.

(5) *ibid.*, p.208

(6) L'exemple le plus extrême d'un livre qui prétend donner une vision objective de l'Algérie à travers les interprétations officielles est donné par l'ouvrage de A. DOUCY et F. MONHEIM : Les révolutions algériennes, (Fayard, Paris, 1971). Dans leur avant-propos, les auteurs soulignent qu'ils ont conçu cet ouvrage "en toute liberté" ("c'est-à-dire en toute indépendance d'esprit, en l'absence de tout préjugé et en dehors de toute démarche conventionnelle") (p.II), leur souci étant "d'observer les révolutions algériennes avec un souci constant d'objectivité" (*ibidem*).

Plus haut, ils précisent leur conception de l'objectivité. "Cette analyse, écrivent-ils, est fondée essentiellement sur des sources algériennes : l'étude systématique, depuis le 19 juin 1965, de tous les discours et de toutes les proclamations du chef de l'Etat, (3 volumes de quelques 500 pages chacun pour la période analysée, mais heureusement A. Doucy et F. Monheim nous dispensent d'une fastidieuse analyse de contenu, pour ne retenir que quelques citations), des membres du Conseil de la Révolution et du gouvernement (non limogés à la date de l'ouvrage, bien entendu), ainsi que de

tous (sic) les textes du journal gouvernemental El Moudjahid et de l'hebdomadaire du FLN Révolution africaine. Elle est fondée également sur les nombreux entretiens que nous avons pu avoir tant avec le président Boumediène et les membres du Conseil de la Révolution et du gouvernement qu'avec les responsables du parti et de l'économie algérienne". Ils ajoutent, mais la lecture de l'ouvrage montre que c'est pour la forme : "(l'analyse) résulte enfin d'un très grand nombre de constatations et d'expériences que nous avons pu faire nous-mêmes, tant à Alger qu'à l'intérieur du pays" (p.I).

(7) K. MARX, Le 18 brumaire de Louis Bonaparte, op.cit., p.257.

(8) Voir en ce sens la démarche selon laquelle CH. BETTELHEIM analyse la révolution soviétique (Les luttes de classes en URSS -Première période 1917-1923, Editions du Seuil-Maspero, Paris, 1974, pp. 50-52, 221, 222).

(9) J. LECA, Parti et Etat en Algérie, in Pouvoir et administration au Maghreb, ouvrage collectif du CRESM, CNRS, Paris, 1970 (article repris de l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1968, pp.13-42).

(10) "Actuellement, la réalisation des objectifs de la Révolution socialiste passe nécessairement par la prise en mains réelle, la transformation profonde et le contrôle effectif de l'appareil de l'Etat tant dans ses structures, que dans ses hommes, par le parti", Charte d'Alger, op.cit., p.112.

(11) Ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965, JORA n° 58 du 13 juillet 1965.

(12) W.B. QUANDT, Revolution and political leadership, op.cit.

(13) J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., p.470.

(14) ibidem, p.491.

(15) Pour la nature des relations entre le Conseil de la Révolution et le gouvernement, voir encore Leca et Vatin, pp.74-78.

(16) Sur ce point, voir l'ouvrage de W.B. QUANDT et l'article de H. MICHEL dans l'ouvrage collectif La formation des élites politiques maghrébines déjà cité.

(17) Voir l'article de P. BALTA sur le remaniement ministériel, dans *Le Monde* du 29 avril 1977.

(18) Presque inexistant en tant qu'organisation autonome, le parti continue à fonctionner comme symbole. Il incarne l'esprit de la nation et la continuité du processus révolutionnaire.

Le 31 octobre 1969, devant les cadres du pays, le président Boumediène déclarait : "Je ne pense pas, malgré les insuffisances de notre Parti, qu'il y ait des esprits supérieurs et plus vastes que le Front de Libération Nationale. C'est là une vérité historique vécue par nous tous et corroborée par le fait que par-delà le changement ou la disparition des personnes ou de groupes de la scène politique, le Parti d'avant-garde qui a permis au peuple algérien de triompher, est toujours là, et qu'il n'a pas cessé de poursuivre sa mission et de se renforcer."

Discours du président Boumediène, Ministère de l'Information et de la Culture, tome II, 1970, p.521.

(19) Au 31 décembre 1959, le nombre total des Algériens (musulmans) soumis au statut de la fonction publique s'élevait -non compris les enseignants- à 36.518 personnes.

En 1964, l'effectif du personnel des administrations centrales, services extérieurs et établissements publics à caractère administratif était de 93.073 personnes.

En 1969, l'ensemble des personnels soumis au statut général de la fonction publique, à l'exclusion des personnels de l'armée et des établissements publics à caractère industriel et commercial, rassemblait 197.951 personnes. Pour les chiffres de 1959 et 1964, voir A. REMILI, Les institutions administratives algériennes, SNED, deuxième édition, Alger, 1973, pp.186, 187. Pour 1969, voir : Résultats du recensement des agents de l'Etat et des collectivités locales 1969, Secrétariat d'Etat au Plan-Ministère de l'Intérieur, Série A, volume 1.

(20) Charte et code de la wilaya, JORA du 23 mai 1969.

(21) Code communal, JORA du 18 janvier 1967.

(22) C'est l'hypothèse à laquelle conduit l'observation du fonctionnement réel de l'appareil d'Etat et que tend à confirmer une étude locale sur le déroulement des élections communales. Voir : S. BEDRANI, Les élections communales dans la daïra d'Aflou, mémoire pour le DES de Sciences politiques, Faculté de droit d'Alger, 1975, pp.42-47.

(23) J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., voir l'ensemble du chapitre V et en particulier la p.209. Voir aussi J. LECA, Administration locale et pouvoir politique en Algérie, in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome X, 1971, CNRS, 1972, pp.203-232.

(24) Voir, outre les références de la note précédente : A. MAHIOU et M. AMADIO, La réforme de la wilaya, in Revue algérienne..., volume VI, n° 4, décembre 1969, pp.1077-1146.

Ces auteurs écrivent notamment : "La réforme de la wilaya a repris, en réalité, le système antérieur qui confie le pouvoir exécutif dans le département au préfet, c'est-à-dire à un fonctionnaire d'Etat, un fonctionnaire d'autorité directement dans les mains du gouvernement, et dont l'influence se trouve renforcée du fait qu'il est également chargé de la direction et de la coordination des services publics étatiques, à l'échelon départemental" (p.1119).

(25) La charte communale a été adoptée en octobre 1966. Elle a été publiée séparément du code dans une brochure éditée par le Département information et orientation du FLN (1967).

(26) J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., pp.229-231. Voir aussi l'analyse de l'institution depuis février 1967 d'une conférence nationale annuelle des présidents des Assemblées populaires communales : ces conférences sont conçues non comme l'occasion pour les pouvoirs locaux de s'exprimer politiquement et d'organiser une

pression sur le pouvoir central, mais comme le moyen pour le pouvoir central de prendre connaissance des problèmes locaux et de mettre les APC devant leurs responsabilités (pp.79 à 84).

A propos de la relation entre la commune et le pouvoir central, H. GOURDON note qu'il s'agit d'une "relation de type pédagogique, d'enseignants à enseignés" (Construire l'Etat révolutionnaire in L'Algérie en mutation, supplément au journal Le Monde des 3-4 novembre 1974).

(27) S. BEDRANI, Les élections communales dans la daïra d'Aflou, op.cit.

(28) W. ZARTMAN, Les élections départementales algériennes du 23 mai 1969, in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome VIII, 1969, CNRS, 1970, pp.311-327.

(29) La liste des élus, avec en général la précision de leur profession, a été notamment publiée dans La République (quotidien de l'Ouest algérien) des 4 et 5 juin 1974.

(30) La République des 12 et 14 mars 1974.

(31) L'Instruction présidentielle n° 99 du 20 janvier 1975 relative au renouvellement des APC insiste sur le choix de bénéficiaires de la révolution agraire parmi les candidats.

(32) P. LENORMAND, Les transformations des campagnes dans le Djebel Tessala et ses piémonts, op.cit., pp.405-406.

(33) J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., p.323, note 134.

(34) Charte de l'organisation socialiste des entreprises et ordonnance n° 71-74 du 16 novembre 1971 relative à la gestion socialiste des entreprises, JORA du 13 décembre 1971.

(35) M. MIAILLE, Contribution à une réflexion théorique sur l'entreprise socialiste algérienne, in Revue algérienne..., volume IX, n° 3, septembre 1972, pp.653-693.

(voir suite de la note page suivante)

J.L. AUTIN, Le droit économique algérien, op.cit., première partie, titre III. Ces deux études s'inscrivent dans une même problématique. Elle partent de la définition de l'entreprise capitaliste proposée par C. Bettelheim.

Selon Bettelheim, l'entreprise capitaliste est caractérisée par une double séparation : celle entre les travailleurs et leurs moyens de production (les travailleurs sont dépourvus des pouvoirs qui s'exercent dans la mise en oeuvre des moyens de production), celle entre les unités de production elles-mêmes (les unités de production ne sont pas soumises à un projet politique à travers une planification, mais sont liées par des rapports marchands concurrentiels). (Voir : C. BETTELHEIM, Calcul économique et formes de propriété, Maspero, Paris, 1970).

"Révolutionnariser" l'entreprise, c'est dès lors surmonter cette double séparation.

Autin et Miaille analysent la réforme algérienne de l'entreprise dans cette perspective. Cela leur permet de dépasser une approche de type positiviste de la nouvelle législation, de montrer de manière rigoureuse ses limites du point de vue d'une transformation radicale de la nature des rapports de production.

(36) Voir à cet égard l'analyse à laquelle procède MARX des rapports entre la petite bourgeoisie et ses représentants idéologiques et politiques. Le 18 brumaire de Louis Bonaparte, op.cit., en particulier p.201.

(37) Voir en ce sens : K. MARX, Critique du programme du parti ouvrier allemand, in Oeuvres, tome I, Pléiade, 1965, p.1428.

(38) K. MARX, La guerre civile en France -1871, Editions Sociales, Paris, 1952, p.48 et sv.

(39) Charte d'Alger, op.cit., troisième partie, chapitre 2, thèse 5.

(40) Discours prononcé à Tlemcen le 3 juillet 1974, La République du 5 juillet 1974.

(41) Sur la fonction de contrôle et son double caractère (contrôle par des organes permanents de l'Etat, contrôle populaire par des institutions élues), voir la Charte Nationale, op.cit., pp.57-59 et la Constitution, titre deuxième, chapitre V.

(42) Voir les articles consacrés à la nouvelle Constitution soviétique dans *Le Monde* du 5-6 juin 1977.

(43) Voir l'entretien du président Boumediène avec le journaliste égyptien, Lotfi El Kholi. Cet entretien a été notamment reproduit dans *El Moudjahid* du 2-3 novembre 1974.

(44) Duprat observait, en particulier à propos de la Charte d'Alger, que le discours officiel algérien s'inscrit dans un champ idéologique international où s'affrontent les différentes tendances d'une intelligentsia radicale marxiste. G. DUPRAT, Révolution et autogestion rurale en Algérie, op.cit., p.48 et sv., pp.345-349.

On peut largement reproduire cette observation à propos de la Charte Nationale en notant simplement un déplacement du discours algérien dans ce champ.

(45) On peut renvoyer surtout ici à deux ouvrages :

K. AMMOUR, C. LEUCATE, J.J. MOULIN, La voie algérienne, Maspero, Paris, 1974 ;
M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, Maspero, Paris, 1977.

(46) On peut citer ici l'ouvrage de A. DOUCY et F. MONHEIM (Les révolutions algériennes, op.cit.) et celui, d'un intérêt déjà nettement supérieur, de J.C. MARTENS (Le modèle algérien de développement, op. cit.).

Les différents articles consacrés par G.DESTANNE DE BERNIS à la politique économique algérienne ont un statut à part dans la mesure où cet auteur, à travers sa théorie des "industries industrialisantes", est un des principaux inspirateurs du modèle algérien de développement.

(47) Les auteurs suivants analysent le système algérien comme système de capitalisme d'Etat : S. Amin, J.L. Autin, G. Chaliand et J. Mincés, I. Clegg, M. Raffinot et P. Jacquemot, P. Rousset.

Dans l'ouvrage de K. Ammour, C. Leucate et J.J. Moulin, "La voie algérienne", l'expression de capitalisme d'Etat n'est pas utilisée, pour des raisons idéologiques obscures, mais, si on part de la notion de capitalisme d'Etat

telle qu'elle est explicitement ou implicitement définie chez les auteurs mentionnés plus haut, on peut dire que "La voie algérienne" s'inscrit de ce point de vue dans une même perspective.

Nous avons déjà cité l'ensemble des ouvrages auxquels il est fait référence dans cette note, sauf celui de P. ROUSSET : Emigration-paupérisation et développement du capitalisme d'Etat en Algérie, Editions Contradictions, Bruxelles, 1975.

(48) G. CHALIAND, L'Algérie est-elle socialiste?, Maspero, Paris, 1964.

(49) A. GRAMSCI, voir notamment : Gramsci dans le texte, Editions Sociales, Paris, 1975, pp.147 note 15, 570, 577 et Lettres de prison, Gallimard, Paris, 1971, p.333.

(50) K. MARX, Le 18 brumaire de Louis Bonaparte, op.cit., pp.256, 257.

(51) M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, op.cit., pp.153-156 et annexe n° 4.

(52) J.L. AUTIN, Le droit économique algérien, op.cit. Pour l'absence d'autorité de l'organe de planification, voir p.343 et sv., 529 et sv., 561 ; pour le problème de la direction planifiée des entreprises publiques, voir pp.290-301 et pp.341-352 ; pour le problème du contrôle sur les entreprises privées, voir pp.454-457 et p.566.

(53) J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., p.11.

(54) Une comparaison avec les conditions de la planification soviétique à l'époque des premiers plans quinquennaux ne paraît pas abusive. M. LEWIN, dans un article que nous avons déjà cité (L'Etat et les classes sociales en URSS 1929-1933), montre que l'économie soviétique, dans un contexte caractérisé, en particulier, par le "haut degré d'indépendance de l'Etat non seulement vis-à-vis de la société, mais aussi vis-à-vis du marché et des prix" (p.25), était administrée autoritairement, au prix de nombreuses

dysfonctions, au travers d'une compétition acharnée des différents départements ministériels, plutôt que réellement planifiée (pp.20-24).

(55) II ème Plan Quadriennal 1974-1977. Rapport Général, RADP, Imprimerie officielle, mai 1974, voir en particulier pp.61-64.

(56) La répartition des investissements prévus et réalisés du premier plan quadriennal (en %) serait la suivante :

	Prévisions	Réalisations
industrie	45	55
agriculture	15	8
éducation et formation	12	9
infrastructure économique	8	10
autres	20	18
	100	100

Voir : Préparation du II ème Plan Quadriennal, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, 1973, p. 10 (document ronéotypé).

Il faut faire remarquer que l'interprétation de ces changements dans la structure des investissements doit être faite en tenant compte d'un accroissement considérable en valeur du volume total des investissements (du fait d'erreurs de prévision, du fait de l'enchérissement des biens d'équipement importés...). Selon P. JACQUEMOT et M. NANCY (Chronique économique, in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XII, 1973, pp.535-558), alors que le montant prévu d'investissements était de 27,4 milliards de dinars, le montant réalisé a atteint 37 milliards.

(57) La part des hydrocarbures dans les exportations algériennes est de plus en plus importante : elle atteignait 90 % en 1975. Cependant, l'exportation de produits industriels (de la sidérurgie, des industries mécaniques...) devrait s'accroître.

Voir à cet égard, M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, op.cit., pp.236, 245 et annexe 3.

(58) Plan Quadriennal 1970-1973. Rapport Général, RADP, Editions populaires de l'armée, janvier 1970.

(59) Le rapport général du second plan quadriennal estime que la révolution agraire a créé, à la fin du premier septennat, 50.000 emplois. En fait, dans un bon nombre de cas sinon dans la plupart des cas, ces 50.000 bénéficiaires de la révolution agraire sont des salariés ou des locataires qui se sont vu attribuer les terres qu'ils travaillaient. De même, les 10.000 emplois nouveaux dans l'autogestion, relevés par le rapport pour la période 1967-1973, correspondent plutôt qu'à des créations d'emploi à des changements de statut (à la suite des réformes de 1969, les saisonniers qui travaillent plus de 200 jours par an, ou plus de 160 jours dans le cas d'un domaine de monoculture, sont intégrés au collectif des travailleurs dits permanents).

(60) Le meilleur exposé du modèle algérien de développement est, à notre sens, celui de M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, op. cit., pp.133-186.

(61) Pour l'évolution de 1963 à 1969, voir G. DESTANNE DE BERNIS, L'Algérie à la recherche de son indépendance, in L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique, ouvrage collectif, Maspero-Presses universitaires de Grenoble, 1975, p.52 ; pour les chiffres de 1970 à 1972, voir A. BENACHENHOU, Chronique économique, in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XI, 1972, pp.447, 448.

(62) Voir le tableau établi par G. DESTANNE DE BERNIS, in L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique, op. cit., p.49.

(63) Il est très difficile d'apprécier les tendances d'évolution de la production agricole. Les courbes en dents de scie traduisent avant tout les aléas climatiques. (Voir le tableau récapitulatif de la production agricole en unités physiques et par produits, de 1962 à 1970, basé sur les données du MARA in L'Algérie en chiffres 1962-1972, Ministère de l'Information et de la Culture, pp.38, 39).

Des données rapportées par M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT (Le capitalisme d'Etat algérien, op. cit., p.360) semblent montrer une tendance à la

stagnation de la production agricole, avec peut-être un mouvement de relèvement en fin de période.

Ainsi, pour une base 100 en 1963 (année très favorable du point de vue des conditions climatiques), on observe l'évolution indiciaire suivante.

Indices de la production agricole (base 100 en 1963)

	Production alimentaire	Ensemble des produits
1964	88	89
1965	97	99
1966	71	75
1967	84	87
1968	97	98
1969	89	91
1970	95	96
1971	92	93
1972	108	109

(Source : Annuaire statistique de l'ONU, 1973).

Comme le notent encore Raffinot et Jacquemot et comme nous l'avons relevé dans le corps du texte, la population passe pendant la même période de l'indice 100 à l'indice 128.

Selon les services du Plan, la période du premier plan quadriennal (1970-1973) se serait caractérisée par une stagnation globale de la production agricole (sa valeur à prix constant aurait été identique -3,9 milliards de dinars- en début et fin de période), alors que le taux de croissance annuelle escompté était de 3 %.

Voir : Dossier préparatoire du second plan quadriennal, rapport sectoriel sur l'agriculture, Secrétariat d'Etat au Plan, mai 1974.

(64) M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, op.cit., p.361.

(65) Pour le second quadriennal, nous avons considéré, comme le fait le rapport général sur le premier quadriennal (op.cit., pp.30 et 32), que les investissements de développement agricole comprennent les investissements hydrauliques et barrages. Voir alors le rapport général sur le second quadriennal, op.cit., pp.89, 116 et 122.

(66) Voir par exemple : Charte Nationale, op.cit., pp.125, 158.

(67) Plan Quadriennal 1970-1973. Rapport Général, op.cit., pp.135, 137.

(68) Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales se déclare incapable de juger de l'exécution, en termes de réalisation comme en termes de journées de travail, du programme Plein Emploi du premier quadriennal, programme dont il est l'ordonnateur. Les communes ne communiqueraient pas les renseignements nécessaires. Rapport pour la préparation du second quadriennal, document cité, seconde partie, p.20.

(69) II ème Plan Quadriennal 1974-1977. Rapport Général, op.cit., pp.68 à 71.

(70) A. BENACHENHOU, Observations sur les problèmes économiques traités au sein de la charte nationale, in Cahiers du CREA, n° 1, juillet-septembre 1976, pp.104-107.

(71) Dossier préparatoire du second quadriennal, SEP, op.cit.

(72) Voir la contribution déjà citée de G. DESTANNE DE BERNIS et celle de J.D. ESSEN (Conclusions et comparaisons) à L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique, op.cit., pp.55, 254, 271.

(73) M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, op.cit., pp.162 à 164.

(74) Il ne faut pas oublier que l'Algérie, si elle a réussi à diversifier ses partenaires extérieurs, continue néanmoins à avoir l'essentiel de ses relations économiques avec des pays capitalistes : ainsi, en 1970, la part des pays socialistes n'était que de 1,7 % dans les importations algériennes, de 1,5 % dans ses exportations.

Voir L'Algérie en chiffres 1962-1972, op.cit., pp.90, 91.

(75) Pour une justification des choix algériens en ce qui concerne les orientations de la production et les combinaisons productives, voir les

études de G. DESTANNE DE BERNIS, en particulier son article sur le premier plan quadriennal (Le plan quadriennal de l'Algérie, in Annuaire de l'Afrique du Nord, tome IX, 1970, Paris, 1971, pp.194-230).

Pour une analyse critique, voir notamment M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, op.cit., pp.187-196 et pp.244-254.

(76) Un rapport de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Terre évalue à 200.000 ha la superficie des terres agricoles affectées à l'urbanisation et à l'industrialisation, de l'indépendance à 1974. Voir Terre et Progrès, Revue éditée par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, n° 6, juin 1974, p.40.

(77) Analyse des problèmes de répartition en Algérie, Institut des Techniques de Planification et d'Economie Appliquée, document de cours ronéotypé 1975-1976.

(78) Etude de R. CESSIEUX citée par J. LECA et J.C. VATIN, in L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., pp.365-366.

(79) L'analyse que fait J. BOURRINET de l'enquête de l'AARDES sur la consommation des ménages (1968) (in Salaires et revenus des travailleurs agricoles en Tunisie et en Algérie, op.cit., pp.133-139) donne des indications sur la disparité des revenus entre populations agricole et non agricole. Mais on ne peut tirer des conclusions générales très précises : l'enquête n'a pas porté sur la ville d'Alger et elle ne tient pas compte des revenus en nature.

(80) Pour une synthèse de la question de la pénurie de cadres et travailleurs qualifiés et de ses effets sur les niveaux de rémunération, voir J. LECA et J.C. VATIN, L'Algérie politique, institutions et régime, op.cit., pp.354-370.

(81) M. LEWIN, L'Etat et les classes sociales en URSS -1929-1933, art.cité, p.25.

C H A P I T R E 10

LA REVOLUTION AGRAIRE ET LES REFORMES DE L'AUTOGESTION

L'attitude du régime né du coup d'Etat du 19 juin 1965 à l'égard de la question de la généralisation de la réforme agraire au secteur non colonial apparaît, dans une première phase, hésitante et ambiguë.

La nécessité d'une nouvelle réforme agraire n'est pas soulignée dans la Proclamation du 19 juin, mais elle l'est quelques jours plus tard (le 5 juillet) dans une déclaration du Conseil de la Révolution (1).

Un avant-projet de "révolution agraire" est élaboré par le FLN en 1966, avalisé par le Conseil de la Révolution, publié et puis discrètement remis au moment où devait commencer la discussion publique (2).

Les circonstances concrètes de ce revirement n'ont encore jamais à notre connaissance été élucidées.

En tout cas, il y a à l'époque différents indices d'un recul du régime en ce qui concerne la question agraire : ainsi, on procède à un certain nombre de restitutions de terres qui, dans les années 1963-1964, avaient été enlevées à des Algériens, pour le motif le plus souvent de collaboration avec la colonisation ; ainsi, la politique de prêts aux "petits fellahs" qui date de 1966 bénéficie surtout aux couches aisées ; ainsi encore, Ahmed Kaïd est nommé en décembre 1967 responsable du parti alors que, de notoriété publique, il est grand propriétaire terrien dans la région de Tiaret et qu'il paraît opposé à l'idée d'une réforme agraire quelque peu radicale (c'est sous son égide que le parti adoptera le curieux slogan "La terre à ceux qui l'aiment" ; autre indice, relevé par Jean-Louis Autin : en juin 1972, au moment où la révolution agraire, enfin promulguée l'année précédente, entre en application, le parti, sous la direction de A. Kaïd, se donne pour tâche centrale l'"organisation démocratique des quartiers").

C'est en 1970 que le processus de la révolution agraire est véritablement mis en marche (mais curieusement le rapport général de présentation du plan quadriennal 1970-1973 n'y fait aucune allusion).

En mars, la Présidence du Conseil publie un projet de charte.

Le 8 novembre 1971 sont promulgués la charte et l'ordonnance portant révolution agraire (3) et, comme on le verra, les orientations qui s'en dégagent sont radicales : le pouvoir a franchi le pas, engageant le régime, pour la première fois depuis l'indépendance, dans une réforme qui porte largement atteinte à des intérêts algériens.

X

Comment analyser le lent processus qui aboutit à cette décision?

Il semble bien qu'avec le renversement de Ben Bella la bourgeoisie algérienne reprenne espoir, relève la tête, en particulier cette bourgeoisie urbaine combinant des intérêts fonciers à des commerces importants, à l'exercice de professions libérales, à des petites activités industrielles. Et tout indique que le "Pouvoir révolutionnaire" ne présente pas un front uni face aux pressions en faveur d'une libéralisation, sinon politique, du moins économique du régime.

On peut faire l'hypothèse que le conflit entre le président Boumediène et A. Kaïd, qui se dénoue en 1973 avec la démission de celui-ci, son départ d'Algérie et son entrée dans une opposition ouverte, n'est que la manifestation la plus visible des divisions du pouvoir, divisions affectant au premier chef le "clan d'Oujda" lui-même (4).

La décision de généraliser, et sous une forme radicale, la réforme agraire marquerait la victoire des "industrialistes", qui voient dans la réalisation de la réforme agraire une condition de réussite de la stratégie de planification (5), et d'une tendance au sein de la direction politique engagée résolument dans la stratégie d'industrialisation et soucieuse de

renforcer son pouvoir par l'établissement d'un nouveau rapport à la paysannerie.

Dans la décennie qui suit l'indépendance, on peut dire que la domination sur les campagnes de la petite bourgeoisie rurale et des anciens notables est largement reproduite. On a vu le poids que, selon l'enquête de S. Bedrani, ces catégories possèdent dans les Assemblées communales après les élections communales de 1967 et même encore après celles de 1971.

Or, un pouvoir qui s'engage dans une politique d'étatisation et de planification, qui se réclame d'une idéologie socialiste et qui entend incarner la continuité d'une révolution ayant lié son sort en 1954 à celui des masses paysannes peut-il continuer à asseoir sur de tels intermédiaires la direction politique qu'il prétend exercer dans les campagnes? (6).

X

Il reste à se demander pourquoi la révolution agraire est promulguée en 1971 plutôt qu'à une autre date.

On n'enregistre pas à cette époque dans la paysannerie de manifestations de mécontentement susceptibles par leur ampleur de forcer la décision du pouvoir. La révolution agraire est déclenchée "à froid", apparaît comme une intervention délibérée du pouvoir d'Etat, non comme le résultat d'une pression de la paysannerie.

Il est dès lors probable que la décision découle avant tout de l'analyse de la conjoncture politique faite par le chef de l'Etat et ses proches. La tendance radicale au sein du régime peut s'estimer suffisamment renforcée pour pouvoir aller de l'avant. Dans les années qui précèdent la révolution agraire, le président Boumediène, en effet, a consolidé son pouvoir par la victoire remportée sur Tahar Zbiri, par le développement indéniable de sa popularité, lié à la nationalisation des intérêts étrangers et à la mise en oeuvre d'un programme politique et économique qui impressionne par son ambition et sa cohérence.

Les réticences et oppositions qui se manifestent au sein des élites dirigeantes devant l'orientation socialisante du pays peuvent aussi avoir incité le pouvoir à rechercher par une relance du processus révolutionnaire un renforcement sur sa gauche, en particulier dans les milieux étudiants dont on verra l'engagement dans la révolution agraire.

Et il faut encore tenir compte du fait que la nationalisation des hydrocarbures assure au régime les moyens financiers lui permettant d'affronter cette charge nouvelle que représentent les opérations de réforme agraire.

X X X

Nous parlerons de révolution agraire pour désigner la seconde étape de la réforme agraire algérienne, la généralisation de la réforme agraire au secteur non colonial.

Mais l'expression de révolution agraire est parfois utilisée dans un sens plus large et vise alors dans son ensemble la nouvelle politique agraire avec son deuxième important volet que constituent les réformes apportées au système d'autogestion. Nous étudierons ces réformes au point 3 du présent chapitre.

1. LE PROGRAMME DE LA REVOLUTION AGRAIRE

Nous ne parlerons ici que des mesures définies dans l'ordonnance de 1971 et dans les textes qui en portent application, mesures qui concernent les terres agricoles ou à vocation agricole.

L'élevage est régi par des dispositions spéciales faisant l'objet d'un code pastoral promulgué le 17 juin 1975 (7). Les principes directeurs de ce code sont les mêmes que ceux de l'ordonnance portant révolution agraire.

On ne peut cependant omettre de relever un point important qui ressort de l'analyse du code pastoral. Celui-ci ne réglemente que l'élevage du cheptel ovin et caprin des régions steppiques. C'est dire que l'élevage bovin et l'élevage sans sol, qui ont connu depuis l'indépendance une forte expansion dans le secteur privé de l'Algérie du Nord, ne sont pas régis par les dispositions de la révolution agraire, sauf indirectement (en ce qui concerne l'élevage bovin) par les mesures de 1971 limitant la propriété privée de terres agricoles et donc la possibilité de développer des cultures fourragères.

La révolution agraire doit enfin porter sur le régime forestier et le régime des eaux ; les dispositions concernant ces deux derniers domaines n'ont pas encore été promulguées.

11. "La terre à ceux qui la travaillent"

Les principales mesures juridiques contenues dans l'ordonnance portant révolution agraire ont pour fil conducteur le principe "La terre à ceux qui la travaillent". Ces mesures concernent la nationalisation de certaines terres privées. Elles sont de deux types : nationalisation intégrale des propriétaires définis comme non-exploitants ; nationalisation partielle, c'est-à-dire limitation, des propriétaires reconnus comme exploitants, mais dont la propriété excède un certain plafond.

Notons que c'est seulement dans le cas de nationalisation intégrale

que la nationalisation porte, en même temps que sur les terres, sur les moyens de production, transformation et conditionnement attachés au fonds agricole (art. 14 de l'ordonnance).

Quelle est alors la formulation juridique des critères de nationalisation?

1° Doit être nationalisé intégralement tout propriétaire qui n'exploite pas lui-même "directement et personnellement" sa propriété (article 28 à 30) (8).

Que faut-il entendre par là?

L'article 29 de l'ordonnance définit la notion d'exploitation : "L'exploitation directe et personnelle de la terre consiste, pour un propriétaire donné, dans le fait de la travailler seul ou avec le concours de ses parents en ligne directe, de faire profession de son activité agricole et de vivre essentiellement du produit de cette seule activité".

Une circulaire conjointe du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et de la Commission Nationale de la Révolution Agraire explicite et concrétise cette définition, en retenant cinq critères qui doivent être simultanément remplis par un propriétaire pour qu'il puisse être considéré comme exploitant :

1. Exécuter de façon directe et régulière les différents travaux pratiqués sur l'exploitation ;
2. ne pas avoir confié l'exploitation à une tierce personne sous quelque titre que ce soit ;
3. être présent physiquement, de façon permanente et continue sur l'exploitation ;
4. résider à proximité de l'exploitation (dans la commune ou dans une commune limitrophe) ;

5. ne pas avoir un revenu annuel non agricole (revenu d'une activité personnelle) supérieur à 9.000 dinars quand il n'a pas d'enfant à charge et supérieur à 13.500 dinars quand il a deux enfants à charge ou plus (9).

Les critères 1 et 5 suffisent en fait à la définition ; les autres critères en découlent logiquement et, s'ils sont mentionnés, c'est dans le souci de donner aux organes d'application le plus d'instruments possibles pour identifier les propriétaires non-exploitants.

Retenons de ces définitions deux indications importantes sur le contenu de la révolution agraire.

En premier lieu, le principe général "La terre à ceux qui la travaillent" est bien un principe directeur de l'ordonnance : ce ne sont pas seulement les différentes formes de métayage ou de location des terres qui sont abolies (art. 88 et sv.), mais aussi le salariat en tant que forme principale de mise en valeur d'une terre. La main-d'oeuvre de base sur une exploitation doit être la main-d'oeuvre familiale ; les salariés ne peuvent fournir qu'une force de travail "d'appoint". C'est en ce sens que doit être entendu l'article 95 : "Tout exploitant qui exploite directement et personnellement une terre agricole ou à vocation agricole, peut recourir à des travailleurs salariés d'appoint".

En second lieu, le revenu d'un exploitant agricole est plafonné. Il ne peut tirer d'activités extra-agricoles un revenu excédant 9.000 à 13.500 dinars et nous allons voir que la propriété est limitée de telle façon que les plus grosses exploitations dégagent un revenu annuel net situé lui aussi entre 9.000 et 13.500 dinars.

Ainsi, le revenu annuel maximum d'un exploitant cumulant l'agriculture avec d'autres activités doit en principe être situé entre 18.000 et 27.000 dinars, ce qui, notons-le, tourne autour du plafond de rémunération de la fonction publique (24.000 DA à l'époque).

2° Nous venons de voir que les critères essentiels pour la définition de la notion d'exploitant, et donc pour l'application des mesures de nationalisation intégrale, sont les critères de travail et de revenu. Ces mêmes critères jouent pour la limitation des terres d'un propriétaire exploitant.

L'article 65 de l'ordonnance précise que la superficie doit être limitée de telle façon que les propriétés plafonnées puissent dégager un revenu équivalant au "triple du revenu de la famille d'un travailleur d'une exploitation autogérée agricole effectuant 250 jours de travail par an" (ce revenu type d'un autogestionnaire a été évalué à l'époque à 3.000 DA) et que, d'autre part, elles correspondent à la capacité de travail d'un exploitant.

En vertu de l'ensemble des dispositions arrêtées, le plafond de propriété autorisé ne peut excéder le triple du lot attribué, dans le cadre des mesures de redistribution des terres nationalisées, à un paysan sans terre (art. 65). En effet, ces lots doivent être délimités de façon à procurer le revenu type d'un travailleur de l'autogestion (art. 110).

Cependant, l'ordonnance prévoit que des décrets fixeront des fourchettes de limitation qui pourront déroger à cette règle de multiplication par trois des lots d'attribution en retenant éventuellement des plafonds moins élevés (mais non l'inverse) (art. 65, alinéa 2) (11).

Indemnisation

Les propriétaires nationalisés ont droit à une indemnisation (art. 97 à 102). Quelles en sont les modalités?

Deux choses doivent être notées :

1° Il ne s'agit pas d'un rachat à la valeur marchande du bien mais d'une indemnité fixée par référence à l'impôt foncier (art. 98) et c'est-à-dire par référence à une valeur estimée sur base des déclarations du propriétaire, donc le plus souvent largement inférieure à la valeur marchande.

2° "Les indemnisations sont versées sous forme de titres nominatifs du trésor émis au taux de 2,5 % et amortissables en 15 ans, avec différé de deux ans à compter de la date de leur remise aux intéressés" (art. 99).

Ainsi, l'indemnité fixée en-deçà de la valeur du bien ne sera intégralement versée (sous forme de bons d'équipement, précisent les textes d'application) qu'après 17 ans et le faible intérêt dont sont porteurs les titres attribués aux propriétaires nationalisés ne compensera que très partiellement la dépréciation monétaire.

Il est donc impossible de voir dans ces mesures la preuve de l'alliance du pouvoir avec la bourgeoisie privée, la preuve de la duplicité d'un régime qui, selon C. Leucate, ne nationaliserait les propriétaires fonciers que pour leur faciliter la reconversion d'"un capital foncier archaïque en un jeune capital industriel et commercial" (12).

Nous reviendrons à la fin de cette analyse du programme de la révolution agraire (point 14) sur la question de la portée et de la signification de l'enjeu qu'il définit.

12. Régime juridique et mode d'exploitation des terres

121. Les formes de propriété

Le régime juridique des terres agricoles ou à vocation agricole est simplifié (13).

Les terres collectives des tribus (terres "arch"), les terres des fondations religieuses ("habous" publics) sont transférées à un Fonds National de la Révolution Agraire (FNRA), de la même façon que les terres des particuliers tombant sous le coup des critères de nationalisation définis au point précédent.

Les terres agricoles ou à vocation agricole appartenant aux communes, aux départements (wilayate), à l'Etat lui-même (sauf ici les terres de l'autogestion et des coopératives agricoles d'anciens moudjahidine -CAPAM-) sont également affectées au FNRA.

Ainsi, le secteur de la propriété d'Etat comprendra les terres du FNRA d'une part, celles de l'autogestion et des CAPAM d'autre part. En dehors de cette propriété d'Etat, il ne restera plus que les terres des particuliers non touchés par les mesures de nationalisation. Ces dernières continueront à relever du régime de la propriété privée avec cependant des modifications de la consistance de ce droit de propriété.

122. La modification de la consistance du droit de propriété

Le régime de la propriété codifié par le code civil napoléonien est profondément bouleversé (14).

La charte de la révolution agraire établit la "primauté du travail sur la propriété".

Il résulte de ce principe que le droit d'appropriation privée n'est plus qu'un droit conditionnel et limité (N. Abdi) :

- conditionnel, parce que la jouissance de ce droit est suspendue à l'obligation permanente d'exploiter sa terre "directement et personnellement" ;

- limité, parce que le droit de propriété est vidé d'une grande partie de son contenu (restrictions aux possibilités de transactions sur la terre, plafonnement de la propriété, obligations diverses pesant sur les propriétaires dans les zones érigées en "zones de mise en valeur"...).

123. La coopération

Les terres du FNRA sont attribuées en jouissance perpétuelle (art. 124) à des paysans dépourvus de terre ou insuffisamment pourvus (art. 119).

L'attribution est normalement faite au bénéfice de paysans groupés en coopératives, mais l'exploitation individuelle est permise quand les conditions sociales, techniques et économiques de la coopération ne sont pas réunies (art. 112).

Types de coopératives

Des formes variées de coopération ont été définies, correspondant à des degrés divers de socialisation (15). Retenons les deux formes principales :

- la coopérative agricole d'exploitation en commun (CAEC) où les lots et les revenus restent individualisés et où sont mis en commun les moyens de production autres que la terre, en même temps qu'une certaine gestion commune est assurée (ainsi, c'est l'assemblée générale des coopérateurs qui adopte le plan de culture) ;

- la coopérative agricole de production de la révolution agraire (CAPRA) où la terre et les autres moyens de production sont mis en commun et où le partage du revenu se fait en fonction du travail fourni.

Notons que lorsque les terres attribuées aux bénéficiaires de la révolution agraire nécessitent de gros travaux d'aménagement, il est prévu de constituer des groupements précoopératifs de mise en valeur (GMV) : pendant la période de mise en valeur, les attributaires perçoivent une rémunération sur fonds de l'Etat ; lorsque les terres ont atteint un niveau de production satisfaisant, les GMV doivent se transformer en coopératives.

La création de coopératives ou précoopératives au niveau des unités de production s'accompagne de la mise en place de coopératives de services, les coopératives agricoles polyvalentes communales de services (CAPCS).

Dans chaque commune est prévue la constitution d'une CAPCS. Les exploitations autogérées, les coopératives d'anciens moudjahidine, les attributaires de terres du FNRA à titre individuel ou groupés en coopératives y adhèrent obligatoirement ; l'adhésion est par contre libre pour les exploitants agricoles privés.

Le rôle des CAPCS est important et diversifié :

- mettre à la disposition de leurs membres un ensemble de services (répartition des crédits entre les attributaires de la révolution agraire, approvisionnement des adhérents en produits, matériel et équipement nécessaires à la production agricole, commercialisation si les adhérents en font la demande, vulgarisation agricole...);

- constituer un support technico-économique de l'Etat dans le cadre d'une politique de développement rural intégrant au niveau de la commune les trois secteurs de l'agriculture (autogéré, coopératif et privé) et, à ce titre, participer notamment à la mise au point d'un programme de plein emploi en faveur des paysans sans terre ou insuffisamment pourvus n'ayant pu bénéficier de l'attribution des terres du FNRA ;

- assurer, conjointement avec l'Assemblée populaire communale, les tâches permanentes de la révolution agraire (par exemple : vérifier annuellement si les propriétaires fonciers de la commune sont en situation régulière du point de vue de la révolution agraire).

Nature du système coopératif

La charte de la révolution agraire souligne que les coopératives constituent un "cadre d'association libre et volontaire et d'apprentissage à la gestion collective des moyens de production".

Cette affirmation renvoie à une double caractéristique du système de coopération mis en place.

1° Les exploitants privés sont libres de recourir à l'une ou à l'autre des formes de coopération prévues ou de rester en dehors du système coopératif.

Mais il faut ajouter que les bénéficiaires de la révolution agraire n'ont pas la même liberté de choix. Ils sont tenus d'"adhérer aux organisations, groupements précoopératifs ou coopératives créés dans le but d'améliorer les conditions d'exploitation et de valorisation des terres attribuées" (art. 126).

Cette dérogation importante au principe de la coopération "libre et volontaire" est destinée à empêcher le morcellement des terres nationalisées en imposant aux attributaires la constitution d'unités de production viables.

Il faut cependant noter que le législateur, conscient de la grave entorse ainsi faite aux principes d'un système coopératif (remise en cause du caractère contractuel de l'acte de constitution d'une coopérative), a insisté sur la nécessité de procéder avec prudence lors de la création de coopératives sur les terres nationalisées, en adoptant lors de leur mise en place "une progression et un rythme" qui à la fois tiennent compte des "conditions économiques et sociales existant localement" et des "possibilités d'aide par l'Etat en matière de crédit et de cadres" (charte de la révolution agraire). Dans l'esprit de la loi, il ne s'agissait donc pas de généraliser d'emblée sur les terres du FNRA la forme de coopération la plus avancée (le système des CAPRA). Si cette orientation avait été suivie -mais nous verrons que cela n'a pas été le cas-, la logique de la formule coopérative aurait pu être mieux respectée, les attributaires -coopérateurs conservant la liberté de faire évoluer leur association de formes de coopération peu contraignantes vers des formes plus collectives d'exploitation.

2° En second lieu, les coopératives sont des "organismes non étatiques, bénéficiant d'une autonomie complète de gestion : l'ensemble des décisions concernant leur gestion et leur évolution n'appartient qu'aux coopérateurs" (charte).

L'étude des statuts-types des coopératives confirme dans une large mesure cette orientation. Les contrôles étatiques prévus restent légers. Les restrictions légales au principe de l'autonomie de gestion sont nettement moins importantes que dans le système de l'autogestion (16). En particulier, les organes de gestion (conseil de gestion, président, directeur, commissaire aux comptes) sont tous élus par l'assemblée générale des coopérateurs. Il est vrai que les deux derniers de ces organes sont en fait choisis sur une liste d'aptitude établie par les ministères compétents, mais le commissaire aux comptes a pour seule mission la surveillance de la régularité des opérations financières réalisées par la coopérative et donc

n'intervient pas dans la gestion ; quant au directeur, il s'agit d'un organe facultatif que la coopérative peut mettre en place "en cas de besoin".

Dans le cas des CAPCS, et c'est important étant donné le rôle assigné à ces coopératives communales de services, le contrôle de l'Etat est renforcé. Il y a cette fois, non seulement un commissaire aux comptes choisi par l'assemblée générale (formée par l'ensemble des adhérents : exploitants privés, coopératives, exploitations autogérées) sur une liste d'aptitude et un conseiller technique désigné par le ministère de tutelle, mais aussi un directeur nommé par le ministre de l'Agriculture.

Le décret du 27 juillet 1972 portant statut-type de la CAPCS reproduit en fait la dyarchie instaurée dans l'autogestion par les décrets de mars 1963 entre un président élu, qui représente l'unité de production et veille à l'exécution des décisions des organes collectifs de la gestion, et un directeur nommé, qui assume la gestion courante de l'unité et, dans ce cadre, exerce son autorité sur les travailleurs.

Il faut cependant ajouter que les pouvoirs du directeur de la CAPCS sont nettement moindres que ceux du directeur de l'autogestion (cela reste vrai après les réformes introduites en 1969 dans l'autogestion et dont il sera question plus loin) : il n'est pas précisé dans le statut de la CAPCS que le directeur agit en tant que représentant de l'Etat et il ne jouit, contrairement au directeur d'un domaine autogéré, d'aucun droit de veto à l'égard de décisions des organes collectifs de gestion qui seraient contraires à la législation ou aux objectifs de la planification nationale.

Mais le plus important à observer dans une analyse du statut des entreprises coopératives c'est que les bénéficiaires de la révolution agraire, de même qu'ils voient fortement restreinte, comme on l'a indiqué, leur liberté d'adhérer au système coopératif, connaissent, dans la gestion des coopératives qu'ils forment, une autonomie bien moindre que celle de droit commun. S'il est vrai que les coopératives en tant que telles bénéficient d'une très large autonomie de gestion, les bénéficiaires de la révolution agraire sont, quant à eux, tenus d'adhérer à un contrat-type d'attribution qui leur fait, en particulier, obligation de respecter les méthodes, objectifs, systèmes de production (au sens agronomique) définis dans le cadre des plans de développement agricole et de se conformer à des plans de culture dont le législateur prévoit l'élaboration au niveau communal (17).

En conclusion de ce point, il faut bien voir que les exceptions aux principes de la liberté d'adhésion et de l'autonomie des coopératives, prévues par le législateur dans les cas où les coopérateurs sont des attributaires de terres versées au FNRA, constituent en fait, jusqu'à présent au moins, la règle : toutes les coopératives mises en place (fin 1977) ont en effet été créées sur des terres du FNRA ; il n'y a pas encore eu d'exemples de formation volontaire d'une coopérative par des exploitants privés.

Les seules coopératives existantes, les coopératives d'attributaires, présentent, dans une mesure limitée, les caractéristiques d'un système coopératif. Il s'agit d'entreprises fondées par l'Etat, dont le patrimoine appartient à l'Etat, et c'est cette donnée de base qui détermine le plus leurs caractéristiques.

Cela est d'autant plus vrai que l'autonomie des coopératives s'exerce dans un environnement fortement étatisé. Ainsi, dans les secteurs où une entreprise étatique détient le monopole en matières d'achat des produits agricoles (par exemple : les céréales) ou en matière d'approvisionnement (par exemple : les livraisons de tracteurs ou d'autres matériels mécanisés) la liberté de commercialisation et d'approvisionnement reconnue aux unités coopératives se trouve d'emblée fortement réduite.

124. La cible de la révolution agraire en termes de systèmes de production

En entendant la notion de système de production en un sens moins rigoureux, plus juridique qu'au chapitre 8, on peut dire que la charte de la révolution agraire envisage la coexistence durable de trois systèmes de production.

1° L'autogestion. Alors que dans l'avant-projet de 1966 il était encore question d'étendre le système de l'autogestion à une partie au moins des terres récupérées dans le cadre de la seconde étape de la réforme agraire, en 1971 seule la formule coopérative sera retenue. La charte de la révolution agraire ne voit plus dans l'autogestion un modèle à généraliser,

mais une forme avancée de "socialisme démocratique" qui doit jouer un rôle d'entraînement dans un processus diversifié de socialisation de l'agriculture.

La charte insiste par ailleurs sur le fait que l'autogestion est entrée dans une ère de réformes qui la font passer de l'étape bureaucratique à l'étape de la décentralisation. Nous verrons ci-dessous (point 3) en quoi consistent ces réformes. Disons déjà qu'elles conduisent à un certain rapprochement entre le système de l'autogestion et le système coopératif.

2° La coopération. Le système coopératif retenu vise, d'une part, par son caractère diversifié et évolutif, à permettre à la paysannerie de faire progressivement l'expérience des avantages d'une coopération de plus en plus poussée, d'autre part à assurer dans un cadre étatique nettement affirmé une réelle autonomie aux coopératives.

Notons que la création du secteur coopératif de la révolution agraire semble devoir conduire à l'abandon de la formule des CAPAM, des coopératives d'anciens moudjahidine créées en 1966 sur quelques 300.000 ha alors soustraits à l'autogestion.

Le fonctionnement des CAPAM a souvent été dénoncé.

Du fait de l'autonomie des CAPAM, de la position de force que confère aux coopérateurs leur qualité d'anciens combattants, des difficultés objectives que rencontrent des coopérateurs qui n'ont pas l'habitude des cultures modernes (les anciens moudjahidine étaient, en règle générale, des petits paysans du secteur traditionnel, non des salariés des colons), l'ampleur et la fréquence des abus et irrégularités seraient ici plus grandes que dans le secteur autogéré : en particulier, les coopérateurs, en violation des statuts, feraient souvent accomplir les travaux qui leur incombent par des journaliers, tout en s'accordant une rémunération plus élevée que dans l'autogestion et en cumulant leur poste de coopérateur et une autre activité. La décision semble avoir été prise d'assainir les CAPAM et de les reconvertir en coopératives de production de la révolution agraire, en CAPRA (18).

3° L'exploitation privée. Celle-ci ne peut plus être, en vertu des textes, qu'une petite exploitation, dégageant (dans les conditions actuelles de productivité) un revenu maximum situé entre 9.000 et 13.500 dinars et reposant essentiellement sur le travail familial. Il est impossible de définir en termes de superficie ce que la révolution agraire entend par petite exploitation puisque, nous l'avons dit, les plafonds autorisés varient de région à région, et de zone à zone. Et ces variations sont considérables (19).

13. Les organes d'exécution de la révolution agraire

L'ambiguïté du populisme algérien, reposant à la fois sur le refus de la lutte de classes et sur la référence privilégiée aux masses "deshéritées", se traduit par une hésitation permanente entre deux conceptions de la démocratie : une conception qui fait reposer celle-ci sur la participation de toutes les catégories sociales pour la réalisation d'une politique de "bien commun" (et qui est ainsi dans le prolongement de la politique frontiste de la guerre de libération) ; une conception de type socialiste qui souligne la nécessité de confier le pouvoir aux travailleurs pour assurer la liquidation des rapports d'exploitation.

Cette hésitation se marque, par exemple, dans les textes juridiques, dont il a été question au chapitre précédent, qui ont organisé la décentralisation administrative.

La charte communale précise que les Assemblées populaires communales devront être composées de "travailleurs" et exclure ceux qui "possèdent des moyens de production" (ainsi, les "gros propriétaires fonciers"), tandis que la charte départementale souligne que l'Assemblée populaire de wilaya doit être représentative de tous les milieux socio-professionnels.

Dans la charte de la révolution agraire, la conception selon laquelle la réalisation de la démocratie implique le rôle politique prépondérant des travailleurs, des non possédants, semble l'emporter, mais en fait on va voir que les dispositions juridiques retenues concrétisent mal cette orientation.

La charte souligne fortement que "la révolution agraire ne "s'octroie" pas", que "la libération des initiatives des paysans pauvres, la transformation des conditions de vie rurale ne sauraient se concevoir hors d'un cadre démocratique assurant d'abord la mobilisation des intéressés eux-mêmes au service de leur propre avenir". Plus concrètement, la charte stipule que la mise en oeuvre du programme de nationalisations et d'attributions doit être décentralisée de manière telle que les paysans pauvres (c'est-à-dire les paysans sans terre et les petits paysans (20)) non seulement y participent, mais encore occupent une "place prépondérante" au sein des organes d'exécution de la révolution agraire. Il est, en effet, indispensable pour la réussite de la révolution agraire -ajoute le texte- de mobiliser le "capital de connaissance et d'expériences des paysans" et de faire en sorte que "ceux qui subissent les effets de l'exploitation...(puissent) défendre eux-mêmes leurs intérêts".

Mais comment l'intervention de la paysannerie s'insère-t-elle dans le système institutionnel d'ensemble mis en place pour l'application de la révolution agraire?

X

Le projet de charte de la révolution agraire de 1970 définissait un système institutionnel spécifique parallèle aux structures administratives existantes : à la base, des commissions communales composées, de manière prépondérante, de paysans pauvres, et indépendantes des Assemblées populaires communales ; au niveau des wilayate, un chargé de mission représentant directement le pouvoir central et doté de très fortes prérogatives ; enfin, au niveau national, une commission regroupant de hauts responsables et présidée par le ministre de l'Agriculture (21).

L'orientation de ce projet, établi par les services de la Présidence du Conseil, témoigne de l'existence au sommet de l'Etat d'une tendance à se méfier de l'appareil bureaucratique en place et à chercher dès lors à le court-circuiter.

Un rapport du Conseil National Economique et Social remettait partiellement en cause cette orientation, la jugeant excessive (22).

La charte et l'ordonnance de 1971 changent plus nettement encore de problématique ; on revient à une démarche utilisant les structures administratives existantes, tout en les aménageant pour tenir compte des impératifs spécifiques de la révolution agraire (23).

Comme dans le projet de 1970, les organes d'exécution de la révolution agraire sont mis en place à trois niveaux.

1° Niveau communal. La commune est le cadre de base de la réalisation de la révolution agraire. Le pouvoir communal est exercé, on l'a vu, par une assemblée élue, l'APC. L'ordonnance du 8 novembre 1971 reprend cette structure mais en lui apportant deux modifications.

D'une part, pour la mise en oeuvre de la révolution agraire, les APC -comme d'ailleurs les autres organes d'exécution- doivent être épurées de toute personne détenant des intérêts susceptibles d'être affectés par les mesures de nationalisations (art. 174).

D'autre part, de manière temporaire -pour la durée des opérations de nationalisation et d'attribution- les APC sont élargies (le sigle devient : APCE) à des représentants locaux du parti et des organisations de masse : association des anciens moudjahidine, syndicat, union des femmes, jeunesses du parti et union paysanne locale (art. 177 et 183). Dans l'esprit de la loi, c'est surtout la représentation de l'union paysanne qui revêt ici de l'importance.

La charte de la révolution agraire souligne que pour pouvoir assumer leur rôle, qui, rappelons-le, est conçu comme déterminant, les paysans pauvres s'organiseront en unions paysannes (UP) au sein desquelles ils "éliront démocratiquement leurs représentants". L'élargissement de l'APC est la seule mesure prévue par l'ordonnance qui confère aux UP un rôle effectif, en leur assurant une représentation au niveau de l'organe de pouvoir local.

Quel est le poids de cette représentation? Les paysans pauvres délégués par les UP resteront nettement minoritaires au sein des APCE. En effet, une instruction présidentielle du 15 mars 1972 prévoit que le nombre de leurs délégués devra correspondre à la moitié de l'effectif de l'APC (sans toutefois pouvoir être inférieur à 6). Ils forment donc moins du tiers de l'effectif de l'APCE puisque celle-ci comprend, outre les membres de l'APC et de l'UP, des représentants du parti et des différentes organisations de masse.

L'APCE, pour l'exécution de sa mission, agit en collaboration avec la CAPCS et est assistée par un comité technique formé de l'exécutif communal et de techniciens nommés par l'administration centrale (en fait, faute de moyens humains suffisants, les comités techniques communaux prévus par l'ordonnance n'ont pu être mis en place : ils ont été remplacés par des brigades techniques de daïra - c'est-à-dire du niveau de l'arrondissement).

2° Niveau départemental. Au niveau du département, les organes de la révolution agraire sont l'Assemblée populaire de wilaya et l'exécutif de wilaya, donc les organes mis en place par le code de la wilaya. L'exécutif régional est cependant élargi à un chargé de mission nommé par décret du pouvoir central.

3° Niveau national. Le ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire est responsable suprême de l'exécution des mesures de révolution agraire ; il est assisté par une commission nationale de la révolution agraire (CNRA) qu'il préside et qui est composée de hauts fonctionnaires et de responsables politiques.

X

Nous ne procéderons pas à une analyse détaillée des attributions de ces différents organes (24), mais nous nous en tiendrons à l'essentiel.

Les APCE se voient dotées de responsabilités importantes en ce qui concerne, d'une part la réalisation des tâches préparatoires aux mesures

de nationalisation et d'attribution (recensement des terres, établissement de la liste des propriétaires susceptibles d'être nationalisés et de la liste des paysans remplissant les conditions pour être attributaires, etc.), en ce qui concerne d'autre part l'exécution de ces mesures (art. 186 à 189). Elles ne disposent cependant pas de pouvoirs de décision.

Comme le précise la charte, c'est la wilaya qui est l'organe de coordination et de décision. La charte et l'ordonnance mettent au premier plan, à ce niveau, le rôle de l'Assemblée populaire de wilaya. C'est celle-ci qui "délibère" sur les listes provisoires et les propositions qui lui sont soumises par l'APCE et qui, sur cette base, arrête les mesures à prendre et établit les listes définitives (art.221 à 226).

Certes, l'ordonnance précise (art.233) qu'il appartient au wali de prendre les arrêtés de nationalisation et d'attribution, mais, comme l'observent Mahiou et Autin, sa compétence est en principe liée : il doit exécuter les décisions de l'APW (25).

Ainsi, on observe pour l'application de la révolution agraire un certain réagencement temporaire des pouvoirs au sein de l'appareil d'Etat. Les mesures de nationalisation et d'attribution sont confiées au couple hiérarchisé formé par les APCE et les APW sans que soit réaffirmée la prééminence du wali que nous soulignons au chapitre précédent.

Mais bien entendu un texte n'a pas en lui-même la vertu de remettre en cause les rapports de forces au sein de l'appareil d'Etat.

De plus, il ne faut pas oublier que les arrêtés de nationalisation et d'attribution, pris au niveau de la wilaya, sont susceptibles de recours devant des commissions placées (en fait, plutôt qu'en droit (26)) sous l'autorité du ministre de la Justice, et doivent être homologués par le président de la République.

14. Objectifs et stratégie de la révolution agraire

141. On ne peut en aucun cas voir dans l'ordonnance, comme on cherche

parfois à le faire, un simple projet de modernisation de l'agriculture qui, tout en s'efforçant de sauvegarder un capitalisme agraire dynamique et intensif, s'en prendrait aux formes archaïques de rapports de production (aux latifundia extensifs, aux propriétaires qui se contentent d'extraire de l'agriculture une rente réinvestie dans des activités non agricoles souvent improductives).

Pour s'en tenir à l'essentiel : l'étroitesse de l'éventail prévu en matière de superficie et de revenus agricoles (1 à 3, ou à 4,5 dans le cas d'un exploitant ayant au moins deux enfants à charge) (27), l'obligation de recourir principalement au travail personnel ou familial, s'opposent à tout véritable capitalisme agraire.

Et il est vain d'arguer du fait que le salariat n'est pas aboli. Le maintien de la possibilité de recourir à des salariés d'appoint (art. 95) ne traduit pas la volonté de permettre le développement d'un certain capitalisme ; c'est une mesure conforme aux objectifs d'une révolution agraire qui ne vise pas la socialisation intégrale de l'agriculture mais le renforcement de la petite exploitation privée et l'essor d'un secteur coopératif.

Une instruction présidentielle (30 avril 1973) interprétant la charte et l'ordonnance souligne que l'objectif est de mettre fin à l'ensemble des rapports d'exploitation et qu'il ne s'agit pas dès lors d'établir de distinction entre propriétaires selon la plus ou moins grande efficacité de leur gestion. En particulier, il n'y a pas lieu de distinguer, pour l'application des mesures de nationalisation, entre une bourgeoisie foncière absentéiste négligeant ses terres et une bourgeoisie restant mieux implantée en milieu rural, plus centrée sur les activités agricoles et plus soucieuse de modernisation et de rendement (on retrouve ici l'opposition entre fraction urbaine et fraction rurale de la bourgeoisie foncière que nous avons développée aux chapitres 7 et 8). "Il serait dangereux, observe cette instruction, de céder à toute tendance à la schématisation et de donner du propriétaire non-exploitant une image simpliste et facile. Les propriétaires absentéistes (28) sont d'abord les propriétaires qui ont rompu tout lien avec la terre, vivent en général dans les villes, occupent

des fonctions ou s'adonnent à des activités étrangères à l'agriculture et en tirent leurs principales ressources. Mais ce sont aussi des propriétaires qui continuent à vivre dans le monde rural, habitent en général le village, disposent des revenus qu'ils tirent d'investissements dans des activités de services liées ou non à la production agricole, continuent à s'intéresser à leurs terres et les font travailler sous diverses formes, et conservent au sein de leur milieu d'origine des positions économiques et sociales très fortes. Il est évident que la stricte application du principe "La terre à ceux qui la travaillent" ne saurait ignorer l'une ou l'autre forme d'absentéisme, et il appartient aux organes communaux et de wilayate d'appréhender toutes les manifestations de ce phénomène économique et social, à la lumière d'un principe de base clair et précis : l'absence de travail direct et personnel de la terre".

142. Le jugement selon lequel la révolution agraire marquerait un recul du point de vue de l'orientation socialisante de l'Algérie, puisqu'elle renonce à généraliser la formule de l'autogestion, n'a guère de sens (29). Il faudrait pour qu'il en ait que l'autogestion fût et soit restée un enjeu réel de l'évolution sociale et politique algérienne alors que, nous l'avons vu, le caractère utopique du projet a, dès le départ, favorisé la mise en place, sous couvert d'autogestion, d'un système largement centralisé et bureaucratique.

Les textes de la révolution agraire témoignent d'une approche plus réaliste qui refuse aussi bien les illusions du socialisme libertaire (alimentées par cette imagerie du paysan vertueux et révolutionnaire qui a, pour une bonne part, sous-tendu le projet autogestionnaire en Algérie) que celles de l'autoritarisme (ce despotisme éclairé qui, comme le notaient bien, dès les lendemains de l'indépendance, Bourdieu et Sayad, est souvent l'autre face de l'attitude à l'égard de la paysannerie de l'intelligentsia (30)). La charte et l'ordonnance définissent des objectifs et une stratégie complexes qui s'efforcent de prendre en compte les différents aspects d'une réalité contradictoire : la réalité d'une paysannerie qui à la fois aspire à demeurer ou redevenir maîtresse de sa terre et à la fois recherche avant tout la sécurité que procure le travail salarié ; qui à la fois a soif

de terre, attend depuis des décennies une réforme agraire et à la fois a de plus en plus pour référence et modèle les conditions du travail dans l'industrie ou l'administration et de la vie citadine ; qui à la fois se défie de l'Etat et à la fois attend de lui les moyens de sortir de sa misère ; qui à la fois ne peut devenir agent du développement des campagnes sans des structures qui assurent sa participation autonome et libèrent sa capacité d'initiative et à la fois, par toute l'histoire de sa dépossession économique et culturelle et de sa paupérisation, est bloquée dans des types d'attitudes et de comportements qui font obstacle à une entreprise de développement (31).

On peut dire que la problématique de la révolution agraire consiste en la recherche d'une formule qui assure à l'Etat une large capacité d'intervention pour soutenir et orienter (par la planification) le développement agricole en même temps qu'elle sauvegarde une certaine autonomie des producteurs directs.

La condition de la réussite réside alors dans l'aptitude du pouvoir à définir et mettre en oeuvre des formes d'intervention qui ne soient plus essentiellement centralisées et autoritaires, mais qui aient pour support des formes d'organisation de la paysannerie et pour relais des élites paysannes nouvelles.

On perçoit dès lors l'importance décisive que revêt l'institution des coopératives communales de services : les CAPCS sont, d'une part l'instrument pour réaliser l'intégration des différents systèmes de production agricoles (coopératif, autogéré, privé) et d'autre part un "support technico-économique" de l'Etat au niveau de cette "cellule de base" de la vie politique, sociale et économique que doit progressivement devenir la commune. Leur gestion associée, on l'a vu, la formule coopérative (assemblée générale regroupant l'ensemble des adhérents, conseil de gestion et président élus librement par les coopérateurs) à une représentation de l'Etat en la personne du directeur.

143. L'analyse des organes d'exécution de la révolution agraire nous a montré que son application est confiée, dans une large mesure, aux structures administratives existantes, donc à un appareil fortement hiérarchisé,

centralisé et bureaucratique (32). Ceci ne signifie pas que les déclarations officielles insistant sur l'importance de l'instance communale dans l'application soient de la pure mystification : les attributions de la commune dans la mise en oeuvre pratique de la révolution agraire lui confèrent un rôle réel et important.

Il reste cependant que la commune est soumise à une étroite tutelle et privée de pouvoirs de décision.

D'autre part, même au niveau communal, la capacité de la paysannerie pauvre à peser sur le déroulement de la révolution agraire est très mal assurée par les textes, malgré les déclarations d'intention.

La réticence du pouvoir à permettre le développement de formes d'organisation autonome de la paysannerie et à conférer à celle-ci un rôle politique réel, les difficultés objectives d'une telle entreprise (difficultés liées aux types d'attitude et aux formes de conscience de la paysannerie, en même temps qu'à l'absence d'implantation militante, partisane, du régime dans la paysannerie) expliquent que l'influence des possédants et des notables continue, après le déclenchement de la révolution agraire, à s'exercer sur les pouvoirs locaux.

Le recours, non prévu par les textes de base, au volontariat étudiant doit être situé dans ce contexte.

Ne faisant pas appel à une mobilisation populaire effective, ne pouvant s'appuyer dans la société rurale sur des élites relayant efficacement son action, le régime va chercher à renforcer son contrôle sur le déroulement de la révolution agraire par l'envoi dans les campagnes des étudiants volontaires. Nous développerons cela plus loin (point 27).

2. L'APPLICATION DE LA REVOLUTION AGRAIRE

La démarche de la révolution agraire a été scindée en deux grandes phases.

La première phase avait pour objet le recensement et l'attribution de terres à caractère agricole de trois types : les terres des collectivités publiques, les terres arch (tribales), les habous publics (terres à vocation religieuse faisant partie du domaine public).

Cette phase, la plus aisée à réaliser d'un point de vue tant technique que politique, n'est cependant pas dépourvue de portée : les terres agricoles communales étaient, jusqu'à la révolution agraire, louées et, selon tous les observateurs, la prise en location de ces terres bénéficiait, dans une large mesure, aux gros exploitants (il semble d'ailleurs que la location était souvent faite selon la procédure de l'adjudication).

La seconde phase portait sur les terres privées. Elle comprenait des opérations préliminaires à caractère technique, principalement le recensement des terres privées, et puis une étape de nationalisations et d'attributions.

La première phase a été entamée en mars 1972 ; le recensement des terres privées s'est déroulé du début septembre 1972 à la fin mars 1973 ; les nationalisations et les distributions de terres privées ont débuté à l'été 1973.

Les deux phases devraient être aujourd'hui clôturées (33). En fait, même la première ne peut être considérée (fin 1977) comme entièrement achevée : des corrections des mesures prises, des réévaluations des recensements et des bilans continuent à être faites. Il est cependant possible dès maintenant de juger de l'impact de la révolution agraire et surtout, en analysant les caractéristiques du processus d'application, de mettre en lumière les facteurs qui expliquent l'écart entre le programme et sa mise en oeuvre.

Dans notre analyse du déroulement de la révolution agraire, nous nous attacherons surtout aux opérations de la seconde phase ; la première phase ne sera envisagée que du point de vue de ses résultats (terres versées au FNRA ; nombre d'attributaires installés).

21. La campagne de solidarité

Visant à la liquidation des rapports d'exploitation, soulignant la nécessité d'un type d'organisation permettant l'expression et la défense des intérêts de la paysannerie pauvre, la révolution agraire repose sur une certaine reconnaissance des contradictions de classes.

Cependant, pour le pouvoir, si des contradictions d'intérêt entre groupes sociaux existent, si elles entraînent des résistances à la politique de réforme agraire, on peut et on doit éviter que ces contradictions se cristallisent et prennent la forme d'une lutte de classes à la campagne (34). Une politique appropriée doit permettre que les conflits qui surgissent inévitablement à propos de l'application de la révolution agraire demeurent des conflits localisés et particuliers.

C'est dans cette optique qu'il faut situer l'appel aux propriétaires visés par les mesures de nationalisation à faire don de leurs terres, renonçant ainsi à l'indemnité à laquelle ils ont droit dans le cadre de la procédure d'expropriation.

A la fin 1975, le bilan des donations de terres s'élevait à 82.285 ha cédés par 2.685 propriétaires (35). On peut considérer ce bilan comme pratiquement définitif. Il est très maigre, d'autant plus maigre que les donateurs auraient souvent cédé la partie la moins productive de leur propriété. Il est impossible de mettre en regard des quelques 80.000 ha de donation une évaluation précise de la superficie totale nationalisable en vertu d'une application stricte de l'ordonnance, mais on peut rappeler, à titre d'indication, que, selon l'estimation faite par Prenant, la propriété foncière citadine détient environ 1 million d'ha et que, selon le dernier recensement de l'agriculture, la grande propriété (celle de plus de 50 ha) totalise, à la veille de l'application de la révolution agraire, 1,3 million d'ha.

L'objectif poursuivi à travers la campagne de solidarité était idéologique et politique : manifester l'unité du peuple algérien, désamorcer la lutte des classes (36).

Aussi, le bilan des donations n'est jamais analysé de manière critique dans les déclarations des responsables ou les articles de presse ; les donations sont le symbole de la solidarité nationale, non le moyen de tracer une ligne de démarcation entre "bons" et "mauvais" propriétaires (37).

La campagne de solidarité a aussi pris la forme d'un fonds de soutien à la révolution agraire (21 millions de dinars, d'après le bilan de la fin 1975, collectés auprès des entreprises, des possédants et des travailleurs) et de contributions pour le financement de la construction de villages agricoles destinés aux bénéficiaires de la révolution agraire.

Ahmed Medegri, à l'époque ministre de l'Intérieur, déclarait, à l'occasion de la constitution à Mostaganem d'un "groupe de personnes aisées" (commerçants, industriels, avocats, médecins...) pour le financement d'un village : "La révolution agraire s'est déroulée dans un climat de sérénité et d'enthousiasme. Cela a permis la mobilisation des premiers concernés, les bénéficiaires et les propriétaires fonciers auxquels devaient s'appliquer les textes de nationalisation et d'indemnisation" (38).

Ainsi, la révolution agraire est censée "mobiliser" les propriétaires fonciers (notamment, cette bourgeoisie urbaine qui, nous l'avons vu, a une importante assise foncière) au même titre que les paysans pauvres. On est loin de l'esprit et du texte de la charte.

22. L'application des mesures de nationalisation

221. Le recensement des terres privées à caractère agricole

Rappelons que l'ordonnance prévoit la nationalisation intégrale des propriétaires "non-exploitants" et la limitation des propriétaires qui "exploitent" eux-mêmes leurs terres mais possèdent une superficie supérieure au plafond fixé pour la propriété privée.

Une procédure très complexe de recensement des propriétaires privés a été mise au point pour réunir les renseignements nécessaires à l'application de ces mesures de nationalisation.

Sans entrer dans le détail de la conception et de la mise en oeuvre de cette procédure, on peut faire trois remarques importantes à son sujet.

1° L'étape capitale du recensement a consisté en la passation d'un questionnaire contenant (censé contenir) l'ensemble des données permettant de déterminer si un propriétaire est nationalisable en tout ou en partie.

Les agents recenseurs, placés sous l'autorité de la brigade technique de daïra agissant en liaison avec l'APCE, ne devaient pas se limiter à l'interview du propriétaire mais avaient à contrôler ses déclarations, en se rendant sur la propriété en compagnie de propriétaires riverains et de membres de l'Assemblée populaire communale élargie, et en consultant les documents administratifs existants (39).

En fait, comme le reconnaît une circulaire conjointe du Ministère de l'Agriculture et de la Commission nationale de la révolution agraire, le recensement s'est finalement "basé essentiellement sur les déclarations des intéressés" (40).

On est donc en droit de mettre en doute la validité des informations recueillies.

Il faut cependant noter que des opérations, appelées "opérations d'enquête et de délimitation" et destinées à l'établissement d'un cadastre, doivent permettre dans l'esprit des responsables, de récupérer les terres qui auraient échappé aux mesures de nationalisation fondées sur l'exploitation du questionnaire (41).

Mais ces opérations n'ont pour objet que la détermination des droits de propriété et la reconnaissance des limites des propriétés et parcelles. C'est dire que leurs effets éventuels concernent seulement l'application des mesures de limitation ; la nationalisation intégrale pour "non-exploitation" requiert la connaissance du mode de faire-valoir de l'exploitation et de la situation socio-économique du propriétaire : sur ce plan, les opérations d'enquête et de délimitation n'apportent aucune information.

En outre, les opérations d'établissement du cadastre sont des opérations seulement techniques, au déroulement desquelles il n'est pas prévu d'associer la paysannerie et ses organisations. En l'absence, le plus souvent, de documents fonciers ou de documents fiscaux valables, elles ne peuvent constituer un contrôle des déclarations des propriétaires qu'en ce qui concerne la mesure des superficies.

2° Théoriquement, c'est le questionnaire du recensement qui devait essentiellement permettre de distinguer les propriétaires exploitants des non-exploitants au sens de l'ordonnance. En fait, il a été impossible, en se basant sur lui, de procéder à une application correcte de l'ordonnance. Ce n'est pas seulement la véracité des réponses des propriétaires enquêtés qui est ici en cause ; c'est la conception même du questionnaire, son contenu. Rappelons que dans l'ordonnance la notion de non-exploitation est extrêmement sévère puisqu'elle vise tout propriétaire qui ne travaille pas lui-même "directement et personnellement", c'est-à-dire, selon la circulaire déjà citée du 26 avril 1973 (voir supra, point 11), qui n'exécute pas lui-même de façon régulière les différents travaux requis par son exploitation.

Dans le questionnaire, la notion d'exploitation est ramenée à celle de faire-valoir : un propriétaire sera considéré comme exploitant agricole s'il est en faire-valoir direct et comme non-exploitant dans le cas contraire.

Mais comment déterminer le mode de faire-valoir ?

Les instructions aux agents recenseurs donnent deux définitions du mode de faire-valoir : l'une conforme à la notion juridique usuelle de faire-valoir, l'autre en harmonie avec la notion d'exploitation de l'ordonnance (42). Selon la définition retenue, les questionnaires auront été remplis différemment, la catégorie des propriétaires non-exploitants recouvrira un contenu différent.

Une circulaire concernant le dépouillement du recensement reconnaît d'ailleurs la difficulté qu'auront eu les agents recenseurs à déterminer le faire-valoir (43).

3° On a vu que l'article 29 de l'ordonnance définissait encore un exploitant comme quelqu'un qui fait profession de son activité agricole et vit essentiellement du produit de cette activité et qu'un texte d'application (la circulaire du 26 avril 1973) précisait qu'en toute occurrence un propriétaire ayant plus de 9 à 13.500 DA de revenu annuel extra-agricole devait être considéré comme non-exploitant.

Dans le questionnaire, on trouve seulement une question très peu précise sur la nature de l'activité principale et éventuellement secondaire du propriétaire ; on ne trouve rien sur l'évaluation des revenus.

Au total, le questionnaire apparaît donc bien mal conçu pour identifier les propriétaires exploitants et non-exploitants.

On comprend dès lors que la possibilité ait été offerte aux organes d'exécution d'utiliser toute autre source d'information que le recensement (44).

Certes, le questionnaire comprend les données nécessaires à l'application des mesures de nationalisation par limitation (superficies, nombre d'arbres, terre irriguée ou non...) , mais rappelons que ces données, comme celles sur le faire-valoir, la nature des activités, etc., ont généralement été établies uniquement à partir des déclarations des intéressés.

222. La mise en oeuvre des mesures de nationalisation

A. Démarche suivie

En s'en tenant au principal, on peut décrire de la manière suivante le processus qui a conduit aux mesures de nationalisation.

1° Les propriétaires fonciers ont été appelés dans un premier temps à procéder à une déclaration de résidence. Le but de cette déclaration était de connaître la commune dans laquelle les propriétaires désiraient être recensés ; l'article 170 de l'ordonnance souligne les conséquences du choix

de la commune de résidence : les propriétaires seront considérés comme non-résidents et dès lors non-exploitants dans toute autre commune, excepté les communes limitrophes. En même temps qu'il élisait sa commune de résidence pour l'application de la révolution agraire, le propriétaire déclarait les superficies qu'il possède dans cette commune et éventuellement dans d'autres communes.

2° Les listes de propriétaires fournies par les déclarations de résidence et normalement complétées par une enquête menée auprès d'informateurs locaux (pré-enquête administrative) ont servi de base pour la passation du questionnaire analysé au point précédent.

Ces différentes opérations ont été réalisées commune par commune sous la responsabilité de l'APCE assistée en principe par un comité technique communal, en fait - les comités techniques communaux n'ayant pu être mis en place- par une brigade technique de daïra.

3° A partir théoriquement de l'exploitation du questionnaire, l'APCE avait à répartir les propriétaires, résidant ou non dans la commune, en 4 listes selon leur situation du point de vue de la révolution agraire (45) :

liste 1 - propriétaires non visés par les mesures de nationalisation du fait qu'ils possèdent moins de 0,50 ha en irrigué ou moins de 5 ha en sec ou moins de 20 palmiers-dattiers (art. 32 de l'ordonnance) ;

liste 2 - propriétaires devant être nationalisés intégralement pour non-exploitation ;

liste 3 - propriétaires devant être limités ;

liste 4 - propriétaires non concernés par les mesures de nationalisation intégrale ou de limitation, autres que ceux portés sur la liste 1.

4° L'Assemblée populaire de wilaya délibère sur les 4 listes et le wali prend les arrêtés de nationalisation (supra : point 3 in fine).

5° Les arrêtés de nationalisation sont homologués par décret, après épuisement des voies de recours.

X

La démarche théorique que nous venons d'exposer a été dans l'ensemble suivie sauf que, pour les raisons que nous avons vues, le questionnaire de recensement n'a dû servir que dans une mesure limitée à l'établissement des 4 listes (46).

Mais alors, comment ces listes ont-elles été dressées? Et d'abord, les critères de nationalisation définis par l'ordonnance et précisés par les textes d'application, en particulier la circulaire du 26 avril 1973 déjà analysée (supra : point 11), sont-ils bien les critères qui ont été mis en oeuvre dans l'application?

Il semble d'abord qu'on ait, en général, renoncé à prendre en considération le critère du "travail direct et personnel" (notons que, comme on va le voir, il y a eu application indirecte et partielle de ce critère par le biais des nationalisations pour activités non agricoles).

Il est sans doute significatif que dans les discours comme dans les textes d'application on parle plus volontiers de propriétaire absentéiste que de propriétaire non-exploitant. Juridiquement, ces deux expressions sont synonymes. En fait, le recours à la notion d'absentéisme n'indique-t-il pas la volonté de limiter les critères de nationalisation intégrale aux critères de la résidence et de l'activité non agricole?

Dans une région comme l'Oued Rhir en tout cas, les propriétaires n'ont pas été nationalisés s'ils résidaient dans le village de la palmeraie ou à proximité et s'ils n'avaient pas d'activités non agricoles importantes, quelle que fût la manière dont leurs jardins étaient travaillés (47).

Le renoncement à l'application systématique d'une mesure aussi radicale que la nationalisation des propriétaires ne travaillant pas eux-mêmes se comprend.

Comment identifier les propriétaires non-travailleurs? Surtout, puisque la possibilité était offerte aux propriétaires de licencier leurs salariés, leurs khammès, leurs fermiers... et de se mettre ou se remettre au travail de la terre, en échappant par là aux mesures de nationalisation, comment juger des intentions réelles (dans l'Oued Rhir, les gros propriétaires ont souvent renvoyé leurs khammès après le déclenchement de la révolution agraire pour les remplacer par des journaliers, tout en s'appliquant eux-mêmes parfois à jardiner, plus ou moins fictivement, aux pieds des palmiers)?

Il faut ajouter que, la révolution agraire ayant un caractère permanent, l'obligation du travail personnel continuera à peser sur les propriétaires qui subsisteront après l'achèvement de la phase actuelle. Ils pourraient donc en principe être nationalisés, dans le cadre de la mise à jour annuelle de la révolution agraire prévue par l'ordonnance (art. 215 à 217 et 241 à 243), après avoir donné la preuve qu'ils ne sont pas prêts à se reconverter au travail de la terre.

Mais ce raisonnement risque de rester purement juridique. Tout ce qu'on peut observer sur le déroulement de la révolution agraire indique que les conditions de l'application conséquente d'une mesure aussi radicale et aussi difficile à mettre en oeuvre ne sont pas réunies.

X

Quoiqu'il en soit de l'évolution future, la liste 2 -celle des propriétaires devant être nationalisés intégralement- paraît donc avoir été établie en tenant compte seulement de la résidence et des activités non agricoles. En ce qui concerne le premier de ces critères, rappelons qu'il prévoit la nationalisation des terres situées hors de la commune de résidence du propriétaire et des communes limitrophes. Dans l'application, ce critère a été parfois assoupli (48). Les déclarations de résidence contenaient les informations nécessaires (leur validité est un autre problème) au classement des propriétaires selon la localisation des terres et de la résidence.

En ce qui concerne les activités non agricoles, les sources d'infor-

mation de l'APCE ont pu être le questionnaire du recensement, les documents fiscaux ou encore les connaissances personnelles des membres de l'Assemblée populaire communale ou des personnes (garde champêtre...) qu'ils convoquaient.

Il semble y avoir eu une hésitation sur le contenu à donner au critère des activités non agricoles. En se fondant sur la circulaire du 26 avril 1973, ne devait-on pas soutenir que seules les activités non agricoles importantes, dégageant un revenu supérieur au plafond des 9.000 (13.500) DA annuels, devaient être prises en compte? C'est la solution qui a été retenue par certains organes d'application (49), mais, dans d'autres cas qui paraissent plus nombreux, on a nationalisé un nombre important de "petits absentéistes" (salariés sans qualification, petits commerçants...) sans tenir compte du montant des revenus (50). Du point de vue de l'interprétation des textes, cette dernière attitude se justifiait dans son principe. En effet, ce que signifie la circulaire du 26 avril, c'est qu'il faut nationaliser dans tous les cas à partir d'un certain montant de revenu non agricole; cela n'exclut pas la nationalisation de propriétaires ayant des activités hors de l'exploitation moins lucratives, mais telles qu'elles les empêchent de travailler régulièrement leurs terres (étant entendu que pour être nationalisables, il faut encore que ces propriétaires ne bénéficient pas des exceptions prévues et n'aient pas de parents en ligne directe susceptibles de travailler à leur place sur l'exploitation). Ainsi, comme nous l'observions plus haut, le critère du travail de la terre n'a pas été complètement abandonné: il y a été fait implicitement référence dans un certain nombre de cas à travers la nationalisation pour activités non agricoles.

Quant à la liste 3, celle des propriétaires limités parce que leur propriété dépasse le plafond de superficie fixé dans la commune, elle a pu être établie à partir des déclarations de résidence ou à partir des questionnaires du recensement. Il est impossible de savoir si, dans un nombre important de cas, ces documents, qui reposent -rappelons-le- sur les déclarations des intéressés, ont été confrontés à d'autres sources par les APCE et les différents organes d'exécution. Ce qui paraît sûr c'est qu'une telle confrontation, quand elle s'est faite, n'a porté que sur des cas particuliers: le cas de propriétaires ayant notoirement sous-déclaré (et que les autorités locales ne voulaient pas ou ne pouvaient pas épargner).

Il est encore une fois difficile d'en juger.

Il faut en tout cas nuancer.

La composition sociale des APC, surtout la force de pression de la bourgeoisie rurale et d'élites qui lui sont liées paraissent bien avoir fait souvent pencher les élus locaux du côté des propriétaires aisés et des absentéistes.

Cependant, il faut bien voir que les APC et les APCE sont plus fortement sous la dépendance des pouvoirs de tutelle que sous celle des groupes de pression locaux. C'est à la wilaya et au pouvoir central qu'elles ont des comptes à rendre, en particulier qu'elles doivent présenter des réalisations minimales en matière de nationalisation (l'ampleur des exigences dépendant certainement, dans une large mesure, des caractéristiques du pouvoir départemental donc pour l'essentiel de la personnalité politique du wali). Une étude du Centre National de Recherches en Economie et Sociologie rurales portant sur 5 communes de la daïra de Sour-El-Ghozlane dans le Titteri a ainsi montré que les APCE de cette région avaient eu tendance à appliquer à la lettre les directives qu'elles recevaient et cela par crainte des critiques et des sanctions des autorités supérieures (51). Mais il s'agit peut-être d'un cas assez particulier ; Sour-El-Ghozlane appartient à la région des Beni Slimane concernée par un important programme de mise en valeur : il est très possible que le contrôle de l'application ait été ici plus contraignant qu'ailleurs.

En fait, les APCE ont dû rechercher dans la plupart des cas la réalisation d'un difficile compromis entre des pressions contradictoires.

Dans la situation inconfortable où ils se trouvaient, les pouvoirs communaux ont été souvent conduits, plutôt qu'à violer ouvertement les textes, à utiliser les moyens légaux dont ils disposaient pour diminuer l'impact des nationalisations (ainsi, les APCE ont généralement retenu le seuil supérieur de la fourchette de limitation définie par la CNRA pour leur commune (52)) et surtout à fermer généreusement les yeux sur les

B. L'attitude des organes d'exécution de la révolution agraire et les problèmes de l'application

De façon générale, il est très difficile de porter une appréciation d'ensemble sur la manière dont les organes locaux et régionaux appliquent les textes.

Ce qu'on peut d'abord souligner c'est que le rôle des APCE s'est trouvé renforcé par le fait que les wilayate et le pouvoir central ont des possibilités de contrôle limitées sur le travail réalisé localement. En effet, on a vu pourquoi, des documents comme les déclarations de résidence et le questionnaire de recensement ne permettent pas une appréciation sérieuse et systématique des mesures de nationalisation prises. L'insuffisance des documents de recensement et d'autres sources d'information, comme les documents fiscaux, contribue à expliquer l'importance que revêt l'intervention des étudiants (voir ci-dessous point 27) : se rendant, lors des campagnes de volontariat, dans les communes, ils ont pu informer les autorités supérieures sur le déroulement de la révolution agraire. Néanmoins, l'impact des interventions des étudiants volontaires ne pouvait que rester limité du fait essentiellement d'une présence seulement temporaire sur le terrain.

La complexité du processus d'application des mesures de nationalisation, la relative incertitude régnant sur les critères de nationalisation à mettre en oeuvre, ont aussi joué pour conférer aux organes locaux d'exécution une marge réelle d'initiative et d'autonomie.

X

Par les rapports des étudiants volontaires comme par la presse, on possède de multiples témoignages sur les irrégularités commises par des APCE au profit de propriétaires menacés.

Mais quelle est l'ampleur de ce phénomène? les APCE ont-elles systématiquement cherché à limiter l'impact de la révolution agraire?

"grosses ficelles" auxquelles les propriétaires ont eu recours pour tourner la loi d'une manière qui ne fût pas trop visible.

L'essentiel est ici l'utilisation des structures familiales.

Deux séries de dispositions de l'ordonnance ouvraient à cet égard des possibilités.

1° L'ordonnance encourage le maintien de la propriété et de l'exploitation indivises. Elle donne la faculté aux indivisaires de se constituer en "groupement d'indivisaires en vue de l'exploitation commune de la totalité de leurs terres" (art. 40). Certes, les mesures de limitation s'appliquent à chacun des indivisaires comme s'il s'agissait d'un exploitant individuel (art. 68) et chaque indivisaire doit pouvoir se prévaloir de la qualité d'exploitant (travailler lui-même la terre "directement et personnellement") (art. 39), mais on a vu que ce dernier critère a été appliqué de manière assouplie et, de plus, les indivisaires, étant souvent des femmes, des personnes âgées ou des mineurs d'âge, bénéficient alors des exceptions prévues par les textes et dont nous allons parler maintenant.

2° L'ordonnance définit un ensemble d'exceptions au principe de la nationalisation pour non-exploitation. Les principales exceptions concernent trois catégories de propriétaires agricoles : les hommes âgés de plus de 60 ans, les mineurs (art. 43), les femmes (art. 58 et 59). Une circulaire d'application précise que l'exception ne joue en faveur de ces catégories que dans la mesure où elles ne disposent pas d'un revenu non agricole (revenu de nature personnelle quand il s'agit d'une femme) supérieur à 9.000 (13.500) DA (53) : en clair donc, ces catégories, si elles ne jouissent pas de tels revenus, échappent à la nationalisation pour non-exploitation. Les mineurs et les femmes, qui conservent ainsi leurs terres, peuvent les faire exploiter par un tiers ("exploitation par substitution"). Notons sans préciser que, dans certains cas, l'exploitation doit être confiée à un proche parent, dans d'autres cas, peut être confiée à n'importe qui (art. 53 à 63).

L'importance des exceptions apparaît considérable.

Ainsi, dans les trois palmeraies enquêtées dans l'Oued Rhir, on a pu estimer très approximativement que de 15 à 30 % des palmiers appartenait soit à des personnes âgées, soit à des mineurs, soit à des femmes (54). L'enquête déjà mentionnée sur Sour-El-Ghozlane insiste pour sa part sur la question de la propriété féminine. Les APCE de la daïra de Sour-El-Ghozlane avaient d'abord cumulé les revenus des époux et donc nationalisé les femmes dont les maris avaient des revenus non agricoles importants. L'application de la circulaire qui enjoint de tenir compte seulement des revenus personnels de la femme pour apprécier sa situation aurait diminué de 24 à 35 %, selon les communes, les terres nationalisables (55). Aussi, une note tardive de la CNRA (mars 1975) a-t-elle décidé de revenir à la formule selon laquelle les revenus de l'époux doivent être pris en considération (56). Nous ne savons pas quels effets elle a pu avoir.

La combinaison d'une propriété personnelle et d'une exploitation par substitution de terres appartenant à des non-exploitants (souvent proches parents) bénéficiant des exceptions permet-elle la reconstitution de grosses exploitations? Théoriquement non, sauf par le moyen de l'indivision.

La charte de la révolution agraire souligne qu'il s'agit "de s'assurer que la limitation porte à la fois sur les propriétaires et les exploitants agricoles". C'est dire qu'on ne peut, ni au titre de propriétaire, ni au titre d'exploitant, dépasser le plafond de superficie fixé par les textes d'application. L'ordonnance précise d'ailleurs, au second alinéa de l'article 9, qu'"en tout état de cause nul ne peut exploiter à titre individuel et sous quelque forme que ce soit, une superficie de terre agricole ou à vocation agricole excédant la superficie maximale de terre susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété privée conformément aux dispositions de la présente ordonnance".

Mais les difficultés de contrôler la taille des exploitations sont particulièrement grandes, surtout quand c'est par le biais d'arrangements familiaux que des exploitants cumulent différentes propriétés. Et de toute façon, la dimension des exploitations indivises n'est pas limitée ou plutôt n'est théoriquement limitée (nous faisons ici une interprétation du texte de loi dont nous n'avons trouvé nulle part confirmation) qu'en fonction du nombre d'indivisaires présentant la qualité d'exploitants travaillant "directement et personnellement" la terre : pour prendre un exemple fictif,

si, dans une région, le plafond de la propriété est fixé à 40 ha et s'il y a, dans une exploitation, 10 indivisaires, dont 5 exploitants directs et 5 non-exploitants bénéficiant d'exceptions, cette exploitation pourra, selon nous, conserver un maximum de 200 ha (notons qu'il est probable que dans l'application réelle, on n'a pas suivi cette interprétation et qu'on a, dans l'exemple imaginé, considéré que l'exploitation pouvait garder jusqu'à 400 ha).

On comprend dès lors que les propriétaires visés par les mesures de nationalisation se soient, selon les observateurs, souvent prévalus de rapports d'indivision, réels ou non (57), et aient, dans de nombreux cas, mis des parcelles au nom de parents pouvant bénéficier des exceptions.

X

Les dispositions concernant les rapports d'indivision et la situation selon l'état-civil sont, dans l'ensemble, justifiées sur le plan des principes (leur absence aurait conduit à la multiplication d'injustices), mais elles ont offert des échappatoires aux propriétaires et elles ont contribué à rendre la mise en oeuvre de la révolution agraire relativement incohérente.

Il serait sans doute excessif de prétendre que la révolution agraire s'est déroulée "à l'aveugle". Les données manquent actuellement pour en faire la démonstration, mais il est probable que la bourgeoisie rurale a été mieux épargnée que la bourgeoisie urbaine, absentéiste au sens le plus étroit de ce terme, donc cumulant les raisons d'être nationalisée.

Il reste cependant que souvent ont dû intervenir des facteurs dans une grande mesure contingents. Ainsi, selon la dimension, la composition, la cohésion des familles, les possibilités de manoeuvre des propriétaires étaient toutes différentes.

La complexité des textes, certaines hésitations ou contradictions au niveau des directives données aux organes d'exécution (ainsi, en ce qui concerne les revenus à prendre en compte pour les femmes mariées), l'inépuisable variété des situations concrètes -surtout le maquis des structures familiales-, les difficultés techniques de mise en oeuvre des mesures de limitation (58), autant de facteurs qui ont fait de la révolution agraire un processus politiquement mal contrôlé, donc relativement incohérent, désordonné. D'autre part, ces facteurs ont le plus souvent joué dans le sens d'une application restrictive du programme de nationalisations, venant ainsi accentuer les effets du manque de vigilance, sinon de la mauvaise volonté, des APCE et des manoeuvres des propriétaires menacés.

23. Le bilan foncier de la révolution agraire

On l'a vu, la constitution du FNRA, du fonds de terre devant alimenter les attributaires, s'est déroulée en deux phases :

- phase d'affectation au FNRA des terres des collectivités publiques, des terres arch et des biens habous publics ;
- phase d'affectation au FNRA des terres privées nationalisées.

Le bilan qu'on peut dresser aujourd'hui de l'application de ces deux phases n'est pas définitif mais permet quand même d'estimer l'impact qu'aura la révolution agraire.

Pour établir ce bilan, nous nous appuyerons principalement sur un travail du Centre de Recherches en Economie Appliquée (Alger) (59). Ce travail reprend de manière critique l'ensemble des données globales disponibles en 1977. Les sources de l'information sont les bilans de la CNRA et des données publiées mensuellement par la Direction du Financement de l'Agriculture de la Banque Nationale d'Algérie.

Bilan de la première phase

La plus grande partie des terres recensées lors de la première phase sont des terres pastorales, forestières et alfatières, donc des terres non agricoles. L'estimation des terres agricoles (terres cultivées y compris les jachères, c'est-à-dire la superficie agricole utile -SAU) et des terres à vocation agricole (terres improductives pouvant faire l'objet d'aménagement) a fortement varié d'un bilan à l'autre, du fait sans doute de difficultés de classement des terres pastorales.

Selon les chiffres les plus récents, les terres à caractère agricole de la première phase représenteraient plus d'1,5 million d'ha (au total plus de 8 millions d'ha ont été recensés). Un peu plus du tiers de cette superficie, soit environ 600.000 ha constitue de la SAU. Quelques 800.000 ha (donc, la SAU plus des terres à mettre en valeur) et 300.000 palmiers auraient été attribués à des paysans sans terre ou des petits paysans.

Bilan de la seconde phase

Le dernier rapport de la CNRA (mai 1976) fait état de 21.826 propriétaires touchés par la révolution agraire, dont 15.271 nationalisés intégralement et 5.025 limités. Ces nationalisations ont porté sur 537.168 ha et 649.770 palmiers.

Comment apprécier ces chiffres?

On peut d'abord rappeler, comme nous le faisons plus haut à propos du bilan des donations, des données que nous avons présentées et commentées au chapitre 7 sur l'importance, d'une part des exploitations de 50 ha et plus (plus d'1,3 million d'ha selon le recensement de l'agriculture réalisé à la veille des opérations de nationalisation et dont on a vu qu'il sous-estimait la concentration foncière), d'autre part de la propriété foncière citadine (plus d'1 million d'ha selon Prenant).

Mais on ne peut rien conclure de précis de la confrontation entre ces chiffres et les résultats des nationalisations.

Les terres des exploitations de plus de 50 ha n'étaient qu'en partie nationalisables (les nationalisations concernent les propriétés, non les exploitations ; les plafonds fixés à la propriété privée sont parfois largement supérieurs, parfois largement inférieurs à 50 ha ; les propriétés dépassant le plafond ne sont entièrement nationalisables que si le propriétaire est non-exploitant...) et, en sens inverse, les terres des exploitations plus petites étaient souvent nationalisables. Quant au chiffre de Prenant, il est très hypothétique et, de toute façon, la catégorie des propriétaires citadins ne coïncide pas avec celle des propriétaires non-exploitants au sens de l'ordonnance.

Simplement, la confrontation conduit à souligner que le volume des nationalisations paraît réduit en regard de la réalité connue. Encore faut-il, pour ne pas exagérer l'écart, tenir compte du fait que les 600.000 ha de SAU attribués au terme de la première phase correspondent pour l'essentiel à des terres communales qui étaient dans une proportion notable louées et exploitées par des gros agriculteurs : les chiffres des recensements de l'agriculture et les évaluations de la propriété citadine incluent ces terres.

Une autre confrontation de données est encore possible : la comparaison entre les nationalisations effectives et les résultats du dépouillement du questionnaire de recensement de la révolution agraire. Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire a en effet procédé au dépouillement informatique de 50 % des questionnaires et a, à partir de là, évalué le nombre de propriétaires nationalisables. Les résultats, extrapolés au niveau national, donnent 34.096 propriétaires devant être nationalisés intégralement (contre 15.271 nationalisés effectivement en mai 1976) et 15.996 propriétaires dépassant la base supérieure de la fourchette de limitation et devant donc être limités quel que soit le plafond retenu par l'APCE (contre 5.025 propriétaires limités effectivement) (60).

En regard des résultats du recensement, l'application des mesures de nationalisation paraît donc encore une fois bien faible. Or, selon la CNRA, le recensement réalisé dans le cadre de la révolution agraire aboutissait à une forte sous-évaluation de l'absentéisme et de la grosse propriété (61).

Alors que la deuxième phase de la révolution agraire devait être entièrement achevée dans l'année 1974, une instruction présidentielle du 16 janvier 1976, abondamment reproduite et commentée, souligne : "J'invite tous les membres des organes d'application de la Révolution Agraire à éviter de tomber dans la routine ou de relâcher prématurément leurs efforts sans avoir au préalable analysé d'une façon critique et rigoureuse les résultats atteints" (62).

24. Candidats et bénéficiaires

Les paysans sans terre et les petits paysans, au sens de l'ordonnance portant révolution agraire (supra : note 20), ont été appelés à se porter candidats à l'attribution des terres versées au FNRA. Les articles 119 et 120 de l'ordonnance et une instruction conjointe du MARA et de la CNRA du 14 avril 1972 ont défini les critères supplémentaires en fonction desquels les candidatures enregistrées devaient être acceptées ou rejetées (ainsi : être apte au travail de la terre, être agriculteur de profession...) et les priorités à respecter dans l'attribution (ainsi, viennent en première position, les travailleurs qui étaient employés sur les terres affectées au FNRA ; en seconde position, les anciens moudjahidine dépourvus de terres etc.).

Selon un bilan arrêté au premier juillet 1973 (rapport CNRA de janvier 1974), il y aurait eu 200.284 candidatures déposées parmi lesquelles 155.484 reconnues comme valables.

Il faut examiner ces chiffres avec une extrême circonspection. Des articles de presse, des données rapportées par les étudiants volontaires, l'expérience directe que nous avons, montrent que les listes de candidats n'ont pas toujours été correctement établies au niveau des communes. Dans certains cas, des paysans ont été inscrits d'office sur les listes, sans même en être informés, et cela parce que l'APCE considérait qu'ils remplissaient les conditions (étant inscrits comme chômeurs, étant classés comme paysan sans terre par les gardes champêtre...). Des candidatures ont été par ailleurs enregistrées dans la confusion, les paysans ne sachant pas très bien pourquoi ils s'inscrivaient.

Ces phénomènes, aussi sans doute l'hésitation des paysans et les leçons qu'ils ont pu tirer de l'observation des conditions de fonctionnement des premières coopératives, expliquent que les actes de candidature n'aient pas toujours été fermes et qu'il y ait eu de nombreux désistements de candidats avant même qu'ils aient pu être retenus comme bénéficiaires. C'est probablement cette "fragilité" des candidatures, plus que l'insuffisance d'inscrits, qui a contraint à réouvrir les listes et à élargir les critères pour l'application de la seconde phase (63).

X

Les chiffres de 200.000 candidatures au total et de 150.000 candidatures valables apparaissent étonnamment faibles.

Le tableau 21 ci-dessus (voir les conclusions de la troisième partie), établi à partir de données de 1965-1966, permet de situer entre 900.000 et un million le nombre de paysans sans terre (compte non tenu des permanents de l'autogestion) et des paysans pauvres ou semi-prolétaires (ligne 11, 3 et 4 du tableau).

Comment expliquer qu'une faible minorité de ces paysans se soient portés candidats?

Un ensemble de facteurs a dû jouer. Parmi ceux-ci, il y a certainement l'insuffisance des efforts des APCE pour informer les paysans et les inciter à se porter candidats, aussi des pressions et influences s'exerçant sur les candidats potentiels et les détournant de s'inscrire (intimidation des travailleurs par le milieu des propriétaires aisés, traits idéologiques traditionnels défendant la propriété -du moins celle qui correspond à une mise en valeur réalisée par le propriétaire et sa famille- et condamnant la "prétention" de celui qui veut changer sa condition...).

Mais l'explication fondamentale doit sans doute être cherchée à un autre niveau, dans l'analyse socio-économique. Les catégories de paysans sans terre et de paysans pauvres sont trompeuses dans la mesure où elles

suggèrent une population qui serait dans son ensemble une population de chômeurs ou quasi-chômeurs aspirant à posséder de la terre et à la travailler pour son compte. En fait, il s'agit dans de nombreux cas de gens qui vivent d'activités et de ressources (travail journalier plus ou moins irrégulier, mandats d'émigrés, pensions...) certes précaires et faibles mais pas nécessairement plus précaires et plus faibles que celles de la masse des fellahs. De plus, à la situation des paysans pauvres et sans terre correspond souvent, on le sait, une profonde dévalorisation des activités agricoles.

Les médiocres revenus assurés, au moins les premières années, par les coopératives de la révolution agraire (ci-dessous : point 254) n'étaient pas de nature à ramener à la terre ces masses de paysans "dépayannés".

Les bénéficiaires

Malgré le nombre relativement faible de candidatures valables, le FNRA n'a pas suffi à les satisfaire. En août 1976, la BNA recensait 82.806 attributaires (64). Un an plus tard, le premier juillet 1977, lors d'une réunion de responsables de wilaya, un nouveau bilan était établi faisant état de plus de 100.000 attributaires (pour 1.259.679 ha distribués) (65). Si ce dernier chiffre, qui paraît curieusement élevé par rapport au bilan précédent, est exact, il resterait donc un déficit de quelque 50.000 emplois, déficit qui ne sera vraisemblablement pas comblé.

Pour montrer l'impact très limité de la révolution agraire en termes d'emploi, il faut encore souligner que les attributions de terres ne correspondent qu'en partie à des créations d'emplois : dans beaucoup de cas, l'attribution conduit à un changement de statut pour des travailleurs qui avaient déjà un emploi plus ou moins régulier (ainsi, les anciens locataires des terres communales qui représentent environ le quart des attributaires de la première phase, les salariés permanents et les khammès qui étaient employés chez les propriétaires nationalisés...).

Notons enfin que de nombreuses sources signalent que souvent les bénéficiaires de la révolution agraire ne remplissaient pas les conditions

exigées : soit qu'ils fussent trop âgés, soit qu'ils ne fussent ni des paysans sans terre, ni des petits paysans au sens de l'ordonnance (66).

25. Mise en place et fonctionnement des coopératives

Dans l'esprit de l'ordonnance, il fallait permettre aux bénéficiaires de la révolution agraire de faire progressivement l'apprentissage du système coopératif. Il s'agissait dès lors de procéder prudemment dans le choix entre les différentes formes de coopération. En cours d'application, la CNRA a d'ailleurs rappelé clairement cette orientation, en soulignant : "Il convient... d'utiliser pleinement tous les moyens offerts et toutes les structures disponibles, sans aller directement à la forme la plus complexe et la plus élaborée que constitue la coopérative de production" (67).

Qu'en-a-t-il été en réalité? C'est le premier point à aborder dans cette analyse des débuts du système coopératif.

251. Le choix du type de coopérative

Dans son bilan d'août 1976, la BNA dénombrait 2.391 attributaires à titre individuel sur un total de 82.806 attributions. L'attribution à titre collectif a donc été la règle générale.

Quels types de coopératives ont été amenés à former les attributaires à titre collectif?

Le même bilan (complété par un rapport de la CNRA de mai 1976 pour le nombre de groupements d'entraide paysanne) donne la répartition suivante des coopératives et précoopératives créées :

Coopérative agricole de production de la révolution agraire (CAPRA)	4.056	soit	70 %
Coopérative agricole d'exploitation en commun (CAEC)	634	soit	11 %
Groupelement précoopératif de mise en valeur (GMV)	971	soit	17 %
Groupelement d'entraide paysanne (GEP)	143	soit	2 %
Total	5.804		

On voit la nette prédominance des CAPRA, c'est-à-dire de la forme la plus avancée, la plus contraignante de coopérative (voir supra : point 123). Et il faut rappeler que les groupements précoopératifs de mise en valeur constituent une formule transitoire : dès que les terres entreront en production, les GMV devront être transformés en coopératives et il y a tout lieu de penser qu'il s'agira de CAPRA.

Dans un premier temps, certaines wilayate ont mieux respecté les orientations qui avaient été données. Ainsi, dans la wilaya d'Oran, il y avait, au début de 1973, 449 CAEC et seulement 13 CAPRA (à la même époque, la wilaya d'Alger comptait 5 CAEC et 135 CAPRA (68)). Mais l'attitude des autorités de la wilaya d'Oran a rapidement évolué. En août 1974, elles convertissaient en coopératives de production 200 de leurs 500 coopératives d'exploitation en commun (69). Au début 1975, la nouvelle wilaya d'Oran (il y a eu un redécoupage des circonscriptions administratives en 1974) décidait de généraliser le système des CAPRA.

Le motif invoqué pour fonder cette décision est significatif : l'"esprit coopératif" ne se serait pas manifesté au sein des CAEC (70).

Le raisonnement est donc inverse de celui de la charte. Selon la charte, il faut permettre aux paysans de faire l'apprentissage du travail en commun au sein de groupements de type précoopératif ou partiellement coopératif. Selon les organes d'exécution, il faut provoquer le développement de l'esprit coopératif en installant d'emblée les attributaires dans des coopératives de type supérieur.

En fait cependant, la véritable raison de l'option en faveur des CAPRA est très certainement que les interventions et le contrôle de l'appareil d'Etat sont plus aisés sur une unité de production collective que sur des paysans autonomes unis seulement par des liens de coopération : par exemple, dans le cas d'une CAPRA un seul compte est ouvert auprès de la BNA, ce qui facilite tant la tenue de la comptabilité que le contrôle financier, tandis que dans une CAEC, il doit y avoir autant de comptes bancaires que d'attributaires (71).

252. La dotation des coopératives

Dotation foncière

Le lot attribué aux bénéficiaires, regroupés ou non en coopératives, a été calculé de manière à assurer un revenu annuel minimum de 3.000 DA à la date de l'application, égal au revenu considéré comme le revenu type d'un permanent de l'autogestion (supra : point 11).

Ce sont les APCE, on le sait, qui avaient à déterminer la dimension exacte du lot à l'intérieur de fourchettes établies par les organes supérieurs de la révolution agraire, le MARA et la CNRA. La fourchette donne une marge de sécurité : en effet, sa base inférieure correspond à une superficie devant en principe, d'après les normes appliquées, suffire à garantir le revenu de 3.000 DA (72). Les APCE auraient, en général, retenu une superficie approchant le seuil supérieur de la fourchette, seuil qui dépasse de 15 à 35 % la superficie de base (73).

La situation des attributaires, c'est-à-dire dans 97 % des cas de coopérateurs, est donc relativement favorable du point de vue de la superficie dont ils disposent. Si l'on se base sur les chiffres du bilan BNA d'août 1976, la SAU moyenne par attributaire est d'un peu plus de 12 ha, ce qui n'est pas très éloigné de la SAU moyenne par permanent de l'autogestion (14,3 ha selon les calculs de la CNRA dans son rapport de janvier 1974) et est largement supérieur à la taille moyenne des exploitations privées (7,3 ha de SAU d'après le dernier recensement de l'agriculture).

Il faut cependant tenir compte d'éléments qui font que la dotation foncière des coopératives est dans la réalité moins favorable que ce que suggère le calcul précédent, calcul très abstrait et reposant sur des données officielles : comme en témoignent, en particulier, les rapports des étudiants volontaires, d'une part la superficie réellement attribuée est souvent largement inférieure à la superficie théoriquement attribuée (cela a été surtout le cas lors de la première phase où des attributions ont été faites à partir de documents cadastraux dépassés), d'autre part les terres de la révolution agraire semblent être fréquemment de médiocre qualité, surtout les terres des collectivités publiques mais aussi les terres privées nationalisées (en cas de limitation, le propriétaire pouvait choisir les parcelles qu'il entendait garder) (74).

Signalons en outre que des terres irriguées nationalisées ont été privées de leurs ressources en eau, les propriétaires limités conservant pour leurs jardins la totalité de l'eau d'irrigation et cela en contradiction avec les dispositions de l'ordonnance (art. 81 à 87) (75).

Dotation en matériel

On peut rapidement examiner, parallèlement au problème de la dotation foncière des coopératives, le problème de leur dotation en matériel agricole.

L'une des principales préoccupations, sous-jacente au choix de la formule coopérative plutôt que de l'attribution à titre individuel, était de mettre en place des unités de dimension telle que la mécanisation puisse être envisagée de manière rentable. Cette préoccupation était d'autant plus vive que, comme l'a noté René Dumont (76), l'orientation retenue dans le secteur de la révolution agraire comme dans celui de l'autogestion est celle d'une mécanisation importante des travaux.

L'option en faveur de la mécanisation, qui paraît paradoxale dans la situation de sous-emploi caractérisant les campagnes, se justifie aux yeux des responsables, d'une part par le manque de main-d'oeuvre effectivement disponible pour l'agriculture, au moins dans les régions relativement

urbanisées et industrialisées où sont concentrées les meilleures terres, d'autre part par le fait que pour un certain nombre de travaux la mécanisation serait la solution optimale du point de vue de la recherche d'une meilleure productivité (et l'on sait que le planificateur algérien privilégie dans le secteur agricole l'objectif production par rapport à l'objectif emploi : supra, chapitre 9, point 222) (77).

La tendance à la mécanisation est renforcée par l'attitude des coopérateurs. On peut noter à cet égard qu'il y a une revendication unanime de mécanisation et cela même dans les coopératives dont la dimension ne permet pas la pleine utilisation d'un matériel comme le tracteur. Cette revendication se comprend puisque la possession de tracteurs ou de moissonneuses permet de faire l'économie d'une location auprès de la coopérative communale de services -la CAPCS- et procure même des profits élevés, les coopératives équipées louant leur propre matériel à d'autres exploitants (78).

Ces économies et ces profits sont d'autant plus importants que si théoriquement le matériel livré doit être progressivement remboursé et amorti, il ne semble pas que ces charges soient jusqu'à présent prises en compte dans le calcul des résultats des coopératives conduisant à la détermination des revenus des coopérateurs (79).

Il semble bien aussi -mais les observations précises sont rares sur ce point- que les coopérateurs aient tendance à demander la fourniture de matériel -qu'à défaut ils loueront- leur permettant simplement d'alléger des travaux qu'ils auraient la possibilité de réaliser avec des moyens moins coûteux : ainsi, une remorque pour le tracteur ou une camionnette destinées à des transports qu'une charrette à traction animale suffirait à assurer (80).

X

Comment a été réalisée la mécanisation du secteur coopératif?

Il faut d'abord observer que l'effort consenti paraît très important.

Ainsi, de 1972 à 1976, 5.965 unités de matériel de traction et 5.870 unités de matériel de récolte ont été livrées au secteur de la révolution agraire (81), c'est-à-dire, selon le bilan d'août 1976, à 5.804 coopératives de production dont la superficie moyenne est d'environ 170 ha. Certes, les chiffres précédents comprennent certainement le matériel des CAPCS, mais celui-ci est utilisé essentiellement par les coopératives de la révolution agraire.

Si le rythme de la mécanisation des coopératives est rapide, différents problèmes compromettent son efficacité, problèmes mettant en cause une fois de plus la gestion des offices sous tutelle du Ministère de l'Agriculture qui interviennent en aval et en amont de la production agricole, en l'occurrence de l'office ayant le monopole de la commercialisation du matériel agricole et des pièces détachées, l'ONAMA.

Nous relèverons rapidement les principaux problèmes qui se dégagent de nombreuses observations particulières et sont, pour la plupart, bien synthétisés dans l'article d'A. Belhimer auquel nous avons emprunté les chiffres sur la mécanisation. Notons que ces problèmes concernent aussi bien le secteur autogéré que les coopératives.

1° L'approvisionnement en matériel est souvent incohérent, soit que les différents matériels livrés ne s'adaptent pas (ainsi, des charrues trop lourdes pour le type de tracteur), soit que le type de matériel fourni ne soit pas accompagné du matériel complémentaire nécessaire. En ce qui concerne cette seconde observation, Belhimer note le déséquilibre entre matériel de traction et matériel tracté : par exemple, le secteur coopératif dispose d'un peu moins de 6.000 tracteurs pour près de 16.000 unités de matériel aratoire.

2° Un responsable de l'ONAMA a pu affirmer que l'Algérie était devenue pour les fournisseurs étrangers de matériel agricole un terrain d'expérimentation (82). Elle importe en effet certains matériel d'avant-garde comme des arracheuses d'alfa ou des tracteurs versatiles pouvant tirer 3 à 4 charrues. Un tel matériel n'a pas toujours fait ses preuves.

D'autre part, le problème général de la formation des travailleurs à l'utilisation de matériel mécanisé se pose alors avec la plus grande acuité.

3° Le matériel est mal réparti, certaines coopératives étant sur-équipées, d'autres sous-équipées. De plus, la politique suivie est d'équiper individuellement les coopératives de production plutôt que de concentrer le matériel au niveau de la CAPCS. Il en résulte, étant donné la petite dimension des coopératives, une sous-utilisation du matériel. Selon les données rapportées par Belhimer, un tracteur est utilisé en moyenne 700 heures par an dans une CAPRA au lieu de l'être 1.500 à 2.000 heures comme il se doit pour un amortissement normal. Cette situation conduit à la généralisation de la pratique, "malsaine" du point de vue des objectifs de la révolution agraire, de location de matériel en particulier au secteur privé.

4° Enfin, il y a le problème des pièces de rechange. L'approvisionnement se fait avec d'importants retards, est inadapté et du matériel est ainsi immobilisé pour des pannes parfois bénignes. Il faudrait avoir les moyens de mesurer les effets certainement considérables sur l'exécution des travaux et la production de ce lancinant problème, problème qui a accompagné toute l'histoire de l'autogestion et qui continue aujourd'hui à se poser et à être inlassablement posé tant dans le secteur agricole que dans les autres secteurs d'activité, en particulier les transports (à la fin 1977, on estimait que la moitié du parc d'autobus de la ville d'Alger récemment renouvelé était immobilisé par des pannes ; une situation similaire existait pour les taxis ou encore pour les véhicules des services municipaux).

253. Les coopératives et leur environnement. La question de l'autonomie des coopératives

Il est encore tôt pour analyser le fonctionnement des coopératives et leurs relations avec l'environnement administratif et économique, mais on peut déjà mettre en lumière les grandes tendances de l'évolution. On se sent d'autant plus autorisé à tirer de l'observation des débuts du système

coopératif de premières conclusions générales que, ce que l'on constate, est une répétition du processus fondamental qui a caractérisé l'évolution du système autogéré, du processus d'accaparement par des organes de l'Etat (organes qui sont étatiques en droit ou en fait) de fonctions qui, en principe, relèvent des producteurs.

On a vu (point 123) que la charte et l'ordonnance affirment avec force le principe de l'autonomie des coopératives de production mais apportent des restrictions importantes à ce principe quand la coopérative créée est une coopérative installée sur des terres du FNRA, ce qui est jusqu'à présent toujours le cas. Dans la pratique et même dans des textes d'application, on va beaucoup plus loin dans la remise en cause du principe directeur de l'autonomie.

Montrons-le sur trois points : l'élaboration des plans de culture, la commercialisation, le financement.

A. L'élaboration des plans de culture

Le plan de culture des coopératives de la révolution agraire doit s'intégrer dans un plan communal. Une procédure complexe a été définie visant à assurer cette intégration, et à un niveau supérieur, celle du plan communal dans le plan national de développement et visant en même temps à garantir la participation des coopérateurs à l'élaboration de leur plan de culture (83).

En fait, cette préoccupation de démocratie semble rarement guider les organes régionaux et locaux concernés, Directions agricoles de daïra, APCE, CAPCS. L'intervention autoritaire de ces organes s'explique d'autant mieux que la question de l'élaboration des plans de culture soulève un conflit fondamental entre organes d'encadrement et coopérateurs : ceux-ci veulent développer les productions pour l'autoconsommation, ceux-là entendent faire prévaloir les cultures commerciales (84).

Le pouvoir central, du moins le Ministère de l'Agriculture, a cherché

à trancher ce conflit en interdisant par une circulaire de juillet 1974 l'autoconsommation dans les coopératives ; cette circulaire contredit l'article 42 du décret portant contrat d'attribution à titre collectif : celui-ci prescrit en effet que le plan de culture devra prévoir deux types de production, l'une destinée à la commercialisation, l'autre à la consommation familiale (85).

B. La commercialisation

L'ordonnance portant révolution agraire fait obligation aux coopératives constituées sur les terres du FNRA d'adhérer à la CAPCS et charge celle-ci de la commercialisation des produits de ses adhérents si ceux-ci en font la demande.

Le principe est donc la libre commercialisation sauf pour les produits dont la commercialisation intérieure et extérieure relève d'un office disposant d'un monopole (OAIC pour les céréales, ONCV pour les produits viticoles).

Ce principe a été notamment confirmé par le président Boumediène : "Les coopératives qui seront créées, affirmait-il en juillet 1972 devant les étudiants volontaires, jouiront du régime de la libre commercialisation" (86).

Reprenant cette orientation, les étudiants en faisaient une des quatre lignes directrices de leur action pour la seconde campagne de volontariat en février 1973 : "Le coopérateur ira au marché, soulignaient-ils, pour écouler sa récolte qu'il n'est pas obligé de confier à un organisme de commercialisation comme le laisse entendre une propagande pernicieuse" (87).

En fait, comme le montre cette déclaration, dès cette époque et c'est-à-dire dès le tout début du système coopératif, le principe de la libre commercialisation devait être défendu parce qu'il était remis en cause.

Le 19 mai 1973, une instruction du MARA obligeait les coopérateurs à commercialiser par l'intermédiaire de la CAPCS.

La réorganisation du système de commercialisation des fruits et légumes en 1974 consacre ce changement d'orientation en même temps qu'elle essaie de restaurer une certaine autonomie des coopératives dans les limites encore plus étroites qu'impose cette nouvelle poussée de l'étatisation.

Sans entrer dans le détail des dispositions arrêtées, soulignons que cette réorganisation met en place pour les fruits et légumes, donc pour des produits agricoles dont la commercialisation sur le marché interne échappait -sauf dans le secteur autogéré- au monopole des offices, un système à trois échelons :

- à l'échelon de la commune, la CAPCS se voit confier le monopole de l'achat aux groupements et coopératives créés par la révolution agraire, aux attributaires individuels, aux domaines autogérés, aux coopératives agricoles d'anciens moudjahidine ; les producteurs privés de fruits et légumes ont la faculté de s'adresser également à la CAPCS ; la coopérative communale de services approvisionne les détaillants de la commune ;

- à l'échelon de la wilaya, une coopérative de commercialisation de fruits et légumes (COFEL) organise l'approvisionnement de l'ensemble de la wilaya ; elle prend en charge les excédents des CAPCS ;

- à l'échelon national, l'Office des fruits et légumes d'Algérie (OFLA), qui est tenu de prendre livraison des excédents des COFEL et éventuellement des CAPCS programme et réalise l'approvisionnement du marché national ; l'OFLA a en outre le monopole de l'exportation des fruits et légumes qui entrent dans le nouveau circuit de commercialisation (88).

Ainsi, le principe de la libre commercialisation dans le secteur coopératif est abandonné. Mais il faut noter que la formule de remplacement qui est adoptée ne consiste pas en une généralisation du système des offices publics de commercialisation mis en place en 1968-1969. Si les offices

existants sont maintenus (89), avec en ce qui concerne l'OFLA une redéfinition de son rôle, les CAPCS et les COFEL ont la forme juridique de coopératives, en ce sens qu'elles ne sont plus comme les offices indépendantes des producteurs, mais qu'elles ont des organes de gestion devant assurer la représentation des producteurs adhérents (90).

La question est bien entendu de savoir si le contenu correspond à la forme, si les CAPCS et les COFEL fonctionnent effectivement comme des coopératives. Les témoignages que l'on possède indiquent qu'on est loin d'une telle correspondance ; ces témoignages sont confirmés par des instructions présidentielles soulignant la "nécessité d'assurer et d'améliorer le fonctionnement démocratique des conseils de gestion des CAPCS et des COFEL" (91).

X

Quelles sont les raisons d'une modification aussi rapide des principes arrêtés en matière de commercialisation?

Il faut sans doute les chercher dans l'analyse que fait le pouvoir de l'aggravation des conditions de l'approvisionnement du pays en produits agricoles et de la hausse des prix de ces produits.

Un rapport du Conseil National Economique et Social évalue à 36 % la hausse générale des prix pour la période 1969-juin 1973. Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales estime que pendant les trois premières années du plan quadriennal, donc de 1970 à 1972, les prix des fruits et légumes ont connu une hausse annuelle moyenne de 10 à 15 % et les journalistes qui rapportent ces données soulignent que la hausse s'est poursuivie en 1973 et au début de 1974 alors que le marché paraissait globalement, ces années là, suffisamment approvisionné (92).

Ces hausses, qui ne s'accompagnent pas d'un relèvement proportionnel du prix d'achat au producteur (c'est dans les années suivantes que les prix à la production connaîtront une forte amélioration), sont imputées à

l'intervention des grossistes privés et à la politique de l'OFLA. L'OFLA, chargé par l'ordonnance 69-18 du 13 avril 1969 de la commercialisation des fruits et légumes sur le marché national pour le secteur autogéré et sur le marché extérieur pour les secteurs autogéré et privé, est régulièrement accusé de faire prévaloir, comme un commerçant privé, ses propres intérêts sur ceux des producteurs. On souligne notamment que l'office, connaissant de sérieux déboires sur le marché international, en particulier pour la commercialisation des agrumes (baisse de qualité de la production du secteur autogéré, exportations trop tardives...) chercherait à rééquilibrer son budget en s'assurant de fortes marges bénéficiaires sur le marché intérieur (93).

La nouvelle organisation vise donc à garantir les intérêts des producteurs contre l'"égoïsme" des grossistes privés et publics. Cette orientation explique le choix de la formule coopérative pour une partie stratégique du circuit de commercialisation et aussi l'adoption, par l'ordonnance organisant la commercialisation des fruits et légumes (voir note 88), d'une série de dispositions destinées à empêcher la perpétuation d'aspects souvent dénoncés de la politique des offices (obligation d'acquiescer la totalité de la récolte du producteur et de payer comptant, obligation de respecter des prix plancher établis par décret, fixation par décret de la marge bénéficiaire devant assurer la rémunération des prestations de l'ensemble des organismes de commercialisation...).

Mais le pouvoir, une fois de plus, a de la peine à faire respecter ces nouvelles dispositions. En témoigne tout d'abord l'instruction présidentielle déjà citée du 7 mai 1975 qui appelle les walis à "mettre l'OFLA devant ses responsabilités d'avoir à enlever les excédents de production (i.e. les excédents des COFEL et éventuellement des CAPCS) et combler les déficits". La même instruction dénonce la tendance des organismes de commercialisation à intervenir dans la production par la fixation d'un calendrier de récolte qui tient compte seulement de considérations commerciales, non des normes techniques.

Les exemples concrets du mauvais fonctionnement persistant du circuit de commercialisation sont éloquentes.

On peut prendre le cas des pommes de terre et des agrumes de la wilaya de Mascara.

Mascara est une région où l'efficacité du nouveau système peut être testée car elle dégage d'importants excédents de fruits et légumes.

Déjà en 1975, année où une très bonne récolte de pommes de terre avait été enregistrée à Mascara, l'OFLA n'avait écoulé que partiellement et tardivement la production vers les autres wilayate où pourtant un important déficit était enregistré (94).

En 1977, même type de problème. On stocke la pomme de terre dans la wilaya de Mascara et, dans des conditions où elle se détériore, alors que dans le même temps, l'OFLA importe ce produit pour approvisionner d'autres régions.

L'OFLA, arguant du fait que les moyens de financement nécessaires n'ont pas encore été mis à sa disposition par la BNA, veut acheter à crédit les stocks de pommes de terre et la récolte d'agrumes. Mais les représentants des producteurs et le wali s'opposent à toute vente à crédit alors que l'OFLA a accumulé des dettes pour les campagnes précédentes (2,3 millions de DA rien que pour les agrumes), dont le non-règlement compromet la prochaine campagne.

Ce problème du financement retarde l'exportation des agrumes : au moment où l'analyse est faite, un mois de retard a déjà été pris ; les agrumes de Mascara ne seront pas des primeurs sur les marchés étrangers.

Deux jours après la publication de l'article auquel nous empruntons ces éléments d'information, la Présidence de la République adresse un message aux producteurs de Mascara les félicitant des résultats de la récolte et leur assurant que "tous les moyens seront mis en oeuvre pour que les organismes d'Etat prennent en charge effectivement l'écoulement de toute la production agricole à des prix justes et rémunérateurs". Le message ajoute que "toutes les carences seront sévèrement sanctionnées" (95).

Ce qu'il faut bien voir à travers cette brève analyse des problèmes de la commercialisation c'est que les ratés du système ne s'expliquent pas seulement par les difficultés techniques que soulève la gestion du marché des produits agricoles, non plus que par la bureaucratisation de l'appareil de gestion, si l'on entend simplement par là la lourdeur de cet appareil, son inertie, son cloisonnement... ; ces ratés renvoient aussi à un problème d'ordre politique : l'étonnante force de résistance et détermination d'un organisme comme l'OFLA qui, pour défendre ses prérogatives, n'applique pas les directives du pouvoir suprême. Cette attitude de l'OFLA se marque bien encore dans son refus de céder, comme la nouvelle organisation le prescrivait, une partie de son patrimoine (locaux, véhicules, emballages...) aux COFEL et aux CAPCS (96).

On est alors au bord du conflit ouvert entre l'OFLA et le pouvoir politique ou une partie de celui-ci, comme en témoigne le ton de l'instruction présidentielle du 7 mai 1975 (il importe de "mettre l'OFLA devant ses responsabilités") ou encore une directive du wali d'Oran aux COFEL de sa circonscription : "Passez outre à l'OFLA si cela est nécessaire" (97).

C. Le financement

La BNA est le financier exclusif du secteur coopératif depuis sa création et du secteur autogéré depuis septembre 1968. Elle fournit en cas de besoin (en cas d'insuffisance des fonds propres) crédits de campagne et crédits d'équipement aux unités de production ; en outre, elle détient les fonds des exploitations.

Des mesures ont été prises pour éviter qu'un endettement initial ne favorise la mise sous tutelle des coopératives par le système bancaire : l'attribution des terres est gratuite ; lors de la première année de fonctionnement d'une coopérative, des primes d'installation (150 DA par mois) non remboursables sont accordées aux coopérateurs, destinées à leur assurer un minimum vital jusqu'à la première récolte.

Malgré ces dispositions, il restait nécessaire que la banque avance des fonds lors du démarrage d'une coopérative et souvent encore les années agricoles suivantes quand la coopérative -cas le plus fréquent- n'avait pas ou avait insuffisamment dégagé des bénéfiques.

La dépendance financière des coopératives a conduit à une forte mainmise de la BNA sur la gestion des unités ; cette mainmise semble même se maintenir dans le cas d'unités ayant acquis, grâce à leurs bénéfiques, une capacité d'autofinancement (98). En novembre 1975, lors d'un débat avec les coopérateurs de Zemmouri, le président Boumediène estimait nécessaire de rappeler que les coopérateurs sont maîtres de leur compte bancaire (99).

Un ensemble de dispositions ont été prises en 1974 et 1975 pour concrétiser, dans le domaine de la gestion financière, le principe de l'autonomie inscrit dans l'ordonnance et dans les statuts des coopératives.

Ces dispositions sont valables pour le secteur autogéré comme pour le secteur coopératif. L'uniformisation des règles régissant ces deux secteurs que nous avons pu observer en matière de commercialisation se retrouve en ce qui concerne le financement des unités.

Nous pouvons donc exposer les mesures arrêtées en partant de l'évolution récente du système de financement de l'agriculture dans le secteur autogéré.

X

L'attribution à la BNA, en 1968, de la responsabilité du financement de l'agriculture socialiste, et les autres réformes de l'autogestion introduites en 1968-1969, dont il sera question plus loin, ne renforçaient pas l'autonomie financière des exploitations.

J.L. Autin résume bien les caractéristiques du système mis en place en 1968-1969 : "Sur la base des plans de culture agréés par les services agricoles, et à partir des normes de frais culturaux et de

rendement déterminés conjointement par les services du Ministère de l'Agriculture et de la BNA, des plans indicatifs de financement et de gestion étaient élaborés, visant à contrôler étroitement la consommation du crédit de campagne. Si les contrôles faisaient apparaître un dépassement des quotas trimestriels, la banque décidait de bloquer le compte de l'exploitation" (100).

Ainsi, des domaines qui dépassaient la cote de crédit parce qu'ils avaient entrepris des travaux en avance, profitant des conditions climatiques favorables, ou parce qu'ils avaient étendu leurs surfaces cultivées, voyaient arrêter leur financement en cours de campagne (101).

Même les exploitations disposant d'une capacité d'autofinancement ne pouvaient utiliser leurs fonds que sous le contrôle étroit de la BNA et du ministère de tutelle (102).

Dès la campagne agricole 1970-1971, ce système est abandonné pour les exploitations autogérées qui ont donné la preuve d'une gestion efficace : elles bénéficieront désormais de l'autonomie financière. Un arrêté du Ministère de l'Agriculture en date du 6 février 1974 étend cette dernière réforme à l'ensemble des exploitations autogérées.

En quoi consiste l'autonomie financière reconnue aujourd'hui à l'autogestion?

Une circulaire interministérielle du 14 février 1975, applicable tant au secteur autogéré qu'au secteur coopératif, en précise le contenu.

Les normes de frais cultureux et de rendement n'ont plus qu'un caractère indicatif. Elles doivent servir de base pour une discussion entre représentants de l'unité de production et représentants de la BNA, devant déboucher sur l'élaboration du plan de financement prévisionnel de la campagne à venir. En cas de désaccord, une commission présidée par le chef de daïra tranche. Sa décision s'impose aux parties.

La réalisation du plan de financement se fait sous la responsabilité de l'unité de production. Elle dispose à cet effet de crédits portés à un compte courant, qui lui permettent de faire face aux dépenses programmées, et en outre d'un fonds de caisse pour les petites dépenses imprévues. Le plan de financement n'est pas figé. Il peut être modifié en cours de campagne moyennant l'accord de l'organisme financier. En effet, le plan de financement est conçu comme subordonné au plan de production : des modifications de celui-ci ou de ses conditions d'exécution peuvent justifier la rectification des données financières. En outre, le contrôle de la BNA sur les dépenses est supprimé en cours de campagne ; il est remplacé par un contrôle a posteriori, en fin d'exercice (103).

Il est encore trop tôt pour juger de la mise en oeuvre de ce dispositif. Il est indéniable qu'il introduit plus de souplesse dans le système et qu'il permet une gestion plus rationnelle parce que mieux individualisée des unités de production (les plans de financement doivent être élaborés, exploitation par exploitation, en tenant compte de la situation spécifique de chacune et non plus découler de l'application de normes générales valables pour une spéculation et pour un type de zone). Il devrait également renforcer la maîtrise des unités de production sur leur gestion, mais de ce point de vue les progrès ne peuvent être que limités, du fait en particulier du peu de poids qu'ont certainement, en général, les responsables des unités autogérées ou coopératives dans la négociation tant du plan de financement que du plan de culture.

X

Sur les deux questions clefs de la commercialisation et du financement, on observe un même processus :

- remise en cause, dès les débuts du système coopératif, de l'autonomie des unités de production par l'environnement administratif ;

- promulgation de mesures qui à la fois consolident, légalisent les nouvelles conquêtes de l'appareil d'Etat et à la fois visent à rétablir, dans ce cadre étatique plus serré, plus contraignant, une certaine autonomie des coopératives.

254. Les revenus des coopérateurs

On ne dispose de quelques données générales sur les résultats économiques des coopératives que pour les trois premières années d'existence du système coopératif (1972-1973, 1973-1974, 1974-1975) (104). C'est insuffisant pour porter un jugement sur l'efficacité du nouveau système.

Nous n'aborderons la question des résultats économiques qu'indirectement, à travers l'analyse des revenus des coopérateurs.

X

Selon quelles modalités sont déterminés les revenus des coopérateurs?

La grande majorité des coopératives étant des CAPRA, nous nous limiterons à l'examen des dispositions du décret du 27 juillet 1972 portant statut-type de la CAPRA (art.50 à 57).

Avant la répartition finale du résultat de la campagne, les coopérateurs reçoivent des avances journalières. Celles-ci sont plafonnées : elles ne peuvent excéder 70 % du revenu d'un permanent de l'autogestion ayant travaillé 250 jours dans l'année, revenu qui, rappelons-le, a été estimé au moment de la mise en place du système coopératif à 3.000 DA. Le montant maximum des avances est donc de 2.100 DA par an, soit 175 DA par mois. Cette somme est effectivement celle qui a été uniformément distribuée dans les coopératives à partir de leur deuxième année de fonctionnement (lors de la première année, on l'a dit, le système était différent, les attributaires percevaient une prime d'installation de 150 DA par mois).

En fin de campagne, si le produit net, c'est-à-dire le produit brut moins les charges (sans compter dans celles-ci les avances), le permet, un complément de rémunération est versé aux coopérateurs de telle manière que soit atteint le revenu-type de l'autogestionnaire, revenu de base que le système coopératif vise à garantir (donc le total des avances plus le complément de rémunération doit égaler 3.000 DA).

Dans le cas où la coopérative dégage des excédents après avoir assuré à ses membres le revenu de base, 50 % de ceux-ci alimentent différents fonds (fonds de réserve légale, fonds de roulement, fonds d'investissement, fonds social, fonds national de la coopération), 50 % sont versés aux coopérateurs, pour une part (5 %) sous forme de primes liées à la qualité du travail fourni, pour la plus grande part (45 %) sous forme d'un complément de rémunération qui est fonction des heures de travail accomplies dans l'exploitation.

Les données que l'on possède sur les premières campagnes montrent que dans la majorité des cas le revenu normatif de 3.000 DA n'a pu être assuré.

Pour les campagnes 1972-1973 et 1973-1974, la BNA a considéré que respectivement 34 % et 39 % des coopératives avaient été bénéficiaires (105). Théoriquement, une coopérative est bénéficiaire quand elle a dégagé des excédents au sens défini plus haut (donc, concrètement quand l'opération : produit net - (3.000 DA x nombre de coopérateurs) donne un résultat positif). En fait, il semble bien, d'après les observations que nous avons pu faire dans une agence communale de la BNA, que la banque a classé une coopérative comme bénéficiaire à partir du moment où la différence entre le produit net et le montant total des avances versées était positif (concrètement quand : $PN - (2.100 \text{ DA} \times n) = +$). Ainsi, les 34 ou les 39 % des coopératives bénéficiaires ne seraient pas celles où les revenus des coopérateurs dépassent 3.000 DA, mais celles où ils dépassent le montant des avances (2.100 DA), atteignant ou non alors, selon les cas, le revenu normatif.

Les campagnes 1972-1973 et 1973-1974 s'étaient déroulées dans de mauvaises conditions climatiques. 1974-1975 fut, par contre, une bonne année agricole et les résultats des coopératives se sont améliorés (106). Mais les revenus des coopérateurs demeurent dans l'ensemble extrêmement faibles (107).

Modification du système des avances

Le système des avances sur revenu appliqué aux coopératives était dans son principe repris à l'autogestion. Les autogestionnaires perçoivent

eux aussi en cours d'année des avances, réputées acquises, sur le revenu final à distribuer. Jusqu'en 1975 (sauf, depuis 1970, pour les domaines bénéficiant grâce à leurs bons résultats de l'autonomie financière), le montant des avances journalières versées aux autogestionnaires était fonction d'une grille nationale des salaires, les autogestionnaires sans qualification touchant le salaire minimum agricole garanti.

Dans l'esprit des dispositions accordant l'autonomie financière à l'ensemble des domaines, une ordonnance du 17 juin 1975, dont il sera encore question plus loin, modifie les règles de fixation du montant des avances : désormais, celui-ci est déterminé par l'assemblée générale des autogestionnaires "sur la base du revenu prévisionnel de l'exploitation en tenant compte du salaire garanti pour l'agriculture" (art. 11).

Les avances ne sont donc plus impérativement liées dans l'autogestion à une grille des salaires.

Dans le même esprit, le pouvoir va également supprimer pour les CAPRA la règle du plafonnement des avances à 70 % du revenu-type d'un travailleur de l'autogestion (mais ici aucun texte n'est venu jusqu'à présent légaliser cette modification au décret portant statut des CAPRA) : l'assemblée des coopérateurs peut maintenant fixer les avances sur revenu en se basant, d'une part sur les résultats prévisionnels de la campagne à venir, d'autre part sur les résultats des campagnes précédentes (108).

Avec l'abandon du système des avances fixes, un grand pas en avant est fait vers l'abolition des rapports de salariat, abolition en principe inscrite dans la définition même de l'autogestion et de la coopération, mais qui, jusqu'alors, était demeurée largement formelle : la plupart des unités ne dégagant pas de bénéfices, les avances devenaient la rémunération définitive, étaient l'équivalent d'un salaire.

Bien entendu, la liaison des avances aux revenus prévisionnels ne peut conduire à une transformation réelle et durable des conditions de rémunération que si les résultats économiques des exploitations sont fortement améliorés. Le problème des prix est à cet égard un problème clef.

Le relèvement des prix des produits agricoles

On a vu au chapitre 5 (point 5) que le bas prix des produits agricoles était un des facteurs d'explication des bilans très négatifs de l'autogestion dans les premières années après l'indépendance.

L'évolution des prix continue à être défavorable à l'agriculture pendant le premier plan quadriennal et en particulier en 1972 et 1973. Tandis que les prix d'achat au producteur stagnent ou sont en faible progression, les prix des inputs agricoles (biens d'équipement et consommations intermédiaires) s'accroissent fortement, singulièrement quand il s'agit de produits importés : en ce qui concerne ces derniers, le ministre de l'Agriculture reconnaît en 1974 qu'il y a dans un certain nombre de cas un doublement ou même un triplement des prix de 1972-1973 (109).

Mais depuis lors, dans la période 1974-1976, le pouvoir, soucieux en particulier de mettre un terme au processus de désistement, dont on va bientôt parler, qui affecte les coopératives comme l'autogestion, décide de forts relèvements des prix d'achat au producteur.

Il en va ainsi d'abord pour les céréales dont les prix n'avaient pratiquement pas bougé depuis l'indépendance. Le quintal de blé dur, qui était à 50 DA en 1965, à 53 DA en 1968, est porté à 86 DA en 1976 soit une augmentation de 72 % par rapport à 1965 ; pour le blé tendre, les chiffres correspondants sont 40,65 DA, 44 DA, 78 DA (+ 92 % par rapport à 1965) ; pour l'orge 30,2 DA, 31,7 DA, 55 DA (+ 82 %). Les autres céréales et les légumes secs connaissent des augmentations de même importance ou plus fortes encore (110). Pour les produits maraîchers, particulièrement les pommes de terre et les tomates, et pour la viande, les relèvements de prix sont également très forts. Les prix des produits laitiers, des agrumes et des produits viticoles suivent le mouvement général mais moins nettement (les deux derniers de ces produits concernent essentiellement le secteur autogéré). Dans l'ensemble, l'indice des prix à la production des produits agricoles serait passé à partir d'une base 100 en 1969 à 110 en 1971, 125 en 1973, 167 en 1975 (111).

Dans le même temps, des mesures sont prises pour stabiliser les cours des consommations intermédiaires.

Cette évolution des prix, jointe aux conditions climatiques favorables, explique l'amélioration des résultats des CAPRA en 1975-1976. Dans les domaines autogérés, des exemples isolés montrent qu'il arrive que la politique de relèvement des prix et de renforcement de l'autonomie financière des unités conduise à une hausse des revenus correspondant à un véritable saut qualitatif. Pour prendre un exemple, sans doute extrême, le domaine Benyoub à Sidi-Aïch aurait obtenu, en 1975-1976, 700.000 DA de bénéfices à répartir entre les 27 membres du collectif, soit 26.000 DA par tête (près de 9 fois le revenu considéré comme le revenu type d'un permanent de l'autogestion en 1971!) : le domaine aurait dès lors décidé, comme le lui permettent les nouvelles dispositions, de relever pour la campagne suivante les avances journalières au-delà du salaire minimum agricole garanti (112).

Mais il est actuellement impossible de tirer des conclusions générales sur l'impact de cette nouvelle politique des prix.

255. Les conditions de travail et d'emploi des coopérateurs et la question des désistements

Malgré le fait qu'une partie seulement des candidatures ait été satisfaite, malgré l'énorme surplus des candidats potentiels (en entendant par là les paysans sans terre et petits paysans qui auraient pu s'inscrire) par rapport aux candidats inscrits et par rapport aux attributaires, on observe de nombreux désistements dans les coopératives. Ce phénomène est surtout accusé dans les zones relativement urbanisées et industrialisées, mais il paraît s'observer partout.

Prenons pour exemple la wilaya d'Alger où la concurrence des activités non agricoles est forte.

Dans des communes de cette wilaya, les étudiants volontaires observaient, déjà en 1973, les taux de désistement suivants : 50 % à Cheraga, 75 % à Mahelma, 30 % à Blida, 25 % à Rouiba (113).

Dans la wilaya d'Annaba (où se situe le complexe sidérurgique d'El Hadjar), les autorités sont contraintes, par suite d'un manque initial de candidats et par suite de désistements, de faire appel à des paysans de la région de Souk Ahras (région où 11.000 demandes d'attribution seraient restées non satisfaites) (114). Même problème dans les plaines oranaises où l'on installe dans les coopératives des familles venant de l'Est du pays (ainsi, de Batna et de Biskra) (115).

Selon la BNA, dans l'ensemble du pays, à la date du 30 septembre 1974, quelques 7.200 attributaires sur un total de près de 65.000, soit 11 %, s'étaient désistés (116). Il semble que ce chiffre ne concerne que le déficit d'attributaires enregistré à la date de référence ; il serait dès lors très inférieur au chiffre total de désistés puisqu'il ne tiendrait pas compte des coopérateurs qui, ayant quitté la coopérative, ont été remplacés.

L'explication fondamentale des désistements doit être certainement cherchée dans la faiblesse des revenus des coopérateurs. On peut même estimer que, dans une proportion importante de cas, les revenus assurés aux coopérateurs les premières années restaient inférieurs aux revenus qu'ils obtenaient auparavant et qui provenaient souvent sans doute de combinaisons d'activités (location d'un lot communal ou khammessat + petit élevage + salariat journalier dans des chantiers, par exemple) (117).

Un autre facteur qui contribue à l'explication du phénomène des désistements est le sous-emploi fréquent des coopérateurs, combiné dans les CAPRA à l'interdiction d'exercer toute activité en dehors de la coopérative, y compris la gestion d'un petit troupeau ou la culture d'un jardin familial.

La grande majorité des coopératives sont des coopératives céréalières ou agro-pastorales. On peut estimer qu'étant donné leur dimension (une vingtaine d'ha par coopérateur) et la forte mécanisation, elles fournissent, en moyenne, une centaine de journées de travail annuel à chaque adhérent, et cela en tenant compte des soins et de la conduite du petit troupeau dont ont été dotées les coopératives des zones sub-steppiques. Cette situation provoque un fort taux d'absentéisme dans les CAPRA et, dans une mesure qu'il est impossible d'apprécier, la combinaison des activités fort réduites et saisonnières de la coopérative à d'autres activités, malgré l'interdiction (118). L'absentéisme, le cumul d'activités ou même simplement la recherche d'une activité mieux rémunérée conduisent souvent au départ de la coopérative, soit que le coopérateur lui-même finisse par démissionner, soit que les autorités communales, de leur propre chef ou à l'appel des coopérateurs non absentéistes ou moins absentéistes, le considèrent comme s'étant désisté de fait et l'excluent de la coopérative.

26. Le rôle de l'Union Nationale des Paysans Algériens dans le déroulement de la révolution agraire

La révolution agraire s'est accompagnée de la mise en place d'une nouvelle organisation de masse, placée comme les autres organisations de masse "sous l'égide du FLN", l'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA).

En vertu de l'article 175 de l'ordonnance portant révolution agraire, l'adhésion à l'UNPA était réservée aux paysans sans terre et aux petits paysans, en entendant par petits paysans les exploitants d'une terre n'atteignant pas la superficie du lot attribuable au titre de la révolution agraire (art.109). En fait, les statuts de l'UNPA adoptés en avril 1973 ne respecteront pas cette clause : ils ouvrent l'organisation à tous les paysans (et éleveurs) qui ne sont pas susceptibles d'être touchés par les mesures de nationalisation intégrale ou partielle (art. 2 des statuts) (119).

L'UNPA regroupe des Unions Paysannes Communales (UPC).

Le seul rôle des UPC défini par l'ordonnance est, on l'a vu, de désigner des représentants au sein des APCE.

Ces représentants auraient pu peser réellement sur le déroulement de la révolution agraire, mais il aurait fallu pour cela que l'UNPA dont ils émanent se révèle capable d'organiser et de mobiliser la paysannerie. En fait, on va le voir, l'UNPA a joué un rôle très réduit. La faiblesse de cette organisation contribue à expliquer l'importance qu'a revêtu le volontariat étudiant (point 27).

X

Les UPC ont été mises en place dès la première phase de la révolution agraire, mais tous les témoignages concordent pour souligner que, par leur composition et leur fonctionnement, elles ne furent en rien, lors de cette étape, l'instrument de mobilisation de la paysannerie qu'elles auraient dû constituer.

La CNRA, dans le bilan qu'elle a dressé au début de 1973 des opérations de la première phase, constate elle-même très franchement : "L'adhésion aux Unions Paysannes a été ouverte à tous les propriétaires fonciers, petits ou grands, mais refusée aux paysans sans terre. En second lieu, les statuts des Unions n'ont jamais été officialisés et par conséquent leur structuration demeure insuffisante et leur fonctionnement irrégulier" (120).

Aussi, une relance de l'UNPA est-elle intervenue à partir de mars-avril 1973 (adoption des statuts, campagne d'explication, structuration de l'organisation et nouvelles élections des responsables...). En novembre 1974, le congrès constitutif de l'UNPA pouvait enfin se tenir.

X

Quels ont été les résultats de cette relance?

Il faut d'abord noter que l'effort pour faire de l'UNPA une organisation efficace était consenti bien tardivement. Non seulement les textes de base de la révolution agraire ont été adoptés en l'absence de toute organisation de la paysannerie, mais c'est aussi sans ce facteur politique, considéré par la charte comme essentiel, que se déroule la première phase de la révolution agraire, que se fait le recensement des terres privées, que sont établies par les APCE les listes des propriétaires nationalisables et non nationalisables.

La relance de l'UNPA intervient néanmoins au début d'un processus capital : les nationalisations des gros propriétaires et des absentéistes.

Quel impact a-t-elle eu sur ce processus?

Il semble qu'il soit resté faible.

Dans son bilan de janvier 1974, la CNRA reconnaît que la mobilisation de la paysannerie reste encore largement à assurer et que l'UNPA constitue la "pièce maîtresse de tout dispositif à mettre en place" (c'est nous qui soulignons) pour atteindre cet objectif (p.35).

En fait, comme le constatent entre autres les étudiants volontaires de l'Université d'Alger, la structuration de l'UNPA "a été beaucoup plus une affaire administrative, technique qu'une tâche politique". L'accent a été mis sur le nombre de faoudjs (cellules de base des UPC) créés, sur le nombre de paysans inscrits à l'UNPA (60.000 adhérents en juin 1973, 800.000 à la fin de l'année) plus que sur le rôle effectif de celle-ci dans l'application de la révolution agraire (121).

Dans un rapport faisant le bilan de la campagne de volontariat de l'été 1973, les étudiants de l'Université de Constantine notent à propos des wilayate d'Annaba, de Constantine et des Aurès que "l'organisation politique nouvellement créée (les UPC) n'a pas échappé à l'intrusion de gros propriétaires et autres couches non paysannes" et ils ajoutent : "Mais quelle que soit leur composante, les faoudjs ne se sont jamais réunis, l'UPC ne "parle pas" au sein de l'APCE. Cette situation n'est pas l'apanage

d'une seule localité. Elle est généralisée à travers trois wilayate de l'Est du pays" (122).

Certes, ces constatations sont faites au début du processus de relance de l'UNPA. Mais tout indique que l'évolution ultérieure n'a pas produit de profonds changements. La rareté des indications concrètes sur le rôle joué par les UPC en est déjà le signe.

On peut peut-être dire finalement que l'UNPA est passée d'une existence purement formelle à une situation où, en fonction des conjonctures particulières, elle arrive parfois, localement, sporadiquement, à affirmer sa présence (123).

27. Le volontariat étudiant

L'analyse du volontariat étudiant apporte un éclairage important sur le contexte politique et idéologique dans lequel se déroule la révolution agraire (124).

271. Historique du volontariat

Après le 19 juin 1965, les étudiants, ou du moins ceux qui sont organisés à l'intérieur de l'Union Nationale des Etudiants Algériens (UNEA), constituent le milieu le plus critique à l'égard du nouveau régime.

De 1968 à 1970, le conflit entre l'UNEA et le pouvoir politique devient un conflit ouvert. Les étudiants refusent, en particulier, la soumission de leur organisation au parti alors dirigé par Ahmed Kaïd. L'UNEA est dissoute en 1971.

Pourtant, cette année 1971 est également celle de la radicalisation du régime, radicalisation qui conduira notamment, on le sait, à la mise à

l'écart de A. Kaïd : en 1971 est décrétée la nationalisation des hydrocarbures et sont promulguées les chartes de la révolution agraire et de la gestion socialiste des entreprises.

Ce tournant va rapidement provoquer un rapprochement entre le "Pouvoir révolutionnaire" et, d'une part le Parti de l'Avant-Garde Socialiste (nouvelle appellation du Parti communiste clandestin), influent au niveau des étudiants politisés, d'autre part les étudiants eux-mêmes.

Dans l'été 1972, à la suite d'initiatives qui pour une part viennent du gouvernement, pour une part des étudiants, un millier de ces derniers, issus en grande partie de l'ex-UNEA, iront un mois dans les campagnes apporter leur appui à la révolution agraire.

La CNRA, à la fin juin, envisageait de confier aux volontaires un rôle qui ne concernerait pas directement l'application de la révolution agraire, mais qui entrerait plutôt dans le cadre des mesures accompagnant celle-ci : élaboration de plans communaux de développement, conception des "villages de la Révolution agraire" dont le pouvoir entamait alors la réalisation.

A la veille du départ sur le terrain cependant, un rencontre entre le président de la République et les étudiants donnera au volontariat une autre portée : les étudiants auront à expliquer aux paysans le contenu de la révolution agraire et à rechercher l'adhésion de ceux-ci (125).

Le volontariat de l'été 1972 constituait un test : les étudiants étaient encore sur la réserve, craignant d'être "manipulés" ; le gouvernement ne voulait pas, lui non plus, aller trop vite, s'engager trop loin, soucieux de garder le contrôle du processus, de ne pas se laisser déborder.

Le test sera considéré comme positif par les deux parties.

Les étudiants demandent alors que le volontariat soit institutionnalisé. C'est pour eux le moyen de recréer, sous une nouvelle forme, un mouvement étudiant. Ils obtiennent gain de cause avec l'instruction prési-

dentielle du 16 mars 1973 définissant les principes généraux d'organisation du volontariat et le décret du 16 avril portant création d'une Commission Nationale du Volontariat. De manière significative, le rôle du parti n'est guère affirmé par ces textes : sur les 13 membres de la commission, un seul représente le parti ; la présidence de la commission est confiée au ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (126).

Certes, la direction du parti cherchera à reprendre le contrôle du volontariat à travers l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne créée en 1975, mais la résistance des étudiants conduira à un compromis sauvegardant pour ceux-ci l'essentiel : les étudiants adhèrent à l'UNJA placée "sous l'égide du parti", mais le volontariat conserve ses structures autonomes et de plus se voit reconnaître en fait le monopole de la représentation des étudiants.

L'institutionnalisation du volontariat accompagne son essor numérique (environ 5.000 volontaires à l'été 1973, soit un étudiant sur 5) (127) et le renforcement de son rôle : lors de la seconde phase de la révolution agraire, la phase de nationalisation des terres privées, les étudiants ne se cantonneront plus dans la propagande -explication et sensibilisation-, mais interviendront de manière plus directement politique, s'efforçant de peser sur les rapports de forces dans les campagnes, de manière à assurer l'application rigoureuse de la révolution agraire.

272. Le rôle des étudiants volontaires. Leur rapport aux paysans et au "Pouvoir révolutionnaire"

Le volontariat étudiant a une position en marge de l'appareil institutionnel de la révolution agraire. Il n'a pas de pouvoir de décision. Il n'a même pas d'attribution qui lui soit propre. Il se greffe sur les organes d'exécution de la révolution agraire et intervient par rapport à ceux-ci en tant qu'animateur, conseiller technique, dans une certaine mesure contrôleur agissant au nom du "Pouvoir révolutionnaire". Entre 1973 et 1975, dans la période où les nationalisations ont pris le plus d'ampleur, les étudiants volontaires ont même pu apparaître comme une sorte de "commissaires politiques" de la révolution agraire (128), mais sans en avoir le statut et sans

être, comme les commissaires politiques existant dans le système soviétique, les instruments d'un parti. Les volontaires relèvent directement du gouvernement et pendant leurs séjours dans les campagnes sont pris en charge par les représentants de celui-ci, les walis.

Dans ce cadre, dans les limites qu'il lui traçait, le volontariat est intervenu comme une force relativement cohérente dans le sens d'une application conforme aux textes et dès lors aussi dans le sens de l'unification d'un processus qui, dans la mesure où il relevait des pouvoirs locaux, manquait d'homogénéité.

Comment le volontariat a-t-il joué ce rôle?

D'abord en informant le pouvoir central sur le déroulement de la révolution agraire.

Au terme de chaque campagne de volontariat, les brigades rédigeaient un rapport qui était transmis à la Présidence elle-même. Reposant sur une observation directe, concernant les différentes régions du pays et répétés périodiquement, dépourvus de complaisance à l'égard des pouvoirs locaux et régionaux, ces rapports ont certainement amélioré l'information du pouvoir central.

Dans leur présence sur le terrain -en tant qu'animateurs, conseillers, contrôleurs-, les étudiants étaient renforcés par le soutien très net de la Présidence. Il y a eu, en effet, à plusieurs reprises, des tête-à-tête entre le président et les étudiants volontaires qui, se déroulant dans une atmosphère franche, sérieuse, dépourvue du paternalisme et de l'autoritarisme caractérisant généralement les relations du pouvoir aux représentants des organisations de masse, témoignaient de l'importance attachée par le président Boumediène au volontariat étudiant (129).

Indépendants des élites et de la bourgeoisie locales, bénéficiant de l'appui du président, les étudiants ont acquis une certaine crédibilité aux yeux des paysans. Ils pouvaient apparaître à ceux-ci comme des inter-

cesseurs auprès du pouvoir suprême et ils jouaient effectivement ce rôle : interprétant les besoins des paysans, répercutant les revendications de ceux-ci ou du moins celles qu'ils jugeaient conformes aux objectifs de la révolution agraire (ainsi : les étudiants ont fait leur la revendication des coopérateurs d'une plus grande autonomie, en particulier en matière commerciale, ou celle de pouvoir affecter une partie de la production à l'autoconsommation ; par contre, ils semblent avoir agi en vue de freiner les demandes de mécanisation, jugées souvent excessives...).

Les volontaires ont encore agi sur les institutions mises en place par la révolution agraire : appelant à l'épuration de celles des APCE et des UPC qu'ils estimaient gangrenées par les intérêts fonciers, contrôlant le fonctionnement des coopératives de production et de services... Bien qu'il soit difficile de l'apprécier avec précision, leur rôle a dû rester limité sur ce plan. Etant donné leur position marginale, leur absence de pouvoir propre, le caractère épisodique de leur présence dans les campagnes, aussi leur relative méconnaissance de celles-ci, les volontaires n'ont pu par leurs interventions directes modifier de manière importante le cours de la révolution agraire, les rapports de forces déterminant le type d'application de celle-ci.

Mais il reste que pour le "Pouvoir révolutionnaire" la décision de mobiliser les étudiants aura été positive. D'une part, grâce à ceux-ci, le pouvoir a renforcé son emprise sur le déroulement de la révolution agraire, emprise mal assurée du fait d'un parti sans cohérence et sans force, du fait d'une organisation de la paysannerie bien tenue en mains mais sans substance, du fait d'institutions locales hostiles à la politique nouvelle ou hésitantes. D'autre part, le régime a obtenu le soutien actif des étudiants à un aspect stratégique de sa politique et s'est fait reconnaître malgré des réserves persistantes la qualité de progressiste par une intelligentsia durablement traumatisée par le coup d'Etat de 1965.

Dans leur soutien à la révolution agraire, les étudiants volontaires n'ont pas cherché à mettre en difficulté le pouvoir, n'ont pas visé à des actions de débordement non plus qu'à mettre à nu, à travers les faiblesses,

les blocages révélés par le processus d'application, les contradictions dans la ligne et la démarche du régime. Et cette attitude n'était pas, pour l'essentiel, dictée par la prudence. Elle s'explique d'abord, au moins chez la majorité des responsables et militants actifs du volontariat et au premier chef chez ceux qui sont sur les positions politiques des communistes, par une adhésion à des aspects fondamentaux de la politique du régime, en particulier en matière économique. Elle s'explique aussi par le fait que le volontariat donnait aux étudiants l'occasion de sortir de leur ghetto et de s'affirmer comme la force progressiste la plus radicale en Algérie en même temps que de valoriser, dans un rôle qui leur conférait du prestige et une certaine autorité, leur statut d'étudiant et de futur cadre.

En n'adoptant pas l'attitude d'une force d'opposition, en acceptant de jouer le rôle qui leur était fixé (ou peut-être est-il plus exact de dire : le rôle dont ils avaient négocié la définition avec le pouvoir politique), les étudiants ont rendu possible le développement de l'expérience du volontariat et lui ont donné une relative efficacité. Mais aussi les limites politiques de l'action des volontaires sont-elles celles-mêmes du régime. Il semble, en particulier, que les étudiants volontaires n'aient guère contribué à développer la capacité d'organisation et d'intervention autonomes de la paysannerie.

En même temps qu'ils véhiculaient (et contrôlaient) les demandes et questions de la paysannerie, ils apportaient par les campagnes d'explication les réponses du "Pouvoir révolutionnaire", c'est-à-dire centralement celles contenues dans les instructions et discours présidentiels. Par ce rôle d'intercesseurs entre les paysans et un pouvoir présidentiel dont les interventions étaient toujours plus proches des aspirations de la paysannerie et plus radicales que celles de l'appareil gouvernemental et surtout que celles des pouvoirs locaux, les étudiants volontaires ont certainement renforcé la tendance de la paysannerie à s'en remettre de son sort à l'autorité suprême, à faire appel contre les appareil d'Etat à l'autorité de la Présidence plutôt qu'à "compter sur ses propres forces".

En outre, en se faisant les porte-parole des paysans, en expliquant le contenu "véritable" de la révolution agraire, en contrôlant son déroulement et le fonctionnement des institutions mises en place, les étudiants jouaient, dans une large mesure, le rôle même qui aurait dû revenir à l'UNPA, se substituaient à elle.

Tout le contexte politique et social de la révolution agraire et les circonstances mêmes de leur intervention (ne peut-on dire que le pouvoir a d'autant plus attaché d'importance au développement du volontariat qu'il renonçait en fait à faire de l'UNPA une organisation capable de peser sur la mise en oeuvre de la révolution agraire?) amenaient les étudiants à se substituer à la paysannerie. Et sans doute peut-on ajouter, mais il faudrait pour le démontrer plus que les anecdotes qu'on peut recueillir sur le comportement de certaines brigades de volontaires à la campagne, que les étudiants étaient spontanément enclins à parler et agir au nom des paysans, y étaient amenés par le jeu de cette idéologie étatiste et technocratique qui caractérise le pouvoir politique algérien et c'est-à-dire qui caractérise dans leur ensemble les cadres, présents et futurs, de l'appareil d'Etat (130).

X X X

Les efforts des étudiants volontaires n'ont pu empêcher que le programme de la révolution agraire ne connaisse une application très limitée et déformée.

Avant de synthétiser au point 4 de ce chapitre les analyses qui précèdent et avant de revenir dans les conclusions générales de ce travail sur les facteurs qui expliquent les caractéristiques des réformes agraires algériennes, il nous faut analyser brièvement les réformes introduites dans le secteur autogéré au cours du processus qui, entamé avant la promulgation de l'ordonnance de 1971, a accompagné le déroulement de celle-ci.

On verra que ces réformes conduisent à un rapprochement de plus en plus marqué entre les conditions de fonctionnement des exploitations du secteur autogéré et celles du secteur coopératif.

3. LES REFORMES DE L'AUTOGESTION

La formule adoptée par la révolution agraire est celle de coopératives dotées de l'autonomie de gestion mais fonctionnant dans un cadre fortement étatique. Dans l'application, la sphère d'autonomie des coopératives s'est d'emblée trouvée beaucoup plus réduite encore que dans le projet initial.

Des mesures de redressement ont été prises très récemment, surtout en matière financière.

Dans le secteur autogéré, on a assisté avec un rythme beaucoup plus lent au même type d'évolution.

L'adoption du système de l'autogestion en 1963 impliquait, par définition, l'octroi d'une large autonomie aux unités de production. On a vu que dans la pratique cette autonomie s'est réfugiée dans les failles de la tutelle, dans les interstices séparant les différents secteurs d'intervention d'un tuteur abusif, l'ONRA.

Après le 19 juin 1965, l'accent n'est plus mis, comme l'observe bien G. Duprat, sur la nécessité d'un retour à l'esprit des décrets de mars 1963 instaurant l'autogestion ; se substituant au thème même de l'autogestion, avec ses implications politiques et sociales générales, les "maîtres-mots" de la politique agraire du nouveau régime sont "la décentralisation et la déconcentration de la gestion et des responsabilités" (131).

Mais dans le secteur autogéré comme dans le secteur coopératif, la recherche de mesures assurant l'autonomie de gestion des unités de production apparaît comme un travail de Sisyphe : quelle que soit la formule juridique adoptée, un appareil d'Etat tentaculaire étend sa mainmise sur tout organe créé en vue de réaliser la décentralisation au profit des producteurs.

Et de toute façon, comme l'analyse Autin, dans une longue première étape, les mesures réformant le système autogéré ont été essentiellement des mesures de déconcentration, c'est-à-dire des mesures transférant les pouvoirs de l'organisme central de tutelle - l'ONRA- non aux collectifs de producteurs mais à des agents et organes locaux ou spécialisés de l'Etat. C'est seulement ces toutes dernières années, en 1974 et 1975 surtout, que des dispositions plus radicales ont été prises dans le sens de la décentralisation et de l'autonomie de gestion ; nous avons déjà exposé plus haut celles de ces dispositions qui régissent également le secteur coopératif.

Nous allons examiner rapidement ces deux étapes du processus de réforme de l'autogestion entrepris en 1965-1966, renvoyant pour des analyses plus détaillées de l'évolution juridique et institutionnelle de ce secteur, d'une part à la thèse de Duprat qui s'arrête aux réformes de 1969, d'autre part à celle de J.L. Autin dont l'analyse débouche sur l'importante ordonnance du 17 juin 1975 (132).

31. Le processus de déconcentration

Nous nous en tiendrons donc aux grandes lignes de l'évolution.

311. Réforme de la tutelle

On l'a vu au chapitre 5, pendant les premières années, la tutelle sur l'autogestion est exercée par l'énorme machine de l'ONRA placée elle-même sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture.

Après une longue crise qui l'a déjà profondément démantelé, l'ONRA est dissous par ordonnance du 22 février 1968. Un an plus tard, l'ordonnance n° 69-19 du 15 février 1969 réorganise la tutelle au profit du Ministère de l'Agriculture, le MARA (133). Si l'on se limite à l'analyse de cette ordonnance, les attributions de la tutelle sont plus importantes qu'elles ne l'ont jamais été : le MARA "définit l'orientation technique et économique des exploitations autogérées agricoles et en exerce le contrôle" (art.1) ; ses pouvoirs d'orientation et de contrôle s'étendent aux organismes de service

de l'autogestion et même aux organes de la gestion ouvrière ("il prend toutes dispositions utiles au bon fonctionnement des organes de l'autogestion, et des organismes de service qui leur sont nécessaires" stipule encore l'article 1). Des prérogatives précises concrétisent ces pouvoirs.

Mais dans les faits, comme le montre Autin (pp.114-116), il y a plutôt affaiblissement de la tutelle centrale en ce qui concerne ses pouvoirs réels. Plusieurs facteurs contribuent à cet affaiblissement :

- les attributions du MARA en matière de tutelle de l'autogestion sont dispersées entre les différentes directions créées par une réforme de l'administration centrale de mars 1969, réforme qui ne semble pas avoir amélioré le fonctionnement d'un ministère réputé pour les problèmes qu'il a toujours posé (134) ;

- une déconcentration administrative est réalisée en 1971 avec, en particulier, la création de directions agricoles au niveau de la wilaya (DARAW) qui acquièrent un pouvoir important ; le wali détenant l'autorité directe sur les DARAW peut faire écran entre l'administration centrale et ses directions départementales ;

- en vertu de l'article 32 de l'ordonnance n° 68-653 du 30 décembre 1968, qui reprend là des dispositions du code communal de 1967, les APC se voient attribuer des pouvoirs de tutelle sur l'autogestion, concurrents à ceux du MARA (l'APC "oriente, coordonne, anime et contrôle, sur l'ensemble de la commune, l'ensemble des activités du secteur autogéré agricole") ; il faut cependant préciser que jusqu'à présent les APC ne semblent guère avoir été mises dans l'état d'exercer ces prérogatives ;

- enfin, et c'est peut-être le plus important, la tutelle économique du MARA (en matière de commercialisation, d'approvisionnement, de financement) est relayée par des organismes dont le "dynamisme et la puissance économique" (Autin) font obstacle au contrôle ministériel.

La tutelle économique directe, auparavant exercée par l'ONRA, est donc confiée à différents organismes.

On ne parlera pas des confuses années de transition 1965-1967 au cours desquelles des formes d'organisation coopératives des services à la production furent notamment tentées (135).

Après ces tentatives, on en revient à des institutions d'encadrement du même type juridique que l'ONRA, c'est-à-dire soumises, théoriquement au moins, à une étroite tutelle ministérielle et caractérisées dans leur fonctionnement interne, à l'instar des sociétés nationales du secteur industriel, par la toute-puissance d'un directeur général.

En 1968 et 1969, d'une part sont créés des offices de commercialisation (voir supra : note 89) et d'approvisionnement (Office National du Matériel Agricole), d'autre part est confié à la BNA le financement du secteur agricole socialiste (supra : 253, C).

312. Réforme du statut de l'exploitation autogérée

Parallèlement à la réorganisation de la tutelle, des réformes sont apportées au statut de l'exploitation autogérée par l'ordonnance du 30 décembre 1968 et les différents décrets du 15 février 1969.

De manière significative, ces textes ne font pas référence aux décrets de mars 1963 qu'ils abrogent tacitement. Pourtant, ils reprennent largement les dispositions initiales, en particulier en ce qui concerne la répartition des pouvoirs entre les cinq organes créés en 1963 : l'assemblée générale, le conseil des travailleurs, le comité de gestion, le président, le directeur (supra : chapitre 4, point 121). Mais des modifications sont aussi introduites : d'une part, des dispositions sont prises pour assurer le renouvellement périodique -par élection- des organes de gestion et leur meilleur fonctionnement (mesures visant à garantir leur convocation régulière et la participation des travailleurs), d'autre part, et c'est le

plus important, un net renforcement de la direction des exploitations est recherché. Tenons-nous en à une brève analyse des dispositions qui assurent ce renforcement (voir le décret n° 69616 du 15 février 1969).

Le président est nommé pour trois ans au lieu d'un an et il ne l'est plus par l'organe restreint qu'est le comité de gestion mais par l'assemblée générale des membres du collectif. En outre, pendant la durée de son mandat, il est déchargé de ses obligations professionnelles. L'autorité du président, qui par ailleurs conserve le même type de prérogatives qu'en 1963 (il représente le collectif vis-à-vis des tiers, contresigne les pièces financières, convoque les réunions, contrôle l'exécution des décisions prises par les organes de l'autogestion), se trouve ainsi renforcée, mais face à lui le directeur, toujours nommé par la tutelle, conserve ses pouvoirs : droit de veto à l'égard de mesures qui conduiraient à la diminution de la valeur du patrimoine, qui iraient à l'encontre du plan national, qui contreviendraient à la réglementation en matière de gestion économique et financière, responsabilité de l'exécution des décisions prises par le comité de gestion. La position du directeur se trouve même consolidée puisqu'il n'est plus précisé, comme en 1963, qu'il est placé sous l'autorité du président (136).

Ainsi le décret de 1969, observe Jean-Louis Autin (p.121), autonomise les deux hiérarchies que dirigent respectivement le président et le directeur, à savoir la hiérarchie représentative et la hiérarchie technique ou fonctionnelle. Par là, il clarifie sur un plan formel l'organigramme de 1963, mais il ne diminue pas, bien au contraire, les occasions de conflit entre les deux organes.

Au total cependant, on peut dire que la réorganisation partielle du système de décision réalisée en 1969, si elle est en recul par rapport à la conception démocratique radicale du décret du 22 mars 1963, est marquée d'un plus grand réalisme : elle rend possible, par un fonctionnement plus effectif des organes de l'autogestion, par une consolidation de l'autorité de la dyarchie placée à la tête des domaines, un renforcement de l'autonomie de ceux-ci. Encore aurait-il fallu, pour que cette réforme produise de tels effets, qu'une tutelle envahissante ne continue pas à vider de leur substance les prérogatives des domaines!

313. Bilan du processus de déconcentration : persistance des problèmes fondamentaux ; résultats économiques

L'optique qui préside aux mesures de 1968 et 1969, dites d'"enrichissement" de l'autogestion, est la rationalisation en vue de l'amélioration des résultats économiques. Il s'agit de mieux répartir et définir les responsabilités. Au lieu du système où la tutelle sur l'autogestion relevait de cet Etat dans l'Etat, de ce gouvernement dans le gouvernement qu'a constitué le couple ONRA-MARA, machine lourde et d'autant plus interventionniste que le contenu de ses attributions n'a jamais été bien marqué, le nouvel organigramme vise à concilier un contrôle étatique centralisé et l'autonomie des organes spécialisés de tutelle et des exploitations.

Quels sont les résultats de la réforme sur l'autonomie et les conditions de fonctionnement des domaines?

G. Mutin les a observés dans la Mitidja (137). La confrontation des conclusions qu'il tire aux informations qu'on peut réunir par ailleurs, notamment par la lecture de la presse, conduit à reconnaître la validité générale de ces conclusions (138).

Dans l'ensemble, la tutelle Offices-BNA-MARA apparaît ni moins pesante, ni plus efficace que le système ONRA-MARA.

Le MARA interprète en termes larges sa mission d'"orientation technique et économique" de l'autogestion. Il agit en fait souvent comme un véritable chef d'exploitation, décidant par note de service de l'arrachage de telle superficie de vignoble ou d'agrumes, imposant le développement de nouvelles cultures au caractère parfois expérimental (et cela, notons-le, alors que les frais de reconversion et les risques des nouvelles cultures sont, avant qu'un arrêté du 6 février 1974 ne les impute au trésor public, à la charge des exploitations).

En outre, la tutelle du MARA se fait plus contraignante : l'effort de rationalisation et d'amélioration de la gestion s'accompagne de mesures en vue d'un respect plus strict des normes en matière de consommations intermédiaires, d'utilisation du matériel et surtout de dépenses de

journées de travail (139). Et, exception n'est pas coutume!, ces dispositions semblent réellement appliquées. De la campagne agricole 1968-1969 à la campagne 1969-1970, selon Mutin, le nombre de journées de travail rémunérées diminue dans l'ensemble du secteur autogéré de 2 millions, ce qui fait 10.000 emplois théoriques de 200 jours en moins. Par ailleurs, comme on l'a signalé plus haut (point 253, C), l'application rigide des normes conduit à des ruptures de financement, la BNA bloquant les versements en cours de campagne en cas de dépassement de crédits qui, on le sait, sont fonction des normes très théoriques de frais culturaux.

Quant aux offices de commercialisation et d'approvisionnement, ils ont pour premier souci, note Mutin, d'équilibrer leur propre gestion. L'OFLA, nous l'avons déjà vu (253, B) est particulièrement en cause. Contrairement aux dispositions qui le régissent, l'Office de commercialisation des fruits et légumes ne respecte pas les prix plancher et n'écoule pas toute la production de ses fournisseurs obligés. De plus, comme en témoignent les nombreuses protestations des responsables des unités, il accumule les dettes à l'égard des exploitations, vivant des crédits qu'elles sont bien forcées de lui consentir.

Résultats économiques

La persistance des problèmes d'encadrement, dont les effets sont le plus souvent aggravés par les déficiences au niveau de l'organisation du travail et de l'exécution des pratiques culturelles, contrarie le redressement économique tant recherché, tant invoqué, de l'autogestion.

Cependant, un effort important a été consenti depuis 1966 en matière d'investissements, en liaison avec un programme de reconversion et de diversification des cultures axé sur la satisfaction du marché intérieur (réduction de la superficie des vignobles et de la jachère ; extension des cultures fourragères associée au développement de l'élevage bovin ; extension des surfaces irriguées au profit, en particulier, du maraîchage, etc.).

Un article de J.C. Karsenty, auquel nous avons déjà fait référence,

dresse le bilan de cette politique d'investissements (140).

Karsenty souligne d'abord que de 1962 à 1966 il n'y a pas eu de politique définie pour les investissements dans le secteur autogéré et que le volume de ceux-ci était très réduit.

A partir de 1966 par contre, on observe un fort développement des crédits consacrés à l'autogestion.

Mais du fait des problèmes d'organisation ("l'extrême centralisation du système, son formalisme abusif, la lenteur et la longueur des circuits") et de "goulots d'étranglement" au niveau de la production et de la fourniture des inputs (plants, matériel pour l'irrigation...), les crédits inscrits n'ont été utilisés qu'à 42 % sur une période de 9 ans (1966-1974). A cause de cette faible réalisation des investissements, à cause du retard qui avait été accumulé les premières années après l'indépendance, le simple renouvellement des facteurs fixes de production (matériel agricole, plants...) qui auraient dû être remplacés depuis 1962, est loin d'avoir été réalisé : Karsenty estime que les investissements réalisés jusqu'en 1974 correspondent à 38 % des investissements qui auraient dû être consentis pour assurer le renouvellement théoriquement nécessaire.

On comprend dès lors que les résultats économiques de l'autogestion restent médiocres, même si des améliorations sont enregistrées dans certains domaines (ainsi, il semble y avoir une légère tendance à l'amélioration des rendements de la céréaliculture, l'apport de plus en plus important d'engrais et de semences sélectionnées compensant, dans une certaine mesure, les effets d'une insuffisance de renouvellement des facteurs de production, d'un encadrement peu efficace, des défauts dans l'exécution des pratiques culturales).

En ce qui concerne le bilan financier, les données partielles dont on dispose ne témoignent pas d'un redressement.

En 1974-1975, alors qu'il s'agit d'une bonne année agricole au cours de laquelle, en outre, les prix d'achat au producteur furent substantiellement relevés, 70 % des domaines, selon le ministre des Finances, sont encore déficitaires et, vieux phénomène dont nous avons déjà vu les raisons, les domaines les plus riches, au système cultural le plus extensif, sont les plus déficitaires (voir chapitre 5, point 5) (141).

Des données de la BNA sur l'évolution des charges et des recettes des domaines entre 1970-1971 et 1974-1975 montrent que c'est seulement lors de cette dernière année que l'accroissement des recettes est plus rapide que celui des dépenses (142) :

	Charges	Recettes
1970-1971	100	100
1971-1972	115	111
1972-1973	120	99 (année de sécheresse)
1973-1974	127	109 (année médiocre)
1974-1975	121	162 (bonne année et relèvement des prix)

X

Préoccupés par les résultats économiques de l'autogestion, les responsables politiques le sont aussi par l'accentuation du phénomène d'exode des travailleurs les plus jeunes et les plus qualifiés, exode dont témoignent des observations de Mutin et une série d'articles d'El Moudjahid (voir note 138) et qui prend parfois une ampleur dramatique (ainsi, ce domaine près d'Alger analysé par El Moudjahid du premier octobre 1975 où il y avait 253 permanents en 1963, où il n'en reste plus que 74 au moment de l'enquête du journaliste!).

32. Le processus de décentralisation. Vers l'autonomie des unités de production?

L'insuffisance et l'inadéquation des mesures de restructuration est donc patente. Un nouvel effort réformateur est dès lors entrepris qui, cette fois, va dans le sens d'une décentralisation plus effective.

On a vu le contenu de ces réformes en matière commerciale et financière :

- la commercialisation des fruits et légumes est réorganisée par la substitution à la seule OFLA d'un système mixte articulant dans la gestion du circuit commercial l'intervention de coopératives communales (CAPCS) et régionales (COFEL) et celle de l'OFLA ;

- les règles régissant les relations entre la BNA et les unités de production sont transformées de manière à assurer une plus large autonomie financière de celles-ci.

En outre, une circulaire du MARA du 7 avril 1975 relative à la campagne de production 1975-1976 a accordé aux autogestionnaires une "autonomie totale en matière de fixation des objectifs de production" et cela en contradiction non seulement avec la pratique mais aussi avec les textes, puisque le décret n° 69-19 du 15 février 1969 soumettait à l'approbation du ministre de l'Agriculture les plans de culture élaborés par les organes de l'autogestion (art.2). Nous ne savons dans quelle mesure cette circulaire a été appliquée et si elle a été reconduite.

Mais le plus important est accompli par une ordonnance du 17 juin 1975 (143).

Celle-ci introduit principalement trois modifications à l'ordonnance du 30 décembre 1968, dont deux nous intéressent pour le moment (la troisième consiste à limiter aux collectivités locales le bénéfice de la contribution financière annuelle imposée aux domaines, contribution qui, en 1968, avait été instaurée à la fois au profit de l'Etat et des collectivités locales).

Nous connaissons déjà une de ces deux modifications, celle qui concerne le système des avances aux autogestionnaires en cours d'année agricole : au lieu des avances-salaires fixées par mesure réglementaire et uniformes pour toutes les exploitations, les avances doivent être désormais déterminées par l'assemblée générale sur base des résultats prévisibles de l'exploitation (art.11).

Le même type de formule a été retenu pour les coopératives (supra, 254).

L'autre modification n'est pas moins significative. On renonce à la formule de direction bicéphale des exploitations adoptée en 1963 : le poste de directeur-représentant de l'Etat est supprimé ; ses fonctions de responsable de l'exécution des mesures prises par les organes du collectif ouvrier sont transférées au président (art. 19).

L'Etat n'a donc plus d'agent doté d'autorité au sein même de l'exploitation ; simplement, il met "à la disposition" du collectif un conseiller technique "chargé d'assister le président dans la mise en oeuvre et l'exécution des tâches techniques" (art. 20).

Signification des mesures de décentralisation et condition d'application

Par un apparent paradoxe, c'est au moment où sont prises des mesures qui, sur deux points importants, vont plus loin qu'on n'a jamais été depuis 1963 dans le sens d'un système autogestionnaire : suppression de la forme salariale de la rémunération, suppression de la représentation de l'Etat dans les fermes, c'est à ce moment même que le projet autogestionnaire paraît bien définitivement abandonné. Il est remarquable que la Charte Nationale de 1976 ne prononce même pas le mot d'autogestion.

C'est qu'il n'est plus question dans l'idéologie du régime (l'idéologie, seul lieu où l'autogestion s'affirma jamais) d'autogestion en tant que projet global en fonction duquel reconstruire tout le système social (144).

On n'envisage plus, comme en 1964, de faire à petit feu, progressivement avivé par la consolidation et la généralisation du système autogestionnaire, dépérir l'Etat. Il est désormais seulement question d'octroyer l'autonomie de gestion à des unités de production subordonnées à l'appareil d'Etat.

C'est en fonction de cette problématique nouvelle -l'autonomie dans un cadre étatique- qu'est délibérément poursuivi le rapprochement des secteurs autogéré et coopératif (145). On a vu l'ensemble de mesures qui vont déjà dans ce sens : système de commercialisation des fruits et légumes et système de financement communs aux deux secteurs ; suppression du directeur dont la présence faisait la principale différence entre l'organigramme d'un domaine autogéré et celui d'une coopérative ; adhésion obligatoire des domaines autogérés comme des coopératives à la CAPCS...

Le régime algérien est-il capable d'arriver à des relations équilibrées entre la tutelle et les unités de production du secteur socialiste agricole, relations assurant à l'une un pouvoir d'orientation, d'impulsion, de contrôle, assurant aux autres une marge d'initiative, des responsabilités et des pouvoirs réels? Si une telle évolution ne se produit pas, le risque est que le seul effet des réformes soit, par le jeu de l'individualisation financière des unités de production, de faire retomber sur les travailleurs la sanction d'une gestion qui continuerait fondamentalement à leur échapper. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, pour que le rapport entre centralisation et décentralisation recherché par les réformes soit réalisé, la volonté politique ne suffit pas.

Il faut encore que l'appareil d'Etat suive, que ses tendances autoritaires et expansionnistes soient bridées.

Cela suppose plus que des réformes institutionnelles, cela suppose des changements politiques mettant les travailleurs à même de défendre leurs prérogatives.

Cela suppose encore que l'exercice par les exploitations de leur autonomie ne conduise pas à des difficultés, à des blocages tels qu'ils justifieraient ou nécessiteraient de nouveaux empiètements de la tutelle.

F. Rivier voit trois conditions devant être remplies pour que la politique d'octroi d'une réelle autonomie aux exploitations autogérées soit une politique viable (146). Nous synthétiserons, pour finir sur ce point, cette analyse qui nous paraît pertinente.

1° Il faut que les domaines soient capables de maîtriser les problèmes de la gestion de vastes et complexes exploitations. Et, lancinant constat depuis 1962-1963, cela implique une politique de formation des travailleurs de l'autogestion. Or, note Rivier, le seul effort de formation accompli jusqu'ici a été orienté vers les directeurs de domaines aujourd'hui supprimés (ou plutôt métamorphosés en "conseillers techniques" qui, du fait de leur relative compétence, seront encore plus portés à continuer à assumer leur ancien rôle).

C'est particulièrement dans les domaines financier et comptable qu'une formation minimale est nécessaire pour que les organes de l'autogestion puissent contrôler la comptabilité établie par les CACG et puissent négocier le plan de financement avec la banque comme le prévoient les nouvelles dispositions.

2° Il faut que les domaines soient restructurés. On a vu que l'ONRA, dans son souci de centralisation, a souvent procédé au regroupement des fermes coloniales, aboutissant à des ensembles dont la gestion ne peut plus être maîtrisée, pas beaucoup plus d'ailleurs par des techniciens que par des travailleurs. Ce problème est aujourd'hui reconnu et un certain nombre de domaines ont déjà été redivisés.

Par ailleurs, ajoute Rivier, il faut que les domaines soient placés dans des conditions plus homogènes par une égalisation des dotations, étant entendu que ces dotations doivent être cohérentes (que l'étable suive le cheptel ou l'inverse!...).

3° Enfin, jusqu'ici, en raison principalement de la politique des prix et de l'imputation aux domaines du coût et des risques d'une nouvelle culture, l'intensification du système cultural s'est généralement traduite par des déficits accrus (chapitre 5, point 5). L'intérêt des producteurs n'étant pas lié à l'intensification, des choix autonomes de ceux-ci en matière d'orientation de la production entraînent en contradiction avec les objectifs du planificateur.

La nécessité de changer cette situation a été reconnue : des mesures positives ont été prises récemment en ce qui concerne les prix et la prise en charge des coûts de reconversion. Il est trop tôt pour juger de leur impact. Mais Rivier note qu'étant des mesures uniquement financières elles risquent de se révéler insuffisantes : il faudrait, selon lui, que les résultats en termes financiers ne soient plus l'unique critère de succès ou d'échec d'une exploitation, mais que soient pris en compte les résultats physiques. Sans quoi, en effet, ajouterons-nous, les pesanteurs qui affectent une structure des prix, sa dépendance à l'égard des prix internationaux, continueront à produire des inadéquations entre résultats physiques et résultats financiers déterminant les choix "irrationnels" des producteurs (147).

4. SYNTHESE

Nous avons suivi dans ce dernier chapitre une approche très analytique.

Une synthèse est maintenant nécessaire avant d'aborder, lors des conclusions générales de ce travail, la question des facteurs explicatifs fondamentaux de la révolution agraire de 1971 et plus généralement de l'ensemble du processus de réforme agraire en Algérie.

X X X

La ligne agraire que le régime Boumediène adopte en 1971 vise à modifier profondément les rapports entre classes dans le secteur agraire non colonial et les tendances d'évolution de ce secteur. La révolution agraire s'en prend aussi bien aux formes d'exploitation de type capitaliste que de type plus archaïque, aussi bien au profit qu'à la rente.

Elle entend faire d'un secteur coopératif, encadré et soutenu par l'Etat, aussi d'un secteur autogéré réformé dans le sens d'un rapprochement progressif avec le secteur coopératif, les modèles et les moteurs du développement agricole.

Comparée à la réforme agraire de 1963, la seconde réforme agraire algérienne reste radicale mais apparaît marquée d'un plus grand réalisme. Elle s'efforce de prendre en compte une double nécessité : celle d'assurer à l'Etat les moyens d'orienter, encadrer, soutenir le développement agricole ; celle de maintenir, à travers l'intégration des producteurs à un processus d'ensemble impulsé et dirigé par l'Etat, l'individualité des unités de production et la capacité d'initiative des producteurs. Elle opte, comme Lénine à l'époque de la NEP, pour un passage progressif des formes les plus simples aux formes les plus évoluées de coopération.

Comment est mise en oeuvre la révolution agraire?

Reprenons dans leurs lignes de force nos analyses, en mettant l'accent sur trois questions : celle des organes d'exécution de la révolution agraire, celle des mesures de nationalisation, celle de la mise en place et du fonctionnement des coopératives.

1. L'ordonnance du 8 novembre 1971 confère aux communes et aux wilayate des attributions importantes dans l'exécution de la révolution agraire.

Il faut alors s'interroger sur le rôle réel de ces institutions.

On a vu au chapitre 9 que, du fait de la prééminence d'un fonctionnaire d'autorité - le wali- au niveau du département et de la tutelle étatique étroite exercée sur les communes, les institutions locales étaient, plutôt que des organes politiques décentralisés, des organes administratifs déconcentrés.

Cependant, ces institutions -et en particulier les communes- semblent avoir joui, dans la mise en oeuvre de la révolution agraire, d'une marge d'initiative relativement importante.

En effet, le bel édifice juridique de la révolution agraire, solide, cohérent, précis, dans son ensemble, se lézarde tout-à-coup au niveau des instructions pratiques données aux organes d'exécution, conférant dès lors à ceux-ci une latitude plus grande :

- une certaine incertitude règne quant aux critères de nationalisation qui sont finalement à appliquer ;

- surtout, la procédure prévue pour l'identification des propriétaires à nationaliser (l'analyse du questionnaire de recensement) se révèle largement inutilisable, ce qui exclut un contrôle rigoureux du pouvoir central sur la manière dont les organes locaux établissent la liste des propriétaires nationalisables.

Ces caractéristiques de la démarche d'application s'expliquent à notre sens d'abord par l'impossibilité de réduire à un rôle purement technique les organes locaux du pouvoir dans un processus aussi complexe qu'une réforme agraire et exigeant des décisions rendues cas par cas. En outre, laisser jouer (jusqu'à un certain point) les rapports de forces locaux, plutôt que viser à l'uniformisation de l'application, pouvait être un moyen d'éviter que les conflits soulevés par l'application des mesures de nationalisation ne prennent de l'ampleur.

La relative décentralisation réalisée pour l'application de la révolution agraire a-t-elle permis à la paysannerie pauvre de peser sur cette application?

Dans les déclarations d'intention -ainsi dans la charte- la nécessité de mobiliser les paysans sans terre et les petits paysans est soulignée avec vigueur.

Des mesures sont prises.

Une organisation de masse de la paysannerie -UNPA- est créée et les Assemblées populaires communales sont élargies à des représentants de celle-ci.

D'autre part, un effort est fait aux élections départementales de 1974 et aux élections communales de 1975 (peut-être déjà à celles de 1971) pour renouveler la composition des assemblées locales en diminuant la représentation de la bourgeoisie privée et en renforçant celle de catégories (fonctionnaires, autogestionnaires, coopérateurs) plus susceptibles d'adhérer aux objectifs du pouvoir central.

Les mesures prise ne conduiront cependant pas à améliorer de manière notable la capacité d'intervention des masses paysannes dans le déroulement de la révolution agraire. L'explication réside dans la faiblesse persistante de l'UNPA en tant qu'organisation politique autonome et dynamique.

Notice explicative de la carte

Le découpage de l'Algérie en six grandes zones économiques a été réalisé par le Secrétariat d'Etat au Plan à partir d'un ensemble de critères socio-économiques et physiques, à des fins de planification.

En mettant l'accent sur les conditions de l'activité agricole et en retenant seulement les traits dominants, on peut caractériser ces zones de la manière suivante.

La zone I, urbanisée et relativement industrialisée, comprend la majeure partie des terres agricoles à culture riche du pays.

La zone II, formée de vallées intérieures, de piémonts, de petites plaines côtières, est une zone de transition qui présente des caractéristiques intermédiaires entre la zone I et les zones III et IV : les cultures méditerranéennes se combinent ici avec un système agro-pastoral extensif.

La zone III est la zone des montagnes où prédominent de très petites exploitations pratiquant arboriculture, céréaliculture, élevage.

La zone IV est celle des Hautes Plaines céréalières.

La zone V, zone de la Steppe (et aussi de l'Atlas saharien), a pour principales activités agricoles l'élevage ovin, une céréaliculture très pauvre, la cueillette de l'alfa.

La zone VI, zone désertique, ne se prête à l'agriculture que dans les enclaves irriguées formées par les oasis.

(Pour la carte des régions économiques définies par le SEP et pour une caractérisation des zones, voir Rapport général du second plan quadriennal 1974-1977, document cité, pp.55-60 et annexe cartographique).

T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION	pp.I-VII
<u>PREMIERE PARTIE : LES DONNEES FONDAMENTALES DE LA QUESTION AGRAIRE A LA FIN DE LA PERIODE COLONIALE</u>	p. 1
<u>CHAPITRE 1 : LA FORME SPECIFIQUE DU CAPITALISME AGRAIRE COLONIAL</u>	p. 3
1. CARACTERISTIQUES DES RAPPORTS DE PRODUCTION	p. 6
11. La terre : accaparement par la colonisation et concentration	p. 6
12. Les travailleurs : forme des rapports d'exploita- tion	p. 7
2. TYPE DE DEVELOPPEMENT DES FORCES PRODUCTIVES	p.12
NOTES	p.18
<u>CHAPITRE 2 : LES STRUCTURES SOCIALES DANS LE SECTEUR AGRAIRE NON COLONIAL</u>	p.25
1. CONCENTRATION FONCIERE ET CARACTERISTIQUES DE LA GRANDE EXPLOITATION ALGERIENNE (NON COLONIALE)	p.27
2. LES CATEGORIES DE PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS D'APRES UNE ENQUETE A AIN-TEMOUCHENT	p.31
21. La grande propriété foncière	p.32
22. Paysans aisés	p.33

3. DONNEES GENERALES SUR L'EVOLUTION DE LA PROPRIETE ALGERIENNE DANS LA DERNIERE PERIODE DE LA COLONISATION	p.35
4. BOURGEOISIE ET PETITE BOURGEOISIE DANS LE SECTEUR AGRAIRE	p.38
41. Définitions	p.38
42. Bourgeoisie foncière, bourgeoisie agraire, petite bourgeoisie	p.40
5. PROLETARISATION ET "DEPAYSANNISATION" DES MASSES RURALES	p.43
51. Propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers. Evolution des rapports numériques	p.43
52. Catégories socio-économiques de la population agricole dans les années 50	p.44
53. Prolétarisation et paupérisation	p.46
54. La "dépayssannisation"	p.49
6. CONCLUSIONS	p.54
NOTES	p.61
<u>CHAPITRE 3 : LE MOUVEMENT NATIONALISTE : CARACTERISTIQUES SOCIALES ET ORIENTATIONS POLITIQUES</u>	p.70
1. LA DESTRUCTURATION DE LA SOCIETE RURALE	p.71

2. LE DEVELOPPEMENT DE FORCES NOUVELLES	p. 74
21. Le courant assimilationniste et le mouvement des Oulémas	p. 75
211. Le courant assimilationniste	p. 78
212. Le mouvement réformiste islamique ou mouvement des Oulémas	p. 81
22. Le mouvement nationaliste	p. 87
221. Evolution du mouvement nationaliste jusqu'à la guerre de libération	p. 88
222. Remarques complémentaires sur les bases sociales du mouvement nationaliste avant la guerre de libération	p. 94
3. LA GUERRE DE LIBERATION NATIONALE ET LA MISE EN PLACE DE L'ETAT INDEPENDANT (1954-1962)	p. 99
31. La lutte de libération	p. 99
32. La construction de l'Etat	p.104
4. CONCLUSIONS : MOUVEMENT DE LIBERATION NATIONALE ET CLASSES SOCIALES	p.114
41. Synthèse de l'analyse du mouvement nationaliste	p.114
42. Lutte de classes et mouvement d'émancipation nationale	p.116
NOTES	p.119
<u>CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE</u>	p.138

DEUXIEME PARTIE : LA REFORME AGRAIRE SOUS BEN BELLA, L'AUTOGESTION p.140CHAPITRE 4 : LE CHOIX DE L'AUTOGESTION p.143

1. LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE DES DECRETS DE MARS 1963 p.146

11. La crise de l'été 1962 p.146

12. Le choix de l'autogestion : les initiatives locales p.148

13. Le choix de l'autogestion : l'intervention de l'Etat p.154

2. IDEOLOGIE ET INSTITUTIONS p.158

21. Les décrets de mars p.158

22. Les aspects idéologiques p.167

NOTES p.171

CHAPITRE 5 : LE CONTENU REEL DE L'AUTOGESTION p.179

1. L'EMPRISE DES ORGANES D'ETAT (1963-1966) p.180

11. La concentration foncière p.180

12. La tutelle de l'ONRA p.180

2. LES ORGANES DE LA GESTION OUVRIERE (1963-1968-69) p.185

21. La composition des organes p.185

22. Le fonctionnement des organes et leurs pouvoirs p.187

3. REMUNERATION DES TRAVAILLEURS p.190

4. ATTITUDES DES TRAVAILLEURS	p.190
5. RESULTATS ECONOMIQUES ET ORIENTATIONS DU SYSTEME DE PRODUCTION	p.198
NOTES	p.204
<u>CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE</u>	p.211
NOTES	p.216
<u>TROISIEME PARTIE : STRUCTURES DE LA PRODUCTION ET RAPPORTS DE CLASSES DANS L'AGRICULTURE PRIVEE A LA VEILLE DE LA REVOLUTION AGRAIRE</u>	p.217
<u>CHAPITRE 6 : CONCEPTS ET DEMARCHE</u>	p.222
1. L'ANALYSE LENINISTE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITALISME DANS L'AGRICULTURE	p.223
11. La question agraire chez Marx	p.223
12. Divergence ou parallélisme dans l'évolution de l'agriculture et de l'industrie. La position de Lénine	p.227
13. L'analyse des différenciations de classes dans la paysannerie	p.231
14. Problèmes soulevés par les analyses de Lénine	p.233
2. COMPLEXITE DE L'EVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES	p.237

21. Persistance d'une petite production agricole
marchande dans les pays capitalistes développés p.237
22. Evolution des structures agraires dans les pays
dépendants. Discussion du cas chilien à travers
une analyse de Yves Goussault p.241
221. Lignes de force de l'évolution du secteur agricole
de la formation sociale chilienne selon Y. Goussault p.242
222. Apports de l'analyse de Goussault. Difficultés p.246
3. DEMARCHE MISE EN OEUVRE : ORIENTATIONS ET LIMITES p.251
31. Problématique p.251
32. Caractéristiques de la démarche suivie p.256

NOTES p.260

CHAPITRE 7 : ANALYSE D'ENSEMBLE DE L'AGRICULTURE PRIVEE p.275

1. VARIATIONS REGIONALES p.277
11. Régions naturelles et régions agricoles p.277
12. Colonisation et relations inter-régionales p.279
2. CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS DU
SECTEUR PRIVE. DONNEES STATISTIQUES p.285
21. Répartition des terres selon des classes de superficie p.286
22. Evolution des effectifs du cheptel et de sa
répartition p.289
23. Répartition des terres selon les spéculations p.290

24. Modes de faire-valoir	p.293
25. Main-d'oeuvre des exploitations	p.295
26. Mécanisation	p.296
27. Conclusions sur les données statistiques	p.298
3. LA PROPRIETE FONCIERE CITADINE	p.300
31. Importance de la propriété citadine	p.300
32. Types et caractéristiques de la propriété citadine	p.302
4. PLAINES CEREALIERES ET REGIONS MONTAGNEUSES	p.310
41. Plaines céréalières	p.310
42. Régions montagneuses	p.317
421. Combinaison d'activités	p.318
422. Activités agricoles	p.320
423. Caractéristiques de l'évolution des rapports sociaux	p.323
43. Les caractéristiques générales de l'évolution : la "dépayannisation"	p.328
431. La prépondérance des activités non agricoles	p.329
432. La dissociation des fonctions agricoles	p.333
433. Emigration et exode rural	p.335
NOTES	p.336

CHAPITRE 8 : STRUCTURES DE LA PRODUCTION ET RAPPORTS DE CLASSES
DANS LES PALMERAIES DE L'OUED RHIR

	p.350
1. L'IMPLANTATION COLONIALE ET LES LIGNES DE FORCE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITALISME DANS L'OUED RHIR	p.352
2. L'ANALYSE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	p.356
21. Les systèmes de production définis par l'Enquête Oued Rhir	p.356
22. Les catégories d'exploitations	p.360
221. Les catégories d'exploitations selon la dimension et le mode de faire-valoir (secteur privé)	p.360
222. Les différences entre systèmes de production dans les strates supérieures d'exploitations	p.364
3. INDICATIONS SUR LES RAPPORTS DE CLASSES	p.366
31. Absentéisme et activités non agricoles des gros propriétaires	p.366
32. Pouvoir économique dans les palmeraies	p.368
321. Le contrôle de l'eau	p.368
322. Le commerce des dattes	p.370
33. Les différentes catégories de travailleurs agricoles	p.371
34. Tendances générales d'évolution des rapports de classes	p.372
341. Déclin des rapports "féodaux"	p.373
342. Renforcement d'une propriété foncière citadine	p.374
343. Puissance à l'échelle locale d'une bourgeoisie rurale	p.375
344. Observations complémentaires à propos de la bourgeoisie foncière dans l'Oued Rhir	p.380
345. Bourgeoisie rurale et petite paysannerie dans l'Oued Rhir	p.384
346. Les formes de prolétarianisation	p.386

ANNEXES AU CHAPITRE 8

p.390

ANNEXE 1 : REMARQUES CRITIQUES SUR LA DEMARCHE DE L'ENQUETE
OUED RHIR

p.390

ANNEXE 2 : LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE ENQUETE
SUR LE PERIMETRE IRRIGABLE DU HAUT CHELIF

p.397

1. CARACTERISTIQUES DE LA REGION DU CHELIF

p.397

2. LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS L'ENQUETE
OTAM SUR LE HAUT CHELIF

p.398

3. CONCLUSIONS

p.402

NOTES

p.406

CONCLUSIONS DE LA TROISIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES DES RAPPORTS
DE CLASSES ET QUESTION AGRAIRE

p.417

1. FORMES DE PROLETARISATION ET MARGINALISATION

p.419

2. BOURGEOISIE FONCIERE URBAINE. PETITE BOURGEOISIE
RURALE. ETAT

p.422

3. FORME DES RAPPORTS DE CLASSES

p.424

4. RAPPORTS IDEOLOGIQUES ET POLITIQUES

p.427

5. LES TERMES DE LA QUESTION AGRAIRE

p.432

NOTES

p.434

<u>QUATRIEME PARTIE : LA REVOLUTION AGRAIRE : LA POLITIQUE AGRAIRE</u> <u>ET LA LIGNE GENERALE DU REGIME DU PRESIDENT</u> <u>BOUMEDIENE</u>	p.437
<u>CHAPITRE 9 : LA LIGNE GENERALE DU REGIME DU PRESIDENT BOUMEDIENE</u>	p.448
1. LA REFORME DE L'ETAT. LE TYPE DE DEMOCRATIE POLITIQUE	p.451
11. L'Etat et le parti. Le "Pouvoir révolutionnaire"	p.451
12. Le processus de démocratisation	p.454
121. Les institutions locales	p.456
122. L'organisation socialiste des entreprises	p.462
13. Conclusions sur les caractéristiques du processus de démocratisation et sur la conception de l'Etat du régime du 19 juin	p.466
2. LA POLITIQUE ECONOMIQUE	p.473
21. Pouvoir politique et pouvoir économique	p.474
22. Le modèle de développement	p.479
221. La stratégie de planification	p.479
222. La place de l'agriculture	p.484
23. Difficultés et contradictions	p.488
231. La dépendance économique	p.488
232. Les implications sociales du processus d'industrialisation	p.491
233. Les risques de blocage	p.494
24. Conclusions	p.496
NOTES	p.498

CHAPITRE 10 : LA REVOLUTION AGRAIRE ET LES REFORMES DE
L'AUTOGESTION

	p.511
1. LE PROGRAMME DE LA REVOLUTION AGRAIRE	p.515
11. "La terre à ceux qui la travaillent"	p.515
12. Régime juridique et mode d'exploitation des terres	p.519
121. Les formes de propriété	p.519
122. La modification de la consistance du droit de propriété	p.520
123. La coopération	p.520
124. La cible de la révolution agraire en termes de systèmes de production	p.525
13. Les organes d'exécution de la révolution agraire	p.527
14. Objectifs et stratégie de la révolution agraire	p.531
2. L'APPLICATION DE LA REVOLUTION AGRAIRE	p.536
21. La campagne de solidarité	p.537
22. L'application des mesures de nationalisation	p.538
221. Le recensement des terres privées à caractère agricole	p.538
222. La mise en oeuvre des mesures de nationalisation	p.541
23. Le bilan foncier de la révolution agraire	p.551
24. Candidats et bénéficiaires	p.554
25. Mise en place et fonctionnement des coopératives	p.557
251. Le choix du type de coopérative	p.557
252. La dotation des coopératives	p.559

253. Les coopératives et leur environnement. La question de l'autonomie des coopératives	p.563
254. Les revenus des coopérateurs	p.574
255. Les conditions de travail et d'emploi des coopérateurs et la question des désistements	p.578
26. Le rôle de l'Union Nationale des Paysans Algériens dans le déroulement de la révolution agraire	p.580
27. Le volontariat étudiant	p.583
271. Historique du volontariat	p.583
272. Le rôle des étudiants volontaires. Leur rapport aux paysans et au "Pouvoir révolutionnaire"	p.585
3. Les réformes de l'autogestion	p.590
31. Le processus de déconcentration	p.591
311. Réforme de la tutelle	p.591
312. Réforme du statut de l'exploitation autogérée	p.593
313. Bilan du processus de déconcentration : persistance des problèmes fondamentaux ; résultats économiques	p.595
32. Le processus de décentralisation. Vers l'autonomie des unités de production?	p.599
4. SYNTHESE	p.604
NOTES	p.611
<u>CONCLUSIONS GENERALES</u>	p.635
1. LE CADRE EXPLICATIF DES REFORMES AGRAIRES ALGERIENNES	p.637
11. La transformation des rapports de classes, l'Etat et la "production" des réformes agraires	p.637

12. Facteurs explicatifs du déroulement des réformes agraires	p.644
121. La politique économique et les caractéristiques des réformes agraires	p.645
122. Les contraintes tenant aux caractéristiques de l'appareil d'Etat et à l'idéologie des agents de l'Etat	p.650
123. Les contraintes tenant à la situation du secteur agricole	p.656
2. LA QUESTION DE LA NATURE DE L'ETAT	p.658
21. L'analyse par Marx du Second Empire français	p.658
22. Caractéristiques du pouvoir politique et de l'Etat en Algérie. Propositions	p.662
NOTES	p.668
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p.671
<u>LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES</u>	p.703
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	p.706
<u>CARTE</u>	p.708
<u>TABLE DES MATIERES</u>	p.710

